Conseil économique, social et environnemental de Bretagne

SEPT ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LA BRETAGNE

BILAN D'ACTIVITÉS 2010 - 2013

Région Bretagne

Conseil économique, social et environnemental

Conseil économique,
social et environnemental
de Bretagne - Oct. 2013 -

SEPT ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LA BRETAGNE

LES CONTRIBUTIONS DU CESER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Bilan d'activités 2010 - 2013

Pierrick Massiot
Président du Conseil régional
de Bretagne

“La démocratie a toujours été une promesse à tenir ou un problème à résoudre.”

Certains aujourd’hui analysent un peu rapidement une crise de la démocratie. Je reprends volontiers à mon compte bon nombre des analyses de Pierre Rosanvallon. Il revient aux élus, comme aux membres du CESER de dépasser “l’âge de la défiance” et de travailler de concert à l’émergence d’une “société des égaux”. Il s’agit de créer une société d’égaux dans laquelle chacun est respecté, dans laquelle les individus sont considérés comme des semblables, dans laquelle chacun se voit donner les moyens d’être indépendant et autonome, dans laquelle chacun participe à égalité au monde commun. C’est ce qui a fait la force de la Bretagne, dans la dernière moitié du XX^{e} siècle, c’est ce que nous devons réinventer et poursuivre.

Représentant ce bouillonnement démocratique breton, le CESER, dans ce mandat qui s’achève, et je le souhaite vivement dans le prochain, a une triple légitimité à sans cesse reconquérir :

Une légitimité d’impartialité

En effet, le CESER rassemble la société civile organisée de Bretagne. La composition du CESER articule les points de vue des acteurs socio-économiques, des représentants des “corps intermédiaires”. Sous la présidence d’Alain Even, votre institution a su articuler la représentativité collective de ses membres, un mode de fonctionnement qui assure votre indépendance et votre impartialité. C’est parce que le CESER est l’expression collective d’individus libres et partiaux, que ses avis atteignent l’impartialité, qui éclaire les travaux du Conseil régional.

Une légitimité de réflexion et d’anticipation

Les analyses du CESER sur les mutations à l’œuvre en Bretagne sont importantes par ce qu’elles apportent à la réflexion collective, dans leur résultat comme dans la méthode pour y aboutir. En effet, pour un élu régional, le texte des études du CESER est riche, mais les débats qui suivent et complètent la présentation des travaux sont tout aussi enrichissants. Le CESER doit participer à l’éveil de la Bretagne, fournir des outils d’analyse et d’interprétation. Il revient ensuite aux élus de donner sens et règles à la société et in fine de trancher.

Une légitimité de proximité

Nous avons un CESER en Bretagne, mais il nous en faudrait plusieurs. Quand, à l’heure de redéfinir sa politique territoriale, le Conseil régional incite, insiste sur les conseils de développement, c’est ce qu’il veut signifier. Les territoires bretons, dans ces temps difficiles, ont besoin d’un “militantisme de la présence”. Il n’est pas question de calquer l’organisation du CESER dans chaque Pays breton, mais d’inciter les acteurs organisés des territoires, représentants associatifs, syndicaux, individus concernés à contribuer à expérimenter une démocratie territoriale de l’interaction, que d’aucuns appellent l’empowerment, pas plus traduisible en breton qu’en français ou en gallo.

Je souhaite, au nom de tous les conseillers régionaux et en associant mon prédécesseur, Jean-Yves Le Drian, remercier sincèrement l’ensemble des membres du CESER pour le travail accompli durant ce mandat, tant en quantité qu’en qualité. Je souhaite que ceux qui quittent cette institution demeurent militants de la Bretagne, j’espère que ceux et celles qui arriveront auront la même énergie et la même expertise dont la Bretagne aura tant besoin.

Les apports de l'Assemblée consultative régionale à la démocratie territoriale

Alain Even

Président du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne

Au delà du bilan des trois dernières années de la mandature qui s'achève quelques enseignements généraux peuvent être tirés de l'activité du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne (CESER).

En quelques dizaines d'années d'existence le CESER de Bretagne a illustré l'apport que peut représenter ce creuset d'un dialogue assez unique où des représentants de la société civile organisée sont amenés à se parler, à débattre, à délibérer en cherchant à se rejoindre sur une position commune. En cela ils apportent une **expertise collective** tendant vers l'intérêt général régional. C'est une forme vertueuse de la démocratie participative, ce n'est pas la somme d'avis individuels ou d'organisations mais un avis construit à partir de la diversité des acteurs.

Notre capacité à nous autosaisir librement de toute question d'intérêt régional est d'une importance capitale. Le CESER peut et doit se situer dans le temps long : prévoir et anticiper, alerter, en amont de la décision publique est un des fondements de l'utilité politique de l'assemblée consultative régionale. Le contexte de crise, de rupture, de ces dernières années a nécessité de s'inscrire encore davantage dans une approche de **veille et prospective**.

Sur les grandes thématiques qui concernent la Région (potentiel humain, ressources et infrastructures, activités économiques, environnement, vie sociale...) le CESER de Bretagne a observé, analysé, émis des avis, formulé des **préconisations**. C'est à l'écoute d'une Bretagne une et multiple, de ses pays et agglomérations, de ses entreprises et organisations, de ses experts que les conseillers sont allés chercher, dans la diversité de leurs approches, les idées-forces sur lesquelles appuyer un développement humain durable.

Au delà de sa mission de conseil à l'égard du décideur politique le CESER de Bretagne considère avoir une responsabilité vis à vis de la société bretonne toute entière d'où sa volonté de faire connaître, partager, mettre en **débat public** ses analyses et propositions aux fins de mobiliser un maximum d'acteurs et de citoyens.

Il est aussi de la responsabilité des CESER de progresser sur le terrain d'une mission plus complexe, celle du **suivi** et de **l'évaluation** de l'action publique que la future loi de décentralisation devrait affirmer.

La **nouvelle organisation territoriale** à venir devrait conduire à plus de compétences, plus d'initiatives, plus d'expérimentations, plus de stratégie régionale, plus de coordination des exécutifs... en un mot plus de pouvoirs pour les Régions, c'est plus de responsabilités pour les CESER. Les nouvelle formes de gouvernance territoriale doivent conduire à un élargissement de la consultation et une plus grande implication des CESER dans la préparation, le suivi et l'évaluation de l'action publique en région.

La question de la relation entre la gouvernance territoriale, l'action publique et la société civile organisée, fondée sur la consultation des corps intermédiaires, se pose dans toutes les sociétés modernes. Nous sommes convaincus que la démocratie participative dans sa forme délibérative et consultative prendra de plus en plus d'importance, il est de notre responsabilité collective de la promouvoir.

Une mandature s'achève, une nouvelle assemblée largement renouvelée, féminisée, rajeunie va débuter ses travaux en novembre 2013. C'est grâce à la disponibilité et à l'engagement des conseillers, à la qualité et au professionnalisme de l'équipe technique, à la coopération entre les CESER de l'atlantique et au sein de l'association des CESER de France que l'assemblée qui termine son mandat a pu remplir sa mission et asseoir sa légitimité. Nous formulons le voeu qu'au delà de la continuité nécessaire le CESER de Bretagne dans sa nouvelle composition innove et fasse franchir une nouvelle étape dans l'implication de la "société civile organisée" dans la démocratie territoriale en Bretagne au service de l'intérêt général régional.

AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

En près de 40 ans d'activité, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne a démontré à maintes reprises sa pertinence et la qualité de son travail au service du développement de la région Bretagne[1].

S'il est avant tout une institution consultative et de conseil au service de la démocratie, le CESER est aussi un acteur dynamique de la vie régionale et locale, composé de Conseillers qui œuvrent pour un développement à la fois multidimensionnel et durable.

Les mutations économiques, sociales, environnementales des temps actuels, accélérées dans la période de rupture et de crises que nous traversons, nous obligent à bâtir un nouveau type de développement pour la Bretagne. Pour ce faire l'Assemblée consultative de la Région avait, dès 1998, défini sept priorités majeures visant à organiser de manière cohérente l'action publique régionale : s'ouvrir, innover, se développer, s'organiser, se former, coopérer, s'affirmer. En définissant ces priorités, dont il affine régulièrement depuis le contenu, le CESER exprime concrètement sa volonté d'aller plus loin dans sa participation à la construction d'un développement humain durable, harmonieux et solidaire, de la Bretagne.

Les travaux du CESER des trois dernières années qui sont ici résumés viennent actualiser et nourrir à nouveau ces sept priorités et y apportent des éclairages complémentaires.

[1]Tout d'abord avec le Comité économique et social : Présidents : Jean Rouyer (1974.- 1976), Claude Champaud (1976 - 1980), René de Foucaud (1980 - 1992), puis avec le Conseil économique et social, Présidents : Yves Morvan, (1992 - 2004) et Alain Even (2004 – 2013).

L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE RÉGIONALE, UNE INSTITUTION DE CONSEIL ESSENTIELLE À LA DÉMOCRATIE

Le CESER est composé de quatre collèges représentant les différentes composantes de la société civile organisée : entreprises et activités non salariées, syndicats, vie collective et personnalités qualifiées. Les 119 membres qui le constituent sont tous des acteurs du tissu économique, social et environnemental de la Bretagne. Sa composition reconsidérée tous les six ans s'adapte aux évolutions de la société et aux nouvelles questions émergentes.

Sa principale vocation est consultative : l'Assemblée consultative de la Région est placée par la loi auprès du Conseil régional élu au suffrage universel. Le CESER assure en premier lieu une fonction d'avis obligatoire sur les grandes politiques de la Région ainsi que sur le budget du Conseil régional. Il est aussi amené à donner un avis sur l'action de l'Etat en région et sur les actes de contractualisation de l'Etat avec la Région. Il répond aux grandes consultations de la société civile, qu'elles soient européennes, nationales ou régionales.

Il incarne aussi une véritable force de proposition. En effet, il est à la fois un lieu de débats et d'élaboration d'orientations des acteurs socio-économiques régionaux et plus largement des représentants de la société civile.

Grâce à sa faculté très large d'auto-saisine, il a la capacité d'émettre de sa propre initiative des avis, recommandations, préconisations et vœux sur toutes les questions d'intérêt régional.

En réalisant des études prospectives, dans l'optique de dessiner les contours de la Bretagne de demain et d'imaginer des solutions aux futurs enjeux, le CESER affirme cette capacité de proposition.

Assemblée consultative à l'utilité de plus en plus reconnue, il s'attache en permanence à faire par son travail la preuve de cette utilité. L'apport de ses membres et des personnes qu'il auditionne, son suivi régulier des politiques des collectivités publiques, ses études de fond lui permettent de constituer dans la durée une véritable expertise collective au service de la décision publique. La pertinence de ses avis et rapports est de ce fait reconnue.

Mais cette capacité d'influence de l'institution doit être constamment interrogée et renouvelée. Il est important de vérifier en permanence que le CESER est écouté et pas seulement entendu, qu'il est pertinent et pas seulement influent. C'est pour cette raison que le CESER s'attache à aborder des sujets sensibles correspondant aux grands débats et défis que doit relever la Région.

Représentant aussi fidèlement que possible la société à travers la société civile organisée, le CESER permet une confrontation contradictoire des opinions en assurant des échanges constructifs, en construisant des convergences et en traçant des perspectives parfois innovantes.

Au-delà de sa reconnaissance institutionnelle, sa capacité à débattre à délibérer pour construire des accords sur les grands enjeux régionaux fonde la légitimité du CESER. Cela conduit à rechercher, par un travail de fond et des échanges nourris, le plus grand dénominateur commun qui peut être défini. Il

contribue ainsi à donner le meilleur contenu à l'intérêt général poursuivi par la Région. La méthode adoptée est celle des échanges dans la diversité. Une culture du respect mutuel et de l'écoute réciproque qui fait pour une grande part l'identité de cette Assemblée s'y construit en permanence au fil des confrontations et des points de vue des interlocuteurs.

UN ACTEUR DYNAMIQUE DE LA VIE RÉGIONALE ET LOCALE

Des responsabilités croissantes : l'affirmation constante d'une véritable "gouvernance" économique et sociale régionale, et d'un impératif renforcé de coopération entre les collectivités accroît la responsabilité du CESER, qui cherche à apporter toujours plus d'éclairages et de réponses aux questions qui se posent aux acteurs politiques, économiques et sociaux.

La "loi sur les libertés et responsabilités locales" de 2004 avait ouvert de nouvelles perspectives aux Régions, donnant là encore une nouvelle dimension à l'expertise du CESER. Le CESER formule le vœu qu'il en soit de même avec le nouvel acte de la décentralisation, et que celui-ci intègre les fortes attentes des populations pour une plus large expression consultative.

Cette évolution pose l'importante question du dépassement de la fonction institutionnelle consultative auprès du seul Conseil régional pour l'exercice de cette responsabilité plus généralement à l'égard des territoires et de la Société dans son ensemble. C'est dans cet esprit que le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne, instance caractéristique de la démocratie délibérative et participative au niveau régional, s'est rapproché de ses "homologues" et correspondants naturels que sont les Conseils de Développement des Pays de Bretagne. Dans le respect de la liberté de chacun, un partenariat se poursuit fait d'échanges réciproques, de partages d'expériences et de transferts de méthodologies. Le CESER qui est représenté dans plus de 60 organismes extérieurs diffuse également ses réflexions, analyses et recommandations auprès d'une multitude d'acteurs sectoriels et territoriaux et participe par ses avis et ses études à la vie collective régionale.

La volonté d'anticiper l'avenir marque les travaux du CESER : à l'écoute de toutes les initiatives économiques, sociales et culturelles, le Conseil est toujours en veille et cherche à saisir les tendances et "signaux faibles" révélateurs de mutations à venir. Le CESER, qui s'est donné les moyens matériels et méthodologiques de pratiquer la prospective de façon "participative", est la seule institution en région où sont recueillies de façon systématique et permanente les avis et analyses des acteurs clés.

De même, partant du constat de la difficulté de la société à produire elle-même les réponses à ses évolutions, le CESER s'attache à élaborer des travaux permettant une analyse précise des questions régionales, permettant aussi de tirer les leçons des expériences passées pour mieux anticiper et agir.Il est important de savoir imaginer, afin de bâtir un projet pour un avenir par définition incertain. C'est dans cette optique que le CESER formule des préconisations à l'égard de l'exécutif régional, tout en adressant ses contributions à l'ensemble des acteurs de la région.

Le CESER est très attaché au renforcement de toutes les coopérations [Priorité 6 - Coopérer]. C'est dans la réunion des acteurs que les forces nécessaires seront trouvées pour assurer l'innovation - tant économique que sociale - et sa diffusion. Dans une volonté de démultiplication des bonnes pratiques, il apparaît effectivement indispensable d'analyser et de diffuser les expériences et les innovations.

Dès lors, la mission du Conseil économique, social et environnemental passe par le partage des analyses, la recherche des complémentarités et la construction des coopérations partenariales [Priorité 4 – S'organiser].

La collaboration doit également être étendue et nourrie à l'échelle interrégionale et internationale, pour que les régions et acteurs socio-économiques concernés tirent avantage des mutations, des coopérations et de l'échange d'expériences, comme c'est déjà le cas avec les travaux conjoints menés par les CESER associés au sein de la façade Atlantique et du Réseau Transnational Atlantique. C'est aussi pourquoi les CESER se réunissent régulièrement au sein de l'Assemblée des CESER de France[2] pour prolonger et associer leurs réflexions et analyses.

[2] Sous la présidence (2007-2013) du président du CESER de Bretagne, Alain Even.

DES CONSEILLERS QUI ŒUVRENT POUR UN DÉVELOPPEMENT MULTIDIMENSIONNEL ET DURABLE

Favoriser la structuration d'une vision "stratégique, ambitieuse et partagée" de la Bretagne, tel doit être l'objectif de la Région Bretagne. Pour le CESER, imaginer la Bretagne de demain, c'est penser un développement qui ne peut être qu'humain et durable.

Oser penser le futur, c'est en avoir des visions alternatives qui doivent permettre de mieux comprendre les dynamiques de changement et d'anticiper les éventuelles ruptures. Prendre en considération toutes les dimensions de l'incertitude, c'est se préparer à agir.

C'est au nom de cette vision de la Bretagne que le CESER apporte sa contribution à l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de développement, afin que celle-ci prenne en compte les critères du développement durable, à savoir le développement économique, le respect de l'environnement et l'exigence de justice sociale.

Le CESER participe à la redéfinition permanente du "vivre ensemble" qu'appelle une société en constante évolution et qui implique la construction de nouvelles solidarités *[Priorité 7 - s'affirmer]*. Manifestement, c'est dans l'espace local, dans la proximité territoriale, que ces nouvelles solidarités se construisent, puisque les élus, les acteurs socio-économiques, les institutionnels peuvent plus facilement se reconnaître et agir ensemble.

Dans un monde qui bouge très vite *[Priorité 1 – S'ouvrir],* face aux incertitudes et aux interrogations, il est indispensable de révéler notre capacité collective à innover économiquement mais aussi, et tout autant, socialement *[Priorité 2 - Innover]*. Cela suppose de déplacer les lignes entre l'économique et le social par la prise en compte de leurs interactions et interdépendances, en organisant une démocratie locale qui ne peut être que participative.

© Gwenaël Saliou - CRB

Parce que le développement et l'attractivité de la Bretagne concernent tous ses territoires et toutes ses populations, la logique de compétitivité ne doit pas éclipser les autres objectifs que sont les cohésions économique, sociale et territoriale mais se conjuguer avec eux. En matière d'action régionale et locale, les "territoires vécus" s'imposent, car un espace habité ne saurait être pensé indépendamment des populations qui y résident, y travaillent et y vivent.

C'est en mobilisant le maximum de forces autour de finalités multiples qu'il sera possible d'arriver à un développement de haute qualité pour tous. Une meilleure mobilisation citoyenne, une plus grande prise en compte de l'ensemble de la société civile, une reconnaissance de la diversité des apports, des intérêts et des opinions conjuguées avec la construction de projets communs, sont impératives pour assurer un développement qui prenne en considération la totalité des personnes résidant en Bretagne *[Priorité 3 - Se développer]*. La présentation publique des travaux du CESER lors de ses forums est chaque fois une invitation à agir adressée aux acteurs confrontés au terrain. Par cet appel à la mobilisation de tous, le CESER atteint les limites de sa mission ordinaire, tout en s'inscrivant pleinement dans sa vocation première qui est de favoriser le développement économique, social, culturel et environnemental de la Bretagne.

La mobilisation des acteurs concerne l'échelon régional mais aussi les différents territoires de la Bretagne. Il convient ainsi d'accompagner la constitution de "territoires intelligents", c'est-à-dire ayant la capacité de capter, révéler, mobiliser et utiliser toute l'intelligence, le potentiel humain, le capital humain présents en Bretagne *[Priorité 5 - Se former]*. Penser l'avenir de la Bretagne, c'est en premier lieu favoriser l'épanouissement de tous ses habitants.

Dans un exercice le plus complet possible de sa mission consultative, d'avis et de proposition, la concrétisation de cette capacité du CESER à contribuer à définir des objectifs d'intérêt général, à rassembler, à mobiliser pour l'action doit contribuer à un développement économique et social qui ne saurait être que multidimensionnel, durable, et centré sur l'Homme.

CESER - L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE RÉGIONALE

Les dispositions législatives et réglementaires suivantes définissent les cas et les modalités de la consultation des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux figurent au Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CESER PARTICIPE À L'ADMINISTRATION DE LA RÉGION

Le Conseil régional par ses délibérations, le président du Conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le Conseil économique, social et environnemental régional par ses avis concourent à l'administration de la région.

Article L4131-2
Modifié par la loi 2010-788
du 12 juillet 2010 – art.250 (V)

LES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES, LES DEMANDES D'AVIS ET D'ÉTUDES ET LES AUTOSAISINES DU CESER

"Préalablement à leur examen par le Conseil régional, le Conseil économique, social et environnemental régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

1° A la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation ;

2° Au projet de plan de la région et à son bilan annuel d'exécution ainsi qu'à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région ;

3° Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ;

4° Aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le Conseil régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence aux Régions, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ces domaines ;

5° Aux orientations générales dans le domaine de l'environnement.

A l'initiative du président du Conseil régional, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel ou intéressant l'environnement dans la région.

Il peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région."

Article L4241-1
Modifié par l'ordonnance 2009-1530 du 10 décembre 2009 - art. 5

LES MODALITÉS DE CONSULTATION PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

Le président du Conseil régional notifie au président du Conseil économique, social et environnemental régional les demandes d'avis et d'études prévues à l'article L. 4241-1. Les conditions de la notification des demandes d'avis et d'études ainsi que celles de la convocation du Conseil économique, social et environnemental régional sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Chaque fois qu'il l'estime utile, le Conseil économique, social et environnemental régional peut charger son rapporteur d'exposer l'avis qu'il a rendu devant la commission compétente du Conseil régional. Celle-ci est tenue de l'entendre.

Article L4241-2
Modifié par LOI n° 2010-788
du 12 juillet 2010 - art. 250 (V)

Introduction

P.4/ LES NOUVELLES PRIORITÉS RÉGIONALES DANS UN MONDE QUI CHANGE

Sept orientations prioritaires pour la Bretagne

P.11/ S'OUVRIR

P.33/ INNOVER

P.67/ SE DÉVELOPPER

P.105/ S'ORGANISER

P.133/ SE FORMER

P.155/ COOPÉRER

P.181/ S'AFFIRMER

La vie et les activités du

P.213/ CESER 2010-2013

7 ORIENTATIONS PRIORITAIRES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA BRETAGNE

ORIENTATIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	MOTIFS
S'ouvrir	Relier et interconnecter la Bretagne.	Le développement de la Bretagne s'inscrit dans un contexte international d'échanges qui poussent à l'ouverture sur le monde et sur soi-même.
Innover	Développer l'innovation sous toutes ses formes.	L'innovation économique et sociale est indispensable pour relever les défis des mutations en cours.
Se développer	Organiser la transition vers de nouveaux modes de développement durables, endogènes et ouverts à l'international.	La Bretagne doit accentuer son engagement dans de nouveaux modes de développement.
S'organiser	Adapter le tissu productif régional. Optimiser l'environnement des entreprises, structurer l'activité économique en filières et favoriser le croisement des filières et des activités.	Le tissu économique régional, à tous égard, doit se fixer des priorités centrées sur une nouvelle organisation.
Se former	Former les citoyens et les acteurs économiques et sociaux tout au long de leur vie.	La formation de toutes et de tous est la clé pour préparer l'avenir au présent.
Coopérer	Renforcer les coopérations des territoires, la démocratie locale, organiser les territoires et assurer la cohésion territoriale et sociale.	La cohérence et la coordination des initiatives et actions du territoire régional seront déterminantes pour la réussite de ces priorités.
S'affirmer	Développer l'image de la Bretagne en lien avec la culture et la qualité de vie, pour s'ouvrir sur le monde.	Assurer le développement social et culturel pour tous sera aussi conditionné par les valorisations de la culture dans toutes ses dimensions et par la qualité de vie dans la région, facteurs de développement humain, économique et social.

1er axe prioritaire

S'OUVRIR...

RELIER ET INTERCONNECTER LA BRETAGNE

© Sylvain Cambon

RELIER ET INTERCONNECTER LA BRETAGNE

L'AMBITION

Malgré la crise, la mondialisation des échanges, des technologies et des activités s'est encore renforcée, de même que la conscience des interdépendances et des mutations profondes en cours. Dans ce contexte, il faut affirmer la Bretagne maritime comme une porte d'entrée de l'Europe. Pour cela, il convient de développer les infrastructures et équipements de transport rapide de fret et de voyageurs, afin d'améliorer et accélérer ses communications avec les autres régions de France, d'Europe et du monde. Cela doit permettre de dépasser les contraintes de la géographie et de s'inscrire au cœur des flux d'échange des marchandises, des hommes et de leurs cultures, qu'ils soient nationaux, européens et mondiaux. En complément, il est également indispensable de développer les échanges immatériels grâce à des réseaux d'information et de télécommunication numériques du plus haut niveau.

Interconnecter les territoires bretons et ouvrir la Bretagne sur elle-même, garantir la continuité, la vitesse et la simplicité dans les liaisons physiques pour faciliter les mobilités et irriguer le territoire régional par une intermodalité généralisée, développer le plus largement possible les liaisons numériques et le très haut débit sont autant d'impératifs pour inscrire l'ouverture de la Bretagne et la mobilité sous ses différentes formes dans un objectif de développement durable.

POURQUOI LE FAIRE ?

La crise n'a pas atténué l'importance des échanges mondiaux sur le plan économique et financier. La mobilité des implantations des firmes s'est confirmée et accentuée ; elle se traduit en implantations à l'étranger, en implantations étrangères dans nos territoires, en délocalisations ou en relocalisations ainsi qu'en mutations d'activités, phénomènes auxquels la Bretagne n'échappe pas. Les échanges au sein des blocs commerciaux régionaux tels que l'Union européenne et entre ces blocs placent les entreprises et les territoires dans une situation de concurrence et de recherche de compétitivité sur un plan mondial, continental mais aussi national.

Dans ce contexte, et plus encore avec la transformation de la crise économique et financière en crise sociale, et sa traduction par la montée du chômage notamment, les situations acquises, les spécialisations sectorielles peuvent très rapidement être remises en cause.

Au cours des années récentes, des territoires, des secteurs et des entreprises ont particulièrement été touchés, voir affectés par les mutations en Bretagne ; d'autres s'en sortent mieux, mais certains peuvent craindre de se voir marginalisés ou éliminés. Les évolutions technologiques, les demandes des consommateurs, les préoccupations environnementales de même que la concurrence entre les entreprises imposent des adaptations des acteurs économiques dans tous les secteurs d'activité : artisanat, agriculture, industrie ou services. Ces adaptations doivent être encouragées et accompagnées.

Les territoires doivent de ce fait, alors qu'ils sont sous tension, élaborer et conduire des politiques publiques renforçant leur attractivité pour s'adapter en permanence. Ils doivent sans relâche concevoir de nouvelles stratégies de développement. Avec la tension sur les finances publiques, ces nouvelles stratégies doivent plus que jamais miser sur les complémentarités, les mutualisations et les coopérations. Pour la Bretagne, cela passe par les échanges interrégionaux et la nécessaire connexion aux grands ensembles et espaces significatifs pour le développement (Arc atlantique, Arc Manche, Europe...).

COMMENT LE FAIRE ?

Comme la majorité des acteurs politiques et socio-économiques de la région, le CESER partage la priorité accordée au développement des infrastructures ferroviaires et numériques et le réaffirme à chaque fois que cela est possible. Par ses études et ses avis, il apporte de nombreux éléments visant à l'optimisation de ces projets.

ADAPTER LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN CONSÉQUENCE

Dans le prolongement de ses avis et de ses études antérieurs le CESER continue à appeler de ses vœux et soutenir l'ensemble des initiatives et des démarches permettant de réduire les durées de parcours par voie ferroviaire entre les territoires de Bretagne vers Paris et vers l'espace européen.

Le CESER souligne également que le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) doit être vu comme un projet d'aménagement complexe, qui appelle de nombreuses adaptations dans les territoires et doit être anticipé par les acteurs régionaux. C'est pourquoi le CESER présente aux acteurs régionaux des leviers pour **"Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse"** et diffuser sur l'ensemble du territoire régional les effets positifs de la réduction des temps de parcours ferroviaires à l'intérieur de la Bretagne.

Achever le désenclavement de l'ensemble de la Bretagne doit être considéré comme une priorité nationale, c'est pourquoi le CESER rappelle que les projets visant à mettre la pointe bretonne à 3 heures de Paris et à faire passer la RN 124 en 2x2 voies ne sont pas différables (Vœux sur **le soutien du CESER aux projets de transports stratégiques pour le développement de la Bretagne**).

Conformément à cette prise de position, le CESER se félicite de la progression du dossier de la LGV Bretagne-Pays de Loire, et notamment du fait que la convention de financement

permette de sécuriser le financement de ce projet de long terme, avec un coût pour les collectivités moins élevé qu'attendu. Dans ses avis sur **"la Ligne à Grande Vitesse"**, il soutient donc le choix de la Région d'investir fortement dans ces travaux, tout en rappelant qu'il ne s'agit que de l'une des composantes de BGV.

Ce projet passe également par des travaux sur les axes reliant les principales agglomérations bretonnes. Appelé à se prononcer sur une **"Information relative à l'amélioration des axes ferroviaires Rennes-Brest et Rennes Quimper – phase 2"**, le CESER réaffirme donc son attachement à l'objectif des trois heures pour la pointe bretonne et rappelle qu'il s'agit d'une priorité en termes d'infrastructures. Ces travaux doivent également s'accompagner de réflexions sur la complémentarité entre les différents modes de transport. A propos de **"projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées"**, il appelle par ailleurs à ne pas prendre de décisions irréversibles, le rail restant un outil important dans la lutte contre le changement climatique.

Enfin, le CESER est très attentif au projet d'interconnexion des lignes à grande vitesse en Île de France (ou "Barreau sud TGV). Cette démarche doit permettre de prolonger les gains de temps permis par BGV, en facilitant les échanges interrégionaux, en développant l'intermodalité train/avion et en augmentant la ponctualité des trains. En outre, ces nouvelles voies vont libérer des sillons pour le fret ferroviaire, y compris depuis et vers la Bretagne. La "déclaration du CESER de Bretagne à l'Assemblée générale de l'Association Interconnexion Sud TGV en Ile-de-France" porte ainsi sur le soutien à ce projet ; un soutien ensuite renouvelé et précisé à travers un "cahier d'acteur".

TIRER PARTI DU NUMÉRIQUE

Le numérique constitue aujourd'hui un autre élément majeur de l'ouverture et de l'accessibilité des territoires. Et si la Bretagne dispose d'atouts en la matière, la réduction de la fracture numérique reste un défi qui nécessite l'action de nombreux acteurs et appelle donc une coordination.

Bretagne numérique constitue la stratégie du Conseil régional en matière de développement numérique, avec 5 volets qui concernent l'aménagement du territoire, la formation et la compétitivité, la qualité de vie, le développement durable et le fonc-

tionnement de la Région. Dans ses avis sur **"Bretagne numérique"**, le CESER rappelle que la fracture numérique présente de nombreuses dimensions et il se félicite donc du fait que cette stratégie soit déployée dans tous les champs de compétences de la Région.

Dans ses avis sur le programme **"Bretagne très haut débit"**, le CESER indique que les modalités de mise en œuvre de cette stratégie lui semblent pertinentes. S'il reste attentif au financement de ce projet, il se félicite de l'affirmation forte de sa dimension publique (maîtrise publique du réseau financé par les collectivités) ainsi que du souci de faire respecter les axes "équilibre" et "cohésion" du projet. Ce dernier point s'avère en effet indispensable pour assurer à chacun un accès au très haut débit.

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES MODES DE TRANSPORT

L'ouverture de la Bretagne passe aussi par les airs. Dès lors, le CESER se félicite de la poursuite de la coopération interrégionale sur le dossier à fort rayonnement géographique de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (**"Aéroport de Notre-Dame-des-Landes : création du syndicat mixte aéroportuaire et adoption des statuts"**).

Le CESER s'est exprimé plus fortement sur les deux enjeux majeurs de ces dernières années du point de vue de l'ouverture de la Bretagne (le projet BGV et l'aménagement numérique), mais il réaffirme également la nécessité de continuer à développer les ports bretons et s'est exprimé à plusieurs reprises en faveur de l'aménagement du port de Brest. C'est en effet grâce à ses ports que la Bretagne peut prétendre constituer une porte d'entrée pour l'Europe.

L'ouverture de la Bretagne peut et doit également passer par des coopérations de tous types avec des acteurs de territoires voisins, partageant des enjeux communs ou ayant des liens forts avec les acteurs bretons. Le CESER s'engage lui-même dans de multiples coopérations et fait des préconisations pour inciter les acteurs à aller en ce sens (voir "coopérer").

Enfin, l'ouverture de la Bretagne doit aussi être ouverture sur elle-même, ce qui suppose de poursuivre l'aménagement routier, l'organisation de la logistique ou encore le développement de la multimodalité, comme le CESER le rappelle régulièrement à travers ses différents avis.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET INITIATIVES DU CESER SUR CES THÈMES :

Rapports des commissions et sections

- Synthèse du rapport "Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse", 2012

Vœux, motions, déclarations, cahiers d'acteurs

- Déclaration du CESER de Bretagne à l'Assemblée générale de l'Association Interconnexion Sud TGV en Ile-de-France du 16 décembre 2010, octobre 2010
- Synthèse du cahier d'acteur : L'interconnexion des lignes à grande vitesse en Ile-de-France (ou "Barreau sud TGV"), avril 2011
- Synthèse des vœux d'octobre 2011 et juin 2013 : Soutien du CESER de Bretagne aux projets de transports stratégiques pour le développement de la Bretagne

Quelques avis importants

- Avis sur l'aéroport de Notre Dame des Landes : création du syndicat mixte aéroportuaire et adoption des statuts, juin 2011
- Synthèse de l'avis sur l'information relative à l'amélioration des axes ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper – phase 2, juin 2012
- Avis sur les projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées sur les anciennes lignes Rosporden-Concarneau et Vitré-Fougères, décembre 2012
- Synthèse des avis sur la Ligne à Grande Vitesse
- Synthèse des avis sur Bretagne numérique
- Synthèse des avis sur Bretagne très haut débit

OPTIMISER LE PROJET BRETAGNE À GRANDE VITESSE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de janvier 2012
Rapporteurs : Jean-Philippe DUPONT et Pascal OLIVARD

"Bretagne à Grande Vitesse" (BGV) est le projet ferroviaire le plus important que la Bretagne ait connu depuis l'arrivée du TGV Atlantique en 1989. Mais attention, un projet peut en cacher un autre...
Le CESER a donc souhaité mener une réflexion sur l'ensemble du projet BGV. Son intention n'était pas d'en étudier les effets sur les territoires et leurs habitants, mais de rechercher les leviers permettant de les optimiser.
Ce rapport présente donc, à travers des témoignages sur la façon dont les territoires se préparent, des leviers identifiés pour faire de ce projet ambitieux un outil d'aménagement et de développement assurant une meilleure cohésion territoriale en Bretagne.
L'objectif est ainsi de mieux sensibiliser les acteurs bretons à la nécessaire anticipation du projet Bretagne à Grande Vitesse, c'est pourquoi des préconisations leurs sont adressées. Il vise aussi, plus modestement, à faire connaître le projet aux Bretons et à tous ceux qui sont intéressés par l'accessibilité de la Bretagne.

UN GRAND PROJET FERROVIAIRE POUR LA BRETAGNE

Le projet le plus connu est le prolongement de la ligne à grande vitesse (LGV Bretagne-Pays de la Loire) depuis Paris jusqu'aux portes de Rennes (Cesson-Sévigné), alors que la ligne s'arrêtait à Connerré, près du Mans. Cette nouvelle infrastructure devrait permettre de gagner 37 minutes sur un trajet Paris-Rennes (1h27).

Cependant, des projets complémentaires en font également partie à Rennes et surtout à l'Ouest de la région, c'est pourquoi les autorités régionales parlent de "Bretagne Ouest à Grande Vitesse" (BOGV). Il s'agit de plusieurs projets : la modernisation des voies entre Rennes et Brest et entre Rennes et Quimper (RBRQ) ; la désaturation de la gare de Rennes pour que des trains sans arrêt puissent y passer à une vitesse supérieure et enfin, l'aménagement de dix pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour répondre à l'augmentation des trafics et mieux connecter les différents moyens de transports (trains, transports en commun, individuels motorisés, vélos, piétons, etc.).

Le projet Bretagne à Grande Vitesse est estimé à près de 4 milliards d'euros, en dehors de l'aménagement des PEM. Il est co-financé par Réseau ferré de France, l'Etat et de nombreuses collectivités territoriales (dont le Conseil régional à hauteur de 655 millions d'euros pour la seule LGV).

DES EXPÉRIENCES PASSÉES POUR IDENTIFIER DES LEVIERS D'OPTIMISATION DE LA GRANDE VITESSE FERROVIAIRE

Trois exemples mettent en lumière des leviers d'optimisation de la grande vitesse ferroviaire: l'arrivée du TGV Atlantique en Bretagne en 1989, le TGV Nord Europe en 1993 et le TGV Est européen en 2007. Ces leviers peuvent être analysés sous l'angle de quatre grands leviers et enjeux, au premier rang desquels figure l'intermodalité des transports.

Vient ensuite le levier de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'échelle des gares et de leurs quartiers, puis les enjeux de l'attractivité économique des lieux devenus plus accessibles et enfin, l'enjeu particulier de l'attractivité touristique pour la Bretagne.

Favoriser l'intermodalité

Les objectifs de la politique régionale des transports sont de développer la multimodalité (l'existence des modes aérien, portuaire, routier et ferroviaire) et de favoriser l'intermodalité (le passage d'un mode de transport à un autre au cours du même trajet). Elle est concrétisée par un budget qui représente le quart du budget régional et est déclinée sur le terrain, avec les autres autorités organisatrices de transports, par des programmes d'intervention qui favorisent le mode ferroviaire en s'appuyant sur la mise en œuvre du Schéma Régional Multimodal des Déplacements et des Transports (SRMDT).

Reconnus au niveau international, national et local, les fondements du développement de l'intermodalité favorisant le ferroviaire sont la maîtrise énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans la perspective de la mise en service de la LGV, plusieurs collectivités autorités organisatrices de transports (AOT) ont saisi l'opportunité d'élaborer des plans de transport intermodaux pour une meilleure diffusion de l'effet de la grande vitesse ferroviaire.

Une coordination plus structurée des AOT pourrait être dirigée vers la co-construction d'un Schéma Régional Intermodal des Transports (SRIT), piloté par le Conseil régional en concertation avec les autres AOT. Il permettrait de poursuivre le développement du fret ferroviaire engagé dans le SRMDT.

Les nœuds de l'intermodalité sont les pôles d'échanges, certains font l'objet de grands projets d'aménagement qui devraient les rendre plus accessibles par l'ensemble des moyens de transport existants, tout en privilégiant les transports collectifs et les modes doux (vélo, marche à pieds).

De façon transversale, une billettique commune et une intégration tarifaire à l'échelle régionale ainsi qu'une meilleure information multimodale en temps réel des voyageurs permettraient d'optimiser les connexions.

PENSER L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Garantir la cohésion territoriale

A l'échelle régionale, le projet BGV doit être un outil d'aménagement au bénéfice de l'ensemble des territoires, pour leur ouverture au reste de la France et de l'Europe, sans accentuer des polarités existantes.

La composante RBRQ qui vise à mettre la pointe bretonne à 3 heures de Paris porte particulièrement cet enjeu de cohésion territoriale car elle vise aussi à faciliter les échanges entre les villes de Bretagne.

Insérer la gare et son quartier dans le projet urbain

A l'échelle plus locale, l'aménagement de pôles d'échanges intermodaux peut alimenter des projets urbains qui redimensionnent toute l'accessibilité aux quartiers par rapport à la nouvelle offre de transport.

L'enjeu est souvent d'aménager une nouvelle gare qui ne coupe plus la ville en deux, mais au contraire facilite les circulations d'un quartier à un autre.

Les pôles d'échanges doivent articuler leur fonction transport aux autres fonctions urbaines (assurer la mixité fonctionnelle) pour réussir leur

© Philippe Frayssenix - CR8

insertion dans le tissu existant. Mobiliser les outils d'urbanisme tels que les zones d'aménagement concerté (ZAC) pour favoriser la maîtrise du foncier et la mixité fonctionnelle et sociale constitue une autre préconisation du CESER.

L'ouverture à l'expérimentation doit néanmoins être favorisée ; l'innovante conception de la ville à partir de l'organisation des transports ferroviaires et des gares mérite d'être étendue dans nos territoires.

Concerter pour réussir les projets d'aménagement

Dans les gares, le CESER préconise de rassembler le plus tôt possible les acteurs, à commencer par les autorités organisatrices de transports, et d'accorder une large part à la concertation pour garantir une prise en compte des besoins de chacun et aboutir à une meilleure appropriation du projet d'aménagement de pôle d'échanges.

Enfin, à l'échelle la plus fine, les choix d'urbanisme doivent garantir de ne pas perdre en temps d'acheminement vers ou depuis la gare et jusqu'à sa place dans le train, le temps qui sera ensuite gagné grâce à la grande vitesse ferroviaire.

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Attractivité et accessibilité

L'accessibilité est une condition de l'attractivité, tant dans ses dimensions physique que sociale, c'est pourquoi un prix du billet de train trop élevé amoindrirait les efforts réalisés en termes d'accessibilité physique.

En proposant une nouvelle offre de déplacement, la grande vitesse ferroviaire renforce et dynamise la mobilité des individus, tant pour les voyages professionnels que de loisirs.

Les principaux avantages du train par rapport aux autres moyens de transport sont le confort et la possibilité d'y travailler. Il faut néanmoins garantir la continuité numérique dans le train afin que chaque voyageur puisse, s'il le souhaite, rester connecté avec l'extérieur.

Mesurer pour anticiper les effets sur l'attractivité économique

L'ensemble des acteurs interrogés en Bretagne s'attend à un effet bénéfique de la grande vitesse ferroviaire sur l'attractivité des territoires.

Les effets sur l'immobilier, l'économie résidentielle, les formations continues, l'enseignement supérieur et la recherche, notamment sont à anticiper.

Mobiliser les entreprises

La grande vitesse ferroviaire peut jouer un rôle de levier économique en faveur de l'ancrage local des entreprises qui peuvent élargir géographiquement leur clientèle et trouver davantage de services associés aux gares. Pour optimiser les effets du projet BGV, les entreprises bretonnes doivent s'impliquer dans les différents projets d'aménagement, et en particulier dans les réflexions sur les pôles d'échanges afin d'exprimer leurs besoins en termes de services. Les entreprises que l'on cherche à attirer en Bretagne doivent être démarchées sans délai.

Communiquer sur le projet BGV

C'est pourquoi, le CESER préconise de communiquer sur l'image de l'accessibilité ferroviaire. Un plan de communication avec une charte graphique et un "visuel BGV" utilisés par les partenaires du projet permettrait une information et une promotion du projet qui pourraient faciliter son appropriation.

Développer le tourisme

Le projet BGV participe à la reconquête de la qualité environnementale de la région et constitue un pas de plus vers un tourisme durable.

© Philippe Frayssenex - CRB

Un des enjeux du projet BGV est de parvenir à allonger la saison touristique. Il doit aussi permettre de renforcer l'attractivité des sites déjà dynamiques et développer de nouveaux sites pour une meilleure répartition spatiale des activités touristiques.

Les acteurs du tourisme doivent donc être associés dès les premières réflexions sur les projets de pôles d'échanges multimodaux pour que ces éléments puissent y être intégrés.

Cependant les acteurs sont très nombreux et ils manquent de coordination. Si les produits touristiques semblent s'essouffler dans certains secteurs, le projet BGV peut être l'occasion de repenser et redynamiser cette offre touristique. ◆

SOUTIEN DU CESER AUX PROJETS DE TRANSPORTS STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE

Synthèse des VŒUX adoptés en adoptés en Sessions plénières
• Contribution du CESER de Bretagne au projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT), version d'octobre 2011 (octobre 2011 ; rapporteur : Patrice BOUDET)
• Soutien du CESER de Bretagne aux projets de transports stratégiques pour le développement de la Bretagne (juin 2013 ; rapporteur : Patrice BOUDET

Le CESER a déjà contribué au débat et émis des avis à chacune des grandes évolutions du Schéma national des infrastructures de transport (SNIT), il souhaite adresser un message de mobilisation concernant les projets bretons inclus dans cette dernière version.

Le Conseil économique, social et environnemental national (CESE) a été saisi par l'Etat pour formuler un avis sur le projet de SNIT avant la fin du mois de février 2012. Pour mémoire, le SNIT a évolué depuis 2010 : un avant-projet a été présenté en juillet 2010, un avant-projet consolidé en janvier 2011, il s'agit aujourd'hui d'un projet présenté en octobre 2011.

Rappelons que le SNIT exprime une stratégie de l'Etat pour une période de 20 à 30 ans, fondée sur de grandes orientations et déclinée en actions accompagnées d'une évaluation. Il est régi par deux principes :
- rééquilibrer la demande de transport au profit de modes alternatifs à la route et à l'aérien,
- accorder la priorité à l'optimisation des réseaux existants et de leur utilisation avant d'envisager leur développement.

Pourtant, dès l'avertissement qui accompagne cette dernière version, il est précisé qu'elle "ne constitue pas la programmation de l'Etat en matière d'infrastructures de transport". L'ensemble des projets peut paraître remis en cause car on ne parle plus d'échéances, de budget, sauf à dire qu'il sera davantage contraint par "la raréfaction des ressources publiques". Pour le CESER, il s'agit-là d'une véritable "hypothèque" des priorités, de la hiérarchisation et de la mobilisation des financements de certains projets.

Le CESER a insisté par deux fois (avis d'octobre 2010 et de février 2011) sur le manque de visibilité concernant les financements et exprimé de fortes craintes à ce sujet.

Dans la première version (juillet 2010), il a apprécié l'inscription du projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire au titre des projets "prioritaires", à réaliser avant 2020. Tel n'était pas le cas pour le projet d'amélioration des liaisons entre Rennes et Brest et entre Rennes et Quimper (RBRQ).

Dans la seconde version (janvier 2011), ce projet ferroviaire était nommé : "Objectif d'atteindre une durée de 3 heures pour la desserte de Brest et Quimper depuis Paris", ce dont le CESER s'était satisfait.

© Charles Gié - CRB

Dans la dernière version (octobre 2011), les projets demeurent mais les échéances ne sont plus mentionnées.

Sans préjuger de la version finale, il subsiste dans cette version de véritables interrogations qui ne permettent pas de se satisfaire de cette version du SNIT. Sans revenir sur les autres "observations et demandes", toujours actuelles, citées dans ses précédents avis, le CESER, soucieux d'un aménagement équilibré du territoire, souhaite que la version finale du SNIT revienne à des engagements plus fermes.

En juin 2013, le CESER s'inquiète des réflexions en cours au sein de la commission "Mobilité 21" qui a récemment auditionné des représentants des CESER de France (16 avril 2013), des premières annonces d'une possible contraction du nombre de projets, de la nouvelle hiérarchisation de ceux-ci et du quasi abandon du SNIT évoluant vers un Schéma national de mobilité durable (SNMD).

Ainsi, avant la fin des travaux et des recommandations de la commission "Mobilité 21" et au regard du retard pris par le débat public (initialement prévu au premier semestre 2013, mais qui devra attendre les conclusions de cette commission) sur la ligne nouvelle Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL), le CESER de Bretagne entend réaffirmer son soutien et sa détermination concernant deux projets de transports stratégiques et essentiels pour le développement de la Bretagne :

- la modernisation des liaisons entre Rennes et Brest et entre Rennes et Quimper (RBRQ), avec des sections de lignes nouvelles, incluse dans le projet LNOBPL, visant un temps de trajet de 3 heures entre Paris et la pointe bretonne ;
- la mise en 2X2 voies de la route nationale traversant la Bretagne d'Est en Ouest (RN 164).

Le CESER réaffirme, comme il l'avait fait concernant le SNIT, que le futur SNMD devra intégrer ces deux projets avec les financements et une échéance antérieure à 2030.

Concernant le projet LNOBPL, dont la composante RBRQ était un projet programmé pour après 2020 dans l'avant-projet consolidé du SNIT (janvier 2011), le CESER considère ce projet comme déterminant pour l'accessibilité de la Bretagne et pour lutter contre les effets de sa périphéricité. De plus, il s'inscrit dans la continuité de la LGV Bretagne-Pays de la Loire en cours de construction.

Le passage en 2X2 voies sur la totalité du tracé de la RN 164 est aussi important pour la Bretagne, en particulier pour le développement des territoires qui la composent.

Le CESER veut témoigner de sa détermination à soutenir ces projets d'infrastructures et appelle les Bretonnes et les Bretons à rester mobilisés sur ces projets. ◆

LA LIGNE À GRANDE VITESSE

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières
• LGV Bretagne Pays de la Loire : Déclaration commune des collectivités bretonnes préalable à la signature de la convention de financement (Mai 2011, rapporteur : Jacques UGUEN)
• Proposition de Cahier d'acteurs dans le cadre du débat public relatif au projet d'interconnexion sud des lignes à grande vitesse en Île-de-France (Mai 2011, rapporteur : Jacques UGUEN)
•LGV Bretagne-Pays de la Loire – Virgule de Sablé : Conventions de financement (Mai 2011, rapporteur : Jacques UGUEN)

Le projet Bretagne à Grande Vitesse vise à rapprocher la Bretagne du cœur de l'Europe en mettant Brest et Quimper à 3 heures de Paris. La construction de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire (LGV BPL) permettra de prolonger l'actuelle LGV jusqu'à Rennes pour un gain de 37 minutes qui bénéficiera à l'ensemble de la Bretagne. C'est l'un des éléments importants du projet. La LGV sera également aménagée pour permettre au projet de liaison rapide dit "virgule de Sablé-sur-Sarthe" de voir le jour.

La construction de la ligne doit être complétée par la réalisation d'une interconnexion ferroviaire à grande vitesse au sud de Paris ou "Barreau-Sud".

LE PROJET BRETAGNE-PAYS DE LOIRE

Un projet de long terme

Depuis octobre 1994 jusqu'à mai 2011, 17 années se sont écoulées entre le lancement du débat public préalable et la signature du contrat de partenariat. Le projet n'est toujours pas terminé et d'autres grandes étapes sont à venir.

Le CESER prend acte du délai qu'il aura fallu pour mener à bien ce projet LGV Bretagne- Pays de la Loire. Il se félicite de la volonté des acteurs bretons, tant politiques qu'économiques, et des Bretons eux-mêmes pour voir ce projet aboutir.

L'aménagement de la LGV à Sablé

Cet aménagement entre dans la volonté des deux Régions (Bretagne et Pays de la Loire) de voir se développer un axe ferroviaire performant Angers-Rennes d'une part et Nantes-Laval d'autre part

Pour le CESER la "virgule de Sablé-sur-Sarthe" participe au développement du ferroviaire sur un axe Rennes-Vitre-Laval-Sablé-sur-Sarthe-Angers-Nantes. Cette liaison aura des conséquences sur les sillons LGV, notamment entre Sablé-sur-Sarthe et Laval où devront cohabiter des TGV aptes à circuler à 300 ou 320 km/h et des TER. La pertinence de ce projet est liée à la qualité des sillons dédiés au TER et à l'utilisation de matériel roulant TER performant, apte à circuler à au moins à 200 km/h, mais également à la capacité des gares à recevoir des circulations supplémentaires.

LA QUESTION DU FINANCEMENT

La nouvelle ligne LGV BPL

En 2008, les collectivités territoriales de Bretagne engagées dans le financement du projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire ont signé entre elles un premier protocole sur la répartition de leur participation respective à ce projet. Un protocole d'intention pour le financement de la ligne nouvelle est venu compléter le contrat de partenariat conclu par Réseau ferré de France (RFF). En 2009, un second protocole a permis le financement ab initio et confirmait la demande de mise en place d'une clause de retour à bonne fortune.

Au mois de juillet 2011, les mêmes collectivités seront appelées à signer la convention de financement avec l'Etat, RFF et le Conseil régional des Pays de la Loire.

Sécuriser le financement

Cette convention sécurisera la part publique du financement du projet et sera préalable à celle du contrat de partenariat entre RFF et Eiffage. Le CESER se félicite de la volonté politique exprimée par les cofinanceurs bretons de s'attacher à sécuriser le dispositif juridique et financier lié au

© Sylvain Cambon

financement de la LGV Bretagne-Pays de la Loire afin que ce projet ne soit pas tributaire du calendrier électoral et de ses conséquences sur le fonctionnement des exécutifs. De cette manière les délais devraient être respectés pour permettre la mise en service en septembre 2016.

Un coût moins élevé que prévu pour les collectivités

Dans ce dossier, le CESER note que le coût total du projet, 3 344 M€ (HT, euros courants), est inférieur à celui qui figurait dans les protocoles de 2008 et 2009 qui ont été signés par l'état, à savoir 3 400 M€.

Le CESER souligne l'avancée significative de cette convention de financement par rapport au protocole initial de juillet 2009 qui prévoyait une contribution de RFF à hauteur de 40% du coût du projet, moyennant la mise en place d'une clause de partage des risques entre RFF et les collectivités cofinançant le projet. Il est proposé dans la nouvelle convention que la

contribution de RFF passe à 43% du coût sans partage des risques, avec l'instauration au profit des parties, d'une clause de retour à bonne fortune. Ceci couplé au partage de la TIPP devrait atténuer le montant de la contribution des collectivités.

Concernant cette dernière taxe, en partie affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse, le CESER s'était félicité dans un avis récent qu'une taxe sur les produits pétroliers vienne financer une alternative au "tout routier", tout en regrettant que cette taxe pèserait d'abord sur les personnes dans l'obligation de se déplacer.

Au regard de ces éléments et sans préjuger des étapes à venir, le CESER approuve la démarche régionale, tout en rappelant que cette LGV n'est qu'un élément, certes important, du projet de Bretagne à Grande Vitesse.

La virgule de Sablé

Le coût total du projet est estimé à 36,3 M€ courants (hors taxes). Son coût pour la Région Bretagne sera de 3,6 M€ euros (soit 10% du total) pour une desserte prévisionnelle de huit allers-retours par jour, avec un aller-retour par heure aux heures de pointes.

Le barreau Sud TGV

Dans le contexte d'extension du réseau de lignes à grande vitesse tant nationales qu'européennes, l'inscription de la Bretagne dans les grands courants d'échanges est largement conditionnée par une traversée ferroviaire satisfaisante de l'Île-de-France. Celle-ci doit permettre de relier les LGV de la façade Atlantique aux réseaux à grande vitesse du Nord, de l'Est, et du Sud-Est et donc également aux différents réseaux Européens, qu'il s'agisse des circulations TGV ou fret.

Les éléments développés par le Conseil régional et le B15 pour étayer la nécessité de ce barreau sud et le choix du scénario rejoignent les arguments figurant dans le cahier d'acteur du CESER, à savoir :

- l'augmentation des fréquences à destination ou en provenance de Paris Montparnasse,
- le développement des relations province-province,
- une meilleure connexion entre le TGV et l'avion,
- le développement de capacités pour le fret,
- mais également l'acceptabilité sociale de ce projet par les Franciliens.

Au regard de ces priorités, le Conseil régional rejoint la position du CESER et donne la priorité au scénario A (18 km de ligne nouvelle raccordée à l'actuelle LGV sud/est).

Le CESER regrette cependant que le rôle de pôles d'échanges des gares du barreau sud ne soit pas plus affirmé dans le cahier d'acteurs du Conseil régional. Enfin, ce projet étant lié aux ambitions de désenclavement, il semble important d'affirmer que, pour la Bretagne, ce projet doit être mené concomitamment avec le projet Bretagne à Grande Vitesse. ◆

INFORMATION RELATIVE À L'AMÉLIORATION DES AXES FERROVIAIRES RENNES-BREST ET RENNES-QUIMPER – PHASE 2

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de Juin 2012 / Rapporteur : Jacques UGUEN

La signature de la convention de financement de la Ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire et du contrat de partenariat entre RFF et Eiffage, permet le lancement des travaux dés 2012 et une livraison de l'ouvrage en fin 2016, tandis que se poursuivent la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper et les projets des Pôles d'Échanges Multimodaux. Ces travaux et les discussions avec la SNCF sur les rames duplex aptes à circuler à 320 km/h doivent permettre de réduire les temps de parcours globaux et au sein de la Bretagne.

Cependant, l'ensemble de ces opérations ne permet que de mettre la pointe finistérienne à 3h08 de Paris, pour les trains drapeaux, alors que l'objectif de la Région est d'atteindre un temps de parcours de 3h.

C'est la raison pour laquelle la Région Bretagne a demandé l'inscription d'une phase 2 de modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper au contrat de projets 2007-2013 (pour la partie études dans un premier temps) et l'inscription de celui-ci au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Le CESER se félicite que les entretiens d'acteurs aient permis de dégager les principes fondamentaux avancés par le CESER pour les projets Rennes-Brest et Rennes-Quimper phase 2, à savoir :

- l'accessibilité et le désenclavement de la pointe de la Bretagne,
- l'amélioration des liaisons infrarégionales entre les gares principales des branches nord et sud, voire entre ces branches,
- l'amélioration des liaisons interrégionales avec Nantes,
- la fonctionnalité fret à assurer par les lignes existantes.

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

Les travaux en cours ont permis de porter les infrastructures actuelles à leur niveau optimal mais d'autres aménagements sont nécessaires pour mettre Brest et Quimper à 3 h de Paris. Il s'agit de réfléchir à la construction de sections de lignes nouvelles en Bretagne.

Le CESER est bien conscient que l'ambition et l'objectif de l'amélioration des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper n'est pas d'amener le temps de parcours moyen à 3h, mais de viser à l'obtention des 3h pour les meilleurs temps de parcours.

Pour le CESER, ce projet n'en constitue pas moins un levier de rapprochement des agglomérations bretonnes vis-à-vis de Rennes, Paris et au-delà, mais il suppose une réflexion approfondie sur le type de desserte TGV, le type de desserte TER, les arrêts, la complémentarité TGV/TER et avec les autres modes de transport, le rôle des pôles d'échanges multimodaux.

Il estime que pour faire bénéficier à tous les territoires des gains de temps, l'amélioration des infrastructures doit se faire au plus près de Rennes, permettant ainsi d'avoir des répercussions sur l'ensemble des axes. Le scénario qui prévoit la création de portions de lignes nouvelles entre Rennes et Redon et entre Rennes et Lamballe, outre le fait qu'il permette à Redon et Lamballe de conserver leur desserte TGV, semble répondre à cet objectif. Ce scénario permettrait un gain de temps de 9 minutes sur les axes nord et sud, tout en laissant la possibilité de création de nouvelles sections de lignes au-delà de Lamballe et Redon.

LIER PLUSIEURS PROJETS

Le Président du Conseil régional souligne le besoin de coordination et de concomitance des projets Rennes-Brest et Rennes-Quimper avec le projet Rennes-Nantes-Bretagne sud. Il indique que parmi les scénarios proposés, celui qui semble faire consensus est celui qui propose un Rennes-Brest et Rennes-Quimper phase 2 mutualisé avec le projet Nantes-Rennes-Bretagne sud, et reposant sur la construction de sections de lignes nouvelles entre Rennes et Redon ainsi qu'entre Rennes et Lamballe.

Même si le CESER prend acte de cette volonté de lier dans un souci de mutualisation les projets Rennes-Brest et Rennes-Quimper phase 2 avec le projet Nantes-Rennes-Bretagne sud, l'amélioration des infrastructures sur les axes nord et sud demeure la priorité. Pour le moins il faudra veiller à la concomitance des projets, au Nord et au Sud afin que l'axe nord Bretagne ne soit pas quelque peu délaissé, ce qui serait préjudiciable au développement de toute la Bretagne nord.

SÉCURISER LE FINANCEMENT

Enfin, l'exécutif régional insiste sur le fait que dans un contexte défavorable au financement des projets d'infrastructure, les scénarios jugés économiquement viables et finançables sont à privilégier car les scénarios proposés varient entre 2,8 et 4 milliards d'euros (valeur 2010).

Le CESER confirme quant à lui qu'il ne saurait être question d'occulter le coût financier d'un tel projet. Il approuve l'inscription de ce projet majeur pour la Bretagne au SNIT, mais souhaite que ce projet Rennes-Brest, Rennes-Quimper phase 2 (aujourd'hui indissociable du projet Rennes-Nantes-Bretagne sud) soit inscrit tel quel dans la nouvelle version du SNIT, afin que l'Etat prenne pleinement part au financement de cette opération jugée structurante au niveau national. ◆

LES PROJETS DE FERMETURE ET DE DÉCLASSEMENT DE SECTIONS DE VOIES FERRÉES SUR LES ANCIENNES LIGNES ROSPORDEN-CONCARNEAU ET VITRÉ- FOUGÈRES

AVIS adopté lors de la Session plénière de décembre 2012
Rapporteur : Jacques UGUEN

Réseau Ferré de France (RFF) a soumis à l'avis du Président du Conseil régional deux projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées :
- sur la ligne Vitré-Pontorson : depuis Montreuil sous Pérouse jusqu'à Fougères,
- sur la ligne Rosporden-Concarneau : depuis Melgven jusqu'à Concarneau.

ASSURER LA RÉVERSIBILITÉ DES AMÉNAGEMENTS

Le Président du Conseil régional formule un avis réservé sur ces demandes de fermetures et entend s'assurer de la réversibilité des aménagements, il demande enfin que RFF reste propriétaire du foncier. Si ces deux derniers éléments venaient à être garantis, le Conseil régional suspendrait son avis réservé.

Le CESER prend acte de ce projet qui concerne des parties de voies non utilisées depuis plus de 10 ans et sur lesquelles des projets de voies vertes sont en cours, en accord avec la politique régionale du tourisme et en particulier son schéma régional des véloroutes et voies vertes (2005).

Pour le CESER, la lutte contre le réchauffement climatique passe par le développement de transports alternatifs au "tout routier". De fait, l'abandon d'infrastructures ferroviaires va à l'encontre de cette volonté. Il est également paradoxal que RFF propose la fermeture et le déclassement de voies, alors que dans le même temps, des Conseils de développements et certains élus locaux et régionaux se mobilisent sur leurs territoires pour la réouverture de plusieurs lignes.

Pour le CESER, il s'agit de ne pas hypothéquer l'avenir par des décisions irréversibles. Il approuve donc les réserves émises par le Président du Conseil régional et sa volonté de donner comme condition suspensive à l'avis réservé la garantie que RFF demeure propriétaire du foncier et que les aménagements pressentis ne soient pas un obstacle au retour de ces infrastructures à leur vocation première. ◆

AÉROPORT DE NOTRE DAME DES LANDES : CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE AÉROPORTUAIRE ET ADOPTION DES STATUTS

AVIS adopté lors de la Session plénière de Juin 2011
Rapporteur : Youenn LE BOULC'H

Le projet d'aéroport entre actuellement en phase opérationnelle. Le syndicat mixte d'études qui avait été créé pour conduire des études préalables à l'aménagement du site et à la création du nouvel aéroport atteint les limites de son objet statutaire.

La volonté du Conseil régional de Bretagne est de poursuivre la coopération entre collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale au sein d'un nouveau syndicat mixte. Ce syndicat permettra le suivi de la concession, de la participation au financement et contribuera à accompagner le développement des territoires concernés. Les nouveaux statuts établissent les compétences, la composition du syndicat ou encore les organes, le fonctionnement et les dispositions financières de ce dernier.

Le CESER considère que cette création d'un nouveau syndicat mixte aéroportuaire est la conséquence logique de l'avancement du projet d'aéroport du Grand Ouest. Il se félicite de la poursuite de cette coopération régionale sur ce dossier à fort rayonnement géographique de la région Bretagne. ◆

© Franck Betermin - CRB

DÉCLARATION DU CESER DE BRETAGNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION INTERCONNEXION SUD TGV EN ILE-DE-FRANCE DU 16 DÉCEMBRE 2010

VOEU adopté lors de la Session plénière d'octobre 2010 / Rapporteur : Jacques UGUEN

Avec les réalisations à venir du programme "Bretagne à grande vitesse" (BGV) et des projets de lignes à grande vitesse de la façade Atlantique (LGV Sud Europe Atlantique avec ses branches vers Toulouse et vers Limoges), la réalisation d'une interconnexion ferroviaire à grande vitesse au sud de l'Ile de France devient un enjeu majeur.

© Frederic de la Mure - MAE - CRB

C'est cet enjeu qui a été anticipé par l'Association Interconnexion Sud TGV en Ile-de-France créée en 1999 et dont la Bretagne fait partie.

Le projet d'interconnexion des LGV consiste en la création d'une ligne nouvelle dédiée au TGV dans le sud de la région Ile-de-France devant ainsi permettre de relier les LGV de la façade Atlantique aux réseaux à grande vitesse du Nord, de l'Est, et du Sud-Est et donc également aux différents réseaux Européens.

L'Association a deux objectifs principaux :
- obtenir à court terme un réaménagement de la ligne actuelle entre Massy et Valenton,
- obtenir à long terme la réalisation d'un nouveau Barreau dédié à la grande vitesse.

En 2010, le réaménagement de la ligne actuelle est lancé, mais les travaux commencent par le secteur est, et nous sommes toujours dans une énième phase de concertation concernant le secteur ouest avec des réticences toujours vives sur le secteur d'Antony. Il est pourtant primordial que ce secteur soit modernisé pour éviter les conflits de circulation (fret, TGV, banlieues).

Concernant le long terme, la création d'un barreau sud dédié à la grande vitesse est actée dans le projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT), et le débat public devrait démarrer en fin d'année 2010, avec trois scénarios proposés :
- scenario A : 18 km de ligne nouvelle raccordée à l'actuelle LGV sud/est (coût 2,4 à 2,6 milliards d'€),
- scenario B : 16 km de ligne nouvelle dans le corridor existant (coût 1,3 à 1,7 milliard d'€),
- scenario C : 32 km de ligne nouvelle raccordée à l'ancienne LGV sud/est (coût 3,2 à 3,5 milliards d'€).

À noter que les trois scénarios prévoient la création d'une gare TGV à Orly.

Le 16 décembre prochain aura lieu l'Assemblée générale de l'Association, et il est sans doute important que le CESER de Bretagne ait une expression collective sur ce dossier.

LA DÉCLARATION DU CESER

Le CESER de Bretagne prend acte qu'à la fin d'année 2010 sera ouvert un débat public concernant la création d'une ligne dédiée d'interconnexion des LGV au sud de Paris.

Cette nouvelle infrastructure inscrite dans l'avant-projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) doit permettre à terme de relier les réseaux LGV de la façade Atlantique à l'ensemble des réseaux LGV Français et Européens, et procède donc de la volonté souvent exprimée par le CESER de Bretagne, de désenclaver la Région Bretagne.

Le CESER de Bretagne prendra donc toute sa place dans ce débat public.

Pour autant, cela ne doit pas avoir pour conséquence de retarder les travaux nécessaires à l'amélioration des voies ferrées existantes sur le secteur Massy / Antony.

Le CESER de Bretagne rappelle que ces travaux étaient prévus au Contrat de Plan Etat/Région Ile de France 2000/2006 et que la Région Bretagne a investi 6 733 000 euros dans ce projet de modernisation.

Cette réalisation est nécessaire pour le désenclavement de la Bretagne, mais également pour les franciliens qui subissent sur ce secteur d'importants retards liés à la saturation et à l'inadéquation des lignes qui doivent supporter un trafic dense composé de TGV, de trains de banlieues et de trains de Fret.

Le CESER de Bretagne rappelle donc sa volonté de voir aboutir dans les plus brefs délais la réalisation de ces travaux de modernisation. ◆

© Caroline Ablain - CRB

L'INTERCONNEXION DES LIGNES À GRANDE VITESSE EN ILE-DE-FRANCE (OU "BARREAU SUD TGV")

Synthèse du CAHIER D'ACTEUR adopté lors du Bureau d'avril 2011 / Rapporteur : Jacques UGUEN

Le futur barreau Sud de liaison des infrastructures ferroviaires à grande vitesse est le lien indispensable pour relier correctement la Bretagne à l'ensemble des territoires français et européens et, via les aéroports d'Orly et de Roissy, bien au-delà.

Comme rappelé dans un vœu exprimé lors de sa session d'octobre 2010, le CESER de Bretagne appelle aussi, en préalable et en complément à ce projet, à la réalisation rapide des travaux d'amélioration de la voie aujourd'hui utilisée par l'ensemble des trafics ferroviaires entre Massy et Valenton. Ce tronçon, aujourd'hui encombré par les trafics TGV d'interconnexion est indispensable tant pour les voyageurs de la région parisienne que pour les trains de fret européens. Son amélioration doit aussi permettre sa meilleure intégration au sein d'un tissu urbain très dense, en concertation avec les populations riveraines.

Membre actif de l'Association Interconnexion Sud TGV en Île-de-France, le CESER de Bretagne approuve pleinement la tenue d'un débat public sur la construction de ce "Barreau sud" dont il a souligné dès 1995 l'enjeu primordial qu'il représente pour la Bretagne, son ouverture et donc son désenclavement. Par ce cahier d'acteurs, il y apporte sa contribution.

UNE NÉCESSITÉ POUR LA BRETAGNE

Accompagner le dynamisme de la région

L'attractivité de la Bretagne et le dynamisme régional entraînent une augmentation continue de sa population et un développement économique en progression constante.

Il est par conséquent nécessaire que les échanges indispensables au développement de la Bretagne puissent se poursuivre et ne rencontrent pas d'obstacle tel que le barreau ferroviaire entre Massy et Valenton.

Accompagner le projet BGV

La Région Bretagne s'efforce de réduire les temps de parcours vers l'ensemble de ses territoires. Près de quatre milliards d'euros sont aujourd'hui engagés pour réduire d'au moins une heure les temps de parcours en train jusqu'aux pointes finistériennes : c'est le projet Bretagne à grande vitesse.

Le "Barreau sud TGV" revêt une importance cruciale pour ne pas péjorer ces gains de temps puisqu'à l'heure actuelle, une proportion non négligeable des TGV en provenance ou à destination du nord, de l'est et du sud-est de la France (mais aussi de l'Europe) "perdent" en moyenne un quart d'heure en région Île de France par rapport à leurs horaires indiqués.

Une situation ferroviaire critique

Aujourd'hui, le barreau ferroviaire reliant Massy (91) à Valenton (94) est une infrastructure non performante au regard du trafic qu'elle supporte :

- elle rencontre des conflits d'utilisation car y circulent transîliens, RER, TGV et trains de fret ; elle est de ce fait saturée,
- les conditions de sécurité n'y sont pas optimales avec, par exemple, une configuration des infrastructures ferroviaires où, sur une même voie, circulent alternativement des trains dans un sens ou dans l'autre,
- de nombreux trains y subissent des retards chroniques (en moyenne quinze minutes pour les TGV).

Ce tronçon ne dispose donc pas du potentiel nécessaire pour envisager un développement des échanges empruntant cette portion de voies ferrées.

Par ailleurs, la sur-utilisation du barreau Massy-Valenton crée des situations difficilement acceptables par les riverains, dont on peut comprendre l'opposition à toute augmentation des flux sur ce tronçon enclavé dans une zone à forte densité de population. Cela montre toute l'attention dont il faudra faire preuve lors de la nécessaire réhabilitation des voies, et l'importance de définir un projet socialement acceptable.

LE DÉSENCLAVEMENT DE LA BRETAGNE

La réalisation de cette interconnexion des lignes à grande vitesse au sud de Paris est un impératif pour le désenclavement de la Bretagne. Elle répond à une forte demande et attente des acteurs bretons.

Cette nouvelle ligne doit permettre de :
- rapprocher l'extrême ouest de la Bretagne des grands flux européens, en particulier grâce à la fluidification des échanges province/province que ce soit pour les voyageurs (TGV) ou pour le fret (et spécialement les autoroutes ferroviaires),
- faciliter les accès des voyageurs depuis et vers Paris et la Région Île de France par le désengorgement de la gare Montparnasse ainsi que par le développement des arrêts de TGV dans les gares de Massy, Orly, Marne la Vallée, Roissy, etc. pour ne plus avoir à entrer dans Paris (qui, pour un voyageur de province, n'est pas la seule destination en région Île de France).

LES OBJECTIFS VISÉS PAR LA BRETAGNE

La réalisation d'un barreau d'interconnexion des lignes à grande vitesse au sud de Paris doit satisfaire deux volets d'objectifs, le premier concernant les voyageurs, le second les trains de fret.

© Sylvain Cambon - CRB

© RFF - CRB

Pour les voyageurs

La nouvelle connexion doit permettre :
- d'accroître les échanges interrégionaux, que ce soit les TGV province/province, ou les TGV vers les gares d'Île de France,
- de faire des gares du barreau sud (Massy, Orly...) de véritables pôles d'échanges multimodaux permettant d'optimiser les échanges province/province et participant au désengorgement de la gare Paris Montparnasse (le voyageur pouvant utiliser le RER à Massy ou dans une autre gare d'interconnexion pour se rendre dans Paris),
- d'augmenter la ponctualité des trains et mettre fin à des retards chroniques,
- de sécuriser, faciliter et développer l'intermodalité train/avion et donc l'accessibilité internationale de la Bretagne (via les aéroports d'Orly et Roissy Charles de Gaulle).

Pour les trains de fret

La création d'une ligne nouvelle au sud de Paris doit permettre de libérer les sillons aujourd'hui mobilisés par la circulation de TGV et donc libérer des possibilités pour le transport de voyageurs en région parisienne et le développement du fret ferroviaire :
- en facilitant l'accès de trains de marchandises bretons au marché d'intérêt national (MIN) de Rungis,
- en permettant à la Bretagne de bénéficier de points d'accroche aux autoroutes ferroviaires européennes.

CONCLUSION

La construction de cette ligne d'interconnexion sud TGV, prévue dans le Schéma national des infrastructures de transport, est une réalisation attendue et souhaitée de longue date par le CESER de Bretagne, qui avait émis un premier avis à ce sujet en mai 1996.

C'est un projet indispensable, considéré par les Bretons comme partie intégrante des éléments à réaliser pour favoriser le désenclavement de leur territoire.

Le CESER de Bretagne considère que ce projet ne sera viable que s'il rencontre l'adhésion des franciliens. Il doit donc être socialement acceptable et s'inscrire au mieux dans le développement durable de l'Ile de France.

Parmi les différents scénarios proposés pour sa réalisation, le CESER de Bretagne considère le scénario A comme le plus pertinent puisqu'il prévoit un tracé à 90 % couvert et donc fortement intégré, avec une desserte province/province optimisée et fiable, et la création d'une gare TGV au plus près des aérogares d'Orly.

Le CESER souhaite qu'au terme de la consultation une décision favorable soit prise pour la poursuite du projet dans les délais les plus brefs possibles.

De plus, la réalisation de ce "Barreau sud" doit se faire en concommitance avec celle du projet Bretagne à grande vitesse. ◆

BRETAGNE NUMÉRIQUE

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières
• Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique du territoire breton (Mai 2011, rapporteurs : Joël JOSSELIN et Jean LE TRAON)
• Bretagne Numérique (Mai 2011, rapporteur : Patrice BOUDET)

Bretagne numérique présente la stratégie du Conseil régional en matière de développement numérique, qui est appelée à être déclinée à travers des projets concrets tels que "Bretagne très haut débit" ou "C@mpus numérique". L'ambition est "d'engager la Bretagne dans une nouvelle étape de son développement, celui du numérique pour tous, en favorisant la diffusion des TIC mais aussi en s'assurant que cette révolution technologique profite à chacun en luttant donc contre toute fracture territoriale ou sociale".

© Adeline Kan - CRB

L'engagement de la Région s'appuie sur un "triskell numérique" :
- le déploiement d'infrastructures,
- le développement des usages,
- le soutien à la filière TIC.

La stratégie "Bretagne numérique" s'organise suivant 5 axes d'intervention.

AXE I. L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Les enjeux pour la Bretagne sont multiples :
- garantir son attractivité et sa compétitivité malgré son éloignement géographique et sa situation péninsulaire,
- renforcer sa filière TIC historique, pilier de son économie,
- assurer les mêmes droits et les mêmes services entre les zones rurales et les zones densément peuplées.

Contexte

Le développement des usages numériques et le risque de fracture numérique au sein du territoire breton impliquent une modernisation des réseaux existants par une généralisation du support fibre.

"Une intervention publique coordonnée est donc indispensable pour assurer l'aménagement numérique équilibré de l'ensemble du territoire" tout en engageant une réflexion sur l'impact d'un tel programme d'un point de vue économique, social et environnemental.

Ambition et mise en œuvre

Il s'agit de réaliser la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) qui constitue le volet "déploiement d'infrastructures" du "triskell numérique" pour, à terme, disposer d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques et de les rendre disponibles à tous.

Le CESER recommande la création d'un outil de gouvernance, pierre angulaire du projet, auquel chaque acteur territorial devra adhérer. Il agira comme autorité unique vis-à-vis de la sphère privée, assurera l'exploitation et la commercialisation du réseau et agira en tant qu'opérateur d'opérateurs.

Le CESER souligne trois points de vigilance à observer :
- envisager une révision du SCORAN en raison des évolutions technologiques rapides,
- effectuer un état des lieux des réseaux et des infrastructures existants afin de déterminer les zones prioritaires,
- préciser les éléments de contractualisation avec les opérateurs.

La question du financement

Le budget global de mise en œuvre du SCORAN reste peu détaillé et le coût net est estimé à environ 2 milliards d'euros hors coût de l'emprunt. La part des financements privés attendus, de même que la participation de l'État, de l'Union européenne et des diverses collectivités infra-régionales ne sont pas encore définies.

AXE II. LE NUMÉRIQUE AU SERVICE D'UNE FORMATION DE QUALITÉ ET D'UNE ÉCONOMIE INNOVANTE

Une formation pour tous

Le CESER partage avec le Conseil régional la nécessité d'une vigilance quant aux conditions d'utilisation du numérique dans la formation, par rapport à ses enjeux et ses limites. Il indique qu'avant de se former par le numérique, il faut se former au numérique. De plus, le numérique doit rester un outil pédagogique parmi d'autres et non devenir un dogme. Cela nécessite un équilibre dans les programmes de formation entre séquences virtuelles et séquences réelles, entre séquences en présentiel et séquences à distance.

Le projet d'un site Internet unique et exhaustif d'information sur la formation en Bretagne peut être le premier élément d'un projet plus large que le CESER a déjà évoqué, de création d'un guichet unique de la formation, accessible à tous.

La qualité des outils est également très importante. Le CESER insiste sur l'importance de l'activité d'ingénierie des organismes de formations ainsi que sur l'acquisition continue de nouvelles compétences par les formateurs.

Une économie innovante

Pour le CESER, le titre "une économie innovante portée par les TIC", qui implique l'innovation et le transfert de technologie, le renforcement de la performance des entreprises et l'accès aux TIC à tous les acteurs, ne se retrouve pas complètement dans le projet "Bretagne Numérique". Celui-ci se limite :

- d'une part aux initiatives des acteurs dans le cadre des Investissements d'avenir dont les résultats sont partiellement connus et dont la maîtrise appartient à l'Etat,
- d'autre part aux actions antérieurement engagées.

AXE III. BIEN VIVRE ENSEMBLE PAR LE NUMÉRIQUE

Culture et patrimoine

Le CESER considère qu'il est positif et prometteur d'approcher la question numérique dans ses enjeux tant culturels que cognitifs, économiques, territoriaux. Il considère donc que la Région doit soutenir et encourager le développement d'outils numériques pour renforcer l'accès au patrimoine. Certaines initiatives peuvent servir de modèles en ce qu'elles veillent à ce que le patrimoine, c'est-à-dire le bien commun, reste accessible à tous, dans le cadre d'un partage, sans captation par un intermédiaire marchand, et sans impact sur l'environnement.

Les conséquences de l'adoption du numérique sur les acteurs sont à étudier, tant cela peut questionner des sujets juridiques et influer les modes de gouvernance. A ce sujet, le CESER considère que la synergie dans l'application de ces programmes reste indispensable pour la cohérence comme pour la réussite même de cette belle ambition numérique.

Le numérique au service du tourisme

Le CESER estime que la stratégie constitue une bonne approche des outils de l'Internet au service du tourisme en Bretagne, intégrant les enjeux de demain (Internet mobile) et les outils communautaires (Web 2.0, réseaux sociaux). Il salue le choix d'actualiser le Schéma régional du

© Emmanuel Pain - CRB

tourisme pour l'adapter au projet "Bretagne très haut débit" et en particulier à l'Internet mobile et considère qu'il s'agit d'une orientation nécessaire pour l'avenir.

Mieux répondre aux besoins de santé de la population

Le CESER considère que concernant la santé, le numérique peut apporter des réponses très utiles dans les domaines des inégalités territoriales et d'accès aux soins, de la prévention, et de l'offre de soins hospitaliers en coordination avec l'offre libérale et le médico-social.

Le numérique permet le développement de la télémédecine pour améliorer l'offre de soins et faciliter la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Le CESER rappelle qu'il s'agit d'un acte médical, entouré de garanties éthiques, déontologiques, et juridiques. Il peut également bénéficier à la télésanté (collecte de données de santé), qui n'a pas fait l'objet des mêmes attentions que la télémédecine, selon le CESER. Or, elle devrait faire l'objet d'une considération particulière en ce qui concerne la gestion ainsi que le recueillement des données afin d'offrir des garanties aux citoyens dans la protection de leurs données de santé.

Les politiques du logement

Le logement est le dernier maillon d'un réseau très haut débit breton. Pour le CESER, tout doit être fait, pour ne pas aller au-delà de l'échéance, qui paraît déjà lointaine, de la fibre optique jusqu'à chaque domicile en Bretagne en 2030. Il faut pour cela favoriser, en sensibilisant les acteurs, les projets comprenant le "pré-câblage" des immeubles neufs en fibre optique (ce qui est moins coûteux que de procéder à des travaux de démolition à posteriori) et mettre davantage l'accent sur :

- la question des travaux de réhabilitation des logements,
- la nécessité de prendre en compte toutes les parties du territoire breton
- le recours actif à des solutions de montée en débit dans les zones les moins denses,
- la cohérence avec les déploiements qui seront prévus dans le cadre des programmes départementaux.

AXE IV. UNE BRETAGNE ÉCO-PIONNIÈRE GRÂCE AU NUMÉRIQUE

Une politique durable de l'énergie

Les réseaux intelligents ("smart grids") permettront d'aller dans le sens de la préconisation du CESER de conjuguer et de décliner les trois branches du pacte électrique au niveau de chaque territoire. En mettant à la disposition de l'utilisateur final des outils et services lui permettant

© Sten Duparc - CRB

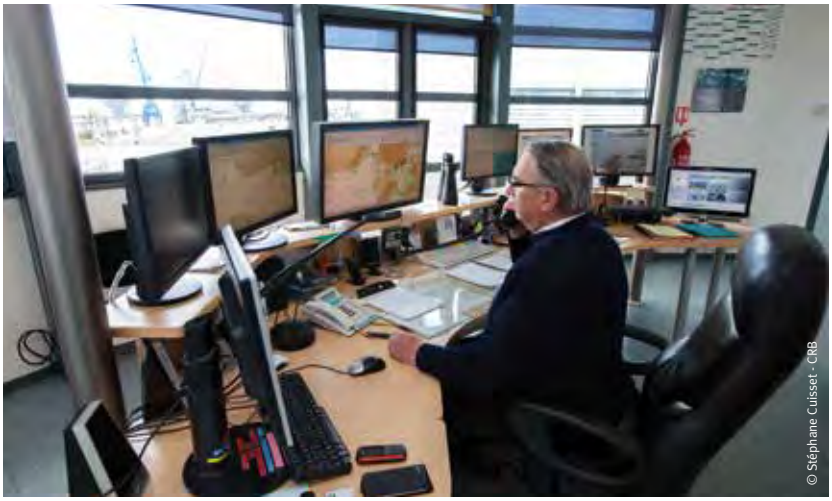
© Stéphane Cuisset - CRB

de connaître sa consommation en vue d'agir sur elle, ils rendent chaque utilisateur plus directement acteur de la politique énergétique.

Le CESER s'interroge néanmoins sur la question de la prise en charge financière des équipements (compteurs) qui seront nécessaires pour le développement des "smart grids".

Faciliter l'accès aux transports collectifs

La stratégie fait des TIC des leviers pour rendre le transport public plus attractif et plus facile d'accès, avec notamment le développement de systèmes d'information multimodaux comme BreizhGo ou la billettique Korrigo. Ils offrent des moyens individuels et collectifs pour "se déplacer mieux" en inscrivant le transport public dans une chaine multimodale et permettront d'accompagner la forte croissance de la mobilité et/ou des déplacements. Le CESER considère que les TIC peuvent être un outil pour le développement des transports collectifs en Bretagne à condition d'éviter la fracture numérique et il restera vigilant à ce sujet.

Accompagner l'optimisation de la logistique

Pour le CESER, le numérique se doit d'être un outil au service d'une logistique. Il doit permettre une meilleure traçabilité des marchandises, une meilleure gestion des temps de transit créant de nouvelles possibilités de transport intermodal et une meilleure gestion des flux. Il peut aussi favoriser une meilleure planification permettant d'œuvrer dans le sens d'une logistique plus respectueuse de l'environnement car devant favoriser la baisse du nombre de trajets effectués à vide.

Cet outil ne pourra répondre aux défis mentionnés plus haut que s'il rencontre l'adhésion des professionnels. Dans ce cas, le développement du numérique dans la chaîne de transport peut être un vecteur du développement de solutions alternatives au "tout routier".

Améliorer les performances de la logistique portuaire

Le CESER encourage la démarche d'amélioration de la performance du traitement prévue par la stratégie et précise que celle-ci doit être menée en collaboration étroite avec les concessionnaires et les professionnels portuaires concernés.

AXE V. UNE RÉGION RESPONSABLE

Le numérique au service de la relation aux citoyens

La Région s'engage à développer l'usage du numérique dans ses relations aux citoyens et à développer ses usages internes d'outils performants.

Le CESER se félicite de ces démarches et tient à saluer le projet d'espace "services" qui devrait élargir le public ayant accès aux dispositifs régionaux. Sur le projet d'ouvrir des espaces de consultation des citoyens lors de la construction des politiques publiques, le CESER apprécie la démarche, tout en incitant le Conseil régional à veiller à bien préciser les attendus de ses consultations par internet. La consultation ne doit pas être confondue avec le débat démocratique, ni se substituer à lui. Elle ne doit pas non plus être confondue avec une association à la décision.

Le développement des usages internes à la Région

Le CESER remarque avec satisfaction que la poursuite de la dématérialisation des processus, avec une réflexion portant notamment sur la gestion des rapports et des délibérations est en cohérence avec l'agenda 21.

En conclusion

Le CESER approuve la stratégie "Bretagne Numérique", d'autant plus qu'elle sera déployée dans tous les champs de compétences du Conseil Régional. Cette stratégie inscrit la Bretagne dans le "numérique pour tous" et le CESER tient à saluer la volonté de la Région de permettre un accès à tous en luttant contre tous les types de fractures que peut générer le développement du numérique.

© Charles Crié - CRB

Enfin, le CESER invite le Conseil régional à communiquer très largement autour des priorités régionales en matière de politique numérique, afin, pour une meilleure efficacité, qu'elles puissent être partagées par un grand nombre de partenaires. ◆

BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières
• Bretagne très haut débit - feuille de route (Mars 2012, rapporteurs : Joël JOSSELIN et Jean LE TRAON)
• Bretagne très haut débit: Point d'étape, conventionnement avec l'État et France Télécom et évolution du syndicat mixte E-Mégalis Bretagne (Juin 2012 ; rapporteurs : Joël JOSSELIN et Jean LE TRAON)
• Bretagne très haut débit: Point d'étape du projet et évolution du syndicat mixte E-Megalis (Décembre 2012 ; rapporteurs : Joël JOSSELIN et Jean LE TRAON)

L'aménagement numérique de la Bretagne doit relever trois défis : le développement massif des usages d'internet, le soutien à la filière des technologies de l'information et de la communication, et le raccordement de tous. Les infrastructures existantes ne pouvant offrir de débit supérieur, l'Etat et les collectivités territoriales ont l'ambition de raccorder l'ensemble des foyers, entreprises et administrations en fibre optique.

La Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) fixe les grandes orientations de ce déploiement du très haut débit (supérieur à 100Mbits/s) et envisage à terme le raccordement de 100% des foyers en 2030.

LA FEUILLE DE ROUTE

Le déploiement FTTH (Fiber To The Home) doit inscrire le numérique au service de l'aménagement du territoire, en respectant le cadrage national ("zone privées, zones publiques"), avec un conventionnement en zone AMII (42 % des usagers pour lesquels les opérateurs privés assureront la couverture, la pose du câble optique) pour assurer le suivi des déploiements, et l'obtention d'une garantie de raccordement.

La feuille de route du projet Bretagne très haut débit (BTHD) permet de répondre à 4 objectifs :
- proposer une stratégie de déploiement du très haut débit, y compris par la gestion du cadre national,
- préciser l'équation économique du projet et proposer des logiques de financement,
- proposer une première phase de déploiement,
- définir les moyens de la réalisation (gouvernance).

Le déploiement se fera selon quatre axes :
- équilibre : déploiement du FTTH dans le réseau des villes moyennes en parallèle de celui des principales agglomérations,
- cohésion : le principe retenu est celui du raccordement d'une prise téléphonique en ville moyenne pour une prise en zone rurale,
- économie-connaissance-services : les entreprises ou services publics seront raccordés en fibre en fonction des opportunités, besoins ou priorités,
- montée vers le très haut débit : les zones actuelles à faible débit non fibrées seront en très haut débit avant au moins 5 ans.

© Stéphane Cuisset - CRB

Pour le CESER, la feuille de route constitue un bon outil de mise en œuvre du projet BTHD sur tout le territoire régional, avec un enjeu d'aménagement du territoire permettant une égalité de raccordement en tout lieu, la puissance publique assurant celle-ci dans le cadre de la mise en place par des opérateurs privés à hauteur de 42%.

LA GOUVERNANCE

La feuille de route retenait la nécessité de disposer d'une gouvernance régionale sous la forme d'un syndicat mixte réunissant la Région, les Départements et les EPCI.

Le transfert des compétences

Le syndicat mixte E-Megalis Bretagne se verra doté de la compétence de "maîtrise d'ouvrage des réseaux de communication électroniques" (transférée par la Région). Il sera appelé à délibérer sur les différents programmes de déploiements, sur les différentes répartitions de maîtrise d'ouvrage pour leur mise en œuvre et sur les plans de financements soumis aux différents co-financeurs.

Le CESER approuve sans réserve la volonté de s'appuyer sur ce syndicat mixte car il a toujours souhaité qu'un organisme coordonne le projet BTHD à l'échelon régional. L'existence préalable du syndicat mixte en fait le porteur naturel du projet. Le CESER rappelle que dans son avis de mai 2011, il insistait sur la nécessité d'une autorité unique, "agile", capable de fédérer l'ensemble des acteurs et agissant comme autorité unique vis-à-vis de la sphère privée.

Un nouveau rôle

La composition du syndicat mixte, qui était doté de compétences articulées autour de la promotion, du développement et de la mise en œuvre de services liés à l'e-administration, n'est pas modifiée, mais sa gouvernance est adaptée pour répondre à ces nouvelles compétences multi-échelles (Région, Départements et EPCI) et multi-thématiques par la création de 4 commissions.

La composition du bureau (constitué au total de 20 membres, dont le président)

avec quatre représentants de la Région, quatre représentants des Départements, quatre représentants des agglomérations, au moins trois représentants pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et au moins trois représentants pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, montre bien la volonté d'une "gouvernance régionale".

Cependant, le CESER s'inquiète de savoir si le budget du syndicat mixte sera suffisant au regard des nouvelles missions et de la "gouvernance multi-échelle et multi-thématique" du syndicat mixte rebaptisé "Megalis-Bretagne".

LA QUESTION DU FINANCEMENT

La participation publique au déploiement s'élèvera à 1,8 milliards d'euros, ce qui correspond aux 952 500 prises non prises en charge par l'opérateur retenu (sur 1 642 500 au total).

La durée de vie de la fibre optique est estimée à 30 ans, les recettes viendront couvrir les coûts d'exploitation et les mises à niveau.

L'économie des déploiements est chiffrée en moyenne à 2 000€ par prise (de 600€ à Rennes à 2 500€ en zone rurale) avec des recettes moyennes estimées de 300€ à 400€ par prise. La répartition FEDER (400€) et Etat (300€) est validée. Celle du Conseil régional sera au moins identique à celle de l'Etat et il reste à déterminer celles des départements et des EPCI. Par ailleurs, la candidature déposée dans le cadre des investissements d'avenir "Réseaux d'Initiative Publique" a fait l'objet d'une décision favorable pour un financement à hauteur du dossier déposé de 65,9 M€.

Le CESER note le rôle clé donné aux EPCI, avec une méthode de calcul de leur contribution par ligne dépendant du modèle de péréquation retenu. Si la proximité au territoire des EPCI les rend pertinents comme interlocuteurs, le Conseil régional, "chef de file" du SCORAN devra s'assurer au plus tôt de l'adhésion de chacun des EPCI à ce projet.

LA MISE EN ŒUVRE DU DÉPLOIEMENT

L'intervention publique sera orientée vers la desserte, avec une vigilance à ne pas rentrer dans une situation de dépendance vis-à-vis des réseaux privés. Une distinction sera faite selon les usages : résidentiels, économiques, enseignement supérieur et recherche, etc.

La convention cadre

France Télécom sera le seul investisseur initial ("primo-investisseur"). Le CESER avait insisté, avant le conventionnement cadre, sur l'importance de faire figurer des clauses de révisions sur les engagements de l'unique opérateur, afin de tenir compte des évolutions démographiques et d'urbanisation sur la durée du projet.

Les principes de conventionnement cadre régional avec France Télécom-Orange ont été arrêtés le 23 mars 2012 : préciser et garantir les investissements de l'opérateur afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans l'ambition publique et participent à un aménagement équilibré du territoire. Il s'agit aussi d'organiser les actions d'accompagnement complémentaires des collectivités territoriales concernées (dont les conventions d'application de la convention cadre avec les collectivités infra-régionales).

Des interrogations sur la cartographie des travaux

La cartographie annexée au projet de convention cadre avec France Télécom-Orange précise le calendrier des travaux et la couverture par l'opérateur. Ce document, désormais contractuel indique des différences de traitement entre les territoires. Sa genèse mériterait une explication : s'agit-il du strict plan de l'opérateur ; résulte-t-il de négociations avec les acteurs locaux et/ou régionaux ? Le CESER constate avec satisfaction que la mobilisation des acteurs bretons a permis de faire évoluer la position de l'opérateur sur une des zones concernée (Guingamp) : pourquoi cette zone spécifique ? Comment, à titre d'exemple interpréter que pour la seconde métropole de Bretagne (Brest), seul le territoire de la communauté urbaine soit couvert (oubliant que plusieurs communes dépassent les 5000 habitants dans les EPCI du Pays de Brest) ? Pourquoi, sur un autre exemple, St Martin des Champs est-il intégré dans l'aménagement numérique du centre-ville de Morlaix ?

Dans ce contexte, le CESER rappelle que deux des quatre principes guidant le programme Bretagne très haut débit sont ceux de l'équilibre et de la cohésion : raccordement d'une prise téléphonique en zone rurale pour une prise en ville moyenne.

Le CESER appelle de ses vœux la plus grande transparence dans l'établissement de la cartographie initiale.

ÉVOLUTIONS POSSIBLES DU PROJET

Plusieurs propositions ont été formulées pour améliorer l'établissement, l'exploitation et la commercialisation du réseau breton à très haut débit:

- créer et coordonner par Megalis un groupement de commandes réunissant les maîtres d'ouvrage et étudier les opportunités offertes par la possibilité pour Mégalis d'être "centrale d'achat" ; privilégier des marchés à bons de commande, plus flexibles que les marchés à tranches conditionnelles,
- combiner une maîtrise d'ouvrage publique pour la conception et la construction des réseaux de communications électroniques et un affermage pour l'exploitation (probablement d'une durée de 15 ans) ; l'exploitation serait donc dissociable de la construction et de la commercialisation (à condition de veiller aux articulations nécessaires),
- adopter une attitude offensive en proposant une offre de co-investissement et en réalisant un appel d'offre global sur l'axe "Montée vers le haut débit",
- organiser l'allotissement sur des zones comprenant des prises de l'axe cohésion d'une part et centrés sur les villes de l'axe équilibre et les villes des zones AMII d'autre part.

En complément, le CESER formule deux remarques :

- la proposition d'appel d'offre global sur l'axe "Montée vers le haut débit" devrait limiter le risque de report du déploiement,
- le souhait de pouvoir intégrer des PME innovantes du territoire sur ce projet qui pourrait constituer un des éléments du cahier des charges des marchés publics qui seront lancés.

Pour les 600 000 nouveaux habitants à l'horizon 2040 (+ 20 % de la population bretonne), le câblage se fera au fur et à mesure des nouvelles constructions.

EN CONCLUSION

Tout semble mis en œuvre pour que les opérateurs privés (retenus et à venir) respectent leurs engagements et afin que E-Mégalis Bretagne se dote des outils juridiques pour allier pragmatisme et fermeté dans la conduite du projet BTHD. Le CESER se félicite de cette approche, bien qu'il soit "anticipé que la pénétration des services FTTH progressera lentement et qu'il pourrait falloir une dizaine d'années pour qu'elle atteigne 50 %...".

Le CESER tient à souligner l'affirmation forte de la dimension publique du projet (maîtrise publique du réseau financé par les collectivités) et un souci permanent de faire respecter les axes "équilibre" et "cohésion" du projet.

Le CESER considère qu'il serait opportun de mettre en relation ce projet BTHD avec les préconisations émises dans son rapport sur le projet Bretagne à Grande Vitesse, à savoir : assurer la continuité numérique dans les transports ferroviaires. ◆

2e axe prioritaire

INNOVER...

DÉVELOPPER L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES

© Nicolas Job

DÉVELOPPER L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES

L'AMBITION

Dans ce contexte de poursuite des mutations économiques et technologiques, avec en parallèle l'approfondissement de la crise et les transformations des valeurs, l'innovation est nécessaire en Bretagne, dans ses deux dimensions indissociables, économique et sociale.

© François Le Diberder - CRB

S'adapter, voire devancer et susciter les évolutions techniques, prendre en compte les transformations de la compétition et les nouvelles demandes des consommateurs suppose une attention permanente à l'innovation économique, technique et organisationnelle afin de renforcer la compétitivité des entreprises présentes en Bretagne, de renforcer les compétences et les savoir-faire des personnes, de s'ouvrir avec succès en direction des marchés extérieurs et d'affronter efficacement la concurrence sur le marché intérieur.

Mais cela suppose aussi de s'attacher à améliorer l'ensemble des conditions de production en développant l'innovation dans le domaine social pour accompagner les transformations économiques. Face aux transformations rapides et parfois profondes de l'économie et des activités des entreprises, l'innovation sociale doit permettre de conjuguer la flexibilité du travail avec la sécurisation des parcours professionnels, au bénéfice commun et concerté du développement des entreprises et de la continuité des parcours professionnels des personnes comme de leurs ressources.

Plus généralement, l'innovation sociale doit permettre de répondre aux enjeux nés des évolutions sociétales, par la mobilisation des ressources locales, la valorisation de la proximité, la qualité de vie des personnes et le maintien de la cohésion sociale et territoriale.

POURQUOI LE FAIRE ?

La crise a renforcé le rythme des mutations économiques et s'est diffusée dans tous les secteurs d'activité, provoquant la remise en cause des activités économiques les moins performantes. De plus, elle s'est déplacée du domaine financier à l'économique, avant de devenir sociale, voire politique (les signaux en ce sens se multiplient en France et en Europe).

L'innovation est alors devenue un facteur décisif pour la compétitivité et pour le maintien de la qualité de vie. La capacité à adapter les conditions de production aux changements, la capacité à améliorer et optimiser la productivité, la capacité à se différencier, à inventer des solutions nouvelles, à tester des moyens inédits, à expérimenter, constituent des atouts déterminants.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux appellent également de nombreuses innovations, qui permettront de garantir la transition vers un développement plus durable.

Créativité, flexibilité, réactivité, expérimentation, mobilisation, initiative sont désormais inscrits durablement comme les maîtres mots pour les entreprises, les institutions, les groupes sociaux et les territoires. L'innovation, alors, ne se limite pas au seul champ technologique, elle est tout autant sociale, politique, organisationnelle, individuelle et collective. Dans ces conditions, la bonne coopération entre les acteurs est un autre facteur clé de l'adaptation.

L'innovation est d'autant plus importante que les différents types d'innovations tendent à se cumuler et se complètent entre eux, une innovation technologique provenant fréquemment d'une structuration novatrice des acteurs tandis que les innovations sociales peuvent parfois permettre de compenser les déstabilisations causées par les innovations technologiques. En ce sens, il est important d'améliorer la confiance

© Philippe Frard - CRB

entre les acteurs sociaux et leur capacité d'adaptation aux structures nouvelles. Dans un contexte où la prise de conscience de l'interdépendance des questions économiques, sociales et environnementales se diffuse, il est tout aussi important de construire des politiques publiques transversales intégrant les interdépendances entre les domaines et les facteurs, et enrichissant la synergie des actions et celle des acteurs.

COMMENT LE FAIRE ?

Le CESER promeut une vision large de cet enjeu. Dans ses travaux, il identifie de nombreuses possibilités d'innovation, qu'elles soient technologiques et susceptibles de donner lieu à de nouvelles activités, ou plutôt économiques, sociales ou organisationnelles, permettant alors aux acteurs régionaux de s'adapter au contexte économique et de répondre à des enjeux sociétaux. Ces innovations offrent en outre de nombreuses possibilités pour impulser la transition vers une économie prenant en compte les opportunités et les défis environnementaux.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS

En premier lieu, il convient de faire en sorte que la capacité d'innovation des acteurs régionaux aboutisse à l'apparition de nouvelles activités de production, voire de nouvelles filières.

Par le passé, le CESER a déjà montré que les énergies marines renouvelables offraient à la Bretagne une opportunité majeure pour développer des activités innovantes et potentiellement exportatrices, tout en répondant aux enjeux du territoire et en permettant un développement durable. Avec son rapport **"Des énergies marines en Bretagne (2) : construisons la filière"**, il précise ce message. Après identification des opportunités de développement ouvertes par ces technologies, le CESER appelle la Région a s'engager dans la définition d'une feuille de route afin que les énergies marines puissent constituer demain un nouveau pilier de l'économie régionale.

Par son cahier d'acteur intitulé **"Un parc éolien en baie de Saint-Brieuc, concrétisation de la filière des énergies marines en Bretagne"**, le CESER confirme son soutien au premier projet industriel de développement des énergies marines en région. Il rappelle par la même occasion que sa mise en œuvre doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie partagée et ambitieuse.

Dans tous les secteurs d'activité, l'adaptation du système productif nécessite un accompagnement les entreprises innovantes. S'exprimant sur le **"plan véhicule vert en Bretagne pour un développement de l'éco-mobilité"**, le CESER a largement souligné combien le pouvoir politique a un rôle important à jouer pour soutenir le développement d'activités innovantes, qui nécessitent une évolution des usages.

FAVORISER L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE

L'innovation ne doit toutefois pas se limiter à des secteurs émergents. Il est en effet tout aussi urgent de trouver des solutions nouvelles face aux défis que doivent affronter l'agriculture ainsi que l'industrie agroalimentaire régionale.

Pilier de l'économie régionale, l'industrie agroalimentaire n'en n'est pas moins en proie à des difficultés importantes. Pour le CESER, son internationalisation constitue l'une des clés de sa pérennité, bien que le contexte international du secteur soit très instable. L'assemblée consultative régionale a donc analysé les facteurs qui favorisent ou limitent **"L'internationalisation du système productif alimentaire Breton"**. Cette étude lui permet d'évaluer les conséquences économiques, sociales et environnementales présentes et à venir pour la Bretagne et de proposer des préconisations prioritairement destinées au Conseil régional.

La Nouvelle Alliance pour l'agriculture, témoigne d'un réel engagement de la Région Bretagne en faveur de l'agriculture, notamment grâce à un travail de médiation et d'innovation. Le CESER insiste sur la cohérence à trouver entre les différents axes de cette politique, ainsi qu'entre cette politique et les autres actions menées en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

FACE AUX ENJEUX DE SOCIÉTÉ, INNOVER COLLECTIVEMENT

Enjeu sociétal majeur, la dépendance va nécessiter le développement de solutions innovantes. Le CESER propose d'ailleurs de commencer par changer le regard porté sur les âges de la vie et le vieillissement. Dans sa contribution aux travaux du Conseil économique, social et environnemental national, il recense également des solutions permettant d'**"agir pour la qualité de vie des personnes âgées en perte et reconfiguration d'autonomie en Bretagne"**.

Au cours des dernières décennies, le rythme des découvertes scientifiques et du passage aux applications technologiques s'est accéléré, soulevant de nombreuses questions, d'ordre éthique, économique, sanitaire, etc. Par le biais d'une étude sur le thème **"Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne – une approche prospective"**, le CESER examine les conséquences de cette accélération pour la Bretagne et imagine différentes évolutions possibles des rapports entre science et société. Cela l'amène à préconiser une meilleure diffusion de la culture scientifique et technique, une association plus large des citoyens aux débats et processus de décisions sur les questions liées aux évolutions scientifiques et l'introduction de plus de diversité dans la recherche pour faire progresser la connaissance.

Cette réflexion a été prolongée par le forum **"Sciences et technologies, controverses et débat dans la société**

bretonne de demain ?", qui a permis à des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle d'échanger autour des rapports entre la science, les techniques et la démocratie, puis au chercheur Michel CALON d'ouvrir des perspectives sur ce même sujet.

Par ailleurs, la difficulté à se loger appelle également des solutions nouvelles. Loin de régresser, l'insécurité résidentielle a progressé au cours des dix dernières années, jusqu'à toucher de nombreuses couches de la population, y compris active. Or, rares sont les travaux qui s'intéressent au logement des actifs. Le CESER, dans un rapport puis lors d'un forum, s'est saisi de la question : comment **"Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne"** ? Après analyse des multiples causes de l'insécurité résidentielle, il fait des propositions pour accroître la cohérence régionale et territoriale des politiques de l'habitat. Le CESER se réjouit alors de constater que la Région a mené une réflexion approfondie sur la question du logement et de l'habitat durable en Bretagne, en s'appuyant notamment sur ses travaux et en définissant des orientations sur lesquelles vont reposer les programmes d'actions pour la période 2014-2020 (**"Pour un habitat durable favorisant le bien-être des Bretons et le développement des territoires"**).

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS

Pour mieux accompagner toutes les entreprises dans un environnement économique en mutation permanente, le CESER souligne l'opportunité de mettre en place des innovations organisationnelles. Ainsi, la **"Création d'un nouvel outil d'accompagnement de l'internationalisation des entreprises par fusion Bretagne international/CCI international"**, devrait permettre de mieux accompagner les entreprises à l'international, notamment grâce à une bonne prise en compte des attentes et préconisations des chefs d'entreprise. La **"Mise en place du Plan régional d'internationalisation des entreprises"** va permettre de renforcer cette dynamique, à condition de s'appuyer sur Bretagne international plutôt que sur la création d'une nouvelle structure.

Dans le même esprit, la création de Bretagne développement innovation doit donner **"une nouvelle impulsion pour le développement économique régional"**, en rendant l'action publique plus lisible et plus efficace. Dans ses avis, le CESER a souhaité que cette agence s'inscrive dans une fonction de coordination et non d'opérateur et que les acteurs socioéconomiques soient associés à sa gouvernance. Ces deux éléments ont été pris en compte dans les statuts de BDI, que le CESER juge équilibrés.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET INITIATIVES DU CESER SUR CES THÈMES :

Rapports des commissions et sections

- Synthèse du rapport "Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière", octobre 2012
- Synthèse du rapport : L'internationalisation du système productif alimentaire breton, septembre 2013
- Synthèse du rapport "Agir pour la qualité de vie des personnes âgées en perte et reconfiguration d'autonomie en Bretagne", mai 2011
- Synthèse du rapport "Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne : une approche prospective", mars 2012
- Synthèse du rapport "Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne", janvier 2013

Forums

- Synthèse du forum "Sciences et technologies, controverses et débat dans la société bretonne de demain ?", avril 2013
- Synthèse du forum "Comment sécuriser l'habitat et les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne ?", juin 2013

Vœux, motions, déclarations, cahiers d'acteurs

- Cahier d'acteur : Un parc éolien en baie de Saint-Brieuc, concrétisation de la filière des énergies marines en Bretagne, avril 2013

Quelques avis importants

- Synthèse de l'avis : Un plan véhicule vert en Bretagne pour un développement de l'éco-mobilité, juin 2011
- Synthèse des avis sur la nouvelle alliance agricole
- Avis : Pour un habitat durable favorisant le bien être des Bretons et le développement des territoires, juin 2013
- Synthèse de l'avis : Création d'un nouvel outil d'accompagnement de l'internationalisation des entreprises par fusion de Bretagne international et CCI international, juin 2012
- Synthèse de l'avis sur la mise en place du plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) pour la Bretagne, juin 2013
- Synthèse de l'avis : une nouvelle impulsion pour le développement économique régional, décembre 2010

DES ÉNERGIES MARINES EN BRETAGNE (2) : CONCRÉTISONS LA FILIÈRE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière d'octobre 2012
Rapporteur : Guy JOURDEN

Enjeux énergétiques, enjeux économiques et industriels, enjeux de recherche, de développement et d'innovation : l'intérêt porté aux énergies marines ne s'est pas démenti depuis le rapport du CESER de 2009 qui appelait à une mobilisation de tous pour exploiter cette nouvelle source d'énergie.
L'année 2012, en particulier, a vu l'attribution de quatre zones pour l'exploitation de l'énergie éolienne en mer, la création de France Énergies Marines, et la naissance d'une filière industrielle.
Si l'élan est donné, le CESER souhaite aujourd'hui renouveler son appel à la mobilisation pour que la Bretagne, disposant d'importantes ressources naturelles, d'un grand potentiel de recherche et d'innovation, d'entreprises compétentes et d'infrastructures adaptées, participe pleinement au développement de cette filière.

RÉALITÉ DES ÉVOLUTIONS 2009-2012 ET PERSPECTIVES NOUVELLES

L'enjeu industriel du développement des énergies marines avait été identifié par le CESER dès 2007. S'il n'avait pas été perçu par tous, à l'époque, à sa juste dimension, il est désormais au centre des attentions. A partir du moment où il a été considéré par le prisme des retombées économiques, le développement des énergies marines s'est considérablement accéléré et plusieurs avancées majeures sont intervenues :

- les énergies marines entrent désormais dans le bouquet énergétique des pays européens ; en France, l'objectif fixé est d'atteindre 6 000 MW en 2020 ;
- les progrès technologiques opérés, notamment pour l'éolien posé, l'hydrolien et l'éolien flottant, permettent d'envisager une exploitation industrielle des énergies marines ;
- le champ de la recherche et de l'innovation est plus structuré, dans une dynamique collaborative autour de la plateforme France Énergies Marines ;
- les connaissances environnementales sont plus complètes, même si elles restent insuffisantes ;
- les autres usagers de la mer sont de mieux en mieux pris en compte dans des processus de concertation et de planification particulièrement opérationnels en Bretagne.

UNE OPPORTUNITÉ PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ DE DYNAMISER LE TISSU INDUSTRIEL BRETON

Les différentes technologies permettant d'exploiter les énergies marines sont complémentaires, en particulier en Bretagne où les ressources sont variées (vents, courants, vagues). La manière dont leur développement pourra être articulé doit d'ores et déjà être prise en compte dans les stratégies de déploiement industriel.

Éolien offshore posé : une filière est née

L'industrie éolienne offshore est déjà une réalité dans les pays d'Europe du Nord ; elle est en passe de le devenir en France suite à l'impulsion donnée par l'appel d'offres national pour l'implantation de parcs éoliens en mer. Les consortiums d'énergéticiens et d'industriels retenus (EDF, Dong et Alstom pour les parcs de Guérande, Courseulles-sur-Mer et Fécamp et Iberdrola, Eole-Res et Areva pour le parc de Saint-Brieuc) ont annoncé l'implantation d'usines d'assemblage au Havre et à Saint-Nazaire, et d'unités de fabrication à Cherbourg. Ils ont également promis de recourir au maximum aux compétences régionales pour la sous-traitance, les études de terrain, les études d'impact, la construction de navires, l'installation et la maintenance des parcs. 7 à 10 000 emplois pourraient être créés dans l'Ouest, du Havre à Saint-Nazaire. C'est une opportunité à saisir pour la Bretagne.

Hydrolien : l'imminence du démarrage industriel

Le Royaume-Uni et la France, qui disposent des ressources en courants les plus importantes d'Europe, se préparent à délivrer des permis d'exploitation. Un appel d'offres pour le Raz Blanchard, premier gisement de France, pourrait être lancé en 2013. Le passage du Fromveur, entre Molène et Ouessant, représente le second potentiel mais n'a pas été intégré dans cette démarche. Pour autant, énergéticiens et industriels se livrent une compétition pour fiabiliser les technologies et obtenir les autorisations d'exploiter : EDF, DCNS, Alstom à Paimpol-Bréhat, GDF Suez et Sabella dans le Fromveur.

Éolien flottant : un segment innovant pour pérenniser la filière

Le potentiel de développement de l'éolien flottant est bien supérieur à celui de l'éolien posé. Ce segment n'est pas encore massivement investi par les grands groupes, dont certains perçoivent la technologie comme concurrente de l'éolien posé. Cette relative absence des géants de l'éolien permet à des entreprises innovantes de se positionner, comme

Nass&Wind, en consortium avec DCNS et Vergnet autour du projet Winflo, dont les éoliennes flottantes pourraient être construites à Brest.

Des activités connexes en appui à la filière

L'installation de parcs éoliens ou hydroliens en mer nécessite, au-delà de la seule industrie, la mise en place d'un système productif complet. De nombreuses activités connexes y jouent un rôle majeur, telles que les études préliminaires menées sur les sites, les phases de conception et d'ingénierie préalables à la construction, ou encore la communication autour des projets. La pérennisation des activités industrielles comme des activités complémentaires impliquera le lancement de nouveaux appels d'offres, la création de nouveaux parcs, la maintenance et le renouvellement des plus anciens, le transfert des compétences d'une technologie à une autre, mais aussi l'ouverture à l'international.

ORGANISER COLLECTIVEMENT LA FILIÈRE DES ÉNERGIES MARINES EN BRETAGNE

Aussi prometteur soit-il, le développement des énergies marines est confronté aux incertitudes inhérentes à l'émergence d'une activité nouvelle. Ces incertitudes, qui pour la plupart avaient été identifiées par le CESER en 2009, ne doivent pas freiner l'action mais au contraire susciter une motivation supplémentaire pour construire ensemble une nouvelle activité créatrice de richesses et d'emplois.

Le déploiement des énergies marines s'inscrit dorénavant dans une planification

En 2009, il revenait à chaque porteur de projet d'identifier les sites qui lui paraissaient propices à l'installation d'éoliennes en mer, de conduire les évaluations adéquates et d'engager des processus de concertation avec les acteurs locaux. Le CESER avait identifié les multiples instances ou initiatives dédiées aux énergies marines et appelé de ses vœux la formalisation d'un espace de concertation. Aujourd'hui, la concertation entre les acteurs de la mer et du littoral pour la définition de zones propices à l'éolien offshore posé au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral est devenue l'une des forces de la Bretagne. Avec les dispositifs locaux mis en place pour le suivi des projets, elle constitue un jalon essentiel du processus d'appropriation collective des enjeux liés aux énergies marines. Le CESER réaffirme ici la force de ce concept, plus large et plus porteur que celui d'acceptabilité sociale généralement utilisé.

Sur les enjeux industriels, la gouvernance pourtant cruciale demeure insuffisante

Si la stratégie régionale intègre bien les trois piliers complémentaires du développement des énergies marines (objectifs énergétiques, stratégies industrielles et recherche), et si elle envisage bien la complémentarité entre les différentes technologies (éolien posé, hydrolien et éolien flottant), elle reste fragile dans sa dimension de court terme. Les entreprises bretonnes n'ont pas encore su valoriser pleinement leurs atouts auprès des maîtres d'œuvre en recherche de partenaires. Des compétences existent pourtant, issues notamment des secteurs de l'offshore, de la construction navale, des matériaux, de l'électronique, des TIC, de l'océanographie opérationnelle... Il convient de les valoriser rapidement, au risque sinon de les écarter de la dynamique en construction au niveau national. Les collectivités, pôles de compétitivité, chambres consulaires et agences de développement économique se mobilisent pour organiser la filière. Mais au-delà des actions menées par chacun d'eux, un leadership clair fait aujourd'hui défaut en Bretagne.

© Philippe Dureuil | CRB

Pour une feuille de route offensive, qui réaffirme le rôle du niveau régional

A plusieurs reprises déjà, le déploiement des énergies renouvelables a été freiné par l'instabilité des politiques destinées à le soutenir. Par exemple, les récentes évolutions de la politique nationale de soutien à l'éolien terrestre ainsi qu'au photovoltaïque ont conduit au gel ou à l'abandon de certains projets. En France, les énergies marines semblent désormais assurées de politiques de soutien fermes. Celui-ci doit toutefois se prolonger et se concrétiser par le lancement rapide de nouveaux appels d'offres et la définition d'objectifs de plus long terme pour chacune des technologies. Au niveau régional, afin de permettre une concrétisation rapide de leurs ambitions, il est nécessaire de coordonner les initiatives des différents acteurs bretons impliqués sur ce dossier, dans le cadre d'objectifs partagés, préalablement définis. Il convient, ainsi, de décliner les grandes orientations régionales partagées entre autres dans le Pacte électrique, en objectifs opérationnels et en moyens associés. Il s'agit non seulement de valoriser et d'organiser les initiatives existantes, mais aussi d'en impulser de nouvelles :

- repérer précisément les sites exploitables. Une initiative de planification en ce sens a été lancée par le Conseil régional en 2012. Elle concerne toutes les technologies ;
- soutenir l'installation en Bretagne de sites pilotes pour l'éolien flottant et l'hydrolien ;
- accélérer la structuration de la filière.

A cette fin, il est essentiel d'en clarifier la gouvernance, en nommant un chef de projet ou en instaurant un leadership accepté et reconnu par les

différents organismes qui se mobilisent en faveur du développement des énergies marines ;

- anticiper les besoins et structurer l'offre régionale de formation. Là encore, la Région a annoncé la mise en place d'une instance visant à mettre en cohérence l'action des différents acteurs de la formation initiale, professionnelle et continue ;
- mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale, afin de s'adapter à l'évolution des technologies et des activités ;
- poursuivre les efforts en matière de concertation au niveau régional comme au niveau local, nécessaires à l'acceptation des projets par les populations locales et les usagers de la mer ;
- maintenir un dialogue permanent pour l'appropriation collective des enjeux du développement des énergies marines. La Conférence régionale de la mer et du littoral peut constituer un lieu pertinent pour structurer ces échanges en y intégrant l'ensemble des parties prenantes. La création en son sein d'un groupe de travail permanent sur les énergies marines est donc proposée, ainsi qu'un renforcement de ses moyens ;
- impulser des coopérations sur des enjeux tels que la formation ou la recherche, qui doivent être appréhendés à l'échelon interrégional.

L'engagement de tous est nécessaire. L'État, la Région, les collectivités, les chambres consulaires, les industriels et l'ensemble des acteurs socio-économiques doivent participer à la définition de ces objectifs et s'engager, chacun à son niveau, dans leur mise en œuvre. Au sein de chacun de ces organismes, il importe de clarifier au maximum les responsabilités afin de faciliter l'identification de personnes ressources et de faciliter le dialogue entre elles.

Seule une telle feuille de route, précise, offensive, partagée par tous mais clairement pilotée par un interlocuteur identifié et reconnu, permettra de concrétiser la filière des énergies marines en Bretagne. ◆

UN PARC ÉOLIEN EN BAIE DE SAINT-BRIEUC, CONCRÉTISATION DE LA FILIÈRE DES ÉNERGIES MARINES EN BRETAGNE

CAHIER D'ACTEUR adopté lors du Bureau d'avril 2013.
Rapporteur : Guy JOURDEN.

Le projet de création d'un parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc, tel que présenté par le maître d'ouvrage Ailes Marines, prévoit l'implantation des premières éoliennes en 2016, 50 ans exactement après la mise en service de l'usine marémotrice de la Rance. Ce projet avait à l'époque fait de la Bretagne une région pionnière dans l'exploitation des énergies marines. Aujourd'hui, le projet de Saint-Brieuc vient donner corps à une nouvelle exploitation cohérente et performante des énergies marines en Bretagne, s'appuyant sur des ressources exceptionnelles et complémentaires en vents et courants.

Le CESER de Bretagne réaffirme son soutien à ce projet structurant pour l'avenir. Dès 2007, il avait dans ses travaux identifié les énergies marines comme une nouvelle forme d'exploitation des ressources de la mer, à même de répondre au défi énergétique de la région mais aussi et surtout de développer une filière industrielle créatrice d'emplois. Ses rapports de 2009, puis de 2012, avaient fortement contribué à la mobilisation sur ce sujet en Bretagne. Depuis, le CESER promeut l'idée d'appropriation collective, celle des décideurs comme celle du grand public, de cette activité nouvelle qui peut devenir un pilier de l'économie bretonne mais qui nécessite l'engagement de tous.

© Nicolas Job - CRB

UN PROJET QUI ASSOCIE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il y a seulement quelques années, l'enjeu économique du développement des énergies marines n'avait pas la place qu'il occupe aujourd'hui. L'intérêt porté aux énergies marines l'était surtout pour leur contribution aux engagements européens et nationaux de lutte contre le changement climatique. Cette approche, essentielle mais partielle, était l'une des raisons qui avaient poussé le CESER, en 2007, à engager une étude approfondie sur l'exploitation des énergies marines en Bretagne. Il considérait alors que seule la prise en compte conjointe des enjeux énergétiques, économiques et industriels, de R&D, de formation, d'environnement et de gestion de la zone côtière pouvait permettre au plus grand nombre de s'approprier cette nouvelle activité et aux différents projets en cours de voir le jour.

Parmi les nombreuses préconisations qu'il avait émises dans sa feuille de route, le CESER se réjouit de voir que production énergétique et développement économique et industriel sont désormais liés, non seulement dans le projet présenté par Ailes Marines, mais aussi dans les réflexions plus générales sur l'exploitation des énergies marines en Bretagne, incluant l'hydrolien et l'éolien flottant. Il est convaincu que la prise en compte de leurs retombées économiques et sociales est l'un des éléments essentiels de l'acceptabilité des projets.

UN PROJET À INSCRIRE DANS UNE FEUILLE DE ROUTE PLUS AMBITIEUSE

Aller au-delà du débat public

La procédure veut que seul le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc soit concerné par le débat public. Le CESER comprend ce fait mais souligne deux points.

Premièrement, le débat s'enrichirait s'il intégrait les questions de raccordement au réseau électrique, présentées par RTE dans une "contribution au débat public". Ces questions sont en effet porteuses d'enjeux forts en termes de compatibilité avec les autres activités et d'impact sur l'environnement.

Deuxièmement, le CESER considère que l'analyse de ce projet particulier, à ce moment précis exigé par la procédure, doit s'inscrire dans une réflexion plus générale sur une stratégie globale et ambitieuse d'exploitation des énergies marines en Bretagne, en cohérence avec les objectifs du Pacte électrique breton (1000 MW d'éolien offshore en 2020), et avec les projets existants et les projets qui se dessinent dans un avenir proche ou moins proche, sur d'autres sites et/ou avec d'autres technologies.

Le CESER rappelle à ce titre l'importance des discussions qui ont eu lieu depuis les premiers projets esquissés en baie de Saint-Brieuc, et leur formalisation progressive au sein d'instances reconnues par tous : le Pacte électrique breton pour les questions énergétiques, Bretagne Pôle Naval et Bretagne Développement Innovation pour la dimension industrielle, la Conférence régionale de la mer et du littoral pour la planification et la concertation. Des avancées majeures ont eu lieu ces dernières années, et il est essentiel que le projet de la baie de Saint-Brieuc fasse bénéficier ces instances d'un retour d'expérience enrichissant permettant de poursuivre collectivement l'aventure des énergies marines en Bretagne.

Un acte fondateur

Le CESER perçoit donc ce premier parc comme un acte fondateur du déploiement des énergies marines en Bretagne, et un gage d'attractivité pour les entreprises et les porteurs de projet. Il soutient l'ambition d'Ailes Marines de développer, à partir de ce parc, une filière porteuse d'emplois, exportatrice et pérenne. Afin que les emplois prévus dans ce premier parc soient confortés, le CESER préconise le lancement rapide d'autres appels d'offres, la création de nouveaux parcs (et, à plus long terme, le renouvellement des plus anciens), le transfert des compétences d'une technologie à une autre mais aussi l'ouverture à l'international.

© Nicolas Job - CRB

Le CESER rappelle également que la recherche de performance et de cohérence sur le plan de la production électrique doit être pensée dès à présent, en incluant les questions de raccordement au réseau, de renforcement du réseau, d'interconnexion des parcs et de stockage de l'électricité.

Le CESER propose enfin que soit élaboré un plan de gestion intégrée du parc, incluant, entre autres, la mise en œuvre d'activités associées (pêche, aquaculture, tourisme...), et le développement d'une approche scientifique en matière d'observation du milieu marin et de suivi des retombées économiques et sociales, cette approche pouvant être utile à d'autres projets dans l'avenir.

Le CESER rappelle donc la nécessité d'engager, sur la base des projets existants, une véritable planification stratégique, s'inscrivant dans la durée, et permettant de donner à tous une visibilité sur l'avenir énergétique et industriel de la région.

© Nicolas Job - CRB

ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DES ÉNERGIES MARINES

Que ce soit dans le domaine de l'énergie, ou dans ceux de l'industrie, de l'économie, de la recherche, de la formation, de la concertation, de très nombreux acteurs se mobilisent depuis plusieurs années pour que se concrétisent les projets d'exploitation des énergies marines en Bretagne, projets expérimentaux comme projets industriels. Ces dernières années ont vu la mobilisation sans faille de très nombreux acteurs, porteurs de projets, État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, usagers de la mer... Des étapes importantes ont été franchies, des engagements pris, des investissements importants réalisés. Le CESER demande que tous les engagements pris soient respectés.

Des retombées importantes

Le projet de création d'un parc éolien en baie de Saint-Brieuc fait état d'un grand nombre d'engagements du maître d'ouvrage Ailes Marines concernant le parc lui-même (implantation des machines, types de fondation, parcours du câble...), mais aussi en matière d'implantation industrielle, de dispositif emploi-formation, de recherche et développement, et enfin vis-à-vis des usagers de la mer en termes de sécurité de la navigation, d'impacts sur les activités humaines, d'impacts sur l'environnement et sur les paysages. Le CESER apprécie ces engagements qui soulignent le souci de la meilleure intégration possible du parc dans le tissu socio-économique et environnemental existant, et qui sont le fruit de plusieurs années de concertation. Il souhaite cependant que soient précisées aussi rapidement que possible les incertitudes qui persistent : quelles sont vraiment les possibilités pour les entreprises bretonnes de s'engager dans cette nouvelle filière, au-delà des quelques lettres d'intention signées fin 2012 ? Les fondations de type jacket, qui présentent de nombreux avantages, pourront-elles réellement être utilisées, toutes les études de sol n'ayant pas été faites en amont ? Une stratégie nationale

ne s'impose-t-elle pas pour conforter les initiatives régionales, et garantir un volume d'activités suffisant, permettant en ce qui concerne la Bretagne d'implanter à Brest une unité de fabrication de fondations de type jacket, en capacité par la suite de se positionner sur d'autres parcs, y compris ceux du sud et de l'ouest de l'Angleterre ?

Passer à la concrétisation

Du côté des pouvoirs publics, les engagements des décideurs doivent être portés dans la durée. Si ce projet de parc éolien est une opportunité pour la Bretagne, c'est aussi une grande responsabilité. Le CESER avait déjà souligné que l'éolien posé était un rendez-vous à ne pas manquer pour la suite du déploiement des énergies marines, car il permettra de montrer les atouts de la Bretagne et son attractivité à de futurs maîtres d'ouvrage. Le CESER souhaite donc que tous les efforts soient faits pour que ce projet de parc éolien voie le jour, tel qu'il est présenté par le maître d'ouvrage, avec les retombées économiques et sociales attendues pour la Bretagne, et qu'il vienne conforter la stratégie régionale engagée depuis plusieurs années. Ces efforts doivent être poursuivis au niveau régional, par exemple en aidant les entreprises bretonnes à répondre aux besoins des grands donneurs d'ordre et en pilotant un dispositif emploi-formation adapté à ces nouveaux enjeux. Ils doivent également se poursuivre au niveau national, dans le contexte actuel des débats autour de la transition énergétique, car seul l'engagement d'aller au-delà des objectifs du Grenelle de la mer en matière de production d'énergies marines (6000 MW en 2020) peut constituer un signal suffisamment fort pour conforter le marché français.

EN CONCLUSION

Le CESER réaffirme la force du concept d'appropriation collective, plus large que celui d'acceptabilité sociale. Ce dernier insiste sur le rôle central du porteur de projet à qui il reviendrait de faire accepter le projet, un peu comme le veut aujourd'hui la procédure de débat public et ultérieurement la phase d'enquête publique. Le concept d'acceptabilité masque l'importance des échanges avec les autres acteurs pour parvenir à une vision partagée de l'avenir énergétique et industriel de la région, échanges qui ont bien eu lieu jusqu'à présent et qu'il convient de maintenir et de valoriser, dans et au-delà de ce projet important pour la Bretagne. ◆

UN PLAN VÉHICULE VERT EN BRETAGNE POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-MOBILITÉ

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2011 / Rapporteur: Jean HAMON

Le plan "Véhicule vert Bretagne" s'inscrit dans le plan d'appui à la filière automobile voté en juin 2009 et qui comporte 4 axes :
- performance et développement des entreprises (piloté par AUTEO),
- ressources humaines (piloté par l'UIMM),
- stratégies territoriales (piloté par Bretagne Développement Innovation),
- innovation et technologie (piloté par la Chambre de commerce et d'industrie de Rennes).

Le périmètre du plan "Véhicule vert" concerne non seulement la filière mais aussi les outils, les infrastructures et les services connexes.

Les 2 objectifs affichés, interdépendants, sont les suivants :
- localiser de la valeur ajoutée en Bretagne,
- faire de la Bretagne un territoire de référence.

LES PERSPECTIVES DU VÉHICULE VERT

Une rupture technologique

Le CESER rappelle que le véhicule automobile est entré dans une phase de rupture technologique sous la pression de 2 contraintes majeures :
- la raréfaction des hydrocarbures et corrélativement la tension sur les prix,
- le réchauffement climatique sous l'influence des émissions de CO_2.

Ces exigences économiques et environnementales sont renforcées par la réglementation européenne relative aux émissions de CO_2, qui oblige à repenser la conception des automobiles, faute de quoi la sanction sera, pour les constructeurs de grande série, économiquement insupportable.

Cette rupture technologique s'appuie sur l'augmentation des performances des batteries, l'allégement des véhicules et les apports de l'électronique.

Deux solutions alternatives

Deux solutions se mettent aujourd'hui en place : l'hybride, partiellement électrique, qui arrive au catalogue de la quasi-totalité des constructeurs, et le tout électrique. Les autres solutions du type pile à combustible ne sont pas encore au stade industriel.

La solution tout électrique présente deux avantages : pas d'émission de CO_2 et un bruit très faible en milieu urbain, et une contrainte : l'autonomie. Patrick Pelata de Renault identifie dans l'ordre suivant cinq facteurs clés pouvant jouer sur l'accélération ou le ralentissement du véhicule électrique dans le monde :
- le prix du pétrole,
- la vitesse de décroissance du coût des batteries et l'amélioration de leur durabilité,
- les pressions incitant à la réduction des émissions de CO_2 qui seront adoptées dans les différents pays,
- la vitesse de déploiement des infrastructures,
- la capacité d'adaptation des clients, c'est-à-dire l'évolution des pratiques de mobilité, dont les hypothèses restent pour le moment assez conservatrices.

L'incertitude qui pèse depuis peu sur l'électricité d'origine nucléaire constitue un nouveau paramètre, ainsi que la dépendance énergétique de la Bretagne.

L'EXPÉRIMENTATION DES USAGES

L'une des déclinaisons du plan "Véhicule vert" consiste en une 1re expérimentation sur les usages du véhicule électrique conduite avec PSA et Rennes Métropole. Comme souligné précédemment, le CESER rappelle que l'évolution des pratiques de mobilité constitue un facteur clef. Pour amorcer ce changement, la puissance publique dispose d'une capacité d'incitation très significative. Le CESER approuve donc cette initiative.

LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

La deuxième déclinaison de cette politique est une politique d'accompagnement, avec un soutien à l'ingénierie de projet (1,5 M€ sur 3 ans), aux projets entrepreneuriaux, à la R&D et aux expérimentations.

Le CESER soutient cette démarche, étant précisé qu'elle devra être très ciblée, coordonnée notamment avec les programmes nationaux et européens et articulée avec des initiatives telles que celles du groupe Bolloré. En effet, malgré les efforts consentis par la Région, les sommes envisagées au niveau de la région restent très modestes par rapport à celles mobilisés par certains Etats qui atteignent 500 à 700 millions d'euros dans des grands pays européens, 3 milliards de dollars par an au Japon ou encore 18 milliards de dollars aux Etats-Unis.

LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES ET INVESTISSEMENTS

Enfin, le plan prévoit le déploiement d'infrastructures de recharge et d'investissement en véhicules verts (4,45 M€ sur 3 ans). Pour le CESER, la vitesse de déploiement des infrastructures est un des facteurs clés de la vulgarisation du véhicule électrique. Les collectivités ont sur ce point un rôle déterminant à jouer. D'autre part, les entreprises régionales peuvent trouver de nouveaux marchés dans les équipements de recharge et les réseaux intelligents (smart grids). Le CESER approuve donc cette démarche.

En ce qui concerne les investissements en véhicules verts, les politiques publiques ont un rôle incitatif et peuvent faire preuve d'exemplarité sachant que, comme pour toute aide, le montant et la durée sont à regarder avec attention. Le CESER soutient ce choix.

Le CESER est favorable aux principes de déploiement de cette nouvelle politique et note que les modalités seront précisées ultérieurement. A ce sujet, il souhaite que ce soit l'assemblée et non la Commission permanente qui traite des modalités de mise en œuvre. ◆

L'INTERNATIONALISATION DU SYSTÈME PRODUCTIF ALIMENTAIRE BRETON

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de septembre 2013
Rapporteurs : Antoine DOSDAT, Alexandre GOHIN et Jacques JAOUEN

Si l'ouverture à l'international des systèmes productifs alimentaires n'est pas un phénomène nouveau, son intensité s'est accentuée ces dernières années sous l'influence de différents facteurs : libéralisation des échanges, accroissement de la demande alimentaire mondiale, modification des modes de consommation, saturation de certains marchés européens, amélioration des techniques de transport, ou encore financiarisation des marchés agricoles.
L'objet de ce rapport du CESER de Bretagne est d'identifier les différentes facettes de cette internationalisation du système productif alimentaire breton, d'en analyser les différents mécanismes et de mettre en lumière les enjeux actuels et futurs qu'elle soulève. En conclusion, le rapport formule des recommandations pour que les risques et les ruptures qu'elle engendre se transforment également en opportunités pour la Bretagne.

L'INTERNATIONALISATION DU SYSTÈME PRODUCTIF ALIMENTAIRE BRETON : UNE RÉALITÉ

L'internationalisation du système productif alimentaire breton doit être appréhendée dans sa diversité car elle possède différentes facettes.

En termes de commerce extérieur, les exportations représentent en moyenne 15% du chiffre d'affaires des IAA bretonnes. Les produits alimentaires les plus exportés par la Bretagne (viandes, produits laitiers) sont des produits bruts ou peu transformés, dégageant une valeur ajoutée relativement faible. Les pays européens constituent en 2011 les 2/3 des débouchés commerciaux de la Bretagne aussi bien pour les exportations que les importations.

Parmi les investissements bretons à l'étranger, les implantations de filiales restent globalement faibles, mais elles sont en progression. Si elles se situent pour moitié en Europe, celles sur le continent asiatique sont en forte croissance. Cette stratégie de développement à l'international peut également passer par l'exportation de compétences ou de savoir-faire.

La présence d'investisseurs étrangers en Bretagne reste modérée par rapport aux autres industries. L'attractivité de la Bretagne pour les investisseurs étrangers s'explique tout d'abord par la densité d'entreprises agroalimentaires sur le territoire, ce qui constitue un terrain favorable à l'innovation. Ensuite, l'existence de liens étroits entre l'agriculture et l'agroalimentaire sécurise également les approvisionnements, tant dans leur accès direct que dans la qualité des produits.

L'ouverture à l'international du système productif alimentaire breton se manifeste également par l'internationalisation des facteurs de production (matières premières agricoles, énergie, engrais, pesticides, agroéquipements...) dont les prix et l'approvisionnement sont déterminés en grande partie sur les marchés internationaux.

Enfin, les évolutions de la Politique Agricole Commune et de la Politique Commune des Pêches ont eu des conséquences sur l'orientation de la production et sur l'emploi dans ces activités en Bretagne.

LES ENJEUX DE L'INTERNATIONALISATION DU SYSTÈME PRODUCTIF ALIMENTAIRE BRETON

Les enjeux en termes de production

Pour la filière laitière, la sortie des quotas en 2015 nécessite que dès à présent une réflexion soit menée au sein de la filière sur l'opportunité d'augmenter la production et sur le positionnement que souhaitent adopter les industriels de la transformation (production de "masse" de poudre de lait ou produits à plus forte valeur ajoutée). Cette réflexion doit aussi être engagée avec les autres filières en raison des tensions pesant notamment sur le foncier.

Pour la filière volaille, le principal enjeu est de retrouver sa compétitivité alors qu'elle perd des parts de marché sur son marché intérieur et sur le marché européen. En cause, un parc de bâtiments âgé, une hausse du coût de l'alimentation animale, un dialogue difficile avec la grande distribution. En outre, l'arrêt des subventions européennes à l'exportation nécessite des arbitrages entre reconquête du marché intérieur et exportations.

La filière de viande bovine doit faire face à une déprise continue de sa production depuis le début des années 1990. Dans ce contexte, le secteur de l'abattage-découpe sur le territoire est en grande difficulté. De plus, la nouvelle réforme de la PAC pourrait ne plus être aussi favorable à cette filière en Bretagne avec la convergence des aides par hectare.

La production porcine doit faire face à une concurrence européenne accrue et une stagnation de sa production

depuis 10 ans. Les difficultés rencontrées par la filière se situent à différents maillons de la chaîne de valeur : accroissement du coût de l'alimentation animale, retard en termes de modernisation des bâtiments d'élevage, moindre rentabilité à l'échelle de la transformation, distorsions fiscales et sociales intracommunautaires. Un des enjeux pour cette filière composée de nombreux acteurs est de réussir à faire émerger une stratégie partagée.

Les principaux enjeux pour la production halieutique concernent sa capacité à produire en Bretagne à des coûts satisfaisants et dans un cadre réglementaire contraint. En outre se pose la question de la gestion des approvisionnements pour les industries de transformation et celle de la durabilité de ces approvisionnements.

En Bretagne, la compétitivité future de la filière légumes dépendra de sa capacité à poursuivre sa politique d'innovation, à instaurer un dialogue constructif avec la grande distribution, à gérer les effets de la mise en place de l'écotaxe, à réfléchir aux gains potentiels en termes d'économie d'énergie.

Les enjeux en termes de financement et de gouvernance des filières

Dans un contexte de modification des formes d'intervention de la puissance publique, de dérégulation des échanges, faut-il consolider les centres de décisions locaux ou chercher à attirer les investissements de grands groupes en Bretagne ? Ces orientations posent la question des moyens financiers mis à disposition : est-il possible de mobiliser d'autres formes de capitaux ?

Les enjeux en termes d'accès aux intrants

Face à l'accroissement de la volatilité des prix des matières premières agricoles, l'enjeu pour les acteurs de l'ensemble du système alimentaire est la réussite de la mise en place d'outils de couverture et/ou de contractualisation pour se prémunir contre ces risques.

Les enjeux en termes de transport et de logistique

Dans un contexte d'accroissement tendanciel des coûts de transport, de mise en place de l'écotaxe et de nécessaire prise en compte de l'impact environnemental de ces activités, les producteurs bretons doivent imaginer de nouvelles formes d'organisation pour massifier les flux et réduire leurs coûts.

Les enjeux en termes de sécurité alimentaire

Les consommateurs font part d'une exigence accrue envers les biens alimentaires, ce qui pose la question de leur qualité (nutritionnelle, sanitaire) et de leur traçabilité. L'enjeu pour les entreprises bretonnes est de les maîtriser et d'en faire un avantage comparatif.

RECOMMANDATIONS

Intégrer l'internationalisation dans une stratégie régionale concertée pour mettre en cohérence les logiques de territoire et de filière

• *Pour une stratégie régionale durable :*
toute stratégie concernant l'orientation de l'appareil productif alimentaire breton doit intégrer les conséquences économiques, sociales et environnementales liées à ces choix.

• *Pour une stratégie régionale concertée et évolutive :*
la mise en place d'une stratégie régionale doit également être inter-filières. Les choix impliquant une filière au sein du système alimentaire ne sont pas neutres pour les autres, notamment dans un contexte de tension sur le foncier agricole. Le dialogue entre les filières et au sein de chacun des maillons du système alimentaire (de l'amont à l'aval) doit être amélioré. En outre, cette stratégie ne doit pas être figée, mais évolutive et anticipatrice.

Maintenir la diversité des productions alimentaires sur le territoire

• *Soutenir les productions animales*
Face à des productions animales bretonnes fragilisées, le risque est la "céréalisation" de la Bretagne. Le maintien d'une certaine diversité des productions alimentaires est une garantie pour faire face à certains effets de la mondialisation, mais aussi pour entretenir le lien existant entre l'agriculture et l'agroalimentaire et toutes les activités associées. Plusieurs leviers existent, mais ils relèvent d'un choix politique ou des producteurs : le recouplage des aides dans le cadre de la PAC, le développement de la contractualisation, la simplification des réglementations administratives tout en restant attentif aux implications environnementales, la sensibilisation et l'information des consommateurs.

• *Maintenir la diversité des productions halieutiques*
La Bretagne est la région dont les différentes flottilles capturent la plus grande variété de poissons et crustacés. La complémentarité des activités de ces navires et la diversité de leurs productions doivent être préservées car elles constituent l'assise des structures portuaires et procurent un avantage compétitif certain aux acheteurs de la première mise en marché.

Améliorer la "compétitivité prix" du système productif alimentaire breton

• *Gérer la volatilité des prix des matières premières agricoles et aquacoles*
Pour faire face à la volatilité des prix des matières premières différentes options sont possibles telles que développer des outils de gestion du risque, étendre la contractualisation entre les agriculteurs et l'industrie de première transformation, améliorer les relations avec la grande distribution pour une meilleure répartition

des risques et des marges le long de la chaîne de valeur, favoriser en complément des importations l'autonomie en protéines de la Bretagne, accroître la régulation des cours par le stockage. Un défi est alors de trouver l'option ou la combinaison d'options la plus efficace.

• *Soutenir les économies d'énergie*
La hausse du prix des énergies fossiles se traduit par une hausse des coûts de production pour l'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire. Il est donc nécessaire de soutenir la recherche d'outils moins énergivores et de favoriser la production décentralisée d'énergies renouvelables.

• *Moderniser les bâtiments d'élevage et les outils industriels*
Il conviendrait qu'au sein des filières concernées se tienne une réflexion sur les besoins techniques et financiers, et qu'une concertation soit engagée entre les acteurs (agriculteurs, industriels, salariés, pouvoirs publics, représentants de l'environnement), pour qu'une solution partagée soit trouvée.

• *Soutenir l'harmonisation et l'application des règles fiscales, sociales et environnementales dans l'industrie alimentaire européenne*
Les distorsions de concurrence en matière fiscale, sociale et environnementale constituent un des facteurs de la perte de compétitivité du système productif alimentaire français face à certains pays de l'Union européenne. Il est donc nécessaire de soutenir une harmonisation et une application homogène de ces règles dans l'industrie alimentaire européenne, sans que cela se traduise par un nivellement par le bas.

• *Maintenir l'exception pour les produits alimentaires dans les accords bilatéraux entre l'Union Européenne et ses partenaires commerciaux*
Les activités alimentaires ne doivent pas devenir "une monnaie d'échange" pour obtenir une baisse des barrières tarifaires ou non tarifaires sur d'autres biens ou services.

Améliorer la "compétitivité hors prix"

• *Favoriser la création de valeur ajoutée sur l'ensemble des marchés*
Elle peut passer par la différenciation ou la segmentation des produits, par la création de marques, mais aussi par l'amélioration ou le maintien de la technicité et de la qualité de certaines productions de masse.

• *Encourager la formation et sécuriser les parcours professionnels*
La Bretagne dispose d'un réseau dense de formation initiale et continue pour préparer aux différents niveaux de qualification des métiers agricoles, de la pêche et de l'aquaculture, et de l'agroalimentaire. Sa pérennité doit être assurée en poursuivant les opérations de sensibilisation sur l'attractivité des métiers menées par les branches professionnelles, les chambres consulaires ou le Conseil régional. La formation continue doit également permettre de sécuriser les parcours par la professionnalisation des acteurs et le développement des compétences.

• *Soutenir la recherche et l'innovation*
La compétitivité du système productif alimentaire et son adaptation à de nouveaux modes de production dépend d'innovations réalisées dans une multitude de domaines. Il est donc nécessaire de soutenir le réseau dense d'acteurs travaillant dans ces domaines et d'encourager le croisement des compétences.

• *Améliorer les performances logistiques*
Cela s'obtiendra par un dialogue renforcé avec la grande distribution pour massifier les flux, par un développement de l'offre de fret ferroviaire et en permettant de mieux exploiter le potentiel des ports bretons.

Améliorer collectivement la connaissance de l'international

• *Développer des alliances à différentes échelles*
Il est important de mettre en relation les entreprises d'une même filière pour proposer une offre groupée à l'international ou pour mutualiser les coûts sur des salons internationaux. Cette coopération peut également être menée à l'échelle interrégionale pour bénéficier d'une meilleure visibilité territoriale. L'internationalisation de la grande distribution française, notamment dans les pays émergents, constitue un atout pour l'agroalimentaire dont elle pourrait davantage assurer la promotion.

• *Accompagner les entreprises dans leur connaissance des marchés*
Avoir une bonne compréhension de l'évolution des marchés et des besoins exprimés, connaitre ses concurrents, appréhender les différences culturelles dans les relations commerciales, s'informer sur les évolutions réglementaires sont autant d'éléments que doivent maîtriser les PME.

• *Inscrire la culture de l'international dans l'entreprise*
La réussite à l'international nécessite que cette préoccupation ne se cantonne pas à la direction et à l'équipe export (quant elle existe), mais se diffuse au sein de l'entreprise.

• *Entretenir et communiquer sur le savoir-faire breton*
La qualité des produits alimentaires bretons est reconnue. Il est important d'entretenir ce savoir-faire, d'en avoir une vision prospective et de mieux le valoriser sur les salons.

Favoriser le financement des projets

Les entreprises du système productif alimentaire se caractérisent pour beaucoup par des rentabilités "serrées". Une des conséquences de cette situation est la concentration progressive des exploitations agricoles ou des entreprises agroalimentaires. En complément des outils de financement traditionnels, d'autres sources peuvent ou pourront être mobilisés (épargne citoyenne, Banque publique d'investissement). ◆

LA NOUVELLE ALLIANCE AGRICOLE

Synthèse des AVIS adoptés en sessions plénières
• Pour une Nouvelle Alliance Agricole (juin 2011, rapporteur : Laurent KERLIR)
• Point d'étape de la Nouvelle Alliance Agricole (juin 2012, rapporteur : Laurent KERLIR)
• Mise en œuvre d'une démarche d'innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante par la Région Bretagne (juin 2013, rapporteurs : Marie Pascale DELEUME et Laurent KERLIR)

Après avoir mené une consultation publique, le Conseil régional présente en juin 2011 son rapport pour une Nouvelle Alliance agricole. Le document est découpé en 4 grands chapitres portant successivement sur le contexte, le bilan de la consultation publique, les six priorités issues de la consultation et enfin les propositions.

© Marc Schaffner - CRB

L'AGRICULTURE DE LA BRETAGNE DANS SON CONTEXTE

Les éléments de contexte et les grands enjeux sont précisément analysés et décrits par le rapport présenté par le Conseil régional, et le CESER ne peut que partager la prise de conscience clairement évoquée du défi alimentaire, qui replace l'agriculture au cœur des grands enjeux stratégiques du XXIe siècle.

Les fragilités et les enjeux de l'agriculture bretonne sont également mis en exergue, autour notamment des discussions multilatérales de l'OMC, de la dépendance protéique de la Bretagne, ou encore de la nécessité de trouver un équilibre entre performance économique et performance environnementale.

BILAN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Pour le CESER, sans mettre en cause le choix d'une démarche de recherche de contributions auprès d'un public large via un site internet dédié, il convient d'être assez prudent sur la représentativité des répondants. À l'inverse, la participation importante aux réunions territoriales, qui implique une démarche plus proactive des acteurs, a permis de dégager des enseignements plus riches, eu égard à la synthèse des contenus sur chacun des thèmes majeurs qui ont été abordés. De nombreuses interrogations portent sur l'avenir de l'agriculture en Bretagne. Le CESER partage les analyses pointant l'importance du foncier et de l'installation, même si ce ne sont pas les seuls enjeux et que la politique agricole de la Région ne peut se cantonner à ces seuls aspects.

LES PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE DE LA BRETAGNE

A l'issue de cette consultation, la Région a dégagé 6 grandes priorités guidant les perspectives d'évolution de l'agriculture en Bretagne. Pour le CESER, le choix de ces axes, s'il est globalement en phase avec les grands enjeux identifiés pour l'agriculture bretonne, soulève cependant quelques remarques.

L'équilibre entre installation et agrandissement

Pour le CESER, le débat entre installation et agrandissement reste difficile. Il faut assurer la pérennité de l'agriculture bretonne via le renouvellement des générations tout en veillant à ce que les exploitations en place puissent aussi adapter leurs structures en fonction des évolutions économiques. Le juste équilibre sera d'autant plus facile à trouver qu'une politique ambitieuse de préservation des terres agricoles sera concrètement mise en place.

Des enjeux à lire sous l'angle économique

Le CESER rappelle que l'autonomie complète est impossible car les surfaces restent limitées et que l'encouragement des systèmes herbagers, s'il a un sens du point de vue de la recherche d'autonomie, connaît aussi de réelles limites dans la mesure où ces systèmes sont très fragilisés par les évolutions climatiques.

Le Conseil régional fait sur ce point référence aux OGM, ce qui peut créer des amalgames. Le CESER considère que les réflexions à conduire en matière d'OGM relèvent plus de l'économique compte tenu des distorsions de concurrence créées entre bassins de production. Par ailleurs, le dossier devrait également être abordé sous un angle scientifique objectif afin de déterminer en quoi la révolution biotechnologique en marche répond ou ne répond pas aux grands enjeux planétaires (produire avec moins d'eau, produire avec moins d'intrants...), ce qui n'empêche pas d'avoir pour nos produits des exigences de qualité.

L'équilibre entre initiatives locales et stratégie régionale

Enfin, si la confiance que le Conseil régional souhaite afficher vis-à-vis des territoires pour élaborer des projets adaptés au contexte local est parfaitement louable, le CESER juge qu'il convient cependant de ne pas oublier que cela ne doit pas aller à l'encontre d'une politique régionale cohérente.

LES PROPOSITIONS

La Nouvelle Alliance pour l'agriculture se décline en 6 axes stratégiques et 56 propositions.

Renforcer les actions d'aménagement rural et d'utilisation raisonnée du foncier

Les propositions faites vont dans le bon sens mais semblent insuffisantes au CESER. La sensibilisation et la mobilisation des élus locaux sont certes nécessaires, mais des règles strictes devraient pouvoir être mises en place en matière de préservation du foncier agricole. Ceci milite plus globalement pour un renforcement de la cohérence entre la politique régionale et la politique de l'Etat en région.

Renouveler les générations dans l'agriculture

Le CESER considère que les propositions du Conseil régional vont dans la bonne direction mais rappelle néanmoins que la vision doit être plus large que celle, certes importante, de l'installation. En matière d'installation, il ne faudrait pas que le complément local de dotation de jeune agriculteur soit accordé selon des règles trop strictes.

Promouvoir une agronomie au service de la performance environnementale

À ce sujet, référence est faite par la Région aux agricultures écologiquement performantes, que d'autres qualifient d'agricultures écologiquement intensives. Le CESER juge cette référence essentielle car elle englobe l'ensemble des systèmes de production, sans exclusive et avec l'objectif de répondre au besoin de renforcer notre agriculture pour qu'elle puisse être à la fois performante économiquement et performante au plan environnemental.

Améliorer la viabilité des filières de production agricoles

Le CESER partage la volonté affichée d'améliorer la viabilité des filières en jouant sur tous les leviers possibles : plus d'autonomie alimentaire, plus d'autonomie énergétique, plus d'innovation. Il tient à rappeler que toute recherche de viabilité passe aussi par une meilleure appréhension des marchés pour que chaque filière puisse être à même de s'adapter et de répondre à son propre marché.

Développer le lien entre territoire et agriculture

Le CESER rejoint le Conseil régional sur ce point mais ajoute néanmoins que le renforcement du lien entre territoire et agriculture, s'il peut être encouragé par la Région, dépend avant tout des volontés locales et des acteurs eux-mêmes.

Former tout au long de la vie

Etant donné les enjeux auxquels l'agriculture se trouve confrontée, il apparaît assez évident que les appareils de formation doivent être adaptés. Il est essentiel d'aller au-delà de l'apprentissage des techniques agricoles, pour développer une maîtrise des approches systèmes et optimiser les compétences en matière de gestion d'entreprise, nécessaires au vu du contexte économique difficile et concurrentiel.

© Stephane Cuisset - CRB

Proposition du CESER pour un axe supplémentaire

Le CESER propose qu'un nouvel axe soit ajouté dans les propositions du Conseil régional. Il concernerait les conditions de travail, l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des salariés du secteur agricole, quelle que soit la structure de production, et mérite un engagement fort.

Ce chapitre pourrait aussi être complété par des liens avec les actions conduites dans l'agro-alimentaire : l'agriculture et l'agroalimentaire sont intimement liés. Complémentarité et cohérence des actions doivent donc être recherchées entre la Nouvelle Alliance, le contrat de filière de l'industrie alimentaire et le Projet agricole et agroalimentaire régional (PAAR). L'objectif commun doit être une agriculture et un secteur agroalimentaire compétitifs, performants, adaptés au territoire breton, qui répondent aux besoins des consommateurs et à l'amélioration nécessaire des conditions de travail des salariés, et qui restent des piliers de l'économie régionale.

En conclusion, le CESER souligne la volonté exprimée d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs. Il signale que le document présentant la stratégie est riche dans son contenu mais qu'un certain nombre de propositions méritent d'être affinées. Le nombre de propositions est jugé très important, c'est pourquoi le CESER considère qu'un calendrier de mise en œuvre et une priorisation des actions donneraient davantage de lisibilité et de portée à l'action du Conseil régional. De même, le CESER sera attentif à la manière dont les ambitions affichées seront traduites au plan budgétaire.

MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS

Un rapport d'étape de l'éxécutif régional de juin 2012 indique qu'à cette date, 80 % des actions sont engagées ou réalisées. Aux yeux du CESER, cela démontre un réel engagement de la Région Bretagne en faveur de l'agriculture. Il est essentiel que cet engagement se poursuive, afin que

"les agricultures bretonnes", expression utilisée dans le rapport, gardent leur rôle majeur dans l'économie de la région et dans l'aménagement du territoire.

Le CESER insiste également sur la nécessité d'assurer une cohérence transversale entre les axes pour répondre à l'enjeu fondamental de la compétitivité dans chaque production, en réduisant notamment les écarts de performance économique constatés entre exploitations d'une même production.

Le CESER salue la mise en place d'une large consultation d'acteurs agricoles et agroalimentaires à propos de l'agriculture écologiquement performante (AEP). La profession agricole bretonne engage de son côté une réflexion similaire autour de l'AEI (agriculture écologiquement intensive). L'AEP, ou l'AEI, doit permettre de faire progresser l'ensemble des systèmes d'agriculture vers des agricultures intensives en processus écologiques, intensives en connaissances à mobiliser, intensives en échanges entre agriculteurs, techniciens et chercheurs.

L'AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT PERFORMANTE (AEP)

Le projet d'AEP présenté en juin 2013 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des propositions de la Nouvelle Alliance. Il envisage une mise en œuvre de l'AEP via le financement de contrats collectifs conclus avec des petits groupes d'agriculteurs volontaires, qui expérimentent, partagent et font partager leurs pratiques et démarches relevant de l'AEP. Chaque projet sera validé par un comité consultatif (désigné par le Conseil régional) et appuyé si besoin par la recherche, les lycées agricoles... Un premier appel à projet doit être lancé par la Région avant fin 2013.

Le CESER réaffirme la nécessité de faire converger les évolutions envisagées aux niveaux européen et national, afin de donner de la lisibilité aux agriculteurs pour leur donner les clés pour répondre aux difficultés actuelles. Dans cette perspective, il reconnait le travail de médiation et d'innovation fait par le Conseil régional.

À propos de la mise en œuvre, le CESER partage l'objectif de la Région de privilégier une approche collective, par le financement de contrats collectifs dédiés à l'AEP. Les chambres d'agriculture, par leur réseau territorial, peuvent participer à la création et à l'animation de groupes agricoles d'AEP. Cependant, envisager uniquement le développement de l'AEP via des groupes agricoles peut sembler restrictif.

S'agissant de la définition de l'AEP, le Conseil régional opte en faveur d'une démarche systémique de progrès et d'innovation, sans cahier des charges. Le CESER voit ce choix comme une solution pragmatique qui permet de proposer l'AEP au plus grand nombre d'agriculteurs. Toutes les formes de productions agricoles doivent pouvoir entrer dans la démarche de progrès envisagée, afin notamment de répondre à la demande protéiforme des consommateurs. Cette prise en compte de la réflexion menée par la profession agricole dans le cadre de l'Agriculture écologiquement intensive doit aboutir à une définition partagée et une mise en œuvre concertée. La nécessité d'établir un lien avec les territoires, à travers la mobilisation et la validation de projets, permettrait notamment la mise en cohérence du développement agricole avec les autres moteurs économiques des territoires.

En revanche, le CESER remarque qu'aucune référence n'est faite au contexte international et à la nécessité pour les agriculteurs de faire face à cette concurrence et de rester compétitifs face à leurs concurrents étrangers.

Par ailleurs, il regrette la focalisation sur le seul maillon "production", insuffisante pour permettre une évolution écologique si la filière agroalimentaire n'est pas impliquée. Un projet agroalimentaire écologiquement performant en Bretagne pourrait être étudié et soutenu par le Conseil régional.

Concernant les enjeux environnementaux, la distinction faite entre les exploitants qui intègrent les normes environnementales via des modes alternatifs de production, et ceux qui "subissent" ces normes est jugée caricaturale par le CESER. Il faut utiliser la démarche AEP pour passer d'obligations de moyens à des obligations de résultats, et permettre aux agriculteurs de mieux intégrer les normes et de ne plus les vivre comme des contraintes.

Le CESER pointe enfin la nécessité pour le Conseil régional d'être vigilant sur le respect des éléments définissant l'AEP pour que ce soit une démarche réelle de transition écologique performante. ◆

AGIR POUR LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE ET RECONFIGURATION D'AUTONOMIE EN BRETAGNE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de mai 2011
Rapporteurs : Christine DIVAY et Daniel HARDY

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bretagne a souhaité apporter sa contribution au "débat national sur la dépendance" en réalisant un état des lieux du vieillissement en Bretagne, lui permettant ensuite d'aborder les enjeux sociétaux et territoriaux du sujet. Il fait également des préconisations pour favoriser la qualité de la vie des personnes vieillissantes, sachant que la problématique rejoint celle, plus générale, des personnes dites "en perte d'autonomie" ou "en situation de handicap", sans discrimination d'âge.

LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Au 1er janvier 2008, selon les estimations de l'INSEE, la Bretagne comptait 3 141 000 habitants dont environ 300 000 habitants de plus de 75 ans. Entre 1990 et 2008, la population des personnes de 75 ans et plus a été multipliée par 1.5 tandis que le nombre des 85 ans et plus a doublé.

Le vieillissement de la population bretonne est un peu plus prononcé que celui de l'ensemble de la France métropolitaine et s'accentuera dans les prochaines années malgré le dynamisme démographique de la région : selon l'INSEE, d'ici à 2030, le nombre de personnes de 80 ans et plus pourrait passer de 173 000 à 264 000.

L'HABITAT ET LES RESSOURCES DES PLUS DE 60 ANS

Situation résidentielle

En Bretagne, parmi les personnes âgées de plus de 70 ans, près de 9 sur 10 vivent à domicile, et jusqu'à l'âge de 80 ans, les 3/4 des personnes âgées vivent en maison individuelle. L'isolement, le veuvage et la perte d'autonomie favorisent les déménagements vers des logements plus petits et l'hébergement spécifique, principalement en foyers-logements et maisons de retraite. C'est le plus souvent entre 75 ans et 80 ans que cette rupture s'annonce.

Niveaux de vie et ressources

Le passage à la retraite s'accompagne souvent d'une baisse de niveau de vie, qui touche davantage les femmes que les hommes. En 2007, en Bretagne, le niveau de vie moyen de la moitié des personnes âgées de 60 à 74 ans n'excédait pas 1 600€ par mois. Chez les personnes âgées de 75 ans et plus, celui-ci ne dépassait pas 1 300€ par mois. La même année, 63 000 personnes âgées de 65 ans et plus vivaient sous le seuil de pauvreté (près d'1 personne sur 10 parmi les plus de 65 ans).

LES PERSONNES ÂGÉES "DÉPENDANTES" EN BRETAGNE

Afin d'estimer le nombre de personnes âgées "dépendantes", l'Etat se réfère au nombre de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Sont éligibles à l'APA, les personnes âgées d'au moins 60 ans à partir de l'évaluation d'un certain degré de perte d'autonomie dit "GIR 4". A ce niveau, la personne n'assume plus seule ses "transferts" mais, une fois levée, elle peut se déplacer à l'intérieur du logement.

Au 30 septembre 2010, la Bretagne comptait près de 64 000 personnes bénéficiaires de l'APA, nombre que le CESER assimile donc, selon les critères retenus par l'Etat, à celui des personnes âgées dites "dépendantes".

SEPT ENJEUX ET ACTIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

A partir du rapport du CESER "Bien vieillir en Bretagne" publié en octobre 2007, il est possible de dégager des enjeux et de préconiser des actions pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Ces enjeux sont interdépendants et doivent donc être considérés simultanément.

Changer de regard sur les âges de la vie

Définir "la vieillesse", la "dépendance" ou "l'autonomie", est un acte éminemment politique au sens où il a des conséquences importantes sur les représentations, l'organisation et le sens du vivre ensemble.

• *Repenser les situations de dépendance*

Pour le CESER, il faut interroger la notion de "personnes âgées dépendantes". Pourquoi la dépendance serait-elle un "privilège de l'âge" ? L'enfant, le jeune, l'adulte ne sont-ils pas aussi "dépendants" et même "interdépendants", à partir du moment où ils vivent en société et sont en relation avec un environnement ? Pourquoi assimiler âge, dépendance et perte d'autonomie ?

La spécialisation du débat sur la dépendance à partir d'un critère d'âge va contre l'esprit, et même la lettre de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des

© Anne Fromentin - CRB

personnes handicapées, qui prônait une approche plus universelle de la perte d'autonomie.

La catégorie de "personnes âgées dépendantes" est en fin de compte stigmatisante, globalisante et doit être relativisée. Il vaudrait mieux d'ailleurs parler des situations de dépendance ou, mieux, de pertes et reconfiguration d'autonomie des personnes. On peut en effet devenir dépendant physiquement tout en conservant son autonomie psychique et intellectuelle, et inversement. Par ailleurs, on peut devenir dépendant physiquement et socialement du fait d'un manque d'accessibilité de son environnement de vie mais il suffit parfois d'un léger aménagement pour retrouver entièrement son autonomie.

• *Organiser la solidarité des générations*

Dans un contexte sociétal dominé par la norme d'autonomie individuelle, focaliser un débat uniquement sur le risque "dépendance" des personnes âgées, n'est-ce pas passer à côté de l'essentiel : à savoir la coexistence, l'interdépendance et la solidarité des générations entre elles ?

Parler de "personnes âgées dépendantes" ou d'un "risque dépendance", renvoie certes à des éléments objectifs liés aux conséquences sanitaires, médico-sociales ou financières de la perte d'autonomie corrélée au vieillissement. Toutefois, cela reflète aussi une certaine "dramatisation sociale du grand âge" : les anciens sont souvent le miroir de ce que l'on a peur de devenir et qui, parfois, nous semble insupportable.

La qualité de vie de la personne âgée est aussi dépendante de la qualité du regard porté sur elle en tant qu'Autre et que Semblable.

Le CESER de Bretagne préconise d'adopter une nouvelle éthique du regard sur les personnes vieillissantes en perte et reconfiguration d'autonomie, dans une interdépendance sociale et générationnelle.

Adapter l'habitat

La notion d'habitat, plus large que celle de logement, favorise une approche globale des lieux et conditions de vie des personnes âgées. En effet, si l'on promeut la qualité de vie, le logement ne peut être considéré indépendamment de son environnement de proximité : accessibilité des services de proximité à la population, intégration urbaine, économique, sociale, culturelle... À l'avenir, les technologies de l'autonomie, dont les "gérontechnologies", pourraient aider à mieux prévenir ou pallier certaines pertes de capacités et donc favoriser le maintien au domicile. Cependant, elles pourraient être rejetées par certaines personnes.

Enfin, d'une manière générale, il faut insister sur l'existence de fortes inégalités de ressources financières ou patrimoniales dans la population âgée pour faire face aux enjeux de l'adaptation de l'habitat : accessibilité, lutte contre la précarité énergétique...

Le CESER préconise d'améliorer la qualité de la vie des personnes âgées en favorisant un habitat à la fois inclusif, évolutif, sain et durable.

Favoriser les mobilités réelles et virtuelles

Dans un environnement sociétal vouant un véritable culte à la vitesse et à la mobilité, les ralentissements liés au vieillissement paraissent de plus en plus difficiles à accepter et à vivre. En effet, d'une part la diminution de mobilité réelle et numérique induit presque systématiquement un risque d'isolement et de rupture sociale pour l'individu, d'autre part, elle bride son autonomie, sa liberté d'aller et venir.

Le CESER préconise de favoriser toutes les formes de mobilité – y compris virtuelle - des personnes vieillissantes vivant à domicile ou en établissement.

Structurer, former et rendre accessible l'offre de services

D'emblée, il faut souligner les fortes disparités existantes dans l'accès aux services, en particulier celles liées à l'origine socioprofessionnelle des personnes vieillissantes.

Il existe une approche courante de ces services qui tend à privilégier le "faire" sur "l'être", en particulier lorsque les aidants professionnels, familiaux ou bénévoles ne disposent pas du temps, des moyens, de la formation ou de l'éthique nécessaires. Or, il apparaît au contraire préférable de quitter cette approche car celle-ci peut, dans certains cas, par une sorte d'effet pervers renforcer l'état de dépendance. Dans la relation d'aide, le "faire à la place de" peut accentuer le sentiment de ne plus être apte, voire de ne plus être.

© Photofirecom - CRB

Par ailleurs, les services d'utilité sociale rendus par les aînés sont aussi à considérer comme une ressource pour les autres générations.

Le CESER préconise de sortir d'une vision catégorielle, spécialisée et stigmatisante des services aux personnes âgées, tout en veillant à ne pas "banaliser" les formations et métiers des intervenants gérontologiques.

Renforcer la prévention et la promotion de la santé

A moins de considérer que "la vie est une maladie mortelle", vieillir ne peut, en soi, être considéré comme un processus pathologique.

Si l'évolution des conditions et modes de vie, les progrès de l'hygiène et de la médecine ont certes permis d'ajouter des années à la vie humaine, l'enjeu aujourd'hui est d'imaginer, de manière complémentaire, comment "ajouter de la vie" aux années, dans une optique de prévention des pertes d'autonomie et d'optimisation des capacités restantes.

Lors de l'avancée en âge des personnes, certains accidents de la vie peuvent induire, de manière souvent brutale, une rupture de leur équilibre individuel et social ainsi qu'une perte d'autonomie. Il semble dès lors fondamental de parvenir à une meilleure anticipation de ces périodes de rupture pour mieux organiser, collectivement, l'accompagnement des personnes ainsi vulnérabilisées ; pour les sortir de l'isolement et les aider à franchir le cap et à "reconfigurer" leur autonomie, avant que le mal-être et les problèmes de santé ne s'installent.

Le CESER considère que la qualité de la vie personnelle, sociale, culturelle et environnementale ainsi que la prévention sont des facteurs de bien-être et de santé durables aussi importants que le bon fonctionnement des organes pour prévenir la perte d'autonomie et optimiser les capacités des personnes.

Cultiver l'art de vivre ensemble

La probabilité d'être isolé socialement augmente avec l'âge dans tous les territoires. Or, il est important, pour bien vieillir, de cultiver le lien social, l'art et le plaisir de bien vivre ensemble à tous les âges de la vie. Les souffrances psychiques liées à la solitude, aux sentiments de relégation et d'inutilité sociale peuvent avoir des conséquences tragiques lorsqu'une société se résigne implicitement à l'abandon et au mal-être de ses aînés. Ainsi, cette souffrance peut conduire jusqu'à la dépression, voire dans certains cas extrêmes, accroître la fréquence des suicides qui selon l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne augmente avec l'âge.

Le CESER préconise de lutter contre l'isolement social des personnes vieillissantes. Cela devrait, être affirmé comme la priorité des priorités de l'ensemble des politiques publiques menées en direction des personnes âgées.

© Charles Crié

© Martin Bouvier - CRB

Maintenir et épanouir la vie culturelle personnelle et intergénérationnelle

Parce qu'une personne vieillissante n'est pas qu'une histoire de vie mais encore une histoire en vie, la vie culturelle, sous toutes ses formes, favorise le "bien vieillir" et l'inclusion citoyenne et sociale des personnes âgées. D'une part, chaque être humain est porteur d'un patrimoine culturel à transmettre, d'autre part, il s'inscrit aussi, à tout âge, dans une dynamique d'apprentissage et de création culturelle qui regarde vers l'avenir.

Le CESER préconise de mieux reconnaître les désirs et capacités culturels des personnes pour celles qui souhaitent apprendre encore, s'ouvrir au monde, et se cultiver, en améliorant l'accessibilité financière, motrice, sensorielle et technologique de l'offre culturelle dans toute sa diversité. Il préconise également de solliciter le patrimoine culturel immatériel des aînés et de donner une plus grande visibilité médiatique aux personnes vieillissantes car leur présence traduit autant l'image que la société donne d'elle-même que celle qu'elle se donne à elle-même. ◆

APPROPRIATION SOCIALE ET MISE EN DÉBAT DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES EN BRETAGNE : UNE APPROCHE PROSPECTIVE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de mars 2012
Rapporteurs : Bernard DUBOIS, Jean-Claude MOY et Claudia NEUBAUER

Au cours des dernières décennies les relations science-société ont fortement évolué. La science et les technologies ont envahi nos vies et il n'est plus grand-chose qui n'ait aujourd'hui un lien avec elles... Le rythme des découvertes scientifiques et du passage aux applications technologiques s'est accéléré, soulevant de nombreuses questions, d'ordre éthique, économique, etc. Certaines sciences et technologies posent même ouvertement la question des sociétés futures (nanotechnologies, génomique, géo-ingénierie, biologie synthétique, etc.)...
Partant d'une analyse de la situation actuelle et d'un questionnement sur les évolutions possibles, la Section Prospective du CESER a imaginé pour la Bretagne quatre scénarios, et exploré, à travers quelques exemples (algues vertes, surmortalité des abeilles, développement numérique...), leurs conséquences pour la Bretagne.

UN CONTEXTE QUI APPELLE DES QUESTIONNEMENTS...

De nombreux questionnements sont apparus dans l'analyse des relations science-société effectuée par la Section Prospective. Ainsi par exemple, les "débordements" liés au progrès technique (ex. pollutions, effets secondaires liés à des médicaments, déchets, etc.) se multiplient, donnant naissance à des "groupes concernés", mobilisés sur des questions de science et technologies, souvent demandeurs d'autres recherches (contre-expertises, recherches pour répondre à des besoins non couverts par les "marchés" comme dans le cas des maladies orphelines par exemple, etc.).

On note aussi la montée d'une demande de citoyens à participer, voire à débattre de choix scientifiques et technologiques susceptibles d'avoir des effets sur la société, l'environnement, la santé, l'économie... Certains parlent de "techno-science" pour dire que la science et la technologie ne peuvent plus être dissociées. L'idée suivant laquelle tous les progrès vont de pair (le progrès scientifique entraînant le progrès technique entraînant à son tour le progrès économique, etc.) n'est plus si évidente... et une critique philosophique "post-moderne" se développe qui consiste à dire que la science n'est pas qu'une simple démarche de connaissance mais est aussi une "construction sociale", liée à un contexte historique et politique spécifique...

... et des scénarios

Les quatre scénarios élaborés à partir de ces questions des tendances émergentes : "BALBU-SCIENCE", "NEGO-SCIENCE", "NEGA-SCIENCE" et "ACCRO-SCIENCE" permettent d'explorer les évolutions possibles. Ils mettent en scène des hypothèses variées portant sur : l'attitude de la société à l'égard de la science, le développement économique, l'idée de progrès, la relation à la nature, la demande de participation des citoyens aux décisions dans le domaine scientifique, l'"immersion technologique", les finalités données à l'enseignements des sciences, la médiation scientifique, la science et la formation tout au long de la vie, la prise en compte des risques inhérents aux innovations technologiques, l'expertise et la décision publique, l'orientation de la recherche, les moteurs et finalités de l'innovation, la prise en compte de l'éthique...

Ces scénarios présentent en définitive, selon une logique dominante propre à chacun, des organisations différentes en termes d'appropriation sociale et de mise en débat des sciences et technologies qui impliquent notamment des résolutions différentes.

"Balbu-science" : une démobilisation citoyenne

L'appropriation des résultats de la science se fait par le biais de la consommation d'objets technologiques. Beaucoup considèrent que la science et la technologie se développent si vite et avec une telle ampleur, qu'il est vain de chercher à exercer sur elles le moindre contrôle démocratique. Les citoyens estiment n'avoir aucune prise sur ces développements, et n'essaient pas de peser collectivement sur leurs orientations.

"Négo-science" : une société mobilisée

Les citoyens perçoivent la science de manière positive et soutiennent le développement des recherches, mais une certaine forme de confiance dans le progrès technique a disparu. Par conséquent, ils exigent des débats et de la concertation sur les orientations scientifiques destinées à nourrir l'innovation. Ils veulent exercer un contrôle en connaissance de cause et se faire une opinion sur le bien-fondé des recherches, en termes de résultats pour la société. Concernant les

risques inhérents aux innovations, ils exigent des responsables politiques qu'ils mettent à disposition de tous une information complète et adaptée.

"Néga-science" : une société très éclatée

Les échanges entre les scientifiques et le reste de la société n'existent pas. Certains citoyens vont jusqu'à rejeter la science, par défiance à l'égard de la "technoscience", ou pour des raisons idéologiques, culturelles ou religieuses, sans parler des questions d'intérêts. Ce rejet survient dans un contexte de crise profonde.

"Accro-science" : une fuite en avant technologique

La technophilie peut aller jusqu'à l'addiction. Tout le monde (ou presque) est convaincu que le progrès technique sert une forme d'harmonie sociale, même si la société est aussi caractérisée par des inégalités et un individualisme certain. On ne fait plus très bien la différence entre le vivant, l'inerte et l'artificiel (nanotechnologies, réalité augmentée, biologie synthétique, etc.). Les individus ont délégué une partie de la résolution des problèmes à des systèmes techniques.

LES ENSEIGNEMENTS POUR L'ACTION EN BRETAGNE

Les principaux enseignements de cette réflexion sont destinés au Conseil régional de Bretagne mais aussi à l'ensemble des acteurs régionaux (Etat, collectivités territoriales, citoyens, etc.).

L'une des principales conclusions est que la "culture scientifique et technique" – au sens de ce rapport, c'est-à-dire une connaissance des acquis de la science et un apprentissage des modes de production de la science (une certaine démarche scientifique, caractérisée par l'esprit critique et le raisonnement) –, jouera un rôle toujours plus important dans l'avenir. En effet, elle déterminera largement la façon dont la société abordera et maîtrisera son destin, à travers les nombreuses questions ayant quelque chose à voir avec les sciences et les technologies.

Les modalités de mise en débat de ces questions joueront également un rôle important. C'est la raison pour laquelle, au-delà de la nécessaire culture scientifique partagée, l'"appropriation sociale" passe par l'exercice d'une citoyenneté active, impliquant des débats et des échanges entre personnes d'origines diverses, animées par des intérêts différents, voire contradictoires. Elle implique aussi que les citoyens participent aux décisions en matière de choix scientifiques et techniques.

Les enseignements visent donc à permettre un meilleur développement, en Bretagne, de l'appropriation sociale et de la mise en débat de ces questions ; en favorisant l'intérêt des citoyens pour la science, les démarches "actives" des publics vers les savoirs, une citoyenneté scientifique et technique active...

Clarifier les enjeux et l'organisation de la culture scientifique et technique en Bretagne

Le CESER préconise de mieux intégrer la culture scientifique et technique dans les programmes scolaires de la maternelle à l'université ainsi que dans la formation professionnelle continue et la formation professionnelle tout au long de la vie.

Il propose aussi de favoriser l'implication sociale des chercheurs et de développer une politique de citoyenneté scientifique et technique active en y associant notamment les "nouveaux" médias.

Démocratiser les décisions par la mise en débat des questions liées aux évolutions scientifiques

Il convient de pouvoir débattre avec sérénité et en dehors de "l'urgence" des questions qui concernent les choix scientifiques et technologiques et toutes les questions d'intérêt général et régional qui nécessitent un éclairage scientifique (ex. algues vertes, surmortalité des abeilles, surmortalité des huîtres, énergie nucléaire, "modèle agricole", etc).

De tels lieux existent déjà en Bretagne. C'est le cas notamment du CESER et des Conseils de développement, sur des sujets larges, ou, par exemple, de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), sur des questions sanitaires ou de santé... Ces lieux sont malheureusement méconnus de la majorité des citoyens.

Par ailleurs, d'autres procédures de débat existent au niveau national : les Débats publics de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), les "conférences de citoyens" ou "conventions de citoyens", etc.

Ces procédures pourraient être davantage mobilisées dans un cadre régional, en étant articulées avec les lieux de participation permanents.

Ainsi pour favoriser la mise en débat, le CESER propose de permettre une large concertation sur certaines priorités régionales dans le domaine de la recherche en organisant au niveau régional des débats publics et en soutenant les organismes qui contribuent à leur mise en œuvre.

Introduire plus de diversité dans la recherche pour faire progresser la connaissance

On observe sur les dernières décennies, dans les sciences, une perte

© Patrick Forget - CRB

de diversité des thématiques et un certain appauvrissement des domaines de recherche. Les recherches "appliquées" l'emportent sur les recherches "fondamentales" ; les recherches hautement technologiques, sur les recherches moins technologiques ; les recherches liées à certains secteurs industriels/du marché, sur les recherches liées aux besoins non gérés par les marchés... Or, la diversité dans la recherche et l'innovation est indispensable pour trouver les meilleures options permettant de résoudre les défis auxquels sont confrontées les sociétés au 21e siècle.

Le CESER préconise de favoriser une gouvernance des organismes de recherche faisant plus de place aux enjeux régionaux et de soutenir la recherche participative et la recherche-action, qui permettent d'associer des chercheurs et des non-chercheurs, de développer les moyens de recherche et d'observation en réponse à des demandes "sociétales".

Rompre avec le dilemme : principe de précaution / innovation

Le principe de précaution est souvent présenté comme un empêcheur d'innover. Pourtant, ce principe et la demande publique de savoirs pour gérer plus sagement notre monde peuvent devenir de puissants moteurs pour la recherche et l'innovation (innovation, sociale, de produits, de procédés, de services, de mode d'organisation, ...).

Le CESER préconise de favoriser une mise en œuvre active du principe de précaution et de garantir la liberté d'expression des "lanceurs d'alertes" (groupes ou personnes, souvent des chercheurs) qui alertent sur des risques collectifs (sanitaires, environnementaux, ...) liés à des développements scientifiques et technologiques. Il propose d'inventer des mécanismes de prise en compte de l'éthique, en particulier avant de lancer une recherche fondamentale et avant de passer à l'innovation.

Ces enseignements devraient concourir à conforter en Bretagne une société démocratique de partage de l'intelligence collective. ◆

SCIENCES ET TECHNOLOGIES, CONTROVERSES ET DÉBAT DANS LA SOCIÉTÉ BRETONNE DE DEMAIN ?

Synthèse du FORUM "prospective" du 5 avril 2013

Le Forum prospective "Sciences et technologies, controverses et débat dans la société bretonne de demain ?" du 5 avril 2013 a été l'occasion pour le CESER de prolonger et d'enrichir les réflexions sur "l'appropriation sociale et la mise en débat des sciences et technologies en Bretagne" qui a donné lieu à un rapport du CESER adopté en mars 2012.

Ce Forum comprenait une présentation du rapport du CESER, une table ronde et l'intervention d'un conférencier : M. Michel Callon, Professeur en sociologue des sciences à Mines ParisTech.

LES ENJEUX DE L'APPROPRIATION SOCIALE DES SCIENCES

La table ronde réunissait M. Pierre AUROUSSEAU (Président du Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne), M. Laurent BOUILLOT (Président de la société SIRADEL, administrateur du pôle de compétitivité "Images et Réseaux" et de l'IRT B-com), M. Michel CABARET (Directeur de l'Espace des Sciences de Rennes), M. Bernard POULIQUEN (Conseiller régional, vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche) et M. Laurent ZIBELL (Directeur de la plateforme de prospective stratégique "FutuRIS").

Les clefs de l'appropriation

Pour les intervenants, il est important que le public participe aux débats pour aboutir à une compréhension des diagnostics et à une acceptation des politiques mises en place. L'idée d'appropriation permet d'aller plus loin et de faire avancer la démocratie en permettant à la population d'intervenir dans la construction, la définition et la résolution des problèmes publics.

L'expression "s'approprier la science en marche" présente dans le rapport qui a conclu les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, renvoie à un objectif ambitieux. Les intervenants de la table ronde tout comme le CESER considèrent qu'il faut plutôt concentrer les efforts sur la diffusion de la démarche scientifique, c'est-à-dire inciter chaque citoyen à s'impliquer en questionnant, en remettant en cause et en se construisant son avis, en d'autres termes promouvoir la culture scientifique.

Certains intervenants considèrent que la connaissance, repère fondamental pour pouvoir prendre les bonnes mesures ne peut être dissociée de la démarche scientifique. Il est donc de la responsabilité des décideurs et acteurs scientifiques et techniques d'informer et expliquer et répondre à la demande sociale de savoir.

La formation apparait alors comme essentielle. Or le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur en formations scientifiques a été divisé par deux en 15 ans. Pour les intervenants, il est également impératif de dynamiser l'enseignement des sciences dès le plus jeune âge.

En plus d'être un enjeu démocratique, l'appropriation sociale des sciences est aussi :

- un enjeu économique : diffuser, promouvoir et intensifier la dynamique de l'innovation (et notamment son acceptation),
- un enjeu éducatif : une formation pour tous (enfants, enseignants, formateurs, adultes etc.),
- un enjeu culturel : mettre la science en culture, la faire rentrer dans notre vie.

Une vitesse d'évolution supportable ?

Dans un contexte où les entreprises sont imprégnées d'une culture de la technique et de l'innovation, les innovations se font de plus en plus nombreuses et les limites du possible sont repoussées toujours plus loin. Mais, le rythme de l'innovation ne correspond pas toujours aux "temps sociaux". Cette dynamique doit parfois faire face à des réticences du fait de problématiques qui ne sont pas tant techniques qu'éthiques, sociales, environnementales, surprenant en cela les entreprises... Il semble d'ailleurs tout à fait normal que la population soit vigilante. Cette vigilance doit toutefois s'appuyer sur une expertise. Pour les intervenants, ceci permettra aux citoyens de comprendre la réalité de l'innovation.

De manière générale, il importe de pouvoir concilier principe de précaution et innovation, un point de vue partagé par les intervenants qui veulent trouver un bon dosage entre les deux notions et le CESER qui fait des propositions dans son rapport pour rompre avec le dilemme précaution/innovation.

La diversité des controverses

Les controverses font partie de l'histoire et sont diffuses. Elles sont liées à un contexte particulier. Dans le cas de la Bretagne, le CESER a étudié les controverses entourant les marées vertes et la surmortalité des abeilles ou des huitres dans ses travaux. Les intervenants ont tenu à rappeler qu'il faut distinguer les "vraies" des "fausses" controverses, qui sont souvent l'origine d'acteurs privés qui cherchent à défendre leurs intérêts. Dans ce contexte, le rôle du scientifique ne sera pas de contre-argumenter, mais de continuer à "écrire, parler, convaincre" a rappelé un intervenant.

© CESER

CONTROVERSES ET VIE DÉMOCRATIQUE

La conférence de M. Michel CALLON a porté sur la contribution des controverses socio-techniques au renouvellement de la vie démocratique.

Les sciences et techniques et les controverses liées à leurs développements sont aujourd'hui incontournables dans tous les grands débats. Pour s'en assurer, il suffit d'évoquer, par exemple, les gaz de schiste, les ondes électromagnétiques, la pilule de troisième génération, les énergies renouvelables et mêmes des sujets qui concernent les sciences sociales comme les "gender studies".

Pour une vision positive des controverses socio-techniques

• *Quelles réalités pour les controverses ?*

Les controverses mobilisent la science, la technique et la société, en mettant en jeu des sujets de préoccupation liés aux technosciences qui apparaissent dans l'espace public. Les controverses sociotechniques peuvent intervenir à différentes échelles de temps (avant ou après que les actions soient décidées) ou d'espace (échelle locale ou globale), et impliquer différents degrés de technique, de sciences et de social.

Les controverses sociotechniques, ce sont plusieurs points de vue qui s'affrontent mais elles ne peuvent se réduire à une opposition, comme on pourrait le croire, entre un point de vue rationnel et un point de vue obscurantiste. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les scientifiques passent outre leurs oppositions sur certains sujets pour former des alliances sur d'autres. Ils ne sont pas les seuls impliqués dans les controverses et beaucoup de non-professionnels entrent à l'intérieur de la "boîte noire de la science" pour intervenir et apporter leur point de vue. De fait, les controverses sont liées aux questions que les individus se posent : que sait-on? De quelles preuves dispose-t-on? Sont-elles convaincantes? Qui croire? Quelles décisions prendre?

• *La prolifération des controverses*

Les controverses sont vouées à se multiplier. Cela est en premier lieu du à un facteur quantitatif. Dans un climat général propice à l'innovation, la pression qu'elle entraine pose de plus en plus de problèmes. Autre élément favorisant les controverses : le recours croissant aux sciences du vivant proposant des innovations basées sur la chimie ou la biologie, disciplines dans lesquelles les effets sont imprévus : le contrôle d'une réaction chimique ou de la prolifération d'une bactérie est ardu. Le troisième élément concerne la montée en puissance des activités de modélisation et de simulation pour se saisir d'objets de plus en plus complexes et essayer de se les représenter. Ce travail en nourrissant le doute, les incertitudes et les désaccords engendre des controverses.

A cela, s'ajoutent les technologies de l'information et de la communication qui permettent une diffusion et une circulation des controverses plus aisée. M. CALLON note également l'importance du climat général "d'impératif délibératif" qui implique que toute la société peut et doit même discuter de tous les sujets. Il ajoute enfin, que le niveau d'éducation joue un rôle conséquent : de plus en plus de citoyens sont à même d'apporter des arguments et de participer aux débats.

• *Au-delà des risques*

Pour comprendre les controverses, il faut avoir conscience qu'elles ne portent pas sur les seuls risques sanitaires et environnementaux. Ces

derniers jouent le rôle de concentrateurs, alors qu'ils ne sont pourtant qu'une question parmi tant d'autres, comme celles du patrimoine, de la gouvernance, de la prise de décision etc. De plus la liste des problèmes et leur formulation même peuvent-être soumises à controverses.

En ce sens, à chaque controverse est liée une multiplicité de problèmes et de groupes : il faut mener une investigation pour la découvrir. Les controverses organisent alors l'exploration des problèmes, des groupes et des solutions, mettent en œuvre une intelligence distribuée et deviennent une exploration de la société. Les différents types de groupes et différentes identités se structurent différemment, s'allient ou apparaissent sous un jour nouveau. C'est la prolifération du social ; la société est produite par les controverses.

Les controverses sont donc productives. Elles évitent le gaspillage et le temps perdu et peuvent aboutir à l'émergence d'un compromis satisfaisant.

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DES CONTROVERSES

Pour une vision dynamique de la démocratie

Pour Michel CALLON, il faut partir de l'idée que la définition de la démocratie n'existe pas pour comprendre l'impact des controverses. La démocratie a une histoire, mais de nouveaux problèmes se posent constamment et par conséquent de nouvelles formes de démocratie sont à inventer en permanence. La démocratie est toujours en crise, et les controverses socio-techniques sont des opportunités à saisir pour la faire avancer.

Deux chercheurs français ont travaillé sur des éléments qui mènent à une redéfinition de la démocratie D'une part, Pierre ROSANVALLON parle de l'attention accrue aux minorités (à rebours du principe d'égalité qui a tendance à gommer les différences) et du devoir de défiance. D'autre part, Jacques RANCIÈRE insiste sur la question de la distribution des problèmes privées et des problèmes publiques (que veut-on garder public, que veut-on garder privé ?) et la nécessité de faire ressortir la diversité des mondes possibles qui sont portés par les différents acteurs sociaux.

Les controverses, opportunités pour la vie démocratique

On peut penser la démocratie comme un processus permanent de démocratisation et les controverses permettent d'en souligner deux limites évidentes :

- les principes de légitimité et notamment l'autorité scientifique fondée sur la vérité (le scientifique ne peut plus poser de vérités, il persiste toujours des incertitudes) et l'autorité de l'élu fondée sur l'élection (l'élu ne sait pas ce que le citoyen veut).
- le déficit de démocratie caractéristique des marchés.

L'invention de nouvelles pratiques

Dans le domaine scientifique, on voit proliférer des collectifs hybrides d'investigation. Puisque les controverses socio-techniques sont des dispositifs d'explorations, elles sont des outils de recherche qui mettent en scène des collectifs hétérogènes aux identités variées qui travaillent de façon coordonnée. Le GIEC en est l'exemple le plus criant.

De nouvelles modalités de prises de décisions s'imposent du fait de ces controverses qui renforcent les incertitudes. Là où la science apparaissait souvent seulement comme un éclairage prélable à la décision politique, les deux domaines sont désormais liés dans un processus décisionnel complexe : la décision relance souvent "la machine investigatrice". Ceci implique d'ajuster en permanence les décisions de telle manière qu'elles soient "scientifiquement robustes, techniquement efficaces, politiquement correctes, moralement justes".

METTRE LES CONTROVERSES AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

Les limites des réponses actuelles

Tout d'abord, les controverses restent formulées en termes d'éthique et de risques ce qui ne permet pas d'organiser pleinement l'exploration des problèmes et des solutions par des collectifs hybrides. Deuxièmement, la vision conservatrice de l'expert reste toujours prégnante empêchant d'attribuer de la légitimité à la multiplicité d'acteurs non-scientifiques. Enfin, les procédures privilégient le débat au détriment des controverses et de leur dynamique d'exploration. En effet, les débats sont souvent organisés et les procédures dévoyées, ne permettant pas à la diversité de s'exprimer, ne permettant pas d'utiliser le potentiel investigateur des collectifs hybrides.

Partir des sites de problématisation et de leur diversité

Quand on pense controverse, on pense débat, opposition entre partis politique et espace public. Pourtant, les controverses sont toujours, au tout début, disséminées dans des "sites de controverses" et posent des problèmes différents en des lieux, sous des formes et avec des acteurs divers. Ce n'est que quand ces différents sites se connectent que la controverse accède à l'espace public. La liste des sites de controverses à propos des OGM comprend par exemple: laboratoires scientifiques, cour de justice, syndicats d'agriculteurs, d'apiculteurs, fauchages citoyens, ONG, semenciers, agences sanitaires, Commission Européenne... Dans chaque lieu, ce sont différents aspects du problème qui sont examinés matérialisant l'investigation collective dans ces différents sites. Pour tirer profit des controverses, il s'agit de trouver un bon mode de gouvernement des différents sites de problématisation.

EN CONCLUSION

Le président du CESER Alain EVEN a tiré les enseignements des propos de M. CALLON pour conclure ce forum : voulant parler du CESER comme un lieu de débat - une notion que M. CALLON trouve trop limitée - comme il le fait régulièrement, il ne pouvait le qualifier de lieu de controverses non plus, le CESER étant multi sites. M. EVEN a alors défini le CESER comme un lieu qui promeut "la composition d'un monde commun par la constitution d'un espace de dialogue". ◆

SÉCURISER LES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ACTIFS EN BRETAGNE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de janvier 2013
Rapporteurs : Christine Divay et Michel Morvant

Au cours des dix dernières années, dans un contexte d'insécurité économique et sociale et de montées des précarités, le "mal-logement", loin de régresser, s'est développé et s'est profondément enraciné. Tandis que les plus vulnérables ont vu leurs difficultés s'accentuer, l'insécurité résidentielle s'est étendue à de nombreux actifs modestes et intermédiaires, qu'ils soient en emploi ou au chômage. Or, trop rares sont les travaux qui s'intéressent aux conditions de logement des actifs. Le CESER de Bretagne s'est donc saisi de la question : comment mieux sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne ?
L'étude du CESER dresse un état des lieux régional de l'habitat des actifs et des multiples facteurs de fragilisation résidentielle qu'ils peuvent rencontrer dans leurs parcours de vie. A partir d'un bilan des aides existantes, elle identifie des enjeux prioritaires et préconise de nombreuses actions de prévention et de sécurisation.

L'HABITAT DES ACTIFS EN BRETAGNE : DES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES MOUVEMENTÉES

La Bretagne, région "multipolaire", se caractérise par la prépondérance d'un habitat individuel diffus et un fort attachement de ses habitants à la propriété privée. Le parc social public (HLM) y est moins développé qu'au niveau national, ce qui accentue le rôle de "parc social de fait" d'une partie du parc privé, tant en location qu'en propriété. La tension du marché de l'habitat se diffuse le long des axes routiers structurants et apparaît là où l'urbanisation est la plus forte, incluant la majeure partie du littoral, fortement attractive. Dans un système organisationnel complexe et peu lisible, où se croisent de multiples intérêts privés et publics, la connaissance de l'habitat est éclatée, rendant très difficile toute vision d'ensemble à l'échelle régionale.

Au 1er janvier 2009, la population active était de 1 433 000 personnes. En augmentation régulière, elle devrait progresser de 11.7 % d'ici à 2030 pour atteindre 1 600 000. Du fait du dynamisme démographique de la Bretagne et du phénomène de "desserrement des ménages", le nombre de ménages actifs -c'est-à-dire une ou plusieurs personnes habitant la même résidence principale dont l'une au moins est active- devrait augmenter encore plus rapidement sur la même période : de 885 000 ménages, elle passerait à 1 105 000, soit une progression de 25 %.

Si l'on considère la répartition territoriale des ménages actifs en Bretagne, on observe qu'ils se concentrent dans les pôles urbains, dans les espaces périurbains et rétrolittoraux. Selon les projections de l'INSEE, l'ensemble des 21 pays de la Bretagne devraient connaitre, d'ici à 2030, une croissance de leur population de ménages actifs. D'importants besoins en logement sont donc à anticiper.

Ces tendances démographiques et territoriales soulignent l'ampleur du défi de la sécurisation des trajectoires résidentielles des actifs dans les années à venir, d'autant plus que les itinéraires résidentiels sont devenus plus heurtés et mouvementés ; le parcours résidentiel unique n'existe plus, il y a désormais des trajectoires résidentielles plurielles, moins linéaires, qui évoluent selon les projets, les parcours, les événements – et parfois les accidents – de la vie. Alors que le logement est devenu le premier poste budgétaire des ménages, un nombre croissant d'actifs rencontrent des difficultés pour accéder au logement ou pour s'y maintenir. Dans une sorte de cercle vicieux, l'insécurité résidentielle est aussi bien la cause que la conséquence d'une insécurité économique et sociale grandissante.

UNE MONTÉE DE L'INSÉCURITÉ RÉSIDENTIELLE AUX CAUSES MULTIPLES

Quatre types de facteurs de fragilisation résidentielle peuvent être distingués, sachant que dans les faits ils sont souvent entremêlés.

En premier lieu, l'insécurité résidentielle peut résulter de causes structurelles telles qu'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande de logements, l'insécurité économique et sociale liée à une massification du chômage et de la précarité dans l'emploi, des failles dans le système d'aide et de protection sociale, des carences en termes d'aménagement du territoire et d'accès aux infrastructures de transports, d'un manque de cohérence dans les politiques de l'habitat, de l'évolution des modes de vie et des structures familiales...

En deuxième lieu, des facteurs chroniques accentuent le risque de décrochage résidentiel en alourdissant, progressivement, le coût global pour se loger : inflation des prix immobiliers et des loyers, montée des charges de fonctionnement du logement (énergies, eau, fiscalité locale,

téléphonie/Internet...), baisse du pouvoir solvabilisateur des aides légales au logement de la CAF et de la MSA, diminution des ressources liées au travail, coût d'éloignement des pôles d'emploi, de services ou d'équipements... Ces causes chroniques accroissent les taux d'effort budgétaire pour se loger, diminuant d'autant le "reste à vivre" des ménages pour faire face à leurs autres dépenses courantes (alimentation, santé, loisirs...), augmentant les risques d'impayés, de surendettement et de perte du logement.

© Philippe Erard

En troisième lieu, des facteurs accidentels peuvent vulnérabiliser soudainement et brutalement les parcours de vie et d'habitat des ménages actifs. Parmi ces accidents de la vie, on peut mentionner les événements professionnels (perte d'emploi ou d'indemnités de chômage, temps partiel subi entraînant une diminution de ressources...), les chocs conjugaux ou familiaux (séparation, divorce, décès...), la survenance d'une maladie ou d'un handicap, la perte du logement suite à une procédure d'expulsion ou de saisie immobilière... D'une manière générale, tous les imprévus financiers majeurs comportent un risque de rupture résidentielle (panne de voiture en cas de fort éloignement domicile-travail, sinistres, malfaçons ou retard de livraison lors d'un chantier de construction/rénovation...).

Enfin, on mentionnera les facteurs individuels ou comportementaux. Si le principe de libre choix de son habitation est garanti par la loi, tous les individus n'ont pas les mêmes moyens, ni les mêmes besoins, attentes, garanties, informations ou comportements pour se loger. Des déterminants d'ordre psychologique ou culturel peuvent intervenir pour orienter les choix et préférences individuelles. Des carences dans les "capacités à habiter" telles que, par exemple, celles de gérer le budget familial, d'entretenir son logement, de s'entendre avec son voisinage, de maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie, etc., peuvent rendre plus difficiles l'accès ou le maintien dans le logement. A signaler également, le phénomène de non recours aux informations, aux droits et aux services par leurs bénéficiaires potentiels. Soucieux de sécuriser la location de leur logement, certains propriétaires bailleurs ont aussi des comportements individuels qui peuvent être excessivement prudents et sélectifs, par exemple en exigeant des garanties exorbitantes des candidats locataires ou de leurs proches, pouvant aller, à l'extrême, jusqu'à la discrimination.

L'insécurité résidentielle est donc multifactorielle et s'inscrit dans différentes temporalités que doivent prendre en compte les systèmes d'aide existants, de l'urgence sociale jusqu'aux actions de long terme, plus structurantes.

DES AIDES NÉCESSAIRES MAIS GÉNÉRALEMENT PLUS CURATIVES QUE PRÉVENTIVES

La prévention et la réduction de l'insécurité résidentielle des actifs impliquent une multitude d'acteurs régionaux et territoriaux dans un système complexe d'actions. Trois axes d'intervention peuvent être présentés.

Tout d'abord, l'action sur l'offre de logements est un levier majeur pour réduire les facteurs structurels de fragilisation résidentielle. Par le développement quantitatif, l'amélioration qualitative et la diversification de l'offre, l'enjeu est ici de jouer sur toute la gamme de logements pour répondre aux besoins et aux moyens des habitants dans un souci de cohésion sociale et territoriale : parc privé libre, parc privé à vocation sociale, parc social public. L'action sur la qualité du bâti, par exemple la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration de la performance énergétique des logements, est un enjeu fondamental pour l'avenir. Enfin, on signalera l'atout régional d'une bonne coopération territoriale des acteurs de l'habitat en Bretagne, souvent qualifiée d' "exemplaire" au niveau national.

Ensuite, en complément de cette action structurelle sur l'offre, il existe de nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement en direction de la demande, c'est-à-dire des ménages en difficulté. Face aux facteurs chroniques, accidentels ou individuels de fragilisation, ils ne sont pas sans filets de sécurité, même si, selon les situations, ses mailles sont plus ou moins larges ou résistantes : hébergement

© Espaces - CRB

d'urgence et droit au logement opposable (DALO) relevant en dernier ressort de la responsabilité de l'Etat (ex : Commission de coordination et de prévention des expulsions ou CCAPEX), Agences départementales d'informations sur le logement (ADIL), Plans départementaux d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD), Fonds de solidarité logement (FSL) des Départements, Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CC-I-AS), réseau territorial des travailleurs et intervenants sociaux, associations de défense et de solidarités...Ce "système de protection sociale et publique" est complété par un "système privé de protection rapprochée" plus informel (ex : familles, amis, voisins...) dont le rôle n'est pas à négliger, bien qu'il soit particulièrement inégalitaire.

Enfin, le troisième axe d'intervention est celui, plus global, de l'habitat des actifs. En effet, La sécurisation résidentielle des ménages actifs ne peut-être pensée à partir du logement seul. Il faut "sortir des murs" pour considérer l'ensemble des liens que le logement entretient avec son environnement territorial, c'est-à-dire l'habitat. Par ailleurs, alors que les difficultés face à l'emploi constituent la première cause menant à l'expulsion en France, on ne peut penser la sécurisation des trajectoires résidentielles sans la relier à celle des parcours professionnels. De plus, le logement est indissociable de la question des mobilités domicile-travail et domicile-services-équipements.

On comprend mieux ici la formule de la Fondation Abbé Pierre: "un logement n'est pas seulement une question de logement". La lutte contre le "mal- logement" implique donc aussi de combattre le "mal-habitat".

Au final, la Bretagne comporte un assez bon réseau territorial de sécurisation résidentielle. Toutefois, il ressort que, le plus souvent, ces aides interviennent tardivement, voire trop tardivement, lorsque les difficultés économiques, sociales, familiales ou individuelles sont déjà bien installées. D'où l'importance de développer, à l'avenir, les actions de prévention et d'y impliquer l'ensemble des acteurs concernés, le plus en amont possible, par une approche globale des conditions de vie et d'habitat des actifs.

© Gina Sanders - Fotolia.com - CRB

CINQ ENJEUX PRIORITAIRES POUR SÉCURISER LES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ACTIFS

A partir de cet état des lieux, le CESER de Bretagne identifie 5 enjeux prioritaires et formule de nombreuses préconisations au Conseil régional et à l'ensemble des acteurs de l'habitat en Bretagne.

S'intéresser davantage aux actifs, à leurs parcours de vie et d'habitat et développer l'observation partagée de l'habitat en Bretagne

Mieux articuler sécurisation des parcours résidentiels et professionnels, en particulier les démarches territoriales de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

Agir simultanément sur l'offre et sur la demande de logements pour aider au maintien dans le logement ou à la mobilité résidentielle en luttant contre l'ensemble des facteurs de fragilisation résidentielle

Sécuriser les actifs au-delà du seul logement, dans leurs habitats et territoires ; prendre en compte le coût global pour habiter incluant la mobilité, l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements.

Affirmer le rôle de la Région Bretagne comme acteur stratège de la prévention et de la sécurisation structurelle des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne. Pour cela, co-élaborer avec l'Etat et l'ensemble des acteurs territoriaux de l'habitat, un Schéma de cohérence régionale de l'habitat (SCoRH) en Bretagne, à relier étroitement aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ; le rendre, si possible, prescriptif.

En conclusion, au-delà de la sécurisation résidentielle des actifs, l'enjeu est bien celui d'une meilleure cohérence régionale et territoriale des politiques de l'habitat pour mieux vivre ensemble en Bretagne à toutes les étapes des parcours de vie. ◆

COMMENT SÉCURISER L'HABITAT ET LES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ACTIFS EN BRETAGNE ?

Synthèse du FORUM "prospective" du 14 juin 2013

Dans le prolongement de son autosaisine "Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne" adoptée en janvier 2013, le CESER a organisé un forum régional à Rennes le 14 juin 2013. Cette rencontre, animée par M. Jean-Yves SAVIDAN, Président de la Section Prospective du CESER, a rassemblé près de 120 personnes. M. Jean-Claude DRIANT, Professeur des Universités, Directeur du Lab'Urba à l'Institut d'urbanisme de Paris, en était le Grand témoin.

M. Alain EVEN, Président du CESER de Bretagne, après avoir ouvert la manifestation en rappelant le rôle et les missions de l'assemblée consultative régionale, a rappelé qu'elle se préoccupait des questions de société, même au-delà des compétences exclusives de la Région. Les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement rencontrées par de nombreux ménages en Bretagne, dans un contexte de crise économique et sociale, appelait donc un travail du CESER sur le sujet.

CONFÉRENCE D'OUVERTURE DE M. JEAN-CLAUDE DRIANT

M. Jean-Claude DRIANT est intervenu une première fois en conférence inaugurale du forum. L'entrée du rapport du CESER par les trajectoires résidentielles des actifs est innovante et originale. La question du logement est complexe, celle de sa gouvernance dans le contexte de la décentralisation l'est aussi.

Le logement est un bien immobile dont le marché est local, ce qui plaide en faveur d'une compétence locale. Toutefois, il y a aussi des paramètres qui lui sont complètement exogènes : taux d'intérêt des prêts immobiliers, conjoncture économique, aménagement du territoire, enjeux environnementaux, énergétiques, droit au logement garanti par l'Etat... Rien n'a donné lieu à une véritable décentralisation des politiques du logement en France, l'Etat ayant gardé la main sur la réglementation, sur les outils financiers et fiscaux. Par ailleurs, la quasi-totalité des logements en France appartiennent à des particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs, ce qui est une caractéristique nationale.

L'approche du CESER par la question des trajectoires résidentielles reflète la complexité du logement par ses dimensions sociales, économiques, urbaines, environnementales... Compte tenu de l'avancée de l'intercommunalité, on n'imagine pas vraiment les Régions devenant des chefs de file des politiques de l'habitat. En revanche, elles ont un rôle à jouer, d'une part sur les questions connexes du logement (développement économique, aménagement du territoire...), d'autre part en tant qu'instances d'organisation et de mise en cohérence de "l'inévitable mille-feuille" des politiques de l'habitat.

© Bruno Servel - Brudet - CRB

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DU CESER : 5 ENJEUX PRIORITAIRES

Mme Christine DIVAY et M. Michel MORVANT, co-rapporteurs de l'étude du CESER de Bretagne "Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne" en ont présenté la synthèse. Ils ont mis en avant les cinq enjeux prioritaires identifiés par le CESER :

- mieux connaître les actifs, leurs parcours et difficultés de logement,
- mieux articuler la sécurisation des parcours résidentiels avec celle des parcours professionnels,
- agir simultanément sur l'offre et la demande de logements pour prévenir et réduire le risque de fragilisation résidentielle,
- au-delà du logement seul, sécuriser les actifs dans leurs habitats, mobilités et territoires,
- affirmer le rôle de la Région comme acteur de la sécurisation structurelle de l'habitat des actifs en élaborant, avec l'Etat en région et les partenaires territoriaux compétents, un Schéma de cohérence régionale de l'habitat.

CONNAÎTRE LES ACTIFS, LEURS PARCOURS ET DIFFICULTÉS DE LOGEMENT

M. Stéphane MARTIN, Directeur de l'Agence de la Fondation Abbé Pierre en Bretagne, est intervenu pour présenter un éclairage régional sur l'état du mal-logement en Bretagne, celui-ci étant marqué par la montée des

précarités économiques et sociales dans une région qui reste attractive et démographiquement dynamique. Il y observe un renforcement des tensions qui affecte le marché du logement privé. Dans ce contexte, la Fondation préconise d'augmenter l'offre de logements abordables en accession et en location, de lutter contre les inégalités territoriales par des politiques de l'habitat et de l'aménagement, de lutter contre l'habitat indigne et de mobiliser plus fortement le parc privé.

M. Olivier LÉON, Chef du service Etudes et diffusion à l'INSEE Bretagne, a complété cet état des lieux en présentant les caractéristiques des 885 000 ménages actifs qui vivent en Bretagne, ainsi que leur mobilité résidentielle, entre éloignement et rapprochement des villes-centres au gré des trajectoires de vie. Alors que les couples connaissent un mouvement "centrifuge" vers le périurbain, les personnes seules et les familles monoparentales viennent vers les villes centres dans un mouvement "centripète". Les signes de fragilité économique et sociale progressent, en particulier chez les ménages les plus pauvres et les locataires du parc social. L'éloignement croissant domicile-travail est un autre facteur de fragilisation.

ARTICULER SÉCURISATION DES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET PROFESSIONNELS

Mme Marion STEUNOU, responsable de la mission "Conseil en mobilité" au Service mobilité urbaine de Rennes Métropole, a présenté en quoi les Plans de déplacement en entreprise/administration (PDE/PDA) pouvaient constituer un levier pour faciliter et réduire le coût de la mobilité quotidienne domicile/travail. Les PDE/PDA seuls ne sont pas suffisants, ils doivent s'inscrire dans des politiques publiques plus globales : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local de l'habitat (PLH), Plan de déplacements urbains... Ils peuvent inciter les salariés et les entreprises à se tourner vers de nouvelles mobilités (covoiturage, déplacements doux...), dans une logique "gagnant-gagnant", en rationalisant les déplacements induits par leurs activités.

La liaison emploi-logement est au fondement des interventions d'INICIAL/Action logement en Bretagne (ancien 1% logement). De nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement sont en place en faveur des salariés en mobilité professionnelle subie ou choisie et/ou en difficulté face au logement (accès et maintien), lors d'un accident de la vie par exemple. Les produits d'Action logement permettent de soulager transitoirement aussi bien les locataires que les accédants en fragilité. M. Denis WATTEZ, directeur d'Inicial/Action logement Bretagne, en a présenté les principaux axes en illustrant son propos de cas locaux et en insistant sur l'importance du travail partenarial en réseau pour gérer, sur le terrain, la complexité des situations individuelles.

AGIR SIMULTANÉMENT SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE DE LOGEMENTS POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LE RISQUE DE FRAGILISATION RÉSIDENTIELLE

Vaut-il mieux être locataire ou/et propriétaire en Bretagne ? Informer pour prévenir le risque résidentiel dans le parc privé est une mission essentielle du réseau des Agences départementales d'information sur le logement (ADIL), ce qu'a souligné Mme Sophie Pouymayou, directrice de l'ADIL d'Ille-et-Vilaine. Le réseau des ADIL en Bretagne délivre des conseils personnalisés, neutre et gratuits aux particuliers, quels que soient leur situation, projet ou statut d'occupation. Dans 76 % des cas, les consultants des ADIL sont des salariés du secteur privé, donc des actifs. Pour accompagner les candidats à l'accession, l'ADIL peut réaliser des simulations financières et apporter des conseils juridiques, en particulier dans le cadre de programmes d'accession sociale aidée. Un dispositif partenarial entre l'ADIL et la CAF d'Ille-et-Vilaine, "les clés de l'accession" a permis de mettre en place des réunions collectives d'information préventive destinées à des candidats à l'accession. Les ADIL ont aussi une action curative auprès d'accédants en difficulté.

Mme Annie Bras-Denis, Directrice générale adjointe d'Archipel Habitat, Office public de l'habitat de Rennes métropole, a rappelé que l'essentiel de l'offre locative se situe dans le parc existant, d'où l'enjeu de la rotation dans ce parc et de sa qualité. C'est pourquoi Archipel encourage la mobilité résidentielle. L'essentiel de l'offre en accession aidée est constituée de logements en Prêt Social Location Accession (PSLA) qui est

un produit compliqué. Les ménages entrent avec un statut de locataires et deviennent propriétaires après un certain nombre d'années. Le PSLA est très sécurisant pour les acquéreurs car il est assorti d'une garantie de rachat et de relogement dans tout le parc social breton, même s'il est onéreux pour les promoteurs sociaux en cas d'échec. Il est important de mieux valoriser l'offre du parc social auprès des actifs, mais aussi d'innover pour faciliter leur mobilité professionnelle et géographique par des politiques d'attribution plus justes et réactives.

SÉCURISER LES ACTIFS DANS LEURS HABITATS, MOBILITÉS ET TERRITOIRES

M. Daniel Cueff, Président de Foncier de Bretagne, Maire de Langouët (35), était interrogé sur la problématique suivante : Quelle stratégie foncière en Bretagne pour mieux prévenir l'insécurité résidentielle ? Selon lui, le premier problème de la Bretagne est qu'une majorité de bretons ont une appétence pour devenir propriétaires, ce qui n'est pas toujours raisonnable. D'après des simulations effectuées par Foncier de Bretagne, quelles que soient les données entrées (salaire, âge, mutation...), chaque fois le parcours de locataire se révélait préférable à celui de propriétaire.

Le deuxième problème des bretons est la maison individuelle en lotissement avec un terrain autour. La Bretagne est en grande difficulté par rapport à une "sur-artificialisation" des sols entrainant une disparition de terres agricoles. Il faut concevoir un urbanisme densifié lié à une mobilité décarbonée à travers un Schéma de cohérence territoriale régionalisé.

Enfin, il faut impérativement que les maires de Bretagne se rendent propriétaires du foncier, "coûte que coûte". Cette maîtrise publique du foncier doit se faire en cohérence avec les communes voisines ! Dans le cadre des contrats de pays, l'enjeu de l'habitat sera majeur. Il faudra bien définir le foncier d'habitat et le foncier économique. L'économie circulaire qui va finir par arriver pour des raisons éco-

logiques, économiques, énergétique peut être une source de renversement du paradigme de l'habitat en favorisant la reterritorialisation des activités. Le changement climatique aura aussi des conséquences : la Bretagne gagne déjà 26 000 habitants par an, que serait-elle avec des réfugiés climatiques en plus ?

RÉFLEXIONS CONCLUSIVES DE M. JEAN-CLAUDE DRIANT

Selon Jean-Claude Driant, nous sommes aujourd'hui dans une crise grave qui a des effets structurels sur la transformation de la famille, la précarisation de l'emploi, sur le marché du logement. La situation du logement n'est pas que le résultat d'inégalités salariales ou autres, elle est en tant que tel un facteur d'inégalité. Concernant les grandes tendances sociétales, les Bretons sont-ils vraiment si différents des autres dans leur goût pour la propriété et la maison individuelle ? Pas sûr.

Alors que faire ? La mise en réseau des acteurs est indispensable face à cette complexité pour faire valoir les droits des habitants. L'action remarquable d'information et de conseil des ADIL est à valoriser. L'exemple des PDE/PDA montre qu'il y a aussi un enjeu à impliquer les employeurs dans la question de la mobilité des actifs. On parle de fluidifier les parcours résidentiels, mais dans le même temps on observe qu'il y a des statuts d'occupation qui "scotchent les gens", c'est-à-dire qui ont les taux de mobilité les plus faibles : le logement social et la propriété. D'un autre côté, la propriété peut aussi être perçue comme une sécurité : "quand je n'ai plus rien, il me reste au moins ça". Mais quand on voit toutes les aides et tous les dispositifs cités aujourd'hui pour favoriser l'accès à la propriété, cet empilement en devient presque suspect. Pourquoi tant de mesures pour faire rentrer au "chausse-pied" les habitants dans ce statut de propriétaire ? Cela va-t-il toujours dans le sens d'une sécurisation des trajectoires résidentielles ?

CONCLUSION DU FORUM PAR M. ALAIN EVEN

Le Président remercie les intervenants pour leurs approches complémentaires qui s'articulent bien aux travaux du CESER et lui permettent d'enrichir sa réflexion. On voit bien qu'on touche à la fois une vraie question sociale et à un enjeu économique. L'accès au logement est une condition de la mobilité des personnes mais aussi de la capacité des territoires à se développer. ◆

POUR UN HABITAT DURABLE FAVORISANT LE BIEN ÊTRE DES BRETONS ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2013
Rapporteurs : Christine DIVAY et Michel MORVANT

La politique régionale du logement pour la période 2005-2012 s'est traduite par un engagement volontariste en faveur d'un habitat de qualité. Le président du Conseil régional présente un rapport d'orientation pour sa redéfinition, s'attachant à définir les objectifs et les grands principes d'intervention régionale.

© Alexis Courcoux - CRB

Il rappelle que les mutations démographiques, socio-économiques et les transformations des modes de vie appellent une redéfinition des priorités régionales. Celles ci se traduisent dans les orientations issues notamment du croisement avec les 5 enjeux de l'étude du CESER et s'appuient sur les 4 principes suivants :
- une politique qui place l'habitant au cœur de ses préoccupations et qui prend en compte la diversité et l'évolution des usages,
- une intervention guidée par un principe de subsidiarité,
- une action qui vise à développer les capacités d'intervention autonome des collectivités locales,
- une approche globale et territorialisée.

Plusieurs critères permettent d'identifier les cas dans lesquels l'intervention régionale présente une réelle pertinence :
- lorsque des sujets sont émergents, peu ou pas pris en compte par les autres acteurs : la Région peut alors donner une impulsion décisive,
- sur des enjeux d'échelle régionale, qui concernent l'ensemble du territoire breton,
- en soutien à des opérations complexes et financièrement lourdes, nécessitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics,
- en soutien aux territoires présentant des fragilités particulières (îles par exemple),
- pour la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du territoire, à la demande des acteurs locaux, dès lors que la thématique d'intervention correspond aux priorités d'intervention régionale.

Les priorités d'intervention sectorielles sont les suivantes :
- favoriser le développement des politiques locales de l'habitat,
- faciliter l'information du grand public concernant le logement,
- développer l'innovation architecturale, technique et sociale,
- encourager le développement de l'offre de logements pour les jeunes.

Enfin, cette politique territorialisée s'articulera notamment autour de trois thématiques d'actions :
- soutenir la poursuite de l'effort de rénovation urbaine et de cohésion sociale dans les quartiers,
- développer le parc public de logements dans une logique de renouvellement urbain,
- développer le parc de logements pour les jeunes.

LES OBSERVATIONS DU CESER

Le CESER se réjouit de constater que la Région a mené une réflexion approfondie sur la question du logement et de l'habitat durable en Bretagne en s'appuyant notamment sur ses travaux et en définissant des orientations sur lesquelles vont reposer les programmes d'actions pour la période 2014-2020.

Le Conseil régional, à juste titre, accorde une place très importante au Plan Breton Bâtiment Durable que la nouvelle politique de l'habitat précède, de même qu'à la nouvelle politique territoriale en cours d'élaboration. Ces 3 politiques sont intimement liées et, si des moyens financiers significatifs leur sont affectés, elles sont de nature à répondre aux attentes des bretonnes et des bretons qui consentent des efforts financiers de plus en plus lourds pour se loger, au détriment d'autres dépenses courantes.

Le CESER relève que la politique territoriale sera le vecteur principal de la nouvelle politique du logement du Conseil régional et, dès lors, souhaite que celui-ci soit particulièrement attentif aux avis des Conseils de développement sur le sujet dans la démarche de révision des Contrats Région-Pays.

Les enjeux de la construction et de la rénovation durables sont mis en avant. Dans ce cadre est mise en relief la place du parc privé en Bretagne à la fois en propriété et en location. Le CESER souligne ici l'enjeu essentiel de la qualité de la formation des professionnels concernés.

Dans sa récente étude, le CESER a fait un focus sur le logement des actifs mais dans ses précédents rapports il a aussi abordé les problématiques de logement des jeunes et des personnes âgées. Nous les retrouvons dans le document proposé. Il attire à nouveau l'attention du Conseil régional sur les difficultés de logement

des actifs travaillant dans les zones où le marché immobilier est tendu, en particulier sur le littoral. S'agissant des actions régionales en faveur du logement des jeunes, il souhaite que la consultation du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ) soit prolongée.

Le CESER retrouve aussi en substance ses principales préconisations, qui devront maintenant être déclinées plus concrètement pour donner corps à une politique active du logement en Bretagne :

- sécuriser les actifs au-delà du seul logement, dans leurs habitats et territoires, en particulier lors des fermetures d'entreprises et des plans sociaux ; prendre en compte le coût global pour habiter incluant la mobilité, l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements,
- affirmer le rôle de la Région Bretagne comme acteur stratège de la prévention et de la sécurisation structurelle des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne. Pour cela, co-élaborer avec l'Etat et l'ensemble des acteurs territoriaux de l'habitat, un "Schéma de cohérence régionale de l'habitat" (SCoRH) en Bretagne, à relier étroitement aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ; le rendre, si possible, prescriptif.

L'essor démographique de la Bretagne milite aussi en faveur d'une prise en compte des questions d'habitat dans les futurs exercices de contractualisation en cours : fonds européens, futur Contrats de projet Etat-Région (CPER), nouveau Plan national de renouvellement urbain (PNRU 2).

C'est avec un réel intérêt que le CESER suivra la déclinaison dans le temps de la nouvelle politique régionale de l'habitat. ◆

MISE EN PLACE DU PLAN RÉGIONAL D'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES (PRIE) POUR LA BRETAGNE

AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2013
Rapporteur : Dominique LECOMTE

Face aux faibles performances des entreprises bretonnes à l'exportation, en termes de nombre d'entreprises régulièrement exportatrices et de destinations essentiellement européennes, le renforcement de l'accompagnement des PME et ETI est indispensable. Le développement à l'international est un enjeu stratégique pour les entreprises bretonnes afin d'élargir leurs marchés, accroître leur production et créer des emplois.

Comme l'indique la Région, de nombreux acteurs interviennent dans cet accompagnement ; en Bretagne, la fusion de CCI International et de Bretagne International vise à faciliter l'accès des entreprises aux informations, conseils et services à l'export, en constituant un interlocuteur unique mobilisant les ressources et compétences des deux entités.

Pour gagner encore en efficacité, la Région propose l'élaboration d'un Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE), auquel adhèreraient l'ensemble des intervenants en matière d'exportation : Etat, Région, chambres consulaires, BPI France, Ubifrance, Coface, conseillers du commerce extérieur, BDI. Ce plan constitue un vecteur de coordination des actions et de partage des objectifs. Il se traduirait par une convention d'une durée de 3 ans.

Le CESER constate que l'enjeu de l'exportation conduit à mettre en place des mesures appropriées afin de sensibiliser, conseiller, accompagner, faciliter le financement des entreprises. La diversité des interlocuteurs spécialisés dans l'une ou l'autre des fonctions est un frein, pour les PME particulièrement, dans la recherche de débouchés commerciaux à l'étranger.

La volonté inscrite dans le rapport du Conseil régional de renforcer la cohérence de cet accompagnement, de fixer des objectifs convergents entre les différentes structures et de coordonner leurs actions est un progrès que le CESER tient à souligner. Compte tenu du nombre d'acteurs dont la coordination est recherchée, il importe que celle-ci ne donne pas lieu à la création d'une nouvelle structure, mais s'appuie sur Bretagne Commerce International qui réunit aujourd'hui les principaux opérateurs. ◆

UNE NOUVELLE IMPULSION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de décembre 2010
Rapporteur : Jean Hamon

Le Président du Conseil régional propose d'adopter le projet de statuts de la nouvelle agence de développement économique et d'adopter les grandes orientations du rapport. Cette agence sera créée par fusion de l'Agence économique Bretonne et de Bretagne Innovation pour une meilleure lisibilité, une mutualisation des moyens et une meilleure efficacité.

L'idée que la Bretagne, comme l'ensemble du monde développé, est à un tournant de son histoire économique est largement partagée au CESER. Les acteurs socio-économiques sont convaincus qu'une part significative du sort des bretons dépend d'eux-mêmes.

LES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE AGENCE

Cette démarche de fusion vise à répondre à deux objectifs :
- conforter l'économie bretonne par la performance des entreprises,
- préparer l'économie de demain.

Le CESER partage ces objectifs tout en précisant que ce développement doit s'inscrire dans une logique de développement durable avec ses trois piliers.

Il en découle 5 priorités - logique de filières, innovation, internationalisation, attractivité, initiative entrepreneuriale - que le CESER juge cohérentes avec les objectifs.

Ces objectifs devraient permettre de répondre à un problème souligné par le Conseil régional : les entreprises supportent de moins en moins l'illisibilité de l'organisation publique en matière de développement économique. Pour le CESER, ceci tient à la multiplicité des dispositifs et, d'une manière plus générale, à une question de méthode. En effet, les acteurs économiques se situent avant tout dans une logique de résultat, alors que la culture de la puissance publique reste encore trop souvent dans une logique de moyens. La révolution culturelle de la LOLF n'est pas achevée !

UNE FONCTION DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION

La structure de type "agence" retient six principes :
- assurer une représentation très large des acteurs du développement économique,
- renforcer la mission de gouvernance stratégique et opérationnelle "sans rien retrancher à la responsabilité politique de l'institution régionale...",
- renforcer la présence des entreprises "sans pour autant réduire celle des autres acteurs socio-économiques",
- permettre de réels échanges,
- mettre en place une fonction exécutive resserrée et efficace,
- confirmer l'agence dans une fonction de gouvernance et de coordination.

Ceci répond au souhait exprimé par le CESER que l'Agence s'inscrive dans une fonction de gouvernance et de coordination et non une fonction d'opérateur. Les précisions apportées sur le lien entre l'agence et Bretagne international vont dans ce sens.

L'agence sera organisée autour de trois grands pôles d'activité : "filières", innovation/international/études, attractivité/communication.

Le CESER indique qu'en l'absence d'une clarification nette des compétences entre l'État, les collectivités et les acteurs consulaires, nombre d'opérateurs, consulaires et non consulaires, se sont engagés dans une réflexion et souvent déjà dans une mutation portant sur le cœur de leurs missions, les alliances et les mutualisations possibles. Ces transformations auront d'autant plus de chances de réussite qu'elles se feront dans un climat de dialogue interne et externe. L'agence doit, dans cette phase, jouer un rôle de facilitateur. Sa légitimité auprès des opérateurs sera alors d'autant plus grande lorsque la loi interviendra pour renforcer les compétences de la Région en matière de développement économique, ce qui paraît inéluctable.

La gouvernance de l'agence

Le CESER observe avec satisfaction que l'exécutif régional a pris en compte les interrogations et remarques qu'il avait formulées en juin 2010. Celles-ci portaient notamment sur la contribution en matière de réflexion stratégique que les acteurs socio-économiques en général, et le

CESER en particulier, auraient dans ce nouveau dispositif. Les réponses argumentées traduisent le souhait de concilier efficacité et fonctionnement démocratique. En ce qui concerne le rôle des deux assemblées de la Région, il est indiqué : "il appartiendra toujours, in fine, au Conseil régional de délibérer de ses propres politiques de développement économique, mais également, de valider les propositions stratégiques bâties au sein de la structure, ceci impliquant de facto l'intervention préalable du CESER". Dont acte.

Le choix est fait d'une organisation avec Directoire et Conseil de surveillance, modèle qui, à l'expérience, s'avère le mieux adapté à ce type de structure, selon le CESER.

L'assemblée générale se compose de huit collèges représentant les acteurs socio-économiques et politiques de la région.

Le Conseil de surveillance exerce une mission de gouvernance stratégique et de contrôle. Ses pouvoirs sont réels, indique le CESER. En particulier, il valide ou non le plan d'action de l'agence et il nomme et peut révoquer les membres du Directoire. Les 29 membres du Conseil de surveillance représentent la diversité des acteurs, notamment socio-économiques, même si certains s'estiment non représentés. Le Président du Conseil de surveillance est, de droit, le Président du Conseil régional, porteur de la politique régionale.

Le Directoire exerce le pilotage exécutif. Pour le CESER, le nombre de membres limité à 8 est un facteur d'efficacité, sous réserve que les personnes retenues possèdent un sens affirmé de l'intérêt général, des compétences complémentaires et la volonté de travailler en équipe. Le fait que ces membres soient bénévoles et révocables du jour au lendemain et sans qu'il soit nécessaire de le motiver est un gage que l'intérêt général sera pris en compte.

Le CESER émet un avis favorable sur les statuts de la nouvelle agence. L'équilibre qui en ressort est globalement satisfaisant, sachant qu'au-delà des textes il y a ce que les acteurs sauront en faire. ◆

CRÉATION D'UN NOUVEL OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES PAR FUSION DE BRETAGNE INTERNATIONAL ET CCI INTERNATIONAL

AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2012
Rapporteur : Patrick CARÉ

La Bretagne compte, outre les structures liées à l'Etat comme Ubifrance, deux entités d'accompagnement à l'export des entreprises régionales : Bretagne International et CCI International.

Il est apparu nécessaire d'organiser la fusion de ces deux entités qui apporteront chacune leurs atouts, leurs points forts respectifs. Relais à l'international, expertise-filière pour Bretagne International, présence de proximité et relais consulaires dans les autres fonctions du développement économique pour CCI International.

La nouvelle structure appelée Bretagne Commerce International (BCI) sera une association possédant un Conseil de surveillance et un Directoire. Elle résultera d'une modification des statuts de Bretagne International votés en Assemblée générale le 10 juillet 2012 pour une mise en œuvre opérationnelle au plus tard à l'automne 2012.

Le CESER est favorable à cette fusion, qui a fait l'objet d'un important travail de concertation en amont avec les représentants des deux structures concernées, du Conseil régional ainsi que de représentants des entreprises et vise à améliorer l'efficacité de l'accompagnement des entreprises à l'international.

Il ajoute que les statuts de BCI permettront la prise en compte des attentes et préconisations des chefs d'entreprise, éléments essentiels de la réussite sur une telle thématique. ◆

© FCM graphic Phovoir - CRB

3e axe prioritaire

SE DÉVELOPPER...

ORGANISER LA TRANSITION VERS DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT

© Fotolia.com - CRB

ORGANISER LA TRANSITION VERS DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT

L'AMBITION

Le contexte international, avec la prise de conscience des interdépendances, renforce la nécessité d'une transition vers de nouveaux modes de développement de la Bretagne. Ceux-ci doivent prendre largement en compte les préoccupations environnementales, ils doivent être durables et fondés sur l'innovation et la capacité d'adaptation aux mutations de l'emploi, de l'économie et de la société.

La Bretagne peut compter sur de nombreux atouts. A commencer par la maritimité et ses ressources, l'importance de l'agriculture et de l'attention à l'entretien des territoires, les ressources foncières et des paysages relativement préservés. S'y ajoutent la réactivité des acteurs et leur conscience des enjeux du développement durable, de nombreuses activités économiques, la capacité des acteurs économiques, des collectivités territoriales, des citoyens à s'organiser, la faculté à innover sur le plan social, la volonté de l'Institution régionale d'impulser des politiques structurantes en matière de développement économique et d'agenda régional...

© Guillaume Prié - CRB

POURQUOI LE FAIRE ?

La Bretagne, pleinement partie prenante d'un développement intégré dans l'économie mondiale, est plus fortement qu'hier confrontée à des défis qu'elle doit relever afin de poursuivre son développement. Pour peu que les notions de "modèle économique" ou de "modèle agricole" bretons aient un jour eu un sens, force est de constater qu'elles sont aujourd'hui remises en cause. La nécessité d'organiser la transition vers de nouveaux modes de développement s'impose donc.

Une dimension transversale à ces défis est la durabilité. Le changement climatique, la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, la pression croissante sur le foncier, la nécessité de préserver les paysages, la santé et l'environnement des pollutions ainsi que d'une artificialisation qui est en Bretagne plus rapide qu'ailleurs, imposent des modifications qui doivent être utilisées comme autant d'opportunités pour un développement régional combinant les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement, et ceci en assurant la meilleure qualité de vie en Bretagne.

Le développement durable suppose que soit conduite avec attention l'adaptation aux mutations de l'emploi et de l'économie pour répondre aux besoins économiques et sociaux. La persistance d'un chômage important et son aggravation, les impacts désormais pleinement effectifs du retournement démographique qui s'accompagne du vieillissement de la population active, mais aussi de difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes, la constante recomposition des entreprises et des filières, sont autant de questions majeures auxquelles la Bretagne doit s'attacher à apporter des réponses.

Dans ce contexte, les enjeux économiques, sociaux et environnementaux apparaissent donc indissociables et soumis à un même impératif d'innovation collective. Celui-ci concerne aussi bien le développement des technologies que des transformations dans l'organisation des acteurs (notamment par l'intermédiaire des pôles de compétitivité et des stratégies de filière). Il concerne aussi le quotidien de chacun et la vie sociale, l'amélioration des conditions de travail et de l'emploi et la promotion de l'économie sociale étant deux objectifs importants pour les années à venir.

© Marc Schaffner - CRB

COMMENT LE FAIRE ?

En réinterrogeant les modes de développement économique et en mettant ces réflexions en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux, territoriaux ou encore énergétiques, le CESER contribue activement à tracer des pistes pour un développement durable et équilibré de la Bretagne.

ADAPTER LES MODES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce que certains ont parfois qualifié de "modèle économique breton" est remis en cause par la multiplication de ruptures économiques, sociales ou environnementales. Dans son rapport **"Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?"**, le CESER montre que ces ruptures peuvent avoir différentes conséquences sur le système productif et conduire à la fragilisation, à la métamorphose ou à l'émergence de nouvelles activités sur le territoire régional. Il propose donc des pistes pour anticiper les transitions et considérer ces ruptures comme des opportunités. Cette mobilisation doit s'appuyer sur les ressources (humaines, maritimes, entrepreneuriales...) du territoire. Elle passera en particulier par l'internationalisation du système productif, l'innovation et l'hybridation des compétences.

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES

Démographie, répartition des hommes et des activités, mobilités... La Bretagne connait et va continuer à connaître des évolutions de fond, qui influent sur l'économie régionale et risquent parfois d'être à l'origine de fractures territoriales. Avec l'étude **"Les dynamiques territoriales de la Bretagne en questions"**, le CESER montre la diversité, les opportunités et les risques des dynamiques territoriales à l'œuvre selon les territoires, notamment les dynamiques d'urbanisation, d'agglomération, de polarisation ou de diffusion, de métropolisation et de littoralisation. Sur la base de ce diagnostic, le CESER apporte sa

© Philippe Errard - CRB

contribution à la réflexion sur l'avenir des territoires, laquelle doit permettre de construire un véritable projet de développement pour la Bretagne, par et pour tous ses territoires.

MIEUX UTILISER LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

Au vu des montants en jeu (4,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013) et des objectifs affichés (emploi, recherche et innovation, aménagement du territoire, développement rural, formation, etc.) les fonds européens constituent un puissant levier de développement pour la Bretagne. Or, ils demeurent mal connus et mal maîtrisés par les acteurs régionaux. Dans son rapport **"Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne"**, le CESER a donc repéré des bonnes pratiques et des leviers d'action. D'une part, les autorités régionales sont invitées à s'engager dans un dialogue régulier avec les autorités nationales et européennes à partir d'un diagnostic approfondi. D'autre part, elles doivent s'impliquer dans une stratégie régionale volontariste et innovante fondée sur une meilleure coordination des acteurs de la gestion des fonds, un renforcement de l'accompagnement et de l'information des porteurs de projets et l'allègement des contraintes pesant sur eux.

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le CESER propose une nouvelle approche pour la protection de l'environnement, et notamment des zones côtières. L'idée est de ne plus considérer la préservation de l'environnement marin comme un obstacle au développement économique, mais comme une ressource, en ce qu'elle permet la valorisation d'activités nombreuses et diversifiées. En d'autres termes, il s'agit de préserver pour se développer. Pour cela, le CESER propose une approche intégrée des interactions entre **"Milieux côtiers, ressources marines et société"**. Celle-ci vise à considérer les milieux côtiers, riches et variés, comme porteurs de ressources écologiques, mais également économiques.

Pour compléter ce rapport au moment où est mis en œuvre le plan de lutte contre les algues vertes, le CESER a choisi de se saisir de cette problématique et d'apporter un regard collectif, objectif et utile à la prise en charge de ce problème. C'est le but du rapport **"Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace"**.

© Marc Schaffner - CRB

© Marc Schaffner - CRB

Le CESER a beaucoup travaillé sur la thématique de la qualité d l'eau. A propos de **"la stratégie régionale de gestion des eaux et des milieux aquatiques"**, et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), il constate que nombre d'aspects sensibles et fondamentaux demeurent mal traités ou insuffisamment considérés. Pour aller plus loin, l'assemblée consultative soutient de longue date la proposition d'une expérimentation régionale pour la gestion de l'eau, laquelle se justifie par des singularités régionales.

GÉRER LES RESSOURCES DISPONIBLES

La bonne gestion de la ressource foncière est cruciale pour le développement durable et équilibré de la Bretagne. Or, celui-ci fait l'objet d'une forte pression liée à la concurrence entre les usages. Dans une étude interrégionale intitulée **"Population et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers, quelles gouvernance avec quels outils ?"**, les CESER de la façade atlantique proposent de changer de modèle de gestion foncière, en s'appuyant sur des stratégies foncières de long terme définies à l'échelle intercommunale. Les Régions sont appelées à jouer un rôle de fédérateurs et de stratèges pour permettre une gestion cohérente, économe et rationnelle du foncier sur tout le territoire.

L'assemblée consultative régionale approuve donc la signature d'une charte, **"Pour une gestion économe du foncier en Bretagne"**, qu'elle considère comme l'un des moyens pour permettre une appropriation collective des enjeux fonciers en Bretagne. Conformément à ses préconisations passées, le CESER rappelle que cette charte doit s'inscrire au sein d'une véritable politique foncière régionale, dans laquelle il convient que la Région joue un rôle majeur, à travers l'ensemble de ses politiques, mais aussi et surtout dans son rôle d'ensemblier, en lien avec l'Etat et Foncier de Bretagne. En complément, le CESER renouvelle son appel à la création d'un dispositif d'observation foncière régionale.

ENERGIE : CONSTRUIRE UNE APPROCHE GLOBALE ET PARTAGÉE

Le CESER considère la transition énergétique comme l'un des enjeux de société les plus importants pour les années à venir, et tout particulièrement pour la Bretagne, très faiblement productrice d'énergie. C'est pourquoi il a souhaité apporter sa **"contribution au débat national sur la transition énergétique"**. Il considère que la sobriété énergétique doit constituer le premier objectif de cette transition mais se prononce également en faveur de mesures volontaristes pour le développement de l'efficacité énergétique ainsi que des énergies renouvelables. Il rappelle enfin la nécessité de poursuivre les échanges sur le sujet, au-delà du seul débat national.

Dans ses rapports comme dans ses avis, le CESER a constamment rappelé que la fragilité particulière de la Bretagne vis-à-vis de son approvisionnement énergétique nécessitait une approche globale et cohérente, partagée par l'ensemble des acteurs. En ce sens, il a salué **"la mise en œuvre du Pacte électrique"** comme un premier pas ambitieux dans la mesure où il allie les économies d'énergie, la production localisée d'énergies renouvelables et la sécurisation des approvisionnements.

A propos du **"projet de schéma régional éolien"**, le CESER recommande que les futurs projets éoliens soient inscrits dans un projet global intégrant l'ensemble des composantes du pacte énergétique breton et du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE). Cela suppose que la problématique énergétique soit rapidement territorialisée et s'appuie sur des diagnostics territoriaux partagés.

Au cours des dernières années, les travaux du CESER concernant l'énergie ont assez largement été centrés sur l'électricité, ce qui se comprend aisément au vu de l'importante dynamique régionale engagée autour du Pacte électrique. Néanmoins, l'assemblée consultative régionale

© Fotolia.com - CRB

reste particulièrement attentive à la prise en compte de la problématique énergétique dans sa globalité, ce qui intègre des enjeux aussi variés que la précarité énergétique, la production de chaleur et l'efficacité thermique du bâti, les mobilités, etc. Elle l'est d'autant plus que ces thématiques ne peuvent que monter en puissance au cours des années à venir, sous les effets conjugués de la crise économique, de tensions géopolitiques, d'évolutions techniques et de la nécessaire intégration du développement durable dans toutes les actions. C'est pourquoi le CESER rappelle que le Pacte électrique constitue une première étape dans l'élaboration d'un Pacte énergétique breton en lien avec la question climatique.

INTERROGER LA DURABILITÉ DES POLITIQUES

Appelé à se prononcer sur l'actualisation de **l'Agenda 21** de première génération puis son remplacement par un outil de seconde génération, le CESER a réitéré son soutien fort à ces démarches tout en proposant de nombreux ajouts ou modifications. Il est particulièrement soucieux de la démarche de construction d'un ensemble d'indicateurs communs à toutes les démarches d'évaluation du Conseil régional, qui doivent porter tant sur la performance que sur la durabilité.

En ce sens, le CESER salue **"le Rapport d'Analyse par Programme"** (RAP), qui permet à la fois de rendre compte de l'action du Conseil régional d'une manière lisible pour les citoyens et de favoriser le développement de la culture de l'évaluation au sein de la Région (Conseil régional, CESER). Par les nombreuses remarques qu'il formule chaque année dans ses avis sur le sujet, il continue à faire progresser un document qui, de fait, est de plus en plus lisible et complet.

© Phovoir.com - CRB

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET INITIATIVES DU CESER SUR CES THÈMES :

Rapports des commissions et sections

- Synthèse du rapport "Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?", janvier 2012
- Synthèse du rapport "Les dynamiques territoriales de la Bretagne en questions", juin 2013
- Synthèse du rapport "Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne", juin 2012
- Synthèse du rapport "Milieux côtiers, ressources marines et société", décembre 2011
- Synthèse du rapport "Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace", mai 2011

Etudes interrégionales

- Synthèse du rapport "Populations et activités sur le littoral atlantique : Enjeux fonciers - Quelle gouvernance avec quels outils ?", juin 2013

Vœux, motions, déclarations, cahiers d'acteurs

- Synthèse de la Contribution au débat national sur la transition énergétique, juin 2013

Quelques avis importants

- Synthèse de l'avis sur la Stratégie régionale de gestion des eaux et des milieux aquatiques, juin 2011
- Synthèse des avis pour une gestion économe du foncier en Bretagne
- Avis : La mise en œuvre du Pacte électrique breton, mai 2011
- Synthèse de l'avis sur le projet de schéma régional éolien, décembre 2011
- Synthèse des avis : Vers un Agenda 21 de seconde génération
- Synthèse des avis sur le Rapport d'analyse par programme

QUELS MODES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA BRETAGNE DE DEMAIN ?

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de janvier 2012
Rapporteurs : Maryvonne GUIAVARC'H et Jean LE TRAON

Le rattrapage spectaculaire de la Bretagne après-guerre a parfois été qualifié de "miracle économique breton", tant son développement à cette époque fut atypique. Toutefois ce moteur du rattrapage s'est essoufflé et des crises sectorielles sont apparues à partir des années 1990. En effet, des ruptures de différentes natures (économiques, sociales, environnementales) se succèdent depuis une vingtaine d'années, bousculant nos modes de développement.
Cette autosaisine du CESER de Bretagne, qui s'appuie aussi fortement sur ses précédents travaux, s'interroge sur ces ruptures qui remettent en cause le "modèle économique breton". Elle attire l'attention sur les transitions nécessaires qui devront être anticipées et autour desquelles les acteurs économiques et sociaux devront se mobiliser. L'étude propose des leviers d'action pour favoriser ces transitions.

DES RUPTURES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La libéralisation du commerce et la baisse des coûts de transport ont entraîné une concurrence internationale accrue qui a conduit les firmes à réorganiser leur production et à revoir les choix de localisation de leurs activités. Ainsi les entreprises ont été menées à segmenter leur production remettant aussi en cause la notion de filière sur les territoires.

L'externalisation de certaines fonctions s'est aussi accrue et concerne désormais les filières les plus stratégiques, conduisant ainsi à transférer de la valeur ajoutée et des emplois de l'industrie vers les services.

Des ruptures liées aux évolutions technologiques donnent également une importance grandissante au capital immatériel. On assiste à l'émergence de produits de plus en plus "intelligents", communicants, nécessitant une technicité croissante des entreprises et une coopération plus poussée entre elles. Une des caractéristiques des évolutions technologiques récentes est également leur caractère hybride, interdisciplinaire et donc nécessairement inter-filières.

En outre, le modèle de développement économique actuel est incompatible avec la disponibilité future des ressources énergétiques fossiles et avec l'évolution de certains modes de vie. La question énergétique se pose en effet avec une acuité particulière en Bretagne tant la région présente des caractéristiques spécifiques : une faiblesse des ressources énergétiques produites, une situation péninsulaire, le poids des transports dans l'économie, l'étalement urbain. Elle est donc très dépendante de l'extérieur en raison aussi de choix historiques et sa position périphérique fragilise son approvisionnement.

Dans ces circonstances, la raréfaction des énergies fossiles non renouvelables, la volatilité de leur prix vont peser de manière croissante sur les acteurs économiques et la population en Bretagne. En même temps, cette réduction du recours aux produits pétroliers est une nécessité environnementale.

Les activités économiques portent également atteinte à l'environnement ce qui se manifeste à travers le changement climatique, une atteinte à la biodiversité et des pollutions de différentes natures.

De plus, le comportement des consommateurs évolue selon plusieurs tendances parfois contradictoires qui se mettent progressivement en place : une consommation plus raisonnée et engagée (intérêt croissant pour le développement durable, une plus grande attention aux aspects sanitaires et à la sécurité des produits), une consommation dématérialisée poussée par les innovations dans les STIC, mais aussi la recherche de prix bas. Ces évolutions s'accompagnent d'un recours de plus en plus important à des circuits de commercialisation alternatifs, comme le commerce électronique et, à une plus petite échelle, les circuits courts.

Les collectivités territoriales vont devoir également faire face à une baisse de leurs marges de manœuvre liée à différents paramètres : gel des dotations, participation à la réduction des déficits, incertitude sur les

ressources fiscales, croissance des dépenses sociales et difficultés à emprunter sur les marchés financiers. En outre, pour la Région Bretagne, les investissements lourds tels que Bretagne à Grande Vitesse (BGV) ou Bretagne numérique vont également accroître son endettement et l'obliger à être très sélective dans ses futurs soutiens financiers.

Les conséquences de ces ruptures

Ces ruptures peuvent avoir différentes conséquences sur le système productif et conduire à la fragilisation, à la métamorphose ou à l'émergence de nouvelles activités sur le territoire breton. Sans anticipation en amont et réorientation éventuelle des activités, certaines entreprises pourraient en effet disparaître du territoire car leur offre est arrivée à maturité ou parce que le marché arrive à saturation. Certaines activités vont aussi pouvoir ou sont déjà en train de se métamorphoser car elles sont au carrefour de technologies hybrides (agriculture, industrie pharmaceutique, écotechnologies..) ou par nécessité (prise en compte de préoccupations environnementales, recherche d'une meilleure compétitivité). De nouvelles activités peuvent également émerger en Bretagne, soit en raison de nouvelles demandes des consommateurs, soit parce que de nouvelles technologies le permettent.

Ces ruptures peuvent aussi avoir des conséquences sur l'organisation industrielle et sociale. La part de l'immatériel est de plus en plus importante dans les processus productifs. Les coopérations, les alliances vont devoir se multiplier pour produire des biens de plus en plus complexes et atteindre une taille critique parfois nécessaire pour faire face à la concurrence.

En outre, de nouveaux circuits de distribution (commerce électronique, circuits courts) sont de plus en plus sollicités par les consommateurs.

La tertiarisation de l'économie participe également au phénomène de métropolisation qui, en retour, attire et accumule de nouvelles activités de service. Même si la Bretagne

© Alexis Courcoux - CRB

dispose d'un réseau de villes moyennes dynamique, elle n'échappe pas à ce phénomène.

De plus, la nouvelle organisation de la production, en "juste à temps", attribue à certains territoires un pouvoir attractif supérieur (métropoles, villes portuaires, aéroportuaires ou desservies par le TGV ou des quatre voies).

Cette organisation territoriale crée et accentue une pression foncière autour des villes avec des conséquences économiques (conflit d'usage avec certaines activités, coûts en termes d'accès au foncier), écologiques (impact sur la demande d'énergie, pollutions) et sociales (demande de logements, d'accès à certains services publics par exemple).

ASSURER LA TRANSITION DE LA BRETAGNE VERS DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT

Anticiper et mobiliser autour de ces transitions

Dans un contexte d'accélération des rythmes, combiné avec une interdépendance croissante des économies, il convient de résister à un sentiment d'impuissance ou à la tentation d'une action précipitée ou de court terme. Ce contexte nécessite au contraire d'adopter une vision anticipatrice, voire prospective pour capter les signaux des mutations en cours ou à venir et ainsi d'élaborer un projet de long terme. Cette veille anticipatrice doit être menée au sein des entreprises et des territoires.

Le Conseil régional, de par ses compétences, possède la légitimité pour impulser une stratégie régionale de développement économique associant les acteurs publics et privés de la région, et éventuellement en coopération avec d'autres régions. La réalisation d'un nouveau Schéma régional de développement économique (SRDE) est l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux, dans un contexte économique qui a beaucoup évolué ces dernières années.

Considérer ces ruptures comme des opportunités pour la Bretagne

Ces ruptures constituent également une opportunité pour la Bretagne et peuvent être la source du développement de nouvelles activités (éco-activités, services à la personne...), de métamorphoses d'activités existantes (agriculture, pêche, automobile, construction...) et permettre de progresser vers une économie plus durable.

Encourager le développement endogène des territoires et garantir leur cohésion économique et sociale

Par le passé, les stratégies de développement économique territorial se sont souvent concentrées sur la question de l'attractivité des territoires et plus particulièrement sur la capacité à attirer des activités nouvelles ou des capitaux extérieurs. Pourtant, d'une part l'attractivité ne se limite pas à cette stratégie offensive, mais concerne aussi la capacité à retenir les entreprises existantes (stratégie défensive).

D'autre part, un des objectifs du développement territorial est d'assurer la compétitivité du territoire en veillant à la durabilité de son mode de développement. Cette compétitivité se construit à partir de ressources matérielles (infrastructures de transport et de communication, disponibilité de la main d'œuvre, aides financières ou fiscales, ressources énergétiques...), mais aussi de plus

en plus à partir de ressources immatérielles (capacité à innover, niveau de formation de la population, climat entrepreneurial, cadre de vie, préservation de l'environnement...).

© Dominique Leroux - CRB

Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes

Pour des économies matures qui ne peuvent plus compter sur la forte croissance liée au rattrapage, l'innovation est devenue une nécessité. Toutefois ce soutien doit concerner toutes les formes d'innovation : technologique, sociale, organisationnelle, financière ou marketing.

Les 4 pôles de compétitivité présents sur le territoire (Images et Réseaux, Mer Bretagne, Id4Car et Valorial) ont modifié le paysage régional de l'innovation : ils sont devenus des repères incontournables de l'innovation en Bretagne qui associent notamment des PME du territoire. Le Conseil régional doit pouvoir s'appuyer sur les pôles de compétitivité pour promouvoir l'innovation dans toutes les dimensions évoquées.

De plus, les récents succès bretons dans le cadre des Investissements d'Avenir (Institut d'excellence France Energies Marines, Institut de recherche technologique B-com) pourront stimuler l'innovation régionale.

Encourager l'hybridation des compétences et le croisement des activités économiques

Le développement économique ne peut pas s'effectuer uniquement à partir d'une logique de filière puisque les interconnections entre elles sont de plus en plus nombreuses. En outre, une trop forte spécialisation des territoires briderait ces échanges horizontaux.

La plus grande intégration des champs scientifiques, la vitesse à laquelle les innovations surgissent, nécessitent une formation tout au long de la vie pour actualiser les compétences des salariés et accroître leur polyvalence.

Soutenir l'entrepreneuriat en mobilisant les ressources régionales

Selon certaines analyses, les changements technologiques et organisationnels émanant de la nouvelle donne numérique (importance du capital immatériel et des effets de réseau), mais aussi la nécessité d'opter pour un développement durable, devraient favoriser les entreprises "plus patientes" qui s'inscrivent dans une stratégie de développement de long terme. Ces entreprises construisent leur compétitivité en accordant une place importante aux relations humaines, à la formation, à l'innovation et assument leur responsabilité environnementale.

En termes stratégiques, le Conseil régional pourrait prendre l'initiative de la mise en place d'un Pacte régional pour les PME, afin de créer un environnement propice aux entrepreneurs.

Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne

La façade maritime de la Bretagne constitue une richesse par les activités qu'elle peut permettre. Si depuis quelques années, cette dimension maritime est enfin prise en compte dans les politiques européennes, nationales et celles des collectivités territoriales, leur articulation nécessite d'être améliorée.

Encourager l'internationalisation des entreprises bretonnes

L'internationalisation des entreprises bretonnes passe sans doute à l'avenir par une prospection plus importante à l'exportation des marchés des pays émergents. En effet, le taux d'ouverture des entreprises bretonnes à l'international reste encore limité et fortement tourné vers les pays européens.

Toutefois, il conviendrait d'adopter une vision plus large des bénéfices de cette internationalisation. Elle revêt d'autres formes tout aussi porteuses pour les entreprises et notamment à travers les importations qui peuvent constituer un levier de développement pour les entreprises.

Permettre la participation de toutes et tous au développement économique de la Bretagne

Les jeunes constituent un atout pour la Bretagne. Or ils connaissent souvent une insertion professionnelle difficile. Dans son avis sur la Charte d'engagement pour la jeunesse présentée par le Conseil régional en septembre 2011, le CESER de Bretagne a souligné l'importance de la formation initiale, de l'orientation et de la qualification professionnelle, les jeunes sans diplôme étant les premiers exclus du marché du travail.

Les femmes sont également davantage concernées par les emplois précaires et accèdent plus difficilement à des postes à responsabilités. L'inertie des mentalités est le principal frein à la progression de l'égalité. Des actions dans les milieux scolaires et professionnels sont nécessaires pour une meilleure intégration de la culture de l'égalité.

© François Le Divenah - CRB

Valoriser les ressources humaines dans le processus productif

Le défi de l'entreprise est de concilier dans le moyen/long terme les intérêts et projets de ses trois co-créateurs, à savoir les investisseurs, le personnel et les clients. En effet, la performance économique et la performance sociale sont et seront indissociables dans une optique de développement soutenable. ◆

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE LA BRETAGNE EN QUESTIONS

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de juin 2013
Rapporteurs : Alain LAPLANCHE et Jacques UGUEN

La Bretagne est de plus en plus attractive et les projections démographiques indiquent que cette tendance, en lien avec les dynamiques de ses territoires, devrait se poursuivre dans les années à venir. Toutefois, cette dynamique démographique régionale est à préciser et à nuancer selon les territoires qui composent la région. De plus elle n'est pas la seule dynamique en jeu ; l'évolution de la répartition des activités économiques dans les territoires dessine aussi un nouveau visage de la Bretagne.
À travers cette étude, le CESER perçoit le besoin d'une meilleure connaissance partagée des dynamiques territoriales à l'œuvre, afin de mettre en lumière les enjeux des processus qui interviennent sur les territoires : quels sont les défis posés par des processus aussi importants que la littoralisation, la métropolisation, ou encore la périurbanisation pour les territoires de Bretagne ?
Le CESER présente ici un aperçu qu'il a voulu le plus complet possible des dynamiques à l'œuvre dans la région. Face à ces enjeux, il propose des pistes d'action pour un aménagement qui, en s'inscrivant dans un développement durable, valorisera au mieux les atouts de l'ensemble des territoires de la Bretagne."

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES À L'ŒUVRE POSENT DE NOMBREUSES QUESTIONS

Les dynamiques territoriales sont l'ensemble des évolutions de la répartition des populations et des activités sur les territoires. Elles intègrent donc trois grandes dimensions : le temps, l'espace et la société. Ces dynamiques sont multiples, on peut citer la concentration, l'agglomération, la polarisation ou au contraire la diffusion, l'urbanisation (dont la périurbanisation en périphérie des pôles urbains), la métropolisation ou encore la littoralisation.

Ces principales dynamiques à l'œuvre en Bretagne doivent être nuancées en fonction de ce qui est observé, à savoir les évolutions de la démographie, des modes de vie et des mobilités ou encore des activités économiques avec leurs effets sur les transformations des territoires urbanisés, cultivés ou naturels. Les dynamiques territoriales, par leur diversité, les opportunités et les risques qu'elles représentent, posent de nombreuses questions aux acteurs concourant au développement régional.

En résumé, la Bretagne est constituée d'une armature urbaine composée de plusieurs agglomérations ou pôles aux dynamiques différenciées. A chaque échelle, il existe des pôles. Dès lors, la question principale dont découlent toutes celles posée au cours de ce travail est la suivante : Comment faire en sorte que les différentes dynamiques à l'œuvre dans l'ensemble des territoires servent leur cohésion ?

© Julien Girardot - CRB

DES TERRITOIRES DE PLUS EN PLUS INTERDÉPENDANTS

L'analyse des dynamiques territoriales doit évoluer pour prendre en compte l'interdépendance des territoires et la complexification des territoires de vie de chacun. La place des flux dans les analyses doit être privilégiée, ce qui nécessite de réfléchir à de nouveaux indicateurs.

Qu'est-ce qui fait l'interdépendance des territoires ?

L'interdépendance croissante des territoires résulte de la diversité des modes de vie et de l'imbrication croissante des différents territoires de vie des populations : par exemple, les distances entre lieu d'habitation et lieu de travail, entre lieu de production et lieu de consommation augmentent. Le territoire est un sys-

© Marc Schaffner - CRB

tème complexe et un concept polysémique. Les nombreux découpages (statistiques, politico-administratifs, etc.) sont nécessaires pour comprendre les dynamiques et territorialiser les stratégies, mais ils ne pourront jamais correspondre intégralement aux territoires vécus, tant ces derniers relèvent de pratiques, de modes de vie et de représentations individuels et en évolution permanente.

Ainsi, l'analyse des migrations alternantes (ou déplacements domicile-travail) est la plus utilisée pour rendre compte de l'interdépendance des territoires. En Bretagne, les agglomérations polarisent ces migrations.

L'analyse des migrations résidentielles fait apparaître une France de l'Ouest et du Sud plus attractive. Dans le grand Ouest, les principales migrations résidentielles ont lieu entre les capitales régionales.

En Bretagne, le bassin de Rennes polarise le plus fortement ces migrations.

D'autres liens, entre résidences principales et secondaires, témoignent d'une évolution décennale qui bénéficie d'abord, sans surprise, aux espaces littoraux, mais aussi, paradoxalement, au Centre-Bretagne.

Les flux de voyageurs sont très polarisés par Rennes et reflètent l'organisation des infrastructures (notamment le TER dont les flux se sont intensifiés). L'évolution récente montre un différentiel de dynamisme Nord-Sud, avec une progression vers les destinations du Sud Bretagne.

L'écheveau des flux d'intelligence témoigne d'une organisation polycentrique où Nantes est un partenaire important.

Prenant en compte des liens de plusieurs natures (migrations alternantes, voyageurs, liens inter-entreprises, coopérations scientifiques, etc.) entre les villes de France, des recherches récentes réalisées pour la DATAR donnent à voir une organisation polycentrique de la Bretagne avec deux "systèmes urbains de proximité" presque indépendants autour de Brest et de Rennes et trois "systèmes urbains locaux", de Saint-Brieuc, de Quimper et de Vannes-Lorient, qui nuancent encore l'interdépendance des villes de Bretagne.

Les évolutions sociétales déterminent les dynamiques territoriales

Tout d'abord, les dynamiques démographiques jouent un rôle déterminant dans les dynamiques territoriales. A l'échelle nationale, la

© Sylvain Cambon - CRB

Bretagne figure en tête des régions à forte croissance. C'est dans le Sud-Est de la région que la croissance est la plus importante.

Ensuite, l'évolution des modes de vie influe fortement sur la répartition des populations et des activités, avec une dissociation grandissante entre lieux de résidence et lieux de travail qui entraîne une mobilité croissante.

Enfin, les territoires offrent un inégal accès aux services (transport, numérique, éducation, formation, santé, etc.). Il est fonction, dans la plupart des cas, du caractère urbain du territoire. Dans l'ensemble, les bassins de vie de Bretagne sont néanmoins bien pourvus en services de proximité.

En conséquence des évolutions démographiques et des modes de vie, la périurbanisation continue avec un étalement urbain qui progresse.

Les activités économiques qui font les dynamiques territoriales

Les exemples de répartition et d'évolution pris parmi les principaux secteurs d'activité (industrie, agro-alimentaire, services, TIC, etc.) permettent d'indiquer les tendances dans les territoires. Tout comme pour la démographie, on observe ainsi un dynamisme plus important à l'Est, et surtout au Sud-Est de la Bretagne par rapport au Nord-Ouest.

A une toute autre échelle, de fortes différences apparaissent entre les agglomérations et les autres territoires pour l'arrivée des actifs qui privilégient les couronnes des agglomérations. Ces dernières connaissent aussi une évolution des revenus médians supérieure et une progression de l'emploi résidentiel.

La métropolisation a des effets sur tous les territoires

Partant de définitions différentes de la "métropole", à l'échelle de la France, la plupart des études ne retiennent que Rennes et Brest au titre de "métropole". Cependant, à l'échelle européenne, Rennes est rarement considérée comme une métropole.

La métropolisation peut être résumée à deux processus : l'un d'ac-

croissement démographique accompagné d'un étalement urbain et l'autre d'augmentation d'activités, de services dans des domaines particuliers (les fonctions métropolitaines) qui sont considérées comme caractéristiques des métropoles et les distinguent des autres villes.

Le débat qui accompagne les nouvelles lois de décentralisation, et qui a tendance à se focaliser sur le second des deux processus de la métropolisation, est toujours riche d'enseignements mais les oppositions doivent être dépassées : l'important est que la région se développe par tous ses territoires et toutes ses dynamiques.

LES ENJEUX DE LA DIVERSITÉ DES TERRITOIRES

Des stratégies publiques et privées qui influent sur les dynamiques territoriales

Ces dynamiques territoriales sont aussi en partie déterminées, accompagnées ou freinées par les stratégies publiques et privées (les choix d'implantation, les délocalisations, etc.). A tous les niveaux, des stratégies et actions d'aménagement sont élaborées et menées, et elles ont toutes un effet sur les dynamiques territoriales. A cela s'ajoutent les politiques d'accompagnement des entreprises et les politiques foncières.

Une architecture territoriale qui se complexifie

En relation directe avec les stratégies, l'articulation entre les différents niveaux d'intervention et les périmètres associés (l'architecture territoriale) est un autre enjeu pour la cohésion territoriale. La présence des multiples syndicats de collectivités et l'arrivée de nouveaux établissements publics, surtout les pôles métropolitains, constituent des opportunités de coopération supplémentaires, même s'ils font naître aussi certaines inquiétudes.

POUR DES DYNAMIQUES TERRITORIALES AU SERVICE DE LA COHÉSION RÉGIONALE

Des pistes de réponses aux nombreuses questions posées par ces analyses du CESER sont proposées selon les quatre piliers du développement durable, à commencer par celui de la gouvernance. Dans le rapport, les préconisations du CESER en faveur d'une gouvernance territoriale efficace en Bretagne sont plus nombreuses et plus détaillées que celles qui concernent les trois autres piliers du développement durable (social, économique et environnemental) car elles constituent des leviers d'action sur lesquels les collectivités territoriales, et particulièrement la Région, peuvent agir.

Pour une gouvernance territoriale efficace en Bretagne

Préconisation 1 :
Construire un projet de développement pour la Bretagne

Préconisation 2 :
Améliorer la connaissance mutuelle des territoires

Préconisation 3 :
Augmenter la responsabilité des territoires

Préconisation 4 :
Conforter les agglomérations

Préconisation 5 :
Renforcer l'efficacité des différents niveaux de territoires

Préconisation 6 :
Organiser la coopération territoriale

Préconisation 7 :
Conforter la Région dans son rôle de garante de la solidarité territoriale

Préconisation 8 :
Augmenter la légitimité démocratique des territoires

Bien vivre ensemble dans des territoires attractifs

Préconisation 9 : Améliorer la qualité de vie des populations

Bien vivre ensemble dans des territoires économiquement diversifiés

Préconisation 10 :
Favoriser la diversité et le dynamisme économique des territoires

Bien vivre ensemble en respectant l'environnement

Préconisation 11 :
Préserver la diversité et le fonctionnement des écosystèmes ◆

POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES FONDS EUROPÉENS EN BRETAGNE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de juin 2012
Rapporteurs : Gilbert BLANCHARD et Michel MAILLARD

Plus de 4,5 milliards d'euros bénéficient aux acteurs bretons pour la période 2007-2013 à l'aide d'un vaste éventail d'instruments financiers. C'est par leur intermédiaire et le cofinancement de projets que la dynamique européenne se construit quotidiennement et au plus près de nous. Pourtant pour beaucoup d'acteurs même très avertis des fonds européens, une image complexe et confuse émane de la multiplicité de ces financements souvent difficiles à appréhender. A l'orée d'une nouvelle période de programmation européenne pour les sept années 2014-2020, il est plus que jamais nécessaire d'optimiser et de mettre en lumière les apports des financements européens en région.

UNE MULTIPLICITÉ DE FINANCEMENTS REFLET DE LA DIVERSITÉ DES POLITIQUES EUROPÉENNES

La Bretagne est concernée par la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, aussi dénommée "politique régionale", ainsi que par l'ensemble des politiques sectorielles européennes. Celles-ci se déclinent sur le territoire selon deux formes de financements :

Des financements "directs", gérés et attribués aux bénéficiaires immédiatement par la Commission européenne:

- le programme-cadre de recherche et de développement (PCRD)
- les financements pour les réseaux de transeuropéens de transport (RTE-T)
- le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)
- le programme-cadre pour l'éducation tout au long de la vie (EFTLV)
- et l'instrument financier pour l'environnement (Life+) ...

Des financements "indirects" dont la gestion est partagée avec les autorités de gestion nationales ou régionales :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), et le Fonds de cohésion (FC) qui financent tous trois la politique de cohésion
- le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) qui financent la politique agricole commune et les programmes de développement rural
- le Fonds européen pour la pêche (FEP) qui finance la politique commune de la pêche.

En complément de ces subventions la Commission a développé, en association avec certaines banques européennes, des dispositifs d'ingénierie financière de prêt et de capital-risque connus sous les acronymes de JEREMIE, JASMINE, JASPERS et JESSICA destinés spécifiquement aux PME, aux institutions de micro-financement et aux investissements en zones urbaines.

© Parlement européen MAE - CRB

UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION GARANT DE L'UTILISATION EFFICACE ET RÉGULIÈRE DES SUBVENTIONS EUROPÉENNES

Lorsque la Commission européenne n'est pas seule gestionnaire de ces fonds, un "circuit de gestion" est mis en œuvre nationalement ou régionalement, en s'appuyant sur des crédits "d'assistance technique". Il est composé pour chaque fonds : d'autorités de gestion, de certification, de paiement et d'audit ; d'organismes intermédiaires et de services instructeurs. En France, les autorités de gestion sont étatiques. Seul le Conseil régional d'Alsace a obtenu à titre expérimental la gestion du programme FEDER sur son territoire depuis le 1er janvier 2003. Les Régions peuvent cependant obtenir la délégation d'une subvention globale, en tant qu'organisme intermédiaire. Le Conseil régional de Bretagne remplit cette fonction pour certains axes du FEDER et du FSE.

LES APPORTS DES FINANCEMENTS EUROPÉENS EN RÉGION

A l'instar de l'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper, de projet collaboratif de réduction des déchets organiques, d'expérimentation pour l'internet du futur, etc., plus de 3000 projets sont cofinancés en Bretagne.

Ils constituent une réponse aux besoins analysés localement et une véritable valeur ajoutée pour les territoires. L'apport de ces financements est aussi significatif en termes de professionnalisation des acteurs et d'ouverture à l'Europe. Par leur biais, des partenariats pérennes se nouent à l'échelle européenne et certaines initiatives profitent d'une visibilité transnationale.

UNE ANALYSE DES FREINS À LA BONNE UTILISATION DES FONDS EUROPÉENS

L'utilisation des fonds européens en Bretagne est évaluée par une batterie d'indicateurs. Ses résultats sont satisfaisants en termes de programmation et de respect de la règlementation, mais un point d'achoppement subsiste, qui n'est pas sans conséquence : les fonds européens sont encore mal connus et mal maitrisés par les acteurs régionaux ; leur image est empreinte de lourdeur et de complexité. Si ce constat est commun à bon nombre de régions européennes, il n'en est pas moins dommageable.

Certaines contraintes tiennent à l'impératif d'une utilisation régulière et efficace des deniers publics ; mais, la multiplication, l'instabilité et l'application excessive de certaines règles d'éligibilité et de justification des dépenses, ainsi que leur mise en œuvre au travers de chaque système de gestion et de contrôle, participent aussi à complexifier la mobilisation des fonds européens par les porteurs de projet. Ceux-ci font aujourd'hui face, en Bretagne à un foisonnement d'informations et un empilement d'acteurs qui rendent ces fonds, peu accessibles. A défaut d'une simplification aboutie des règles européennes et d'un accompagnement effectif leur utilisation ne peut être optimale.

UNE IDENTIFICATION DES BONNES PRATIQUES ET DES LEVIERS D'ACTION

Les progrès attendus pour améliorer la mobilisation des fonds européens, supposent une intervention commune des autorités européennes, nationales et régionales.

© Simon Cohen - CRB

Tout d'abord, à partir de l'expérience du Fonds de Garantie régional FEDER, de nouveaux mécanismes d'ingénierie financière devraient pouvoir être développés en Bretagne.

Déjà, face à la complexité des règles et des procédures européennes, un processus de simplification a été initié par la Commission européenne pour la prochaine programmation (réaffirmation du principe de partenariat et de proportionnalité, harmonisation des règles, assouplissement du dégagement d'office, accélération des paiements aux porteurs de projet...). Cette initiative doit être soutenue et déclinée en région. En ce sens, il est indispensable de mettre fin à la multiplication et à la surinterprétation des règles européennes. Leurs modalités de contrôles doivent également évoluer, à la manière, du processus amorcé au sein des services du Conseil régional de Bretagne, vers plus de prévention et de pédagogie, afin de restaurer un environnement de confiance favorable à un meilleur respect de la règlementation.

Le surenchérissement de règles à chaque échelon de gestion doit, par ailleurs, conduire à s'interroger sur l'échelle pertinente d'élaboration et de mise en œuvre des programmes opérationnels. Les enseignements de l'expérimentation alsacienne et des programmes de coopération territoriale européenne doivent contribuer à une réflexion plus approfondie quant à une gestion territorialisée ou décentralisée des fonds. Les exemples relevés par le Comité économique et social européen et repris par la Commission européenne dans son "Code de conduite en matière de partenariats" peuvent également inspirer de nouvelles pratiques pour une meilleure association des acteurs locaux aux programmes opérationnels.

En outre, pour répondre au manque de lisibilité des circuits de gestion et d'accompagnement auquel sont confrontés les porteurs de projet, l'organisation, à La Réunion, d'une plateforme unifiée et partenariale chargée de la gestion des fonds structurels (AGILE), et en Lorraine d'une Plateforme d'assistance technique européenne (PASTEL) pour les programmes sectoriels, ouvre des champs de réflexion féconds. Notons que cela favoriserait aussi une meilleure coordination des programmes régionaux, infrarégionaux et européens (comme c'est aujourd'hui le cas entre les programmes européens et le CPER) et l'organisation de cofinancements stables en amont de la programmation.

L'information, la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projet sont au cœur des préoccupations du CESER. La mise en œuvre d'une véritable stratégie d'animation constitue un levier d'action central. Afin de ne pas réserver les fonds européens à un public d'initiés et pour faciliter la rencontre de partenaires, l'organisation de cycles de formation et de moments d'échanges entre porteurs de projet à la manière des "Roadshows" organisés par le programme France-Manche-Angleterre apparait essentiel. Sans exonérer les structures de leurs responsabilités,

© Alex Q. -Fotolia.com - CRB

il est, en outre, tout à fait possible de renforcer leur accompagnement administratif et financier, en s'appuyant, notamment, pour les programmes à gestion déléguée, sur les moyens dédiés à l'assistance technique. Les conseils dispensés par Bretagne Valorisation pour le PCRD, ou par des cellules spécialisées pour les Groupes d'Action locale, le démontrent. Les dispositifs régionaux de prise en charge des frais de montage de projet pour les programmes cadres, tels que "l'Aide au partenariat technologique" pour les PME ou "Bretagne FP7" dans le domaine de la recherche, peuvent être étendus à l'instar du dispositif FRAPPE dans le Nord-Pas de Calais. Enfin, le développement des acomptes et la réduction des délais de paiement des fonds européens entrepris par les autorités locales doivent être poursuivis, en vue d'atténuer les problèmes de trésorerie liés aux demandes de subventions européennes.

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE VOLONTARISTE ET INNOVANTE : 10 PRÉCONISATIONS DU CESER DE BRETAGNE

Deux leviers d'action s'offrent aux autorités régionales : ils consistent, d'une part, à s'engager dans un dialogue régulier avec les autorités nationales et européennes à partir d'un diagnostic approfondi de l'utilisation des financements européens en région ; et d'autre part, à s'impliquer dans une stratégie régionale volontariste et innovante fondée sur les dix préconisations suivantes :

1) Réaliser en Bretagne un diagnostic régional de l'utilisation des fonds européens, fondé sur une analyse territorialisée et qualitative des apports des politiques européennes ainsi que des difficultés de gestion des fonds européens. Mobiliser à cet effet l'ensemble des acteurs régionaux et des bénéficiaires (sous forme de forums ou d'ateliers). Mettre en question l'usage permanent des indicateurs de programmation.

2) Améliorer en Bretagne l'appropriation du cadre règlementaire européen par les acteurs de la société civile et

© Simon Cohen - CRB

les autorités locales. Renforcer leur association à l'élaboration et au suivi des programmes opérationnels, afin de rendre les politiques régionales, infrarégionales et européennes plus cohérentes.

3) S'engager dans les négociations pour la période 2014-2020 et anticiper leurs conséquences en Bretagne pour la préparation des nouveaux programmes (programmes multifonds, mécanismes d'ingénierie financière, conditionnalités...). Développer un dialogue ascendant avec les instances européennes, afin de porter régulièrement à leur niveau les difficultés et les intérêts des porteurs de projet en région.

4) Initier en Bretagne une réflexion collective sur les modalités de la gestion des fonds européens, qu'elle soit territorialisée ou décentralisée. Penser une organisation unifiée et en réseau de l'information, de l'animation et de la gestion. Identifier les interlocuteurs des porteurs de projet et fédérer leurs interventions, afin d'offrir une porte d'entrée lisible et décompartimentée de la globalité de ces financements.

5) Parallèlement à cet espace ressource, dispenser une information ciblée sur les fonds européens en fonction des catégories d'acteurs et de leurs domaines d'action. S'efforcer de mobiliser un spectre plus large de porteurs de projet, au travers de mécanismes incitatifs, d'une meilleure articulation des financements européens et régionaux et d'une décomposition des dossiers de candidatures en phases successives simplifiant le parcours d'une demande de subvention.

6) Rendre en Bretagne les financements européens plus attractifs, par la diffusion et la valorisation des projets et de leurs résultats. Faire intervenir les élus locaux et européens et mobiliser l'ensemble des médias (presse régionale, sites internet...)

7) Mettre en œuvre une véritable stratégie d'animation en Bretagne, pour un accompagnement pédagogique des porteurs de projet, financée sur les crédits de l'assistance technique (cycles de formation, diffusion d'outils de gestion et de bonnes pratiques). Sensibiliser les porteurs de projet aux exigences et à la méthodologie d'une demande de fonds européens. Inciter les organisations de taille conséquente à se structurer en interne ou à faire appel à des cabinets de conseil.

8) Alléger, dans le strict respect des règles européennes, les contraintes pesant sur les bénéficiaires par le biais d'une simplification des procédures (lettre d'intention, forfaitisation, microprojets...), du développement des acomptes, de la réduction des délais de paiement, de l'organisation des cofinancements. Ne plus permettre une multiplication des contrôles ni une surinterprétation des règles à tous les niveaux.

9) Poursuivre l'évolution du contrôle vers un processus plus préventif et pédagogique, respectueux du principe de proportionnalité. Profiter de l'expertise des contrôleurs sur les règlementations européennes et leur technicité.

10) Promouvoir en Bretagne la coopération et l'organisation en réseau des futurs porteurs de projet et des autorités gestionnaires (françaises et européennes). Organiser des moments d'échange et de valorisation les réunissant. ◆

MILIEUX CÔTIERS, RESSOURCES MARINES ET SOCIÉTÉ

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de décembre 2011
Rapporteurs : Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL

Le 5 septembre 2009, Lorient fêtait le départ de la goélette Tara pour une expédition d'observation scientifique de trois ans autour du monde, destinée à mieux connaître la biodiversité marine et à comprendre l'impact des changements climatiques sur les océans.
Depuis, le regard porté sur la biodiversité marine et sur le rôle des océans aura considérablement évolué. L'année 2010, déclarée année mondiale de la biodiversité, aura vu se multiplier les initiatives en faveur d'une meilleure connaissance de la biodiversité, dans le domaine de la recherche scientifique, des politiques publiques, comme dans la transmission au grand public des enjeux de sa préservation.

Pour autant, les marges de progression demeurent nombreuses, en ce qui concerne la connaissance, la protection et la valorisation des milieux marins et côtiers. Dans la première région maritime de France, bien des activités humaines dépendent des ressources offertes par la mer et le littoral. C'est le lien entre milieux, ressources et société que le CESER de Bretagne a voulu explorer, autour de quatre objectifs complémentaires :

- donner des clés pour comprendre la diversité et la richesse des milieux côtiers ;
- faire connaître l'ensemble des ressources et des services qu'ils fournissent ;
- faire prendre conscience des différentes atteintes susceptibles d'affecter leur bon fonctionnement ;
- faire comprendre aux décideurs, ainsi qu'au plus grand nombre, la nécessité de préserver leur bon fonctionnement, gage de ressources et donc d'activités durables.

DES MILIEUX CÔTIERS RICHES ET VARIÉS, D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

La Bretagne est caractérisée par une très grande diversité d'écosystèmes côtiers et marins. Grande Vasière du Golfe de Gascogne, ceintures d'algues, forêts de laminaires, bancs de maërl, herbiers de zostères, sont quelques-uns seulement des habitats remarquables de la région. Ils présentent des intérêts écologiques et économiques car ils abritent, pour la plupart d'entre eux, des espèces d'intérêt commercial et constituent un réservoir de gènes et de molécules potentiellement exploitables.

LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS BRETONS, FOURNISSEURS DE RESSOURCES ET DE SERVICES

Les écosystèmes côtiers et marins de Bretagne assurent des fonctions écologiques variées, elles-mêmes à la base de ressources et de services nombreux fournis à la société :

- Les services d'approvisionnement recouvrent toutes les ressources extraites du milieu naturel. Il s'agit des ressources vivantes (animales ou végétales, sauvages ou cultivées, telles que poissons, crustacés, mollusques et algues), minérales (matériaux calcaires notamment, eau de mer), énergétiques (vents, courants, houle), et des ressources "invisibles" (gènes et molécules) ;
- les services culturels recouvrent l'ensemble, des plaisirs, des aménités offertes par la mer et le littoral tels que les paysages et patrimoines côtiers, source de bien-être et d'attractivité pour les loisirs et le tourisme, mais aussi les milieux marins riches et divers, supports à l'éducation, à la recherche et à la formation ;
- les services de régulation recouvrent la régulation du climat, l'amélioration de la qualité de l'eau, la régulation de l'érosion et des risques naturels ;
- tous ces services sont eux-mêmes rendus possibles par les services supports, qui traduisent le maintien de processus écologiques essentiels tels que les flux d'énergie, les cycles de la matière, les relations entre les espèces.

A l'interface entre terre et mer, le mélange entre eaux douces et eau salée crée des conditions très favorables à la production biologique. Leur richesse et leur productivité exceptionnelles font des zones côtières des espaces particulièrement précieux dans le fonctionnement des écosystèmes marins, et notamment dans le renouvellement des ressources vivantes.

LES ATTEINTES AU FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS BRETONS

Les zones côtières subissent dans le même temps des pressions de plus en plus fortes, avec des impacts sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers qui peuvent compromettre leur capacité à fournir des ressources durables et avoir des conséquences économiques et sociales importantes :

- altération physique des fonds sous-marins pouvant entraîner des perturbations biologiques et avoir des conséquences sur les ressources exploitées ;
- atteinte à la qualité des eaux côtières, telle que l'eutrophisation, se traduisant par des efflorescences planctoniques parfois toxiques, ainsi que par la prolifération d'algues vertes, phénomène qui s'est fortement accentué ces dernières années sur les côtes bretonnes ; mais aussi pollutions microbiologiques et pollutions chimiques ;
- espèces marines invasives : les impacts de l'invasion de la crépidule, notamment, sont considérables ;
- changements climatiques : la hausse du niveau marin et des températures ont des conséquences attendues et observées sur le cycle de vie des espèces, les chaînes alimentaires, mais aussi sur la vulnérabilité du littoral face au risque de submersion marine ;
- exploration des ressources vivantes : le plateau continental breton est très convoité pour la pêche professionnelle et de loisir d'un grand nombre d'espèces, et il est parfois considéré comme surexploité. Un risque important vient de l'atteinte aux zones de frayère et de nourricerie. L'ensemble de l'écosystème peut par ailleurs se trouver affecté dans sa productivité et sa biodiversité. Cependant, si la ressource est fragilisée, son évolution est le plus souvent maîtrisable, et de nombreuses mesures ont été prises dans ce sens.

© Fred Tanneau - CRB

En conclusion, les atteintes au fonctionnement des écosystèmes côtiers sont donc multiples, d'origines variées, d'ampleurs inégales, parfois complexes à appréhender, interdépendantes et souvent amplifiées les unes par les autres.

Les implications sociétales d'une approche intégrée des interactions entre milieux côtiers, ressources marines et société

Capacité de support et empreinte sociétale : deux notions-clés pour comprendre

L'interdépendance entre milieux côtiers, ressources marines et société ne doit pas simplement être perçue dans le sens d'une dégradation inéluctable, mais aussi comme un levier pour agir. Cette considération pose la question centrale de la capacité de support des écosystèmes : quelles atteintes sont-ils capables de supporter, sans qu'ils soient mis en péril et que les services qu'ils rendent soient eux-mêmes menacés ?

L'homme étant partie intégrante des écosystèmes, il est inévitable que son activité induise des modifications dans leur fonctionnement. C'est pourquoi il faut chercher à évaluer, lorsque c'est possible, le bilan entre le coût d'une activité pour l'environnement et les richesses produites dans les territoires littoraux, bilan que l'on pourrait appeler. Couplées, ces deux notions doivent nous amener à reconsidérer l'usage que la société fait des écosystèmes, et à privilégier les activités qui offrent les meilleures valorisations et bénéfices pour la société en affectant le moins la fonctionnalité des écosystèmes, dans l'esprit de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Depuis le début des années 60, les connaissances scientifiques, les engagements internationaux et leurs transcriptions dans les politiques publiques ont donné une place de plus en plus importante à l'étude des écosystèmes, jusqu'à la conférence de Rio de Janeiro (1992) qui a popularisé à la fois le concept de développement durable et celui d'approche écosystémique.

© Marc Schaffner - CRB

Depuis lors, de nombreuses politiques se sont inscrites dans ce cadre de pensée conceptuel. Deux d'entre elles vont structurer dans un proche avenir la gestion des milieux marins : la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM), qui impose d'atteindre le bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020, et l'approche écosystémique des pêches, dont la transcription dans la Politique commune de la pêche (PCP) en cours de réforme imposera de nouveaux critères de gestion.

Reconsidérer la notion même d'état de référence

Chercher à retrouver à tout prix un état "pristine", c'est-à-dire vierge de toute influence humaine, est irréaliste. L'état de référence à retrouver ou à maintenir est celui d'un écosystème capable d'assurer des fonctions nombreuses et variées, de répondre et de s'adapter aux perturbations.

Réaffirmer l'enjeu de la connaissance

D'une grande complexité, l'approche écosystémique nécessite que soient poussés aussi loin que possible les efforts en matière de recherche. Le travail d'observation à long terme doit, notamment, être valorisé. L'approche écosystémique est par ailleurs fortement dépendante des connaissances acquises dans les disciplines dites "anciennes", qui réapparaissent aujourd'hui comme hautement stratégiques (biologie marine, écologie, systématique).

L'Europôle Mer, le laboratoire d'excellence "L'océan dans le changement", le financement de plusieurs projets dans le cadre des investissements d'avenir, offrent à la Bretagne la possibilité de se développer comme pôle d'excellence dans la connaissance du milieu marin. Le Conseil régional de Bretagne dispose, par sa volonté politique et ses dispositifs de soutien à la recherche, de leviers d'action pour conforter ce pôle.

Repenser la place de la recherche, de l'expertise et de la décision dans la construction du débat

L'évolution des savoirs se construit par la confrontation des connaissances, la multiplicité des points de vue, le partage d'expériences, le débat scientifique. Il y a par conséquent une relation à inventer entre la recherche, l'expertise et la décision, mais aussi plus généralement avec l'ensemble des acteurs et la société civile, dans la construction d'un débat citoyen intégrant, lorsqu'elle existe, la part d'incertitude inhérente à la complexité des questions en jeu.

Savoir transmettre au plus grand nombre

Il est important que les connaissances relatives aux écosystèmes côtiers ne restent pas dans la sphère des initiés, tant il est nécessaire pour la société de comprendre pour mieux agir. Ce besoin d'éducation maritime peut être résolu par la mise à disposition d'informations dans une bibliothèque numérique de la mer en Bretagne, et des actions de sensibilisation et d'information en direction des différents publics.

FINALEMENT : PRÉSERVER POUR SE DÉVELOPPER

La préservation de l'environnement marin ne doit plus être perçue comme un obstacle au développement économique, mais comme une ressource. Elle permet la valorisation d'activités nombreuses et diversifiées. Elle peut être le support à l'innovation dans l'exploitation des ressources génétiques et moléculaires pour le développement des biotechnologies marines, et ouvre des pans de recherche particulièrement ambitieux sur lesquels la Bretagne a matière et avantage à se positionner.

© Yann Kersalé - CRB

En conclusion, le CESER propose dix orientations pour la gestion durable des écosystèmes côtiers et des ressources marines en Bretagne :

1. Se servir d'outils tels que les notions de services écosystémiques, de capacité de support et d'empreinte sociétale pour mieux comprendre les interdépendances entre milieux côtiers, ressources marines et société, tout en ayant conscience de leurs limites et des risques d'une approche trop anthropocentrée ;

2. Mieux connaître et évaluer cette richesse que sont pour la Bretagne ses écosystèmes côtiers et marins, en considérant l'ensemble des ressources fournies et des services rendus, et pas seulement les services d'approvisionnement ;

3. Porter une attention particulière à l'ensemble des atteintes aux écosystèmes, interdépendantes dans les impacts qu'elles ont sur l'exploitation des ressources marines et la durabilité des activités humaines, et savoir détecter les signaux d'alerte pour agir ;

4. Axer la préservation des écosystèmes côtiers non pas sur le retour à un état "pristine" irréaliste, mais sur le maintien de leurs fonctionnalités et de leur capacité de résilience ;

5. Se donner les moyens de la connaissance, avec des dispositifs d'observation de long terme, en donnant et redonnant aux disciplines fondamentales toute leur place et en favorisant la pluridisciplinarité dans l'approche écosystémique qui, par définition, est transversale ;

6. Veiller à ne pas multiplier les dispositifs d'observation et de surveillance pour répondre aux exigences réglementaires, mais les mettre en cohérence afin de disposer d'un outil mutualisé, opérationnel et accessible, utile à l'action ;

7. Préciser le rôle de la recherche et de l'expertise dans le cheminement de la connaissance, la construction du débat et l'aide à la décision, en veillant au respect des compétences et des missions de chacun, tout en acceptant les limites de la connaissance ;

8. Rendre accessibles au plus grand nombre les connaissances relatives au milieu marin, à son évolution, et savoir expliquer les enjeux de sa préservation ;

9. Faire de la préservation des écosystèmes côtiers et marins un levier de développement pour la Bretagne ;

10. Profiter de la mise en place de politiques structurantes, telles que la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin, la Politique commune de la pêche, la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, pour réaffirmer, en Bretagne, la nécessité d'une cohérence et d'une efficacité de l'action, s'appuyant sur les dispositifs régionaux déjà mis en œuvre tels que la Charte des espaces côtiers bretons et la Conférence régionale de la mer et du littoral. ◆

LES MARÉES VERTES EN BRETAGNE : POUR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ, GARANT D'UNE ACTION EFFICACE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de mai 2011
Rapporteurs : Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL

Le CESER a souhaité se saisir de la problématique des marées vertes pour y apporter un regard collectif, objectif et utile. Sa contribution veut aider à comprendre les origines du problème, en s'appuyant sur des travaux scientifiques de référence et en identifiant clairement les conclusions qui font consensus et les points qui restent encore en débat.
Le rappel des conséquences économiques, sociales et environnementales des marées vertes montre l'urgence et l'ampleur des actions à mener ; actions qui ont déjà été engagées, à différents niveaux et par différents acteurs, mais dont l'efficacité reste incertaine tant que l'ensemble des acteurs concernés ne parvient pas à un diagnostic partagé sur les causes du phénomène et les leviers pour agir.

UN PHÉNOMÈNE RÉVÉLATEUR DE L'EUTROPHISATION CÔTIÈRE

La prolifération des algues vertes n'est que l'une des manifestations visibles d'un dysfonctionnement des écosystèmes côtiers, l'eutrophisation, due à des apports excessifs de nutriments par les fleuves côtiers.

Le mécanisme d'apparition des marées vertes

Grâce aux travaux du centre Ifremer de Brest et du Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) de Pleubian, on dispose depuis 1988 d'un modèle numérique de marée verte. La constitution d'une marée verte nécessite trois conditions simultanées, réunies dans les grandes baies bretonnes :

- des flux d'azote importants se déversant directement sur la plage ou sur la vasière,
- une zone marine étendue de faible profondeur, par exemple une plage à faible pente,
- un confinement hydrodynamique des eaux côtières.

L'apparition des marées vertes traduit donc un dysfonctionnement des écosystèmes côtiers, sous influence anthropique, qui se manifeste lorsque certaines conditions naturelles et climatiques sont réunies.

Le rôle des éléments nutritifs

La production primaire est contrôlée par la disponibilité des éléments nutritifs, dont les principaux sont l'azote et le phosphore. Les travaux scientifiques ont très tôt démontré que le phosphore est toujours présent en excès et répond sans limite aux besoins de l'algue. La communauté scientifique s'accorde donc unanimement sur le rôle de l'azote comme seul élément nutritif contrôlant la prolifération des algues vertes. Cette conclusion constitue la clé de compréhension du phénomène.

Les apports azotés des bassins versants bretons se faisant majoritairement sous forme de nitrates issus du lessivage des terres agricoles, on peut considérer que le nitrate d'origine agricole est l'élément nutritif qui contrôle l'intensité des marées vertes de Bretagne.

Les modèles numériques scientifiques ont permis d'évaluer quantitativement les effets attendus de divers scénarios d'évolution des apports terrigènes de nitrates, et montrent que les marées vertes subsisteront s'il n'y a pas un abaissement très important de la concentration en nitrates, jusqu'à moins de 10 mg/L.

DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES MAIS ENCORE PEU QUANTIFIÉES

Il nous semble important de prendre conscience de l'ensemble des impacts actuels et à venir de la prolifération de ces algues, car le coût de l'impact des marées vertes est bien supérieur au seul coût du ramassage et du traitement régulièrement communiqué.

Des enjeux économiques et sociaux

La prolifération des algues vertes ternit l'image de la Bretagne et entraîne une baisse de l'attractivité touristique. Les activités primaires sont également concernées : les bassins conchylicoles sont régulièrement touchés et l'image des produits de la mer peut être ternie. Enfin, les efforts des communes pour le ramassage et le traitement des algues vertes s'accroissent, impliquant une augmentation sensible de leurs dépenses.

Des enjeux environnementaux

Les impacts sur le milieu marin ainsi que sur la faune et sur la flore benthique restent à approfondir, car les échouages massifs et les opérations de ramassage mécanique, quotidiennes sur les sites les plus affectés, induisent de fortes perturbations sur l'estran.

Des enjeux sanitaires

La décomposition des algues accumulées génère des gaz tels que le sulfure d'hydrogène, le méthane et l'ammoniac, potentiellement mortels. La mort de chiens en 2008, d'un cheval en 2009, le malaise du cavalier et les doutes qui subsistent sur le décès d'un conducteur de camion manipulant les algues vertes ont constitué des alertes graves sur les risques sanitaires encourus par les personnes fréquentant ces zones d'échouage et les professionnels travaillant au contact des algues.

LES ACTIONS ENGAGÉES À DIFFÉRENTS NIVEAUX

De nombreuses actions réglementaires ou contractuelles ont déjà été mises en place, principalement pour l'alimentation en eau potable. Mais les normes de 25 mg/L (valeur guide) et 50 mg/L (valeur limite) qui orientent l'action publique en matière de santé et d'environnement ne sont pas compatibles avec la lutte contre les algues vertes car elles restent très supérieures au seuil de 10 mg/L. Le respect de la réglementation, aujourd'hui, ne suffit plus à lutter contre la prolifération des algues vertes.

Le plan de lutte contre les algues vertes

Le plan de lutte contre les algues vertes, remis le 5 février 2010, concerne les 8 baies listées par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, dans lesquelles il préconise une réduction des flux de nitrates de 30 à 40% au moins. Les scientifiques estiment qu'un objectif de diminution des apports azotés exprimé en pourcentage n'a pas de sens s'il n'est pas accompagné de la définition d'une concentration cible. L'objectif de 10 mg/L est donc désormais repris dans la mise en œuvre du plan.

Le plan prévoit une évolution des systèmes de production vers des systèmes à très faibles fuites d'azote s'appuyant sur des projets de territoires soumis à l'avis du Comité régional de suivi du plan et du Comité scientifique. Ces projets doivent faire l'objet de soutiens financiers par voie de contractualisation.

Présentée comme une action préventive, la méthanisation des effluents d'élevage est une autre action-clé proposée dans ce plan. Son objectif est de limiter le recours aux engrais minéraux en leur substituant des digestats. Cependant, le process de méthanisation n'a aucun effet sur la quantité totale d'azote. Tout l'azote entrant dans l'unité de méthanisation se retrouve en sortie. L'intérêt énergétique est certain, celui de conduire une fertilisation mieux adaptée aux besoins des cultures également, mais l'intérêt dans la lutte contre les algues vertes reste marginal.

La mesure la plus innovante du plan de lutte contre les algues vertes dans son volet réglementaire est la mesure des reliquats d'azote, c'est-à-dire la mesure d'azote minéral présent dans le sol après la culture et susceptible d'être lessivé.

En ce qui concerne le volet curatif, le ramassage et le traitement sont prévus dans le cadre d'un schéma régional de traitement des algues vertes qui prévoit la création ou l'extension de capacités de stockage. Ces nouvelles installations sont financées seulement partiellement par l'Etat (80% de l'investissement pour les nouvelles capacités de stockage, ainsi qu'une aide au ramassage). Le reste est à la charge des communes.

DE L'IMPORTANCE D'UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Le CESER souhaite rappeler l'importance d'un diagnostic partagé sur les causes et les conséquences des marées vertes, sans tabous, qui amène l'ensemble des parties prenantes à adopter des solutions reconnues légitimes par tous et donc efficaces.

La connaissance et l'expertise développées depuis près de 30 ans sur les mécanismes d'apparition des algues vertes et sur les pistes possibles pour agir, reconnues et partagées par la communauté scientifique aux niveaux national et international, n'ont pas toujours réussi à faire émerger du débat un consensus fort, notamment au niveau local. Cela tenait sans doute à la difficulté pour les décideurs d'assumer les risques politiques liés aux mesures qui s'imposaient, surtout lorsque des responsabilités particulières étaient ciblées. L'expertise scientifique sur le mécanisme d'apparition des marées vertes est encore contestée par quelques acteurs. Des débats se poursuivent encore de façon marginale à ce sujet. Il ne faut pas les nier car ils existent, mais il faut soigneusement veiller à ce qu'ils n'entravent pas toute action. Ils ne peuvent en aucun cas justifier un ralentissement des interventions à mener pour réduire les flux azotés, dont on sait qu'elles ne produiront d'effets visibles qu'après de nombreuses années d'efforts. Il paraît indispensable de faire preuve de pédagogie en clarifiant les conclusions tranchées scientifiquement, les hypothèses en cours de vérification et les hypothèses non reconnues sur le plan scientifique, afin que le diagnostic partagé par la communauté scientifique puisse être largement accepté, préalable indispensable à tout plan d'action reconnu et partagé.

DE LA NÉCESSAIRE MUTATION DES COMPORTEMENTS POUR AVANCER

Les actions mises en œuvre pour lutter contre les algues vertes, associant un axe préventif et un axe curatif, vont dans le bon sens même si, aux dires des scientifiques, elles sont en deçà de ce qui serait souhaitable. Le plan de lutte contre les algues vertes a le mérite d'avoir initié une démarche de rassemblement des acteurs autour de cette problématique, qu'il convient donc d'accompagner et de renforcer.

Le volet curatif

Le volet curatif ne constitue qu'un objectif à court terme de santé publique et de préservation immédiate de la qualité biologique des milieux, permettant de maintenir la pratique des activités humaines mais susceptibles de présenter des inconvénients multiples à terme.

Le volet préventif

Sur le volet préventif, il est nécessaire aux yeux du CESER d'accompagner et soutenir les agriculteurs pour qu'ils puissent rapidement prendre des mesures drastiques. Il faut conforter la démarche de travailler d'abord sur deux baies pilotes, puis sur les six autres, tel que le plan de lutte contre les algues vertes le prévoit, mais sans jamais perdre de vue le problème des algues vertes dans son ensemble, notamment dans les sites moins médiatisés mais dont on a vu qu'ils peuvent aussi être très affectés.

En ce qui concerne les actions à conduire, nous devons réfléchir en termes de responsabilité collective dans la persistance des marées vertes. La mobilisation et la solidarité entre acteurs, qui restent à développer, sont sans doute une étape essentielle dans la résolution effective de ce problème.

La clé du problème

L'activité agricole n'est pas la seule responsable de l'apparition des marées vertes. Les agriculteurs ne sont pas les seuls à pouvoir agir mais, par leurs pratiques, ils détiennent la clé du problème. Préoccupés par le phénomène des algues vertes, ils ont d'ailleurs su se mobiliser et formuler des propositions d'actions, en souhaitant que les autres acteurs en fassent de même. L'implication coordonnée de tous les acteurs auprès des agriculteurs doit permettre le développement de meilleures pratiques qui respectent l'environnement. Les élus, notamment, doivent être mis en situation de responsabilité politique majeure.

L'accompagnement

Un accompagnement est nécessaire pour l'atteinte des résultats, dont il est évident qu'elle ne sera pas immédiate. L'inertie des décisions humaines, les temps de réponse des milieux et la complexité des cycles biogéochimiques se cumulent et interdisent de penser à des résultats à court terme. Il est urgent de prendre toute la mesure de ce risque de déception et de démobilisation, et gérer la pédagogie du temps. Il faut expliquer clairement les objectifs à atteindre, la difficulté de les atteindre, et s'entendre sur des objectifs progressifs, des messages d'encouragement aux agriculteurs et des mesures concrètes pour favoriser l'évolution de leurs pratiques.

Faire évoluer les comportements

De profonds changements des systèmes techniques, de prise en compte de l'environnement et de représentation sociale sont nécessaires. Une agriculture écologiquement productive, notamment sans pertes d'azote, est à inventer : c'est un défi global qui dépasse largement le problème des algues vertes.

Tant que l'on n'aura pas basculé dans un système donnant aux agents économiques des messages positifs pour la préservation de l'environnement (application du principe pollueur-payeur), les mesures prises n'auront que des impacts marginaux. Aujourd'hui, au détriment d'ailleurs de ceux qui font l'effort demandé, les agents économiques n'ont aucun intérêt à coopérer, puisque le coût des marées vertes est entièrement supporté par les acteurs publics (Etat et collectivités), et donc les contribuables (principe pollué-payeur).

Le plan de lutte contre les algues vertes ne prévoit aucune participation de la filière agricole et agro-alimentaire. Or le coût des mesures environnementales est une charge supplémentaire pour les agriculteurs, qui peuvent difficilement l'équilibrer par une augmentation du coût des produits agricoles, répondant majoritairement en Bretagne à une demande de produits standards, bon marché, à faible valeur ajoutée, dont dépend la compétitivité de l'agro-alimentaire. Il faut donner à l'agriculture les moyens de prendre en compte l'environnement dans une démarche globale économiquement et socialement viable.

Le partage du diagnostic et des actions à mener doit donc faire émerger un certain nombre de questions de société, et notamment celle du lien entre agriculture, agro-alimentaire et grande distribution, tabou et absent à tort des débats. Réduire à la source les fuites d'azote ne signifie pas condamner le système agricole et agro-alimentaire breton. Il est nécessaire de maintenir en Bretagne une production suffisante pour préserver les emplois dans la filière agro-alimentaire. Agro-alimentaire et grande distribution doivent donc prendre la place qui est la leur dans le financement et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la lutte contre les algues vertes, qui engage l'agriculture et son avenir.

Pour conclure, le CESER de Bretagne souhaite que la dynamique engagée par le plan de lutte contre les algues vertes perdure par la mise en œuvre de projets de territoires ambitieux, validés scientifiquement et reconnus par les parties prenantes, et soutenus collectivement dans la durée. Le Conseil régional de Bretagne dispose, dans la mise en cohérence et la mise en synergie entre ses politiques (contrat pour l'eau, nouvelle alliance pour l'agriculture, politique territoriale, charte des espaces côtiers bretons notamment) de leviers d'actions pertinents pour accompagner la mise en œuvre de ces projets de territoires. ◆

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2011
Rapporteur : Jean-Paul GUYOMARC'H

Le Conseil régional rappelle que la Bretagne continue de présenter une situation plutôt dégradée vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques. À ce titre, il réaffirme toute l'importance stratégique majeure de l'eau dans la politique régionale.

© Jean-Luc Dolmaire - Photoalto - CRB

UNE SITUATION CRITIQUE

Le Conseil régional indique que si l'état actuel, au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), n'est pas encore connu de façon précise, il semble que les objectifs fixés (61% des masses d'eau en bon état en 2015) soient loin d'être atteints. La vie aquatique est riche mais perturbée, parfois très fortement : manifestations d'eutrophisation continentale et marine, qualité des eaux préoccupante (nitrates et pesticides), nombreuses contaminations bactériennes, problèmes quantitatifs et enfin risques élevés d'inondations.

Force est donc de constater qu'à propos du "défi de la qualité des eaux en Bretagne", que le CESER avait relevé dès son rapport de juin 2003, nous sommes loin, bientôt 10 ans après, d'être au rendez-vous. Le CESER remarque également que malgré les efforts consentis depuis 15 ans dans la mise en œuvre de coûteux programmes comme Bretagne eau pure, certains paramètres ciblés comme les nitrates sont au mieux stabilisés, voire encore pour la plupart beaucoup plus dégradés.

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

De timides engagements

La Stratégie régionale de gestion des eaux et des milieux aquatiques du Conseil Régional repose sur :

- un renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau par les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),
- une organisation régionale qui s'appuie sur les territoires et qui optimise l'accompagnement technique et les financements, en respectant les compétences respectives,
- une institution régionale qui entend prendre toute sa place dans cette stratégie de gestion des eaux et des milieux aquatiques, via ses propres politiques.

Le CESER constate que cette nouvelle politique régionale de l'eau, certes bridée par ailleurs par un manque de reconnaissance de compétence par l'Etat, qui n'a pas répondu positivement à la demande d'expérimentation formulée par la Région et soutenue par le CESER, répond à d'énormes besoins par de biens timides engagements.

Les limites du SAGE

Le CESER note que les SAGE sont le seul point majeur de référence identifié dans l'appui aux acteurs locaux.

Or, les SAGE, bien que présentant une réelle pertinence territoriale dans la gestion des eaux car élaborés par bassin versant, souffrent de lourdes insuffisances. La grande majorité des SAGE bretons est de petite taille, avec des équipes techniques relativement faibles, des élus et des acteurs économiques géographiquement trop proches, ce qui n'autorise pas en l'état, une indépendance et une liberté de positionnement et d'action clairs des différents participants. Il est donc à craindre que les actions développées en soient affaiblies.

Le CESER recommande aussi que le Conseil régional définisse un cahier des charges précis, s'assure de sa bonne application, et y subordonne l'attribution de toute aide financière.

Enfin, la seule mise à disposition d'informations scientifiques à destination des élus, à travers la création du Centre de ressource et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (CRESEB), pour louable qu'elle soit, ne suffit pas à garantir une meilleure prise en compte des paramètres environnementaux sensibles. La réalité et la justesse de ces informations scientifiques, leur appropriation par les différents acteurs pour l'obtention de résultats tangibles devraient par principe orienter la définition de ce cahier des charges et le versement des financements.

© Marc Schaffner - CRB

Pour résumer, le CESER reconnaît utilement le Conseil régional en co-financeur des SAGE, mais à la condition qu'il puisse imposer certaines obligations de résultats en préalable à tout financement.

La place de l'agriculture

A moins de considérer que cette politique de l'eau, éminemment transversale, s'appuie sur les autres grands axes stratégiques de la Région, le CESER ne voit pas dans les grandes orientations données par ailleurs, d'éléments déterminants qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau.

© Michel Le Coz - Phovoir

En matière de politique agricole notamment, dont l'implication dans la reconquête de la qualité des eaux est forte, la Région ne reconnaît pas de nouvelles ambitions partagées qui permettraient de progresser sérieusement. Le CESER soulignait dans une saisine sur les marées vertes, la nécessité de "donner à l'agriculture les moyens de prendre en compte l'environnement dans une démarche globale et socialement viable". Pour le CESER, le nouveau contrat pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne (la Nouvelle Alliance agricole) ne semble pas à même de nourrir ces ambitions nécessaires pour réussir l'indispensable et de plus en plus urgente reconquête de la qualité des eaux. Cette dernière doit maintenant être étroitement et impérativement associée à une reconquête de la qualité des sols. ◆

POPULATIONS ET ACTIVITÉS SUR LE LITTORAL ATLANTIQUE : ENJEUX FONCIERS, QUELLE GOUVERNANCE AVEC QUELS OUTILS ?

Synthèse du RAPPORT réalisé par les CESER de l'Atlantique
(Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) en juin 2013
Rapporteurs : Jean-Edmond COATRIEUX et Michel CISILOTTO

Les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine sont caractérisées depuis les années 1980 par un "tropisme atlantique" : le "fait littoral" contribue fortement à leur attractivité démographique. La concentration des populations et des activités dans les espaces côtiers est source de nombreux enjeux et conflits d'usage. A cet égard, la maîtrise des pressions qui s'exercent sur le foncier mérite une attention particulière : il s'agit d'une problématique transversale par nature, qui s'exprime avec beaucoup d'acuité sur le littoral atlantique et revêt de fait un caractère interrégional.

© Région des Pays de la Loire

Les CESER de l'Atlantique ont donc souhaité produire un état des lieux partagé des enjeux fonciers auxquels est confronté le littoral de leurs régions. Ce diagnostic interrégional a été complété par l'analyse des outils à la disposition de l'action publique, et de la gouvernance de ces dispositifs, tels qu'ils sont déployés sur la façade atlantique. Forts de ces enseignements, les CESER de l'Atlantique soulignent la nécessité de changer de modèle de gestion foncière sur le littoral atlantique et de mobiliser de manière plus efficace, plus ambitieuse et plus concertée l'ensemble des acteurs et des outils existants.

LES PRESSIONS QUI S'EXERCENT SUR LE FONCIER

Portrait socio-économique et géophysique du littoral

Les tensions foncières découlent directement des caractéristiques socio-économiques du littoral. Sur le plan démographique, les taux de croissance de la population et de sa densité, le poids des flux migratoires, et l'importance des variations saisonnières sont des traits distinctifs de la façade atlantique. Ces dynamiques ne se limitent pas aux seules communes littorales : elles se diffusent également vers l'intérieur des terres. Cependant, si l'attractivité est une constante du littoral atlantique, elle ne s'exerce, d'un territoire à l'autre, ni avec la même intensité, ni sur les mêmes catégories de population et d'activités.

Cette attractivité se traduit également dans l'occupation des sols et son évolution. Les dynamiques d'artificialisation des sols sont préoccupantes : elles sont en moyenne bien supérieures sur le littoral atlantique par rapport à l'ensemble de la France. Ce phénomène se produit aux dépens des espaces exploités par les activités primaires (agriculture et conchyliculture) et des espaces naturels.

Les enjeux propres à chaque usage et fonction du foncier

Parmi les multiples usages du foncier, les activités primaires (agriculture et conchyliculture) sont particulièrement affectées. La pression foncière les menace directement en provoquant une forte réduction des surfaces disponibles et une augmentation sensible et continue du prix des terres. Ces deux facteurs limitent les possibilités d'installation, de développement et de transmission des entreprises. Les impacts de la pression foncière sur ces activités primaires sont également indirects : il s'agit entre autres de la dégradation de la qualité des eaux, notamment en provenance du bassin versant. Ces activités assurent pourtant des fonctions économiques, sociales et environnementales indispensables à l'équilibre et à l'attractivité du littoral atlantique : il est fondamental de préserver les espaces exploités par les activités primaires.

Certaines activités économiques peuvent également pâtir de la pression foncière, notamment en termes d'implantation et d'évolution des entreprises. Mais le développement économique joue aussi un rôle non négligeable dans les pressions qui s'exercent sur le foncier. Les zones d'activités, attractives pour les entreprises, sont fortement consommatrices d'espace. L'enjeu est donc de concilier développement économique et gestion économe de l'espace. Il s'agit ainsi de répondre aux besoins en foncier des filières qui constituent des atouts majeurs pour

© Marc Schaffner - CRB

© Gérard Cazade - CRB

la façade atlantique (tourisme, activités portuaires, etc.) et des activités qui fournissent des biens et des services aux populations littorales (artisanat notamment) tout en maîtrisant la consommation foncière liée au développement économique.

Le même enjeu de conciliation s'impose à l'usage "habitat" du foncier. Les franges littorales apparaissent comme les zones les plus tendues de nos régions en termes de marchés du logement. Ces tensions se traduisent d'abord par des coûts élevés, et excluent de fait une partie de la population, contrainte de se loger à l'intérieur des terres. Cette ségrégation socio-spatiale touche également les travailleurs saisonniers. De plus, le logement s'accompagne d'infrastructures de transports et d'équipements collectifs, d'autant plus consommateurs de foncier que l'on assiste à un phénomène d'étalement urbain. Enfin, ces enjeux ne pourront que s'exacerber à l'avenir si les projections démographiques se confirment. Permettre à toutes les catégories de populations littorales de se loger, tout en maîtrisant la consommation d'espace liée à l'habitat, est donc crucial.

Les espaces naturels sont menacés par la pression de l'urbanisation au même titre que les espaces agricoles, d'une manière directe (perte de surfaces, mitage) et indirecte (dégradation de la qualité des milieux et des ressources naturelles). Sur le littoral, les espaces naturels assurent pourtant des fonctions écologiques nombreuses et variées, ils sont à la base de multiples ressources et services fournis à la société, et contribuent à l'attractivité des territoires. Préserver les espaces naturels et les fonctionnalités écologiques du littoral est donc une nécessité.

La prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique

La façade atlantique est particulièrement exposée à des aléas naturels spécifiques au littoral : l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations, notamment fluvio-maritimes. A ces forts aléas, s'ajoutent des enjeux importants, du fait de la concentration des populations et des activités sur le trait de côte. Cette vulnérabilité des territoires face aux risques littoraux est susceptible de s'accroître en raison de l'élévation du niveau marin et de l'évolution du régime des tempêtes qui résulteront du changement climatique.

LES OUTILS ET ACTEURS CONTRIBUANT À LA MAÎTRISE DES PRESSIONS SUR LE FONCIER

Les usages et fonctions du foncier sur le littoral sont aussi multiples qu'exigeants et se confrontent à une ressource limitée et non renouvelable : les conflits d'usage sont courants. Pour répartir cette ressource entre les usages, de nombreux outils ont été développés et sont mis en œuvre à plusieurs niveaux de l'action publique.

De très nombreux outils

Avant de pouvoir intervenir sur les pressions qui s'exercent sur le foncier, il importe de bien les diagnostiquer et les caractériser : c'est le rôle d'un premier éventail d'outils

de connaissance, d'observation et d'aide à la décision. On constate en la matière un foisonnement d'initiatives sur la façade atlantique. Mais ces dispositifs sont encore trop peu mis en cohérence, et certains champs d'observation restent incomplets.

Ensuite, une grande diversité d'outils réglementaires peuvent contribuer directement à maîtriser ces pressions (planification, acquisition, aménagement opérationnel, protection, fiscalité). Toutefois, ils sont insuffisamment connus, utilisés ou ambitieux.

De nombreuses démarches contractuelles et pédagogiques viennent compléter cet arsenal réglementaire en recherchant l'engagement de l'ensemble des acteurs. Malgré ces efforts, la culture de la sobriété foncière n'est pas encore assez diffusée et mise en pratique.

Les principaux acteurs

A l'échelle locale, les communes et les EPCI sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la majorité des outils réglementaires.

A l'échelle départementale, les Conseils généraux sont impliqués à plusieurs titres dans l'action foncière : "remembrement", préservation des espaces naturels, politique de l'habitat, observation foncière, etc.

Un outil de portage foncier a été développé assez récemment sous deux statuts distincts et mis en œuvre à deux niveaux : les Etablissements Publics Fonciers (EPF) Locaux (échelle départementale ou infra-départementale) et les EPF d'Etat (échelle régionale ou départementale). La quasi-totalité du littoral atlantique est couverte par un tel dispositif.

A l'échelle régionale, les SAFER sont des acteurs incontournables de la gestion du foncier rural. Les Conseils régionaux sont également impliqués à plusieurs titres dans l'action foncière : politiques sectorielles, avis, suivi et animation sur les SCOT, etc.

Enfin, à l'échelle nationale, le rôle de l'Etat se situe principalement dans l'élaboration et l'application du cadre réglementaire général. Il est aussi responsable de la sécurité des personnes et des biens. Le Conservatoire du Littoral est l'un des principaux établissements publics menant une action foncière sur le littoral.

A l'issue de ce panorama, la façade atlantique semble relativement bien pourvue en matière d'outils et d'acteurs susceptibles de maîtriser les pressions qui s'exercent sur le foncier. Pourtant, sans doute par insuffisance de coordination et manque d'ambition, ils n'ont pas jusqu'à présent permis de répondre de manière satisfaisante aux enjeux identifiés dans l'état des lieux. Il est donc urgent de parvenir à une gestion plus raisonnée du foncier sur le littoral, en rupture avec la situation actuelle.

© Michel Le Coz- CRB

© Marc Schaffner - CRB

LES PRÉCONISATIONS DES CESER DE L'ATLANTIQUE

Ces préconisations sont structurées autour de deux catégories. Les préconisations concernant la gouvernance traduisent deux préoccupations transversales : "Prévoir, anticiper" et "Faire connaître, partager, mettre en débat". Les préconisations concernant les outils se fondent elles-mêmes sur deux piliers : "Observer, connaître, analyser, comprendre" et "Agir en mobilisant l'ensemble des acteurs et des outils".

Prévoir, anticiper

En matière d'anticipation, les CESER de l'Atlantique incitent l'ensemble des territoires littoraux de la façade atlantique à :

- développer des stratégies foncières de long terme, au service de projets de territoire,
- placer la notion de capacité d'accueil au cœur des stratégies foncières et des projets de territoire, en s'appuyant sur les outils d'aide à la décision développés pour ce faire,
- anticiper les évolutions démographiques, et notamment le vieillissement de la population littorale, en prévoyant d'adapter la typologie des logements, les services et les compétences humaines nécessaires,
- mieux prendre en compte les risques littoraux et mieux anticiper les conséquences du changement climatique, notamment dans les documents de planification,
- anticiper les évolutions réglementaires à venir, notamment à l'échelle nationale et européenne.

Observer, connaître, analyser, comprendre

Pour être en mesure de prévoir et d'anticiper, il est indispensable de mieux observer, connaître, analyser et comprendre les dynamiques foncières à l'œuvre sur un territoire. Il est tout d'abord nécessaire d'améliorer, de mettre en réseau et en cohérence les dispositifs existants en matière d'observation foncière. Approfondir la connaissance des risques littoraux et l'évaluation des conséquences du changement climatique contribuerait également à améliorer l'observation foncière.

Agir en mobilisant l'ensemble des acteurs et des outils

La problématique foncière doit être abordée et résolue dans sa globalité, grâce à une mobilisation plus ambitieuse et plus concertée de l'ensemble des acteurs et des outils existants. Les CESER de l'Atlantique ont à cet égard identifié plusieurs priorités :

- encourager les collectivités locales à assumer leurs responsabilités en matière foncière, - concevoir des documents de planification plus ambitieux et prescriptifs en matière d'économies foncières, et plus cohérents entre eux,
- préserver les espaces naturels et les espaces exploités par les activités primaires et maritimes, et inscrire cette protection dans la durée,

© Marc Schaffner - CRB

© Martin Boudier - CRB

- favoriser la reconstruction de la ville sur elle-même avant d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation, en développant notamment des incitations financières, en particulier pour la rénovation énergétique,
- poursuivre la montée en puissance des EPF comme outils de portage foncier et d'accompagnement des politiques foncières,
- affirmer le rôle de stratège des Régions,
- conforter le rôle de l'Etat et des établissements publics,
- renforcer les synergies entre acteurs et entre outils .

Faire connaître, partager, mettre en débat

La sensibilisation et la participation de la société civile sont des conditions indispensables à la réussite d'un changement de modèle de gestion foncière. Il s'agit notamment :

- d'élaborer des projets de territoire partagés en impliquant l'ensemble des acteurs,
- de continuer à partager le diagnostic de surconsommation foncière et à diffuser la culture de la sobriété foncière,
- de promouvoir des formes urbaines alternatives économes en foncier, de travailler à l'acceptabilité de la densification,
- de renforcer la culture du risque au sein de la population littorale,
- de garantir l'accès au littoral pour tous,
- de replacer le foncier au cœur d'un débat de société, qui aborde notamment la question de l'évolution du droit de propriété.

En conclusion, si chacun des acteurs a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces mesures, leur coordination se joue à deux principaux niveaux. L'échelle intercommunale semble la plus adaptée pour définir une stratégie foncière de long terme, au service d'un projet de territoire. La légitimité démocratique des élus communautaires devrait pour ce faire être fondée sur le suffrage universel direct. La gestion économe et rationnelle du foncier doit également être pensée à l'échelle régionale. Les CESER de l'Atlantique encouragent donc les Conseils régionaux à assurer ce rôle de fédérateurs et de stratèges.

© Fred Tanneau - CRB

A cet égard, une coopération interrégionale à l'échelle de la façade atlantique serait bénéfique dans plusieurs champs d'intervention : amélioration et harmonisation de l'observation foncière et de la connaissance des risques littoraux, construction d'un cadre contractuel sensibilisant et engageant l'ensemble des acteurs, élaboration de stratégies régionales de gestion des risques littoraux et d'adaptation au changement. ◆

POUR UNE GESTION ÉCONOME DU FONCIER EN BRETAGNE

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières :
• Pour une gestion durable du foncier au service du développement de la Bretagne (juin 2012, rapporteur : Jean-Edmond COATRIEUX)
• Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne (décembre 2012, rapporteur : Jean-Edmond COATRIEUX)

Dans sa communication "Pour une gestion durable du foncier au service du développement de la Bretagne", le Conseil régional situe les enjeux du foncier à partir d'un état de lieux de la situation bretonne et d'une mise en perspective sur la base de données concernant la croissance démographique à l'horizon 2040. Face à ces enjeux, il estime impératif de définir une stratégie collective pour une gestion maitrisée du foncier qui participe à dessiner un projet de société pour la Bretagne.

© Philippe Erard

La pression foncière s'inscrit dans des enjeux actuels et futurs qui s'articulent autour des trois dimensions fondamentales du développement durable :

- la dimension économique, avec des enjeux de développement, de pérennité et de redéploiement des activités,
- la dimension sociale et humaine avec des enjeux pour l'habitat, la mobilité, le maintien des services dans une logique de cohésion sociale,
- la dimension environnementale et territoriale avec des enjeux de préservation des espaces et des ressources en s'assurant d'un équilibre territorial.

LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE

Ces éléments précisent les enjeux qui avaient été identifiés par le CESER dans son rapport de mai 2007, "Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne". Ceux-ci montrent la forte pression dont le foncier est l'objet et qui est avant tout la conséquence d'une importante concurrence entre ses différents usages.

La conférence régionale sur le foncier, co-pilotée par l'Etat et la Région, a elle aussi mis en évidence la nécessité d'une culture de la sobriété foncière.

Pour une mise en cohérence régionale...

Même si l'organisation et la gestion du foncier n'est pas une compétence obligatoire de la Région, le CESER note que celle-ci s'est fortement impliquée dans la création de Foncier de Bretagne (l'établissement foncier régional) en 2009, par le versement d'une dotation de 3 millions d'euros et la garantie de ses emprunts. De même les dispositifs Qualiparc et Eco-FAUR[2] s'inscrivent dans cette volonté régionale d'une maitrise foncière.

Dans son étude, le CESER insistait sur le fait que la Région, qui est responsable des schémas régionaux et qui s'est fixée un rôle de fédération des énergies, de portage d'un projet pour la Bretagne, d'ensemblier des politique publiques de développement, de centre de ressource dans les domaines de la prospectives et de la stratégie territoriale, semblait constituer le bon échelon pour définir les orientations générales au service de tous les territoires. Il notait que l'échelle régionale paraissait donc intéressante pour mettre en place une réflexion globale regroupant toutes les problématiques touchant à la question foncière.

Les éléments fournis par le Conseil régional placent la maitrise foncière en position de thématique phare pour la réflexion "Bretagne 2030", ce qui est conforme aux préconisations du CESER dans son étude sur le foncier.

Aux yeux du CESER, le projet de charte régionale sur le foncier doit permettre de franchir une nouvelle étape dans la généralisation de la prise en compte à toutes les échelles des multiples enjeux du foncier, tant dans la maitrise de la consommation foncière que dans la coordination de l'action publique. Pour cela, la structuration au niveau régional d'un système d'observation, de mutualisation et d'échanges des expériences, doit être encouragée. Cette politique foncière devra en outre s'inscrire dans la durée, dans une démarche de programmation transversale et d'évaluation, et être prise en compte dans les documents de planification : SCOT, PLU, etc.

© CRB

... appuyée sur un dispositif d'observation foncière

La conduite de la politique foncière, comme celle de la politique d'aménagement, ainsi que leur évaluation, ont besoin d'être éclairées en permanence par une connaissance du fonctionnement et de l'évolution des marchés du foncier. Un dispositif d'observation foncière est donc indispensable.

LA CHARTE POUR UNE GESTION ÉCONOME DU FONCIER

Courant 2011, la Région a participé aux cotés de l'Etat à la démarche visant à promouvoir le développement d'une culture de la sobriété foncière au plus près des territoires. Les travaux qui se sont déroulés dans le cadre d'une conférence foncière régionale, ont permis d'aboutir à la rédaction d'une Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne

© goodluz - Fotolia - CRB

Ses volets sont : la sobriété foncière dans les outils de planification, la recherche d'économie d'espace, l'articulation entre les différents documents de planification et de programmation, la mise en place d'un système d'observations partagées de la consommation d'espace et la diffusion d'une culture de la sobriété foncière.

Un acte politique

De l'avis même des acteurs qui sont à l'origine de la démarche, cette charte constitue un acte d'engagement politique et moral pour une gestion économe du foncier en Bretagne. Le CESER partage ce sentiment et considère que l'existence même d'une telle charte participe à la nécessaire évolution des pratiques en matière de gestion foncière. Elle constitue un des moyens pour permettre une appropriation collective des enjeux fonciers en Bretagne.

© Michel Ogier - CRB

Le CESER rappelle en outre que les objectifs de la Charte figuraient dans les préconisations de son étude de 2007 "Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales".

Un outil à mettre au service d'une stratégie

Sans portée règlementaire, la Charte propose des actions que les acteurs de l'aménagement sont invités à intégrer dans leurs outils avec la volonté de faire évoluer les pratiques en matière de gestion foncière.

La conscience de la nécessité d'une maîtrise foncière semble désormais largement partagée par un plus grand nombre d'acteurs. Toutefois, une bonne pratique foncière ne saurait se contenter de constater l'existence d'intérêts particuliers sans les confronter aux enjeux d'aménagements équilibrés du territoire, indique le CESER. Comme le souligne Ronan Le Délézir à propos d'un ouvrage collectif sur le foncier littoral en Bretagne : "la maîtrise du foncier n'est pas une fin en soi, c'est un moyen à mettre au service d'une stratégie. La politique foncière doit servir un projet de territoire articulant des politiques sectorielles".

Le CESER relevait déjà en 2007 que la mission de la Région devait être de rendre possible les conditions de l'équité et de la cohésion territoriale et sociale à son échelle par delà les divergences d'intérêts. Comme il l'a indiqué dans son avis de juin 2012, la stratégie régionale doit alors avoir pour vocation l'incitation à la mise en place de réflexions et de plans d'actions à l'échelle des agglomérations, des bassins de vie ou des pays. Cette stratégie foncière devra donc s'appliquer dans toutes les politiques régionales, dans toutes les contractualisations et pour toutes les actions directement engagées par la Région. Elle devra également s'inscrire dans la durée, dans une démarche de programmations transversale et d'évaluation, et être prise en compte dans les documents de planification : SCOT, PLU, etc.

LA CONFÉRENCE FONCIÈRE RÉGIONALE

Au-delà de l'adoption de la Charte, le Président du Conseil régional souhaite que la conférence foncière régionale devienne l'instance de pilotage chargé de l'observation foncière et du partage d'expériences, sur des projets collectifs à dimension opérationnelle. Ceci peut constituer un début de réponse à la préconisation du CESER concernant la mise en place d'un système régional de mesures et d'observations foncières. Cependant cette conférence n'étant pas sous la responsabilité directe du Conseil régional, le CESER réaffirme sa volonté d'être associé aux réflexions engagées. ◆

CONTRIBUTION AU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Synthèse de la CONTRIBUTION adoptée lors de la Session plénière de juin 2013
Rapporteur : Alain LE MENN

Le CESER considère la transition énergétique comme l'un des enjeux de société les plus importants actuellement et souhaite donc apporter sa contribution au débat national. Cette contribution s'appuie sur ses nombreux travaux relatifs aux questions énergétiques.

Le CESER adhère aux objectifs de la transition énergétique définis dans la feuille de route nationale : l'efficacité et la sobriété énergétiques d'une part et le développement des énergies renouvelables d'autre part.

LE CONTEXTE RÉGIONAL

La question énergétique est depuis longtemps importante en Bretagne, du fait d'une très faible production locale et d'une situation particulière en bout de réseau. C'est en 2007 que le premier Plan Énergie pour la Bretagne initie véritablement un débat au sein de la société civile organisée et des élus. Ce Plan est alors la préfiguration du Pacte électrique breton, signé en 2010. Son objectif est d'aborder la problématique énergétique (électrique dans un premier temps) à travers tous ses enjeux, dans toutes ses composantes (technologies, ressources, etc.) et à tous les niveaux du territoire régional. Le Pacte repose sur le triptyque de la maîtrise de la demande, de la sécurisation de l'approvisionnement et du développement des énergies renouvelables.

En termes de gouvernance, le CESER notait en début d'année 2011 que "les collectivités sembl[ai]ent à ce jour peu mobilisées dans le Pacte, y compris dans leurs propres champs d'action sur leur patrimoine". Des projets locaux soutenus par le Conseil régional ont depuis montré l'implication de certaines collectivités. Par exemple, "Vir'volt Ma maison", programme de réduction de la consommation électrique dédié à l'habitat, est expérimenté dans le pays de Saint-Brieuc et a vocation à être étendu à d'autres.

Ce programme, ainsi que les différentes actions relevant de la politique énergétique régionale sont désormais intégrés au Schéma Régional Climat, Air, Energie SRCAE de Bretagne, qui exprime des orientations concernant la qualité de l'air, la réduction des polluants atmosphériques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de la demande énergétique, etc.

© Fotolia.com – CRB

Toujours en termes de gouvernance, le CESER soutient que "l'ambition dessinée à travers le SRCAE nécessite que l'action menée par le Conseil régional et l'Etat en région soit particulièrement coordonnée et cohérente". Il souligne l'intérêt, notamment dans sa dimension de concertation, de la "Conférence bretonne de l'énergie" qui associe toutes les collectivités impliquées, les acteurs institutionnels et les partenaires techniques.

Toutes les actions mises en œuvre en Bretagne ne sont pas relatives à l'électricité : citons le soutien au développement de la filière bois-énergie, le recyclage et la réutilisation des déchets, la réalisation de formes urbaines économes en énergie, le développement des aires et des services de covoiturage.

LA SOBRIÉTÉ COMME PREMIER OBJECTIF

Le Pacte électrique promeut la sobriété énergétique à travers son axe consacré à la maîtrise de la demande en électricité. La sobriété énergétique est en outre citée dans le projet de SRCAE comme premier levier à mobiliser pour atteindre les objectifs d'un scénario énergétique volontariste pour la Bretagne à l'horizon 2050.

En Bretagne, plusieurs actions sont concrètement engagées en ce sens telles qu'EcoWatt (système d'alerte en cas de pointe de consommation), Trak'o'watt (évaluation des consommations privées) ou encore Vir'Volt.

Le CESER confirme que l'objectif premier de toute stratégie énergétique est la sobriété énergétique. Cette idée avait été développée en 2009 lorsque, reprenant les termes d'un débat parlementaire de 2005 sur la politique énergétique, le CESER indiquait qu'il s'agissait "de faire des économies d'énergie un nouveau fil d'Ariane pour la croissance".

Le CESER propose également d'agir sur l'organisation territoriale pour tendre vers plus de sobriété énergétique, en optimisant les déplacements (y compris en favorisant les non-déplacements), tout en répondant aux futurs besoins et attentes de mobilité.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Diminuer la consommation d'énergie pour le même service rendu (l'efficacité énergétique) est un objectif convergent avec celui de la sobriété énergétique. Il est particulièrement pertinent en Bretagne, région fortement dépendante d'un approvisionnement extérieur en énergie.

Dans son avis sur le Pacte électrique breton, le CESER a insisté sur l'impor-

tance des rénovations des bâtiments (publics et privés). La Bretagne est aujourd'hui l'une des huit régions pilotes du Plan Bâtiment Durable national. Le CESER s'inquiète de la difficulté d'initier les travaux pour les propriétaires les plus modestes ou ceux qui ont la capacité financière, mais pas la motivation d'investir. La précarité énergétique concerne un nombre croissant de ménages et les modalités de la transition énergétique doivent protéger les plus faibles, car le droit à l'énergie doit être garanti à chacun, quelles que soient ses ressources.

Le domaine des transports est le second le plus énergivore après les bâtiments. Le CESER a abordé ces questions en mettant l'intermodalité au cœur de ses préconisations dans son travail sur le projet Bretagne à Grande Vitesse. La réflexion doit être poursuivie pour promouvoir des moyens de transports adaptés aux distances parcourues.

L'amélioration de l'efficacité énergétique fait l'objet d'orientations contenues dans le projet de SRCAE de Bretagne. Le CESER est favorable au soutien régional aux démarches très décentralisées de promotion de boucles énergétiques locales s'appuyant sur la généralisation des agences locales de l'énergie. Le CESER préconise également d'améliorer "l'efficacité énergétique des territoires en intégrant une analyse fine des consommations énergétiques dans l'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme" (pour les SCoT, par exemple).

Les questions du stockage de l'énergie et des réseaux intelligents revêtent une importance primordiale pour la Bretagne. Le développement de compétences concernant le réseau de distribution et le stockage en proximité et les smart grids est essentiel pour l'accompagnement des entreprises bretonnes du domaine. Les compétences et les initiatives dans ces domaines sont déjà présentes sur le territoire régional, elles doivent être confortées.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En Bretagne, le développement des énergies renouvelables s'appuie principalement sur les énergies marines, l'éolien terrestre et, dans une moindre mesure, sur le photovoltaïque et la biomasse, dont la filière bois et la méthanisation. La production énergétique provenant du réseau hydraulique (deux barrages significatifs et 600 moulins potentiellement aménageables) et de l'incinération des déchets est faible et devrait être poursuivie au même niveau à l'horizon 2020. La géothermie demeure trop peu exploitée.

Les errements de la filière solaire photovoltaïque s'expliquent par l'absence de fiabilité de la réglementation et le besoin de moraliser le marché. La levée de ces obstacles sera déterminante pour le développement de la filière.

Concernant la filière bois, l'impact qu'auraient les solutions préconisées sur la qualité de l'air doit être évoqué, en particulier quand il s'agit de la biomasse combustible (bois-énergie).

Le potentiel de méthanisation est important en Bretagne. La question de la gestion territoriale des différents projets pour éviter la mise en concurrence des exploitations doit être posée ainsi que celle des difficultés administratives rencontrées par ce type de projet. Le CESER rappelle ici ses réserves quant à l'utilisation de surfaces agricoles à des fins de cultures destinées à la production d'énergie.

Le schéma régional éolien donne les orientations permettant de couvrir, en éolien terrestre, au moins la moitié des 3 600 MW (en puissance installée) d'énergies renouvelables en Bretagne à l'horizon 2020. Pour permettre la définition partagée des zones de développement de l'éolien et l'adhésion raisonnée des populations, il importe que les projets éoliens soient inscrits dans un projet global intégrant l'ensemble des composantes du SRCAE.

Le développement des énergies renouvelables constitue un gisement de croissance économique et d'emplois non seulement dans les activités et compétences existantes, qu'il faut renforcer, mais aussi dans les activités innovantes pour lesquelles de nouvelles compétences doivent être construites.

L'ENJEU SPÉCIFIQUE DES ÉNERGIES MARINES

La Bretagne mise particulièrement, compte tenu de ses ressources, sur le potentiel de développement des énergies marines. Le CESER les considère comme une nouvelle forme d'exploitation des ressources de la mer, à même non seulement de répondre aux enjeux énergétiques régionaux, mais aussi et surtout de développer une filière industrielle créatrice d'emplois. Toutefois, le CESER affirme que seul l'engagement d'aller au-delà des objectifs du Grenelle de la mer en matière de production d'énergies marines (6000 MW en 2020 à l'échelle nationale) peut constituer un signal suffisamment fort et permettre de consolider une filière industrielle française.

Les bases d'une stratégie régionale de développement industriel et territorial sont posées ; le développe-

ment des énergies marines repose désormais sur un système productif complet s'appuyant sur :
- de nombreux projets,
- l'Institut d'excellence en énergies décarbonées (IEED) France Énergies Marines basé à Brest,
- un ensemble d'outils industriels et logistiques,
- des dispositifs de formation adaptés à cette nouvelle activité.

Cette stratégie de développement sera précisée dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) dont l'élaboration est en cours.

UN ENGAGEMENT DANS UN SCÉNARIO VOLONTARISTE

Le projet de SRCAE de Bretagne indique que "le choix d'un scénario volontariste donnera un dessein à la Bretagne, celui d'être à la pointe de la transition énergétique". Le CESER approuve cet objectif, et y adjoint les préconisations suivantes :
- confronter les différentes visions d'un scénario volontariste et susciter une mise en mouvement d'acteurs, d'idées nouvelles et de moyens,
- explorer un éventail plus large et plus complet de solutions,
- évaluer, dans les territoires, les gisements d'emplois que la transition énergétique représente,
- évaluer les gisements d'économies et tous les bénéfices pouvant être tirés de cette transition,
- anticiper les besoins en termes de formation et renforcer les dispositifs incluant déjà un volet environnement,
- impliquer EDF, GDF, GRDF et les autres producteurs à travers des accords avec l'Etat ; connaître leur positionnement sur la politique énergétique régionale et leurs actions pour entrer dans la transition énergétique,
- mobiliser les financements et ne pas raisonner uniquement en termes de coûts financiers, ce qui pourrait servir de prétexte pour ne rien faire, ou pour remettre à plus tard, attitude qu'il faut absolument éviter.

DES QUESTIONS À APPROFONDIR

Le CESER n'a pas travaillé sur l'ensemble des questions posées par la transition énergétique mais souhaite citer quelques points qui mériteraient d'être approfondis :
- le mix énergétique à l'échelle nationale, régionale et même locale,
- les questions du stockage et de l'amélioration des conditions de transport de l'énergie pour la gestion des énergies intermittentes,
- les questions des usages, du rôle prépondérant du pétrole et des énergies de substitution dans le domaine des transports,
- les dispositifs de tiers financement ou autres innovations à inventer afin que les projets ne reposent pas exclusivement sur les subventions,
- la question de la péréquation nationale dans l'évolution des tarifs de l'énergie,
- l'évaluation du coût de la transition énergétique, notamment du coût des nouvelles productions d'énergie.

EN CONCLUSION

Le CESER émet les préconisations suivantes :
- favoriser la prise de conscience et la mobilisation de toute la société bretonne en veillant à protéger les populations les plus fragiles,
- dans le débat, ne pas éluder les questions d'arbitrages, de compétitivité économique et du financement de la transition et de ruptures,
- communiquer positivement sur la politique énergétique et les projets énergétiques auprès des populations,
- poursuivre l'intégration de l'ensemble des énergies dans la réflexion régionale : passer du Pacte électrique au Pacte énergétique,
- assurer le triptyque sobriété, efficacité et sécurité énergétiques,
- intégrer une évaluation de l'emploi potentiel induit par tout investissement dans le domaine de l'énergie,
- mettre en place des modules de sensibilisation et d'éducation dans tout le cursus scolaire et toutes les formations professionnelles,
- densifier les moyens de production et les réseaux de transport et de distribution d'énergie et les créer là où ils manquent pour assurer un bouclage sécurisant et pour que le maillage du territoire soit le plus complet possible,
- développer la recherche sur le stockage de l'énergie et les réseaux intelligents et mettre en œuvre ces outils,
- renforcer les réseaux d'acteurs qui constituent l'une des clés du développement des politiques énergétiques en favorisant des boucles énergétiques locales,
- maintenir la population et les décideurs locaux informés et en éveil.

Un tel débat ne devrait pas s'arrêter en juillet 2013. En Bretagne, l'élaboration du SRCAE et les réunions régulières de la Conférence bretonne de l'énergie constituent des cadres d'échanges réguliers sur ce sujet. ◆

LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE ÉLECTRIQUE BRETON

AVIS adopté lors de la Session plénière de mai 2011
Rapporteur : Alain LE MENN

Co-signé le 14 décembre 2010 par l'État, la Région Bretagne, l'ADEME, RTE et l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), le Pacte électrique breton vise à apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement électrique de la Bretagne.

UN DISPOSITIF AMBITIEUX

Le Pacte électrique breton repose sur trois piliers indissociables et complémentaires :

- la maitrise de la demande en électricité avec pour objectif de diviser par 3 la progression de la demande en électricité d'ici 2020,
- le déploiement massif de toutes les énergies renouvelables pour multiplier par 4 la puissance électrique renouvelable installée d'ici 2020, soit 3 600 MW,
- la sécurisation de l'approvisionnement grâce à un réseau de transport de l'électricité renforcé, à l'implantation d'une unité de production électrique à l'ouest de la Bretagne, et à l'intensification de l'expérimentation des réseaux électriques intelligents et du stockage de l'énergie.

Conscient de l'importance de la problématique énergétique en Bretagne dans un contexte d'urgence climatique planétaire, le CESER approuve largement le Pacte électrique breton qui s'inspire de ses propres travaux sur les énergies marines renouvelables et les politiques énergétiques dans les territoires. En ce sens, il repose sur une approche globale et cohérente de la problématique, alliant les économies d'énergies, la production localisée d'énergies renouvelables, la sécurisation des approvisionnements.

Il constitue une première étape vers l'élaboration d'un Pacte énergétique breton en lien avec la question climatique. L'élargissement rapide de la réflexion au niveau des enjeux énergétiques dans le cadre du plan climat-énergie lève une des réserves précédemment émises par le CESER à propos de ce pacte.

LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE

La mise en œuvre du Pacte électrique est assurée par :

- un comité de suivi opérationnel associant les signataires du pacte,
- un groupe politique de suivi associant des élus régionaux de toutes tendances et des membres du CESER,
- des groupes de travail spécifiques autour des trois thématiques de la maîtrise de la demande, de la production d'énergies renouvelables et de la sécurisation des approvisionnements.

Le groupe politique de suivi

Le CESER considère que l'instauration d'un groupe politique de suivi aux côtés du comité de suivi opérationnel, et des services techniques de l'Etat ou régionaux permettra de porter l'expression de la société bretonne au cœur de la gouvernance du Pacte.

Les groupes de travail

• *Maîtrise de la demande*
Le groupe "maîtrise de la demande" a réuni un panel diversifié d'acteurs autour des questions de logement, de valorisation de comportements vertueux, des certificats d'économie d'énergie, de dynamisation du marché de la construction durable et de sensibilisation des particuliers.

• *Sécurisation des approvisionnements électriques*
Le groupe "sécurisation des approvisionnements électriques" s'est tenu informé de l'évolution des principaux projets du Pacte : ligne 225 kV, centrale combinée gaz et décidé de poursuivre la réflexion sur les réseaux intelligents ("smart grids"), le stockage ainsi que la cogénération chez les serristes.

• *Production d'énergies renouvelables*
Le groupe "production d'énergies renouvelables" traitera du schéma éolien, des effets du moratoire et des nouvelles dispositions tarifaires sur le photovoltaïque, des moyens de développer les autres sources d'énergies renouvelables ainsi que de leur contribution à la sécurisation des approvisionnements.

Cette démarche de groupes de travail est intéressante et doit être poursuivie, pour le CESER. Pour autant, le choix de réunir les acteurs techniques, institutionnels, associatifs aux côtés des acteurs industriels, outre le fait qu'il conduit à des assistances pléthoriques, génère incompréhensions et confusions préjudiciables à la qualité et l'efficacité des échanges. Une plus grande sélectivité dans les thèmes en débat et le choix des participations est souhaitable.

L'implication des territoires

Si le développement des espaces info-énergies est légitimement mis en avant, la proposition de mettre à la disposition des territoires les données énergétiques les concernant n'est plus évoquée. C'est pourtant une des carences relevées par les

travaux du CESER, et qui constitue un handicap certain pour la sensibilisation des populations. Le CESER s'interroge sur l'avancement de l'ADEME dans l'élaboration de sa base de données territoriales. D'une façon générale, les collectivités semblent à ce jour peu mobilisées dans le Pacte, y compris dans leurs propres champs d'action sur leur patrimoine. Elles sont pourtant des vecteurs essentiels en termes d'efficacité et d'exemplarité énergétiques

Logement et éco-construction

La mise aux normes énergétiques de nombreux logements privés anciens et occupés par le propriétaire se heurte à un problème de financement de la partie des travaux restant à charge des propriétaires : nombre d'entre eux ont des revenus insuffisants. C'est pourtant dans ce type de logements que les gisements d'économie d'énergie et plus précisément d'électricité sont les plus significatifs. Une réflexion approfondie doit s'engager pour trouver des réponses innovantes à ce problème.

Concernant la formation des professionnels à l'éco-construction, différentes déclarations apparaissent. Certaines branches professionnelles se déclarent prêtes à répondre au marché tandis que d'autres acteurs expriment des besoins de développement des formations. Par ailleurs, les clients rencontrent de réelles difficultés à trouver des professionnels en quantité et en qualité. Pour le CESER il semble donc urgent de procéder à une évaluation de la situation afin que le Conseil régional puisse prendre les dispositions nécessaires dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF).

Le dispositif Ecowatt

L'initiative de la Région d'inscrire l'ensemble de ses agents au dispositif Ecowatt est intéressante. Cependant, cette initiative constituant à elle seule près de la moitié des nouvelles inscriptions à Ecowatt en 2010, la modestie reste de mise et la marge de progression est encore importante. ◆

LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de décembre 2011
Rapporteur : Alain LE MENN

Le Schéma régional éolien constitue le volet éolien du schéma futur des énergies renouvelables annexé au Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE). Son élaboration relève de la responsabilité conjointe du Préfet de région et du Président du Conseil régional.

Le document a été élaboré conjointement par les services de l'Etat, du Conseil régional et de l'ADEME, avec le concours de parlementaires, de professionnels et de représentants de la société civile. Il prend en considération les enjeux environnementaux, patrimoniaux, de l'habitat et des populations et des servitudes techniques.

DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

Ce document contient des objectifs chiffrés de puissance installée en 2020. Au 1er juillet 2010, 945 MW ont fait l'objet de permis de construire autorisés. Selon les scénarios, l'objectif de puissance éolienne installée à l'horizon 2020 est compris entre 1 800 et 2 500 MW. Ces prévisions sont compatibles avec l'objectif de couvrir, en éolien terrestre, 50 % des 3 600 MW d'énergies renouvelables en Bretagne à l'horizon 2020.

Le CESER considère l'énergie éolienne comme un vecteur essentiel du développement des énergies durables. A la lumière des faibles moyens déployés par la Région qui relevaient essentiellement de méthodes d'accompagnement, il considérait l'objectif de 1 000 MW en 2012 comme très ambitieux. L'objectif est pourtant quasiment atteint. Cela montre que la mobilisation des acteurs encouragée par le Conseil régional et l'Etat, soutenue par les collectivités avec l'acceptation des populations en Bretagne permet d'apporter crédit aux nouvelles ambitions développées pour 2020.

LES ZONES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

Le Schéma régional éolien constitue un document de référence pour l'élaboration des ZDE : il contient une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien dans les limites desquelles devront obligatoirement être définies les ZDE ouvrant droit au tarif de rachat de l'électricité produite.

Les recommandations qui accompagnent les cartographies et objectifs globaux doivent servir à guider le développement éolien par une méthodologie de concertation, de partage des connaissances et de transparence. Elles s'adressent aux élus locaux, aux opérateurs porteurs de projets et à l'ensemble des citoyens.

Le CESER apprécie la souplesse et l'autonomie laissées aux collectivités locales pour la définition des ZDE, qui permettent de prendre en considération les contraintes locales, environnementales, patrimoniales et sociétales. Il note toutefois qu'elles peuvent également ouvrir la voie à des surenchères d'oppositions, substituant à l'intérêt général des considérations relevant d'intérêts particuliers, d'autant plus que les contraintes environnementales, techniques ou de cohabitation se sont accrues depuis 2006.

Pour contenir ce risque et permettre l'adhésion des populations, le CESER recommande que les futurs projets éoliens soient inscrits dans un projet global intégrant l'ensemble des composantes du pacte énergétique breton et du SRCAE. Cela suppose que la problématique énergétique, du moins dans ses volets "maitrise de la demande" et "production d'énergies renouvelables", soit rapidement territorialisée et s'appuie sur des diagnostics territoriaux partagés. ◆

VERS UN AGENDA 21 DE SECONDE GÉNÉRATION

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières :
• Actualisation de l'Agenda 21 de la région Bretagne : Région partenaire (juin 2011, rapporteur : Patrice BOUDET)
• Vers un Agenda 21 de seconde génération (juin 2012, rapporteur : Patrice BOUDET)
• PADUS / DURABLE : pour un avenir durable et solidaire. Développer un outil de questionnement de la durabilité (janvier 2013 ; rapporteur : Patrice BOUDET)

© Martin Boudot - CRB

Depuis 2003, date à laquelle il a proposé la mise en place d'un agenda 21 régional, et plus spécifiquement depuis 2006, avec la présentation par la Région d'un premier rapport d'étape portant sur l'élaboration d'un agenda 21, le CESER soutient cette démarche et contribue par ses avis à la faire évoluer.

L'AGENDA 21 DE PREMIÈRE GÉNÉRATION

Le premier Agenda 21 régional a été adopté en 2008. Il se composait d'un volet interne ("Région responsable") et d'un volet externe ("Région partenaire"). Il comportait un "cadre de référence", un programme d'actions et des indicateurs de suivi.

Le cadre de référence exprimait la signification donnée par la Région Bretagne au concept de développement durable, s'organisant autour de 4 axes : économie, sociétal, environnement, gouvernance.

Le programme d'actions consistait en un inventaire des actions de la Région pouvant être portées au crédit de l'Agenda 21 parce que répondant au "cadre de référence".

Un document régulièrement actualisé

Après une première actualisation en janvier 2010, la Région s'est efforcée de continuer à faire évoluer l'Agenda 21. Le CESER salue cette démarche.

En juin 2011, une seconde actualisation est présentée, qui porte sur le volet externe de l'Agenda. Le cadre de référence demeure inchangé, mais de nouvelles actions sont ajoutées au projet. À l'origine, le catalogue comportait 360 actions. Lors de l'actualisation de 2010, il comprenait 63 actions supplémentaires, soit un total de 423 actions. L'actualisation de 2011 mentionne "419 actions dont 21 nouvelles, 309 réalisées ou en cours et 89 en projet."

Les actions dites "nouvelles" sont des actions qui ont été adaptées pour prendre en compte le référentiel ou des actions qui n'avaient pas encore été identifiées comme durables lors de l'élaboration du document initial et de la précédente actualisation.

• *La question des indicateurs*

Afin de pouvoir évaluer les actions en cours, les actions sont présentées en même temps que des indicateurs, au nombre de 75, qui peuvent être des indicateurs de suivi (66), de réalisation (6) ou de contexte (3). Le CESER salue le fait d'avoir, pour cette 2e actualisation, réuni dans un même document les actions et les indicateurs.

À ce sujet, le CESER dégage quelques remarques de portée générale qui sont les suivantes :
- l'examen souligne des difficultés dans la compréhension et donc dans l'analyse et l'interprétation de certaines données chiffrées fournies,
- la distinction entre indicateurs de suivi, indicateurs de contexte et indicateurs de réalisation n'apparaît pas de manière évidente pour le lecteur,
- on peut regretter l'absence de la mesure des effets des actions et de leur efficience dans les indicateurs proposés,
- à défaut d'apporter toutes les réponses que l'on pourrait souhaiter, les indicateurs proposés sont intéressants en raison des questionnements qu'ils suscitent (questionnements sur la façon de mesurer, sur le contenu du développement durable, sur le rôle et le choix des indicateurs, sur la disponibilité des données, etc.),
- la réduction du nombre d'indicateurs, passé de 114 (lors de la 1re actualisation) à 75, est une amélioration qu'il convient d'apprécier.

D'autres remarques plus particulières portant sur les indicateurs précis, y compris des propositions d'amélioration, sont annexées à son Avis.

Mieux faire le lien avec les politiques régionales

Lors de la 1re actualisation, le Conseil régional avait exprimé son intention de construire une batterie d'indicateurs commune à l'Agenda 21 et aux démarches d'évaluation présentées chaque année dans le cadre du budget primitif et du Rapport annuel d'analyse par programme (RAP).

Le CESER a approuvé cette démarche. Comme il l'a notamment rappelé dans son avis sur le RAP 2009, il accorde une grande attention à la finalité de l'exercice d'évaluation. Il considère que l'exercice d'évaluation a pour justification la meilleure information des citoyens sur l'action régionale ainsi que l'amélioration continue de cette action par une évolution des politiques, adossée à cette évaluation.

Cependant, l'insatisfaction demeure quant aux liens avec les politiques régionales. C'est pourquoi le CESER estime qu'il y a lieu d'accélérer la mise en œuvre de la démarche de l'Agenda 21 de 2e génération dans le sens où celle-ci devrait être de plus en plus intégrée dans le budget primitif, le RAP et les documents stratégiques régionaux.

Pour l'assemblée consultative régionale, il est donc nécessaire de mener une réflexion pour construire un ensemble d'indicateurs communs à toutes les démarches d'évaluation du Conseil régional, dans la perspective d'une mise en cohérence de l'ensemble des politiques régionales dans le sens d'un développement qui soit réellement durable, sur les plans économique, social et environnemental.

VERS UNE DÉMARCHE SYSTÉMIQUE

L'Agenda 21 de seconde génération

L'Agenda 21 de seconde génération se veut plus intégré en s'appliquant à toutes les nouvelles actions et politiques régionales, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation, à l'interne (volet "Région responsable") comme à l'externe (volet "Région partenaire").

La philosophie présentée par le Conseil régional, qui vise "à dépasser la logique thématique pour envisager une approche plus systémique", répond aux souhaits que le CESER avait exprimés lors de ses précédents avis.

L'Agenda 21 de seconde génération repose sur deux outils :

- PADUS qui est une grille de questionnement à laquelle devraient être désormais soumis les politiques, les actions et les dispositifs régionaux,
- l'index du développement durable, qui permettra de partager avec les autres collectivités territoriales l'observation et l'analyse du développement durable, pour qualifier, objectiver, comparer la situation de la Bretagne et son évolution au regard du développement durable.

Il convient de souligner qu'il s'agit là d'un projet tout à fait ambitieux qui, de plus, innove avec son projet d'élaboration d'une grille de questionnement applicable à l'ensemble des politiques et actions régionales.

PADUS/Durable

Cette grille a pour objet de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des dispositifs régionaux.

Le CESER considère que PADUS constitue potentiellement un outil puissant d'intégration des enjeux du développement durable dans l'ensemble des politiques régionales, des schémas régionaux et des chartes, à travers le processus d'appropriation par les services et les élus du Conseil régional.

En parlant d'une forme plus intégrée, le CESER entendait aussi et même surtout que l'évaluation de l'action régionale qui est faite au moment des RAP doit être effectuée au regard de critères intégrant conjointement la "performance" et la "durabilité", plutôt que d'en faire deux volets séparés. La démarche régionale répond à ce souhait puisqu'il est dit que PADUS "s'inscrit dans un objectif de montée en performance de l'action régionale qui doit, à des critères d'efficacité et d'efficience, ajouter ceux de la durabilité". Le CESER tient à redire qu'il est particulièrement soucieux de cette prise en compte.

La grille est par ailleurs d'application progressive (une dizaine de politiques, dispositifs ou projets en 2013 et une généralisation en 2014). Le référentiel pêche durable a été retenu comme premier objet pour tester la pertinence de PADUS. D'autres politiques pilotes comme la nouvelle politique territoriale et la politique régionale du logement suivront.

À ce stade, 24 critères sont proposés pour constituer cette grille qui est modulable. Ces 24 critères sont autant d'enjeux qui permettent de préciser le contenu des quatre piliers du développement durable qui sont : l'économie, le sociétal, l'environnement et la qualité démocratique.

Le CESER souhaiterait savoir quel est le lien avec le "cadre de référence" qui avait été adopté en 2008, dans la mesure où ces critères semblent

également consister à préciser la vision du développement durable, et où le "cadre de référence" n'est pas (plus) mentionné.

Par ailleurs, il note qu'aucun critère n'est consacré à l'éducation, la formation tout au long de la vie, l'insertion professionnelle, etc. qui devraient pourtant apparaitre comme des critères à prendre en compte dans le développement durable. De même, il n'y a aucune référence à la "société de la connaissance" (incluant le besoin de formation tout au long de la vie).

© CRB

En conclusion

Le CESER rappelle que le bordereau sur l'Agenda 21 de seconde génération étant une communication d'orientation, il conviendra par conséquent d'en suivre les aspects opérationnels pour en apprécier la mise en œuvre. Il s'interroge notamment au sujet des indicateurs et souhaite redire la nécessité d'intégrer les indicateurs de durabilité dans les documents budgétaires et le RAP, pour assurer une meilleure lisibilité de l'action régionale.

Enfin, le CESER, considérant l'importance de PADUS, souhaiterait que celui-ci puisse lui être présenté au cours des prochains mois de manière plus précise et, si possible, plus concrète, à travers des exemples d'application. Ceci permettrait au CESER de mieux comprendre en quoi va consister très pratiquement la grille PADUS et comment elle sera concrètement mise en œuvre. ◆

LE RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME

Synthèse des AVIS adopté en Sessions plénières :
- AVIS et contribution du CESER sur le rapport d'analyse par programme (RAP) 2010 (Octobre 2011, rapporteur : Patrice BOUDET)
- AVIS et contribution du CESER sur le rapport d'analyse par programme (RAP) 2011 (octobre 2012, rapporteur : Patrice BOUDET)
- AVIS et contribution du CESER sur le rapport d'analyse par programme (RAP) 2012 (Juin 2013, rapporteur : Patrice BOUDET)

En 2013, pour la cinquième année consécutive, un Rapport d'Analyse par Programmes (RAP) accompagne la présentation du compte administratif et rend compte, sous une forme synthétique, de l'action menée par le Conseil régional.

Le RAP, initiative volontaire et très innovante du Conseil régional, constitue le troisième volet important de vie de l'institution régionale, après l'instauration du débat d'orientation budgétaire (DOB) et la préparation du budget primitif (BP) par mission et par programme. Avec le compte administratif, le RAP "boucle la boucle", en présentant comment ont été mises en œuvre chacune des politiques régionales.

L'INTÉRÊT DU RAP

L'objectif du RAP est de rendre compte de l'action du Conseil régional d'une manière lisible pour les citoyens et de favoriser le développement de la culture de l'évaluation au sein de la Région. Ainsi l'amélioration progressive de cet outil constitue un enjeu démocratique et un enjeu en termes d'efficacité de l'action publique ; il est utile pour les citoyens et leur bonne information ainsi que pour les services de la Région.

C'est pourquoi chaque année, le CESER appuie et encourage cette démarche en même temps qu'il formule quelques propositions de nature à améliorer la qualité de l'information contenue dans les RAP.

UN DOCUMENT QUI ÉVOLUE D'ANNÉE EN ANNÉE

Le RAP vise à rendre compte de l'exécution des missions et programmes de la Région. Chaque mission est

© Marc Boudier

présentée en trois parties :
- une présentation du contexte de la politique au cours de l'année écoulée,
- une présentation synthétique des objectifs de la politique régionale,
- une présentation des moyens mis en œuvre : budget et ressources humaines.

La présentation par programme se compose de 4 parties :
- un rappel des objectifs et des actions associés au programme,
- une présentation du contexte d'intervention,
- un commentaire synthétique de l'exécution budgétaire du programme,
- une analyse des principales réalisations de l'année au travers d'indicateurs.

Distinguer les catégories d'indicateurs

Pour le CESER, il conviendrait de distinguer clairement les diverses catégories d'indicateurs, à savoir les indicateurs de moyens et les indicateurs d'impact ou de résultats, et de privilégier nettement ces derniers qui mesurent l'efficacité de l'action. Les indicateurs doivent être en lien avec les objectifs et permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs qui étaient affichés au moment du budget primitif.

De ce point de vue, si le CESER relève l'introduction dans le RAP 2012 d'éléments relatifs à l'impact des politiques régionales sur l'emploi, ceux-ci demeurent encore insuffisants. Plus généralement, les indicateurs développés apparaissent, malgré des améliorations, de qualité inégale selon les programmes.

Un objectif = un indicateur

Déjà en 2010, à propos du RAP 2009, le CESER avait proposé de retenir le principe d'un indicateur par objectif. Cependant, de nombreux objectifs ne s'accompagnent encore d'aucun indicateur. Ce défaut dénote sans doute une difficulté à trouver pour chaque objectif un indicateur quantitatif. Dès lors, la question se pose de savoir si c'est d'un indicateur quantitatif dont on a besoin.

© Simon Cohen - CRB

Renforcer l'approche qualitative

Les indicateurs s'inscrivent pour l'essentiel dans une logique quantitative. Or, afin de ne pas réduire l'action régionale à des données chiffrées, c'est bien souvent plutôt une analyse et des commentaires pertinents qui sont nécessaires pour comprendre comment un programme a été mis en œuvre au cours de l'année, et éventuellement les raisons qui ont conduit à ce qu'il n'ait pas été mis en œuvre comme prévu. Cela est vrai en particulier pour les programmes relatifs au développement de l'économie sociale et solidaire, à l'innovation sociale ou aux politiques culturelles.

L'assouplissement de la contrainte de format

Après avoir noté dans chaque avis avant celui sur le RAP 2012, qu'il conviendrait d'assouplir un peu la contrainte de format qui a été fixée et qui oblige à traiter chaque programme en une double page seulement, le CESER note avec intérêt que ses recommandations ont été prises en compte à ce sujet. Certains programmes gagnent en lisibilité et clarté tout en exposant les réalisations les plus importantes de l'année dans un format plus étoffé.

Ajouter des données

• *Des données sexuées*

Le RAP 2012 introduit l'utilisation de données sexuées, et le CESER s'en félicite après avoir insisté dès 2010 pour aller en ce sens. Il tient cette avancée pour particulièrement importante car elle permet d'appréhender l'évolution de la politique régionale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

• *Des données sur l'emploi et les jeunes*

De même, le CESER avait recommandé en 2011 de prévoir des indicateurs de suivi de la nouvelle politique régionale en faveur des jeunes de 15-29 ans qui traverse toutes les autres politiques de la Région et se retrouve dans différents programmes. Ce point n'a cependant pas été pris en compte dans l'élaboration du RAP 2012. C'est également le cas concernant l'ajout d'indications relatives aux retombées des actions en termes d'emploi (et notamment d'emploi des jeunes).

• *Des données actualisées sur plusieurs années*

En 2010, le CESER avait également proposé qu'une attention particulière soit apportée afin que les données chiffrées qui figurent dans le RAP soient au moins autant actualisées que celles que l'on peut trouver dans d'autres documents de la Région. Il tient aussi à redire qu'il est important de disposer de données sur plusieurs années lorsque celles-ci sont disponibles afin de pouvoir apprécier les évolutions sur la durée.

LA DÉMARCHE "RECHERCHE DE PERFORMANCE"

Les RAP s'inscrivent dans le cadre de la démarche "recherche de performance de l'action publique" que le Conseil régional a initiée en 2005 dans le but d'améliorer la lisibilité et la transparence des actions menées. L'institution des RAP participe de cette démarche puisqu'il s'agit de bilans qui, en accompagnant le compte administratif, visent à rendre compte de la mise en œuvre des politiques régionales sous une forme non strictement comptable et donc plus largement accessible.

Une continuité entre les documents budgétaires

Le CESER note avec attention que son souhait précédemment émis, d'établir une continuité dans la majorité des programmes, entre les politiques telles qu'elles sont définies dans les orientations budgétaires, leur traduction en programmes et le bilan qui en est dressé, a été pris en compte dans l'élaboration du RAP 2012.

En effet, pour renforcer la cohérence et la lisibilité de la démarche, le CESER recommandait de penser aux moyens de l'évaluation, et notamment aux indicateurs de résultat et d'impact dès l'élaboration des programmes et non, seulement, en fin d'exercice. À cet effet, il suggérait que les indicateurs qui figurent dans le BP et qui sont, certes, plus nombreux que dans le RAP, soient pré-identifiés dans le BP, comme étant des indicateurs qui figureront dans le RAP.

Un RAP plus simple, plus lisible et plus accessible

En 2013, la présentation du RAP a évolué. Elle porte une attention plus grande à l'analyse des orientations stratégiques du Conseil régional, au travers de chapeaux introductifs présentant chaque mission avant leur déclinaison par programmes. Répondant à une attente du CESER, ce format permet d'appréhender l'action de la Région dans une double approche, à la fois synthétique et détaillée.

Aussi, dans le RAP 2012, bien que plusieurs programmes y dérogent, le rappel des valeurs-cibles déterminées en début d'année et de leurs évolutions pluriannuelles contribue à renforcer la démarche de performance. Le RAP permet de rendre compte plus efficacement de la manière dont les actions mentionnées dans le BP ont été mises en œuvre et ont permis avec plus ou moins de succès d'atteindre les objectifs qui avaient été alors fixés.

Le CESER appelle à poursuivre l'effort de détermination d'une valeur-cible par indicateur dans le budget primitif et son rappel dans le RAP. Cette référence est indispensable à l'analyse de dans la mise en œuvre de ses engagements du Conseil régional. L'abandon ou l'infléchissement de ces objectifs en cours d'année ne devrait pas conduire à leur suppression du rapport d'analyse, mais plutôt donner lieu à l'ajout d'objectifs révisés dans les Décisions modificatives et dans le RAP. Une harmonisation des terminologies utilisées ("valeurs-cible", "prévisions de réalisation", etc.) améliorerait aussi la compréhension du document.

Ces avancées rendent l'analyse du RAP plus simple et plus accessible. Il est ainsi plus facile pour le CESER de le traiter avec le compte administratif dès le mois de juin (ce qui a été fait en 2013).

L'ARTICULATION DU RAP AVEC L'AGENDA 21

Une attente plusieurs fois exprimée par le CESER

La question d'une articulation à rechercher entre le RAP et l'Agenda 21 de la Région est apparue dans les réflexions du CESER lors de l'examen du rapport d'actualisation de l'Agenda 21, en juin 2011.

Lors de l'examen effectué en juin 2011, les Commissions du CESER ont souligné la confusion qui pouvait naître du parallélisme entre la démarche des indicateurs de l'Agenda 21 et la démarche des indicateurs du RAP, et cela d'autant plus que l'Agenda 21 est une politique transversale (sachant que le RAP couvre toutes les politiques régionales). Le CESER rappelait donc en 2011 la nécessité de coordonner et de combiner ces deux démarches pour intégrer systématiquement une analyse à l'aune des indicateurs de l'Agenda 21 et des indicateurs de performance.

Du RAP au Rapport annuel de développement durable

En 2012, à propos du RAP 2011, le CESER se félicitait de la volonté du Conseil régional d'aller dans ce sens lorsque, dans sa communication sur l'agenda 21 de seconde génération, il annonçait que "la volonté d'intégrer plus en profondeur la prise en compte des enjeux du développement durable dans les politiques régionales amène la Région à adapter ses outils de suivi et d'évaluation en amont et a posteriori" et que "cette évolution concernera notamment les Rapports d'analyse par programme (RAP)".

Un an plus tard, le RAP 2012 préfigure déjà de l'évolution vers un "Rapport annuel de développement durable" (tel qu'il est prévu dans le cadre de PADUS/DURABLE de l'Agenda 21 de seconde génération). L'accent est mis sur les "initiatives de développement durable" en amont de chaque mission (à l'exception des missions fonctionnelles 10, 11, 12 et des missions transversales). Cela permet de se représenter concrètement comment chacune de ces politiques inscrit les perspectives de développement durable dans ses objectifs. Si cette partie est pour le moment inégalement développée selon les missions concernées, le déploiement de la grille de questionnements PADUS devrait, à l'avenir, améliorer l'appropriation de ces enjeux dans chaque service.

L'élaboration d'un "Index du développement durable", prévue en partenariat avec les collectivités du B16, les Pays et la société civile organisée, pourrait également renforcer l'analyse de l'impact des politiques publiques sur le développement durable de la Bretagne et répondre ainsi à l'une des attentes exprimées par le CESER.

© Charles Crié

EN CONCLUSION

Malgré la prise en compte progressive dans l'élaboration du RAP de nombre des recommandations du CESER, celui-ci s'interroge toujours, en 2013, sur l'absence de données relatives à la mise en œuvre du Contrat de projets Etat-Région, d'autant que les programmes opérationnels européens avec lesquels il est fortement imbriqué, donnent lieu à un tel suivi.

Le CESER regrette également de ne pas avoir de visibilité sur la réalisation des actions menées par des structures dépendantes du Conseil régional et financées au titre de ses orientations stratégiques (telles que Bretagne développement innovation, Bretagne commerce international, E-Mégalis, etc.). Il souhaite, en effet, avoir une vision consolidée de l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du Budget primitif.

Enfin, le CESER suivra avec beaucoup d'attention et d'intérêt, en lien avec le Conseil régional, l'évolution du RAP vers un "Rapport annuel de développement durable", la construction d'un "Index de développement durable" et la mise en œuvre de PADUS, dans le cadre de l'Agenda 21 de seconde génération. ◆

4e axe prioritaire

S'ORGANISER...

ADAPTER LE TISSU PRODUCTIF RÉGIONAL

© Charles Crié - CRB

ADAPTER LE TISSU PRODUCTIF RÉGIONAL

L'AMBITION

Les récentes crises (financière puis économique et sociale), dont les effets se font encore sentir en Bretagne, ont renforcé la prise de conscience qu'au sein d'une économie mondialisée de plus en plus intégrée, dans laquelle les territoires et les entreprises sont en compétition et où les investissements sont extrêmement mobiles, il devient crucial de s'organiser pour atteindre une certaine "taille critique". De plus, il est également nécessaire de mettre l'accent sur les échelles les mieux adaptées aux actions, en particulier pour une meilleure efficience de l'action publique alors que les financements publics se trouvent sous tension.

Les acteurs bretons possèdent déjà une certaine habitude de la coopération et du travail en intelligence. Pour autant, la région n'est pas préservée des difficultés économiques, sociales et politiques, comme certains ont pu le croire durant un temps, et la nécessité de s'organiser toujours mieux s'impose également en Bretagne. La gouvernance, et une bonne gouvernance, sont au cœur de cette ambition.

Ces impératifs d'organisation, de mutualisation et de coordination concernent les collectivités, l'Etat, les entreprises (et notamment les PME ou TPE, qui peuvent se trouver souvent démunies car trop isolées pour faire face aux tendances de la mondialisation), mais aussi des activités comme la recherche et le développement, l'enseignement supérieur.

Pour rompre l'isolement, divers modes d'organisation sont envisageables : regroupements d'acteurs, constitution de pôles géographiques ou sectoriels, mise en place de réseaux... Une telle structuration doit être basée sur une approche anticipatrice des mutations à venir ainsi que sur une claire vision des options stratégiques à prendre et des coopérations à construire.

Enfin, il apparaît indispensable de construire et diffuser des cadres de référence partagés, sans lesquels la mobilisation coordonnée des acteurs s'avèrera impossible.

POURQUOI LE FAIRE ?

En s'organisant mieux, les entreprises comme les acteurs sociaux et politiques peuvent décupler leurs forces, optimiser leur action par des économies d'échelle et des coopérations, accroître leur crédibilité et leur pouvoir de négociation, mieux accéder à l'information, innover davantage...

Il apparaît, en particulier, que la structuration de filières reste un moyen d'assurer la compétitivité des entreprises et la stabilité de leur activité. En revanche, cette approche peut parfois s'avérer réductrice. Elle ne doit pas occulter l'importance grandissante des fertilisations croisées entre filières. Car c'est bien souvent en croisant différents champs d'activités que les entreprises peuvent continuer à innover.

Plus généralement, les acteurs peuvent choisir de se regrouper autour d'un chef de file désigné pour mener des collaborations d'intensité variable : coopération, coordination ou uniquement concertation...

L'adhésion à des réseaux est non seulement une réponse à l'isolement préjudiciable et sclérosant des entreprises et des territoires, mais aussi un moyen de se transformer et de s'adapter, de s'inscrire dans les circuits de la connaissance représentatifs de la nouvelle "économie du savoir".

Les champs de ces collaborations et de ces réseaux sont très variés : échange d'informations et d'expériences, recherche et analyse commune des phénomènes économiques et sociaux, actions de lobbying, réalisation de projets conjoints...

Dans la mesure où ils s'accompagnent d'une volonté politique de mise en cohérence, ces rapprochements d'acteurs permettent de définir des politiques structurantes ayant pour objet d'organiser une activité ou une filière et d'apporter une logique et une vision stratégique à une politique régionale.

COMMENT LE FAIRE ?

Le CESER fait de nombreuses propositions dans le sens d'une amélioration de la gouvernance sous toutes ses formes. Cette attention se retrouve dans nombre des avis qu'il rend sur les politiques régionales. Elle s'explique par son attachement aux apports de la démocratie consultative ainsi que par sa volonté de voir se mettre en place une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs. Par son travail de fond, le CESER souhaite également contribuer à la diffusion de cadres de références partagés, qui constituent des conditions d'une meilleure organisation des acteurs.

© Fred Tanneau - CRB

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS

S'organiser en Bretagne aujourd'hui, c'est tout d'abord ne pas se contenter de réagir dans l'urgence mais plutôt **"faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'emploi en Bretagne"**. Trois leviers complémentaires et indispensables pour cela : anticiper les restructurations d'entreprise et accompagner les mutations, construire et réorienter des parcours professionnels sécurisés, et enfin revitaliser et réindustrialiser les territoires. La mobilisation de ces leviers passe par l'action des collectivités (accompagnement des entreprises, formation, infrastructures, services...), mais également un développement du dialogue social et un renforcement de la capacité à se mobiliser collectivement autour d'objectifs partagés.

Il apparaît de plus en plus clairement que l'offre comme la demande de services collectifs connaissent et vont connaître des évolutions importantes sous l'effet des dynamiques démographiques et territoriales, de la réorganisation de l'action publique, de bouleversements réglementaires, d'innovations techniques ou sociales, etc. Ces évolutions ne seront pas sans conséquence sur la nature de ces services, leur coût, leur qualité ou encore leur accessibilité. Le CESER a donc mené une réflexion prospective intitulée **"Les services collectifs demain en Bretagne : besoins, fourniture, accès, financement..."** afin de comprendre à l'aide de quatre scénarios prospectifs, comment ces services pourront à l'avenir être fournis, pris en charge, organisés, voire définis.

Pour anticiper les évolutions, il convient également de voir plus loin. C'est pourquoi le CESER salue la démarche **"Bretagne 2030"** du Conseil régional, qui consiste à mobiliser très largement les acteurs régionaux et à organiser une concertation ouverte dans la phase prospective. L'assemblée consultative régionale, qui produit depuis de nombreuses années des travaux prospectifs, se félicite d'être associée à cette réflexion, à laquelle elle apporte son expertise collective. Pour le CESER, elle gagnerait toutefois à être menée à horizon 2040, en cohérence avec les travaux prospectifs de la DATAR et ceux de la Région Pays de la Loire.

ASSURER L'ESSOR DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES

En posant la question **"Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?"**, les CESER de l'atlantique ont montré toute la pertinence d'une approche à l'échelle de la façade atlantique au vu des très nombreux échanges entre bassins ostréicoles et de l'importance de problématiques partagées, comme la surmortalité des juvéniles. L'étude met alors en relief la nécessité de mieux coordonner la recherche et l'appui technique pour répondre aux besoins de la filière et celle de coordonner les interventions entre les collectivités locales et en leur sein. En cohérences avec ce propos, le CESER se félicite du soutien apporté par la Région au **"projet SCORE"**, qui doit permettre de répondre au problème de la surmortalité des naissains, tout en insistant sur l'impérieuse nécessité d'une gestion transparente des résultats de la recherche financée sur fonds publics. Cela doit se traduire par un pilotage vigilant du programme et par la nécessaire appropriation de ses différentes composantes par l'ensemble des professionnels.

Le CESER se félicite par ailleurs de trouver des programmes faisant une large place à l'avenir en bonne place dans le **"rapport de politique transversale sur la mer et le littoral"** : formation, développement des ports, protection de l'environnement, etc.

© Martin Boudier - CRB

De nombreux dispositifs visent à soutenir le développement des filières **"pêche et aquaculture"** en Bretagne. Conscient des difficultés qu'elles connaissent, le CESER est très attentif à ces programmes. Pour que

ceux-ci soient pleinement efficaces, il souligne dans ses avis la nécessité de faire preuve d'une grande rigueur sur les plans scientifique (certains programmes faisant parfois preuve d'approximations à ce sujet), réglementaire (dans un contexte fortement contraint par les législations européennes), économique (afin de trouver des solutions pérennes) et de la gouvernance (œuvrer à la diffusion de points de vue partagés sur ces enjeux paraît indispensable).

Le CESER soutient également le projet de **"Développement du port de Brest"**. En plus d'accroître l'attractivité du port au moyen d'une meilleure accessibilité maritime, ce projet vise aussi à accroître les surfaces portuaires disponibles grâce à la poldérisation des sédiments dragués, pour permettre le développement ou l'accueil de nouvelles activités telles que les industries de construction d'éoliennes offshore. Considérant que ces travaux sont indispensables à l'essor d'une nouvelle filière de grande ampleur, le CESER est attentif à ce qu'ils soient menés dans le cadre de concertations de nature à favoriser la bonne compréhension et même l'appropriation collective des enjeux.

Dans un autre domaine, le CESER salue la volonté du Conseil régional de réunir les différentes composantes du secteur équin dans un **"Plan cheval"** jugé particulièrement intéressant et complet.

APPORTER DES RÉPONSES COORDONNÉES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les dégradations de l'environnement sont, pour la plupart, issues de multiples causes. De plus, la réponse à ces enjeux implique la mobilisation coordonnée de nombreux acteurs. En cela, **"la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes"** constitue une avancée dans la mesure où elle se base sur des projets de territoires élaborés par les acteurs concernés. Pour être pleinement efficace, cette stratégie doit toutefois s'appuyer sur une perception partagée des enjeux, ce qui ne semble pas être le cas dans tous les projets de territoires et aboutit parfois à des projets insuffisamment ambitieux.

Puisque le changement climatique constitue l'un des plus grands défis actuels, le CESER se félicite que le Conseil régional et l'Etat, ensemble, veuillent que la Bretagne s'engage dans la dynamique d'un scénario volontariste dans le cadre du **"Projet de Schéma régional climat, air, énergie"**. Il souligne que cette ambition nécessite cohérence et coordination dans l'action menée par le Conseil régional et l'Etat, ce que doit permettre ce schéma. Dans une optique de mobilisation collective, le CESER se félicite d'avoir été associé à la consultation sur ce document ainsi que du choix d'une consultation publique sur trois mois et sous des formes variées.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET INITIATIVES DU CESER SUR CES THÈMES :

Rapports des commissions et sections

- Synthèse du rapport "Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne", janvier 2013
- Synthèse du rapport "Les services collectifs demain en Bretagne : une étude prospective", septembre 2013

Etudes interrégionales

- Synthèse du rapport "Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?", mars 2012

Quelques avis importants

- Synthèse de l'avis sur Bretagne 2030, juin 2012
- Avis sur le Projet SCORE – Sélection collective de l'huitre creuse à des fins de captage orienté : vers une solution à la crise ostréicole, juin 2012
- Synthèse de l'avis sur le rapport de politique transversale sur la mer et le littoral, mars 2012
- Synthèse des avis sur la pêche et l'aquaculture
- Synthèse des avis sur le développement du port de Brest
- Synthèse de l'avis sur le Plan cheval – rapport régional d'orientation sur la filière équine, octobre 2011
- Synthèse des avis sur la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes
- Synthèse de l'avis sur le projet de Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE), décembre 2012

FAIRE FACE AUX MUTATIONS D'ACTIVITÉS ET AUX RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES PAR UNE ANTICIPATION ET UNE ADAPTATION PORTEUSES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS EN BRETAGNE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de janvier 2013
Rapporteurs : Jean HAMON, Alain LE MENN et Anne SAGLIO

Pendant de nombreuses années, la Bretagne a pu se satisfaire d'un contexte économique régional favorable. Lorsque la crise a éclaté en 2008, la région a connu un certain amortissement de ses effets, grâce à sa spécialisation dans des secteurs d'activité moins exposés et grâce à une dynamique interne positive.
Mais depuis 2010, cette situation relativement plus favorable est remise en question. Si la Bretagne s'est longtemps distinguée par un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, l'écart s'est réduit ces deux dernières années. Les difficultés récentes rencontrées par des entreprises fortement créatrices d'emplois directs ou indirects dans la région (Doux, PSA, Alcatel-Lucent entre autres...) conduisent à s'interroger sur ces mutations et ces restructurations qui déstabilisent des territoires et leur population.
L'économie régionale évolue dans un environnement économique incertain, marqué par une intensification de la concurrence entre les entreprises et entre les territoires, mais aussi par une accélération des innovations technologiques et par de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques de consommation. Les entreprises implantées en Bretagne devront certainement faire face à l'avenir à des mutations et des restructurations continues imposant une adaptation qui soit porteuse d'activités et d'emplois.
Face à cette situation, le CESER, s'appuyant sur ses travaux antérieurs, préconise d'actionner simultanément trois leviers complémentaires et indissociables.

ANTICIPER LES RESTRUCTURATIONS ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES ENTREPRISES

Il faut, pour répondre aux nouveaux besoins d'une économie en transition, anticiper en permanence et diffuser les informations adéquates au bon moment. Ceci suppose de réunir certaines conditions notamment en matière de coopération interne à l'entreprise (dialogue social) et externe (coopérations entre entreprises).

Les causes des difficultés des entreprises

Ces difficultés peuvent résulter de causes multiples qui souvent s'additionnent : évolutions du marché, choix stratégiques de l'entreprise, blocages internes ou externes.

Si une entreprise peut parfois être conduite à cesser une activité qui n'a plus de justification ou de viabilité économique (les entreprises aussi sont mortelles), souvent cette situation aurait pu être écartée ou anticipée de façon à éviter que l'entreprise ne se trouve dans l'incapacité de payer ses créances et de poursuivre son activité.

Identifier ces causes

De nombreux acteurs régionaux peuvent consolider leurs informations pour aider l'entreprise à anticiper. Un certain nombre d'informations sont détenues par la direction de l'entreprise elle-même et peuvent être appréhendées par les instances représentatives du personnel (IRP) avec le concours d'experts.

De même, une meilleure information sur l'élaboration et sur les réorientations des choix stratégiques doit pouvoir être organisée, en veillant à prévenir ou à lever les blocages parfois internes à l'entreprise. Il est important de valoriser la complémentarité des expertises et des regards de la direction de l'entreprise, de l'encadrement, des IRP (avec le concours d'experts) et des organisations syndicales.

Les enseignements des expériences antérieures sont utiles pour dégager des "procédures de référence" qui peuvent être adaptées à chaque situation d'espèce. De même, veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des instances concourant au dialogue social est de nature à renforcer ce travail d'identification.

Anticiper en permanence

L'anticipation ne peut pas s'effectuer au coup par coup, il s'agit d'une démarche permanente et coopérative qui doit être intégrée en continu à

la vie de l'entreprise dans son territoire. Il s'agit d'éviter que l'analyse se limite, comme trop souvent, à l'entreprise sans prendre en compte suffisamment l'environnement dans lequel elle évolue. Pour cela, il convient de mener une veille anticipatrice au sein des entreprises et des territoires, en conjuguant leurs informations et analyses.

© Getty Images - CRB

Assurer l'information de chacune des parties prenantes

L'information doit être portée à la connaissance des "parties prenantes", acteurs de la vie de l'entreprise.

Il faut pour cela agir en temps utile en prenant en compte le rôle des cadres, les responsabilités incombant à chaque type d'acteur, mais aussi l'inquiétude des salariés, et le rôle que peuvent jouer les IRP et les organisations syndicales au sein de l'entreprise. Les différentes étapes indissociables du dialogue social que sont l'information, les échanges, les prises de décisions, doivent être combinées de façon ordonnée en s'appuyant au mieux sur les procédures formelles, comme sur les relations informelles.

Cette démarche, nécessaire mais parfois délicate, peut se heurter à certaines difficultés inhérentes à la vie de l'entreprise, comme la situation de concurrence qui peut conduire à réserver certaines informations pour ne pas compromettre ou aggraver la situation de l'entreprise, le souci de conserver la confiance des clients ou des bailleurs, privés ou publics (banques, collectivités...). Elle peut se heurter également à la réglementation (délit d'entrave, droit boursier...) ou aux dangers de l'hyper-médiatisation.

Il importe, malgré ces difficultés et pour améliorer l'anticipation à toutes les échelles, de diffuser au bon moment une information de qualité qui soit partageable, afin de pouvoir organiser avec l'ensemble des partenaires de l'entreprise et du territoire, les étapes de la discussion, puis de la décision.

Promouvoir un dialogue social de qualité

Compte tenu de ces difficultés, on doit souligner l'importance que revêtent la présence et l'entretien dans l'entreprise d'un climat de dialogue social fondé sur la confiance, confiance qu'il contribue à renforcer. Cette confiance ne s'improvise pas, elle se construit sur une longue période. Elle repose en premier lieu sur la qualité des relations entre les personnes, sur l'application de la législation et notamment sur le respect de certains engagements en matière d'information et de confidentialité. A défaut, elle peut se détruire en peu de temps.

Les collectivités ont un rôle à jouer pour soutenir un dialogue social territorial associant les entreprises d'un même territoire. Ce rôle de déclencheur, de facilitateur, d'animateur n'est en revanche pas un rôle d' "administrateur" du dialogue social.

La combinaison de ces deux échelles de dialogue social, interne à l'entreprise et sur le territoire, doit contribuer à réduire l'anxiété des salariés comme celle des chefs d'entreprise et aussi à ouvrir de nouvelles perspectives.

© François Le Divenah - CRB

Développer les coopérations entre les entreprises

Dans la pratique quotidienne, l'anticipation sur un territoire doit également s'appuyer sur des initiatives de coopérations entre entreprises telles que les groupements d'employeurs, les échanges inter-entreprises ou les mutualisations, comme des prêts de personnel, ainsi que l'identification et le développement de systèmes de coopération territorialisés (clusters).

Il s'agit donc de promouvoir les évolutions des activités et l'innovation sous toutes ses formes, en s'appuyant sur les coopérations et sur les pôles de compétitivité.

Promouvoir une économie de la transition

Dans un contexte spécifique qui combine la multiplication des effets des crises financière, économique et sociale, avec une transformation des modes de consommation, de production et de distribution, il faut passer à une économie à la fois plus verte, dans l'esprit du Schéma Régional Climat, Air, Energie, et plus compétitive. Ce changement affecte toutes les composantes de l'économie.

Ceci passe par une économie compétitive résolument ouverte à l'international, qui poursuive la recherche d'une plus grande valeur ajoutée, et soit soutenue par des dispositifs régionaux performants de recherche, d'innovation et de transfert de technologie et sur l'action intensifiée des pôles de compétitivité.

Cette économie doit être appuyée sur l'ensemble des potentiels régionaux de l'agriculture, de l'industrie, des services, du tourisme et de l'économie sociale, et sur des dispositifs originaux permettant de conjuguer les mutations et les adaptations des entreprises, avec une sécurisation active des parcours professionnels.

SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Cette adaptation nécessaire et permanente des entreprises suppose qu'y soient associées les personnes qui y travaillent.

© Stéphane Cuisset - CRB

Construire des parcours professionnels sécurisés et favoriser les réorientations

La vie professionnelle doit s'appuyer désormais, sans exception, sur une formation tout au long de la vie, afin de permettre aux actifs d'accompagner les transformations des activités. Il convient donc de mobiliser au mieux tous les outils, qu'il s'agisse de la formation initiale, des droits individuels à la formation, de la validation des acquis de l'expérience (VAE), ou de la remise à niveau permanente en cours d'activité pour conserver la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Il s'agit également de se mobiliser pour rendre plus visible et utilisable la transférabilité des compétences. Pour cela, l'identification des compétences transférables repose sur la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en entreprise (GPEC), ainsi qu'au sein d'un territoire (GPEC territoriale).

Elément-clé de la confiance entre les acteurs de l'entreprise pour une meilleure anticipation, cette mobilisation de la formation doit aussi s'appuyer sur une meilleure information sur les droits, et sur une meilleure transférabilité de ceux-ci. Elle doit également s'appuyer sur un accompagnement personnalisé pour construire ou reconstruire un projet professionnel. Il convient d'assurer pour cela la mobilisation des fonds consacrés aux restructurations, afin d'améliorer l'employabilité, notamment par la formation, en confortant les dispositifs de retour à l'emploi ou de création d'activités.

Porter une attention particulière aux personnes en situation de précarité

Un soutien particulier doit être apporté aux personnes se trouvant en situation de précarité, qu'elles soient sans diplôme ou en difficultés avec les savoirs fondamentaux, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap ou de publics en situation de fragilité comme certains jeunes, des femmes seules avec enfants, ou des chômeurs en fin de droits.

Il convient pour cela de favoriser le recrutement par des "mises en situation" telles qu'elles sont réalisées par exemple avec la méthode des "habiletés".

On peut également utiliser les CV de site, ou portefolios territoriaux des compétences, c'est-à-dire la collecte des compétences réunies sur un même territoire pour les rendre plus visibles et favoriser les mobilités sans rupture, d'une activité à une autre, d'une entreprise à une autre. .

Mettre en œuvre une GPEC permanente

La prévision de l'activité économique, et donc des emplois et des compétences, est un exercice incertain. La GPEC revêt plusieurs dimensions distinctes, mais peut notamment jouer un rôle positif pour développer la transférabilité des compétences.

Il s'agit donc :
- d'identifier les compétences transversales des salariés, leurs savoirs fondamentaux, avant que l'entreprise ou le salarié ne se trouve en difficulté afin de repérer les transferts possibles vers une autre activité,
- d'approfondir et de mettre à jour, par la formation et de façon ininterrompue, les compétences individuelles,
- de permettre d'en acquérir de nouvelles,
- de valider ces compétences par une certification, gage de transférabilité et de continuité pour le parcours des personnes, de façon à créer un contexte général où chacun participe à anticiper les évolutions techniques et les transformations des qualifications.

Favoriser et améliorer les conditions des mobilités

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences intégrée dans la politique des ressources humaines des entreprises, comme celle des territoires, doit permettre de créer les conditions favorisant la mobilité interne ou externe des personnes.

Cette démarche doit permettre de lever les obstacles à l'adaptabilité des personnes et à la polyvalence en appuyant, par la formation, les projets personnels et en sécurisant les parcours professionnels. Elle permet également de développer des mobilités sans rupture de parcours, avec le concours des organismes d'accompagnement vers lesquels les personnes peuvent être orientées.

REVITALISER ET RÉINDUSTRIALISER LES TERRITOIRES

Face à une restructuration lourde, les acteurs économiques, sociaux, politiques et les autorités publiques sont appelés à mettre en place des solutions de revitalisation ou de réindustrialisation des territoires.

Combiner revitalisation et réindustrialisation

Revitaliser un territoire consiste à diversifier les initiatives, les destinataires et les domaines des aides sur un territoire, tandis que réindustrialiser consiste à implanter de nouvelles entreprises ou activités industrielles sur ce territoire (création ou attraction). Ces deux approches sont complémentaires. Elles ont pour finalité de développer l'emploi de manière directe et dans des délais de court et de moyen terme.

Pour ce faire, il existe deux voies d'action :
- activer les "projets dormants" sur le territoire, en particulier dans les PME et les TPE,
- attirer de nouvelles activités pouvant s'appuyer sur les compétences et les avantages comparatifs existant sur le territoire.

La mobilisation du plus grand nombre possible d'acteurs économiques, sociaux et politiques est une condition primordiale de réussite. Pour autant, les actions de revitalisation et de réindustrialisation doivent être conduites de manière coordonnée, avec un "chef de file".

Orienter les investissements des collectivités vers une attractivité porteuse d'emplois

Les collectivités ont un rôle essentiel pour accompagner dans les territoires les projets précurseurs des entreprises, par la formation et par tous les types d'infrastructures et de services relevant de l'action publique, au premier rang desquels des réponses foncières ou immobilières, ainsi que des solutions de transport et de communication favorisant les mobilités.

Elles peuvent également permettre aux entreprises de s'engager dans des projets à retour sur investissement différé par des systèmes de type avances remboursables.

Le choix des investisseurs publics doit intégrer en priorité la transition vers une économie plus verte et plus compétitive, clé d'un emploi durable.

Le CESER est confiant dans la volonté et la capacité des acteurs à se mobiliser en Bretagne pour faire face et valoriser collectivement les atouts régionaux que sont, notamment, le potentiel humain et le bon niveau de formation, l'importance de la recherche et de l'innovation, la capacité à travailler ensemble, les gisements d'activité économique liés à l'agriculture, l'industrie, les nouvelles technologies, la maritimité, les services. ◆

LES SERVICES COLLECTIFS DEMAIN EN BRETAGNE : UNE ÉTUDE PROSPECTIVE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de septembre 2013
Rapporteurs : Roger MORIN et Catherine TANVET

Auberges de jeunesse, gares, lycées, hôpitaux, bureaux de poste, théâtres, maisons de quartier... sont autant de lieux créateurs de lien social, de richesses, d'emploi, d'utilité individuelle et collective. En répondant aux besoins fondamentaux de la population, les services collectifs, facteurs d'attractivité, de développement et de redistribution, rythment nos quotidiens et structurent nos territoires.
Appelés, aujourd'hui plus que jamais, à s'adapter et à innover, ils se recomposent tant dans leur périmètre que dans leurs modalités de mise en œuvre : en termes d'initiative, de définition, de financement, d'organisation, ou d'accessibilité. Nous sommes aujourd'hui à bien des égards, à la croisée des chemins. Alors quelle(s) direction(s) choisirons-nous de prendre ? Partant d'une analyse des évolutions et enjeux qui interrogent aujourd'hui l'offre de services collectifs, le CESER présente au travers de ce rapport quatre scénarios relatifs à l'évolution des services collectifs demain en Bretagne.

Depuis trente ans l'organisation des services collectifs est pensée de plus en plus globalement. Face à des problèmes d'accessibilité en milieu rural et urbain, des espaces multiservices et de nouveaux schémas d'aménagement ont vu le jour, à l'initiative de la population, des acteurs socio-économiques et des institutions publiques. La reconnaissance progressive par l'Union européenne des "Services d'intérêt général" a également accompagné ce processus, qui s'est traduit en France par l'emploi d'un nouveau vocabulaire : "Services à la population", "Services au public", "Services d'intérêt public".

Déterminée à relever les défis qui interrogent l'organisation des services collectifs sur son territoire, la Région s'est fixé pour objectif d'élaborer un Schéma régional des services d'intérêt public. Soutenant cette démarche le CESER a choisi de centrer son étude sur l'analyse des "Services collectifs" entendus comme l'ensemble des services mis en œuvre afin de satisfaire les besoins exprimés par la population et reconnus d'intérêt général par la collectivité. Ils recouvrent un vaste ensemble de domaines pris en charge par des acteurs de natures diverses (entreprises du secteur marchand, institutions publiques, structures de l'économie sociale ou acteurs de la sphère informelle).

LES SERVICES COLLECTIFS : ENJEUX ET ÉVOLUTIONS

Les finalités qui sont attachées à ces services en termes de démocratie, d'efficience, de développement durable et de qualité de vie, interrogent tout projet de vivre-ensemble. L'interprétation de ces enjeux varie en fonction du contexte socio-économique et du projet de société souhaité par la population, dont les besoins se transforment au fil des années.

Les services collectifs doivent en premier lieu satisfaire à des exigences accrues de la population en termes de qualité de service, de confort, de sécurité ou de prix. Même si la posture de "consommateurs de services" tend à se diffuser, nombre d'usagers revendiquent pourtant de pouvoir davantage participer à la définition, à la gestion, au financement, au contrôle et à l'évaluation des services. Des réponses encore insuffisantes y sont apportées par les acteurs publics et privés sous des formes très diverses (création d'instances consultatives, essor de la finance solidaire ou participative, développement des innovations sociales, ouverture des données publiques, etc.).

L'accroissement et le vieillissement de la population, qui devraient se poursuivre d'ici 2030, placent les services collectifs face à un défi de croissance, d'adaptation et de formation, d'autant qu'ils constituent en retour, un levier d'attractivité pour les territoires. La croissance du nombre d'enfants et de jeunes nécessitera aussi de conforter à l'avenir les services éducatifs et de garde d'enfants. La diversification des temps sociaux questionne également l'organisation des services collectifs, qui structurent la vie quotidienne des individus.

La problématique de l'accessibilité des services collectifs, déjà très présente depuis les années 1970 en milieu rural, s'élargit désormais à certains territoires urbains et périurbains. En général satisfaisante dans les territoires densément occupés par une population dotée de ressources suffisantes, l'accessibilité est en revanche problématique dans les territoires peu denses ou marqués par le faible niveau de ressources des habitants. En réponse à ce problème, de nouveaux outils de péréquation permettent d'atténuer le développement inégal des services selon les caractéristiques socio-économiques des territoires. Par ailleurs, la tendance à la mutualisation, apparue dans les années 1990, n'a cessé de se renforcer par la création de Relais de services publics, de Maisons de santé, de Points postaux, etc.

Une part des réponses à ces nouveaux enjeux d'accessibilité réside dans la diffusion d'outils numériques et de formes de mobilité renouvelées. Leviers de changement face aux problématiques environnementales, ces deux axes requièrent cependant une modernisation des infrastructures, ainsi qu'un accompagnement de la population à l'appropriation de leurs usages.

Les profondes mutations qui affectent l'économie contraignent l'évolution des revenus de la population et le financement des services collectifs. Des réponses sont cherchées dans l'efficience et l'évaluation, tandis que de nouvelles tarifications sociales se développent. On assiste en outre à un basculement du coût des services des contribuables vers les usagers. Cette évolution, étroitement liée aux modes de financement et à la situation budgétaire des acteurs en charge des services collectifs, interroge plus largement les mutations que connaissent ces acteurs, dans leurs interactions et leurs affirmations respectives. On assiste de ce point de vue à l'émergence de nouvelles solidarités informelles, au développement de l'économie sociale et solidaire, à la "modernisation" et à la décentralisation des services publics, ainsi qu'aux mutations des entreprises à but lucratif. Si les partenariats croisés se multiplient, la prégnance du droit de la concurrence et l'hybridation des sphères marchandes et non marchandes, fait parfois craindre aux acteurs publics et associatifs un dévoiement de leurs valeurs.

ET DEMAIN ? QUATRE SCÉNARIOS : QUATRE AVENIRS POSSIBLES...

L'identification de ces tendances et de ces ruptures soulève de nombreuses questions et hypothèses quant aux évolutions possibles des services collectifs à l'horizon 2030. Le CESER propose quatre scénarios qui suivent des logiques librement définies par ses membres et ne constituent pas un exercice de prédiction ou de probabilité. Leurs cheminements respectent néanmoins une contrainte de rationalité et de cohérence et si aucun d'eux n'a vocation à se réaliser intégralement, tous comportent des éléments qui trouveront à se réaliser à l'avenir, bien qu'ils apparaissent aujourd'hui pour certains, peu probables ou acceptables.

Scénario "Aux bons soins du marché"

Ce scénario exprime l'idée d'une large ouverture de l'offre de services collectifs au marché. Dispensée essentiellement par des entreprises, elle est déterminée et financée par la demande de consommateurs; et la satisfaction de l'intérêt général est considérée comme résultant de l'addition des choix individuels. Les autorités publiques n'interviennent, quant à elles, que de manière subsidiaire, aux côtés d'associations de taille croissante, financées de plus en plus par la vente de services. En Bretagne, ce scénario laisse libre cours à la polarisation territoriale dans les aires urbaines, et à la dispersion accrue de l'habitat dans les couronnes périurbaines. Des services à haute intensité technologique sont proposés aux habitants sur des plages horaires de plus en plus larges.

© Rodrige Mbock - CRB

Scénario "Au gré des territoires"

Ce scénario exprime l'idée d'une gestion plurielle de l'offre de services collectifs par la société civile et les collectivités territoriales. L'Europe, l'Etat et les Régions accordent à chaque territoire l'autonomie nécessaire pour organiser selon ses choix les modes de prestation et de financement de ses services, en fonction d'arbitrages politiques et du dynamisme de la vie associative et entrepreneuriale. Les démarches de contractualisation et de mutualisation se développent à la faveur d'une hybridation croissante des modes d'intervention de chaque acteur. En Bretagne, la tradition de dialogue constructif entre collectivités s'avère bénéfique quant au maillage de l'offre de services collectifs.

Scénario "A l'initiative des acteurs"

Ce scénario exprime l'idée d'une réappropriation des services collectifs par la société civile organisée de manière autonome afin de répondre à ses besoins. Structuré autour de réseaux associatifs et de collectifs d'entraide mutuels, le développement des services collectifs résulte d'un foisonnement d'initiatives de recherche du bien-être à l'échelle micro-locale. Il s'organise selon des modalités très variables en fonction des ressources mobilisables. Fondé sur une économie collaborative et accompagnée à la marge par l'Etat, ce modèle très fragmenté de services collectifs va de pair avec la diffusion croissante de l'habitat sur le territoire breton, dans un contexte de mobilité réduite et de recours sélectif aux TIC.

Scénario "Sous l'emprise de l'Etat"

Ce scénario exprime l'idée d'une prise en charge des services collectifs pilotée à distance par l'Etat au travers d'un ensemble d'opérateurs publics. Son action, inscrite dans la tradition française de service public (primauté de l'intérêt général, égalité, universalité des services) est aussi guidée par des impératifs de performance et de maîtrise des dépenses publiques. Rationalisés pour en améliorer l'efficience, les services collectifs sont financés par une fiscalité restructurée et une part accrue de tarification. Leur importante virtualisation est mise au service d'une politique globale d'aménagement et de développement durable, dont la Bretagne bénéficie comme l'ensemble des régions.

DE LA PROSPECTIVE À LA MISE EN ŒUVRE...

Interpellé par la multiplicité des risques et défis mis en évidence par ces quatre scénarios, le CESER s'est autorisé à imaginer et même à rêver...

Il a rêvé...

...que le Conseil régional, inspiré par les travaux du CESER, a lancé dès 2013, une large réflexion sur l'avenir de ses services collectifs.

Engagé dans l'élaboration de nouveaux indicateurs de richesse mettant en évidence les apports économiques, sociaux et environnementaux des services collectifs, le Conseil régional a travaillé sur le sujet. Puis, en étroite coopération avec l'ensemble des collectivités territoriales, il a engagé sur le long terme une consultation des citoyens et de la société civile dans le droit fil de sa réflexion prospective sur la Bretagne à l'horizon 2030.

Lors de la première étape d'échanges, le rôle et les enjeux des services collectifs sont apparus très largement partagés. Les échanges ont fait ressortir de très forts attachements :

- au choix démocratique, collectif qui préside à la définition de ces services et donne ainsi vie à la notion d'intérêt général dans le quotidien de tous les citoyens ;
- à la réponse qu'apportent ces services aux droits et aux besoins essentiels de la population, en garantissant à tous un socle commun de prestations ;
- à la redistribution qu'ils opèrent dès lors que leur financement répond au principe de solidarité ;
- aux principes d'accessibilité financière, physique, sociale et culturelle qui président à leur organisation ;
- à leur capacité à prévenir, orienter et accompagner les mutations de la société ;
- à la cohésion, à la vitalité sociale, au bien-être et à l'épanouissement culturel et humain qu'ils préservent et éveillent ;
- à leur rôle structurant en termes d'aménagement du territoire, d'attractivité et d'animation des bassins de vie ;
- aux enjeux primordiaux de développement durable, ainsi que de mixité sociale et générationnelle auxquels ils répondent.

© Adeline Keil - CRB

Fort de ces enseignements, venant corroborer le travail réalisé précédemment par le CESER, le Conseil Régional a décidé dans le courant de l'année 2014 d'engager une ambitieuse démarche en cinq volets.

- Une attention soutenue à l'évolution des besoins et à l'adaptation des services collectifs
- Un défi commun de cohésion sociale et territoriale : l'accessibilité des services
- Une vigilance accrue à l'égard de toutes les situations de vulnérabilité
- Une appréhension globale des enjeux liés au financement et à la tarification des services collectifs
- Un engagement pour le pluralisme et la coopération des acteurs dans la prise en charge des services collectifs. ◆

BRETAGNE 2030

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la session plénière de juin 2012
Rapporteur : Patrice BOUDET

© Philippe Erard - CRB

L'objectif de Bretagne 2030 est de mener une large et ambitieuse démarche de réflexion et de co-construction d'un avenir commun. Le Conseil régional propose d'engager cette démarche et de l'animer dans un esprit de rassemblement. Il s'agit de s'accorder sur un diagnostic de la région, sur les grands enjeux qui se posent à elle, et de dessiner la Bretagne souhaitée à un horizon de 20 ans.

A cet effet, Bretagne 2030 doit permettre :
- une "mise en mouvement" d'acteurs et d'idées nouvelles,
- l'élaboration d'une vision prospective, ambitieuse et partagée du territoire à 20 ans,
- la déclinaison de cette vision en orientations stratégiques.

PRINCIPES ET MÉTHODES

En premier lieu, le Conseil régional précise qu'il ne s'agit pas d'une démarche institutionnelle ne portant que sur les politiques régionales, mais bien d'un projet de territoire et d'un projet de société.

La mise en place d'un comité d'orientation politique est prévue, auquel participera le Président du CESER, ainsi que celle d'un comité d'orientation scientifique. Sont également prévues une très forte association des partenaires territoriaux et du CESER, une mobilisation des corps intermédiaires et du grand public et une démarche en deux phases : une phase "prospective" (jusqu'à mi 2013), et une phase "prescriptive" (de mi 2013 à mi 2014).

La phase "prospective" comprend trois temps :
1. une consultation large sur la démarche et les grands enjeux de mutation/rupture,
2. un temps de travail sur les grands défis,
3. un temps d'écriture et de validation collective d'une vision à 20 ans de la Bretagne.

Pour le premier temps (de juillet à octobre 2012), le Conseil régional propose une liste de 13 enjeux de rupture qui sera mise en débat. Les objectifs de ce premier temps sont de :
- confirmer définitivement le périmètre et la méthode de la démarche,
- identifier les partenaires disposés à s'impliquer,
- identifier les thématiques de travail prioritaires,
- formaliser la méthode de travail du deuxième temps.

Le deuxième temps (de l'automne 2012 à début 2013) sera consacré à la co-construction des éléments de la vision prospective de la Bretagne.

Le CESER salue la démarche dans sa globalité, la trouvant tout à fait ambitieuse et nécessaire en cette période de forts questionnements et de mise en doute des "modèles" de développement qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui et dont on voit à présent les limites. Il apprécie tout particulièrement sa dimension novatrice, qui consiste à mobiliser très largement les acteurs régionaux et à organiser une concertation ouverte dans la phase prospective.

CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Au sujet de la consultation du public à travers un espace dédié du site régional (dans le premier temps de la phase "prospective"), le CESER avait déjà suggéré au Conseil régional dans son avis sur la stratégie "Bretagne numérique", de bien préciser, lors des consultations par Internet, d'une part les attendus de celles-ci et d'autre part, qu'une consultation ne doit pas être confondue ni se substituer au débat démocratique, ni être prise pour une association à la décision.

Par ailleurs, le projet prévoit qu'au-delà des concertations et consultations des partenaires territoriaux et du CESER, les corps intermédiaires, les partenaires sociaux, les acteurs associatifs et le grand public puissent participer à la démarche de diverses manières : contributions, groupes de travail, enquêtes quantitatives et qualitatives, forums, lieux de débats, etc. Le CESER tient à mettre en garde contre les risques d'une trop grande multiplication des groupes de travail, qui conduirait à ce que les représentants de la société civile ne puissent pas toujours y prendre part, quand bien même ils souhaiteraient le faire.

Au sujet de la consultation de la société civile, le CESER porte une attention singulière à l'association équilibrée de toutes les composantes

de la société, en veillant en particulier à une représentation paritaire femmes/hommes et à l'implication des jeunes générations dans la démarche.

CAPITALISER SUR L'EXPERTISE DU CESER

Le CESER sera fortement associé, plus particulièrement à la phase "prospective", et il s'en félicite. En effet, les rapports et les études prospectives qu'il produit depuis de nombreuses années sur tous les grands enjeux de la Bretagne ainsi que les réflexions en cours pourront alimenter la réflexion. Le CESER a ainsi développé une certaine forme d'expertise sur laquelle le comité d'orientation scientifique pourrait s'appuyer en partie.

Le CESER peut envisager de capitaliser de façon spécifique en reprenant ses apports prospectifs et les éléments d'anticipation présents dans ses travaux réalisés au cours des dix dernières années ainsi que dans ses nouvelles études et réflexions en cours pour faire une synthèse de leurs éléments principaux sous l'angle des ruptures et des interrogations qu'elles posent dans la perspective de "Bretagne 2030".

Il ne s'agirait pas de faire de nouveaux scénarios, afin de ne pas empiéter sur la démarche collective, mais plutôt de contribuer au repérage, souhaité par le Conseil régional dans le cadre de la première phase "prospective", des grandes ruptures d'évolutions du contexte dans lequel va évoluer la Bretagne. Il s'agirait aussi de faire émerger, à partir de là, des interrogations sur les évolutions que ces ruptures peuvent susciter pour les perspectives de développement de la Bretagne dans toutes ses dimensions, démographiques, économiques, sociales, environnementales, territoriales, de gouvernance...

DEUX INTERROGATIONS SUR LA DÉMARCHE

Le choix de l'horizon 2030 pose toutefois question. En effet, plusieurs éléments pourraient plaider en faveur du choix d'un horizon 2040 plutôt que 2030. D'une part, la Datar a mené une démarche prospective récente, "Territoires 2040", et mobilisé pour ce faire des équipes capables d'apporter des éléments contributifs riches pour la réflexion qui va s'engager en Bretagne. Le CESER a d'ailleurs contribué à cette réflexion en décembre 2011. D'autre part, la Région Pays de la Loire, région privilégiée pour les coopérations et les définitions de stratégies régionales comme cela est souligné de façon constante par le CESER, mène une démarche prospective à l'horizon 2040 ("Pays de la Loire 2040").

Le CESER s'interroge également sur la place accordée à l'Etat dans la démarche. L'Etat est l'un des principaux financeurs de grands acteurs du développement régional, il développe une stratégie en région, et les Contrats de Projets Etat-Région sont importants pour les politiques régionales. Dans tous ses rapports, le CESER préconise une forte coordination des actions de l'Etat et de la Région. Il est donc important d'associer l'Etat à cette démarche. ◆

QUEL AVENIR POUR LA FILIÈRE OSTRÉICOLE DANS LES RÉGIONS DE LA FAÇADE ATLANTIQUE FRANÇAISE ?

Synthèse du RAPPORT réalisé par les CESER de l'Atlantique
(Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) en mars 2012
Rapporteurs : Annick HERAULT et Jean-Claude TESSIER

Depuis plus de 15 ans, les CESER de l'Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) se mobilisent conjointement sur des sujets d'intérêt interrégional comme le transport maritime, le tourisme, l'attractivité des régions atlantiques, la sécurité maritimes, le nautisme...

L'ostréiculture est une activité emblématique des régions de la façade atlantique : contribuant au tissu socio-économique constitutif de notre richesse paysagère, culturelle et patrimoniale. Le secteur doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis, aggravés depuis 2008 par un phénomène de mortalité des jeunes huîtres creuses.

Dans ce contexte, les CESER de l'Atlantique ont souhaité se mobiliser pour la préservation d'une activité indispensable à l'équilibre économique, social et environnemental du littoral atlantique.

Pour mieux comprendre les enjeux de la filière, les CESER de l'Atlantique ont tout d'abord souhaité appréhender les caractéristiques, le poids socio-économique de l'ostréiculture, ainsi que le contexte dans lequel elle s'exerce.

UNE FILIÈRE D'IMPORTANCE

La filière ostréicole fait intervenir une grande diversité d'acteurs, d'espaces, de modes de production et de commercialisation. C'est une activité interrégionale par essence, avec ses flux d'huitres à différents stades d'élevage. Les bassins de production de la façade atlantique sont très intimement liés par ces transferts.

Les régions atlantiques occupent une place primordiale dans le poids socio-économique de l'ostréiculture aux niveaux national, européen et mondial.

Au-delà de ce poids socio-économique, l'ostréiculture représente un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine maritime français, à la fois comme élément de notre gastronomie, de nos traditions culturelles, mais aussi comme activité constitutive des paysages littoraux de la façade atlantique. Les initiatives collectives de valorisation de la qualité des produits sont également un vecteur d'image pour les territoires.

Autres atouts, l'ostréiculture bénéficie :
- d'une représentation professionnelle déclinée aux niveaux régional, national et européen,
- d'un accompagnement technique développé au niveau local,
- d'un investissement important en matière de recherche publique.

ÉTAT DES LIEUX

Une filière confrontée à de nombreux défis

La filière doit pourtant faire face à de nombreux défis.

Les uns sont structurels : ils sont notamment liés à la position d'interface de l'ostréiculture entre terre et mer et à sa dépendance vis-à-vis de l'environnement. C'est à ce titre une activité sentinelle des écosystèmes côtiers. Une grande part des défis auxquels est confrontée l'ostréiculture concerne l'ensemble de la filière conchylicole : les enjeux de qualité sanitaire et environnementale, et d'accès à l'espace sont partagés par les autres productions, tout aussi dépendantes des milieux naturels.

Mais l'ostréiculture doit de surcroit faire face à un défi conjoncturel spécifique, lié au phénomène de mortalité des jeunes huîtres creuses observé chaque année depuis 2008. Ces mortalités font l'objet d'un suivi important et de recherches sur l'explication du phénomène. Le lien entre la mortalité et la présence de deux agents pathogènes a été établi. La cause est donc identifiée mais la question des mécanismes mis en œuvre reste entière.

Les mortalités affectent fortement les entreprises ostréicoles, leurs

capacités de production et d'investissement, et à terme les territoires accueillant cette activité. Les professionnels et la communauté scientifique recherchent des pistes de sortie de crise selon deux grands axes : le traitement de ces mortalités et leur compensation. En matière de traitement, les deux seules voies possibles et explorées sont le développement des facteurs de résistance chez les huîtres (sélection génétique ou endurcissement) et la maitrise de la contagion en travaillant sur les pratiques culturales. Un approvisionnement accru en juvéniles permet aux ostréiculteurs de compenser à court terme les mortalités, soit par un recours aux produits d'écloserie, soit en augmentant les capacités de captage naturel.

Au-delà de ces solutions mises en œuvre pour maintenir l'activité de production ostréicole face à la mortalité des jeunes huîtres, les professionnels étudient, en lien avec les centres techniques, les perspectives de diversification qui pourraient être explorées à moyen terme, tant sur le plan des productions que des activités.

Un secteur soutenu

Grace aux différentes pistes décrites précédemment, les professionnels espèrent sortir de la crise au mieux en 2014-2015. Les travaux de sélection demandent en effet du temps, et les cycles d'élevage s'inscrivent sur plusieurs années. Pour aider le secteur à faire face à cette période transitoire, et plus largement à ses multiples défis, les différents niveaux d'actions européen, français et local se sont mobilisés. L'ostréiculture bénéficie ainsi d'un large soutien des pouvoirs publics, qui contribue notamment à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation.

Face à la crise, l'Etat et les collectivités territoriales ont renforcé les dispositifs existants et mis en place de nouvelles mesures, qui doivent permettre aux entreprises de surmonter les conséquences socio-économiques des mortalités, et à la filière de travailler à la sortie de crise.

PRÉCONISATIONS DES CESER DE L'ATLANTIQUE

Les professionnels ont depuis longtemps manifesté leurs inquiétudes face à l'ensemble des enjeux auxquels l'ostréiculture doit répondre. Forts de leur capacité d'adaptation et du soutien des pouvoirs publics, ils ont à de nombreuses reprises su mobiliser les ressources et partenariats nécessaires pour tenter d'y répondre. Mais l'amplification de certaines problématiques et la vulnérabilité particulière de la filière dans le contexte de crise imposent une prise de conscience collective et la recherche de solutions globales, durables et partagées, pour préserver cette filière indispensable à l'équilibre économique, social et environnemental du littoral atlantique.

Pérenniser le potentiel productif face à la crise

Le premier impératif a court terme est de préserver le potentiel productif face à la crise, à trois niveaux : celui de l'accès à l'espace, celui du maintien de la productivité, et celui du maintien des emplois et des entreprises. Il s'agit de conserver le potentiel en attendant, notamment, les résultats du programme de sélection d'huîtres résistantes, pour lequel les Régions doivent poursuivre leur engagement. A plus long terme, des chantiers comme l'amélioration de la transparence des flux d'huîtres, le développement d'outils de gestion du risque, la mutualisation des ressources devront être entrepris pour consolider le secteur.

© Martin Boudier - CRB

Mieux coordonner la recherche et l'appui technique

Sur le plan de la recherche et de l'appui technique, des efforts restent à faire pour répondre aux besoins de la filière.

Les CESER de l'Atlantique incitent les acteurs concernés à construire une méthode de dialogue entre recherche et professionnels, à améliorer la circulation des informations et à mobiliser plus fortement les sciences humaines et sociales.

L'anticipation des impacts potentiels des résultats de la recherche et de la modification des pratiques d'élevage est également primordiale.

Le développement de projets de recherche construits et mis en œuvre en commun entre scientifiques et professionnels, doit permettre une meilleure appropriation des résultats par les professionnels et une meilleure compréhension mutuelle.

Le développement et la mise en réseau des centres techniques doivent enfin être encouragés pour assurer l'interface entre les professionnels et la recherche.

Répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires

Il est fondamental d'assurer l'approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau des concessions et claires ostréicoles. Il faut donc encourager une meilleure prise en compte des besoins de la filière dans les démarches de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants.

La concertation entre professionnels usagers du littoral, telle qu'elle est mise en œuvre par certaines initiatives locales, mérite également d'être développée.

La responsabilité des collectivités littorales et retro-littorales est également engagée dans la reconquête de la qualité de l'eau, notamment par la planification de l'assainissement. La préservation des zones humides et la maitrise de l'imperméabilisation des sols contribueront, par ailleurs, à cet objectif d'approvisionnement quantitatif et qualitatif en eau.

Garantir l'accès à l'espace littoral suppose en outre d'inscrire l'ostréiculture dans les projets de développement local, d'articuler l'ensemble des outils disponibles et de rechercher la complémentarité avec les autres activités et usages.

Améliorer la visibilité de la filière

Un préalable semble être de mieux connaitre sa structure socio-économique et spatiale, pour pouvoir suivre avec précision et réactivité les évolutions qui lui sont propres. Face aux limites du suivi statistique national, et au développement de démarches régionales, l'enjeu est donc de coordonner, d'harmoniser les initiatives pour constituer un outil interrégional pérenne de suivi ostréicole.

De plus, des actions restent à mener pour améliorer la visibilité de la filière. Elles concernent :
- la valorisation des services écosystemiques et sociétaux rendus par l'ostréiculture,
- la valorisation des métiers et savoir-faire qui la sous-tendent,
- la valorisation des produits qu'elle commercialise, auprès des consommateurs habitués comme auprès de nouveaux publics.

© Martin Boudier - CRB

Coordonner les interventions des collectivités territoriales

Enfin , au regard de l'importance du soutien des collectivités territoriales à la filière, il convient de veiller à la coordination des interventions au sein même des collectivités et entre elles, qu'elles se situent à une même échelle de territoire ou non. La transversalité des politiques d'accompagnement, la convergence des dispositifs d'un bassin de production à l'autre et la clarification de la répartition des compétences peuvent être à cet égard améliorées. ◆

PROJET SCORE : VERS UNE SOLUTION À LA CRISE OSTRÉICOLE

AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2012
Rapporteur : Jean-Yves LABBÉ

© Francis Gretter - CRB

En réponse au phénomène des surmortalités des naissains et afin d'appréhender de façon globale les enjeux de la conchyliculture, l'Etat a organisé en 2010 les Assises de la conchyliculture. Le projet SCORE (Sélection collective de l'huitre creuse à des fins de captage orienté) est issu des préconisations de ses assises.

Le budget prévisionnel de 6,5 millions d'euros sur 3 ans sera financé à 90 % par des fonds publics (Fonds européen pour la pêche, Etat, Régions). La part des six Régions partenaires est de 2,2 millions d'euros, dont 617 000 euros pour la région Bretagne.

Le Conseil régional présente ce projet dans un rapport composé de la présentation du bilan et des perspectives 2012 de l'action régionale en faveur de la filière ostréicole bretonne, ainsi que d'une synthèse des résultats de l'évaluation de l'impact socio-financier de la crise ostréicole sur les entreprises bretonnes. Le Président du Conseil régional propose d'approuver les termes du rapport et d'autoriser la signature des conventions correspondantes ainsi que l'adoption des modalités nécessaires à la gestion du projet.

A l'origine conjoncturelle, la crise devenue structurelle va marquer durablement l'ensemble de la filière. Le CESER propose alors un avis favorable vis-à-vis du projet SCORE, porteur des espoirs de la profession ostréicole à moyen terme. Il constitue en effet une piste sérieuse de sortie de crise dans laquelle la Région Bretagne s'est fortement impliquée, tant par son action au sein de l'Association des Régions de France (ARF) que par sa concertation avec la profession.

© Francis Gretter - CRB

L'originalité du montage et des objectifs du projet est à retenir. Toutefois, le CESER souhaite insister particulièrement sur l'impérieuse nécessité d'une gestion maîtrisée et transparente des résultats de la recherche financée sur fonds publics. Cela doit se traduire par un pilotage vigilant de ce programme aussi stratégique que complexe, et par la nécessaire appropriation de ses différentes composantes par l'ensemble des professionnels. ◆

RAPPORT DE POLITIQUE TRANSVERSALE SUR LA MER ET LE LITTORAL

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de Mars 2012
Rapporteur : François LE FOLL

© Michel Le Coz - Phovoir - CRB

Dans son rapport de politique transversale sur la mer et le littoral, le Président du Conseil régional met l'accent sur l'importance du domaine maritime dans la région, mais signale la complexité d'évaluation des actions marines qui sont par définition transversales et n'entrent donc pas dans le schéma budgétaire institutionnel du Conseil régional, défini par missions.

Le rapport de politique transversale permet de porter un regard sur l'ensemble des actions, présentées à travers plusieurs objectifs :

- inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des bretons,
- inscrire les activités économiques maritimes et côtières dans une logique de développement durable,
- promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime,
- maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral,
- améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière,
- garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime,
- affirmer la Bretagne en tant que région maritime européenne et ouverte aux pays en développement.

L'effort global de la Région en faveur du maritime s'élève à 80 millions d'euros et 127 emplois en équivalent temps plein. Il est aussi précisé qu'une large part de l'action se concrétise par un lobbying politique efficace afin d'influer et améliorer l'action publique.

Pour le CESER également, la prise en compte de l'importance de la mer et du littoral dans le développement économique et social de la région est une priorité. Il y a là des possibilités de création de richesses et d'emplois (ou de pérennisation de ceux qui existent) et le CESER se félicite des montants des budgets consacrés à ce domaine. En effet, 80 millions d'euros sur un budget 2011 de 1,176 milliards représentent 6,8 % du budget régional, ce qui peut être considéré comme conséquent surtout si l'on ajoute le fait que le domaine maritime est souvent de compétence de l'Etat, que de nombreuses collectivités locales s'y investissent également et que l'Europe y contribue aussi. Sans doute serait-il intéressant et instructif de compléter un jour ce document par une analyse globale sur toute la région et après consolidation de tous ces financements.

UNE STRATÉGIE ENCORE INCOMPLÈTE

Le CESER formule toutefois quelques remarques : bien que l'exercice soit difficile, l'absence de critères budgétaires pour chaque action ne permet pas de dégager les réelles priorités et de les hiérarchiser.

Par ailleurs, le pôle Mer-Bretagne est effectivement au cœur des actions maritimes, mais le rapport ne mentionne pas les autres pôles de compétitivité (Images et réseaux ou Valorial) qui agissent également dans ce secteur. Images et réseaux, par exemple, y contribue par les projets opti-pêche ou transmissions maritimes.

En outre, le CESER constate que le volet surveillance maritime est absent, alors que le Conseil régional contribue à la station d'observation satellitaire Vigisat et au GIS Bretagne télédétection avec leurs applications telles que la détection des pollutions, l'évolution du trait de côte ou la localisation des navires.

Enfin, l'enseignement supérieur et la recherche, éléments essentiels du développement économique et social de la région, ne sont pas mentionnés en tant que tels dans le document.

DES PROGRAMMES D'AVENIR

Le CESER se félicite de trouver en bonne place et souvent cités, les programmes faisant une large place à l'avenir tels que, entre autres, les ports, les énergies marines, la formation.

Le volet formation

Le CESER juge qu'il sera important que les lycées et les organisations de formations maritimes puissent

apporter leur contribution à l'adaptation des formations à la nouvelle filière énergies marines renouvelables. Le CESER souhaite que la création d'un futur campus maritime à Saint-Malo puisse contribuer à conforter la présence et l'avenir de l'Ecole nationale de la marine marchande (ENMM).

Dans l'étude "Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne" , le CESER, a souligné que la filière maritime était coupée en deux en Bretagne, entre les CAP et le Bac Pro et, dans le supérieur, une filière reconnue d'excellence. Le CESER considère par conséquent qu'il est utile de réfléchir à l'évolution de cette filière pour permettre une reconnaissance d'équivalence des diplômes (BTS, voire enseignement supérieur). Avec le développement des énergies marines, il y aura de plus en plus besoin de professionnels généralistes (ingénieurs notamment) avec des compétences ajoutées dans le secteur maritime, en lien avec d'autres filières (sciences humaines et sociales...).

Enfin, le CESER souligne qu'il restera très attentif aux mises en œuvre du CPRDF et du Contrat d'objectif.

© Charles Crié - CRB

© Stéphane Cuiset - CRB

Le soutien aux sports et fêtes maritimes

Le CESER ne peut qu'être favorable et encourager l'aide apportée aux acteurs de la voile sportive. Toutefois, dans le cadre du soutien apporté aux fêtes nautiques et maritimes (mission X), le milieu sportif dans son ensemble souhaiterait une plus grande diversité des bénéficiaires de ces aides (pas uniquement centrées sur les manifestations maritimes).

Le développement des ports

Concernant les ports, le rapport permet d'offrir une vision globale de l'action menée par le Conseil régional en matière de développement des ports bretons. Le CESER se félicite de cette plus grande lisibilité par rapport au découpage par budget et par mission.

Les projets mentionnés dans ce rapport à l'instar du développement de la capacité de certains ports, de l'accueil des énergies marines renouvelables ou encore de la perspective de développer une autoroute de la mer depuis Brest, sont autant de projets qui concourent au développement de transports efficaces au service des personnes et de l'économie. Il serait important d'envisager l'extension des ports de plaisance compte tenu de la demande actuelle et de l'évolution démographique de la Bretagne, tout en l'inscrivant dans un cadre de développement durable.

La protection de l'environnement

La reconquête de la qualité des eaux littorales et des espaces naturels côtiers est une condition indispensable au maintien en bon état des écosystèmes et des ressources qui en dépendent. Le CESER a bien anticipé tout l'intérêt de cet enjeu et plusieurs études ont déjà alerté les autorités régionales sur la nécessité d'un raisonnement global croisant de nombreuses politiques régionales.

Depuis, le souci clairement exprimé par le Conseil régional de la déclinaison de l'action au plus près de toutes ses politiques semble, pour le CESER, à même d'améliorer la situation. De plus, la plus grande place donnée à l'expertise croisée avant l'action et aux bilans d'étape réguliers, souvent en collaboration avec l'Etat, constituent une évolution positive qu'il faut encourager.

Enfin, l'exemplarité environnementale doit s'inscrire dans une démarche globale qui prend en compte les enjeux économiques et sociaux. Les multiples pressions en zone littorale engendrent des conflits d'usages qui renforcent la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs à l'élaboration et la mise en œuvre des projets. ◆

PÊCHE ET AQUACULTURE

Synthèse des AVIS adopté en Sessions plénières :
• Pêche et aquaculture : la Région renforce son soutien à la filière (décembre 2010 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)
• Une implication forte de la région Bretagne dans le processus de réforme de la Politique Commune de la Pêche (mai 2011 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)
• Le renouvellement de la flotte de pêche bretonne : vers la création d'un fonds d'intervention régional (juin 2011 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)
• Comité consultatif pour la pêche et l'aquaculture (janvier 2012 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)
• Fonds pêche durable en Bretagne : appel a manifestation d'intérêt (janvier 2012 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)
• Programme Breizh'alg – algoculture : une ambition bretonne à partager (janvier 2012 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)
• Concertation pour l'amélioration des conditions de la première commercialisation des produits de la pêche fraîche en Bretagne (octobre 2012 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)
• Programme Breizh'alg – développer le secteur de l'algue alimentaire en Bretagne (octobre 2012 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)
• Vers la création d'un réseau de partenariat entre les scientifiques et les professionnels de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne (janvier 2013 ; rapporteur : Jean-Yves LABBÉ)

Après un premier bilan du plan d'action pour la pêche et l'aquaculture en Bretagne voté en 2007, le Président du Conseil régional, au regard de la situation difficile mais à la lumière des forces et savoir-faire existants, propose un programme 2011-2014 adapté au contexte, considérant que de nouvelles priorités d'action s'imposent.

UNE IMPLICATION FORTE DE LA RÉGION

Le CESER se félicite en premier lieu du soutien apporté par le Conseil régional aux ostréiculteurs en difficulté.

Il note par ailleurs que dans la description de la situation difficile que connaît aujourd'hui la pêche bretonne, il conviendrait de compléter les constats par l'identification des décisions de la Commission européenne ayant déclaré illégales les aides versées en 2000 (ERIKA) et 2005/2006 (Fonds de prévention des aléas de la pêche) par la France en compensation de l'augmentation des prix du carburant.

Au sujet de l'organisation du marché des produits de la mer et en référence à la nécessaire adaptation du marché breton aux enjeux du marché international, le CESER juge cependant qu'il semble vain de centrer exclusivement l'action sur la recherche d'une meilleure compétitivité face aux dérégulations du marché qui ne font que consolider les positions de moins-disant sur les plans social, sanitaire et sécuritaire. Il est important sur ce point de signaler la volonté du Parlement européen de sensibiliser le collège des Commissaires à la nécessité de limiter les effets de ces concurrences déloyales.

Concernant la promotion des métiers de la mer, le CESER souhaite qu'un plan pluriannuel de formations destiné à assurer une meilleure visibilité tant aux candidats qu'aux établissements chargés de les accueillir soit effectivement mis en œuvre, comme annoncé par la Région.

Un fonds d'investissement pour la pêche

Le renouvellement de la flotte de pêche est positionné comme une action prioritaire du programme pêche et aquaculture 2011-2014. Ce dispositif d'accompagnement en fonds propres, retenu en juin 2011, cible le segment hauturier de la pêche artisanale dans le cadre d'une démarche collective des armateurs.

Dans un premier temps, l'objectif est de contribuer à la construction de deux navires par an. En considération de l'état des lieux de la flotte de pêche bretonne, le CESER considère que cet objectif parait très insuffisant.

Ce fonds ayant également l'ambition légitime d'être "un levier essentiel" de l'innovation pour le navire de pêche du futur, l'identification des critères techniques d'éligibilité devra constituer une incitation forte à la standardisation des navires et de leurs équipements, permettant vraisemblablement d'en diminuer les coûts de construction.

La solution retenue à l'issue de l'étude de faisabilité est un apport de fonds mixtes publics et privés. Si l'intention est louable, la conformité d'un tel dispositif aux regards des règles de la concurrence et des règlements spécifiques de la Politique commune de la pêche est incertaine. En conséquence, le CESER s'interroge : la Région envisage-t-elle le recours à la procédure de notification préalable auprès de la Commission européenne afin de faire valider sa légalité ? N'ayant pas obtenu de réponses, le CESER ne peut appréhender le fil conducteur de cette action, même s'il l'approuve sur le fond.

© Marc Schaffner - CRB

Un centre technique et scientifique dédié à la pêche et à la conchyliculture

Dans le cadre du plan d'action 2011-2014 du Conseil régional a été réalisée une "étude de faisabilité pour un centre scientifique et technique. Il en a résulté le projet de création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public).

Tout en approuvant globalement les objectifs et les missions proposés, le CESER souhaite attirer l'attention de l'Exécutif régional sur deux points sensibles du fonctionnement et de la gouvernance du futur GIP :

- le fonctionnement proposé sur un mode d'appel à projet annuel ne doit pas exclure a priori la prise en compte ponctuelle d'une demande d'étude ou d'action structurante pour une filière et/ou un territoire,
- le GIP étant destiné à exercer une activité de service d'intérêt économique général, il conviendra de définir plus précisément sa gouvernance qui ne devra pas interférer dans les compétences et/ou des projets propres à des organisations professionnelles.

© Marc Schaffner - CRB

Un comité consultatif pour la pêche et l'aquaculture

La création d'un Comité consultatif pour la pêche et l'aquaculture a été validée par le Conseil régional en juin 2011. Sa composition est modifiée en janvier 2012. Initialement composé de 14 membres, le premier collège en compte désormais 18 par adjonction des 4 Conseils généraux. Le deuxième collège des représentants professionnels est réduit de 6 membres. Sont ajoutés des invités permanents : Bretagne Développement Innovation, ainsi que les parlementaires bretons.

Le CESER avait émis un avis réservé en 2011 à propos de ce comité, eu égard au nombre pléthorique de représentants professionnels, à l'absence de représentants de la composante environnementale, ainsi qu'à la disparition de la participation des représentants des acteurs professionnels à l'examen technique des dossiers d'aides à l'investissement. Un avis réservé est de nouveau formulé sur la composition de ce Comité consultatif.

Une implication dans la réforme de la Politique commune de la pêche

Sur la base de son projet global de réforme de la Politique commune de la pêche (PCP) présenté en décembre 2009, l'exécutif régional s'est constamment impliqué dans des actions fortes et déterminées tant au sein des réseaux (Conférence des régions périphériques maritimes, Association des Régions de France, AGLIA) qu'auprès des institutions nationales et communautaires. L'implication forte de la Région Bretagne s'est notamment manifesté lors de la participation à l'élaboration de l'avis de l'ARF.

Le CESER juge que l'avis de l'ARF a propos de la PCP répond pour l'essentiel aux grandes orientations globalement souhaitées par les acteurs économiques, dont les deux principales sont clairement réaffirmées en préambule :

- l'intégration des dimensions sociales et économiques ainsi que des questions environnementales dans la mise en œuvre d'une Politique commune de la pêche, jusqu'à présent exclusivement administrée sous l'angle de la gestion de la ressource,
- l'importance majeure de la conchyliculture pour les zones littorales, particulièrement négligée par les instances européennes.

Les acteurs économiques et sociaux partagent également la réflexion finale des propositions de l'ARF et souhaitent être étroitement associés à l'élaboration des référentiels de la pêche et de l'aquaculture durable.

Le programme Breizh'alg

En octobre 2012, le Président du Conseil régional présente la synthèse d'une étude de marché, support à une analyse des opportunités de développement du secteur de l'exploitation des algues. Six axes prioritaires pour l'accompagnement de ce développement sont identifiés qui décrivent pour chacun d'eux les enjeux économiques, écologiques et sociaux avec un sixième axe relatif à la formation.

Le qualifiant d'ambitieux, le Président du Conseil régional propose de doter ce programme d'une gouvernance "solide et légitime", constituée de deux instances :

- un Comité d'orientation co-présidé par trois Vice-Présidents du Conseil régional, délégués à l'Europe à la mer et au littoral, à l'économie et à l'innovation ainsi qu'à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- un comité de projets, animé et piloté par BDI.

• *Une assise scientifique à consolider*

Un programme Breizh'alg avait été présenté en janvier 2012 , sur lequel le CESER avait exprimé à l'unanimité un avis réservé, motivé par des observations sur le contenu scientifique du projet qui s'appuyait sur de nombreux éléments non étayés et ambigus, donc contestables. Le programme semblait avoir déjà validé 10 projets à mener sur la période 2011-2014.

Dans la présentation du Président du Conseil régional d'octobre 2012, il n'est nulle part fait référence à ce rapport de février 2012, bien qu'y soient repris en priorité pour le développement de la filière les 5 axes alors identifiés. Dans ce nouveau projet, une description succincte en quelques lignes de chacun d'eux paraît d'autant plus insuffisante qu'elle

laisse sans réponse aussi bien les observations formulées par le CESER à propos de ce premier programme que les réserves ou propositions présentées par les acteurs professionnels.

• *Pour un programme plus en phase avec les réalités du secteur*

L'approche exclusivement centrée sur le développement de l'algoculture a été critiquée par de nombreux acteurs économiques. En effet, il existe de réelles possibilités d'augmenter la production récoltée en améliorant la gestion. Par ailleurs, les opportunités de culture en bassin à terre d'algues légumes, actuellement importées, ne sont pas négligeables puisque l'intérêt économique résulte de la valeur marchande de ces produits.

De plus, il est fort peu probable que le développement de l'algoculture lui permette de se substituer rapidement aux "importations massives" destinées au marché des produits alimentaires intermédiaires. Ainsi, avant de nourrir une trop grande ambition à l'exportation, la Bretagne doit démontrer qu'elle peut transformer intelligemment des algues récoltées, telles que Himanthalia et déjà engager sa culture pour ses propres besoins.

Enfin, eu égard aux ambitions affirmées dans le développement de ce secteur, le partage de l'espace dans la bande côtière constitue l'un des enjeux majeurs de la structuration d'une nouvelle activité. Il apparaît ainsi très inquiétant pour le CESER de lire dans le chapitre relatif à la gouvernance du programme que le Comité d'orientation abordera a posteriori les questions complexes du partage de l'espace en lien avec la Conférence régionale de la mer et du littoral, alors qu'elles devraient constituer un préalable au développement du programme.

LE SOUTIEN À LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE FRAÎCHE

Une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière pêche a été menée par la Région sur le sujet de l'amélioration des conditions de la première commercialisation des produits de la pêche fraîche en Bretagne. Le diagnostic du système complexe de la mise en marché des produits de la pêche fraîche bretonne a identifié quelques priorités d'intervention portant sur les échanges d'informations et l'harmonisation des pratiques de tri du poisson au débarquement.

La complexité avérée du système de la pêche fraîche bretonne résulte de la très grande diversité des productions et de la multiplicité des lieux de débarquement qui conditionnent les nombreuses interactions entre les intervenants de la filière et la dispersion des circuits de commercialisation.

La normalisation du tri du poisson, de même que la communication anticipée des apports par les navires sont deux thématiques prégnantes depuis plus de 20 ans. Au-delà de la force de certaines (mauvaises) habitudes, la segmentation du marché est porteuse d'opportunités de différenciation pour les producteurs ou les acheteurs, mais sans doute pas avec les mêmes motivations, ni les mêmes attentes.

La nouvelle obligation règlementaire de la déclaration journalière des captures s'est matérialisée par la mise en place sur les navires d'un journal du bord électronique (JBE). Cet outil permet la mise en œuvre d'un système de préannonce qui devrait être administré par les gestionnaires de halles à marée. Dans cette perspective, une concertation entre les acteurs institutionnels et professionnels est d'autant plus indispensable que des initiatives individuelles ont déjà été prises. À titre d'exemple, un groupe d'organisations bretonnes de producteurs a entrepris le développement d'un logiciel qui permettra de recycler les informations des JBE pour la prévision des apports.

Le principe de contractualisation de la première mise en marché de certaines espèces semble largement contesté tant par les instances professionnelles de producteurs que d'acheteurs, considérant que les risques de déstabilisation du marché sont importants. L'objectif affirmé de la recherche d'une meilleure transparence du marché se heurte à des intérêts antagonistes. Il suscite en particulier la réticence, voire l'opposition de nombre de mareyeurs auxquels leurs propres réseaux d'information apportent des avantages compétitifs qu'ils ne sont pas prêts à partager.

A l'issue de cette concertation, si l'ensemble des acteurs reconnaît que les bonnes questions ont été posées et bien identifiées par thématique, il apparaît cependant avéré que, très peu de sujets faisant consensus, le balisage des voies de "l'émergence et de la réalisation des actions" sera contraint par la présence de nombreux écueils. ◆

LE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE BREST

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières
• Délégation de signature pour les études relatives au projet de développement du Port de Brest (Mars 2012, rapporteur : Youenn LE BOULC'H)
• Rapport concernant le projet de développement du Port de Brest (Juin 2012, rapporteur : Youenn LE BOULC'H)
• Développement du port de brest – concertation publique – Bilan (Janvier 2013, rapporteur : Youenn LE BOULC'H)

© Simon Cohen - CRB

Le projet de développement du port de Brest vise, d'une part, à accroître l'attractivité du port au moyen d'une meilleure accessibilité maritime, et d'autre part, à accroître les surfaces portuaires disponibles grâce à la poldérisation des sédiments dragués, pour permettre le développement ou l'accueil de nouvelles activités telles que les industries de construction d'éoliennes offshore. Dans ce cadre, des travaux vont être menés et pilotés par la Région, avec ses deux concessionnaires sur le port : la CCI de Brest et le Syndicat Mixte Brest Iroise.

DES ÉTUDES PRÉALABLES

Afin de mener au mieux les études liées à ce projet (études d'impact, mission d'assistance géotechnique, mission d'assistance génie civil, mission de conseil pour le choix des assistants à Maître d'œuvre), le Président du Conseil régional sollicite une délégation de signature dans le cadre de marchés d'étude et de fourniture de prestation de services dont les montants sont compris entre 1 et 3 millions d'euros.

Le CESER comprend cette nécessité et, considérant également qu'il est important de pouvoir engager de nouvelles études non prévues à ce jour, qui pourraient émerger à la suite de la consultation publique, approuve cette demande.

LE CHOIX D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE

Dans le cadre du projet de développement du port de Brest, le Conseil régional de Bretagne a choisi de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP), laquelle a décidé que le projet ne ferait pas l'objet d'un débat public. Elle a néanmoins recommandé à la Région Bretagne de mener une concertation large du public sous l'égide d'un tiers garant désigné par la CNDP qui veillerait à son bon déroulement.

Cette consultation est alors apparue au CESER comme de nature à favoriser l'acceptabilité du projet de développement du port de Brest et un travail en bonne intelligence de l'ensemble des parties prenantes. Le CESER a émis le souhait que les délais nécessaires à cette consultation et envisagés sur une durée de 4 mois soient tenus.

UN BILAN POSITIF

Le bilan de cette concertation, très positif, fait état d'une mobilisation forte de la population brestoise ayant permis une appropriation des problématiques liées à la mise en œuvre de ce projet portuaire.

Le CESER prend acte et se félicite du bilan de la concertation qui a permis de consulter les habitants, les associations et les autres acteurs concernés pour recueillir leurs avis dès le stade des études préalables, et d'intégrer leurs préoccupations sur ce projet.

La consultation a indéniablement favorisé l'acceptabilité du projet de développement du port de Brest et un travail en bonne intelligence de l'ensemble des parties prenantes. Ces résultats sont consistants avec l'avis du CESER -émit préalablement à la démarche- qui en soulignait les bénéfices potentiels.

Le CESER note avec satisfaction que la démarche de concertation qui a prévalu sur ce dossier sera poursuivie dans le cadre d'un comité de suivi concernant les dragages et de réunions d'informations régulières sur les autres thématiques. ◆

© Nicolas Job - CRB

PLAN CHEVAL – RAPPORT RÉGIONAL D'ORIENTATION SUR LA FILIÈRE ÉQUINE

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière d'octobre 2011
Rapporteur : Pierre EUZENES

Le Conseil régional de Bretagne a élaboré un plan de soutien à la filière équine qui s'établit autour de cinq axes majeurs : professionnalisation, économie, race locale, tourisme et formation ; ceci autour de cinq pôles géographiques qui seront : Lamballe, Hennebont, Dinard, Landivisiau et Corlay.

© Synto - Fotolia - CRB

LE SOUTIEN À UNE FILIÈRE HÉTÉROGÈNE

Pour le CESER, ce Plan Cheval est particulièrement intéressant et complet et prend en compte les différents aspects du secteur équin. La nouvelle organisation soutenue par l'État au travers de subventions, comme le système EPERON, ne répond pas à l'ensemble des dossiers bretons, d'où l'intérêt de la création d'une filière d'excellence du cheval en Bretagne, reconnue à l'égal d'autres régions comme la Normandie ou le Sud Ouest de la France.

En Bretagne, note le CESER, le secteur du cheval est très hétérogène et constitué d'un ensemble de très petites structures et de familles différentes ayant assez peu de liens entre elles : monde des courses (trot ou galop), concours de saut d'obstacles (CSO), endurance, tourisme, loisirs, et cheval de trait lourd.

Il convient de réunir ces familles pour atteindre une rentabilité économique vitale dans le contexte de crise actuel. Si pour les courses, l'endurance, le CSO, cela est assez facilement envisageable, on peut s'inquiéter pour le cheval de trait dont la principale destination reste largement la boucherie hippophagique, avec une consommation qui ne cesse de diminuer et le risque de voir un jour les demandes de certains lobbys de classer le cheval animal de compagnie d'aboutir.

Le Conseil régional a établi un catalogue de 34 mesures visant à aider et soutenir la filière afin de la hisser au statut d'excellence. Les aides à l'élevage restent essentielles pour le maintien et l'amélioration génétique de la jumenterie bretonne, toutes races confondues. En effet, jusqu'à présent, le réseau de stations des haras permettait de faire bénéficier à l'ensemble des éleveurs d'étalons de grande qualité pour leurs juments. Le désengagement des haras est aujourd'hui presque total.

Aussi, l'étalonnage étant essentiel, les éleveurs devront se retourner vers des haras privés ou des coopératives, avec un coût financier plus important. Sans la prise en compte de cet élément essentiel, la filière de l'élevage équin breton n'atteindra pas les objectifs ambitieux que s'est fixés le Conseil régional de Bretagne.

UN SECTEUR ATTRACTIF

Le côté affectif du cheval reste fort, notamment dans l'équitation sportive et de loisirs : la Fédération française d'équitation (FFE) compte 703 000 licenciés. Deux tiers ont moins de 16 ans et seuls 27 % ont plus de 21 ans. Il y a donc des "pertes en ligne" dues certainement au coût de la pratique et au temps qu'il faut y consacrer, même au titre des loisirs. Le passage d'un taux de TVA de 5.5 % à 19.6 % entraînera une augmentation de 14 % du prix des leçons, ce qui ne sera pas sans conséquence dans le choix des familles vers une activité sportive équestre. De plus, la mise aux normes des clubs, l'aspect obligatoire de l'accueil des personnes handicapées, etc. font que cette activité reste un loisir relativement onéreux.

Le CESER ajoute que pour la FFE, qui a enregistré une augmentation de 37 % de ses licenciés entre 2005 et 2011, cette fédération a un potentiel de développement important puisque 77 % des cavaliers souhaiteraient pratiquer davantage, avec un réservoir de 14 millions de personnes désirant à l'avenir faire du cheval.

Les métiers autour du cheval n'ont pas de problème d'image ou d'attractivité auprès des jeunes et des adultes, c'est pourquoi le CESER préconise de bien les accompagner, tant en matière d'information et d'orientation que sur la formation, car on constate globalement qu'un grand nombre de candidats entrés dans cette voie ne réussissent pas à s'insérer dans un emploi durable.

Les Chambres d'agriculture, l'Institut français du cheval et de l'équitation, la Direction régionale de la jeunesse et des sports et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt souhaitent fortement travailler en partenariat, depuis que les activi-

© CRB

tés équestres sont devenues des activités agricoles bénéficiant des aides "Jeunes agriculteurs" du Ministère de l'agriculture. De ce fait, le CESER approuve la volonté du Conseil régional de conduire, en partenariat avec les professionnels, la mise en œuvre des actions.

AGIR EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'INSTALLATION

Le CESER considère que la formation professionnelle dans cette filière, comme pour les autres d'ailleurs, est une nécessité. Il est donc important de conforter, de compléter et d'articuler le dispositif de formation actuel en direction des candidats à l'installation d'une activité équestre et des responsables de structure équestres (salariés et éleveurs), en y associant les haras de Hennebont et de Lamballe et les centres de formations spécialisés dans cette option.

Cette formation spécifique aux activités équestres doit s'inscrire dans un cadre modulaire permettant toutefois d'acquérir la capacité professionnelle pour pouvoir bénéficier des aides nationales et régionales. Dans l'organisation des formations du Programme Bretagne Formation (PBF), il est nécessaire cependant de pouvoir mettre en place des modules régionaux non directement rattachés à un territoire, du fait des effectifs et des besoins spécifiques de qualification des formateurs.

Quant aux porteurs de projets, le CESER rappelle qu'il ne faut pas en faire une catégorie à part. À cet effet, la profession agricole, en partenariat avec la DRAAF et le Conseil régional, a mis en place un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises en agriculture dans lequel est élaboré, en concertation avec le candidat à l'installation, un plan de professionnalisation personnalisé lui permettant d'acquérir ou de renforcer ses compétences techniques ou de gestion, tout en l'aidant à chiffrer et analyser son projet sur les dimensions technique, sociale, environnementale, économique et financière. ◆

LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE LES MARÉES VERTES

Synthèse des AVIS adoptés en sessions plénières :
• Avis sur la stratégie régionale pour accompagner le plan de lutte contre les marées vertes (janvier 2011 ; rapporteur : Jean-Paul GUYOMARC'H)
• Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes (Octobre 2011 ; rapporteur Jean-Paul GUYOMARC'H)
• Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes – charte de territoire du bassin versant de la baie de la Forêt (mars 2012 ; rapporteur : Jean-Paul GUYOMARC'H)
• Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes (octobre 2012 ; rapporteur : Jean-Edmond COATRIEUX)
• Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes – charte de territoire du bassin versant de la baie de la FRESNAYE (décembre 2012 ; rapporteur : Jean-Paul GUYOMARC'H)
• Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes – Charte de territoire du bassin versant de l'Anse de Guisseny (décembre 2012 ; rapporteur : Jean-Paul GUYOMARC'H)
• Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes - Charte de territoire du bassin versant de l'Horn-Guillec (janvier 2013 ; rapporteur : Jean-Paul GUYOMARC'H)

© Galam - Fotolia.com - CRB

Le Conseil régional a décidé d'accompagner l'Etat dans la construction du plan de lutte contre les algues vertes. Ce plan résulte d'un important travail, conduit avec l'ensemble des acteurs concernés. Le Conseil régional rappelle notamment qu'il attache la plus grande importance aux avis du Comité scientifique du plan de lutte contre les algues vertes, spécifiquement constitué, et qui se prononce sur l'ambition et la pertinence des mesures proposées.

Un rapport d'orientation stratégique propose un cadre stratégique et financier à l'intérieur duquel la Région peut mobiliser toutes les politiques publiques pour appuyer une stratégie commune et partagée.

En première observation, il est bon de rappeler que le CESER, conscient de l'importance du sujet, s'en est saisi en septembre 2010. Après avoir auditionné les principaux acteurs concernés et formulé des appréciations voisines de celles du Conseil régional, le CESER ne peut qu'approuver le diagnostic proposé dans le rapport d'orientation stratégique, ayant lui aussi, considéré qu'un bon diagnostic partagé devait constituer le socle nécessaire et indispensable à toute proposition d'action.

Alors que les conséquences environnementales indirectes sont peu évoquées, le CESER juge qu'il est important d'attirer l'attention sur les effets néfastes du ramassage mécanique

répété sur certaines zones de l'estran, susceptibles de le "raboter", en détruisant à terme de précieux écosystèmes installés, et d'impacter les ressources halieutiques. En outre, ce ramassage mécanique peut accélérer le déficit sédimentaire de certaines plages, et fragiliser en conséquence les fronts des cordons dunaires, déjà fortement érodés. A ce sujet, le CESER attire l'attention sur la situation particulière de l'anse de Guisseny, secteur particulièrement sensible, poldérisé au XIe siècle, et aujourd'hui classé en zone submersible.

LES PRINCIPES

Au moment où il se prononce sur la stratégie, le CESER juge qu'il est prématuré d'être trop péremptoire sur les propositions d'avis, dans l'attente de l'avis du Comité scientifique du plan de lutte contre les algues vertes (CSAV) qui doit être formulé début février 2011. Les avis développés par le groupe d'experts seront de la plus haute importance et guideront les décisions ultérieures.

Le CESER estime toutefois que sont positifs les objectifs visant à considérer l'abaissement important des flux d'azote, pour des bassins versants à "très basses fuites d'azote" d'ici à 2015, en insistant sur la progressivité des objectifs à atteindre pour ne pas décourager les agriculteurs. Au-delà des bassins versants prioritaires pour lesquels le CESER comprend et partage l'urgence des actions, il souhaite aussi attirer l'attention sur la vulnérabilité de l'ensemble du territoire breton.

© Stéphane Cuisset - CRB

© Marc Schaffner - CRB

Le CESER juge positif le recours à la méthanisation des effluents d'élevage s'il est présenté sous l'angle de l'intérêt énergétique et d'une fertilisation mieux adaptée aux besoins des cultures. Son intérêt dans la lutte contre les marées vertes reste néanmoins marginal.

Le CESER est très réceptif à l'idée, qu'il partage aussi avec force dans un contexte d'opportunité historique jamais égalé, d'adopter un langage de vérité en se gardant de tout anathème.

Le CESER partage également les quatre grands objectifs stratégiques proposés, basés sur des actions préventives, à savoir :
- l'accompagnement des agriculteurs dans les évolutions de systèmes et de pratiques favorables aux basses fuites d'azote,
- l'aménagement du territoire et la maîtrise du foncier assurant la protection et l'adaptation du parcellaire agricole,
- l'orientation des filières agroalimentaires vers des productions à fortes exigences environnementales et des produits à forte valeur ajoutée,
- la stimulation des partenariats entre l'agriculture et le tourisme.

Dans son rapport daté de mai 2011 : "Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace", le CESER avait rappelé son souhait de voir la dynamique engagée dans le plan de lutte contre les algues vertes perdurer par la mise en œuvre de projets de territoires ambitieux, reconnus par les parties prenantes et soutenus collectivement dans la durée.

Enfin, la stratégie insiste à juste titre sur la nécessité de la "participation effective des acteurs économiques de l'amont et de l'aval des filières agro-alimentaires" aux projets territoriaux ; mais il n'en tire pour autant aucune conclusion, dans les critères de décision, quant à son financement apporté sur les territoires. La formulation qui indique que "l'ensemble des acteurs participe au projet territorial" est beaucoup trop vague pour le CESER et demanderait donc à être précisée pour être réaliste et crédible.

UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, le Président du Conseil régional propose :
- un engagement à accompagner financièrement les projets de territoires, en commençant par ceux des bassins versants pilotes de la Lieue de Grève et de la baie de Saint-Brieuc,
- une convention-cadre pour un accompagnement performant des agriculteurs,
- une convention-cadre de partenariat avec Foncier de Bretagne pour permettre l'adaptation du parcellaire agricole et la maîtrise du foncier, que le CESER appelait de ses vœux.

Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional s'est rapidement engagé dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre les marées vertes s'inscrivant dans le Plan gouvernemental 2010-2015. Dans son rapport de 2011, l'assemblée consultative régionale a clairement identifié ou rappelé les principaux leviers d'action à mettre en œuvre pour une stratégie régionale de lutte contre les marées vertes.

Plusieurs des propositions qu'il avait alors émises sont reprises dans le dispositif régional, ce dont le CESER se félicite. Des actions croisées et synergiques avec les nouvelles politiques régionales, notamment

agricoles, territoriales, et de l'eau, sont à saluer, de même que la mise en œuvre de conventions-cadres avec les acteurs agricoles et Foncier de Bretagne, prévue dans cette première étape de concrétisation de la stratégie régionale.

LES CHARTES DE TERRITOIRE

Huit chartes de territoire ont été signées entre l'État, l'Agence de l'eau Bretagne-Loire, la Région et les Départements des zones concernées, à savoir :

- le bassin versant de de la Lieue de Grève,
- la baie de Saint-Brieuc,
- la baie de la Fôret,
- la baie de Douarnenez,
- l'anse de Locquirec,
- la baie de la Fresnaye,
- l'anse de Guisseny,
- le bassin versant de l'Horn-Guillec.

Ces chartes ont pour objectif la limitation des fuites d'azote sur les parcelles agricoles, la reconquête des milieux naturels et de leur pouvoir épurateur, la gestion optimisée des espaces non agricoles, et des actions transversales comprenant notamment les actions foncières et la recherche d'une meilleure valorisation économique des productions agricoles.

Une dynamique collective

Le CESER insiste sur l'importance de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes dans le processus pour mener à bien les différents projets de territoires et notamment la coresponsabilité des acteurs économiques de l'ensemble de la filière agricole. Il s'interroge néanmoins sur les effets induits des conventions-cadres individuelles sur le milieu agricole ; toutes les conséquences ont-elles été anticipées et ne mériteraient-elles pas d'être approfondies ?

Par une volonté commune de tous les acteurs, les projets ont le plus souvent réussi à trouver un terrain d'entente et le CESER souligne les efforts consentis par les acteurs. Il remarque notamment que lors de l'élaboration de la charte de territoire des bassins versants de la Baie de la Forêt, les acteurs agricoles, principaux utilisateurs du territoire, ont fait preuve d'un haut niveau de responsabilité en acceptant de faire évoluer leurs pratiques. Le processus s'est traduit par un vote favorable unanime qu'il faut saluer.

Néanmoins, l'adhésion massive des agriculteurs à certains projets, nécessaire à la bonne mise en œuvre des chartes, ne semble pas toujours garantie, notamment dans le cas de la charte de territoire du bassin versant de l'Horn-Guillec, compte tenu de l'état d'esprit dans lequel ce projet a été conçu. Le CSAV souligne en effet "le refus de contraintes supplémentaires, le sentiment de non reconnaissance des efforts réalisés, la conviction que l'essentiel du problème est difficilement contrôlable du fait d'une inertie très forte du milieu (nappe très contaminée et sols à forte minéralisation) et surtout l'existence sur le terrain d'un déni de l'ampleur du problème des marées vertes ou plus simplement sa causalité".

Enfin, les chartes tiennent compte des spécificités des territoires. Il apparaît toutefois que pour des raisons administratives, la commune de Fouesnant n'a pu être rattachée au périmètre d'actions de la charte de territoire des bassins versants de la Baie de la Forêt. Pourtant, il est à noter qu'un diagnostic du début des années 2000 évalue à 15 % environ la contribution polluante en azote de cette commune (Ifremer). Pour le CESER, il paraît donc aberrant que cette commune soit exclue du périmètre et des obligations de la charte de territoire. Il appartiendra aux collectivités concernées de se saisir de cette difficulté et d'interpeller à ce propos le Comité de bassin Loire-Bretagne en définition des orientations du futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Un manque d'ambition

Le CESER reconnait les engagements et efforts consentis, ainsi que les évolutions apportées dans certains cas suite à l'avis du CSAV. Néanmoins, les actions prévues pour agir sur les marées vertes risquent de s'avérer insuffisantes. Ce manque d'ambition est le plus flagrant dans le projet de charte de territoire du bassin-versant Horn-Guillec -le plus gros enjeu breton en termes de reconquête de la pollution azotée sur un bassin versant algues vertes. Les projets, et notamment celui du bassin versant de la baie de la Fresnaye qui ne vise même pas à satisfaire le critère de "potabilité" de la Directive Cadre sur l'Eau, nécessiteront souvent des efforts accrus pour réellement aboutir à une diminution des marées vertes.

Le CESER se demande si le manque d'ambition ne se manifeste pas aussi parfois dans les propositions de financements. Il s'inquiète plus particulièrement à propos du projet de charte de territoire du bassin-versant Horn-Guillec, seulement doté de 4,2 M€ alors que tous les autres projets de plans d'action algues vertes validés ont bénéficié d'aides bien plus conséquentes. Le CESER s'étonne également de voir que les sources de financement ne sont parfois pas identifiées.

Le CESER souhaite que des évolutions significatives soient trouvées pour rendre ces projets plus ambitieux. Ces accords, sans être a minima, à l'exception de celui concernant le territoire du bassin-versant Horn-Guillec, s'engagent néanmoins sur la bonne voie et le CESER tient à souligner qu'il se positionne en faveur de toute avancée et de tout dialogue constructif dans les territoires. ◆

LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT, AIR, ENERGIE (SRCAE)

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la session plénière de décembre 2012
Rapporteur : Patrice BOUDET

Le SRCAE, créé par la loi dite "Grenelle 2" reprend ou tient compte des orientations du Plan régional de la qualité de l'air, auquel il se substitue. Projet co-élaboré par le Conseil régional et l'Etat en région, il fait l'objet d'une consultation publique d'une durée de trois mois (de janvier à mars 2013).

© Charlie Crié - CRB

Le SRCAE vaut aussi schéma régional des énergies renouvelables prévu dans la loi dite "Grenelle 1" de 2009. Le schéma régional éolien constitue donc un volet du SRCAE et à ce titre lui est annexé.

Sur la base d'un rapport d'inventaire, le SRCAE définit des orientations qui concernent la qualité de l'air, la réduction des polluants atmosphériques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de la demande énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de l'ensemble des filières énergies renouvelables, et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le président du Conseil régional invite à considérer le SRCAE comme étant le "projet politique d'une transition vers une économie régionale bas-carbone".

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN DÉFI POUR LES TERRITOIRES

Le CESER partage l'analyse du contexte de l'élaboration du projet, en particulier la partie sur le changement climatique qui est fondée sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Que l'on prenne en Bretagne la mesure des transformations induites par le changement climatique et ses conséquences, notamment en termes de gouvernance, était la vocation d'un rapport adopté par le CESER en 2009. Ce rapport soulignait que les territoires figurent en première ligne pour la lutte contre le changement climatique parce qu'ils sont ou seront les premiers à constater les effets des changements en cours. De plus, les moyens de cette lutte ne résident pas uniquement dans les négociations internationales et les marchés de droit d'émission mais aussi dans l'action locale. Ce rapport mettait alors en évidence que les acteurs régionaux et locaux ne doivent pas s'abstenir d'agir au prétexte que le changement climatique est une problématique planétaire et qu'ils n'ont qu'une capacité d'action relativement limitée au regard des enjeux.

L'IMPORTANCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le CESER se félicite d'être consulté au cours de l'élaboration du schéma et il approuve le choix qui est fait de consacrer trois mois à la consultation publique, tout comme celui d'élargir la consultation dans sa forme avec des événements dans les territoires.

La consultation et l'organisation de débats dans les territoires sont essentielles pour le CESER, car la transition vers une "économie bas carbone" aura des impacts sur toutes les activités humaines : modes de production, modes de vie, mobilités, le vivre ensemble, etc. Il s'agit ni plus ni moins d'un débat autour d'un changement de société. Une consultation publique de trois mois ne semble donc pas trop longue.

Cette transition nécessite donc une forte mobilisation de toutes les forces vives de la région et une véritable "appropriation sociale" des questions liées au changement climatique, à la production et la consommation d'énergie, aux pollutions atmosphériques.

Les évènements qui seront organisés devront, sinon provoquer, du moins favoriser la prise de conscience et la mobilisation de toute la société bretonne. En effet, l'adaptation aux impacts du changement climatique tout comme les actions de réduction des émissions de GES ne se feront pas sans les décideurs locaux, mais pas plus sans les individus. Ces évènements devront aussi permettre de confronter les différentes visions d'un scénario volontariste et susciter une mise en mouvement d'acteurs et d'idées nouvelles.

© Vincent Rubio - CR

L'ORGANISATION DE LA MISE EN DÉBAT

Dans un rapport de mars 2012 "Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies", le CESER s'est intéressé aux formes de mise en débat des questions à caractère scientifique et technologique, comme c'est le cas avec le SRCAE. Le rapport évoque des formes de mise en débat - les débats publics et les conventions de citoyens - comme des exemples dont il est possible de s'inspirer.

Le CESER mentionne aussi dans ce rapport quelques règles qui conditionnent la réussite de toutes les mises en débat, comme par exemple :
- commencer les débats publics en dressant un bilan des connaissances qui sont scientifiquement établies et de celles qui ne le sont pas (mais font peut-être l'objet de recherches en cours),
- permettre aux participants d'établir un constat partagé sur un certain nombre de données en début de débat,
- distinguer les points sur lesquels tout le monde est d'accord et ceux sur lesquels il existe des désaccords,
- documenter les données et mentionner les sources.

La mise en débat est l'occasion de provoquer la prise de conscience et la mise en mouvement des acteurs mais elle devra aussi permettre de confronter des idées, faire apparaître les diverses options et solutions possibles, les intérêts différents, voire contradictoires, les conflits d'usage, et dégager des propositions.

Les décisions doivent s'élaborer à partir de ce travail de réflexion et de concertation même si elles relèvent en dernier ressort d'un pouvoir politique. Le CESER estime que ce travail doit permettre d'enrichir l'approche des problèmes, de produire des informations de qualité et d'explorer un éventail plus large et plus complet de solutions.

Le CESER mentionnait aussi qu'un certain nombre d'organismes et d'instances, notamment scientifiques, devraient être associés à l'organisation et à la construction de ce type de débats.

Au-delà de ce moment important mais ponctuel, il s'agira de continuer à maintenir la population et les décideurs locaux informés et en éveil sur ces questions, car dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie les connaissances évoluent et le SRCAE a vocation à évoluer lui aussi pour tenir compte des nouvelles connaissances scientifiques et techniques.

© Guillaume Piré

L'AMÉLIORATION ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES

S'agissant des moyens destinés à améliorer et diffuser les connaissances sur le changement climatique et ses effets en Bretagne, le projet de schéma mentionne quelques pistes qui sont malheureusement trop peu détaillées.

Toutefois, s'agissant de diffusion de la connaissance, le CESER, sur la base de son rapport sur l'appropriation sociale des sciences, invite les collectivités à s'appuyer sur les nombreux acteurs régionaux qui œuvrent dans le domaine de la culture scientifique et technique.

Le rapport évoque par ailleurs des moyens mobilisables pour promouvoir l'appropriation sociale des sciences :
- le métier de médiateurs scientifiques (à développer et professionnaliser),
- les interventions des chercheurs et des médiateurs scientifiques en coopération avec les enseignants, dans les parcours scolaires des élèves depuis la maternelle jusqu'à l'université (à rendre plus visibles),
- la culture scientifique et technique dans la formation professionnelle continue et la formation tout au long de la vie (à développer),
- l'implication sociale des chercheurs (à favoriser),
- la diffusion numérique de la culture scientifique et technique (à encourager),
- les "nouveaux" médias (à mobiliser).

UN SCHÉMA D'ORIENTATION STRUCTURANT

Le SRCAE n'est pas un document prescriptif (excepté pour son annexe relative à l'éolien). Toutefois, les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) qui sont obligatoires pour les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomérations, les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants devront être compatibles avec le SRCAE. En outre, les PCET doivent être pris en compte par les documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

Au niveau du Conseil régional, le SRCAE sera décliné à travers le PCET mais il devra aussi s'articuler avec les autres schémas régionaux comme le SRDEI (développement économique et innovation), le Schéma régional du tourisme, le SRMDT (déplacements et transports), le SRCE (cohérence écologique), etc. Le SRCAE est donc un document structurant.

Par conséquent, le CESER s'interroge sur le fait que les "fiches d'orientation" apparaissent à certains endroits comme des fiches actions, alors que les actions et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité des acteurs potentiels.

© Vitaly Krivosheev - Fotolia.com - CRB

LE CHOIX D'UN SCÉNARIO VOLONTARISTE

Le SRCAE présente un scénario de référence et un scénario volontariste. Le scenario de référence correspond à la mise en œuvre de l'ensemble des engagements inscrits dans les réglementations issues du Grenelle de l'Environnement. Il repose sur des objectifs nationaux directement transcrits au niveau régional par un ratio de proportionnalité adéquat.

Une opportunité

Le scénario volontariste, plus ambitieux, s'efforce de prendre en compte les spécificités des secteurs bretons et retient des hypothèses de progression conditionnées à la mise en place de politiques et d'actions volontaristes de l'ensemble des acteurs économiques, politiques et institutionnels du territoire.

Le Président du Conseil régional, en accord avec le Préfet de région, propose que la Bretagne s'engage dans la dynamique du scénario volontariste et le CESER s'en félicite. Ainsi, il est dit que "le choix d'un scénario volontariste donnera un dessein à la Bretagne, celui d'être à la pointe de la transition énergétique".

A cet effet, il semble au CESER qu'il faudrait réussir à donner, dans la version du schéma qui sera proposée et lors des événements dans les territoires, une vision plus positive et enthousiasmante de la transition que celle reposant principalement sur des questions de coûts de la transition, de coûts associés aux menaces que représente le changement climatique.

Le SRCAE devrait donner à voir et valoriser les opportunités et bénéfices associés au scénario volontariste de transition. Ainsi le schéma devrait mentionner, voire évaluer, les gisements d'emplois et d'économies (ces économies non seulement en termes d'énergie et d'émissions de GES), et tous les bénéfices qui pourront être retiré de cette transition, en termes par de santé publique, de réduction de la précarité des ménages, etc.

Des écueils à éviter

Il ne faudrait pas raisonner uniquement en termes de coûts financiers car alors on se heurte à la limitation des moyens, en particulier en période de crise économique et financière et de révision à la baisse des financements publics, comme cela a été souligné à plusieurs reprises par le CESER. Un tel raisonnement pourrait servir de prétexte pour ne rien faire, ou pour remettre à plus tard, ce qu'il faut absolument éviter.

D'ailleurs, la question des financements possibles devrait être davantage intégrée dans le processus d'élaboration du schéma. Il y a là des réflexions à mener en parallèle.

En conclusion, le CESER approuve les propositions qui sont faites en matière de gouvernance. L'ambition dessinée à travers le SRCAE nécessite que l'action menée par le Conseil régional et l'Etat en région soit particulièrement coordonnée et cohérente. ◆

5e axe prioritaire

SE FORMER...

FORMER LES CITOYENS TOUT AU LONG DE LA VIE

© Patrick Forget - CRB

FORMER LES CITOYENS TOUT AU LONG DE LA VIE

L'AMBITION

Assurer à chacun le droit à la formation, en réponse aux attentes personnelles et pour favoriser le meilleur accès à l'emploi. Former les citoyens, c'est assurer à tous, tout au long de leur vie et sur l'ensemble des territoires, les meilleures chances de formation initiale, générale et professionnelle, et mettre sur un plan d'égalité garçons et filles afin qu'ils bénéficient de l'égalité des chances, trouvent un emploi et la possibilité d'évoluer dans l'emploi, ainsi qu'un plein épanouissement personnel. C'est aussi mettre à leur disposition l'accès à des formations diplomantes, générales et professionnelles, initiales et continues, et l'apprentissage des nouvelles technologies qui font désormais partie des savoir-faire de base nécessaires à une complète insertion C'est développer en Bretagne un appareil de formation et de recherche d'excellence, contribuant au développement des personnes, à celui de leur créativité, ainsi qu'au développement des entreprises et de l'économie régionale. C'est également associer chacun depuis l'école à la prise en charge des responsabilités, à l'initiative, à la créativité, en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté.

Former les acteurs économiques tout au long de leur vie et développer la sécurisation des parcours professionnels, corollaire indispensable de la flexibilité, c'est en premier lieu assurer un bon niveau de formation initiale et aider à l'orientation dans tous les domaines de métiers. C'est permettre à chacun d'être en mesure de s'adapter à une polyvalence des fonctions pour laquelle l'actualisation et la remise à niveau permanente des connaissances et la mise en valeur du savoir-être sont les communs dénominateurs. La formation tout au long de la vie et la valorisation de toutes les formes d'acquis doivent constituer la source prédominante de la réalisation individuelle, de l'efficacité économique des entreprises, mais aussi de la cohésion sociale et territoriale en permettant la création et l'adaptation des emplois, l'autonomie des personnes et la diminution des risques d'exclusion.

POURQUOI LE FAIRE ?

© Emmanuel Pain - CRB

Parce que les transformations techniques, économiques, culturelles apparaissent toujours plus rapides, et alors que se développe une économie de l'intelligence qui recourt à des procédés de plus en plus innovants, la maîtrise de l'information, la faculté d'innovation, la capacité de réaction aux mutations économiques et technologiques dépendent directement des connaissances et des savoirs faire, de la valorisation des aptitudes, de la capacité à se former et du niveau de qualification de chacun.

La Bretagne dispose d'atouts indéniables sur ce plan. Néanmoins, aucune situation n'est définitivement acquise, et cette position doit être confortée et renforcée, dans un souci d'amélioration et d'adaptation constante, au plus près des transformations en cours.

Si la part de la population régionale sortant du système éducatif sans qualification est faible, certaines populations apparaissent toujours aussi vulnérables, tout particulièrement avec la durée prolongée de la crise et l'aggravation du chômage qui frappe la région. Sur de nombreux sites d'activité survient la précarisation due à des fermetures ou à des restructurations d'entreprises. Il est donc nécessaire de prévenir autant que possible ces situations de rupture pour les personnes et d'apporter par anticipation des solutions assurant le soutien et la promotion à chacun : réorientation, formation qualifiantes, reconversion, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), accompagnement personnalisé sont autant de leviers d'actions indispensables à mettre en œuvre.

Une région telle que la Bretagne se doit également de former ses habitants à la citoyenneté, à la vie en société, gages d'un fonctionnement démocratique. Elle doit favoriser l'accès à la culture dans toutes ses dimensions ainsi qu'aux débats qui concernent les citoyens, et répondre à la volonté de chacun d'atteindre un accomplissement personnel et

professionnel par une actualisation régulière des connaissances, des savoirs et de la culture.

La sensibilisation des personnes mais aussi des entreprises aux atouts offerts par la formation apparaît également incontournable.

L'atteinte de tels objectifs suppose de déployer et de soutenir un dispositif de formation initiale, professionnelle et supérieure complet, performant, facilement accessible en fonctions des besoins et attentes des personnes. La Région dispose de compétences essentielles en la matière, avec la formation initiale, générale et professionnelle, avec la formation professionnelle continue, l'apprentissage, les formations sanitaires, sociales et culturelles mais aussi par ses actions à destination des lycées, dont elle a la charge, ainsi que de l'enseignement supérieur et de son corollaire qu'est la recherche.

© Patrick Forget - CRB

COMMENT LE FAIRE ?

Dans une optique de formation tout au long de la vie, le CESER s'intéresse au bon fonctionnement de l'appareil de formation dans sa globalité, qu'il s'agisse de formation initiale, supérieure ou continue. Dans ce cadre, il met l'accent sur la mise en cohérence des dispositifs et des actions, sur l'anticipation et sur l'innovation, le tout sans perdre de vue les impératifs d'excellence, de cohésion territoriale et de prise en compte de tous, y compris de ceux qui se trouvent en situation d'exclusion ou de précarité.

© Image source - CRB

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les sorties prématurées du système de formation initiale ne constituent pas un phénomène nouveau, mais la question des jeunes sans diplôme est devenue un réel enjeu économique et social, dans un contexte d'accès difficile à l'emploi. Face à ces enjeux, un rapport du CESER pose la question : **"Quelles solutions pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?"** Les enseignements tirés d'un état des lieux de la situation et des solutions existantes contribuent à mieux comprendre et donc à améliorer la prévention de ces situations. En complément, le CESER formule des préconisations, prioritairement adressées au Conseil régional en tant qu'acteur impliqué dans le traitement de cette problématique.

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A la faveur de son étude sur le thème **"enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne"**, le CESER montre qu'une stratégie régionale d'enseignement supérieur impliquant à toutes ses échelles les acteurs et les territoires peut bénéficier au développement économique, social et culturel. Dans un domaine où les collectivités territoriales, et notamment la Région, s'impliquent de façon volontariste depuis déjà plusieurs décennies, le CESER fait une priorité de la mise en cohérence de ces interventions dans une approche en réseaux multi-sites et multi-échelles. Il appelle donc le Conseil régional à assurer un rôle de pilotage afin de faire émerger une stratégie lisible et partagée ainsi qu'a jouer, en amont, un rôle de mobilisateur des acteurs régionaux.

Le CESER considère le caractère polycentrique de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne comme une chance, en ce qu'il est un facteur contribuant à l'égalité dans tous les territoires ; mais c'est également un défi, à l'heure où la compétition internationale mène les établissements à rechercher l'excellence, et pousse souvent dans le sens de la concentration. Dans ces conditions, le CESER soutient les initiatives tendant à renforcer la mise en réseau de ces acteurs. Celle-ci doit d'abord intervenir à l'échelle régionale, grâce à l'Université européenne de Bretagne et à des initiatives telles que **"le projet UEB c@mpus"**, qui vise à renforcer la mise en réseau d'un grand nombre d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'à mutualiser certains de leurs moyens. La coordination des acteurs doit également progresser au niveau interrégional, particulièrement avec les Pays de la Loire, dans le cadre des appels à projet des Investissements d'avenir. Cette position a notamment fait l'objet d'une déclaration commune avec le CESER des Pays de la Loire "Pour un Campus d'excellence Bretagne-Pays de la Loire" (mars 2010).

© Martin Boudier - CRB

RENFORCER LA COHÉRENCE DE L'OFFRE PAR DES CONTRACTUALISATIONS

En Bretagne comme ailleurs, les champs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel font intervenir un grand nombre d'acteurs, dont les temporalités, les modes de fonctionnement et les objectifs ne coïncident pas toujours, même si ils tendent à se rejoindre.

© Martin Boudier - CRB

Dans ces conditions, le CESER est favorable à un renforcement des compétences de la Région dans le domaine de la formation. En l'état actuel des choses, il considère les contractualisations comme des outils pertinents pour renforcer la cohérence et l'efficience de l'offre de formation.

Ainsi, **"le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles"** doit permettre de mieux coordonner les actions pour en accroître la pertinence, la qualité et l'efficacité. Dès lors, la gouvernance apparaît comme la clé de voute de ce Contrat. S'il se félicite d'être associé à son suivi, le CESER note également que les partenaires sociaux ne sont pas associés directement au comité de pilotage, alors qu'ils sont reconnus en préambule comme l'un des acteurs impliqués dans les politiques de formation. Le CESER rappelle que dans sa contribution sur la gouvernance de la formation en Bretagne, il avait préconisé qu'une instance tripartite composée de la Région, de l'État et des partenaires sociaux soit créée pour assurer la préparation et l'animation du Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

De même, Le CESER a toujours été favorable au contrat de qualité des formations par apprentissage porté par le Conseil régional. Dans son avis **"une nouvelle ambition pour la démarche qualité en apprentissage"**, il précise toutefois que la concertation avec les partenaires sociaux doit constituer un préalable indispensable à toute modification des aides au tutorat des jeunes apprentis.

ANTICIPER LES DYNAMIQUES DE FOND

Dans ses avis sur **"le Programme prévisionnel des investissements immobiliers pour les lycées publics"**, le CESER rappelle le dynamisme de la démographie lycéenne. Pour y faire face, l'actualisation des capacités d'accueil dans les lycées de Bretagne relève de l'urgence. Si la Région prévoit bien des investissements en ce sens, le CESER n'en souligne pas moins un manque d'anticipation et réitère sa proposition d'une programmation pluriannuelle de construction de lycées au moins à l'horizon 2030.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET INITIATIVES DU CESER SUR CES THÈMES :

Rapports des commissions et des sections

- Synthèse du rapport "Quelles solutions pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?", septembre 2013
- Synthèse du rapport "Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne", mars 2012

Forums

- Synthèse du forum "Conjuguer excellences et proximité pour bâtir une stratégie territoriale d'enseignement supérieur en Bretagne", juillet 2012

Quelques avis importants

- Synthèse de l'avis sur la convention cadre entre l'Etat, la Région Bretagne et l'Université Européenne de Bretagne relative au projet UEB C@MPUS, mai 2011
- Synthèse de l'avis sur le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, octobre 2011
- Synthèse de l'avis : Une nouvelle ambition pour la démarche qualité en apprentissage, juin 2013
- Synthèse des avis sur le Programme prévisionnel des investissements immobiliers pour les lycées publics

QUELLES SOLUTIONS POUR LES JEUNES SORTIS DE FORMATION INITIALE SANS DIPLÔME ?

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de septembre 2013
Rapporteurs : Denis CHEVALLIER et Yves LE GOURRIEREC

La situation des jeunes sans diplôme est particulièrement préoccupante dans un contexte marqué par des difficultés d'accès à l'emploi (particulièrement pour les jeunes) et par un allongement de la scolarité qui accentue la disqualification de ces jeunes par rapport à une proportion croissante de jeunes diplômés. Toutes les études montrent que les jeunes sans diplôme sont davantage que les autres confrontés au chômage. En outre, les jeunes qui "décrochent" sont confrontés à un risque de désocialisation lorsqu'ils demeurent longtemps sans activité.
Depuis 2011, dans l'académie de Rennes, un repérage des jeunes "décrocheurs" est effectué au niveau des établissements d'enseignement et 17 "plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs" ont été mises en place. Ces "décrocheurs" ont de 16 à 20 ans et n'ont, en principe, aucun diplôme en dehors du brevet.
Lors des dernières campagnes, 3 068 jeunes ont été ainsi repérés grâce au système dit "système interministériel d'échange d'informations" (SIEI). Parmi eux, 952 ont bénéficié d'un accompagnement par les plateformes. Celui-ci a permis à la plupart, soit de retourner en formation initiale (sous statut scolaire ou sous statut d'apprentis), soit de devenir stagiaires de la formation continue, soit de trouver un emploi.
Mais les jeunes "décrocheurs" accompagnés par les plateformes ne représentent pas, loin s'en faut, l'ensemble des jeunes qui sont sortis de formation initiale sans diplôme et sans solution. En effet, ce repérage concerne un flux de sortants à un moment donné et certains "décrocheurs" lui échappent (jeunes de la formation par apprentissage ou des lycées maritimes).

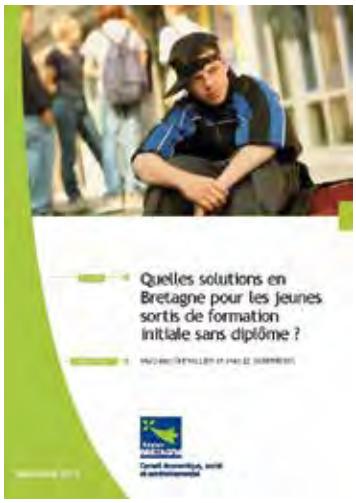

Le CESER a dressé l'état des lieux des problèmes et des solutions mises en œuvre en matière de prévention et de remédiation des sorties sans diplôme. Il formule 30 propositions visant à compléter les réponses apportées pour plus d'efficacité.

30 PROPOSITIONS POUR PRÉVENIR ET "COMPENSER" LES SORTIES SANS DIPLÔME

Ces propositions concernent la prévention, le repérage et la "compensation" du décrochage, ainsi que les financements européens, l'évaluation, la coopération interrégionale.

La prévention des décrochages et des sorties sans diplôme

Les premières actions à mener sont les actions de prévention car il convient, en premier lieu, d'éviter que les décrochages ne se produisent. On peut considérer en effet, comme le souligne la Commission européenne que "la prévention de l'abandon scolaire a de meilleurs résultats que la compensation des effets négatifs liés à cet abandon".

Bien que la prévention relève en priorité de la responsabilité de l'Education nationale, la Région, compte tenu de ses compétences en matière de formation (apprentissage, lycées) et d'orientation, peut jouer un rôle dans ce domaine.

Les propositions adressées à la Région (1 à 9)

- **Proposition 1 :** Soutenir et susciter par une aide financière les initiatives qui, dans les établissements de formation (lycées et centres de formation d'apprentis - CFA), permettent de mobiliser les élèves les plus en difficulté autour de projets collectifs et ambitieux. Il s'agit notamment d'offrir à ces jeunes une possibilité de s'investir et de se valoriser. Les projets devraient impliquer des partenaires extérieurs, permettre aux jeunes de montrer leurs capacités à mener à bien des actions, donner à voir les réalisations aux familles... L'aide financière de la Région devrait cibler les établissements les plus touchés par le décrochage scolaire et pourrait s'appuyer sur le dispositif "Karta".
- **Proposition 2 :** S'inspirer de l'expérience de la Région Rhône-Alpes qui soutient, dans certains établissements, les "démarches innovantes de repérage et d'accompagnement pédagogique et éducatif des élèves en difficulté".
- **Proposition 3 :** Améliorer les conditions d'internat et de restauration. A cet effet, le CESER engage la Région à :
  - Harmoniser les tarifs entre les internats des lycées professionnels et ceux des CFA car il existe d'importants écarts qui peuvent pénaliser les jeunes apprentis.
  - Ouvrir les internats et restaurants des lycées aux apprentis des CFA, et inversement.

- Revisiter les modes d'attribution des aides forfaitaires aux apprentis pour les frais d'hébergement et de restauration, en tenant compte de l'éloignement géographique, des ressources et de la situation familiale des jeunes.
- Renforcer les moyens d'animation et d'encadrement dans les internats.

- **Proposition 4 :** En amont de l'orientation, assurer l'information des collégiens pour leur permettre d'acquérir une bonne connaissance des voies de la formation professionnelle et des métiers sur lesquels elles débouchent.

- **Proposition 5 :** Permettre aux jeunes mal orientés et qui en font le constat au bout de 2 ou 3 mois, de changer d'orientation et de retrouver sans délai une nouvelle place en formation. Une telle possibilité suppose la mutualisation et l'actualisation en continu des informations concernant les places laissées vacantes, après les dates de rentrée, dans les lycées, les CFA, voire les dispositifs de formation de la Région (pré-qualification, qualification). Le CESER invite en outre la Région à faire de ces jeunes un public prioritaire pour l'accès à ses dispositifs.

- **Proposition 6 :** Prévoir un dispositif de "positionnement" conscient et volontaire des jeunes qui font le choix de s'orienter vers l'apprentissage afin d'éviter autant qu'il est possible les erreurs d'orientation.

- **Proposition 7 :** Accompagner les maîtres d'apprentissage qui assurent la formation de jeunes en difficulté et valoriser les entreprises qui s'impliquent dans la formation de ces jeunes.

- **Proposition 8 :** Renforcer l'accompagnement des jeunes qui sont en formation dans les entreprises.

- **Proposition 9 :** Assouplir pour les jeunes de moins de 16 ans qui présentent un risque de sortie sans diplôme : l'accès aux actions de remédiation de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et de la Mission d'insertion des jeunes de l'Education catholique (MIJEC), voire aux stages financés par la Région ainsi qu'aux services des Missions locales. Il s'agit d'instaurer une possibilité de prise en charge globale pour ces jeunes.

D'autres propositions sont plutôt adressées à l'Education nationale (10 à 15)

- **Proposition 10 :** Pour les jeunes de moins de 16 ans qui présentent un risque de sortie sans diplôme, développer les actions multi-partenariales dans les établissements, dans le cadre de l'approche globale évoquée dans la proposition précédente, avec un référent unique pour chaque jeune.

- **Proposition 11 :** Développer les échanges entre collèges et lycées afin d'anticiper la transition critique que constitue le passage de la 3eme à la 2nde (propice au décrochage).

- **Proposition 12 :** Porter une attention particulière aux jeunes qui se retrouvent, en fin de 3ème, devant un choix imposé ou sans solution, du fait des processus d'affectation et des critères d'âges.

- **Proposition 13 :** Faciliter le retour à l'école de jeunes qui se sont absentés pendant 1 ou 2 mois, par la mise en place d'un accompagnement leur permettant de raccrocher plus facilement.

- **Proposition 14 :** Intégrer la question du décrochage dans la formation des professionnels de l'éducation.

- **Proposition 15 :** Associer davantage les parents tout au long du parcours scolaire, en particulier ceux qui sont en "distance" par rapport à l'école.
  - Améliorer l'accueil des parents dans les établissements ;
  - Associer systématiquement les familles des jeunes en situation de décrochage aux dispositifs d'accompagnement dans les établissements ;
  - Diffuser les bonnes pratiques initiées dans certains établissements.

Le repérage des "décrocheurs"

- **Proposition 16 :** Faire en sorte que tous les jeunes qui "décrochent" de formation initiale, quelle que soit leur voie de formation, soient repérés dans le cadre du SIEI en vue d'être accompagnés par les plateformes (ce qui n'est pas le cas actuellement). Il s'agit d'intégrer dans le SIEI, les "décrocheurs" des CFA, des lycées maritimes, des lycées agricoles, ainsi que les jeunes qui échouent au bac sans se réinscrire.

- **Proposition 17 :** Prolonger l'action des plateformes par un suivi dans le temps du devenir des jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur la question des jeunes qui sont contactés par les plateformes sans résultat (injoignables, non réponse, refus de prise en charge). Ces cas concernaient 1 227 jeunes (sur 3 084 jeunes contactés) lors des dernières campagnes de repérage, dans l'académie de Rennes, ce qui est loin d'être négligeable.

La compensation des décrochages et sorties sans diplôme

La "compensation" - terme consacré par l'Union européenne pour désigner les mesures de remédiation - vise à aider les personnes qui ont quitté prématurément l'École à réintégrer les systèmes éducatif et de formation afin d'acquérir les qualifications qui leur manquent. Elle se situe donc en aval du décrochage et incombe plus spécifiquement à la Région, compte tenu des compétences qui sont les siennes.

Dans ce domaine, le CESER engage la Région Bretagne à :

- **Proposition 18 :** Promouvoir auprès de ses partenaires une vision du décrochage scolaire comme un moment dans le parcours d'un jeune, non comme un état irréversible. Il s'agit de porter sur les jeunes qui décrochent un regard non stigmatisant ; valorisant l'expérimentation et la formation tout au long de la vie.
- **Proposition 19** : Assurer la cohérence régionale des actions de "compensation" dans le cadre du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO). A cet effet, il convient d'associer les acteurs de l'orientation scolaire (CIO) au SPRO et de mettre en place un système d'informations permettant aux acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion un partage des expériences et informations. (cf. proposition n° 23).
- **Proposition 20** : Evaluer les expérimentations dans le domaine de la "compensation" conduites dans les territoires, qui ont bénéficié ou qui bénéficient d'un financement régional, afin de dégager des enseignements pour les politiques régionales et de pouvoir sécuriser le financement des dispositifs les plus efficaces.
- **Proposition 21** : S'agissant de l'orientation, aider les jeunes à passer d'une vision de court terme à une vision de long terme.
- **Proposition 22** : Elargir la composition du Comité de coordination régional sur les problématiques d'accès à la qualification des jeunes (Région, Rectorat, DIRECCTE, Chaire Jeunesse) à d'autres acteurs :
  - DRAAF pour l'enseignement agricole
  - Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest pour l'enseignement maritime
  - Missions locales

Optimiser les interventions par une analyse partagée et des actions coordonnées

Le CESER engage la Région à poursuivre et développer l'observation et les analyses en vue de mieux

© Eric Audras - Photoalto - CRB

connaitre et comprendre les phénomènes décrochage et de raccrochage à l'échelle régionale (suivi dans le temps des jeunes ayant décroché, étude des facteurs de décrochage...), ceci afin d'optimiser les interventions.

À cet effet, il formule les propositions suivantes :

- **Proposition 23** : Créer un outil d'observation et d'analyse des abandons de formation, des sorties sans diplôme et du devenir des jeunes qui sont passés par les systèmes de raccrochage ou de "compensation". Cet outil devra être partagé par les acteurs et des chercheurs, produire de la connaissance partagée sur les facteurs de décrochage, fournir des données statistiques à l'échelle de la région, permettre aux acteurs d'acquérir une meilleure connaissance mutuelle des dispositifs qui sont par nature complémentaires et de pouvoir juger de leur efficacité.
- **Proposition 24** : Organiser et soutenir les échanges de pratiques professionnelles pour les acteurs intervenant auprès des jeunes décrocheurs comme cela se fait dans le cadre de l'AIOA.

Financements européens

- **Proposition 25 :** Inscrire la lutte contre le décrochage et les sorties sans diplôme dans ses objectifs prioritaires, afin de faciliter l'accès aux financements européens ; la Région ayant fait de sa politique en faveur de la Jeunesse l'une de ses priorités d'action.
- **Proposition 26** : Initier des partenariats (notamment avec le Rectorat) pour élaborer des projets qui pourraient s'inspirer des expériences menées dans d'autres régions ayant bénéficié de financements FSE et Feder dans le cadre de la précédente programmation.

Évaluation et retour sur évaluation

- **Proposition 27** : Evaluer les expérimentations et dispositifs dans le domaine de la "compensation" et établir des principes et des méthodes communs pour assurer une lecture cohérente du décrochage et du raccrochage, sur une période suffisamment longue (avec un suivi individualisé à 1 an ou plus), et une bonne connaissance de la situation régionale.
- **Proposition 28** : Former et sensibiliser à l'évaluation tous les acteurs et professionnels impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs de "compensation".

Echanges interrégionaux

Sachant que de nombreuses Régions sont impliquées dans la lutte contre le décrochage scolaire, et financent des expérimentations, le CESER engage la Région Bretagne à :

- **Proposition 29** : Mutualiser, dans le cadre de l'Assemblée des régions de France (ARF), le partage d'informations et le suivi des initiatives menées dans les différentes régions.
- **Proposition 30** : Entreprendre des actions conjointes en matière de "compensation" pour les territoires limitrophes (ex. Redon). ◆

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET TERRITOIRES : ENJEUX ET DÉFIS POUR LA BRETAGNE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de mars 2012
Rapporteurs : Luc AVRIL, Anne SAGLIO, et Olivier SIRE

Depuis les années 2000, la carte française de l'enseignement supérieur et de la recherche évolue fortement, dans un paysage national et international de plus en plus concurrentiel. Des systèmes locaux, métropolitains et régionaux d'enseignement supérieur et de recherche se construisent, avec le rôle déterminant des collectivités territoriales, et notamment des conseils régionaux. Cette autosaisine du CESER de Bretagne vise à montrer comment une stratégie régionale d'enseignement supérieur impliquant à toutes ses échelles les acteurs et les territoires peut renforcer sa contribution au développement économique, social et culturel en Bretagne. Les préconisations émises tiennent compte de la future démarche de Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), annoncée par le Conseil régional au cours de cette étude.

Dans un domaine où les collectivités territoriales et notamment la Région s'impliquent déjà depuis plusieurs décennies, le CESER fait une priorité de la mise en cohérence de ces interventions dans une approche en réseaux multi sites et multi-échelles. Elle doit permettre leur plus grande efficacité, dans le cadre d'une stratégie régionale partagée qui favorise des parcours de réussite pour chacun dans l'enseignement supérieur, et fasse de l'enseignement supérieur et de la recherche un moteur du développement régional et un élément de l'identité régionale.

Ces ambitions complémentaires se définissent au croisement des caractéristiques et priorités régionales, et des enjeux nationaux et internationaux dans la manière dont ils sont déclinés et réappropriés en Bretagne.

Le CESER s'attache donc à rendre compte de l'organisation de l'enseignement supérieur en Bretagne (composition et répartition de l'offre, rôles des acteurs régionaux) et de ses évolutions dans un paysage global sans cesse plus ouvert et compétitif et de ce fait porteurs d'enjeux régionaux décisifs.

L'OFFRE RÉGIONALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE RÉPARTITION TERRITORIALE POLYCENTRIQUE

En Bretagne, l'enseignement supérieur se compose d'un ensemble riche et diversifié en termes d'offres de formations, avec :

- un enseignement universitaire multipolaire : quatre universités, sept antennes, huit IUT, un IUFM multi-sites, des écoles intégrées, une offre d'enseignement universitaire privé de proximité ;
- de nombreuses grandes écoles, notamment d'ingénieurs et militaires ;
- un réseau développé d'écoles spécialisées ;
- les classes préparatoires aux grandes écoles et sections de techniciens supérieurs, formations supérieures implantées dans les lycées.

Cette offre de formation supérieure est répartie sur le territoire selon une organisation territoriale polycentrique, qui fait de l'enseignement supérieur un service public de proximité. La répartition des étudiants sur le territoire régional suit globalement cette organisation : 110669 étudiants sont accueillis en 2011 dans plus de 200 établissements. Au-delà de ce maillage dense d'établissements, les situations varient entre territoires en termes d'offre dispensée et de présence étudiante : entre l'Est et l'Ouest, entre les villes littorales et le centre Bretagne, entre les littoraux sud et nord... S'il y a moindre concentration au niveau des pôles métropolitains que dans d'autres régions, il existe des polarisations fortes autour de la métropole rennaise qui accueille plus de 50% des étudiants et de l'agglomération brestoise qui en rassemble 20%.

DEPUIS 2005, DES RÉPONSES RÉGIONALES DANS UN PAYSAGE NATIONAL ET INTERNATIONAL EN MUTATION

Indissociable de l'évolution des référentiels nationaux et internationaux de l'enseignement supérieur, le dispositif régional existant est aussi le fruit de l'évolution des interventions des acteurs régionaux et notamment des collectivités territoriales. Investies dans l'enseignement supérieur à partir des années 1980, elles ont participé à construire un "modèle" de concertation régionale autour de l'enseignement supérieur, avec la Région comme chef de file.

De 2005 à aujourd'hui, les priorités régionales et locales ont évolué progressivement, en lien avec l'intensi-

fication des impératifs d'ouverture et d'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche : retentissement du "fameux" Classement de Shanghai, impératifs d'excellence, de taille critique. Dans ce cadre nouveau, l'Etat intervient davantage dans une logique contractuelle et procédurale, pour soutenir quelques sites universitaires et de recherche jugés aptes à représenter internationalement une excellence française. Il en résulte un rapprochement croissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi des logiques accrues de différenciation et de hiérarchisation entre territoires.

En Bretagne, l'inscription dans ces dispositifs transforme progressivement le paysage régional voire interrégional de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment avec la création en 2007 du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur régional "Université européenne de Bretagne" (PRES UEB), et récemment avec les projets régionaux bâtis en réponse aux appels à projets nationaux des Investissements d'avenir.

Des enseignements sont à tirer des réussites comme des échecs rencontrés pour répondre aux exigences de ces dispositifs, dont il faut tenir compte mais auxquelles les défis régionaux ne peuvent se limiter. L'enjeu majeur est de construire une stratégie collective originale pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bretagne, voire dans le Grand Ouest. Cette stratégie devra optimiser et valoriser les caractéristiques territoriales et organisationnelles de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE RÉGIONALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA BRETAGNE.

Favoriser des parcours de réussite pour chacun dans l'enseignement supérieur

Aux niveaux national comme régional, les transitions entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, mais aussi entre enseignement supérieur et monde professionnel, posent encore des questions non résolues : comment mieux démocratiser la transition entre secondaire et supérieur ? Comment agir face au déterminisme scolaire, social et de genre, qui guide les choix d'orientation ? Comment faciliter les passerelles entre filières de formation pour limiter les décrochages et les sorties du système sans diplôme ?...

Ces problématiques se posent de manière spécifique en Bretagne, où la réussite scolaire est régulièrement mise en avant et en particulier les résultats régionaux du baccalauréat, mais où des disparités sociales, sexuées et territoriales existent. Ces différences ont des effets dans l'accès des élèves au bac puis dans le déroulement des cursus étudiants. C'est aussi à la lumière de ces particularités qu'il faut comprendre certaines spécificités des cursus des étudiants en Bretagne : une part importante d'entre eux se dirige vers les formations courtes et il existe un léger déficit d'étudiants dans l'enseignement supérieur long, hormis pour les formations d'ingénieurs. Les jeunes quittent le territoire régional en assez grand nombre pour étudier ou, une fois diplômés, pour leur premier emploi. Compte tenu de ces caractéristiques, le CESER préconise d'appréhender la réussite des parcours étudiants à travers deux dimensions, qui toutes deux placent les étudiants au cœur des réflexions :

- développer une approche intégrée et plurielle du parcours de réussite étudiant, du second degré au premier emploi, qui diversifie et fluidifie les parcours, structure et ouvre l'offre de formation, en agissant sur des enjeux régionaux spécifiques prioritaires : les parcours des étudiants issus de bacs professionnels et ceux des étudiants en formations courtes ;
- agir sur l'ensemble des conditions de vie étudiante, selon une approche élargie de la réussite étudiante, qui s'attache à mieux connaître ses conditions de vie et à les améliorer dans une démarche intégrée (logement, ressources, transport, santé, place des étudiants dans la Cité).

Faire de l'enseignement supérieur un moteur du développement régional et un élément constitutif de l'identité régionale

Pour renforcer et diffus er une identité de la Bretagne, région d'enseignement supérieur et de recherche aux niveaux régional, national et international, il est indispensable de développer la diversité des excellences existantes et potentielles et de les mettre en lien et en cohérence, y compris avec celles d'autres régions. Ces excellences doivent être mieux connues et reconnues, l'excellence de l'enseignement supérieur se jugeant aussi à l'aune de son utilité sociale et économique, et via son appropriation et l'amélioration globale des niveaux de formation, des compétences et des savoirs.

Coordonner les politiques régionales dans une approche en réseaux multi-échelles et multi-sites

Clé de voûte d'une stratégie régionale d'enseignement supérieur, cette ambition correspond à l'objectif d'un travail mené en cohérence et complémentarité à toutes les échelles de territoire :

- aux échelles locales et régionales :

en dehors de logiques concurrentielles, c'est l'ensemble des acteurs régionaux qui doit intervenir dans un domaine qui est de leur intérêt à chacun et qui doit être considéré sous l'angle d'un intérêt régional partagé. Pour cela, des politiques de sites structurées sont à développer (spécialisations, articulations lycées/écoles/universités), et à mettre en réseau (mutualisations, mobilités, appui sur les outils numériques, articulation des parcours entre antennes et sites sièges), tout en assignant aux métropoles un rôle dans la cohésion régionale globale, basé sur une logique d'effet d'entraînement qui considère la diversité des sites existants comme une richesse ;

- à l'échelle interrégionale : les échanges et coopérations utiles sont à capitaliser et à développer, notamment avec les régions du Grand Ouest, en prolongeant la dynamique que les Investissements d'avenir ont permis d'accélérer ;
- aux échelles nationale et internationale : des relations développées mais non unifiées existant déjà, la priorité est de les identifier et d'en améliorer la visibilité et l'efficacité en déterminant une stratégie régionale d'ouverture pérenne, avec une structuration basée sur la recherche.

La priorité pour la Région doit être de faire émerger une stratégie lisible et partagée, organisée dans le cadre d'une gouvernance efficace. Le Conseil régional devra assurer ce rôle de pilotage et, en amont, de mobilisateur des acteurs régionaux. ◆

CONJUGUER EXCELLENCES ET PROXIMITÉ POUR BÂTIR UNE STRATÉGIE TERRITORIALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BRETAGNE

Synthèse du FORUM "prospective" du 4 juillet 2012

Le forum prospective a été l'occasion pour le CESER de poursuivre la réflexion portée par son auto saisine "Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne". Le président du CESER, M. Alain EVEN, a rappelé que le forum s'inscrit dans le contexte d'élaboration du schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche par la Région, une élaboration qui n'est pas du seul ressort des professionnels de l'enseignement supérieur, mais de la société toute entière. Par son expertise collective, le CESER se fait également force de proposition dans ce domaine. Organisée à Vannes, dans les locaux de l'Université Bretagne Sud, la journée a été introduite par M. Jean PETTERS qui adhère à l'ambition affichée par ce forum, celle de participer à la construction d'une stratégie régionale pour l'enseignement supérieur.

L'objectif de l'étude publiée par le CESER est de montrer comment une stratégie régionale peut contribuer à améliorer l'attractivité, la qualité, la démocratisation de l'enseignement supérieur et à renforcer sa participation au développement de la région. Dans ce cadre, les débats de la journée ont principalement porté sur l'enjeu des relations entre second degré et enseignement supérieur dans les territoires et sur celui de la valorisation de toutes les excellences pour un enseignement supérieur régional attractif et à visibilité internationale.

LES RELATIONS ENTRE SECOND DEGRÉ ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les premiers échanges de la journée ont porté sur la construction de parcours de réussite de Bac -3 à Bac +3. Les différents intervenants ont enrichit la discussion en présentant les différentes initiatives qu'ils peuvent mettre en place.

Trouver sa voie

Le proviseur du Lycée Jean Macé à Rennes M. Serge FRALLEUX a en premier lieu rappelé que les jeunes s'interrogent essentiellement sur la place qu'ils pourront occuper dans la société. L'objectif de l'orientation est alors de répondre à cette question en permettant de trouver un métier, de préférence choisi. L'orientation est un impératif, une obligation pour les lycées qui doivent anticiper et se baser sur la réalité. Ainsi, le lycée ne doit pas seulement conduire au Bac mais aussi permettre de trouver sa voie; une logique qui se retrouve notamment dans l'accompagnement des élèves en classe de seconde. En d'autres termes, les grands enjeux de l'orientation sont la réponse aux questions des élèves, la professionnalisation et la mise en réseau avec l'enseignement supérieur et le tissu économique.

Une stratégie active d'orientation

Le proviseur du lycée Kerichen de Brest, M. Pierre JOHANNEL, est ensuite intervenu pour présenter la stratégie pour l'orientation mise en place dans son établissement. Il constate que ce qui était autrefois un "no man's land" entre collège, lycée et enseignement supérieur évolue dans le sens d'un rapprochement, avec une plus grande porosité des frontières. En effet, si le lycée prépare au Bac, il faut également qu'il puisse préparer à la réussite dans la poursuite d'études. L'idée est de faire

venir l'enseignement supérieur dans les lycées pour instaurer de la continuité et créer du lien. Cette démarche globale de formation doit se mettre en place dès la seconde pour contrôler la rupture intervenant entre le secondaire et le supérieur. C'est notamment l'objet du projet "Sciences passion mer" qui donne la possibilité aux lycéens de "s'essayer aux études supérieures".

L'initiative "Campus Bretagne Centre"

MM. Jean VERGER (Directeur de l'IUT de Pontivy) et Ronan WALTER (Directeur-adjoint du Lycée Jeanne d'Arc Saint-Ivy de Pontivy) se sont fait, lors du forum, les porte-paroles des 10 établissements travaillant ensemble dans ce réseau. Celui-ci fédère l'enseignement supérieur en centre Bretagne pour le rendre plus lisible et plus dynamique, promouvoir et valoriser les ressources existantes sur le territoire, lutter contre l'exode des bacheliers vers les grandes métropoles et mettre en avant les atouts du territoire en termes de vie étudiante, de loisirs, de logement, d'insertion etc. Cette démarche rejoint la proposition du CESER formulée dans l'auto saisine : développer une approche intégrée et plurielle du parcours de réussite et d'agir sur l'ensemble des conditions de vie étudiante.

La particularité des Bacs professionnels

M. Yvan LERAY (Président de l'Association régionale des IUT de Bretagne et Directeur de l'IUT de Brest) était invité pour parler de la situation particulière des Bacs professionnels en Bretagne. Seuls 7% des effectifs de l'enseignement supérieur sont originaires de Bac pro alors que dans le même temps, environ 1000 places sont vacantes en Bretagne dans les formations courtes (IUT, BTS,...). A ce propos, il semble important d'intervenir sur les représentations, et notamment celles de la hiérarchie des formations qui conduit à dissocier le Bac pro de l'enseignement supérieur. D'autre part, les taux de réussite des bacs professionnels dans le supérieur sont assez modestes (50% d'échec en BTS), ce qui ouvre des pistes de réflexion sur l'accueil des Bacs pro qui ont acquis des méthodes de travail et des savoirs différents. Il y a en Bretagne un terrain favorable à la réussite du plus grand nombre passant par la concertation sur l'offre de formation, par la flexibilité des parcours et le développement de passerelles et par l'adaptation de la pédagogie à des publics d'horizons différents pour un accueil de meilleure qualité. M. LERAY insiste sur l'importance de l'expérimentation ; il encourage à oser pour trouver des solutions personnalisées.

EXCELLENCES, ATTRACTIVITÉ ET VISIBILITÉ

M. Marcel ANDRÉ (Conseiller en charge de l'enseignement supérieur au Rectorat de Rennes) définit la notion d'excellence comme la capacité à être meilleur que tous les autres concurrents, à un degré éminent de perfection. Elle est supposée engendrer un processus vertueux : plus l'on est excellent, plus l'on devient attractif et visible, plus l'on acquiert des atouts pour devenir excellent. Seulement, il reste à savoir comment créer cette spirale vertueuse.

Les enjeux de l'excellence

Pour M. Marcel ANDRÉ, l'excellence créé des tensions dialectiques sur trois sujets :

- comment concilier excellence et égalité ? privilégier l'excellence peut impliquer de ne plus respecter l'égalité de traitement des étudiants, s'opposant au principe de démocratisation,
- comment concilier excellence et unité de l'enseignement supérieur ? l'excellence peut aller à l'encontre de traditions universitaires, notamment la notion de diplôme national qui pose que chaque diplôme universitaire français a la même valeur, quelque soit l'université qui le délivre,
- comment concilier excellence et territorialité ? L'excellence impose la concentration qui se fait au dépend de l'équité territoriale.

La Bretagne devra répondre à ces dialectiques en s'engageant dans trois directions :

- les structures de l'enseignement supérieur : favoriser l'unité plutôt que la fragmentation,
- l'organisation du territoire : conjuguer polycentrisme et excellence,
- l'élargissement de la notion d'enseignement supérieur en y intégrant la recherche et l'innovation.

L'excellence est une combinaison de ces trois facteurs ; mais se pose un dilemme : est-ce l'excellence qui organise le système régional de l'enseignement supérieur ou est-ce le système qui organise l'excellence ?

Atteindre l'excellence dans un contexte difficile

Dans le contexte actuel, ce sont les métropoles et principalement les "méga-cités" qui concentrent et maîtrisent l'innovation. De même, des régions sont favorisées, comme l'Île-de-France et Rhône-Alpes, qui absorbent la moitié des fonds consacrés à la recherche alors que la Bretagne n'en reçoit que 7%. Ainsi, Mme Isabelle PELLERIN (Vice-présidente de Rennes Métropole déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche) se demande quelle sera la place pour les plus petites métropoles. Elle invite donc à intégrer le contexte international dans la réflexion, mais aussi le contexte national. Mme PELLERIN lance un appel à la lucidité, un appel à la capacité à réfléchir ensemble pour trouver le bon modèle qui allie action régionale et action localisée.

Faire émerger une excellence en Bretagne

Parmi ses 300 membres, Produit en Bretagne compte 6 structures de l'enseignement supérieur aux côtés d'entreprises et associations. Ceci révèle pour M. Malo BOUESSEL DU BOURG (Directeur de Produit en Bretagne) que Produit en Bretagne peut être un vecteur d'excellence en intensifiant les relations entre enseignement supérieur, économie et innovation. Deux ombres au tableau sont cependant à noter. Le virage de l'internationalisation a déconnecté les établissements du territoire, et les relations entreprises/enseignement supérieur sont difficiles à construire. Il propose alors trois axes d'amélioration :

- redonner goût au territoire chez les élèves, créer du lien entre les étudiants et leur territoire,
- développer l'entrepreneuriat, qui n'est pas réservé à l'élite ou aux plus diplômés,
- organiser le développement d'outils pour rendre plus facile la mise en relation des besoins des étudiants, des écoles et des entreprises.

M. Gérard LE BIHAN (Directeur de projet Alcatel-Lucent) a ajouté que la développement de l'excellence nécessite de renforcer l'attractivité du territoire. La Bretagne a du mal à attirer les jeunes, qui se dirigent plus facilement vers les bassins d'emploi importants. Il a également insisté sur la nécessité de développer une réflexion autour des filières, la multidisciplinarité et la capacité d'adaptation (notamment dans les secteurs comme les TIC où le changement est permanent).

Un tournant pour la Bretagne

La Bretagne est à une période charnière, alors que se profile la rédaction du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. M. POULIQUEN (Vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche) souhaite donner une force nouvelle à la région qui dispose d'un appareil scolaire et d'un enseignement supérieur de qualité. L'offre de formation dans l'enseignement supérieur en Bretagne se doit d'être lisible et attractive pour atteindre l'excellence et la visibilité tout en répondant à la nécessité d'élever le niveau de qualification des étudiants. Ceci rejoint la problématique d'élévation générale du niveau déclinée au niveau européen.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA BRETAGNE ?

Le Grand Témoin de ce forum, M. Bernard DIZAMBOURG (Inspecteur général de l'Administration de l'Éducation nationale et de la recherche) a pu apporter son regard prospectif en développant les perspectives de l'enseignement supérieur en Bretagne.

Tirer profit des caractéristiques régionales

M. DIZAMBOURG considère d'abord qu'il faut faire de l'organisation polycentrique et en réseau de l'enseignement supérieur en Bretagne un axe de différentiation de façon à tirer profit de cette construction historique, possible vecteur d'excellence, d'attractivité, de visibilité. Ceci implique des mécanismes de coopération complexe, des initiatives fortes de la part des acteurs dans un contexte où l'État peine à trouver les bons modes d'intervention pour favoriser cette dynamique. Il regrette néanmoins que ne soient pas davantage prises en considération les difficultés qui peuvent survenir dans une telle démarche notamment celles liées aux clivages entre la recherche, les universités, les IUT, les lycées pour les BTS, les grandes écoles, les écoles spécialisées etc.

Des problèmes de l'enseignement supérieur se déclinant en Bretagne

• *Le manque d'importance accordée à la formation*

En France, la formation s'appuie sur la recherche et c'est cette dernière qui fait la réputation de l'établissement. Le système universitaire accorde donc moins d'importance à la formation qu'à la recherche par rapport au reste du monde. Il en résulte un processus de formation géré par les enseignants sans travail pédagogique transversal avec une faible collaboration d'intervenants extérieurs. L'enseignement est parfois inadapté, avec peu de personnalisation, ce qui handicape l'attractivité du premier cycle universitaire.

• *L'insertion des doctorants*

Les doctorants ne sont pas assez nombreux et dans le même temps, se dirigent en trop grand nombre vers l'enseignement et la recherche. Il est important de favoriser leur insertion dans les grands corps, dans le tissu économique.

• *Les débouchés des Humanités*

Le manque de réussite dans les filières consacrées aux Humanités est couplé à un tassement des effectifs. Les Humanités sont aujourd'hui seulement vu comme un débouché pour devenir enseignant alors qu'il faudrait être capable de développer des approches permettant de les accrocher à d'autres disciplines (filières Arts et Humanités, Sciences et Humanités...).

• *Une internationalisation encore faible*

Des progrès sont encore à faire dans l'attractivité internationale. D'une part des progrès qui peuvent être réalisés sur l'attractivité concernant les docto-

rants et post-doctorants. D'autre part, il serait bénéfique d'internationaliser les programmes, ce qui implique un changement dans le mode de fonctionnement des relations internationales dans les établissements.

• *Un manque d'investissement dans la formation tout au long de la vie*

Les efforts sont nettement insuffisants, bien que la Bretagne soit une région volontariste dans ce domaine. La formation tout au long de la vie est pourtant une source de visibilité pour les établissements et dans le même temps de compréhension de ce que sont le établissement par les acteurs externes. C'est aussi est un observatoire qui permet de déceler des problématiques importantes pouvant être déclinées dans la recherche. Il s'agit de créer du lien entre recherche et formation, y compris en basant davantage la première sur la seconde.

Des pistes d'actions pour les années à venir

M. DIZAMBOURG propose en premier lieu de faire de l'enseignement supérieur un lieu de production de ressources intellectuelles avec une formalisation de ces ressources pour qu'elles soient utilisables en matière de pédagogie et de formation. Ensuite, il suggère d'utiliser ces ressources pour concevoir des programmes qui intègrent plus de personnalisation, avec une dimension "orientation" plus exigeante, ce qui implique de devoir s'organiser collectivement. C'est pourquoi, il faudrait aussi travailler sur les difficultés d'appréhension des acteurs internes de l'enseignement supérieur par rapport à ces évolutions. La coopération et la mise en réseau sont des composantes essentielles qui permettront d'enclencher cette démarche.

EN CONCLUSION

Pour M. Alain EVEN qui a conclu cette journée, le forum a rempli ses deux objectifs : celui de diffuser le travail du CESER et de poursuivre les débats. De même, il a affirmé qu'aucun progrès ne pourra être fait s'il ne se développe pas de stratégie qui implique l'ensemble des territoires : il lui apparait nécessaire d'intégrer, par la concertation entre la Région et les collectivités, les stratégies des territoires dans les stratégies globales. ◆

CONVENTION CADRE ENTRE L'ETAT, LA RÉGION BRETAGNE ET L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE RELATIVE AU PROJET UEB C@MPUS

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de Mai 2011
Rapporteurs : Olivier SIRE, Patrice QUINTON et François LE FOLL

La convention cadre sur le projet UEB C@mpus a pour objet de fixer les modalités de financement du campus numérique en réseau, sélectionné par l'Etat comme "Campus prometteur" dans l'appel d'offre Campus d'excellence (2008). Il s'agit de fédérer et dynamiser les pôles universitaires bretons autour d'un projet UEB Campus numérique en réseau.

L'Etat finance 30M€ sous forme de partenariat public privé, et finance aussi des moyens d'ingénierie pour ce projet (942 000 €), porté par l'Université Européenne de Bretagne. Les collectivités territoriales, avec la Région Bretagne comme chef de file, se sont associées à ce projet pour le financer au même niveau que l'Etat, soit 30,942 M€. La convention cadre précise les modalités d'exécution et de financement de ce projet par l'ensemble des partenaires. Elle explicite en outre la composition des comités de pilotage et de suivi de l'opération et la place qu'y tient la gouvernance de l'UEB.

Le CESER considère que les propositions, ainsi que le texte de la convention, n'appellent pas de remarque particulière et soutient l'initiative. Le projet UEB C@mpus a une très grande importance pour l'enseignement supérieur et la recherche bretonne. Il constitue, ainsi que le fait

remarquer le Président du Conseil régional, un élément très important de l'initiative d'excellence qui a été proposée avec la Région Pays de la Loire. Il associe sur tout le territoire les acteurs et bénéficiaires de la formation initiale et continue ainsi que l'ensemble des centres de recherche autour de projets innovants dans tous ces domaines.

De manière générale, le CESER a toujours valorisé les notions de mutualisation et de mise en réseau des informations et activités de recherche et d'innovation car c'est sans doute le seul moyen de parvenir à des masses critiques qu'exige la compétition internationale et aussi d'assurer un aménagement équilibré du territoire. ◆

LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière d'octobre 2011
Rapporteur : Marie-Pierre SINOU

Outil de programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, le CPRDF est établi par la Région, le Rectorat et le représentant de l'État en région dans le cadre du Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP). Elaboré en 2011 et applicable jusqu'en 2015, le dernier CPRDF de la Région Bretagne se décline en 5 orientations et 18 volets fixant chacun des objectifs à atteindre.

© Charles Criel / CRB

GARANTIR UN ACCÈS À LA FORMATION ET À LA QUALIFICATION POUR TOUS.

Le CPRDF s'inscrit dans la stratégie "Europe 2020" visant à renforcer la performance des systèmes éducatifs, ainsi que dans le processus de Bologne, notamment pour les objectifs liés à la lutte contre les sorties sans diplôme et à l'élévation du niveau de qualification. Le CESER souscrit à cette nécessité qui implique de garantir l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers et à la promotion équilibrée des voies d'accès à la qualification.

Favoriser l'élévation générale du niveau de qualification

L'objectif est de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur par des voies diversifiées et complémentaires. A ce titre, le CESER partage avec la Région et l'État la priorité donnée au développement de l'alternance. Il accueille donc favorablement la démarche de concertation envisagée par le Conseil régional qui vise à définir une carte des formations supérieures équilibrée et le développement de la formation par alternance.

Pour améliorer l'accès à l'ensemble des voies de formation, le CESER réaffirme la nécessité de neutralité et d'équité dans l'information et l'orientation des publics sur l'ensemble des voies de formation. Il faut respecter l'égale dignité de l'ensemble des voies d'enseignement.

Garantir l'accès à un premier niveau de qualification

Pour assurer l'accès à une formation de proximité pour les publics de faible niveau de qualification, le CPRDF vise à :

- conforter une offre de formation territorialisée, pour tous les publics, en matière de savoir de base et de lutte contre l'illettrisme,
- garantir une offre de formation de niveau V (équivalent BEP ou CAP), en articulant les différentes voies de formation et les dispositifs, dans une logique de proximité. Le CESER estime que ces propositions devraient faire davantage apparaître les données de veille du GIP Relation Emploi Formation (GREF) sur les métiers et les emplois au niveau local,
- favoriser l'accès à la formation et à la qualification des publics fragilisés (handicapés, demandeurs d'emploi en fin de droits, seniors, public des quartiers prioritaires etc.). Le CESER encourage la démarche même s'il s'interroge sur le rôle et la complémentarité des acteurs (Région, État, AGEFIPH).

Prévenir le décrochage dans l'ensemble des voies de formation

8% des bretons âgés de 20 à 24 ans sont sortis du système éducatif sans diplôme (chiffres de 2010), ce qui représente 15 000 jeunes.

Les mesures proposées dans le CPRDF par l'Etat et la Région pour lutter contre le décrochage vont dans le bon sens mais le CESER note que la complexité des systèmes de formation rend très compliqué de trouver des solutions génériques. De plus, les difficultés d'orientation sont souvent au cœur des problématiques de décrochage. Pour le CESER, il serait nécessaire de revaloriser la formation professionnelle, encore trop souvent choisie par défaut, et de s'intéresser aux universités, où les difficultés d'orientation ressurgissent avec des conséquences importantes en première année notamment.

Assurer la promotion des voies d'accès à la qualification

Ce volet du CPRDF s'appuie sur deux objectifs. Il est également repris dans le schéma de l'apprentissage pour une action plus ciblée en faveur de ce mode de formation.

Il s'agit tout d'abord d'établir une offre de formation équilibrée entre les premiers niveaux de qualification

et les niveaux supérieurs dans une logique de filière de formation, qui intègre une dimension territoriale s'appuyant sur la proximité et prenant en compte les secteurs structurants de l'économie. Le CESER est favorable à ces dispositions mais rappelle que la réponse territoriale ne peut pas toujours s'appliquer compte tenu des niveaux d'investissement importants à réaliser. Il précise donc qu'il faut pouvoir concilier la proximité avec l'utilisation de la Formation ouverte à distance (FOAD) et prévoir, de manière complémentaire, l'organisation de regroupements de stagiaires à l'échelon régional ou départemental.

Ensuite, le CPRDF a pour objectif d'agir en faveur d'une alternance de qualité dans l'ensemble des formations, une volonté partagée par le CESER. Il est prévu de développer et améliorer les modalités de l'alternance, de préparer et accompagner la relation jeune/entreprise et de conforter la relation entre l'entreprise et l'établissement de formation. Le CESER conseille de coupler le développement de l'alternance avec un accompagnement des acteurs de la formation mais aussi des entreprises qui seront fortement mobilisées.

© Emmanuel Pain - CRB

Diversifier les voies de reconnaissance des compétences

La validation des acquis de l'expérience est l'enjeu central de ce volet. A ce titre le CESER souhaite que l'ensemble des publics ayant reçu une validation partielle ou n'ayant rien obtenu soit accompagné dans la poursuite de son parcours. Le CESER insiste également sur la facilitation du repérage entre les différentes voies de certification, sur une amplification de la démarche et une meilleure lisibilité. En effet, même si la région Bretagne fait partie des régions les plus dynamiques en matière de VAE, seules 3000 personnes se sont présentées devant un jury en 2010.

UNE POLITIQUE DE FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Répondre aux besoins en emploi et en qualifications

Pour le Président du Conseil régional, "la formation constitue un des leviers essentiels au service du développement économique et de la qualité des emplois". Le CESER apprécie cette affirmation et juge les orientations générales globalement satisfaisantes. A propos de la notion de filière spécifique du développement durable développée dans le CPRDF, le CESER précise toutefois qu'il s'agit plutôt d'une question transversale à l'ensemble des secteurs professionnels, et qui nécessite une évolution des secteurs et des formations déjà existantes.

Affirmer le rôle des branches professionnelles

Le CPRDF prévoit d'affirmer le rôle des branches professionnelles dans leur dimension paritaire à travers plusieurs actions comme le soutien à l'observation sectorielle, la sensibilisation des entreprises à la GPEC ou l'identification des métiers en tension. Pour le CESER, l'engagement des partenaires sociaux ne peut s'entendre que si l'on travaille aussi sur l'attractivité de ces emplois. Par exemple, il est intéressant d'identifier les métiers en tension; mais connaître les causes de ces tensions l'est davantage ; il faut donc déterminer les freins à l'emploi et proposer des solutions.

Conforter la dimension territoriale

Le premier objectif de ce volet porte sur le soutien à l'observation territoriale. Le CESER pense qu'il est important d'y associer les observatoires régionaux des branches professionnelles par le biais d'une mutualisation prise en charge par le GREF.

Le second objectif vise à favoriser la mise en œuvre de GPEC territoriales, et le CESER y est tout à fait favorable. Il ajoute que ces GPEC seront à accompagner et développer, pour une meilleure prise en compte dans les politiques régionales de formation et d'insertion professionnelle. En ce sens, elles ne doivent pas être uniquement un outil d'adéquation professionnelle mais elles doivent aussi permettre une réflexion économique territoriale.

Enfin, le troisième objectif découle des deux précédents et propose de construire des actions de formations en réponses à des besoins spécifiques identifiés localement. Le CESER insiste sur le lien impératif entre GPEC et plan d'action de formation pour éviter le risque d'une offre trop fixée sur le court terme. L'offre de formation doit s'appuyer sur de véritables perspectives économiques territoriales.

AFFIRMER UN DROIT À L'ORIENTATION POUR TOUS ET TOUT AU LONG DE LA VIE

Mettre en place un service public de l'orientation

Le CESER approuve l'engagement de l'Etat et de la région à prolonger les partenariats développés dans le cadre du réseau des Maisons de la formation professionnelle (MFP) et à les faire vivre dans le cadre d'un service public de l'orientation (SPO). Pour le CESER, le SPO entraine un changement de registre, de l'information sur les métiers et les formations au conseil en orientation. Cela rend d'autant plus important le travail prévu sur la complémentarité des acteurs, en tenant compte du

domaine de compétences de chacun et en respectant les champs de compétences, afin d'assurer au public un accueil, une écoute, un conseil et un accompagnement de qualité.

L'Etat s'engage également, et le CESER s'en réjouit, à favoriser la formation continue des personnels d'orientation, qui était jusqu'alors inexistante. De même, il approuve la volonté de l'Etat et de la Région de soutenir l'équipement et l'aménagement des espaces d'accueil de ces structures.

Informer sur les métiers, les formations et les emplois

L'objectif de ce volet est de travailler sur la mise en cohérence et la complémentarité des différents producteurs d'informations et des actions d'information afin de développer un service de qualité c'est à dire fiable et neutre, accessible et gratuit. Le CESER approuve la volonté de la Région d'agir sur ces points. Cette information doit permettre, certes, une meilleure connaissance contextualisée des métiers et des formations, mais aussi de lutter contre les stéréotypes et les inégalités actuelles des formations et des métiers.

Le CESER met néanmoins en garde sur la contextualisation des informations. L'emploi évolue très vite et ce qui est vrai aujourd'hui peut être faux dans 2, 3 ou 5 ans. Un travail prospectif sur l'emploi et les métiers est donc nécessaire.

© Adeline Kuil - CRB

© Marc Schaffner - CRB

Renforcer l'information des salariés

Devant la difficulté des salariés des TPE-PME à s'informer sur la formation, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à initier une démarche partenariale entre les branches professionnelles, les OPCA et les OPACIF. Le CESER appuie ces initiatives ainsi que le renforcement de la plateforme d'information et de conseil portée par le Fongecif Bretagne. Le CESER préconise de mettre en œuvre les démarches partenariales mises en place avec les OPCA après concertation avec les partenaires sociaux des branches concernées ou de l'interprofessionnel.

Construire un collectif d'actions pour sécuriser les parcours

Pour le Conseil régional, la formation tout au long de la vie participe de la sécurisation des parcours professionnels, mais sa mise en œuvre reste difficile. Avec le CPRDF, l'État et la Région réaffirment ce principe et entendent favoriser concrètement sa mise en œuvre. Le CESER précise que ce n'est pas le seul outil de la sécurisation des parcours. L'anticipation des mutations économiques ou la structuration des filières industrielles y participent également, notamment dans le cadre d'une GPEC qui se définit en concertation avec tous les partenaires, permettant une meilleure construction de la formation.

Individualiser les parcours

Le CPRDF cherche à mieux adapter la réponse de formation aux besoins spécifiques des publics. Il s'agit d'introduire de la souplesse en favorisant les parcours mixtes et les passerelles dans la formation initiale. Le CESER regrette qu'au moment de la rédaction de cet avis, il ne soit précisé ni les filières ni les niveaux de formation concernés par l'expérimentation. De plus, la mise en place de parcours mixtes devra se faire en étant vigilant aux difficultés que peut entrainer la "cohabitation" d'étudiants aux statuts différents. D'autre part, le CPRDF prévoit de favoriser une meilleure articulation entre les dispositifs, notamment entre l'amont de la qualification et la qualification en formation continue, et en développant des coopérations territoriales. Ceci répond à une des préconisations du CESER, émise dans son étude sur le Plan régional des stages.

Le CESER ajoute que si l'individualisation peut permettre une prise en compte des acquis de la personne, elle ne doit pas se substituer à une dynamique de groupe nécessaire à l'acquisition des savoirs.

Un meilleur accès des salariés à la formation

La Région entend poursuivre sa collaboration avec le FONGECIF pour agir en faveur de l'accès des sala-

riés à la formation, promouvoir la concertation entre tous les acteurs et une meilleure complémentarité entre les différents financeurs de la formation (OPCA, Etat, Région). Le CESER considère d'une façon générale que la volonté de plus de concertation va dans le bon sens, en sachant qu'il faut aussi s'assurer que cette volonté est partagée par toutes les parties prenantes et que chacun s'engage concrètement en ce sens.

Agir sur les problèmes périphériques

Le CESER souhaite souligner le souhait de la région d'adopter une approche globale de la formation professionnelle en y incluant tous les problèmes périphériques rencontrés par l'individu. Le CPRDF prévoit de rendre la formation plus accessible matériellement en s'adressant aux problématiques de logement, restauration, transport ou encore de rémunérations. Il est en effet inacceptable pour le CESER que des parcours conduisent à l'échec faute de pouvoir créer les conditions matérielles de réussite. Néanmoins, le CESER rappelle que cette volonté d'action doit être partagée par l'ensemble des partenaires participant aux actions de formation.

Un accompagnement de tous les publics

Dans le cadre du CPRDF, la Région souhaite s'inscrire dans une logique d'accompagnement depuis la définition du projet professionnel jusqu'à l'obtention de la qualification et à l'insertion durable. Le CESER se satisfait des engagements pris par le Conseil régional et souligne que ce travail devra se faire en partenariat avec tous les acteurs même s'il est dommage que l'Etat ne soit pas impliqué dans certaines mesures. Il faudra également s'attacher à bien adapter le suivi aux besoins réels des personnes.

GOUVERNANCE RÉGIONALE ET PILOTAGE LOCAL

Affirmer une gouvernance régionale

Le niveau régional est reconnu par tous comme étant le plus pertinent pour permettre la concertation entre les acteurs. Le suivi et l'évaluation du CPRDF seront assurés par le CCREFP et le pilotage est confié à un comité composé des signataires du CPRDF. Le CESER note à ce sujet que les partenaires sociaux ne sont pas associés directement alors qu'ils sont pourtant reconnus comme étant des acteurs impliqués dans la politique de formation.

Enfin, le CPRDF relève l'existence d'instances multiples de décision ou de concertation de niveau régional dans le champ de l'emploi et de la formation, y compris le Conseil régional de Bretagne et le CESER. Le CESER se félicite de sa prise en compte en tant qu'instance de concertation.

© Emmanuel Pain - CRB

Organiser le pilotage local

Pour développer les synergies entre territoires d'intervention, il est prévu que chaque signataire du CPRDF dispose de ses instances d'intervention, sur les territoires dont le découpage lui est propre. A ce stade de l'écriture du CPRDF, les signataires s'engagent à lancer une réflexion pour assurer une meilleure articulation entre les territoires dans un souci de cohérence et d'efficacité. Le CESER souhaite aller plus loin et rappelle son attachement à la coordination des acteurs sur les territoires. Il souhaite que soit mise en place une instance commune, permettant une réelle concertation avec la participation de tous les partenaires.

Renforcer le dialogue et la concertation avec les opérateurs de formation

Tout au long du CPRDF, il est proposé que soient organisés des temps d'échanges à l'initiative des signataires.

Concernant la concertation régionale entre les opérateurs de formation, il est prévu de favoriser les échanges, de mettre en place une coordination de niveau régional, une réflexion sur la mutualisation, et d'organiser des concertations spécifiques à chaque type d'opérateur pour favoriser les échanges entre décideurs et opérateurs. Le CESER rappelle qu'une conférence des organismes de formation avait été mise en place après le vote de la Stratégie régionale emploi-formation. Cette structure, très appréciée des opérateurs de formation, pourrait continuer à jouer ce rôle d'échange et de coordination.

Le Schéma des formations sanitaires et sociales

La Région a fait le choix d'un schéma spécifique pour le secteur sanitaire et social. Cela se justifie par les enjeux importants entourant ce secteur alors que les perspectives démographiques de la Bretagne annoncent une évolution des besoins en personnels formés pour répondre aux besoins à venir de la population. Les orientations prioritaires du schéma sont cohérentes avec celles du CPRDF, ce qui facilite d'autant la compréhension et l'articulation des dispositifs. ◆

UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA DÉMARCHE QUALITÉ EN APPRENTISSAGE

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2013
Rapporteur : Ange BRIERE et Franck PELLERIN

© Marc Schaffner - CRB

La politique de l'apprentissage de la Région, que ce soit pour l'investissement, le fonctionnement ou les aides aux employeurs et aux apprentis est significative puisque la capacité d'action représente un montant de 127,5 M€.

La Région dresse plusieurs constats :
- le nombre des contrats d'apprentissage est stable depuis 2008 (autour de 18 000),
- un certain nombre de CFA connaissent des difficultés financières structurelles.

Dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage, la Région s'est engagée à mettre en œuvre une démarche globale de la qualité des formations et à répondre aux mutations économiques, sociétales et environnementales de la Bretagne.

Le CESER a toujours été favorable au contrat qualité des formations par apprentissage porté par le Conseil régional. L'enveloppe "qualité" qui sera augmentée de 2,7 M€ devrait permettre aux CFA de retrouver un équilibre financier et de s'intégrer dans le nouveau socle qualité "Accueil-Accompagnement-Insertion".

En revanche, le Président du Conseil régional précise que les aides aux employeurs d'apprentis (au titre du programme 452) seront réajustés de 50 à 39 M€. Le CESER est très surpris de constater cette diminution de 22%.

Il s'étonne également de la méthode utilisée pour l'élaboration du nouveau dispositif et plus particulièrement du fait que le Conseil régional n'ait mené aucune concertation préalable avec les représentants des chefs d'entreprise, ni les partenaires sociaux. En effet, ces propositions interviennent alors que les entreprises, dont certaines sont déjà engagées avec des jeunes, connaissent bien les règles existant à ce jour.

Le CESER se demande en outre s'il est raisonnable de réformer ce dispositif à la veille d'une rentrée scolaire alors qu'une anticipation d'au moins un semestre aurait du être respectée pour favoriser les ajustements à envisager et une acceptation par tous les acteurs de l'apprentissage.

Dans une période d'incertitude économique, marquée par une inquiétante montée du chômage des jeunes, la suppression ou la modification substantielle des aides au tutorat des jeunes apprentis pour les entreprises bretonnes formatrices, inquiètent et interpellent fortement le CESER.

Par conséquent, une concertation avec les organisations patronales et les syndicats de salariés paraît indispensable avant de mettre en œuvre de nouvelles règles concernant les aides aux employeurs d'apprentis. ◆

LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS POUR LES LYCÉES PUBLICS

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières :
• Programme prévisionnel des investissements immobiliers 2010-2014 pour les lycées publics (janvier 2013 ; rapporteur : Jean-Luc LE GUELLEC)
• Avis du CESER sur le programme prévisionnel des investissements immobiliers 2010-2014 pour les lycées publics (juin 2013 ; rapporteur : Jean-Luc LE GUELLEC)

Le Programme prévisionnel des investissements immobiliers 2010-2014 a été adopté à la session de juin 2009 du Conseil régional pour un montant prévisionnel de 414 M€.

© Adeline Keil - CRB

UN PROGRAMME EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le rapport d'étape de janvier 2013 montre que se sont ajoutés 25 M€ pour des dépenses imprévues ou urgentes et 3 M€ d'études de maîtrise d'œuvre pour un nouveau lycée, ce qui porte le total des dépenses à 442 M€. Le Conseil régional explique l'écart existant entre montant prévisionnel et dépenses effectives par les nombreuses incertitudes qui relèvent "par nature" d'un tel programme. Le CESER tient néanmoins à faire remarquer que les évolutions démographiques ne relèvent pas de la conjoncture mais d'évolutions de long terme et qu'il aurait donc dû être possible d'anticiper les déficits de capacité d'accueil qui se sont révélés sur certains territoires.

Plus de 50 M€ ont été engagés entre 2010 et 2012 pour des opérations nouvelles qui ne figuraient pas au PPI initial. Les raisons sont là encore identifiées : adaptation à la réforme STI2D, réponse aux problématiques de sécurité et de santé des usagers, anticipation de travaux d'étanchéité, d'isolation et de chauffage et la construction du futur lycée professionnel maritime de Saint-Malo pour un engagement de 24 M€. Le CESER, en janvier 2013, s'interroge à nouveau : ces 24 M€ vont-ils être abondés par des crédits supplémentaires, ou des opérations initialement prévues dans ce PPI vont-elles être remises en cause et, si oui, lesquelles ?

Le Conseil régional propose dans le rapport d'étape de janvier 2013 de distinguer les opérations qui relèvent de la gestion du patrimoine et de la responsabilité attachée à l'état de propriétaire ou d'employeur, et celles qui relèvent de l'adaptation et de l'anticipation des besoins en capacité d'accueil. Il s'agit là pour le CESER d'une bonne orientation, déjà traduite dans le projet de budget 2013.

L'importance de la question de la démographie lycéenne et des capacités d'accueil conduit le Conseil régional à proposer une actualisation en deux temps. Le premier temps consiste à actualiser le PPI en concertation avec les chefs d'établissement et les usagers. Le second temps consiste en une révision des bases méthodologiques de la construction du (ou des) prochain(s) PPI pour l'après 2014. Dans les deux cas, le CESER souhaite être directement associé à la concertation envisagée.

L'ACTUALISATION DE JUIN 2013

L'actualisation du PPI a eu lieu en juin 2013. A cette occasion, le Conseil régional propose plusieurs mesures pour adapter les capacités d'accueil des lycées pour répondre à des augmentations d'effectifs.

Des actions engagées...

Sur l'agglomération rennaise des projets sont intégrés au PPI 2010-2014. Les lycées concernés sont : Jean Brito de Bain de Bretagne, René Cassin de Monfort sur Meu, Théodore Monod du Rheu, Pierre Mendes-France, Victor et Hélène Bach et Jean Macé à Rennes. S'ajoute le lycée Henri Avril de Lamballe concerné par une extension de salles d'enseignement.

© Emmanuel Paio - CRB

© Fred Tanneau - CRB

Les opérations initiées lors des exercices précédents nécessitent d'engager 87 M€ pour les phases lancées avant la fin du PPI. De plus, les études de programmation et de maîtrise d'œuvre des lycées de Lamballe, de Rennes et du futur lycée de Ploërmel devront débuter durant les deux dernières années du PPI et les élèves pourront investir le nouveau lycée maritime de Saint-Malo à la rentrée 2015. Au total, l'impact sur le PPI 2010-2014 des opérations engagées pour accueillir les lycéens est d'environ 40 M€.

À cela s'ajoutent d'autres nécessités : se conformer aux indicateurs de conception d'un internat de lycée public et procéder à l'aménagement des locaux dédiés aux formations sanitaires et sociales après l'adaptation à la réforme de la série STI2D. Le CESER constate la nécessité de ces choix.

Par ailleurs, la mutualisation des espaces sportifs avec les communes est recherchée. Là où une réponse ne pourra être apportée dans le cadre de ces partenariats, la Région procédera, dans les prochains cycles d'investissements à une programmation de réhabilitation ou de construction d'espaces afin d'assurer une équité territoriale de l'EPS pour les élèves. Le CESER se satisfait qu'en cas d'impossibilité de mutualisation avec les communes, le Conseil régional s'engage à prendre ses responsabilités.

Enfin, l'extension ou la mise en conformité des réseaux informatiques des établissements se poursuit. Sera également poursuivie l'expérimentation de la prise en charge de la maintenance informatique des lycées.

...mais l'anticipation reste insuffisante

L'actualisation des capacités d'accueil dans les lycées de Bretagne relève de l'urgence. Le CESER ne peut donc qu'approuver l'intégration au PPI 2010-2014 des projets pour y faire face. Cependant, depuis plusieurs années, le CESER alerte le Conseil régional sur la nécessité d'anticiper les évolutions de la démographie lycéenne : elles étaient et restent largement prévisibles. Le CESER réitère alors sa proposition de programmation pluriannuelle de construction de lycées au moins à l'horizon 2030. Il serait irresponsable de continuer à courir après la démographie : il faut anticiper et accélérer.

Il faut, par exemple, prendre très au sérieux les prévisions de la Direction des services de l'Education nationale (DASEN) de l'Ille-et-Vilaine. Dans ce département, entre 2012 et 2019, il faudra accueillir 2 084 lycéens supplémentaires et en 2023, ce supplément serait de 3 279 élèves, sans prendre en compte l'évolution du solde migratoire. Pour le CESER il n'est plus acceptable de retarder la prise de décision pour la construction d'un nouveau lycée dans le secteur nord-ouest de Rennes. Il faut aussi envisager très rapidement, un nouveau lycée dans le secteur entre Rennes et Vitré. Tous les lycées de l'agglomération rennaise sont ou vont être saturés et ce, malgré les dispositions présentées en juin 2013. L'agglomération rennaise n'est pas toute la Bretagne : la pression démographique est générale sur l'ensemble de la région. Il ne faudrait pas que l'urgence à l'Est fasse oublier le reste. Dans le pays de Vannes, 2 660 collégiens supplémentaires sont attendus à l'horizon 2020 ; il serait surprenant que tous ces élèves arrêtent leurs études à l'issue de la troisième. Le CESER insiste : des choix importants et rapides sont à faire !

LA GESTION DU PATRIMOINE

Une responsabilité de la Région

Les opérations sur le "clos et couvert" répondent non seulement aux obligations réglementaires mais surtout à l'engagement de maintenir le patrimoine régional en bon état d'usage. Des travaux sont par ailleurs engagés pour adapter les locaux des agents à toutes les nécessités et des opérations concernent la modernisation ou la création de nouveaux services de restauration. Enfin, l'ensemble de la signalétique des établissements va être revue. Au total, un peu plus de 60 M€ seront nécessaires avant la fin de ce PPI pour ces objectifs.

L'efficacité énergétique au cœur des projets.

L'adoption, en 2010 de l'éco-référentiel a donné au PPI une orientation forte que le CESER a approuvée. Ce choix ayant constitué un changement de priorités par rapport au PPI 2006 - 2010, il était regrettable pour le CESER que le point d'étape de janvier 2013 ne fasse pas mention des conséquences d'une telle modification, d'autant que les engagements pris dans le précédent PPI sont loin d'avoir été tous réalisés.

Dans l'actualisation du PPI de juin 2013, la maîtrise de la demande énergétique apparait en revanche comme un objectif prioritaire. Le CESER approuve les initiatives engagées et les projets concernant l'efficacité énergétique des investissements immobiliers.

Le Conseil régional indique qu'il est urgent de supprimer les facteurs de "gaspillage énergétique" en ciblant les locaux encore chauffés à l'électricité et

que la stratégie immobilière de gestion des lycées passe prioritairement par la rénovation thermique des bâtiments. Sont ainsi en cours ou prévus, dans plusieurs lycées, des projets d'isolation thermique par l'extérieur.

Par ailleurs, le Conseil régional voit dans le patrimoine des lycées une opportunité pour la production d'énergies renouvelables. Des travaux de raccordements à des réseaux de chaleur à partir d'énergies renouvelables sont prévus ou à l'étude et concernent quatre lycées. De plus, l'installation de panneaux photovoltaïques initiée à titre expérimental sera étendue à d'autres lycées pour les toitures offrant le meilleur rendement.

Une stratégie d'intervention qui s'appuie sur des diagnostics

Une politique généralisée de diagnostics et de relevés du patrimoine immobilier des lycées conduira à une programmation rigoureuse d'économies d'énergie, de maintenance du patrimoine et de renouvellement des composantes. Le diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées pour tous les établissements sera achevé au mois de juillet. Le diagnostic des toitures permet de planifier des opérations de renouvellement. Le diagnostic des locaux dédiés aux agents se poursuit et les travaux seront réalisés en priorité pour les postes dont les conditions de travail sont difficiles.

Le CESER a déjà indiqué qu'il s'agit là d'une bonne méthode. Il rappelle toutefois sa demande d'être destinataire de ces diagnostics quand ils seront finalisés.

Renforcer la démarche de concertation

Le Conseil régional s'engage à renforcer la démarche de concertation, principalement avec les chefs d'établissement et les autorités académiques. Le CESER rappelle qu'il a demandé que tous les partenaires, y compris les usagers et les personnels, y soient directement associés. Il se félicite que, dans le groupe Eskemm, des syndicats aient été associés aux démarches et aux réflexions concernant la politique de la Région dans les lycées. Il s'étonne cependant que les syndicats concernés soient uniquement ceux des personnels de direction. Le CESER considère que des représentants des associations de parents d'élèves et des autres syndicats des personnels y auraient toute leur place.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, face à la croissance forte de la démographie lycéenne, les réponses qui seront apportées à court, moyen, et long termes par le Conseil régional. ◆

6e axe prioritaire

COOPÉRER...

RENFORCER LES COOPÉRATIONS DES TERRITOIRES

© Rodrigue Mbock- CRB

RENFORCER LES COOPÉRATIONS DES TERRITOIRES

L'AMBITION

Plus que jamais, l'efficience de l'action publique dans les territoires est étroitement liée à l'existence de coopérations entre les collectivités, l'Etat et l'ensemble des acteurs de la démocratie locale.

Coopérer dans les territoires, c'est mieux dialoguer, débattre et se concerter pour définir et rendre plus simples et transparents les enjeux, les options et les stratégies territoriales en réduisant la distance entre la population et l'élaboration des projets. Cela suppose à la fois des coopérations dépassant l'échelle régionale, en direction d'autres régions françaises et européennes, et des coopérations internes à la région, multipartenariales et multiformes. Cela suppose aussi de s'appuyer sur le renforcement de l'échelon local des Pays, lieu d'ancrage du projet de territoire, avec les contributions des Conseils de développement, et de favoriser la coordination des initiatives des collectivités qui ont avantage à se développer dans un cadre cohérent. La Région doit jouer à cet égard le rôle de fédérateur permettant des économies d'échelle, une plus grande homogénéité, une efficacité accrue et une visibilité au niveau national, européen et mondial.

Assurer la cohésion territoriale et sociale, c'est multiplier les échanges entre les acteurs locaux. C'est développer les milieux locaux d'innovation à l'échelle des pays afin d'entraîner une dynamique de développement économique local. C'est valoriser les potentiels spécifiques par la mise en place de réseaux de coopération destinés à améliorer les dotations locales et les externalités propices à l'activité des entreprises. C'est également mettre l'accent sur les services au public et aux entreprises constitutifs de la qualité et de l'attractivité.

L'ambition est également d'accroître les capacités d'influence des acteurs par des mises en commun et l'appropriation de moyens, d'expertises et d'expériences.

Coopérer et mutualiser vise aussi à améliorer le fonctionnement démocratique des institutions locales et régionales, à améliorer la gouvernance, en associant les acteurs et les populations dans le cadre d'une véritable démocratie participative et délibérative.

POURQUOI LE FAIRE ?

Plusieurs tendances de fond plaident pour un renforcement des coopérations sur les territoires.

D'abord, la concurrence entre les territoires s'accentue ; elle concerne en premier lieu les régions et les métropoles, mais parfois aussi les territoires d'une même région. Or, les nécessités d'atteindre une taille critique ou de répondre à des défis communs, qu'ils soient locaux, régionaux ou interrégionaux, imposent de dépasser ces concurrences.

Cela est d'autant plus vrai que les ressources budgétaires se raréfient à tous les niveaux et appellent une gestion de plus en plus efficiente, puisque l'Union européenne, l'Etat et les collectivités sont concernés, de même qu'un grand nombre d'acteurs privés : entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, etc. Les coopérations et les mutualisations apparaissent alors comme incontournables afin de conforter l'utilité et la pertinence de l'action publique, la compétitivité des entreprises, la capacité d'innovation de chacun et, finalement, la qualité de vie de tous.

De plus, l'inscription de la Bretagne dans la mondialisation rend particulièrement inappropriés un émiettement des stratégies locales et une dispersion des moyens et des énergies. La réponse doit donc être multiforme et coordonnée pour donner au tissu régional une dimension européenne et une visibilité qui, dans de nombreux domaines, ne peuvent être atteintes qu'à partir d'une certaine masse critique.

© Alexis Courcoux - CRB

Enfin, les orientations actuelles en matière de décentralisation témoignent d'une volonté d'accroître l'efficience de l'action publique sans supprimer d'échelon administratif ni remettre en cause la libre administration et sans cloisonner les blocs de compétences de manière étanche. Dans ces conditions, les réformes de 2010 et 2013 tendent avant tout à favoriser la coordination entre collectivités et la mutualisation de moyens, y compris en allant jusqu'à la fusion de services, voire de collectivités, autant de défis pour l'amélioration de la décentralisation.

COMMENT LE FAIRE ?

A de nombreuses reprises, le CESER a fait des propositions allant dans le sens d'un renforcement et d'une diversification des modes de coordination des acteurs bretons entre eux ainsi qu'avec ceux d'autres territoires. Cet impératif concerne non seulement les assemblées politiques, mais également l'ensemble de la société civile (le CESER est d'ailleurs lui-même lié à divers réseaux régionaux et interrégionaux). En outre, l'assemblée consultative régionale est particulièrement attentive aux modes de gouvernance retenus, de manière à ce que les coopérations engagées soient conformes aux réalités des territoires et cohérentes avec les exigences de la démocratie participative.

UN ENJEU TRANSVERSAL

Dans sa **"Contribution du CESER à la réflexion "Territoires 2040"**, le CESER exprime son avis sur les défis et enjeux identifiés par la DATAR. L'assemblée consultative régionale suggère également des ajouts. Elle appelle ainsi à une meilleure prise en compte de l'enjeu démocratique, lequel doit être appréhendé de manière transversale. Pour chaque enjeu et chaque défi, il convient d'envisager l'amélioration des processus démocratiques et leur adaptation aux grands changements à venir comme des conditions de la mobilisation de tous les acteurs et de la réussite pour les prochaines décennies. Cela doit notamment se traduire par le développement de processus consultatifs démocratiques multi-échelle permettant la construction collective d'avis compétents, complémentaires à la démocratie représentative.

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES

Pour les collectivités comme pour les acteurs socioéconomiques, l'impératif de coopération s'impose également à l'échelle interrégionale.

En réalisant avec les autres CESER de la façade Atlantique le rapport **"Pour la concrétisation d'un Réseau nautique atlantique"**, le CESER s'est engagé dans la définition d'actions concrètes visant à la création d'un réseau nautique impliquant acteurs économiques, pôles de compétitivité, centres de recherche et collectivités. Avec ce travail, les CESER de l'Atlantique engagent les Conseils régionaux à s'impliquer dans la mise en œuvre d'un réseau interrégional qui bénéficiera à un secteur économique emblématique, à l'emploi, ainsi qu'à la visibilité des territoires.

© Frédéric Eberhardt - NAE - CRB

Plus large que CESER de l'Atlantique, le RTA, qui intègre également des CES ou d'autres partenaires espagnols et portugais, met en avant également l'importance des coopérations interrégionales et transnationales sur la façade atlantique. Dans ses contributions sur **"la stratégie atlantique"**, il identifie en effet la coordination des acteurs comme la clé de la réussite d'une stratégie qui doit permettre de répondre à des défis communs à tous ces territoires, à condition d'être mise en œuvre de manière ambitieuse.

ADAPTER LES MODES DE GOUVERNANCE À LA RÉALITÉ DES TERRITOIRES

Toutes ces coopérations souhaitées par le CESER doivent, pour porter pleinement leurs fruits, s'appuyer sur des instances de gouvernance cohérentes, efficaces et qui associent la société civile.

S'exprimant sur une communication de l'exécutif régional intitulée **"Contribution au débat national sur le nouvel acte de décentralisation"**, le CESER appelle donc de ses vœux une nouvelle étape de la décentralisation. Pour faire face aux difficultés qu'affrontent les territoires ainsi qu'à la tension sur les moyens de l'action publique, il est notamment nécessaire de mieux coordonner l'action de chaque collectivité et de l'Etat. Dans cette perspective, le CESER réaffirme sa demande, formulée de longue date, en faveur de la clarification du rôle stratégique de la Région. Cela doit aller de pair avec un renforcement de la gouvernance régionale, pour lequel les conférences territoriales de l'action publique peuvent constituer de bons outils, à condition de pouvoir se doter d'un mécanisme de règlement des différents et d'associer le CESER à leurs travaux.

Dans ses rapports, avis et vœux, le CESER a toujours insisté sur la nécessité d'engager des démarches partagées, assurant une participation de l'ensemble des acteurs. Cela vaut naturellement pour tous ceux qui sont concernés par la gestion de la zone côtière. C'est pourquoi, avec son vœu **"Pour une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral"**, le CESER s'est associé pleinement au souhait du Conseil régional de pouvoir expérimenter, en Bretagne, une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral, en faisant évoluer la Conférence régionale de la mer et du littoral, instance associant Etat, Région et acteurs des territoires, vers une instance opérationnelle chargée

de la déclinaison et de la mise en œuvre des objectifs nationaux.

Dans cette optique, le CESER s'est inquiété du découpage retenu pour la mise en place du volet environnemental de la politique maritime intégrée. Au vu de sa complexité, ce découpage constitue en effet un obstacle à la recherche d'une vision globale et cohérente des enjeux à l'échelle de la Bretagne. De plus, tout en répondant aux consultations sur le sujet, le CESER a regretté l'ampleur et la difficulté de cet exercice, étant donné la taille et la technicité des documents et le temps contraint imparti. Conséquence directe : les enjeux de la mise en œuvre de la Directive cadre "Stratégie pour le milieu marin" échappent au plus grand nombre alors qu'ils nous concernent tous (**"Mise en œuvre de la Directive cadre stratégique pour le milieu marin"**).

Dans un tout autre domaine, le CESER a souhaité faire dialoguer de nombreux acteurs, et notamment des porteurs de projet, sur la manière dont il convient de se mobiliser pour que les fonds européens deviennent les vecteurs d'une politique communautaire de proximité, œuvrant à un aménagement durable des territoires. Le forum **"2014-2020 : optimiser l'utilisation des fonds européens en Bretagne : pour une stratégie régionale innovante"** a également permis aux autorités de gestion actuelles (l'Etat) et futures (la Région) d'échanger sur les propositions du CESER pour favoriser le dépôt et l'aboutissement des projets européens en Bretagne. En conclusion, il a été rappelé qu'il relève de la responsabilité collective de tous les acteurs de s'inscrire dans cette mobilisation. Le CESER, dans sa mission de veille stratégique, continuera à y prendre toute sa part.

S'APPUYER SUR DES PARTENARIATS ENTRE LA RÉGION ET LES TERRITOIRES

Les territoires de Bretagne doivent aussi coopérer entre eux. Dans son avis intitulé **"Pour un partenariat renouvelé entre la Région et les territoires bretons"**, le CESER se réjouit donc que le Conseil régional agisse en faveur d'un développement régional porté par l'ensemble des territoires de Bretagne. Il précise que cette politique territoriale régionale doit rechercher la coopération, les effets de synergie et les complémentarités entre les territoires. Elle doit également favoriser la participation citoyenne, notamment institutionnalisée comme celle du CESER et des Conseils de développement. Dans ces conditions, la nouvelle politique territoriale peut être une opportunité pour repenser les relations entre les villes, entre les villes et les campagnes, et entre la terre et la mer.

UNE CONDITION DU DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES

La Bretagne a besoin d'un développement de tous ses territoires, entre, à l'Est, les métropoles de Rennes et Nantes et, à l'Ouest, une métropole brestoise conséquente, sans oublier le maillage de villes moyennes qui caractérise la région, et les territoires dits "ruraux" de moindre densité. De même, la complémentarité doit être pleine et entière entre la Région et le pôle métropolitain du pays de Brest, notamment en matière de développement économique. Des synergies et des complémentarités doivent aussi se construire entre les métropoles brestoise et rennaise, notamment pour tout ce qui touche aux fonctions métropolitaines supérieures. Dans ces conditions, la coopération entre acteurs locaux d'une part, et entre acteurs locaux et régionaux d'autre part apparaissent donc comme des moyens de maintenir l'équilibre entre territoires. A ce titre, le CESER soutient le **"Projet de création du pôle métropolitain du Pays de Brest"**.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET INITIATIVES DU CESER SUR CES THÈMES :

Rapports des commissions et des sections

- Synthèse de la contribution du CESER de Bretagne à la réflexion "Territoires 2040, 7 grands enjeux et 31 défis", décembre 2011

Études interrégionales

- Synthèse du rapport des CESER de l'Atlantique "Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique", décembre 2010
- Synthèse des contributions du Réseau transnational atlantique sur la stratégie atlantique

Forums

- Synthèse du forum 2014-2020 Optimiser l'utilisation des fonds européens en Bretagne : pour une stratégie régionale innovante, février 2013

Vœux, motions, déclarations, cahiers d'acteur

- Vœu : Pour une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral, juin 2011
- Synthèse de la contribution du CESER à la mise en œuvre de la Directive cadre "Stratégie pour le milieu marin", octobre 2012

Quelques avis importants

- Avis sur la contribution au débat national sur la décentralisation, mars 2013
- Synthèse des avis : Pour un partenariat renouvelé entre la Région et les territoires bretons
- Synthèse de l'avis sur le projet de création du pôle métropolitain du pays de Brest, janvier 2012

TERRITOIRES 2040, 7 GRANDS ENJEUX ET 31 DÉFIS

Synthèse de la CONTRIBUTION adoptée lors de la Session plénière de décembre 2011
Rapporteur : Alain EVEN

Le CESER de Bretagne, en sa qualité d'assemblée consultative rassemblant les représentants de la société civile de la région, apprécie la possibilité qui lui est offerte par la DATAR de participer à sa réflexion sur la démarche prospective "Territoires 2040, 7 grands enjeux et 31 défis". Il se félicite de l'association large des acteurs territoriaux au travers de ce questionnaire.

DE LA PERTINENCE D'UNE APPROCHE PROSPECTIVE

Le CESER est particulièrement attaché à ce type de démarche prospective. En effet, il réalise régulièrement depuis maintenant plus de 15 ans, grâce à sa section prospective, des travaux prospectifs régionaux. De plus, chacune de ses commissions et chacun de ses groupes de travail s'applique à intégrer dans ses réflexions et préconisations les apports de ces études prospectives d'intérêt régional, dans l'optique de dessiner les contours de la Bretagne de demain et d'imaginer des solutions aux futurs enjeux, afin que le CESER constitue aussi, au delà de sa fonction d'avis, une véritable force de proposition.

De plus, depuis 1998, il réalise tous les trois ans un bilan d'activités revêtant la forme d'un document de synthèse de ses réflexions et propositions, articulées autour de sept priorités majeures pour la Bretagne. Elles visent à enrichir et organiser de la manière la plus cohérente l'action publique régionale et les coopérations entre les échelles territoriales et entre les acteurs de la région, et se rapprochent de l'exercice auquel nous invite aujourd'hui la DATAR.

C'est au regard de ces travaux actuels et antérieurs et avec cette même approche constructive que le CESER a abordé la réflexion proposée par la DATAR.

LE CHOIX D'UNE RÉPONSE DÉVELOPPÉE

Afin de rendre au mieux utile sa contribution, le CESER de Bretagne a fait le choix de ne pas répondre sous la stricte forme proposée du questionnaire, mais de réaliser une réponse plus complète, sous la forme d'un document contributif reprenant de façon plus explicite et approfondie l'ensemble des problématiques incidentes aux enjeux et défis énoncés dans le questionnaire. L'objectif du CESER a donc été de réaliser une contribution cohérente, développée pour chacun des enjeux et défis proposés par la DATAR. Le CESER souhaite que cet apport constructif puisse être pris en compte et intégré dans la poursuite de la réflexion de la DATAR et être facilement mobilisé lors de la préparation des prochains ateliers. Il souhaite inscrire sa réponse dans une démarche consultative des territoires qui soit plus ascendante.

UNE MÉTHODOLOGIE CONTRAIGNANTE

Ce choix de réinterroger les sept grands enjeux et les trente et un défis de ce document à la lumière des travaux du CESER était aussi une option permettant de sortir du seul prisme du questionnaire, dont la formulation laisse somme toute assez peu de marges pour proposer des inflexions à la réflexion. Bien conscient de la nature forcément plus ou moins fermée d'un questionnaire et de la gageure d'établir un questionnaire court sur de telles problématiques, le CESER estime, cependant, que certains aspects rendent l'exercice tel qu'il est initialement proposé d'autant plus complexe. S'il a remarqué avec intérêt la possibilité offerte aux personnes interrogées d'agrémenter leur réponse de commentaires et de documents complémentaires, le CESER a néanmoins considéré difficile pour les acteurs consultés de produire une réponse constructive. La latitude pour les acteurs territoriaux d'exposer leurs analyses, leurs convergences ou leurs divergences, leurs incompréhensions, ou leurs craintes demeure limitée.

Concernant la méthode retenue, l'échelle d'évaluation proposée, croisant degré d'urgence et degré d'importance, semble présenter une première difficulté, car en amalgamant urgence et importance elle ne permet pas de juger séparément de l'importance et de l'urgence d'un enjeu. Le croisement des deux échelles affaiblit leur intérêt réciproque. Ainsi, il n'est pas possible de faire

© Marc Schaffner - CRB

© Sylvain Cambon

part, par exemple, de l'appréhension d'un enjeu comme étant important pour le territoire mais non urgent, ce qui peut déformer l'expression attendue. Cette déformation peut jouer dans de multiples sens différents et ne peut qu'être amplifiée si l'on cherche ensuite à comptabiliser les réponses au questionnaire, faisant ainsi perdre de son utilité à l'exercice.

Ensuite, ce questionnaire est apparu dans son contenu difficile à interpréter, aux yeux des conseillers économiques, sociaux et environnementaux. Proposé comme un travail prospectif d'identification et d'approfondissement des enjeux, il apparaît, par certaines formulations, comme en filigrane, que certaines orientations et stratégies, tout comme leur niveau de mise en œuvre, semblent déjà avoir fait l'objet en amont de sélections ou d'options. De sorte que les conseillers ne peuvent remplir ce questionnaire en dissociant d'une part, l'importance et l'urgence qu'ils portent à chaque défi et d'autre part leur accord ou désaccord avec les orientations déjà partiellement retenues pour chacun d'eux.

Enfin, le CESER tient à signaler que le vocabulaire, certaines formulations, et plus généralement le langage utilisé dans ce document ont été considérés comme parfois trop complexes ou ambigus, voire techniciens. Le souci d'information et de sensibilisation des acteurs territoriaux défini en introduction du questionnaire ne peut être efficacement envisagé si l'attention n'est pas portée sur une appropriation commune et suffisamment didactique des questionnements.

PRINCIPALES REMARQUES DU CESER SUR LES ENJEUX

Le CESER de Bretagne a donc choisi de contribuer à la démarche Territoires 2040 en élaborant une réponse assez développée au questionnaire de priorisation des défis. Au travers de celle-ci, il exprime son avis sur la pertinence des défis et des enjeux déterminés et suggère à son tour certains défis n'y figurant pas mais qu'il jugerait néanmoins utile de prendre en considération.

Dans la continuité de cette logique participative associant les acteurs régionaux à une réflexion nationale, le CESER appelle, avant tout, à une meilleure prise en compte de l'enjeu démocratique qui n'apparaît que très rarement dans ce questionnaire. Plus que la "démocratie d'usage" que la DATAR envisage comme un défi et une stratégie à promouvoir, le CESER souhaite que l'amélioration des processus démocratiques, en général, et leur adaptation aux grands changements à venir soient envisagés eux aussi à l'occasion de chaque enjeu et chaque défi comme des conditions de la mobilisation de tous les acteurs et de la réussite pour les prochaines décennies.

Le développement multi-échelle de processus consultatifs démocratiques permettant la construction collective d'avis compétents, complémentaires à la démocratie représentative est, en particulier, une préoccupation fortement portée par le CESER.

La maritimité apparaît par ailleurs comme une grande absente qui devrait avoir sa place dans les enjeux.

Le CESER souhaite en outre relever davantage l'importance de la cohésion sociale et de la cohésion territoriale par la solidarité, par les coopérations, mais aussi les péréquations, dans les enjeux énoncés. Porteur d'unité, tout autant que de respect de la diversité, d'égalité, la recherche de cohésion est le maître mot aux yeux du CESER pour rassembler et faire converger les actions de tous vers les enjeux et défis du futur. C'est aussi dans ce sens que le CESER considère l'impératif de performance dans une approche globale, intégrant les dimensions de qualité de vie et d'économie aux côtés des caractéristiques plus sociales qu'elle implique. La performance d'une société ne peut être évaluée qu'au prisme de ces différentes dimensions réunies.

© Julien Girardeau - CRB

Enfin le CESER est attentif à ce que soit réévalué le défi de la formation, dans la déclinaison des enjeux identifiés par la DATAR. Cet élément est fondamental, dans le cadre d'une approche en terme de développement de la ressource humaine dans les territoires, de qualité de vie pour les personnes, d'attraction, de compétitivité, de mise en capacité des territoires et de réduction des vulnérabilités territoriales comme personnelles. C'est pourquoi il apparaît comme essentiel que ce défi trouve sa pleine place au sein des enjeux et défis identifiés ici. ◆

POUR LA CONCRÉTISATION D'UN RÉSEAU NAUTIQUE ATLANTIQUE

Synthèse du RAPPORT réalisé par les CESER de l'Atlantique
(Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) en décembre 2010
Rapporteur : Alain LE MENN

A l'issue de la présentation de l'étude intitulée "Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable" par les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de l'Atlantique en septembre 2009, les Conseils régionaux de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes leur ont demandé de poursuivre leurs réflexions sur cette thématique, avec l'objectif de proposer un plan d'action. Ainsi est née l'idée de Réseau Nautique Atlantique, orienté vers la recherche et le développement et mobilisant entreprises de la filière nautique, pôles de compétitivité, centres de recherches, technopôles, acteurs de la formation et acteurs institutionnels.

La mise en œuvre d'un tel réseau se traduirait par le développement concerté entre entreprises, centres de recherche et acteurs publics, d'un programme d'innovation d'où pourraient naître des produits nautiques éco-innovants et donc respectueux de l'environnement. L'objectif visé à terme est un leadership international des entreprises de la façade atlantique dans le nautisme "vert".

Cette proposition de coopération interrégionale propose des moyens concrets à mettre en œuvre pour soutenir les entreprises dans les secteurs où elles sont les plus fragiles : gestion des ressources humaines, formation, intégration des nouvelles technologies, communication, marketing... La progression organisationnelle au sein des petites entreprises est en effet l'une des conditions de succès d'une progression technologique et économique vers le développement durable.

Le littoral atlantique est l'un des berceaux du nautisme français et mondial, ce qui s'est traduit par le développement d'une filière industrielle dès les années 1960. Les régions atlantiques rassemblent plusieurs leaders mondiaux (voile, glisse, pneumatique...) et plus de la moitié de la production française, que ce soit en termes de chiffre d'affaires ou d'effectifs. Cette filière se caractérise par un fort contraste entre un vaste tissu de petites entreprises traditionnelles et quelques grands chantiers nautiques de dimension mondiale.

UN CONTEXTE FAVORABLE AU CHANGEMENT

Les effets de la crise

La filière industrielle nautique atlantique a été touchée d'autant plus brutalement par la crise qu'elle est une activité de loisirs relativement coûteuse. Entre 2008 et 2009, sur le marché national, les ventes de bateaux à moteur et de voiliers ont baissé de près de 20%. La crise n'a fait qu'accélérer un processus de diminution de l'activité qui était déjà engagé : entre septembre 2007 et fin août 2008, le nombre d'immatriculations de voiliers avait baissé de 4,1%, de 5,3% pour les bateaux à moteur, et de 23% pour les autres supports. On note peu de défaillances des entreprises, mais les situations des trésoreries sont très préoccupantes, à l'image des équipementiers qui ont subi la crise de plein fouet. Certaines entreprises ont réinternalisé un certain nombre d'activités, ce qui se traduit par une fragilisation du réseau des sous-traitants.

Une évolution des pratiques et des comportements

L'augmentation de la durée des prêts immobiliers et du coût de la vie, les incertitudes liées à l'avenir, commencent à écarter de nombreux clients potentiels de l'achat d'un bateau neuf. Seule une clientèle fortunée est épargnée. Les marchés émergents (Chine, Turquie, Brésil, Inde...) pourront compenser en partie les pertes liées au non renouvellement des propriétaires, mais seulement pour les entreprises qui auront les moyens d'être présentes sur les marchés internationaux. La crise a finalement joué un rôle d'accélérateur et de révélateur d'une situation antérieure peu ou pas assez analysée. Pour éviter cette carence, le Réseau Nautique Atlantique doit réaliser régulièrement des analyses de l'état économique de la filière industrielle et des marchés, mais aussi des attentes des clients et de l'évolution des pratiques.

CAP SUR L'INNOVATION ET LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

Les industriels du nautisme doivent répondre à un triple défi : assurer la pérennité de leur activité et des emplois, conforter leur avance technologique et intégrer les nouvelles donnes environnementales et sociétales. Pour entrer dans une nouvelle dynamique de développement, la filière nautique doit identifier et anticiper de manière

concertée les évolutions nécessaires. Cette capacité d'anticipation est pour l'instant limitée, car la filière est jeune, hétérogène, assez cloisonnée et fortement fragilisée par la première crise structurelle de son histoire.

C'est dans ce contexte d'incertitude et de visibilité réduite que la coopération interrégionale peut prendre tout son sens : la filière industrielle nautique atlantique a besoin d'être accompagnée. L'aide apportée par les CESER de l'Atlantique à travers cette étude consiste donc à proposer un cadre stratégique de travail.

Pour ce faire, six priorités ont été retenues parmi les objectifs identifiés dans le précédent rapport :

- le développement d'une meilleure coordination interrégionale des structures de R&D existantes,
- l'inscription résolue dans une logique environnementale par le développement de l'éco-conception et des éco-matériaux,
- l'accroissement de la professionnalisation et de la compétitivité des entreprises par un recours facilité à l'accompagnement et aux conseils des structures habilitées,
- les évolutions et adaptations nécessaires au niveau des emplois et des compétences,
- le développement des exportations notamment vers les marchés émergents,
- une analyse des pratiques et des attentes des clients (observatoire, veille...).

De ces objectifs prioritaires se sont dégagés deux axes de travail, dans lesquels s'inscrivent les propositions d'actions des CESER de l'Atlantique pour la mise en œuvre du Réseau Nautique Atlantique.

Axe Innovation

La filière nautique atlantique doit entrer dans une nouvelle dynamique nécessitant une véritable extension de la R&D vers l'éco-conception des produits nautiques. En raison de leur taille et de la faiblesse de leur collaboration au sein de la filière, les entreprises n'ont souvent ni le temps ni les moyens d'investir dans la R&D, et risquent de manquer des opportunités (financements publics, collaboration avec les pôles de compétitivité, captation d'une nouvelle clientèle, positionnement à l'international...). La R&D doit donc être impulsée par les acteurs institutionnels, de manière coordonnée à l'échelle interrégionale.

• *Action 1 : créer un logiciel d'éco-conception*

Le futur logiciel d'éco-conception permettra d'analyser toutes les étapes de la vie d'un bateau, afin de pouvoir mesurer son impact réel sur l'environnement. Les principaux postes sur lesquels agir sont les matériaux, la motorisation, la production et la gestion de l'énergie à bord, les équipements divers et consommables, la fin de vie.

• *Action 2 : financer davantage les travaux de recherche*

Un investissement financier dans la recherche doit permettre de fournir des bases de travail concrètes à la recherche appliquée. L'enjeu est de donner des atouts aux PME/TPE de l'Atlantique pour qu'elles deviennent compétitives sur les marchés nationaux et internationaux. Financer des thèses permettrait de combler les lacunes actuelles liées à l'éco-conception des supports, produits et équipements nautiques. Ces thèses peuvent être considérées comme le premier maillon de la chaîne de valeur qui aboutit à la mise sur le marché de produits éco-innovants de grande qualité.

• *Action 3 : lancer des appels à projet*

Des appels à projets pourraient être lancés pour créer une large gamme de produits nautiques éco-innovants : peintures, entretien, accastillage, équipement, énergie, motorisation... Cela permettrait aussi de créer une chaîne de valeur innovante, de la recherche au marché. Chaque entreprise retenue bénéficierait d'un accompagnement pour le dépôt de son brevet et d'une aide à l'exportation qui lui permettrait de présenter son produit sur les salons internationaux.

• *Action 4 : accélérer le développement des bio-composites*

Aujourd'hui, 90% des coques de bateaux de plaisance sont en matériaux composites. Ceux-ci sont performants et pérennes, mais également polluants à l'utilisation (sauf pour les technologies récentes) et très difficiles à recycler. Constitués à 98% de fibres végétales et de résines bio-sourcées, les bio-composites sont compostables en fin de vie. Le temps de recherche avant la production d'un matériau réellement fiable étant de 5 à 10 ans, il est nécessaire d'aider la recherche sur les bio-composites, en associant des financements interrégionaux, nationaux, européens et des collaborations avec des filières industrielles via des pôles de compétitivité comme les pôles Mer Bretagne et EMC2.

Axe Coopération

• *Action 5: création d'un Extranet*

La création d'un Extranet "Nautisme en Atlantique" permettrait de répondre à un besoin d'informations, notamment en termes d'analyses des pratiques et d'études de marché. Cet outil servirait également au repérage et à l'aiguillage vers les aides et dispositifs disponibles et proposerait une veille de l'actualité économique et sociale.

• *Action 6 : une étude de marché à l'échelle de la façade*

Le Réseau Nautique Atlantique pourrait lancer une étude de marché à l'échelle de la façade atlantique afin de mieux mesurer les attentes et les opinions des différentes clientèles du nautisme. Cette étude de marché concernerait le nautisme dans son ensemble et comprendrait un volet spécifique sur des produits nautiques "verts".

• *Action 7 : créer une GPEC interrégionale*

La polyvalence des métiers du nautisme, le manque d'expérience de certains dirigeants dans la gestion des ressources humaines, la petite taille de la plupart des entreprises et des difficultés de recrutement justifient la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Cet outil permettrait de faciliter l'adaptation et la reconversion des salariés et d'inscrire les entreprises dans les perspectives d'activité et d'emploi de demain. La mutualisation de l'offre de formation à l'échelle des trois régions de la façade atlantique répondrait à ces problèmes, particulièrement sur des secteurs très spécialisés comme les matériaux composites, l'éco-conception et les techniques de construction.

• *Action 8 : un stand commun sur les salons internationaux*

L'industrie nautique française exporte près de 65% de sa production. Mais, de fait, seules les PME les plus importantes s'ouvrent aux marchés internationaux. Les entreprises plus modestes n'y ont pas accès en raison des coûts induits. Un nombre plus important de PME/TPE de la façade atlantique pourrait avoir accès aux marchés émergents si elles étaient aidées, en leur fournissant notamment des outils de communication et de marketing.

MISER SUR UN RÉSEAU INTERRÉGIONAL

La mutation de la filière nautique vers le développement durable est une opportunité pour la recherche et l'innovation. Elle répond ainsi aux souhaits exprimés par les trois Conseils régionaux qui ont affirmé leur détermination à préserver le tissu industriel et les emplois dans le nautisme, tout en prenant en compte les préoccupations environnementales. Toutefois, chacune des régions aura des difficultés à porter seule un tel projet. La coopération entre collectivités mais aussi pôles de compétitivité, centres de recherche, de formation, technopôles, PME volontaires est donc nécessaire et prioritaire.

Les Conseils régionaux ont toute compétence pour accompagner les professionnels du nautisme dans de multiples domaines : formation, aide à l'innovation et la recherche, aide au développement et à la performance interne et externe, promotion, développement commercial, exportations.

La collaboration public/privé se justifie pleinement par une convergence d'intérêts, entre un espace territorial qui cherche une visibilité sur l'échiquier international et un réseau d'entreprises qui vise un développement national et à l'export. ◆

LA STRATÉGIE ATLANTIQUE

Synthèse des CONTRIBUTIONS du Réseau transnational atlantique :
• "Contribution du Réseau transnational atlantique à la consultation publique de la Commission européenne sur une stratégie maritime intégrée pour le bassin de l'océan atlantique", novembre 2010
• "Pour une macrorégion atlantique. Contribution au CES Européen", mars 2012
• "Le plan d'action de la stratégie atlantique. Contribution au CES Européen", juin 2013

Les Conseils économiques et sociaux (et environnementaux) ainsi que leurs homologues de la façade atlantique ont été amenés, dès 2003, à travailler ensemble en créant le Réseau Transnational Atlantique (RTA). Cet outil de coopération permet l'expression de la société civile organisée à l'échelle européenne. Il offre un cadre propice à la conduite de réflexions et de travaux communs sur les enjeux atlantiques, qui sont ensuite communiqués aux instances européennes, nationales et régionales. Cette méthodologie confère à leurs analyses et à leurs propositions une perception de l'ensemble de l'espace atlantique qui transcende les visions exclusivement régionales ou nationales et regroupe les points de vue d'une large représentation des acteurs de la vie économique et sociale.

Dans cette perspective, le RTA s'est mobilisé sur des thématiques clés du contexte atlantique qui constituent différents axes de la stratégie maritime de l'Union européenne : le transport des marchandises et l'intermodalité, les ports, la sécurité maritime, la recherche et l'innovation, les énergies marines. Il s'est par ailleurs exprimé, à de nombreuses reprises, sur les consultations organisées par la Commission européenne (croissance bleue, énergie de l'océan...).

UNE ÉCHELLE PERTINENTE

L'unité et la spécificité de l'espace atlantique découlent à la fois de sa périphéricité, de son éloignement et de sa mauvaise connexion aux centres économiques européens, mais aussi de son caractère maritime et ouvert sur le reste du monde. Mais l'espace atlantique est aussi un ensemble hétérogène de territoires qui ont leurs propres enjeux de développement.

© Marc Schaffner - CRB

Le RTA soutient donc l'initiative de la Commission européenne en faveur d'une stratégie maritime pour la région atlantique. Il la considère en cohérence avec l'esprit de la politique maritime intégrée (PMI).

POUR UNE MACRORÉGION ATLANTIQUE

Le RTA rappelle toutefois que les enjeux maritimes et terrestres sont interdépendants, c'est pourquoi il propose de ne pas limiter la démarche à la politique maritime stricto sensu.

La valeur ajoutée d'une stratégie atlantique pourrait consister, avant tout, à donner un nouvel élan aux coopérations existantes au travers d'une gouvernance renouvelée et de l'élaboration d'une stratégie concertée avec l'ensemble des acteurs locaux de ce bassin pour obtenir des résultats de plus grande envergure. Une stratégie atlantique devrait renforcer la prise en compte d'espaces communs, porteurs d'intérêts spécifiques, non réductibles au morcellement juridique des États. Elle devrait permettre la mise en valeur du potentiel de ces régions et faire valoir par des projets structurants leur dynamisme économique et social, conforté par une attractivité démographique. Elle doit s'inscrire dans une approche écosystémique permettant de concilier croissance inclusive et préservation d'un environnement privilégié.

Elle ne cherche pas à se superposer ou se substituer, mais à permettre une appropriation commune des ressources de l'espace communautaire et la recherche de synergies à travers la coopération. C'est aussi l'objectif des stratégies macrorégionales mises en place dans les régions de la Mer Baltique et du Danube.

Le concept de macrorégion a toutefois une portée plus large, incluant plus de politiques sectorielles que celles impliquées dans la PMI et constituant ainsi un instrument plus puissant pour atteindre les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale. Sur l'espace atlantique, la coopération territoriale européenne engagée dès les années 1990, à permis l'appro-

fondissement des échanges au sein d'ensembles régionaux aux problématiques communes.

Pour le RTA, les cinq priorités thématiques de la stratégie atlantique maritime (mise en œuvre de l'approche écosystémique, réduction de l'empreinte carbonique, exploitation durable des ressources naturelles des fonds marins, répondre aux menaces et aux situations d'urgence, croissance ouverte à tous) sont autant d'objectifs à prendre en compte au sein d'une stratégie plus large de macrorégion atlantique. Ils pourraient constituer les leviers d'action qui, en s'appuyant sur les politiques européennes et sur une gouvernance adaptée, aideront à surmonter les freins à leur développement.

LES PROPOSITIONS DU PLAN D'ACTION

En s'appuyant sur les propositions issues des évènements du Forum organisés dans les 5 pays de la façade atlantique, la Commission fixe dans son plan d'action "des priorités en matière de recherche et d'investissement pour faire progresser "l'économie bleue" dans la façade atlantique".

Le RTA apprécie que ce plan d'action permette la mise en œuvre d'une large palette d'initiatives, qui restent cependant à compléter, notamment lorsqu'il propose :

- de valoriser les atouts issus des différentes ressources marines et littorales présentes ou en émergence, en priorisant l'esprit d'entreprise et l'innovation et en favorisant les complémentarités par le renforcement des synergies. Cela supposera cependant l'appui des territoires intérieurs. De plus, le soutien aux PME ne doit pas se limiter aux secteurs du tourisme, de l'aquaculture et de la pêche, mais également concerner la construction navale, les énergies marines, les biotechnologies, etc.,
- de surveiller et prévenir les risques naturels et les atteintes à l'environnement, d'un littoral soumis aux aléas naturels et aux pollutions de la terre et de la mer,
- de promouvoir l'inclusion sociale pour redonner de l'attrait aux métiers de la mer pour les jeunes. Cela appellera en outre la reconnaissance et l'harmonisation des qualifications de ces métiers, mais aussi des conditions de travail et des normes sociales. Il faut aussi faire évoluer les compétences pour répondre aux nouveaux besoins, créer de l'emploi dans les services en élargissant les périodes de plein emploi dans le tourisme par le développement des activités culturelles et des liens entre territoires littoraux et intérieurs,
- de planifier la stratégie intégrée, ce qui impose d'inclure toutes les activités présentes et tous les niveaux de la gouvernance maritime et littorale.

Le RTA regrette toutefois que ce projet reste largement cantonné à une approche maritime et littorale et ne prévoie pas d'articulation avec une politique européenne comme le RTE-T, qui constitue pourtant un élément déterminant pour la connectivité des régions atlantiques.

Dans la mesure où aucun budget supplémentaire ne sera alloué à la stratégie, le RTA considère comme essentielle une bonne coordination de l'accès aux nombreuses possibilités de financement direct (via les programmes Horizon 2020, LIFE + et Cosme ainsi que par la Banque européenne d'investissement, par les programmes opérationnels régionaux) ou indirects (via les fonds du Cadre stratégique commun).

LES COOPÉRATIONS, CLÉ DE LA RÉUSSITE

Pour le RTA, les coopérations transnationales et interrégionales doivent être au cœur de la stratégie et devraient donc constituer une préoccupation majeure dans le cadre de sa mise en œuvre. Les expériences de stratégies régionales pour la Baltique ou le Danube ont en effet montré que la mise en place de coopérations représentait la grande valeur ajoutée à l'échelle de ces bassins, mais aussi le principal défi de ces stratégies. La gouvernance doit y concilier États et niveaux régionaux et articuler aux réseaux du politique ceux de la société civile. Cela concerne aussi les administrations, peu habituées à se coordonner avec leurs homologues des pays voisins, qui doivent adopter des logiques de fonctionnement plus collaboratives.

Pour réussir, la stratégie devra donc faire l'objet d'une véritable appropriation par l'ensemble des acteurs concernés.

Le RTA tient à souligner le rôle clé que doit jouer la Commission Européenne pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie, pour promouvoir et faciliter l´implication des parties prenantes et les appuyer dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Le mécanisme de mise en œuvre de la stratégie apparaît comme la clé de sa réussite. Or, le Plan d'action se contente d'esquisser quelques pistes au sujet de ce mécanisme. Il est précisé que ce mécanisme devra être simple et ciblé avec précision. Pour le RTA, il convient de définir rapidement ses contours, et de le faire de manière ambitieuse. Il ne s'agit pas tant de lui accorder des moyens importants que de le doter d'une véritable capacité d'animation transnationale.

Le mécanisme de mise en œuvre doit donc être lui-même transnational.

© Martin Boudier - CRB

Une politique culturelle de réseau peut donner une trame solide et favoriser la contribution des acteurs de la façade atlantique à cette stratégie. Avec la Commission Arc Atlantique (CAA), la Conférence des villes de l'arc atlantique (CVAA) et l'Association des chambres d'agriculture de l'arc atlantique (AC3A), le RTA a donc proposé que la Commission s'appuie sur les réseaux déjà constitués pour concourir à l'animation la promotion et la bonne réalisation de la stratégie, dans un mécanisme léger et souple.

© Philippe Erard - CRB

Dans cet objectif et pour faire le lien avec la société civile, les réseaux atlantiques apparaissent comme les mieux placés, puisqu'ils associent :
- la connaissance des différents territoires,
- une structuration à l'échelle de la façade atlantique,
- une légitimité acquise à travers leurs travaux sur les enjeux interrégionaux.

Enfin, ces réseaux ont déjà montré leur soutien à la stratégie et leur volonté de la voir déployée de manière ambitieuse. Dans ces conditions, ils apparaissent chacun à leur niveau comme d'indispensables catalyseurs pour que la stratégie enclenche une véritable dynamique sur les territoires. ◆

CONTRIBUTION AU DÉBAT NATIONAL SUR LA DÉCENTRALISATION

AVIS adopté lors de la Session plénière de mars 2013
Rapporteur : Alain LE MENN

En complément de son avis du 3 décembre 2012, dont il confirme les termes, le CESER s'exprime sur la contribution finale du Conseil régional au débat sur un nouvel acte de décentralisation. Cet avis du CESER porte sur les 6 propositions de la contribution régionale formellement soumises à l'approbation de l'assemblée régionale, le CESER se réservant la possibilité de revenir ultérieurement sur les éléments mis en débat dans les annexes. Il se concentre sur les points nouveaux ou modifiés pour lesquels il indique ses points de convergence, ses réserves ou ses désaccords.

PRÉAMBULE : CONVICTIONS

Le CESER attend de cette nouvelle étape de la décentralisation une impulsion nécessaire pour faire face aux difficultés qu'affrontent les territoires dans un contexte de crise économique et sociale profonde et prolongée et d'attention renforcée aux questions environnementales. Parallèlement, la tension accrue sur les moyens de l'action publique suppose la mobilisation convergente des moyens et des initiatives de l'action publique de chaque collectivité et de l'Etat.

Le CESER confirme son accord sur les grandes lignes et convictions formulées en introduction de l'approche proposée visant à "une action publique plus efficace, plus pertinente et réactive, plus lisible et moins coûteuse", avec un renforcement de l'échelon régional dans la décentralisation pour favoriser :
- la mise en cohérence régionale des dynamiques locales et nationales,
- les mutualisations et les synergies, tout en veillant à la bonne articulation des dimensions économiques, sociales et environnementales.

Il note et apprécie qu'un certain nombre de ses remarques, par exemple relatives à la démocratie territoriale ou à la nécessité d'un respect du principe de non tutelle aient été en partie reprises par le Conseil régional.

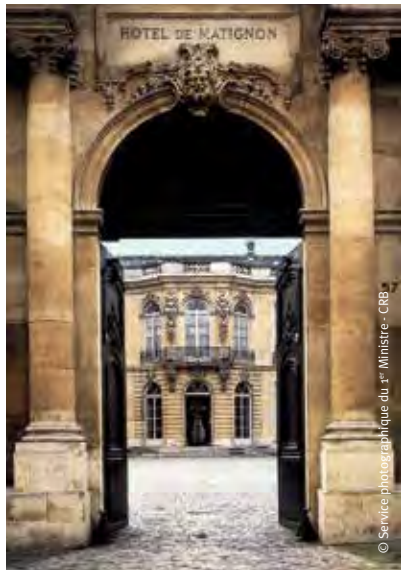

© Service photographique du 1er Ministre - CRB

CONCERNANT LES TROIS PRINCIPES

Les trois principes énoncés par le Conseil régional (régionalisation, clarification des compétences, droit à la différenciation) sont également ceux affirmés par le CESER, à propos desquels il convient néanmoins de préciser que :
- la régionalisation ne doit signifier l'effacement ni de la stratégie ni de l'action régionale des services de l'Etat,
- la clarification des compétences doit signifier une simplification de la répartition des compétences pour plus d'efficience. Le maintien de la clause générale de compétences ne doit pas permettre à toutes les collectivités d'agir sur tout, mais conduire à prévoir des mécanismes obligatoires

de répartition volontaire entre les collectivités et une procédure d'arbitrage des désaccords, étant entendu que les compétences exclusives doivent avoir la priorité,

- un réel droit à la différenciation ne peut pas porter indifféremment sur tout, au risque de compromettre les synergies nationales, régionales et locales. Il doit se concentrer sur la seule valeur ajoutée qu'il apportera au traitement des questions d'échelle spécifiquement régionale, et en particulier les stratégies régionales relevant des compétences propres du Conseil régional. De plus, cette différenciation doit respecter la garantie d'un égal accès aux droits pour tous sur l'ensemble du territoire national.

CONCERNANT LES 6 PROPOSITIONS

Réelle clarification des compétences

Sur la logique des blocs exclusifs proposée ici avec des possibilités de délégation, le CESER confirme son approbation. Il souhaite que ces blocs soient définis de façon à supprimer ou limiter les incertitudes sur le champ de compétence exclusive des collectivités et sa délimitation par rapport à celui conservé par l'Etat, pour répondre aux nécessités de l'efficience.

L'organisation du régime du "chef de file" doit se combiner harmonieusement avec la concertation, pour éviter tout risque d'excès de pouvoir. Elle devrait comprendre une procédure d'arbitrage faisant intervenir, si nécessaire, un tiers compétent pour trancher les litiges dans la coordination ou la mise en cohérence. Cette organisation méritera d'être précisée, afin de supprimer réellement les doublons.

La liberté d'intervention avec régulation pour les compétences non exclusives concerne tant les collectivités que l'Etat. Le CESER confirme son souhait que les contractualisations se développent pour éviter les doublons, et souhaite que la conférence de l'action publique territoriale y consacre aussi en priorité son énergie.

Confirmation de la mission stratégique de la Région

Cette confirmation est attendue de longue date par le CESER qui en a précisé les formes dans ses nombreux rapports.

Le CESER rappelle ici que les stratégies régionales ne sont pas les seules stratégies en région et qu'il accorde de l'importance, pour les questions d'échelle régionale, à la convergence et aux synergies à développer en priorité entre les stratégies déployées par l'Etat en région et les stratégies développées par le Conseil régional ainsi que par chacune des collectivités de Bretagne. Il va de soi qu'une totale cohérence est nécessaire entre les schémas nationaux et régionaux, de l'Etat et du Conseil régional.

Le CESER appuie la démarche de recherche de l'intérêt régional en contribuant par la voix des socio-professionnels et des forces vives à sa définition. Il s'agit notamment de définir ce qui relève ou non spécifiquement du régional, cette qualification obligeant alors chacun des acteurs publics à s'inscrire dans une coopération concertante avec le Conseil régional. Le CESER confirme son souhait de schémas régionaux prescriptifs, après concertation, pour les questions relevant de plusieurs niveaux de collectivités. La refondation des Contrats de Plan s'inscrit favorablement dans cette optique.

Renforcement de la gouvernance régionale

Le CESER confirme qu'il appelle également de ses vœux ce renforcement, en précisant que la représentation régionale de la société civile qu'est le CESER, l'assemblée consultative régionale, doit pouvoir assister aux différentes instances de concertation régionales qui traitent de questions régionales, l'ensemble de celles-ci relevant, de par la loi, de sa compétence consultative.

La conférence territoriale de l'action publique prévue par le projet de loi doit jouer un rôle de fédérateur autour des questions régionales, mais elle doit aussi favoriser activement la mise en cohérence des questions spécifiquement régionales. Pour cela, s'appuyer sur une dynamique collective ne doit pas interdire de prévoir des mécanismes d'arbitrage des différends, par un tiers arbitre, pour assurer tant l'utilité et l'efficacité des stratégies et orientations que leur effective mise en œuvre. A cet égard, le texte de loi devrait prévoir un socle minimal, incluant la présence du CESER au titre de sa fonction consultative. A partir de ce socle, les collectivités pourraient ajouter des dispositions de règlement intérieur qui le complèteraient pour aller au-delà.

Concernant les outils de gouvernance transversale, le CESER confirme l'intérêt de consolider les conférences thématiques régionales. Il souhaite que soit institutionnalisée, dans le projet de loi, la représentation de la société civile organisée dans ces conférences, par les instances consultatives représentatives régionales que sont les CESER. En effet, les acteurs impliqués dans un secteur ou sur une thématique (professionnels, associations, administrations...), souvent dénommés "parties prenantes", doivent avoir

© Frédéric de la Mure - MAE - CRB

© CESER

leur part à l'expression sur les questions d'intérêt général qui relèvent des politiques publiques, mais elles concernent également le citoyen non directement impliqué, qui doit également être représenté. La représentation des pays, ainsi que, dans leur fonction consultative, des Conseils de développement mériterait également d'être retenue pour renforcer la démocratie locale.

Le développement des pratiques contractuelles et des coopérations est également à renforcer ; sachant qu'il n'existe pas un seul périmètre administratif pertinent permettant de traiter toutes les questions, la contractualisation à géométrie variable offre la solution pour le traitement des questions ne correspondant pas aux périmètres qui définissent la souveraineté d'une collectivité et l'assise de sa légitimité. Elles doivent se renforcer, à l'intérieur de la région entre les différents types de collectivités et à l'échelle interrégionale, ou avec d'autres collectivités d'une autre région sur des thématiques d'intérêt commun, comme cela se pratique avec le département de Loire-Atlantique pour la politique linguistique comme pour la politique du tourisme, ou avec la région Pays de la Loire pour les infrastructures de transport ou l'enseignement supérieur.

Un réel droit à la différenciation

Cette proposition s'accorde assez largement aux propositions formulées par le CESER depuis 2001, afin de valoriser la valeur ajoutée d'une initiative régionale sur les questions spécifiquement régionales.

Le CESER confirme son souhait que soient développées de nouvelles modalités réglementaires permettant au Conseil régional d'adapter, en conformité avec la loi, selon des modalités adéquates (validation législative ou décrets en Conseil d'Etat), les dispositions qui nécessitent une déclinaison conforme à des spécificités régionales. Il rappelle également que cette faculté doit s'accompagner de possibilités accrues de recours des citoyens, afin d'assurer le renforcement équilibré de la démocratie locale dans toutes ses dimensions.

La simplification du droit à l'expérimentation est également nécessaire et devra s'accompagner d'une procédure délimitant la justification des spécificités régionales de l'expérimentation, et de ses objectifs ainsi que de ses modalités d'évaluation au cours de sa mise en œuvre et à son terme, par rapport à un état des lieux préalable. Le CESER rappelle son souhait que, dans un contexte de tension durable sur les moyens de l'action publique, ce recours à l'expérimentation par la Région soit effectué avec sobriété et pas à pas, sur la base de la valeur ajoutée attendue et de l'amélioration de l'efficience pour les priorités de l'action publique.

La différenciation traduit sous une autre formulation la reconnaissance de spécificités régionales. Ses modalités et son amplitude doivent selon le CESER assurer le respect de la diversité nationale, mais aussi des diversités intrarégionales, en respectant le principe de subsidiarité afin d'éviter de "régionaliser" une question ou un domaine d'action lorsque cette approche ne le justifie pas spécifiquement. Pour le CESER, la différenciation pourrait offrir des possibilités de pérennisation, pour la région concernée, par voie législative, d'une expérimentation qui, au terme de son évaluation, s'avèrerait particulièrement efficiente.

Refonte du système financier régional

Le CESER rappelle que la refonte du système financier régional fera l'objet d'une seconde étape législative en 2014. La fiscalité des collectivités territoriales est une question centrale qui doit être reconsidérée dans sa globalité au service du développement local.

© Parun - Fotolia.com | CMB

Le CESER confirme son approbation de la notion "d'équivalence", et partage le souhait d'une décentralisation ne surchargeant pas les finances régionales, c'est à dire s'accompagnant des transferts de moyens financiers et en personnel appropriés. Cela doit bien sûr concerner également les expérimentations et les "différenciations" de compétences qui les prolongeraient. Il confirme également son souhait d'une fiscalité régionale disposant de bases dynamiques, et rappelle l'importance qu'il attache à la préservation de mécanismes nationaux de péréquation.

Mais le CESER confirme également son désaccord pour la mise en place d'une fiscalité additionnelle, qu'elle porte sur les entreprises ou qu'elle

porte sur les ménages. Il ne peut approuver la proposition de création de droits d'usage, qui seraient une charge supplémentaire pour les usagers (même s'il est précisé qu'ils seraient "neutres la première année"…), ni celle d'une fiscalité additionnelle à des impôts existants.

Le CESER confirme l'intérêt que peut représenter une réflexion sur la mobilisation régionale de l'épargne pour de gros investissements dont le retour en valeur ajoutée régionale serait certain, mais il souhaite que les formules étudiées ne créent pas une compétition entre des modalités d'épargne qui déstabiliseraient certains dispositifs actuels favorables à l'investissement productif.

Approfondissement de la participation démocratique

Le CESER apprécie que certaines de ses remarques aient conduit à étoffer cette proposition. Il rappelle néanmoins que les attentes des citoyens à l'égard d'une clarification, d'une simplification et d'une écoute démocratique renforcée sont extrêmement fortes. Le CESER attire l'attention sur ses attentes à l'égard de questions telles que le non cumul des mandats et la simplification du paysage institutionnel dont on ne semble que timidement prendre le chemin.

Il rappelle que l'organisation de la démocratie locale doit s'appuyer plus fortement sur la prise en compte des travaux et avis de l'instance consultative régionale qu'est le CESER, ainsi que des Conseils de développement des pays, acteurs incontournables pour épauler la démocratie représentative. Le CESER rappelle que cet approfondissement de la démocratie consultative suppose des moyens qui permettent une mobilisation effective des représentants de la société civile organisée.

Le renforcement de la Région devrait s'accompagner, comme le prévoit le projet de loi, d'une capacité de saisir le CESER de l'évaluation de politiques régionales dont il est acteur. Ce projet stipule que la conférence de l'action publique territoriale pourrait saisir le CESER pour avis, renforçant ainsi sa mission régionale. Le CESER souhaite que le Conseil régional prône l'amplification de cette reconnaissance en proposant que le CESER soit également membre de la conférence de l'action publique territoriale dans sa fonction consultative. La bonne information des représentants de la société civile organisée sur toutes les questions régionales évoquées dans cette conférence est en effet nécessaire au bon exercice de sa mission consultative.

Enfin, comme il l'avait déjà indiqué dans son avis du 3 décembre 2012, le CESER se doit de rappeler qu'il est l'assemblée consultative régionale dont la mission institutionnelle est de "concourir par ses avis à l'administration de la région", c'est-à-dire de s'exprimer par saisine ou par autosaisine sur toute question régionale. Son indépendance et sa diversité sont garanties par la loi. Comme le suggère le bordereau, ses contributions aux débats régionaux se situent bien sur un autre plan que celles d'un organe thématique spécialisé tel que le Conseil culturel créé par le Conseil régional. Cette distinction méritait d'être soulignée, à un moment où la fonction assurée par le CESER va devenir encore plus importante et doit être d'autant plus clairement affirmée. ◆

POUR UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE DE LA MER ET DU LITTORAL

VŒU adopté lors de la Session plénière de juin 2011

Le décret n°2011-492 relatif au plan d'action pour le milieu marin a été publié le 5 mai 2011. Traduisant dans le droit français la directive cadre "Stratégie pour le milieu marin", ce décret prévoit l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle de sous-régions marines, de plans d'action pour le milieu marin.

LA FORMALISATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE

Les plans d'action pour le milieu marin doivent comprendre :
- une évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines,
- la définition du bon état écologique pour ces eaux,
- des objectifs environnementaux en vue de parvenir au bon état écologique,
- un programme de surveillance,
- un programme de mesures fondées sur l'évaluation initiale, destiné à réaliser et maintenir un bon état écologique du milieu marin ou à conserver celui-ci.

La Bretagne est concernée par trois sous-régions marines définies dans ce décret :
- la Bretagne Nord, jusqu'à la Pointe du Raz, est intégrée dans la sous-région Manche Mer du Nord,
- la Bretagne Sud est intégrée dans la sous-région Golfe de Gascogne,
- les eaux de la mer d'Iroise sont intégrées dans la sous-région des Mers celtiques.

Dans chacune des sous-régions marines, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action pour le milieu marin relèvent de la compétence de Préfets coordonnateurs, qui doivent travailler avec les directeurs des établissements publics de l'Etat et les chefs des services de l'Etat déconcentrés. Le Préfet de la région Bretagne ne dispose pas de la responsabilité de Préfet coordonnateur puisque :
- la sous-région Manche Mer du Nord relève de la responsabilité du Préfet maritime de la Manche Mer du Nord et du Préfet de la région Haute-Normandie,
- la sous-région Golfe de Gascogne relève de la responsabilité du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet de la région Pays de la Loire,
- la sous-région des Mers celtiques relève de la responsabilité du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet de la région Pays de la Loire.

Par ailleurs, ce décret prévoit que les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les agences régionales de santé, les comités des pêches maritimes et des élevages marins, les comités régionaux de la conchyliculture et les associations de protection de l'environnement ne seront consultés, pour avis, que quelques mois avant l'achèvement des plans d'action, leur élaboration étant confiée uniquement aux représentants de l'Etat et à leurs services.

A cette organisation en trois sous-régions viendront se superposer un découpage et une gouvernance par façades maritimes, proposés lors du Grenelle de la mer et repris dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, comme échelons de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral. Un deuxième décret, en cours d'élaboration, définit le format de ces façades et la gouvernance qui sera mise en œuvre pour élaborer les documents stratégiques de façade. Ces façades maritimes devraient s'appuyer, non pas sur les sous-régions marines décrites ci-dessus, ce qui aurait traduit une certaine cohérence, mais sur les contours des Directions interrégionales de la mer (DIRM), à savoir :
- une façade Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie, calquée sur la DIRM Manche Est Mer du Nord dont le siège est au Havre,
- une façade Bretagne et Pays de la Loire, calquée sur la DIRM Nord Atlantique Manche Ouest, dont le siège est à Nantes,
- une façade Poitou-Charentes et Aquitaine, calquée sur la DIRM Sud Atlantique, dont le siège est à Bordeaux.

LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE MARITIME INTÉGRÉE POUR LA BRETAGNE

Dans ses rapports, avis et vœux, notamment sur la gestion concertée du littoral et la politique maritime intégrée (2004 et 2007), le CESER a toujours insisté sur la nécessité d'engager des démarches partagées, avec différentes modalités de concertation assurant une meilleure participation de l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la zone côtière, Etat, collectivités et acteurs socioprofessionnels. Il a également insisté sur la mise en réseau des acteurs, et notamment des porteurs de projets, qui permet de mutualiser les compétences et de s'enrichir des expériences des autres. Il a ainsi rappelé à plusieurs reprises l'importance de reconnaître et de s'appuyer sur l'existant.

© Marc Schaffner - CRB

La Charte des espaces côtiers bretons, adoptée en 2007, répondait à ces préconisations émises par le CESER. Elle avait d'ailleurs été lauréate de l'appel à projets lancé par la DATAR pour la gestion intégrée des zones côtières, et soulignée à cette occasion comme pouvant préfigurer le rôle de l'échelon régional dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières. Le CESER avait par la suite souligné l'exemplarité de cette démarche.

Dans son analyse des conditions de succès du déploiement des énergies marines en Bretagne (2009), le CESER avait par ailleurs appelé de ses vœux que la Conférence régionale de la mer et du littoral, prévue dans la charte des espaces côtiers bretons et installée en 2009, se saisisse du sujet, afin d'initier une convergence entre Etat et Conseil régional sur cette question importante pour la Bretagne. Grande est notre satisfaction de constater que cette instance originale, co-présidée par le Préfet maritime de l'Atlantique, le Préfet de la région Bretagne et le Président du Conseil régional de Bretagne a rempli son rôle en définissant, en concertation avec les acteurs concernés et dans le respect des compétences de chacun, les zones possibles pour l'implantation de l'éolien offshore posé.

La disparition de la Direction régionale des affaires maritimes, la localisation de la DIRM à Nantes, ainsi que les menaces récurrentes qui pèsent sur l'enseignement maritime en Bretagne, constituent des signes inquiétants d'une sous-estimation du poids et des enjeux maritimes de la Bretagne, très préjudiciables à la réalisation de ses ambitions.

Mais avec ces deux décrets, au nom d'une nouvelle stratégie nationale pour la mer et le littoral et d'une "gouvernance renouvelée" qu'avait appelée de ses vœux le Comité interministériel de la mer de décembre 2009, ce sont tous les dispositifs existants à l'échelle locale et régionale, les engagements et les projets des acteurs des territoires, et la gouvernance patiemment construite au cours du temps qui se voient remis en question.

POUR UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE DE LA MER ET DU LITTORAL

Tout en appuyant fortement la nécessité de parvenir à un bon état écologique des eaux marines et côtières, et en prenant acte du découpage imposé par la directive cadre "Stratégie pour le milieu marin", le Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne s'inquiète des conséquences des deux décrets mentionnés plus haut sur la cohérence, l'opérationnalité et l'efficacité de la politique maritime nationale et de sa déclinaison en Bretagne, mais aussi des conséquences sur les nombreuses initiatives relatives à la mer et au littoral prises en Bretagne, à différents niveaux et par différents acteurs, depuis de nombreuses années. Ainsi, s'il partage les objectifs à atteindre, il s'inquiète fortement des options organisationnelles retenues et des moyens et méthodes proposés pour les atteindre, qui relèguent au statut de "spectateurs" ceux qui étaient "acteurs" et vont à l'encontre même du principe de politique maritime intégrée.

Le CESER appuie l'idée de pouvoir expérimenter et innover, proposition qui concluait sa contribution de juin 2007 "Pour une politique maritime en Bretagne". C'est pourquoi il s'associe pleinement au souhait du Conseil régional de pouvoir expérimenter, en Bretagne, une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral, en faisant évoluer la Conférence régionale de la mer et du littoral, instance associant Etat, Région et acteurs des territoires, vers une instance opérationnelle chargée de la déclinaison et de la mise en œuvre des objectifs nationaux, en cohérence avec les projets menés à l'échelle locale et à l'échelle des façades maritimes, pour peu que celles-ci soient elles-mêmes définies en cohérence avec les sous-régions marines. ◆

© Nicolas Job - Héos Marine - CRB

MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE "STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN"

Synthèse de la CONTRIBUTION du CESER adoptée par le Bureau le 8 octobre 2012

La Directive cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) du 17 juin 2008 établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. Elle a pour objet de mettre en place "un cadre permettant aux États membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020". Le décret du 5 mai 2011, traduisant la DCSMM dans le droit français, prévoit l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle de sous-régions marines, de Plans d'action pour le milieu marin (PAMM). La Bretagne est concernée par trois sous-régions marines et trois PAMM : Manche Mer du Nord, Mers celtiques et Golfe de Gascogne.

© Marc Sellerin - CRB

La mise en œuvre de la DCSMM est un défi, et devrait avoir des répercussions majeures en Bretagne où, peut-être plus que dans n'importe quelle autre région maritime, les enjeux de cohérence, de gouvernance et d'efficacité de l'action en matière de gestion du milieu marin seront particulièrement prégnants. S'appuyant sur son travail de 2011 "Milieux côtiers, ressources marines et société", le CESER a donc souhaité donc apporter sa contribution à la consultation ouverte sur la mise en œuvre de la DCSMM entre le 16 juillet et le 16 octobre 2012, sur les trois premières étapes que sont l'évaluation initiale, la définition du bon état écologique, et la définition des objectifs environnementaux.

En premier lieu, si le CESER reconnaît l'important travail de collecte de données réalisé pour chaque sous-région marine, il souligne l'ampleur et la difficulté de l'exercice. Les documents soumis à consultation représentent un ensemble de 15 documents et plus de 2500 pages, techniques et complexes. Si la consultation est essentielle, les modalités pratiques sont un obstacle à sa réalisation concrète et efficace, et plus généralement à l'appropriation de la démarche. Il est probable que les enjeux de la mise en œuvre de la DCSMM échappent au plus grand nombre alors même qu'ils nous concernent tous.

Sur le fond, le CESER soulève la difficulté d'appréhender à l'échelle de la Bretagne les enjeux de mise en œuvre de la DCSMM, et cela pour les deux raisons déjà soulevées dans son vœu de juin 2011 "Pour une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral en Bretagne" : le découpage de la Bretagne en trois sous-régions marines, conséquence d'un découpage européen dont le CESER prend acte ; et une gouvernance par façade maritime décidée au niveau national. Ainsi, la Bretagne appartient à trois sous-régions marines, mais à une seule façade, la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO, formée avec les Pays de la Loire). Le CESER souhaite donc que soit recherchée, au maximum, une vision globale et cohérente à l'échelle de la Bretagne des enjeux de la DCSMM.

L'ÉVALUATION INITIALE

Cette première étape est d'une très grande complexité, au regard du nombre de domaines à couvrir, de l'hétérogénéité des données disponibles et du manque de données dans certaines zones. La synthèse des connaissances sur les écosystèmes marins et côtiers n'appelle pas de remarques particulières, si ce n'est qu'elle fait le constat de façon récurrente d'un manque de connaissances de l'état et du fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers.

En revanche, l'analyse des principaux impacts et pressions semble se restreindre aux activités humaines, alors qu'elle pourrait aller au-delà. Dans sa propre analyse des atteintes au fonctionnement des écosystèmes côtiers, le CESER de Bretagne avait ainsi considéré les changements climatiques comme étant l'une des menaces pesant sur les écosystèmes. Ils entraînent des modifications des paramètres physico-chimiques des eaux marines, avec des conséquences attendues et observées sur le cycle de vie des espèces, les réseaux trophiques, l'apparition d'espèces invasives, les aires de répartition des espèces marines, la recomposition de la biodiversité. Ils ont également des conséquences importantes sur la stabilité du trait de côte et la protection du littoral face au risque de submersion marine.

Le CESER avait également montré l'interdépendance des atteintes au fonctionnement des écosystèmes côtiers qui sont multiples, d'origines variées, d'ampleurs inégales, parfois complexes à appréhender, mais souvent amplifiées les unes par les autres.

L'évaluation initiale doit enfin comporter une analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux françaises et du coût de la dégradation

du milieu marin. Elle doit par la suite servir de socle pour caractériser les objectifs environnementaux, dont il est dit qu'ils doivent être "évalués d'un point de vue économique et social". Or la fragilité de l'analyse économique et sociale dans son état actuel ne permet pas une telle évaluation. Elle paraît insuffisamment renseignée pour chacune des sous-régions marines, et particulièrement pour la Bretagne, alors qu'elle revêt une importance particulière. Les secteurs d'activités semblent y être abordés par le biais des données économiques disponibles plus que par le biais des interactions avec le milieu marin. Toutes les activités n'ont pas le même degré d'interaction avec le milieu marin, et il aurait été souhaitable et pédagogique de les organiser selon ce degré d'interaction, afin d'exposer à la fois les retombées des activités maritimes et côtières en termes de richesses et d'emplois, leurs impacts (positifs et négatifs) sur les milieux, la nécessité de maintenir un bon état des milieux pour maintenir ces activités.

Parmi les secteurs d'activités mentionnés, le CESER regrette l'absence du domaine des biotechnologies marines. Si la partie "recherche" les mentionne, le développement économique et industriel qui en découle est totalement absent or, en Bretagne, de nombreuses entreprises, équipes de recherche ou centres d'innovation technologiques travaillent dans ce domaine. Le CESER regrette également que certains secteurs d'activités aux contours "difficiles à dessiner et/ou dont les données socio-économiques sont de faible volume ou difficiles à obtenir (activités culturelles, traditionnelles et patrimoniales, enseignement supérieur des sciences marines entre autres)" ne soient pas mentionnés dans cette analyse alors qu'ils y ont leur place, notamment en Bretagne où ils sont fortement ancrés.

Enfin, toujours dans un but pédagogique, il semble essentiel au CESER de rappeler les fonctions de régulation qu'assurent les écosystèmes marins (régulation du climat, de la qualité de l'eau, des risques d'érosion, renouvellement des ressources vivantes...).

L'analyse économique et sociale pourrait donc reprendre une clé de lecture s'appuyant sur les services rendus par les écosystèmes, incluant :
- les services d'approvisionnement (ressources vivantes, minérales, énergétiques, mais aussi ressources moléculaires ou génétiques),
- les services culturels (paysages, patrimoine naturel, patrimoine culturel, loisirs et tourisme, éducation, formation et recherche),
- les services de régulation et les services supports, nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes et donc à la pérennité des activités humaines.

© Yann Kersalé - CRB

Enfin, cette analyse économique et sociale aurait pu utilement se conclure par une analyse de la réglementation existante, car la France dispose déjà d'un arsenal de textes s'appliquant au milieu marin, et la DCSMM doit, en tant que directive cadre, "contribuer à la cohérence entre les différentes politiques, accords et mesures législatives qui ont une incidence sur le milieu marin".

LA DÉFINITION DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

C'est le point nodal de la mise en œuvre de la DCSMM : faisant référence à l'évaluation initiale, il conditionne ensuite la définition des objectifs environnementaux et la mise en œuvre des programmes de mesure.

Cette étape soulève deux difficultés majeures : celle de la cohérence entre les États membres pour s'entendre sur des objectifs communs à atteindre, et celle de l'interprétation même de ce que peut être le bon état écologique. Il est impossible de définir un état statique qui serait "le bon état". Quand bien même on disposerait de cet état initial, celui-ci ne pourrait ni être maintenu, ni être restauré. Enfin, la définition d'un "bon état" peut être éminemment subjective. Elle dépend toujours d'un contexte social, voire idéologique, et évolue sans cesse. Le "bon état" d'une masse d'eau côtière n'est sans doute pas le même pour le pêcheur, le baigneur ou le scientifique. Le "bon état" d'aujourd'hui n'est sans doute pas celui de demain. Comment définir un critère de normalité si l'homme, lui-même changeant, est dans la boucle ?

© CRTB - CRB

L'état de référence à retrouver ou à maintenir est finalement celui d'un écosystème capable d'assurer des fonctions nombreuses et variées, et dont la capacité de résilience est préservée, c'est-à-dire un écosystème capable de répondre et de s'adapter aux variations des conditions et capable de récupérer après des perturbations. La gestion des écosystèmes côtiers et marins doit être axée sur le maintien des fonctionnalités de l'écosystème et des services qu'il rend à la société.

© Stéphanie Ouisse / CRB

Le travail mené par les experts sur le bon état écologique se traduit dans le droit français par un arrêté ministériel, dont un projet est soumis à consultation. Dans son article 1er, le projet d'arrêté ministériel définit le bon état écologique des eaux marines "tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs". Cette définition est en-deçà de la définition proposée dans la DCSMM elle-même, et ne prend pas en compte les activités humaines dans une logique de développement durable. Il est essentiel que la formulation originelle soit reprise, et complétée par "... et que l'utilisation du milieu marin soit durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir", tel qu'écrit dans l'article 3 de la DCSMM.

Plus généralement, le CESER souhaite qu'à chaque étape de la mise en œuvre de la DCSMM, les activités humaines ne soient pas oubliées. Ainsi, il ne s'agit pas d'appréhender les activités humaines par leurs seuls impacts négatifs sur le milieu marin, mais bien de considérer les milieux marins comme fournisseurs de ressources et supports d'activités nombreuses et variées. L'étude des interactions milieux / ressources / société telle que le CESER l'a proposée en 2011 prend ici tout son sens.

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les objectifs environnementaux constituent le moyen d'atteinte ou du maintien de l'objectif final qu'est le bon état écologique. Le CESER rappelle son attachement à ce que les objectifs, même s'ils sont "environnementaux" soient, dans la mesure du possible, rattachés à la prise en compte des activités humaines. Il partage ainsi les objectifs transversaux concernant le lien terre-mer, la sensibilisation des acteurs, la pérennisation des activités humaines, et suggère qu'ils soient mis davantage en évidence.

C'est à ce niveau de la définition des objectifs environnementaux que la cohérence entre les trois PAMM concernant la Bretagne est réellement porteuse d'enjeux. La lecture parallèle des enjeux écologiques et des objectifs environnementaux entre les trois documents met ainsi en évidence la difficulté de parvenir à une harmonisation. Cette difficulté repose d'abord sur un vocabulaire qui n'est pas commun : un glossaire différent a été construit pour la Manche Mer du Nord d'un côté, pour le Golfe de Gascogne et les Mers celtiques d'un autre côté. Or, quand on mesure le degré de subtilité entre des termes qui n'ont pas été choisis au hasard, l'exercice d'harmonisation devient impossible. Il est donc essentiel de parvenir à un glossaire commun, au moins au niveau national.

La difficulté d'harmonisation repose ensuite sur la différence qui existe entre les enjeux écologiques définis en Manche Mer du Nord et dans le Golfe de Gascogne : détaillés dans le premier cas, ils restent généraux dans le second. Cela est-il synonyme d'une différence dans le travail réalisé, ou d'une vision différente de ce que doivent être les objectifs environnementaux à ce stade de la démarche ?

La différence entre les objectifs environnementaux entre Manche Mer du Nord d'un côté, Mers celtiques et Golfe de Gascogne de l'autre côté (différence de formulation, nombre d'objectifs différents, mention régulière d'objectifs particuliers pour Manche Mer du Nord absents dans les Mers celtiques et le Golfe de Gascogne, etc.), montre donc clairement la nécessité de parvenir à une harmonisation d'objectifs généraux, laissant suffisamment de marge pour permettre ensuite une mise en œuvre adaptée aux spécificités des territoires. En ce sens, l'absence d'une évaluation économique et sociale des objectifs environnementaux, pourtant prévue, est un frein à l'analyse.

La définition du bon état écologique est déconnectée des réalités de mise en œuvre ; la définition des objectifs environnementaux doit donc être l'occasion de repenser dès à présent, et en anticipant les étapes ultérieures, le lien avec les territoires, les acteurs qui les mettront en œuvre, les dispositifs existants, aux échelles les plus opérationnelles. ◆

© Boris - Fotolia.com - CRB

2014-2020 OPTIMISER L'UTILISATION DES FONDS EUROPÉENS EN BRETAGNE : POUR UNE STRATÉGIE RÉGIONALE INNOVANTE

Synthèse du FORUM "prospective" du 15 février2013

Le forum "Prospective" du 15 février 2013 a été l'occasion pour le CESER de présenter publiquement son rapport sur l'utilisation des fonds européens, en présence de près de cent-cinquante acteurs régionaux, universitaires, gestionnaires, porteurs de projets, spécialistes des fonds européens ou béotiens.

UN UNIVERS DE SIGLES ET DE PROJETS

"Êtes-vous familiers du FEDER, du FSE, du FEP ? Plutôt adeptes d'AGILE ou de PASTEL? Quelle est votre force de FRAPPE ? Préférez-vous Jasmine, Jessica, Jérémie ou Jasper ? Toujours en Life +, vous êtes LEADER !"

Ainsi introduits par Jean-Yves Savidan, Président de la Section Prospective du CESER, les premiers échanges ont contribué à rendre visibles, derrière les dédales apparents du labyrinthe des fonds européens, la logique de ces financements, ainsi que la multiplicité et la réalité des projets menés sur l'ensemble du territoire.

La parole de bénéficiaires de fonds européens a été entendue, notamment pour ce qui concerne leurs principaux objets de satisfaction et de difficultés ; ce dont l'analyse du CESER avait tenté de se faire l'écho.

DES EXPÉRIENCES D'ANALYSE ET DE VALORISATION

Le CESER ayant préconisé dans son étude la réalisation de diagnostics régionaux fondés sur une analyse territorialisée et qualitative de la gestion des fonds européens, ce forum a accordé une place particulière aux initiatives en ce sens. Deux témoignages distincts y étaient consacrés: celui de d'Elisabeth Boichot-Lagente de l'Université Européenne de Bretagne (UEB) et celui de Julie Verre du Conseil Général des Côtes d'Armor.

LA PLATEFORME DE L'UEB

La plateforme "projets européens" de l'Université européenne de Bretagne (UEB) observe la participation des acteurs bretons de l'enseignement supérieur et de la recherche aux projets européens, accompagne les bénéficiaires et valorise la participation régionale aux programmes européens dédiés à la recherche et à l'enseignement supérieur. Entre 2008 et 2012, 273 projets (tous programmes confondus) ont ainsi été accompagnés par la structure, 175 projets soumis et 94 acceptés.

Cette plateforme a contribué par ses missions d'observatoire au projet "AMCER" ("Advanced monitoring and coordination of EU R&D policies at regional level"), qui s'est attaché à fournir une image précise de la mobilisation des fonds, grâce à un croisement des données collectées aux niveaux régional et européen.

Au niveau breton, les résultats ont permis de chiffrer à 237 le nombre total de participations aux programmes européens de R&D pour un montant global de 71 millions d'euros. La participation régionale du secteur privé est apparue particulièrement faible (17% contre 25% au niveau national) contrairement à celle des acteurs de l'enseignement supérieur (29% contre 13% au niveau national), celle des organismes de recherche étant, quant à elle quasiment identique à ces deux échelles (51%).

LE PROJET SURF NATURE

Co-financeur et partie prenante de nombreux projets, en particulier de coopération territoriale européenne, le Conseil général des Côtes d'Armor s'est notamment engagé au sein du réseau SURF Nature pour le développement durable (Sustainable use of regional funds for nature).

Ce projet avait pour objectif de dresser un état des lieux de la mobilisation des financements européens pour des actions de protection de la biodiversité, et d'en défendre l'intégration dans les futurs programmes européens. La tenue, dans ce cadre, de deux journées d'échanges, a révélé un véritable besoin d'information sur les fonds européens et d'échanges entre porteurs de projets. Les conclusions de cette initiative rejoignent l'analyse du CESER, tant dans l'identification des obstacles auxquels sont confrontés les acteurs, que des leviers d'action permettant d'améliorer la gouvernance et l'accessibilité des fonds FEDER, l'échange et la diffusion de connaissances.

En outre, ce travail a permis d'analyser pour chaque territoire les montants consacrés aux actions de défense et de valorisation de la biodiversité par l'ensemble des fonds européens. Néanmoins, l'approche transversale de la question environnementale, la situation économique ainsi que le manque de ressources humaines et financières des socio-professionnels concernés constituent des freins à la définition et au développement des programmes opérationnels.

LES ACTEURS DE LA GESTION

Réunis à la même table-ronde, Isabelle Gravière-Troadec, François-Nicolas Sourdat du Conseil régional de Bretagne et Dominique Lorrette, du Conseil régional de Lorraine, ont fait part au public de leur rôle respectif dans le circuit de gestion des fonds européens.

Il a été rappelé que la Préfecture de région, autorité de gestion de certains fonds structurels européens gérés régionalement, devrait, passer le relai au Conseil régional, jusqu'alors orga-

nisme intermédiaire et bénéficiant de la délégation d'une importante enveloppe de subvention globale.

François-Nicolas Sourdat, a souligné que la prise en charge de la gestion des fonds européens par le Conseil régional s'inscrit dans l'histoire d'une institution relativement jeune, dont les compétences sont essentiellement celles d'une collectivité de mission et non de gestion. Il se structure donc progressivement pour prendre en charge cette nouvelle compétence. L'équipe, aujourd'hui composée de dix-huit personnes et centrée sur des fonctions de suivi, de conseil et de contrôle, a affirmé sa capacité à gérer de façon optimale l'importante enveloppe qui lui est déléguée. De plus, cette délégation a favorisé l'appropriation et la diffusion d'une nouvelle culture, propre à la gestion de projets européens.

FAVORISER LES PROJETS EUROPÉENS EN BRETAGNE

Les taux de programmation sont satisfaisants pour l'ensemble des fonds européens, même si une période de latence a marqué le début de la programmation 2007-2013. Des moyens renforcés d'assistance technique auraient sans doute été nécessaires en début de programmation, mais le retard accumulé alors s'explique également par le délai de communication des règles d'éligibilité et de gestion des nouveaux programmes.

Conformément aux règlements européens, la règle du service fait préside au paiement des porteurs de projets, qui doivent attendre la certification de leurs factures avant d'en obtenir le remboursement. Les services de l'Etat ont mis en place des versements par acomptes mais ces mécanismes d'avance demeurent très limités. L'élargissement de ces procédures est susceptible de faire l'objet de réflexions à l'avenir, afin de répondre aux difficultés de trésorerie pesant sur les structures les plus fragiles.

Le cœur de la question porte, avant tout, sur la définition d'une programmation véritablement stratégique. Il s'agit de ne pas saupoudrer les financements mais de favoriser les projets offrant un effet de levier maximal. De surcroît, les fonds européens ne seraient pas adaptés à l'ensemble des structures, au vu de la complexité de leur gestion. Cette problématique rejoint le caractère parfois contradictoire des deux défis mis en avant par l'Union européenne, de proximité et de développement local, d'une part, et de concentration des investissements, d'autre part.

Selon les représentants régionaux, le déséquilibre entre l'utilisation des fonds par les acteurs publics et les acteurs privés est à replacer dans la logique du financement de grands projets stratégiques par les programmes opérationnels définis en région (financement du projet Bretagne à Grande Vitesse essentiellement porté par l'Etat et les grandes collectivités).

LA PLATEFORME PASTEL

Outre la gestion des fonds structurels, la Lorraine s'est attachée à mettre sur pied une plateforme coordonnée d'information et d'accompagnement des projets, du nom de PASTEL, afin de relever le défi de faire découvrir les 440 autres programmes européens que peuvent solliciter les acteurs locaux.

Le nombre décuplé de candidatures et de projets retenus, l'amélioration de la qualité des dossiers présentés, ainsi que la diversité accrue des structures émargeant à ces financements font de ce réseau un exemple intéressant d'organisation, qui avait été relevé, à ce titre, par le rapport du CESER.

ET DANS L'AVENIR ?

La préparation des nouveaux programmes est engagée aux échelons européen, national et régional. Des responsabilités élargies devraient incomber, demain, aux Régions. Celles-ci devront, selon les mots du représentant du Conseil régional, favoriser la cohérence stratégique et la concertation de l'ensemble des acteurs, afin de définir ensemble les priorités des territoires, dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 et de la mise en place d'éventuels contrats de projets Etat-Région.

EN CONCLUSION

Au nom du CESER, le président Alain Even a conclu ce forum, en soulignant qu'il relève de la responsabilité collective de tous les acteurs, de s'inscrire dans cette mobilisation en faveur du développement de la Bretagne. Le CESER, dans sa mission de veille stratégique, y prendra toute sa part. ◆

"POUR UN PARTENARIAT RENOUVELÉ ENTRE LA RÉGION ET LES TERRITOIRES BRETONS"

Synthèse des avis adoptés en sessions plenières
• "Pour un partenariat renouvelé entre la Région et les territoires Bretons : bilan et perspectives" (décembre 2012 - rapporteur : Gilles POUPARD)
• "Pour un partenariat renouvelé entre la Région et les territoires Bretons : rapport d'étape relatif a la prochaine contractualisation entre la région et les territoires pour la période 2014-2020" (juin 2016 - rapporteur : Gilles POUPARD)

La politique territoriale régionale vise à favoriser le développement de tous les territoires. Pour atteindre cet objectif, le Conseil régional contractualise avec les 21 pays de Bretagne depuis 2005. La première génération de contrats (2006-2012) a contribué à hauteur de 275 millions d'euros à de nombreux projets de développement local.

BILAN DE LA POLITIQUE TERRITORIALE DU CONSEIL RÉGIONAL

Le CESER considère que cette politique est originale, ambitieuse et présente de nombreux aspects très intéressants ; les ambitions de rééquilibrage en faveur des territoires les moins favorisés et de consolidation de l'armature urbaine de la Bretagne sont notamment louables. Le calendrier proposé pour la réflexion sur la nouvelle génération de contrats au cours de l'année 2013, bien que resserré, est également intéressant car il permet un débat stratégique avant la phase de négociation proprement dite.

Il rappelle que malgré les difficultés du dialogue entre EPCI centraux et EPCI périphériques, le pays reste le niveau pertinent pour la construction de propositions communes dans le cadre d'une stratégie de territoire car il correspond davantage au territoire vécu.

Pour le CESER, la société civile, organisée au sein des Conseils de développement, doit être associée en amont des démarches d'élaboration des stratégies de territoires (chartes de pays).

De plus, la diversité des territoires et des enjeux locaux doit aussi s'accompagner d'une prise en compte des enjeux régionaux. Le réseau des Conseils de développement constitue une avancée dans ce sens. Les liens avec le CESER pourraient encore être renforcés pour faciliter l'articulation entre le local et le régional,

Enfin, l'évaluation des politiques menées suppose aussi un diagnostic sur chacun des pays avec mise en évidence des points forts et points faibles, des écarts de développement et l'identification des difficultés réelles. Aujourd'hui, bien qu'il soit destinataire des travaux émanant des structures portant les pays et des Conseils de développement, le CESER ne dispose pas d'un diagnostic actualisé de chaque pays bretons. Un tableau de bord mettant à jour les indicateurs essentiels parait à ce titre indispensable. L'observatoire des territoires bretons (SIG à l'échelle des pays) annoncé en 2012 devrait apporter des éléments factuels.

LES RENCONTRES TERRITORIALES

Étant une année de transition avant la période de contractualisation 2014-2020, l'année 2013 est mise à profit pour réfléchir entre partenaires, "pour écrire une nouvelle page d'histoire". "La concertation [devant] être le maître mot" de la politique territoriale, c'est dans ce cadre que se sont déroulées les Rencontres territoriales "Des pays, des projets, un contrat", organisées le 8 juin 2013 à Saint-Brieuc par le Conseil régional.

L'objectif de la journée a été défini par le Président du Conseil Régional Pierrick Massiot : "Nous interrogeons sur les principes de la politique territoriale [...] : territorialisation, concertation, contractualisation, péréquation, participation et clarification". Les attendus de la journée étaient donc que les participants, concernés par les prochains contrats Région-pays expriment les questions, les attentes

© FCM graphic - Phovoir - CRB

concernant cette politique territoriale régionale renouvelée.

Le Conseil régional a prévu de compléter ces rencontres du 8 juin par un tour de Bretagne des 21 pays et des îles avant la fin de l'année.

Le CESER se réjouit que le Conseil régional se positionne en faveur d'un développement régional porté par l'ensemble des territoires de Bretagne, approche partagée par le CESER dans le cadre de son étude "Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions". Le CESER souhaite insister sur les remarques suivantes, en lien avec les grands principes de la politique territoriale :

PRINCIPE DE TERRITORIALISATION

Le CESER encourage le Conseil régional dans sa volonté de territorialiser ses politiques sectorielles et de rechercher une meilleure cohérence avec sa politique territoriale.

Il se réjouit également que le Conseil régional confirme les pays comme territoires pertinents de sa politique territoriale et lieux de croisement de l'ensemble des politiques territoriales. Avec le Président du Conseil régional, le CESER pense que le pays n'est pas et ne doit pas être une fédération d'EPCI, mais une instance de réflexion, de dialogue et de gouvernance avec les élus et les socioprofessionnels.

Le CESER souligne toutefois que le Conseil régional doit aussi articuler ses réflexions avec celles en cours au niveau national.

PRINCIPE DE CONCERTATION

Le CESER insiste sur la nécessaire étape préalable d'observation, pour monter en connaissance dans le domaine des dynamiques territoriales, comme il le préconise dans son rapport "Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions". La démarche en cours de diagnostics de territoires devrait en partie répondre à ce besoin, s'ils sont partagés dans les territoires concernés, mais aussi à l'échelle de plusieurs pays aux préoccupations ou enjeux similaires. Cela oblige à y consacrer du temps et des moyens, afin de ne pas manquer le rendez-vous avec les territoires, et d'éviter les copier/coller et les "projets politiquement corrects". Pour le CESER, la "fabrique de la concertation" doit être suffisamment longue, c'est un processus qui doit prendre du temps pour porter ses fruits.

Ensuite, il est essentiel pour le CESER de distinguer les démarches complémentaires de consultation et de concertation de celle de co-construction. Il appelle à privilégier cette dernière dans le cadre de la politique territoriale. En effet, les partenaires (Région et bénéficiaires de cette politique) doivent co-construire les projets de territoires et se mettre d'accord sur les quelques priorités de développement de chacun des territoires.

L'échange doit nécessairement débuter par une présentation par la Région de ses orientations stratégiques de développement territorial et se poursuivre par l'élaboration d'un contrat qui vise à contribuer au projet de territoire préalablement réfléchi par les acteurs du territoire, bénéficiaires des contrats.

PRINCIPE DE CONTRACTUALISATION

Le principe de contractualisation avec chacun des 21 pays et l'association des îles du Ponant est soutenu depuis longtemps par le CESER. Concernant les îles, le CESER considère qu'un 22e pays n'est pas souhaitable, les îles doivent privilégier le renforcement de la continuité territoriale avec le reste de leur pays et EPCI.

Il paraît néanmoins important au CESER de préciser la méthodologie des différentes phases de pré-contractualisation qui aboutiront au contrat. En effet, le CESER considère qu'avant de penser aux procédures administratives et aux critères d'éligibilité, il convient de donner la priorité à la question : Comment élaborer et valider le projet de territoire ?

© Philippe Erard - CRB

Les règles du jeu doivent être bien édictées. Il faut un "accord pour faire" qui doit être partagé par l'ensemble des contractants en respectant les échanges, les délais et les formes de la concertation et en mixant les approches régionales et locales.

D'autre part, la temporalité des contractualisations serait à travailler. Pour le moment elle est différente entre collectivités contributrices. Comme le souligne le CESER dans son autosaisine, davantage de coordination pourrait être recherchée entre les multiples politiques territoriales. Cela permettrait une lisibilité globale sur l'ensemble des territoires.

PRINCIPE DE PÉRÉQUATION

Dans le respect du principe de transparence des fonds publics, celui de péréquation est louable et constitue une forme de coopération décidée par le Conseil régional pour les territoires dans le but de réduire les inégalités territoriales ; le CESER attend donc avec impatience les innovations annoncées par le Conseil régional dans ce domaine, notamment en termes de cohérence avec les autres dotations (Etat, autres collectivités).

Le CESER apprécie d'ores et déjà le travail réalisé et la prise en compte des indicateurs de développement humain et des indicateurs de développement durable par le Conseil régional.

PRINCIPE DE PARTICIPATION

Le CESER est très favorable à la participation, qu'elle soit organisée ou plus informelle. Il se réjouit de l'affirmation du Président du Conseil régional selon laquelle : "pas de Conseil de développement, pas de pays, pas de contrat". Il est favorable au soutien que le Conseil régional développe en faveur de l'ingénierie car la société civile organisée au niveau des pays a besoin de moyens pour fonctionner. Il reprend à son compte la remarque ayant émergé de l'atelier 5 (sur la participation) selon laquelle l'intelligence collective doit être reconnue quels que soient le niveau social et le statut des personnes s'exprimant sur les projets de territoire.

Dans les moments d'échanges, lorsque la participation rassemble des acteurs aux profils et aux objectifs divers, le CESER conseille de ne pas nier les divergences, les zones de frottement ; le conflit peut aboutir à un projet sur lequel le consentement peut ensuite être obtenu. La notion de consentement lui paraît ici à mettre en avant par rapport à celle de consensus.

PRINCIPE DE CLARIFICATION

L'autosaisine du CESER sur les dynamiques territoriales, dans ses préconisations en faveur d'une gouvernance territoriale efficace, met en avant la nécessaire clarification des modalités de l'action publique, non seulement pour l'augmentation de la performance des services rendus, mais aussi pour la lisibilité et l'appropriation citoyenne. Quels que soient les résultats des lois de décentralisation en cours de discussion, les acteurs publics de Bretagne devront clarifier leurs modes d'intervention dans les différentes compétences qui les concernent (dans le cadre d'une Conférence territoriale de l'action publique, d'un B16 ou dans celui d'une "Conférence territoriale de Bretagne", comme l'a préconisé le CESER dans son autosaisine).

Des participants aux Rencontres ont dénoncé, non pas la multitude de territoires de gestion reconnus comme pertinents au regard de l'objectif sectoriel qui leur est attribué, mais la confusion entre les outils (SCoT, SAGE, PNR, etc.) qui sont devenus des éléments autonomes par rapport au projet de territoire. Se pose alors la question cruciale de la façon de les réintégrer au projet de territoire. A l'échelle régionale, l'absence de référence au Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) a été regrettée par des participants aux Rencontres.

Cela va dans le sens de l'appel du CESER à une mobilisation régionale vers la définition d'un projet de développement régional portant une véritable vision (que le CESER a nommé plan d'aménagement et de développement durable - PADDUR, mais qui pourrait être l'étape ultime de Bretagne 2030...).

LA QUESTION DE L'ÉVALUATION ET DE SES INDICATEURS

Le CESER accorde une attention particulière à la question des indicateurs qui constituent le socle de l'évaluation des politiques publiques. Ces indicateurs doivent prendre en compte les dimensions humaine, sociale, environnementale, comme la dimension économique (par exemple des indicateurs de fiscalité, d'accès à la connaissance, à l'éducation), de façon à mieux rendre compte des ressources essentielles aux territoires.

EN CONCLUSION

Coopération, effets de synergie, complémentarités entre les territoires doivent être la base de la politique territoriale en favorisant la participation citoyenne, notamment institutionnalisée comme celle du CESER, des Conseils de développement. La nouvelle politique territoriale peut être une opportunité de repenser les relations entre les villes, les villes et les campagnes, la terre et la mer.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, les points suivants :

- le devenir des diagnostics de territoires dans les 21 pays,
- les nouveaux mécanismes de péréquation,
- les priorités qui se dégageront des discussions au sein de chaque pays et pour la Bretagne. ◆

PROJET DE CRÉATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de janvier 2012
Rapporteur : Alain LE MENN

© FCM Graphic Phovoir - CRB

Le syndicat mixte des communautés du Pays de Brest souhaite se transformer en pôle métropolitain, tel que la loi de réforme des collectivités de décembre 2010 le permet. Le préfet du Finistère saisit le Conseil régional et donc le CESER pour avis.

DES COMPÉTENCES ÉLARGIES

Outre les compétences conservées sur le SCOT, la représentation du Pays auprès des pouvoirs publics, la conduite de l'ingénierie et le pilotage des projets du Pays, le pôle métropolitain étendra notamment ses prérogatives au développement économique, au déploiement du très haut débit, à la coordination des politiques des communautés en terme de maitrise de la demande d'énergie. Le pôle métropolitain sera également compétent en termes de gestion intégrée des zones côtières, de promotion de la culture et de développement des infrastructures et des services de transport via les schémas d'organisation des transports.

Ayant émis un avis favorable, le Conseil régional met en avant la dynamique "pays" manifestée par les élus du Pays de Brest. Il souligne la correspondance entre les compétences assumées par le pôle métropolitain et l'architecture des compétences régionales. Enfin, le Conseil régional rappelle auprès des acteurs politiques brestois la nécessité d'associer pleinement le Conseil de développement du Pays de Brest à cette nouvelle gouvernance. Le CESER fait sienne cette invitation.

UN PÔLE ÉCONOMIQUE FORT À L'OUEST DE LA BRETAGNE

Pour le CESER, tout ce qui peut contribuer au développement d'un pôle économique fort à l'Ouest de la Bretagne doit être encouragé sans réserve. ◆

7e axe prioritaire

S'AFFIRMER...

DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE VIE

DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE VIE

L'AMBITION

Permettre à la Bretagne de s'affirmer comme une région dynamique, asseoir sa visibilité internationale et mettre en avant ses caractéristiques régionales, suppose d'en valoriser l'image en lien avec la qualité de vie qu'elle offre, la culture dans toutes ses dimensions ainsi qu'avec son identité régionale. Cela implique également de promouvoir la créativité artistique et culturelle sous toutes ses formes et de tirer parti d'une richesse culturelle qui combine les développements les plus modernes avec une attention à certaines traditions qui lui sont propres mais aussi à la création contemporaine et aux innovations culturelles, faites d'ouverture, d'échanges, de coopérations et d'emprunts.

La Bretagne qui a longtemps mis en avant les réussites de son modèle économique, doit être en mesure, au présent et dans le futur, d'afficher ses réussites sociales et culturelles.

POURQUOI LE FAIRE ?

Les populations, les activités et les touristes s'avèrent de plus en plus mobiles voire volatils. Il devient donc crucial non seulement de les attirer mais également de leur donner le désir de s'établir et de résider en Bretagne.

La Bretagne doit donc communiquer sur ses forces, ses richesses et ses potentialités tant vis-à-vis de l'extérieur qu'auprès de ses habitants et sans perdre de vue qu'aucune situation n'est définitivement acquise.

Or, l'attractivité d'un territoire ne dépend pas uniquement de facteurs économiques mais est aussi conditionnée par la richesse qu'il développe sur les plans culturel, social et sur celui des relations vécues et créées par chacun au quotidien. De surcroît, il ne doit pas y avoir de décalage entre cette image donnée et la réalité concrète. L'attractivité, pour être durable, doit reposer sur des éléments tangibles et vérifiables.

Pour pouvoir revendiquer l'excellence de sa qualité de vie, la Bretagne doit garantir un égal accès de tous aux droits et aux services ainsi que garantir une solidarité et une harmonie entre les cultures, les genres, les âges et les territoires. La précarité et l'exclusion ainsi que tous les types de discrimination doivent ainsi être combattus et réduites.

La Bretagne doit également pouvoir proposer aux populations qu'elle attire et retient des villes attractives et vivantes, des paysages protégés, des activités culturelles répondant aux attentes de tous, une grande variété d'accès à la culture dans toutes ses dimensions, une multiplicité de pratiques culturelles, de loisirs et d'aménités. L'offre existante, qu'elle concerne les arts plastiques, les musique, la danse, les bibliothèques, les grands évènements, les festivals... est déjà riche et diversifiée, mais doit être encore confortée et développée. Facteur de valorisation de la Bretagne à l'extérieur, elle est aussi un vecteur de lien social au sein de la population régionale.

Ouverte aux créations culturelles sous toutes leurs formes et dans tous les domaines, la Bretagne dispose de la capacité à se mobiliser et à susciter des talents pour enrichir son attractivité tandis qu'une compétition existe véritablement entre les territoires, chacun d'entre eux cherchant à s'affirmer, à être identifié et à construire et entretenir une image valorisante.

COMMENT LE FAIRE ?

Grâce à la diversité de ses membres, le CESER est attentif aux nombreuses dimensions de cet enjeu, qui concernent le sport, la santé, le tourisme, les différentes formes de la culture, le patrimoine, mais aussi le "vivre ensemble" au sens large. Si ces sujets sont complexes, avec une prise en charge publique qui est souvent éclatée, dans laquelle la Région n'agit parfois qu'à la marge, les études de fond menées par le CESER en offrent une vue transversale, qui doit permettre de renforcer la cohérence des actions.

ENCOURAGER DE NOUVELLES FORMES D'ENGAGEMENT

Pour la qualité de vie de tous, l'espace public peut et doit être approprié par chacun. C'est l'un des messages de l'étude **"les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne"**, qui montre que les engagements des jeunes en Bretagne sont pluriels, à l'image de l'hétérogénéité de la jeunesse et de la pluralité de ses univers. Il convient alors de changer de regard, et parfois de faire évoluer les pratiques, pour mieux re-

connaître les jeunes comme acteurs et comme citoyens à part entière et ouvrir l'espace public aux formes d'engagement qu'ils portent. En la matière, c'est une culture de l'expérimentation qui doit être promue, notamment en valorisant les parcours d'engagement. Le CESER propose, entre autres, d'améliorer la gouvernance régionale et territoriale des actions publiques en direction des jeunes en cherchant à (re)connecter les âges de la vie, afin d'éviter le repli générationnel.

Le forum **"Quelle place pour l'engagement pluriel des jeunes en Bretagne ?"**, a permis de prolonger la réflexion sur les formes de l'engagement des jeunes grâce aux éclairages de sociologues, d'acteurs associatifs et d'élus et de membres du Conseil régional des jeunes.

Dans le prolongement de ce rapport, le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional d'avoir une **"politique régionale de la jeunesse"** avec des engagements forts. Il souligne néanmoins que, dans un certain nombre de domaines, des prolongements et approfondissements lui apparaissent nécessaires, en particulier s'agissant des moyens et des modalités pratiques à mettre en œuvre avec les jeunes et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés en région et dans les territoires.

CONTINUER À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES

Au travers de ses études et avis, le CESER montre depuis les années 1990 que l'égalité professionnelle ne peut être dissociée du contexte global d'égalité entre les femmes et les hommes, et qu'il est donc indispensable de promouvoir avec vigueur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie familiale et personnelle, de la formation initiale et continue, de la vie publique et de la vie professionnelle. De nombreuses préconisations ont été formulées en ce sens, reprises de manière synthétique dans **"le CESER dans la dynamique de l'égalité femmes-hommes"**. Dans ces conditions, le CESER salue des actions concrètes engagées par la Région dans le cadre du **"Label Egalité femmes-hommes"**. Il souligne en particulier l'intérêt d'une démarche transversale, qui combine observation, action et évaluation.

POUR UNE POLITIQUE DE SANTÉ COHÉRENTE, QUI DONNE LA PRIORITÉ À L'HUMAIN

"Le Projet régional de santé" est désormais le principal outil stratégique de planification et d'organisation de la santé au niveau régional. Or, il apparaît plutôt comme un plan de gestion du système de santé, arrêté unilatéralement et en dernier ressort par l'Etat, que comme un plan de santé publique co-construit avec les acteurs régionaux de la santé, dont la population elle-même. Si la recherche de la maîtrise des dépenses de santé peut contribuer à sauvegarder et améliorer le système de santé dans un contexte budgétaire et financier contraint, en revanche le CESER n'approuve pas que la logique de gestion prenne le pas sur la logique de santé publique, la technique sur l'humain.

En revanche, le CESER se réjouit de l'action volontariste engagée dans le cadre de **"la politique de santé du Conseil régional"**, dont il souligne la pertinence et l'importance des actions déjà entreprises par le Conseil régional, qui intervient souvent en soutien d'actions et d'initiatives d'autres acteurs. Le CESER rappelle toutefois l'importance de la cohérence de ces actions et de la coordination des acteurs, qui sont deux conditions indispensables de l'efficacité de la politique de santé. L'enjeu, pour le CESER, est de développer la démocratie régionale et territoriale en santé. Il s'agit en particulier d'intégrer la dimension santé dans toutes les politiques publiques en Bretagne pour progresser individuellement et collectivement, avec tous les acteurs concernés, dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, dans toutes ses dimensions.

ADOPTER UNE APPROCHE TRANSVERSALE DU SPORT

Dans le prolongement de son rapport de mars 2010, le CESER a organisé un forum **"A vos marques, prêts, bougez !"** présentant les multiples apports du sport, notamment en termes de santé publique.

Les travaux du CESER soulignent que le sport se trouve aujourd'hui à la croisée de nombreux enjeux : la prévention et la promotion de la santé, l'accès des femmes et des salariés aux pratiques sportives, la reconnaissance des compétences acquises par l'engagement bénévole dans les mouvements sportifs, la stabilité financière des acteurs ou encore la cohésion sociale territoriale. Une approche transversale de l'activité physique et du sport est donc requise afin de renforcer le mouvement sportif régional, puissant mais quelque peu déstabilisé par des réorientations administratives et politiques, et de maximiser les bienfaits de la pratique sportive pour la qualité de vie de tous. C'est en ce sens que le CESER suit avec attention **"la politique sportive du Conseil régional"**.

PARTAGER UNE VISION STRATÉGIQUE DU TOURISME

Le tourisme est un pan important de l'activité économique en Bretagne, et doit être considéré en tant que tel. Il s'agit également d'un secteur phare, très lié à l'image de la région. Dès lors, le Conseil régional entend exercer pleinement son rôle stratégique, grâce à un **"Acte 2 du Schéma régional du tourisme"**. Celui-ci a beaucoup de qualités, souligne le CESER, notamment en ce qu'il est partagé, synthétique, présente des outils nouveaux et des conditions de suivi améliorées. Le CESER note toutefois quelques insuffisances, notamment

dans la prise en compte des jeunes et le soutien à la recherche dans le domaine touristique. Or, ces deux aspects sont cruciaux pour préparer l'avenir du secteur.

SOUTENIR TOUTES LES FORMES DE CULTURE

La culture, dans sa diversité, est une clé de l'attractivité de la région, mais également de la qualité de vie, pour tous ceux qui y vivent. C'est pourquoi il est important que la politique culturelle de la Région soit ouverte à toutes les dimensions de l'art, du patrimoine et de la culture, qu'elles soient traditionnelles, classiques, modernes ou contemporaines.

La politique culturelle fait partie des compétences facultatives de la Région, qui ne possède donc pas de rôle de chef de file en la matière. Pourtant, **"la politique culturelle régionale"** peut jouer un rôle stratégique, par son attention à l'équilibre entre les territoires, sa capacité à faciliter des regroupements et des coopérations ou encore grâce au développement de contractualisations pluriannuelles, facteurs de stabilité pour les acteurs. S'il souligne l'intérêt de ces éléments ainsi que celui de nombreuses actions culturelles menées ou soutenues par la Région, le CESER regrette que cette stratégie ne s'accompagne pas d'une hiérarchisation des priorités ni d'un calendrier.

VALORISER AU MIEUX LE PATRIMOINE, L'ENVIRONNEMENT ET LES LANGUES

"Pour un aménagement du Mont Saint-Michel à la hauteur de son importance patrimoniale mondiale", le CESER a soutenu les propositions du Président du Conseil régional visant à déplacer le lieu de départ des navettes ainsi qu'à mettre en place une large concertation. En complément, l'assemblée consultative régionale rappelle que le prestige du Mont tient aussi au site naturel qui l'accueille, et que le projet touristique gagnerait à intégrer une information et une valorisation les plus larges possibles du public sur l'exceptionnelle richesse de ce site.

Le CESER salue également la relance du **"projet de parc naturel régional du Golfe du Morbihan"**, en espérant que les conditions soient réunies pour que ce projet de longue haleine aboutisse. Cette démarche est parvenue à impliquer de nombreux acteurs, mais la question de l'urbanisme demeure problématique. Comme outil, le Parc naturel régional a montré sa pertinence, mais il est généralement mis en œuvre dans des zones géographiques à faible densité. Dans le contexte du Golfe du Morbihan, territoire très attractif et marqué par une surconsommation du foncier, les outils de gouvernance seront déterminants, afin de concilier la croissance démographique attendue avec les objectifs ambitieux du Parc en matière de préservation des ressources naturelles. Les collectivités concernées devront donc, avec l'aide du Parc, renforcer les moyens de densification et d'incitation aux résidences principales.

Les années 2010 et 2011 ont vu la mise en œuvre de projets structurants pour le développement des langues de Bretagne. En 2012, le Conseil régional a proposé une **"Actualisation de la politique linguistique pour la Bretagne"** visant à consolider ces acquis. Le CESER constate que cette politique linguistique, instaurée en 2004, produit des effets probants grâce à des mesures cohérentes et volontaristes. Il indique toutefois que d'autres étapes sont nécessaires pour asseoir définitivement le statut du breton comme du gallo, qui relèvent des niveaux législatif, constitutionnel et financier.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET INITIATIVES DU CESER SUR CES THÈMES :

Rapports des commissions et des sections

- Synthèse du rapport "Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne", juin 2011

Forums

- Synthèse du forum "Quelle place pour l'engagement pluriel des jeunes en Bretagne ?", avril 2012
- Synthèse du forum "A vos marques, prêts... bougez !", novembre 2010

Vœux, motions, déclarations, cahiers d'acteur

- Synthèse de la contribution du CESER à la Biennale de l'égalité : "Le CESER dans la dynamique de l'égalité femmes-hommes", novembre 2011
- Synthèse des expressions sur le projet régional de santé

Quelques avis importants

- Synthèse des avis sur la politique régionale de la jeunesse
- Synthèse de l'avis sur le label égalité femmes-hommes, juin 2012
- Synthèse des avis sur la politique de santé du Conseil régional
- Synthèse des avis sur la politique sportive du Conseil régional
- Synthèse de l'avis sur L'acte 2 du Schéma régional du tourisme de Bretagne, juin 2012
- Synthèse des avis sur la politique culturelle régionale
- Synthèse de l'avis : Pour un aménagement du Mont Saint-Michel à la hauteur de son importance patrimoniale mondiale, juin 2012
- Synthèse des avis sur la relance du Projet de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Synthèse des avis sur l'actualisation de la politique linguistique pour la Bretagne

LES UNIVERS SOCIAUX ET CULTURELS DES JEUNES EN BRETAGNE

Synthèse du RAPPORT adopté lors de la Session plénière de juin 2011
Rapporteurs: Annie GUILLERME et Sylvère QUILLEROU

En Bretagne, les jeunes de 15 à 30 ans sont près de 550 000 et ils apparaissent comme une minorité démographique en demande d'une plus forte reconnaissance dans une société où la part des plus âgés augmente. Qui sont les jeunes d'aujourd'hui en Bretagne ? Quels sont leurs univers sociaux et culturels ? Comment s'engagent-ils dans l'espace public ?
L'étude du CESER apporte de nombreuses clés de compréhension des jeunes d'aujourd'hui et préconise de multiples actions afin de mieux les connaître et les reconnaître, pour que toutes et tous aient leur chance et leur place dans une Bretagne pour tous les âges.

LE CONTEXTE SOCIÉTAL DES JEUNES DANS LA DYNAMIQUE DES ÂGES DE LA VIE EN BRETAGNE

Qu'est-ce qu'être jeune aujourd'hui ? La jeunesse n'est pas à considérer comme une catégorie et un groupe homogènes ni comme un état naturel figé : plurielle, elle est un processus qui s'inscrit dans la dynamique des âges de la vie. Transition entre l'enfance et l'âge adulte, elle a pour horizon l'accès à un statut d'adulte devenu aujourd'hui plus individualisé, fragmenté et incertain dans un contexte de brouillage et de reconfiguration des âges de la vie.

En France, les jeunes sont dans une situation de "semi-dépendance" qui tend à se prolonger du fait, d'une part, du chômage et de la précarité ; d'autre part, en raison d'un très fort investissement dans les études initiales à propos desquelles il existe une pression à l'avancement et une angoisse du retard. Ils sont anxieux face à l'avenir tandis que la perception réciproque adultes-jeunes est ambivalente et plutôt négative.

En Bretagne, les jeunes de 15 à 29 ans étaient 556 719 au 1er janvier 2007, soit 17.8 % de l'ensemble de la population régionale, part relative en baisse. Ils se concentrent dans les aires urbaines disposant de pôles de formation et d'emploi attractifs, plus particulièrement dans la moitié orientale de la Bretagne. 39 % d'entre eux sont "élèves, étudiants ou stagiaires" et 57% sont "actifs", c'est-à-dire en situation d'emploi ou de chômage. Au 31 décembre 2010, 40 400 jeunes de moins de 26 ans étaient en recherche d'emploi en Bretagne, soit environ un jeune sur dix et près d'un jeune actif sur quatre.

LE KALÉIDOSCOPE DE LEURS UNIVERS SOCIAUX ET CULTURELS

Par "univers sociaux et culturels", on entend ici le rapport à soi, aux autres et au monde et la manière dont les jeunes se représentent le réel et s'y confrontent selon leurs façons d'être, de penser, de construire leur identité, de désirer, selon leurs relations, plus ou moins distanciées, à l'espace et au temps... Ces univers sont aussi divers et évolutifs que les jeunes eux-mêmes : ils sont un kaléidoscope.

S'ils sont divers, les jeunes sont majoritairement empreints de valeurs assez traditionnelles : la famille, les amis et le travail sont en tête, suivis par les loisirs. Ils apparaissent aussi comme des "individualistes solidaires" attachés au triptyque "Egalité, Respect, Solidarité".

La dynamique de développement de la Personne entre l'enfance et l'âge adulte est en toile de fond de leurs univers sociaux et culturels. Pendant l'adolescence, ils connaissent un profond bouleversement de leur identité, de leur sociabilité, du désir, des émotions, du langage... En s'éloignant des rivages de l'enfance, ils accèdent progressivement à une capacité et à une responsabilité sociales et politiques tout en affirmant leur singularité. Tous n'ont pas la même capacité à prendre de la distance par rapport au réel : on estime ainsi que les 2/3 des jeunes sont bien intégrés à la vie de la cité, le 1/3 restant rencontrant plus de difficulté, soit par excès de singularité, soit par défaut de prise de recul par rapport à la réalité vécue.

L'approche des pratiques culturelles et festives des jeunes laisse entrevoir le développement d'une culture de plus en plus "à côté" de celle des adultes. Les pratiques culturelles juvéniles sont devenues plus diversifiées, individualisées et surtout, plus autonomes. Cette tendance est renforcée par l'individualisation des technologies de la communication juvénile qui affranchissent de la co-présence physique de l'adulte et de son contrôle social. La "culture de la chambre" atteint alors son paroxysme : au sein du foyer familial cohabitent désormais plusieurs univers culturels "déconnectés" les uns des autres. L'hypothèse d'une crise des transmissions culturelles entre les adultes et les jeunes peut être avancée.

Les jeunes sont aujourd'hui une "génération numérique". Beaucoup sont devenus experts d'un fonctionnement en réseau où réel et virtuel s'interpénètrent. Leur sociabilité numérique en ligne complète leur sociabilité hors ligne et est assortie d'une palette d'identités numériques. Les technologies numériques et leurs usages contribuent aussi à une "accélération sociale du temps". Cela favorise une hybridation des contenus et supports culturels : c'est la "culture du remix" et l'ère du "contenu généré par les utilisateurs" sur un mode créatif, horizontal, collaboratif et multitâche. Mais la "génération Internet" est aussi exposée à de nouveaux risques : difficulté à jauger la fiabilité de l'information, atteinte à la vie privée, absence de droit à l'oubli... Face à ces pièges et dangers, les adultes ont un rôle à jouer.

Au travail, ces jeunes sont parfois qualifiés de "Génération Y". Par leurs nouveaux comportements, il semble que certains étonnent et déstabilisent leurs aînés. Insatisfaits, ils n'hésiteraient plus à changer d'entreprise. Habitués à l'immédiateté, ils ne supporteraient plus de s'ennuyer ou d'attendre un résultat à moyen ou long terme. Très attachés à l'horizontalité relationnelle et à l'ambiance, ils n'accepteraient plus l'exercice descendant de l'autorité hiérarchique, lui préférant le travail horizontal en réseau dans une logique du "donnant-donnant". Les contraintes traditionnelles de la vie en entreprise peuvent donc être facilement ressenties comme "arbitraires" par nombre d'entre eux.

Face à l'hétérogénéité de la jeunesse et à la pluralité de ses univers sociaux et culturels, comment mieux recueillir et se mettre à l'écoute de la diversité de ses expressions, de la plus informelle à la plus formelle ? L'enquête réalisée par le CESER confirme que les jeunes ne veulent pas d'une écoute "alibi" mais sont en attente d'une reconnaissance à part entière de leur citoyenneté sociale et politique. Il n'y a pas a priori de recettes : le recueil des expressions des jeunes est une expérimentation permanente. C'est un chemin qui se construit en marchant avec eux.

Préconisations du CESER :

- Mieux connaître la diversité des univers sociaux et culturels des jeunes et agir sur les représentations culturelles intergénérationnelles
- Reconnaître les jeunes comme acteurs et citoyens à part entière
- Améliorer la gouvernance régionale et territoriale des actions publiques en direction des jeunes en cherchant à (re)connecter les âges de la vie, afin d'éviter le repli générationnel

OUVRIR L'ESPACE PUBLIC À L'ENGAGEMENT PLURIEL DES JEUNES

L'engagement est un processus de libre "mise en gage" de sa personne en même temps qu'un lien entre soi et le monde. S'engager individuellement ou collectivement dans l'espace public, en dehors donc de la sphère exclusivement privée, c'est prendre part au monde de manière libre et responsable en restant ouvert sur la société et ses questionnements. Comment les jeunes s'engagent-ils aujourd'hui ? Comment l'espace public accueille t-il leur engagement pluriel ?

Tout d'abord, le contexte sociétal apparaît peu "engageant" pour les jeunes. D'un côté, les adultes ont souvent une vision assez négative et paradoxale des jeunes : s'ils ne s'engagent pas, ils sont critiqués comme étant abstentionnistes et apathiques, s'ils s'engagent énergiquement, ils sont dénoncés comme un problème,

© Pascal Feignec - CRB

voire comme une menace à l'ordre public et social. De l'autre côté, dans un contexte d'insécurité sociale et professionnelle, l'action dans l'espace public n'est pas la priorité des jeunes : ils s'engagent d'abord pour réussir leurs études et trouver du travail.

Ensuite, leurs engagements sont aussi divers que les jeunes eux-mêmes. Pluriels et multiformes, ils s'inscrivent dans le kaléidoscope de leurs univers sociaux et culturels ainsi que dans leur développement personnel. Dans l'engagement juvénile, l' "être ensemble" prime sur le "faire ensemble" : le "qui" précède le "quoi". A l'âge des possibles, l'engagement va avec l'invention de soi. A noter que l'affiliation sociale, le ni-

© Emmanuel Pain - CRB

veau de diplôme et l'insertion professionnelle favorisent l'engagement. On estime qu'environ 1/3 des jeunes, faiblement diplômés et peu insérés, sont éloignés de la vie de la cité et, a fortiori, de l'engagement dans l'espace public.

On peut distinguer cinq espaces publics d'engagement des jeunes. Dans l'espace de la vie politique, les jeunes expriment une distance vis-à-vis des formes conventionnelles de participation tandis qu'ils expérimentent un nouveau rapport à l'agir politique, plus intermittent, direct et protestataire. L'espace public associatif jouit quant à lui d'un fort capital de sympathie auprès des jeunes, étant considéré comme l'expression d'une citoyenneté en acte. Quant à l'espace public institutionnel de soutien aux initiatives et de participation, multiforme, il est apprécié des jeunes s'il apporte une reconnaissance, une écoute sincère, un soutien et un retour effectifs de la part des institutions. Apparu plus récemment, l'espace public numérique représente une mutation majeure : avec le développement du "cyberengagement" en ligne (ex : réseaux sociaux), les jeunes seraient-ils les pionniers d'un "engagement augmenté" dans une "réalité augmentée" par une "sociabilité augmentée" ? Enfin, il existe aussi un espace public juvénile autonome, généré, légitimé et géré par les jeunes eux-mêmes, "à côté".

© Hervé All - CRB

© Guillaume Prié - CRB

Si l'on observe un déclin du modèle du "militant affilié", les jeunes ne sont pas moins engagés qu'autrefois : ils le sont autrement. Leur engagement est plus individualisé, plus distancié et plus horizontal. Plus nomade et diversifié, il évolue de lien en lien, d'un objet à l'autre : il est devenu "hypertexte". Les jeunes s'engagent avec plus de pragmatisme et plus rarement pour des raisons idéologiques. Vivant dans le temps court, ils veulent un résultat visible et immédiat. Enfin, la génération numérique brouille les cartes traditionnelles de l'engagement en remettant en cause les frontières entre public/privé, réel/virtuel et individuel/collectif. Cet engagement des jeunes étant devenu plus distancié, il appelle de la part des adultes, un "accompagnement distancié" favorisant une culture de l'expérimentation directe. Pour les jeunes éloignés de l'engagement et de l'espace public, un accompagnement plus attentif et un soutien plus actif sont toutefois nécessaires : c'est un enjeu d'égalité des chances dans une société démocratique.

Au final, l'engagement est un atout pour les jeunes. Il participe de leur construction personnelle et sociale, de leur transition vers l'âge adulte, de leur accès à la responsabilité sociale et citoyenne. Il est un mode d'apprentissage à travers lequel éducations formelles et non formelles se renforcent mutuellement. Il ouvre l'horizon des possibles. L'engagement des jeunes est aussi une ressource et une intelligence pour la Bretagne et ses territoires. Il est l'expression de la participation démocratique et sociale d'une société civile active. Il est un facteur de dynamisme et d'attractivité : les jeunes veulent que "ça bouge" ! Ouvrir l'espace public à l'engagement pluriel des jeunes en Bretagne devient une urgence à tous les niveaux et dans tous les domaines : social, culturel, politique, économique, etc. Pour cela, sommes-nous prêts à les accueillir et à reconnaître leurs nouvelles formes d'engagement ? Pouvons-nous changer notre regard et accepter d'être parfois bousculés dans nos systèmes de pensée, afin que tous les jeunes, filles et garçons, aient leur chance et leur place dans une Bretagne pour tous les âges ?

Préconisations du CESER :

- S'adresser à tous les jeunes, filles et garçons, dans toute leur diversité
- Changer de regard sur l'engagement pluriel des jeunes
- Ouvrir plus largement les espaces publics aux jeunes et créer un contexte régional "engageant"
- Promouvoir une culture de l'expérimentation en valorisant les parcours d'engagement
- Associer directement les jeunes en favorisant le brassage social et intergénérationnel
- Partenaires territoriaux : faire "ensemblier" pour soutenir l'engagement en Bretagne. ◆

QUELLE PLACE POUR L'ENGAGEMENT PLURIEL DES JEUNES EN BRETAGNE ?

Synthèse du FORUM "prospective" du 4 avril 2012

Ce forum organisé le 4 avril 2012 a rassemblé environ 120 participants à la Chambre de métiers et d'artisanat d'Ille-et-Vilaine à Rennes. Il se situait dans le prolongement de l'étude du CESER sur "Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne" (juin 2011). Répondant à une saisine du Président du Conseil régional, ce travail régional visait à mieux comprendre les jeunes de 15 à 30 ans aujourd'hui, en particulier la diversité de leurs façons d'être au monde et leurs modes d'engagement dans la vie collective.

L'engagement des jeunes était le thème central du forum. Les jeunes sont divers, pluriels, il n'y a pas une mais des jeunesses. Il en va de même pour leurs engagements qui s'inscrivent dans le kaléidoscope de leurs univers sociaux et culturels.

Qu'est-ce que l'engagement ? Les jeunes d'aujourd'hui sont-ils moins engagés que ceux d'hier ? Comment, sous quelles formes et dans quels espaces les jeunes s'engagent-ils ? Pourquoi et comment mieux accompagner leurs engagements pluriels ? Ces questions ne suffisent pas car elles posent – elles nous posent- en miroir, l'interrogation fondamentale suivante : Quelle place, quel espace public sommes nous prêts à laisser aux jeunes pour qu'ils puissent rêver, créer, risquer et vivre leurs engagements ?

Les intervenants, jeunes et moins jeunes, ont apporté des éléments de réponse à ces questionnements sous l'œil attentif et expert du Grand témoin du forum, Christophe MOREAU, sociologue, chercheur associé à l'Université de Rennes 2 et gérant de la société Jeudevi, dont la contribution à l'étude du CESER a été essentielle.

© CESER

L'expression artistique engagée des jeunes était présente lors de cet après-midi à travers deux expositions installées par l'association "Pulsart" avec l'accord de l'association Liberté Couleurs : "Viva Utopia !" et "Egalité tour". Les œuvres présentées résultaient d'actions artistiques et culturelles menées auprès de jeunes en Bretagne, autour de la question de l'engagement de la jeunesse, traitant des thématiques de la citoyenneté et de l'égalité femmes-hommes.

Après une introduction de Jean-Yves Savidan, animateur du forum et Président de la Section Prospective du CESER, Alain Even, Président du CESER de Bretagne a accueilli les participants et rappelé les missions essentielles de l'assemblée consultative de la Région ainsi que ses nombreux travaux concernant les jeunes.

"ENGAGEZ-VOUS QU'ILS DISAIENT !"

Un film documentaire intitulé "Engagez-vous qu'ils disaient !" a tout d'abord été diffusé. Produit en 2008 à l'initiative du Comité consultatif jeunesse du Département d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports, et réalisé par des jeunes de l'association étudiante Docabilly de l'Université de Rennes 2, il pose la question, à travers de nombreux témoignage, de leur participation à la vie locale et de la place qui leur est faite – ou non – dans les territoires.

A la rentrée scolaire 2009, l'une des commissions du "Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne" (CRJ), a choisi de travailler sur la question suivante : comment lutter contre les comportements homophobes au quotidien ? Les lycéens et apprentis du CRJ ont participé activement à la création d'un court-métrage engagé intitulé "Si j'avais su" qui est utilisé dans les établissements scolaires de Bretagne comme outil pédagogique pour prévenir les comportements homophobes entre jeunes ainsi que le risque suicidaire qui peut, parfois, en résulter. Madame Brunehilde Gilles, ancienne membre du CRJ ayant participé à la réalisation du court-métrage et étudiante à Angers en Licence de psychologie, et Jean-François Saraganza, lycéen à Redon, président de la commission "Santé et Qualité de vie" du CRJ, ont apporté leurs témoignages sur cette action engagée. Ils ont aussi présenté le projet de réalisation, par le CRJ, d'une BD abordant la vie affective et sexuelle des jeunes dans un souci de prévention.

© Caroline Ablain - CRB

DE NOUVELLES FORMES D'ENGAGEMENT À ENCOURAGER

Laurence Davoust-Lamour, sociologue responsable du réseau Socioscope est ensuite intervenue pour présenter ses travaux sur les nouvelles formes d'engagement des jeunes ainsi que sur les modes d'accompagnement qui doivent s'y adapter. Cet accompagnement doit ainsi se faire plus "distancié" face un engagement lui-même plus "distancié", valorisant autant que possible l'expérimentation directe par les jeunes eux-mêmes et recherchant à renforcer leur estime de soi.

Autre témoignage d'un jeune engagé : celui de Cyril Hoccry-Lescarmure, responsable de "La Coopérative", un groupement d'associations autogéré par des jeunes de l'agglomération rennaise. Véritable centre de ressources entre pairs, son but est de mutualiser des outils et moyens et de développer une dynamique interassociative de projet.

Annie Guillerme et M. Quillerou, co-rapporteurs, ont ensuite présenté la synthèse de l'étude du CESER "Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne". Quelles ont été les suites à cette étude du CESER commanditée par le Conseil régional ? Sylvie Robert, Première Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne chargée de la jeunesse a remercié le CESER pour la qualité de ses travaux. Puis, elle a présenté les grands axes de la "Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne" et les premières actions entreprises depuis septembre 2011, en particulier pour la promotion de l'engagement des jeunes en Bretagne.

ACCOMPAGNER UNE JEUNESSE CRÉATIVE ET ACTEUR DE LA TRANSFORMATION SOCIALE

Christophe Moreau est ensuite intervenu en qualité de Grand témoin du forum. Expert reconnu au niveau européen et international, il a présenté ses réflexions en s'appuyant sur ses nombreux travaux sociologiques consacrés à la jeunesse qui éclairent les univers sociaux, culturels et festifs des jeunes, leurs modes de vie,

leurs attentes et engagements dans les territoires. L'une des spécificités de la jeunesse est d'être créative et de transformer la société. Elle ne peut pas être "administrée" comme un dispositif technique. Il faut créer des espaces de réflexion pour accompagner une pensée en mouvement et le changement social. La jeunesse est la compétence de tout le monde et de personne ! L'enjeu est celui du partage des responsabilités : la jeunesse est une prise de risque face au changement et certains territoires n'y sont pas prêts. En réalité, la jeunesse relève de la compétence du territoire, à l'échelle des bassins de vie, des Pays qui doivent être soutenus par la Région et les Départements afin de mutualiser et d'offrir des services à la jeunesse. Il ne faut pas seulement agir pour l'autonomie des jeunes car ils sont avant tout des êtres d'échange et d'interdépendance. Attention donc à ne pas trop spécialiser les actions en direction des jeunes au risque de favoriser l'entre soi générationnel. Il s'agit d'éviter leur atomisation de même que l' hyper-responsabilisation de leurs trajectoires individuelle.

Aider les jeunes à avoir une réflexivité, développer l'information jeunesse sont des enjeux centraux. Il faut former et valoriser les professionnels de l'accompagnement des jeunes. Ceux-ci doivent agir pour renforcer l'estime de soi : on doit travailler à la reconnaissance de la jeunesse sous toutes ses formes, être des révélateurs de compétences. Christophe Moreau s'inquiète de la régression des moyens de l'intervention sociale (ex : aide sociale à l'enfance) qui font fi de la prévention, de l'écoute, du lien entre le social et la santé. La question des émotions des jeunes, donc de leur vie culturelle comme voie de la subjectivité et de la création est essentielle. L'idée d'utilité sociale en dehors du travail salarié doit aussi être repensée, de même qu'il faut sortir des cloisonnements public/privé, scolaire/social/santé, pour coopérer sur les territoires. Enfin, Christophe Moreau en appelle à l'accompagnement de l'école, du collège, des lycées, pour les aider à ouvrir leurs portes, à ne pas rester dans la tyrannie et le stress du diplôme.

Après être revenu sur les points forts de l'après-midi, M. Alain Even, Président du CESER de Bretagne, a remercié l'ensemble des intervenants et participants. ◆

LA POLITIQUE RÉGIONALE DE LA JEUNESSE

Synthèse des avis adoptés en sessions plénières
• "La Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne"
(septembre 2011 – rapporteurs : Annie GUILLERME et Sylvère QUILLEROU)
• "Appel a projets 2011-2013 – culture et jeunesse"
(décembre 2011 – rapporteurs : Alain MONNIER et Jean-Émile GOMBERT)

En présentant une "Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne", le Président du Conseil régional propose de "mettre le jeune au centre des politiques publiques régionales" en poursuivant les grands objectifs suivants : "un toit, une passion, une qualification, des jeunes en bonne santé et une jeunesse engagée".

© Martin Boudier - CRB

Il souhaite que cette nouvelle politique transversale soit élaborée et mise en œuvre "pour et avec les jeunes" sous la forme d'un "contrat vivant" porté par une mobilisation régionale en se déclarant "disponible" pour mettre en synergie les acteurs concernés en Bretagne : Etat, collectivités, établissements d'enseignement et de formation, associations, entreprises...

Après un état des lieux des situations et conditions de vie des jeunes et un deuxième chapitre axé sur l'enjeu de la gouvernance, la Charte propose 45 engagements en faveur des jeunes en Bretagne.

Dans le prolongement de son rapport sur "Les univers soci@ux et culturels des jeunes" (juin 2011), le CESER se félicite de la volonté d'une politique régionale de la jeunesse conduisant à des engagements forts. Il souligne néanmoins que, dans un certain nombre de domaines, des prolongements et approfondissements lui apparaissent nécessaires, en particulier s'agissant des moyens et des modalités pratiques à mettre en œuvre avec les jeunes et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés en région et dans les territoires.

UNE CHARTE QUI PREND EN COMPTE LES TRAVAUX DU CESER

Régulièrement, à travers ses avis et travaux, le CESER formule des propositions visant à améliorer les situations de vie des jeunes. Il se réjouit des nombreuses références à ses travaux et préconisations dans la Charte d'engagement. Il en résulte une approche nouvelle et une connaissance partagée des jeunes et de l'action publique en leur direction.

Parmi les points forts de convergence entre les travaux du CESER et la Charte d'engagement, on peut relever :

- la nécessité de changer les représentations de l'ensemble des acteurs publics et privés sur les univers sociaux et culturels et les capacités sociales et citoyennes des jeunes afin de mieux les connaître, les reconnaître et les valoriser,
- l'importance d'associer étroitement les jeunes eux-mêmes, dans toute leur diversité, à l'élaboration et aux processus de décision, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la nouvelle politique jeunesse du Conseil régional, en particulier en prenant appui sur un Conseil régional des jeunes élargi (étudiants, jeunes actifs...),
- la prise en compte de l'hétérogénéité de la jeunesse, de la diversité et de l'évolutivité des univers sociaux et culturels des jeunes et de leurs modes d'expression,
- l'importance des technologies et usages numériques chez les jeunes d'aujourd'hui et l'existence d'inégalités intragénérationnelles,
- la nécessité de renouveler en permanence les connaissances des acteurs sur les conditions de vie, les attentes et les univers sociaux et culturels des jeunes,
- l'intérêt majeur d'une approche globale, transversale et dynamique des conditions et parcours de vie des jeunes : entre les acteurs régionaux, entre les espaces et temps de vie des jeunes, entre les territoires par le B16 "jeunesse", entre l'Etat et la Région, entre tous les acteurs de la société civile,
- le besoin d'une gouvernance partenariale, coordonnée et territorialisée de l'action publique en direction des jeunes en Bretagne, qui conduit le CESER à souhaiter que le Conseil régional soit moteur et assure un rôle d'ensemblier,
- la relativisation des seuils d'âge, l'allongement de la jeunesse (15-30 ans) et son inscription dans la dynamique des âges de la vie en lien avec les autres générations,
- la prise en considération du processus d'émergence à la Personne entre l'adolescence et l'âge adulte (accès à la responsabilité, affirmation d'une identité personnelle, d'une capacité sociale et politique...),
- une attention particulière aux jeunes en difficulté dans leurs parcours de formation et dans leurs trajectoires d'insertion professionnelle et sociale, même s'il serait souhaitable d'aller plus loin en ce domaine en coordination avec les partenaires concernés et avec les jeunes eux-mêmes.

UN EFFORT DE TRANSVERSALITÉ À APPROFONDIR

Si la recherche de transversalité entre les différentes politiques du Conseil régional est très présente et novatrice, le CESER observe, au vu de ses travaux, que cet effort pourrait encore être accentué.

Le CESER appelle notamment à une prise en compte plus affirmée et spécifique des jeunes en situation de désaffiliation sociale, exclus, marginalisés, en souffrance... qui sont comme "transparents" et semblent dans "l'angle mort" des politiques publiques. Même si cela ne relève pas de ses compétences dédiées et directes, il est nécessaire que le Conseil régional s'engage avec ses partenaires dans la recherche de solutions innovantes et coordonnées afin de tout mettre en œuvre en Bretagne pour prévenir les processus multifactoriels d'exclusion et pour favoriser l'inclusion sociale de ces jeunes. L'enjeu est d'en faire une priorité régionale absolue avec les partenaires les plus compétents et de dégager, en conséquence, des moyens humains et financiers suffisants et pérennes.

Autres enjeux : la prise en compte de l'objectif transversal d'égalité entre les filles et les garçons à tous les niveaux et la lutte contre les discriminations et les violences. La Charte comprend en effet peu d'éléments sur cet enjeu. Doit-on craindre que cette thématique, en devenant transversale pour être mieux prise en compte, ne soit au final moins abordée ?

Le CESER souhaite aussi des engagements plus nombreux touchant à la vie culturelle, sociale, festive et sportive des jeunes en renforçant les liens prévus avec les politiques régionales concernées. A ce sujet, il renvoie aux réflexions et préconisations de ses rapports.

En outre, s'agissant de l'état des lieux présent dans la Charte, le CESER souligne l'enjeu d'une meilleure prise en compte des projections démographiques régionales et de leurs conséquences sur les capacités d'accueil des jeunes (ex : lycées).

Par ailleurs, même si la volonté du Conseil régional d'associer plus étroitement le Conseil régional des jeunes est affirmée, le CESER observe que celui-ci est peu cité dans la Charte. Or, il est tout aussi important de faire "avec" que "pour" les jeunes. A ce sujet, le CESER s'étonne que, dans le titre de la Charte, le terme "avec" n'apparaisse pas alors même qu'il est mentionné à plusieurs reprises dans le document.

Enfin, en s'engageant dans cette charte sur des questions qui ne relèvent pas de ses compétences dédiées et exclusives, la Région affiche son intention d'élargir ses engagements : aura-t-elle les leviers et moyens suffisants pour véritablement mobiliser les autres acteurs et peser sur l'évolution de ces enjeux ?

© Phovoir.com - CRB

UNE AMBITION QUI APPELLE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ET DES MOYENS EFFECTIFS

Dans un contexte de tension sur les finances publiques, le CESER note que la Charte apparaît particulièrement ambitieuse. La mise en synergie des volontés et moyens de l'ensemble des parties prenantes régionales et territoriales, publiques comme privées, n'en sera que plus nécessaire. A ce sujet, le CESER souhaite que le partenariat avec les mouvements de jeunesse et les associations de jeunesse et d'éducation populaire soit davantage affirmé et développé.

Pour le CESER, une nouvelle gouvernance partenariale de la politique jeunesse en Bretagne et sa mise en cohérence territoriale effective représentent un enjeu central, y compris

© Emmanuel Pain - CRB

au-delà du B16 "jeunesse", à l'échelle des Pays – dont leurs Conseils de développement - et des intercommunalités ainsi que des communes, d'autant plus que le souci d'y associer les jeunes de manière innovante va rendre plus complexes les modalités de mise en œuvre.

A défaut de cet engagement coordonné des partenaires, la Charte pourrait apparaître comme une liste d'engagements intéressants mais aux moyens de réalisation incertains. En effet, les 45 engagements proposés sont fournis, denses et transversaux à l'ensemble des compétences et politiques du Conseil régional et leur mise en œuvre nécessitera aussi des actions partenariales effectives. Ceci nécessitera un important travail de mobilisation et de coordination en interne, comme avec les partenaires, qui pourrait par exemple s'inspirer de la démarche de l'Agenda 21 régional. L'enjeu majeur de la transversalité et de la mise en cohérence des politiques sectorielles du Conseil régional avec et pour les jeunes est à souligner.

En outre, la multiplicité des engagements appelle la mise en place d'outils de suivi, d'évaluation ainsi que d'indicateurs co-construits avec les jeunes et la société civile. Ceux-ci devraient contribuer à faire de la Charte le "contrat vivant entre les générations" que le Conseil régional appelle de ses vœux.

S'agissant de la gouvernance, s'il est important que le Conseil régional exprime "sa disponibilité pour agir dans le sens d'une mobilisation régionale en faveur de la jeunesse", il devra sans doute aller plus loin et affirmer, en liaison avec ses partenaires, un rôle "proactif" de mobilisation et de coordination des acteurs, des compétences, des ressources, des volontés et des moyens en région et "faire ensemblier" avec les partenaires des territoires, incluant les associations et l'Etat en région, ainsi qu'en associant les jeunes eux-mêmes.

Le CESER sera donc attentif aux moyens et modalités pratiques de mise en œuvre de cette Charte et, en particulier, à la place faite à l'implication des jeunes – filles et garçons - considérés dans toute la diversité de leurs situations de vie, de leurs attentes et de leurs univers sociaux et culturels. Il souhaite que le Conseil régional, en mobilisant ses partenaires en région et dans les territoires, aille désormais de l'avant vers la fonction d'ensemblier.

L'APPEL À PROJETS CULTURE ET JEUNESSE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la région lance un appel à projets visant à "encourager, susciter et accompagner les démarches visant la participation et l'engagement des jeunes dans des projets culturels". Cet appel à projets est adressé "aux structures concernées par la question des jeunes et de la culture", avec une priorité affichée aux territoires faiblement pourvus en ressources culturelles.

Le CESER se réjouit de l'appel à projet qui s'appuie partiellement sur les préconisations du rapport "Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne". La pertinence de cette initiative, à l'interface du soutien à la jeunesse et de la promotion des actions culturelles ne fait aucun doute.

Cependant, le CESER regrette que l'appel à projets manque de précision et note que les jeunes ne semblent pas avoir été suffisamment impliqués dans son élaboration. De plus, le nombre restreint de projets soutenus (une quinzaine) et les sommes investies chaque année (200 000 € pour une quinzaine de projets par an) rendent irréaliste l'objectif "de permettre à chaque jeune âgé de 15 à 29 ans, d'être impliqué dans un projet culturel", sachant que 550 000 jeunes sont potentiellement concernés en Bretagne. Le risque est que les jeunes les plus habitués à ce type de procédure et de projet en soient les principaux bénéficiaires.

Les projets éligibles sont ceux visant "l'émergence de démarches innovantes associant, sur un même territoire, jeunes, acteurs culturels, équipes artistiques, associations d'éducation populaire, secteur éducatif...". L'avantage d'une telle rédaction est d'ouvrir largement l'appel. Cependant, il aurait été souhaitable qu'une énumération des types de projets qu'elle recouvre, permette aux candidats potentiels d'être encouragés quant à la recevabilité de leur proposition. La mise en avant "des nouvelles pratiques liées aux outils numériques" est intéressante comme interface "jeunesse-culture" mais elle devrait pouvoir être élargie à la diversité des aspirations et représentations des jeunes telles qu'elles apparaissent dans l'étude du CESER (fêtes, musiques...).

© Stéphane Cuisset - CRB

En règle générale, l'appel à projets donne l'impression d'une vision des jeunes portée par ceux qui le sont moins. Il est ainsi douteux que les jeunes eux-mêmes produisent, ou même valident, l'évolution dans les comportements et les représentations des jeunes vis-à-vis des pratiques culturelles, telles qu'elles sont reformulées dans l'appel à projet. Les projets doivent être co-construits avec les jeunes eux-mêmes. Ce qui conduit à valoriser l'implication, le "faire avec". Il s'agit de laisser la place à l'innovation culturelle, de respecter leur espace de liberté et de créativité et de leur permettre d'exprimer leur expertise, voire leur maîtrise dans les usages.

Il semblerait donc au minimum souhaitable, sinon indispensable, que les jeunes soient représentés de façon plus conséquente dans le comité d'analyse des projets : en effet, en l'état du projet, seul un représentant du Conseil régional des jeunes en serait membre. La co-construction mise en avant dans le rapport du CESER s'y verrait mise en œuvre de façon plus évidente.

Enfin, il est possible que la sélection des dossiers conduise à écarter des jeunes pour qui la participation à ce type de défi eût semblé plus cruciale. Une procédure d'aide au montage des dossiers après une première sélection sur déclarations d'intentions serait ici souhaitable.

Au total, au vu de la forme, de la méthodologie retenue et du faible nombre de projets, il est à craindre que les résultats obtenus ne soient pas à la hauteur de l'ambition affirmée.

Le CESER attend donc un réexamen de la méthode et d'une reformulation de l'appel à projet ainsi que de l'évolution de la composition du comité d'analyse. ◆

PARTICIPATION DU CESER À LA BIENNALE DE L'ÉGALITÉ : "LE CESER DANS LA DYNAMIQUE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES"

Synthèse de la CONTRIBUTION adoptée en novembre 2011

L'objectif de la Biennale de l'égalité est de susciter une mobilisation toujours croissante en faveur de l'égalité. Sa troisième édition a été organisée en 2011 par la Région, avec plus de deux cents acteurs publics et privés investis sur cette question en Bretagne.

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

Dés les années 90

À travers ses deux études "L'insertion professionnelle des femmes" (1996) et "Les femmes en Bretagne, réflexions pour l'égalité des chances" (1998), le CESER met en avant le chemin à parcourir pour une égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne. Il montre que l'égalité professionnelle ne peut être dissociée du contexte global d'égalité entre les femmes et les hommes, et qu'il est donc indispensable de promouvoir avec vigueur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, de la vie familiale et personnelle, de la formation initiale et continue, de la vie publique et de la vie professionnelle.

En 2004 : Pour un Conseil de l'égalité

Le CESER réalise une étude à la demande du Président du Conseil régional, alors que la Bretagne est la première Région à avoir un exécutif strictement paritaire : "Pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne" (rapporteur : Anne Saglio). Sept ans après ses premières réflexions, il constate que les droits fondamentaux que sont l'égalité et la liberté ne sont pas pleinement réalisés de façon identique pour les femmes et pour les hommes. Des inégalités demeurent.

En réponse aux auditions réalisées, le CESER préconise un certain nombre de mesures en faveur de l'égalité dont la création du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (Cpeg). Il sera mis en place par la Région en 2005, avec la tenue de la première biennale de l'égalité en 2006. Le Cpeg compte aujourd'hui près de 500 membres issus des mondes associatif, professionnel, de la formation, des élus, des représentants institutionnels. Ce lieu, mixte, est ouvert à toutes et tous.

Depuis 2004, de nombreux travaux

Le CESER a poursuivi sa réflexion autour de la question de l'égalité entre femmes et hommes, toujours en insistant sur son caractère transversal. La problématique de l'égalité reste au cœur des propositions émises dans ses travaux sur le travail et l'emploi, sur la formation et les jeunes ou encore sur des questions de société concernant le sport, la vieillesse et les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne.

LA PARITÉ AU CESER : UNE VOLONTÉ POUR 2013

À la différence du Conseil régional pour lequel la loi impose désormais la parité, les organismes siégeant au CESER et dont les membres sont nommés par le Préfet de région ne sont pas soumis à cette obligation.

En 2011, les femmes sont encore insuffisamment présentes au CESER. Néanmoins une démarche volontariste est à l'œuvre : les organismes disposant de plusieurs sièges sont invités à évoluer vers la parité.

Comme il le fait depuis 2004, le CESER est attentif, lors de ses renouvellements, et notamment pour celui de 2013, à ce que la représentation des femmes se renforce parmi ses membres.

Les principales préconisations du CESER :

• *Image et droits*
- valoriser l'autonomie et l'image des femmes en tous points égales aux hommes.

• *Violences*
- lutter contre les violences, par l'aide matérielle, l'assistance juridique gratuite et l'aide psychologique aux femmes victimes,
- assurer une prévention des violences par l'information et la formation en faveur d'une diffusion d'une culture de l'égalité, la mixité et le respect filles-garçons à l'école dés le plus jeune âge.

• *Gestion des temps*
- améliorer l'égalité face aux temps sociaux par l'adaptation de l'environnement collectif nécessaire aux horaires atypiques (transport, restauration collective, horaires des administrations et des services, des écoles, des entreprises, centres de loisirs, haltes-garderies et crèches...),
- favoriser l'égalité face au temps pour soi, au temps pour l'activité professionnelle, au temps personnel, par l'égal partage des tâches domestiques, de l'éducation des enfants, des questions de santé.

• *Insertion*
- aider les familles monoparentales, avec femme ou homme chef de famille, et les parents isolés, permettre l'égalité face au logement et garantir une assistance individuelle aux femmes et aux veuves en difficultés,
- œuvrer à la réintégration des femmes exclues dans la dynamique de l'activité professionnelle.

• *Travail et emploi*
- valoriser et promouvoir l'égale liberté d'accès des femmes dans les emplois traditionnellement masculins,

et l'égal accès des hommes aux emplois traditionnellement féminins pour y développer leurs carrières. Assurer un suivi du devenir professionnel des femmes s'engageant dans des métiers peu féminisés, pour en tirer les leçons et amplifier le phénomène,
- impulser l'égalité dans le domaine professionnel : égalité dans l'accès aux emplois, l'accès aux responsabilités et dans les promotions, dans la formation continue,
- réduire l'écart du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes et garantir les pensions de réversion et l'amélioration des retraites des femmes,
- combattre les discriminations pénalisantes liées aux grossesses et aux absences provoquées par la prise en charge des enfants,
- améliorer la prise en compte des contraintes de la vie familiale dans les horaires de travail,
- encourager et aider l'initiative des femmes, par exemple par le soutien à la création d'entreprises,
- faire baisser le chômage des femmes,
- favoriser l'emploi des femmes à temps plein et remettre en cause le temps partiel non choisi,
- diminuer la déqualification des femmes dont les compétences sont sous-employées.

• *Éducation et Orientation scolaire*
- contribuer à la transformation de l'image des métiers,
- favoriser et valoriser la présence accrue des filles dans les enseignements professionnels et techniques,
- intégrer la problématique de l'égalité dans la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que dans tous les projets d'établissement,
- améliorer la mixité dans les formations et les entreprises.

• *Sport et activité physique*
- promouvoir l'activité physique régulière et la pratique sportive des femmes à tous les âges de la vie.
- soutenir le sport scolaire non seulement par la politique sportive et la formation mais aussi par rapport à la promotion de l'égalité femmes-hommes : multiplier les interventions de sportives de haut niveau dans les établissements scolaires, dés l'école primaire, afin de lutter contre l'installation de préjugés sexistes entre les garçons et les filles et développer les pratiques mixtes,
- développer une politique volontariste de diffusion de sport féminin aux heures de grande écoute pour en améliorer l'image,
- poursuivre la lutte contre toutes les formes d'inégalité femmes-hommes dans le sport,
- améliorer encore les conditions, y compris financières, permettant aux femmes sportives de haut niveau, amateures comme professionnelles, de concilier leurs vies sportive, personnelle, sociale, maternelle, familiale et professionnelle.

• *Jeunes*
- relier très étroitement la nouvelle politique jeunesse du Conseil régional à sa politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- systématiser et territorialiser une approche par genre dans toutes les études, les formations et les politiques avec les jeunes,
- améliorer la connaissance des différences sociales et culturelles filles-garçons,
- éviter les moyennes statistiques qui occultent les différences sexuées,
- mieux prendre en compte les situations de vie difficiles des jeunes filles en situation de monoparentalité et leurs conséquences sur leurs univers sociaux et culturels ; ainsi que, d'une manière générale, des jeunes souffrant de solitude. ◆

LE LABEL ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la session plénière de juin 2012
Rapporteurs : Jacqueline KERJEAN et Véronique DELAITRE

En 2005, le Conseil régional s'est engagé dans une démarche pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait et pour agir contre toute discrimination.

Dans ce cadre, la promotion de l'égalité professionnelle fait l'objet d'une politique affirmée traduite en actions concrètes, comme l'adoption et le vote de la "Charte d'engagements pour l'égalité femmes/hommes au sein de l'administration" en 2007 et l'obtention du label Egalité pour la Région le 8 octobre 2011.

La Région reste consciente qu'il existe encore des inégalités, des actions correctrices sont donc mises en place à travers la Charte (comme des aides à la garde des enfants, aux séjours des enfants...). La démarche volontaire de la Région s'articule autour :
- du développement d'une culture de l'égalité femmes/hommes,
- de la volonté de favoriser l'égalité dans la gestion des ressources humaines et le management,
- de la promotion d'une bonne articulation des temps de vie personnels et professionnels.

Les engagements pris par la Région au travers de la Charte se traduisent en actions concrètes et le CESER se félicite de cette déclinaison montrant l'effort de prise en compte de cette thématique de manière transversale. L'égalité est considérée à tous les niveaux, de l'observation des situations comparées pour établir un constat à des actions concrètes managériales et salariales, ou d'aménagements des différents temps.

Le CESER ne peut qu'approuver l'engagement de la Région. Il se félicite également du processus d'évaluation mis en place dans le cadre du label prévu en avril 2013. Le CESER sera attentif aux résultats de cet engagement ainsi qu'au constat des Rapports de situation comparée (RSC) à venir. ◆

LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Synthèse des EXPRESSIONS adoptées en Session plénière
• "Contribution à la consultation publique sur le PRS" (Janvier 2012 ; rapporteurs : Christine Divay et Daniel Hardy)
• "Avis de la Région Bretagne sur le Projet régional de santé (PRS) 2012- 2017"
(Janvier 2012 ; rapporteurs : Christine Divay et Daniel Hardy)

Ayant pour fondement la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST) du 21 juillet 2009, le Projet régional de santé (PRS) se présente comme un outil stratégique de planification et d'organisation dont l'objectif principal est l'efficience du système de santé, définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) comme "le développement de la qualité au meilleur coût pour la collectivité" dans le respect de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

Pour le CESER, si la recherche d'une plus grande efficience du système de santé est nécessaire pour répondre aux défis à venir, il ne faut pas que la logique de gestion prenne l'ascendant sur la logique de santé publique, ce qui revient à inverser les moyens et les fins. Or c'est justement le cas dans l'actuelle version du PRS : la technique prévaut sur l'humain.

L'avis de la Région sur le PRS et celui du CESER convergent largement. La Région note en effet que "le PRS est une occasion manquée de repenser le système de santé en Bretagne" et que son approche est trop "administrative et technique au détriment d'une logique de projet". De son côté, le CESER formule des observations sur les différentes dimensions du Projet.

PLUSIEURS AVANCÉES À SOULIGNER

Une démarche d'élaboration concertée

Le CESER souligne l'important effort de concertation régionale réalisé, en particulier les réflexions et travaux menés au sein des nombreuses instances professionnelles de concertation (IPC), des comités de pilotage des programmes et de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Comme le souligne l'ARS, et comme souhaité par les différents partenaires, il faudra poursuivre et approfondir cette démarche.

Le CESER juge toutefois que le délai de consultation publique des acteurs régionaux et territoriaux de la santé est trop court. Comment l'ARS peut-elle sérieusement examiner et intégrer les nombreux avis sur un document stratégique de près d'un millier de pages en seulement un mois? La démocratie en santé a besoin de temps.

Un réel effort de transversalité et de mise en cohérence

Au-delà de ce qui apparaît à première vue comme un "puzzle" complexe, le CESER note un réel effort de pédagogie, de transversalité et de mise en cohérence des composantes du PRS. Dans un système de santé jusqu'à présent structuré en "tuyaux d'orgue", il s'agit là d'un premier pas important vers un décloisonnement plus avancé des champs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social. Cette nouvelle culture de l'intervention publique va dans le sens d'une meilleure coordination des acteurs en région et d'une efficience accrue du système de santé. Elle est aussi propice à la prise en charge transversale et à la fluidification des parcours de santé des usagers et patients en Bretagne.

Trois priorités stratégiques

Au vu des caractéristiques régionales de l'état de santé de la population, trois priorités sont définies dans le Plan stratégique régional de santé (PSRS), socle des schémas et programmes du PRS :

1. prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie,
2. améliorer l'accompagnement du handicap, de la perte d'autonomie, des dépendances et du vieillissement,
3. favoriser l'accès à des soins de qualité.

Le CESER souligne comme très positif le fait d'avoir placé la prévention et la promotion de la santé en tête de liste des priorités. Il n'est pas certain en revanche que le PRS, dans son ensemble, en soit le reflet, en particulier au vu des moyens et plans d'action prévus.

Une volonté de réduire les inégalités de santé

L'amélioration de la performance et de l'efficience du système de santé est recherchée non seulement pour atteindre l'objectif prioritaire du respect de l'ONDAM, mais aussi dans le but de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en Bretagne. Le CESER ne peut qu'encourager l'ARS à mettre tout en œuvre pour progresser en ce sens.

Les inégalités sont aussi liées aux perspectives alarmantes de la démographie des professionnels de santé. Le CESER s'inquiète des perspectives de pénurie à court terme dans certains territoires et spécialités. Aussi faut-il expérimen-

ter toutes les mesures susceptibles de garantir l'accès aux soins au plus près des besoins et lieux de vie de la population. Le PRS prévoit des mesures intéressantes visant à améliorer l'attractivité des territoires de premier recours en direction des professionnels, en particulier des médecins généralistes.

La recherche d'une meilleure articulation entre les prises en charge ambulatoire et hospitalière est aussi mise en avant par le PRS. Il s'agit d'un enjeu crucial pour améliorer la permanence des soins et la gestion des urgences dans les territoires en tension (territoires ruraux isolés, certains quartiers urbains défavorisés, zones éloignées...).

Le CESER approuve le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) pour les personnes défavorisées figurant dans le PRS. Celui-ci ne devra toutefois pas rester un vœu pieux.

Un début de prise en compte de la relation santé-aménagement du territoire

Lorsque le PRS définit les "territoires de premier recours", il fait le lien avec les enjeux d'aménagement du territoire, de transports et de services de proximité aux populations. Le CESER soutient avec force la nécessité d'aborder les déterminants de santé à partir d'une approche globale des territoires et conditions de vie. Il faut rechercher les complémentarités et synergies entre la politique régionale de santé et les projets émanant des territoires eux-mêmes, en veillant à reconnaître ces derniers comme des acteurs à parité et non comme de simples "exécutants" du PRS.

Une approche multifactorielle de la santé, du bien-être et de qualité de vie

Le CESER approuve l'approche multidimensionnelle de la santé et de la qualité de vie prônée par l'OMS sur laquelle s'appuie le PRS. La santé ne consiste pas uniquement en une absence de maladie mais est un état de complet bien-être physique, psychologique et social. De même, la qualité de vie, est considérée comme "la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes". Il aurait sans doute été souhaitable, malgré sa complexité, d'étendre cette approche systémique de la santé à l'ensemble des schémas, programmes et plans d'action du PRS.

Une volonté affirmée de territorialiser le PRS

En application de la loi HPST, le PRS prévoit sa "déclinaison" dans les territoires de santé. Pour l'ARS, le territoire de santé doit être le lieu de l'innovation organisationnelle en vue d'améliorer l'accès à des soins de qualité en même temps que l'efficience du système de santé. Le CESER souligne que ce PRS ne prendra vie que dans et avec les territoires, en s'adaptant à leurs besoins et spécificités. Les territoires sont à reconnaître comme des laboratoires d'innovation dans le champ de la santé.

Des passerelles avec certains travaux et préconisations du CESER

Le CESER se réjouit que le PRS relaie certains de ses travaux et préconisations, comme, par exemple, sur la nécessité de promouvoir l'activité physique régulière et de lutter contre la sédentarité (Cf. rapport "A vos marques, prêts, bougez !", 2010) ou de développer des environnements favorables à la santé (Cf. "Milieux côtiers, ressources marines et société", 2011). Plusieurs actions à destinations de la santé des personnes âgées vont aussi dans le sens des évolutions souhaitées par le CESER (Cf. "Bien vieillir", 2007).

DES INSUFFISANCES PARFOIS MAJEURES

Le PRS, tel qu'il est rédigé dans sa version consultative, comporte des insuffisances qui hypothèquent son avenir et qui justifieraient un délai supplémentaire de concertation, de co-construction et d'amélioration de la version finale du document.

Un diagnostic régional et territorial incomplet

De manière répétée, le PRS fait le constat d'importantes carences existantes dans la connaissance régionale et territoriale des enjeux, acteurs et systèmes d'organisation de la prévention, de la santé, du médico-social et du social. Considérant l'observation en santé, comme d'intérêt général et régional, le CESER insiste sur l'acuité du problème et la pertinence de cet objectif. Pour le CESER, les actions prévues pour l'amélioration de l'observation en santé doivent passer non seulement par la mobilisation de l'expertise et des ressources internes de l'ARS mais aussi par le soutien qu'elle peut apporter aux autres acteurs régionaux et territoriaux de l'observation.

Par ailleurs, le PRS semble parfois peu propice à la prise en compte d'évolutions de long terme. Le CESER aurait souhaité que le PRS 2012-2016 soit complété par une réflexion prospective plus lointaine.

Un effort de transversalité à approfondir

L'effort réalisé dans le PRS pour jeter des ponts entre les différents schémas et programmes reste à accentuer, en particulier dans les liens entre le Schéma régional de prévention, le Plan régional d'accès à la prévention et aux soins, le Plan régional santé environnement, et les autres composantes du PRS. Cette transversalité pourra aussi être approfondie par les Conférences de territoire lors de la finalisation des Programmes territoriaux de santé.

Une vision souvent restrictive et tutélaire de la démocratie en santé

Cette vision se traduit par une faible place accordée aux acteurs de la société civile dans la co-construction du PRS et de ses plans d'action. Certes, des instances nouvelles de "démocratie sanitaire" ont été mises en place telles que la Conférence régionale santé autonomie et les Conférences de territoire, mais leur rôle n'est que consultatif. Par ailleurs, le CESER note que les acteurs socio-économiques sont très peu cités dans le PRS, alors même qu'ils jouent un rôle important dans la prévention ou l'apparition de certaines pathologies.

Par ailleurs, le CESER observe que les territoires sont plus souvent considérés comme des instruments de pilotage et de régulation de l'efficience du système de santé régional, que comme des acteurs à part entière des politiques publiques de santé.

Enfin, le CESER s'interroge sur l'appropriation du PRS par la population de la Bretagne elle-même, à qui ce plan est destiné. Il aurait souhaité qu'un délai supplémentaire de communication, d'appropriation et d'écoute soit prévu dans la phase de consultation publique. Sur ce point, la démarche participative du PRS est en retrait par rapport à celle engagée, par exemple, pour l'élaboration du Programme régional santé environnement (PRSE).

Des champs de la santé insuffisamment développés

D'une manière générale, le CESER déplore la sous-estimation de l'enjeu de la prévention primaire (avant la maladie) dans les plans et moyens d'action concrets envisagés par le PRS. Le CESER considère que le PRS reste trop allusif sur un certains nombre de sujets. Des points aveugles auraient pourtant mérité des développements plus importants, à savoir : la santé au travail, la santé mentale, la santé des enfants et des jeunes, les inégalités de santé entre les femmes et les hommes, les programmes territoriaux de santé.

De nouveaux modes d'exercice et de coopération des professionnels de santé

Si le développement de nouveaux modes d'exercice, de coopération et de coordination des professionnels de santé est appelé à se développer dans l'avenir, le CESER attire néanmoins l'attention de l'ARS sur certains écueils à éviter : apparition de "micro-déserts" médicaux et paramédicaux, remise en cause de la viabilité économique de certains professionnels libéraux éloignés du pôle de premier recours, enjeux des transports pour les usagers à faible mobilité et/ou défavorisés économiquement, "délégation de tâches" entre professionnels médicaux et paramédicaux insuffisamment préparées et sécurisées, etc.

De même, les coopérations et les regroupements des services et établissements de soins, médico-sociaux et sociaux devraient prioritairement être justifiés par rapport aux objectifs d'amélioration de l'accès aux soins, de fluidification et de sécurisation des parcours de santé, et non par l'unique objectif d'améliorer l'efficience économique du système.

Les liens entre sciences et technologies, recherche et santé

S'agissant du programme "Télémédecine et système d'information partagée", visant à améliorer l'accès à des soins de qualité en même temps que l'efficience du système de santé, le CESER attire l'attention sur l'existence de fortes inégalités territoriales, sociales et culturelles dans les capacités d'usage des nouvelles technologies. Concernant le développement de systèmes d'information partagée, les enjeux éthiques et déontologiques sont essentiels à prendre en compte : respect de la vie privée, du secret médical...

Au-delà, les liens avec la recherche, les sciences et les technologies dans le champ de la santé, sont très peu développés dans le PRS. Or la Bretagne dispose de nombreuses compétences à valoriser : Ecole des hautes études en santé publique, universités, acteurs économiques investissant dans la recherche et le développement, dans les innovations technologiques... La dimension économique de l'innovation scientifique, technologique et sociale est aussi à prendre en compte dans la recherche de l'efficience du système de santé.

Un manque d'anticipation

Le PRS, en se focalisant sur la limitation des dépenses et la recherche de l'efficience du système de santé, ne prend pas suffisamment en compte le contexte de crise économique et sociale. Or, la montée des précarités et de l'exclusion ne sera pas sans conséquence sur l'état de santé de la population. Une aggravation des inégalités sociales et territoriales de santé est à anticiper et, si possible, prévenir.

Le CESER souhaite que la mise en œuvre du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS, pour les personnes en situation de précarité)-qui nécessitera de développer les liens transversaux avec les autres Schémas régionaux concernant la santé- mobilise rapidement les moyens et partenaires de l'ARS, en particulier au niveau des "territoires de premier recours" fragilisés et de leurs acteurs de santé. Lors de leur finalisation par les Conférences de territoire, les programmes territoriaux de santé devront aussi intégrer ce contexte de crise.

Des moyens financiers, humains et territoriaux très incertains

Le CESER exprime son inquiétude sur l'incertitude relative aux moyens de mise en œuvre du PRS pendant la période 2012-2016, alors même que les besoins sanitaires et médico-sociaux devraient s'accroître en lien avec l'augmentation de la population, son vieillissement, les conséquences dommageables de la crise économique et sociale, etc. La survenue de crises sanitaires majeures n'est pas non plus à exclure. Dans ce contexte, de quelles marges de manœuvre disposeront l'ARS et ses partenaires pour répondre aux besoins de la population ?

Pour le CESER, la mise en œuvre de certains programmes et plans d'action du PRS nécessite une visibilité et des moyens pluriannuels. Or, la réalisation du PRS est au final soumise, en dernier ressort, au vote annuel du Parlement. Dans tous les cas, la question de la définition d'un "coût acceptable" du système de santé pour la société relève avant tout d'une vision anthropologique, de débat et de choix éthiques et démocratiques qui engagent tout le système de valeurs qu'une société se donne à elle-même. La santé, dans toutes ses dimensions, est un bien commun qui implique les générations présentes comme les générations futures dans une perspective de développement humain durable. ◆

LA POLITIQUE DE SANTÉ DU CONSEIL RÉGIONAL

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières :
• Avis de la Région Bretagne sur le projet de programme régional sante-environnement (décembre 2010 ; rapporteur : Jean LEMESLE)
• Nouvelles orientations de la Politique de santé du Conseil régional (janvier 2012 ; rapporteurs : Christine DIVAY et Daniel HARDY)
• Nouvelles orientations de la Politique de santé du Conseil régional (mars 2012 ; rapporteurs : Christine DIVAY et Daniel HARDY)

La Région intervient largement dans le domaine de la santé, y compris au-delà de ses compétences dédiées, par la réalisation de programmes et d'actions dans les champs de l'environnement, de la santé publique, de la prévention et de la santé des jeunes, par les éco-référentiels de l'ECO-FAUR, la question de l'alimentation dans les lycées, par sa participation aux efforts pour la réduction des pollutions, par l'encouragement à la prise de conscience écologique, ou encore par le partenariat avec les professionnels du bâtiment.

© Charles Crié - CRB

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE

De nouvelles orientations pertinentes...

En janvier 2012, le Conseil régional présente les nouvelles orientations de sa politique de santé en restant dans son cadre volontariste afin de contribuer à développer le bien-être de la population de la Bretagne et de s'inscrire dans une politique de développement durable. Ces orientations sont adaptées en mars 2012 pour prendre en compte les évolutions du contexte régional : application de la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST) de 2009 ; création de l'Agence régionale de santé (ARS) et de ses instances consultatives ; approfondissement de la connaissance des problèmes de santé publique de la Bretagne, notamment des jeunes ; impact négatif de l'environnement sur la santé ; prise en compte de la santé au travail ; inégalités territoriales et financières d'accès aux soins...

Trois axes sont développés :
- "le bien être des Bretons au cœur du projet régional",
- "la santé des jeunes : promouvoir une approche positive et globale",
- "favoriser un accès équitable à la santé pour tous les Bretons".

Le CESER se réjouit de l'investissement très volontariste du Conseil régional dans le champ de la santé publique en Bretagne, en particulier à travers ses nouvelles orientations concernant la politique de santé. Il observe la réaffirmation d'une volonté d'agir principalement dans les domaines de l'observation des besoins et de l'offre, de la prévention et de la promotion de la santé, de partenariats avec les autres acteurs ainsi qu'avec les citoyens sur les territoires.

Les nouvelles orientations prennent aussi en compte la nécessité de l'anticipation et de l'adaptation, de l'écoute et de l'information notamment auprès et avec les jeunes, de la lutte contre les inégalités d'accès à la santé, du soutien aux démarches territoriales tenant compte de la démographie des professionnels de santé et enfin de la recherche de réduction de l'impact négatif de l'environnement sur la santé. Sur ce dernier point concernant la santé environnementale, le CESER aurait souhaité, dans les prolongements du Programme régional Santé – Environnement (PRSE), que la question des risques sanitaires liés à la qualité des eaux soit davantage développée (ex : risques liés aux rejets domestiques, urbains, industriels, à la présence d'algues vertes sur le littoral, etc.).

Le CESER note également que les orientations présentées en mars 2012 intègrent des remarques qu'il avait précédemment émises. Le CESER avait insisté sur l'importance d'agir sur les enjeux de l'alimentation et de l'activité physique, comme souligné dans son étude de 2010 "A vos marques, prêts...bougez ! En avant pour une région active et sportive", tout particulièrement pour les jeunes. La recherche de complémentarité entre les actions de prévention des troubles musculo-squelettiques et le plan régional de santé au travail (PRST) est affirmée. Toutefois, le CESER exprime ici son inquiétude sur la réalité de la mise en œuvre du PRST par l'Etat en région en lien avec ses partenaires.

...qui délaissent certains sujets

Le CESER regrette que ne soit pas notée la prise en compte de la prévention des risques psychosociaux. Il souhaite que les problèmes de santé relatifs aux violences faites aux femmes soient pris en compte tant en termes de prévention que de prise en charge ; de même pour les conduites addictives.

Enfin, le CESER observe que la Région n'aborde pas la question de la formation des professionnels de santé dans les nouvelles orientations de sa politique de santé, alors que le Schéma des formations sanitaires et sociales du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles prévoit l'élaboration d'un Contrat d'objectifs emploi-formation pour les secteurs social, sanitaire et médico-social. Les nouveaux modes d'exercice et de coopération entre professionnels, amenés à se développer dans un proche avenir, impliquent aussi de repenser les formations sanitaires et sociales, en valorisant la pluridisciplinarité. Le CESER remarque également que la question de la formation de la population aux gestes de premiers secours n'est pas mentionnée, alors même que la permanence des soins devient plus incertaine dans certains "territoires de premier recours" fragilisés, en particulier le soir, la nuit, les week-ends et les jours fériés.

S'APPUYER SUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS RÉGIONAUX

Repositionner la population comme première actrice de sa santé

Le CESER exprime le souhait que le Conseil régional -en transversalité à ses services- puisse mettre à profit ses relations contractuelles avec différents partenaires pour mieux partager l'enjeu de la "responsabilisation de la population bretonne". À titre d'exemple, sans être limitatif et avec le soutien des animateurs territoriaux de santé, pourraient également constituer des opportunités de renforcement, de mobilisation et de sensibilisation des professionnels et de la population : ses soutiens à l'économie sociale et solidaire, aux missions de la Chambre régionale de l'économie sociale et de la Conférence permanente des coordinations associatives de Bretagne, au Comité régional olympique et sportif, ses conventions avec les Missions locales, le réseau information-jeunesse, sa participation à la vie éducative des lycées, etc.

Le CESER souligne également l'importance de donner aux jeunes les moyens d'agir sur les déterminants de leur santé, en agissant pour et avec eux. Il souhaite que les familles et leurs organisations associatives ainsi que les enseignants et les éducateurs soient associés aux actions qui leur seront destinées, en raison de leur rôle dans la prévention et dans l'accompagnement à l'accès aux soins.

Ce soutien à ses relayeurs régionaux et territoriaux de la société civile, y compris des entreprises et partenaires sociaux, irait dans le sens du souhait du CESER de repositionner la population comme première actrice de sa santé, notamment pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé dans les huit territoires de santé de la Bretagne. En ce sens, il souhaite que ces actions de prévention territorialisées soient particulièrement ciblées sur les populations les plus exposées aux risques santé-environnement.

Concertation, coopération et cohérence

À propos des nouvelles orientations de la politique de santé, le CESER, tout en insistant sur la pertinence et l'importance des actions déjà entreprises par la Conseil régional, qui intervient souvent en soutien d'actions et d' initiatives d'autres acteurs, rappelle l'importance de veiller à leur cohérence et à leur réelle coordination avec ceux-ci. C'est là une condition indispensable de leur efficacité.

Il souligne également que la complexité du système de santé organisé entre différents échelons territoriaux (l'ARS, 4 départements, 8 territoires de santé , les collectivités territoriales et leurs regroupements), et avec des acteurs aux statuts différents (libéraux, publics, privés lucratifs et non lucratifs...) justifie un très important travail de coordination des observations et des actions de santé pour que l'offre soit réellement adaptée aux besoins des populations et permette la mise en place de parcours de santé.

De même, la réponse aux urgences, la permanence des soins, l'offre hospitalière, l'offre médico-sociale, les offres ambulatoires et à domicile, nécessitent une concertation par territoire, régionale, voir interrégionale dans certains cas.

Dans le PRSE, même si le Conseil régional n'est pas le porteur principal du projet, la référence est faite aux nombreuses articulations entre les objectifs du PRSE et la déclinaison de la politique volontariste qui est la sienne confirment l'intérêt de rapprocher les grands acteurs régionaux (Conseil régional, Préfecture de région, ARS) dans toutes les phases de travail pour favoriser une bonne coordination dans les politiques publiques pour répondre au mieux aux besoins de la population de la Bretagne. ◆

À VOS MARQUES, PRÊTS...BOUGEZ !

Synthèse du FORUM "prospective" du 25 novembre 2010

Dans le prolongement de son rapport "A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive" (mars 2010, rapporteurs : Monique Herrou et Lucien Thomas), le CESER a organisé un forum animé par Jean-Yves Savidan, Président de la Section Prospective. Celui-ci a rassemblé près de 150 personnes à Rennes sur la journée du 25 novembre 2010.

Le Président du CESER, Alain Even, a ouvert la rencontre en rappelant l'importance du rôle consultatif du CESER dans la démocratie régionale.

"A vos marques, prêts...bougez !", ce titre résume le fil conducteur de la journée. "A vos marques, prêts...", c'est le sport, le jeu, le lien social, l'éducation... "Bougez !", c'est l'activité physique de la vie quotidienne ou, pour reprendre l'expression des Québécois, c'est avoir "un mode de vie physiquement actif" favorable à la santé.

L'ÉDUCATION PAR LE SPORT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT

La matinée a permis de réfléchir aux multiples apports du sport, mot singulier dont la réalité est plurielle. Elle a interrogé son rôle sociétal et sa fonction éducative, à l'école comme en dehors. Elle n'a pas non plus élu-dé l'enjeu de l'économie et des ressources du sport : le développement humain durable par le sport suppose en effet les moyens pérennes d'un développement durable du sport lui-même.

Luc Robène, historien, Professeur des Universités à l'UFR-APS de l'Université de Haute-Bretagne Rennes 2, a mis en perspective les grandes étapes qui jalonnent l'histoire du sport moderne et son rôle éducatif en France. Puis, Dominique Bodin, sociologue, Professeur des Universités à l'UFR APS de l'Université Rennes 2, s'est interrogé sur la question de savoir si le sport est, en lui-même, éducatif par nature. Tel n'est pas le cas : il est plutôt le reflet des faits sociaux qui traversent notre société, de ses valeurs, de ses biens et de ses maux. Le sport, selon les conditions de sa pratique, est capable du meilleur comme du pire.

Peut-on parler d'éducation par le sport sans parler de l'école, lieu d'accès démocratique de tous les enfants à une éducation physique et sportive (EPS) ? Daniel HervÉ, Inspecteur d'académie EPR-EPS au Rectorat d'Académie de Rennes, a montré les spécificités de l'EPS dont le sport n'est qu'un support pédagogique et non la finalité. L'EPS, par de nombreux aspects, contribue au socle commun de connaissances et de compétences à transmettre aux élèves.

© CESER

Parmi les auditions réalisées par le CESER de Bretagne pour son étude, il y eut un temps très fort : celui de la rencontre, sur le terrain, des organisateurs bénévoles du Tournoi international de football poussins-benjamins de Dirinon, commune de 2500 habitants située à proximité de Landerneau dans le Finistère. Tant l'esprit que le déroulement de ce Tournoi témoignent d'une éducation territoriale par le sport fondée sur un projet humaniste et citoyen.

Selon un adage africain, "il faut tout un village pour élever un enfant". L'intervention de Jean-Philippe Acensi, délégué général de l'Agence pour l'éducation par le sport, a mis en lumière l'enjeu fondamental de la gouvernance de l'éducation par le sport dans les territoires. Si chacun doit voir son rôle et ses spécificités reconnus, comment peut-on mieux relier les acteurs de l'éducation par le sport dans les territoires : familles, école, mouvement sportif, collectivités territoriales, acteurs économiques, etc. ? Pour valoriser le rôle sociétal et éducatif du sport, il est temps d'envisager un "pacte civil du sport dans les territoires".

Pour développer l'éducation par le sport, comment ne pas en rester aux bonnes intentions ? Comment peut-on en demander toujours plus aux bénévoles et professionnels du sport, comme de l'éducation physique et sportive, sans leur garantir des moyens humains, financiers et en équipement pérennes pour tirer le meilleur du sport ? Alors sur quelles ressources – et sur qui - le sport peut-il compter pour se développer durablement ? Comment éviter un scénario de la dualisation du système sportif dont la menace est

réelle ? Didier Primault, économiste du sport au Centre d'économie et de droit du sport de Limoges, a présenté l'ensemble des défis économiques et sociaux à relever pour que le sport demeure, à l'avenir, un bien public accessible à toutes et à tous.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, LE SPORT ET LA SANTÉ : UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

L'après-midi a mis en avant le défi du "bouger plus", car la lutte contre l'excès de sédentarité dont souffre notre société est devenue un enjeu majeur de santé publique. Pourquoi faut-il bouger plus et surtout, comment retrouver le goût de bouger tous, au quotidien, à tous les âges de la vie ? Quelle stratégie régionale et territoriale de prévention peut-on imaginer en Bretagne ?

En 2008, l'INSERM a publié un rapport scientifique de référence "Activité physique : contextes et effets sur la santé" qui concluait que "l'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé des individus à tous les âges de la vie", ses bénéfices l'emportant largement sur les risques. Le Professeur Pierre Rochcongar, Professeur au Centre hospitalier universitaire de Rennes (médecine du sport), membre du groupe d'expertise INSERM, en a présenté les principaux résultats en soulignant les très nombreux bénéfices pour la santé d'une pratique sportive et d'une activité physique régulières et adaptées aux capacités de chacun.

Le Professeur Jean-François Toussaint est Président de la Commission Prévention du Haut Conseil de Santé Publique, Professeur de Physiologie à l'Université Paris Descartes, Hôtel-Dieu, et Directeur de l'Institut de Recherche bio-médicale et d'épidémiologie du sport à l'Institut national du sport de l'expertise et de la performance (INSEP) où se forment les meilleurs sportifs de haut niveau français. Après avoir présenté les principaux axes du Plan national de prévention par l'activité physique, il a rendu compte de ses récents travaux scientifiques sur les potentiels et limites de la performance physique humaine.

Lu par Marcos Weil, l'exposé de Monique Dubuc, Coordonnatrice nationale du programme Québécois "Kino-Québec", spécialement préparé pour le forum du CESER, a permis de montrer qu'il est possible d'élaborer et de mettre en œuvre, avec des moyens à la hauteur et des "relayeurs locaux", une véritable stratégie de promotion d'un "mode de vie physiquement actif", dont les résultats bénéfiques sont aujourd'hui scientifiquement avérés en termes de santé publique.

Christophe Jaffrelot, Directeur des sports à la Mairie de Vitré, a présenté la mise en œuvre à Vitré, du programme Ensemble prévenons l'obésité des enfants (EPODE) qui vise, d'une part, à améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation des enfants, d'autre part, à augmenter leur niveau quotidien d'activité physique, le tout en fédérant l'ensemble des acteurs locaux concernés : école, enfants, parents, professionnels de santé, commune, etc. Les résultats de l'action sont très encourageants.

Cette stratégie multi-niveaux ne saurait oublier la prévention par l'activité physique en milieu professionnel car, pour les salariés comme pour les entreprises, il s'agit bien d'une démarche "gagnant-gagnant", ce qu'a illustré la vidéo commentée par M. Bertrand Martin, représentant du service prévention de l'entreprise de bâtiment et travaux public SOGEA.

Pour promouvoir la santé, il est aussi possible d'agir sur l'environnement des habitants, notamment par un urbanisme plus favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie et "de ville" pour tous. C'est ce qu'a montré l'approche innovante de Marcos Weil, urbaniste-paysagiste à Urbaplan Genève et membre de la Fédération Suisse des Urbanistes.

Alain Gautron, Directeur général de l'ARS Bretagne, a souligné l'attention portée par l'Agence à cet enjeu de la prévention et de la promotion de la santé par l'activité physique. Il sera intégré dans le futur Plan régional de santé.

CONCLUSION DE LA JOURNÉE : EN AVANT POUR UNE BRETAGNE ACTIVE ET SPORTIVE !

Quels enseignements tirés pour notre région et ses territoires ? Monique Herrou et Lucien Thomas, co-rapporteurs de l'étude du CESER de Bretagne "A vos marques, prêts, bougez !" ont invité à aller de l'avant pour une Bretagne encore plus active et sportive. En s'appuyant sur les travaux majeurs et les actions exemplaires qui ont été présentés pendant ce forum et sur de nombreux autres, le CESER propose une approche transversale de l'activité physique et du sport. Pour promouvoir leur rôle éducatif et leurs bénéfices pour la santé, le CESER préconise un plan "Kino Bretagne" visant à rendre leurs multiples bienfaits accessibles à tous pour une meilleure qualité de vie en Bretagne.

M. Alain Even, Président du CESER de Bretagne, a clôturé le forum en remerciant l'ensemble des intervenants et participants.

Toutes les interventions à ce forum peuvent être visionnées sur Dailymotion : www.dailymotion.com/user/RegionBretagne/1 ◆

LA POLITIQUE SPORTIVE DU CONSEIL RÉGIONAL

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières :
• "Politique sportive" (mai 2011 – rapporteur : Lucien THOMAS)
• "Création du Conseil du sport en Bretagne" (janvier 2012 – rapporteur : Lucien THOMAS)

A l'issue d'un bilan de politique menée lors de la mandature précédente, six enjeux sont identifiés pour la nouvelle politique sportive de la Région :
- permettre à la jeunesse bretonne de s'épanouir par le sport,
- tenir compte de la professionnalisation des structures du sport amateur,
- soutenir les emplois dans la filière sport,
- permettre aux sportifs de Bretagne d'être présents aux niveaux national et international,
- accueillir des évènements sportifs, facteurs d'attractivité et de rayonnement de la Bretagne,
- renforcer le Conseil régional comme acteur du développement du sport en Bretagne.

Le CESER se félicite que, dès l'introduction, il soit fait allusion à son autosaisine : "A vos marques, prêts ? Bougez !". Ces travaux et les analyses qui en découlent justifient la participation du Conseil régional au développement du sport en Bretagne.

UN SECTEUR DYNAMIQUE MAIS EN DEMANDE DE VISIBILITÉ

La Région souhaite donner une nouvelle ambition et confirme que le sport se situe au cœur du projet politique. Aux yeux du CESER, cet engagement est d'autant plus réconfortant que le mouvement sportif régional est quelque peu déstabilisé par les réformes administratives et une réorientation des politiques de l'Etat et des collectivités. Le sport n'est pas en manque de repères mais plutôt en carence de lisibilité sur son avenir financier. Or, il faut rappeler qu'il mobilise environ 220 000 bénévoles (13200 E.T.P.) et 22 000 emplois.

Le CESER note qu'une politique d'envergure en faveur du sport a été mise en place en Bretagne depuis le dernier rapport d'orientation du Conseil régional sur sa politique sportive. Cette politique porte ses fruits dans bien des secteurs. En 2009, la Bretagne restait la première région sportive de France (950 000 licenciés et 9 000 clubs).

Avec l'Etat, l'engagement de la Région est capital pour le développement du sport en Bretagne, mais son histoire est d'abord faite par les femmes et les hommes de bonne volonté : les bénévoles. C'est pourquoi il serait bon d'écrire, à la place de "l'essor de la pratique sportive bénéficie aussi de l'action de nombreux bénévoles" : "l'essor de la pratique sportive bénéficie surtout de l'action de nombreux bénévoles".

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF

La construction d'équipements

S'agissant de l'effort d'équipement sur l'ensemble du territoire, on retrouve ici des propositions faites lors de la mandature précédente au sein d'un schéma des équipements sportifs cohérent et structurant le territoire de la Bretagne : équipements du nouveau Campus Sport Bretagne, grands équipements d'intérêt national, interrégional ou de très grande capacité...

Pour les équipements d'intérêt régional, le Conseil régional continuera d'investir dans les stades de football, les centres aquatiques, les bases de sports de nature, les anneaux cyclistes de plein air, les structures aidant les centres d'entraînement et de formation des clubs dits "phares", l'équipement majeur d'une discipline, les terrains de grands jeux synthétiques. Enfin, il portera son effort sur les équipements structurants de Pays ainsi que sur les équipements sportifs locaux utilisés par les lycéens. Le Conseil régional souhaite en effet apporter un soutien particulier à la pratique sportive des jeunes bretons et bretonnes : lycéennes et lycéens, sport scolaire, sections sportives scolaires...

Le soutien aux acteurs régionaux du sport

Le soutien est renouvelé aux acteurs régionaux du sport afin d'améliorer la structuration, les mutualisations et la promotion du monde sportif. Ce soutien commence par celui aux ligues et comités régionaux bretons : contractualisation, aide spécifique à l'achat de matériels sportifs et administratifs.

Afin d'optimiser ses décisions, la Région souhaite observer et se concerter avec ses partenaires. Pour ce faire, elle aide au fonctionnement et aux activités de structures participant au développement des activités physiques et sportives en Bretagne, tel que le Comité régional olympique et sportif (CROS) Bretagne. On peut se féliciter de l'intention de la Région de s'orienter vers une contractualisation triennale à partir de la prochaine olympiade.

Le CESER souligne l'importance du Centre de ressources et d'expertise du sport et des loisirs en Bretagne

pour mieux appréhender un secteur qui est en développement et qui offre de réelles perspectives d'insertion professionnelle pour les jeunes.

Concernant l'action sportive internationale, le Conseil régional se réfère à Bretagne Sport International. Cette association voulue par le CROS, la Région et l'Etat devrait pouvoir "produire" davantage si on lui en donnait les moyens. Pour le CESER, il semble que la Région d'un côté, pour des raisons politiques, et l'Etat de l'autre, par manque de moyens financiers, ne donnent plus aux acteurs sportifs les moyens de développer les échanges internationaux.

Le Conseil régional mène aussi une action volontariste pour aider les organisateurs d'évènements sportifs : aides aux compétitions majeures, aides très importantes pour la voile et le cyclisme considérées comme "emblématiques" du sport breton, aide apportée pour la promotion d'une discipline sportive (ex : Centre de formation et d'entraînement).

La Région apporte également son soutien aux sportifs de haut niveau, en collaboration avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le CROS. Il s'agit d'apporter une aide individuelle, sans doute à adapter, aux sportives et aux sportifs de l'excellence afin de leur permettre de mener leur "double projet" : un projet sportif et un projet d'insertion. Pour faciliter cette pratique de haut niveau, il faut aussi aider les structures ou filières d'accès que le mouvement sportif met en place.

Avec les sportifs ou sportives, la Région apporte son soutien aux clubs bretons de haut niveau. L'aide aux Centres d'entraînement et de formation des clubs "phares" est accordée en partenariat avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et le CROS. Ces centres répondent à un cahier des charges très strict et sont évalués tous les ans. Le CESER salue ce dispositif, qui pourrait évoluer vers d'autres disciplines. Il y a une réelle volonté politique de tous les acteurs, mais les financements seront-ils au rendez-vous ? Une autre aide, et non des moindres, est celle concernant les déplacements sportifs. L'augmentation de la qualité des clubs et des champions les amène de plus en plus loin en compétition. Le coût des transports ne cesse d'augmenter. Un effort important est donc à faire en ce sens.

Le programme du Conseil régional est ambitieux. Il doit se développer en concertation permanente avec tous les acteurs, principalement avec ceux et celles qui font le sport au quotidien : dirigeants, éducateurs, entraîneurs, etc. Il faudra éviter d'opposer les uns aux autres. Les structures régionales s'inscrivent, de par la loi, dans un sillon fédéral et à ce titre remplissent des missions de service public d'intérêt général. Il est dit par ailleurs que : "Le Conseil régional souhaite que les ligues et les comités régionaux restent un réel appui pour leurs clubs affiliés". Nul n'est besoin de le rappeler. C'est mal connaître le dispositif pour penser qu'un comité ou une ligue ne sont pas à l'écoute de leurs clubs. Si elles devaient, en plus, s'inscrire dans un dispositif spécifiquement régional, il faudrait leur en donner les moyens financiers et humains. Est-ce possible ? Ces exemples montrent à l'évidence l'importance et l'urgence de la mise en place de cette Assemblée ou Conférence territoriale permanente du sport en Bretagne.

Si le souhait du Conseil régional concernant la création d'une Fondation du sport en Bretagne à destination de la jeunesse, pouvait se réaliser, cela ne pourrait aller que dans le bon sens.

La création d'un Conseil du sport

Le CESER prend acte du souhait du Président du Conseil régional de Bretagne de mettre en place, en ce début d'année 2012, un Conseil du sport en Bretagne qui permettra un dialogue constructif et partenarial avec l'ensemble des acteurs intéressés par le développement du sport et des activités physiques sous toutes leurs formes (le Conseil regroupant l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs du sport en région, les universités ainsi que des personnalités qualifiées).

Le CESER se félicite que cette création s'appuie sur certaines préconisations figurant dans son rapport de 2010. Il note que cela correspond aussi à un vœu très fort exprimé par le mouvement sportif régional qui souhaitait un nouveau lieu d'échanges et de partages d'expériences sur les questions liées au sport.

S'agissant de la composition du Conseil, le CESER se félicite du nombre restreint de membres et enregistre avec satisfaction la présence, comme membre de droit, d'un représentant du CESER. Il serait peut-être judicieux, s'agissant de ce qui est nommé "le collège du mouvement sportif", et pour éviter tout

amalgame, de bien faire la distinction entre, d'une part, la représentation officielle du mouvement sportif fédéré, à savoir les représentants du CROS, des Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS), des ligues et comités régionaux seuls détenteurs de par la loi de la délégation de service public ; et, d'autre part, la représentation des autres acteurs du sport : médecins, office des sports, proviseurs, enseignants, représentants du Conseil régional des jeunes, éducateurs sportifs, arbitres, etc., dont la présence est toute aussi importante et souhaitée par le mouvement sportif.

Afin de mieux prendre en compte les enjeux de l'activité physique régulière et des pratiques sportives dans le champ de la santé publique, en particulier dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, le CESER préconise d'ajouter, dans la composition du Conseil du sport, un représentant de l'Agence régionale de santé de Bretagne.

Le Campus Sport Bretagne

La région est désormais dotée d'un nouvel outil pour le sport en Bretagne : le Campus Sport Bretagne qui s'est substitué au CREPS de Dinard, victime de la RGPP. De la forte mobilisation de tous les acteurs politiques et sportifs bretons contre la fermeture est né le projet du Campus. Administré par un Groupement d'intérêt public, il a quatre missions essentielles : le sport de haut niveau, la formation, l'accueil du mouvement sportif, ainsi que la recherche et le développement. Ce Campus ne demande qu'à vivre et grandir. Le CESER se réjouit de sa création, qui place la Bretagne comme région innovante.

DES ENJEUX À MIEUX PRENDRE EN COMPTE

Le CESER se félicite de la référence régulière à ses travaux. Il souhaiterait néanmoins que soient mieux pris en compte, dans le cadre des compétences et moyens de la Région, certains enjeux soulignés dans ces derniers.

Il convient notamment de renforcer l'objectif de la prévention et de la promotion de la santé par l'activité physique régulière et le sport pour tous, en particulier chez les jeunes. Dans son rapport, le CESER recommandait en effet au Conseil régional d'être partie prenante d'un plan "Kino-Bretagne" co-pilotée par l'Agence régionale de santé. Il serait intéressant que cet objectif de la politique sportive soit directement relié à la politique de santé publique de la Région ainsi qu'à sa politique formation et à sa nouvelle politique jeunesse. Le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis pourrait être mobilisé sur le sujet, en lien avec les objectifs du Plan national nutrition santé. Chez les lycéens, une thématique "Karta-sport-santé" pourrait aussi être créée en complément de celles existantes afin de lutter contre l'excès de sédentarité dans la vie quotidienne.

© Guillaume Prié - CRB

Cette politique de l'activité physique et du sport devrait aussi être étroitement reliée à la politique régionale multimodale des transports ainsi qu'à celle visant à promouvoir un urbanisme durable à travers l'ECO-FAUR et la politique territoriale. L'enjeu est d'inciter les aménageurs à développer un urbanisme et un environnement favorables à la santé dans toutes ses dimensions, incluant la prévention par l'activité physique régulière et le sport. La prévention par l'activité physique volontaire en milieu de travail et le sport en entreprise sont aussi à développer, en particulier dans les PME.

Le CESER appelle par ailleurs à mieux prendre en compte la promotion de l'activité physique régulière et de la pratique sportive chez les filles, les adolescentes et les femmes, celles-ci ayant à tous les âges de la vie un niveau d'activité physique et de pratique sportive nettement moins important que celui des garçons, des adolescents et des hommes. La politique sportive du Conseil régional est donc également à relier plus étroitement à sa politique en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Cette promotion des pratiques féminines passe d'abord par la création des conditions les rendant possibles.

Le CESER souhaite également que soient davantage reconnues et valorisées les compétences acquises par les contributions et engagements des bénévoles sportifs, jeunes ou adultes.

Autre enjeu insuffisamment pris en compte : l'amélioration de l'accès des salariés, en particulier des PME, aux pratiques sportives. Cet objectif pourrait aussi être inclus dans le cadre du dialogue social territorial.

Enfin, la politique sportive devrait mieux tenir compte des diverses contributions du sport à la cohésion sociale territoriale.

Le CESER renvoie à ses nombreuses autres préconisations figurant dans son rapport "A vos marques, prêts... bougez !" qui appellent, autant que possible, une approche transversale de l'activité physique et du sport dans l'ensemble des politiques régionales. ◆

L'ACTE 2 DU SCHÉMA RÉGIONAL DU TOURISME DE BRETAGNE

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la session plénière de juin 2012
Rapporteur : Alain LE FUR

Le Conseil régional entend exercer pleinement ses compétences stratégiques en matière de tourisme en proposant un document cadre concerté pour l'action, qui oriente, fédère et met en avant les mesures indispensables pour l'adaptation de l'économie touristique et de son organisation en Bretagne. Un premier Schéma régional du tourisme et son plan d'actions 2008-2010 avaient été adoptés en juillet 2007. Ils ont permis au tourisme breton une première étape de sa modernisation. L'Acte 2, vise à répondre aux défis auxquels le tourisme en Bretagne fait actuellement face.

RÉPONDRE AUX DÉFIS DU TOURISME

La Bretagne est la quatrième région la plus visitée par les Français et la première destination pour les séjours à la mer. Le tourisme y représente 76 000 emplois directs dont 51 000 emplois salariés, pour environ 8 % du PIB breton. L'activité touristique est toutefois marquée par :

- la multiplication des destinations et la concurrence entre territoires,
- la crise économique et la baisse du pouvoir d'achat,
- l'évolution des comportements et des attentes des visiteurs qui impose une adaptation permanente de l'offre.

De nouvelles orientations stratégiques

Deux idées forces constituent le socle des orientations stratégiques proposées :

- privilégier une approche économique qui place le visiteur au cœur du projet,
- établir une nouvelle manière de travailler ensemble qui repose sur les choix partagés, sur la mutualisation des moyens, la cohérence des actions et qui prenne en compte les grands bassins de destination pour adapter l'organisation touristique et la répartition des rôles.

Sur ces bases, le Schéma fondé sur les valeurs du développement durable, est construit sur deux grandes orientations :

1. le visiteur, fil rouge de l'action touristique, avec trois axes : séduire, bien recevoir, enchanter nos visiteurs,
2. une nouvelle manière de travailler ensemble avec trois axes : s'organiser, investir, innover pour le tourisme.

Un programme d'actions large

L'Acte 2 du Schéma présente 22 chantiers pour son programme d'actions 2012/2014. Ces chantiers traitent notamment du marketing et de la promotion, de la qualité de l'offre, des hébergements marchands, de la formation, du renouveau du tourisme social et associatif, du tourisme des quatre saisons, des transports, de l'aménagement, de la répartition des rôles, des destinations touristiques de Bretagne, de l'investissement et de l'innovation.

LES OBSERVATIONS DU CESER

Un Schéma qui présente beaucoup de qualités...

Pour le CESER, l'acte 2 du Schéma du tourisme a beaucoup de qualités.

Sur la forme, il est partagé parce qu'issu de nombreux échanges avec tous les acteurs et synthétique : les 22 chantiers proposés (il y en avait 43 en 2007) couvrent les problématiques clef de la filière. En outre, il présente des conditions de suivi améliorées par rapport au Schéma de 2007 puisque chaque chantier est doté d'indicateurs de suivi. Dans le même temps, la carte d'identité présentée au début du document synthétise tous les éléments qui constituent les ressources de l'activité touristique de Bretagne

Sur le fond, il renouvelle l'approche du secteur en choisissant le visiteur comme point d'entrée déterminant et ouvre des perspectives en proposant de reconsidérer l'approche territoriale à partir des "destinations touristiques de Bretagne". Il lance également le chantier des outils d'avenir.

Par ailleurs, cet Acte 2 mettra en œuvre le Contrat d'objectifs emploi-formation pour les métiers du tourisme, lequel a manqué dans le Schéma précédent.

... malgré quelques faiblesses

Si l'on considère que " les jeunes c'est l'avenir", le CESER rappelle que nous devons nous préoccuper de leur accueil car ils seront les touristes de demain. Il considère dans le même temps que c'est aussi une opportunité pour les sensibiliser au patrimoine culturel et naturel. Dans le même temps, c'est pour eux une expérience du vivre ensemble. Parallèlement, l'accueil se fait en général hors saison et permet ainsi de conforter les emplois et l'équilibre économique des structures. Pour le CESER, fédérer les initiatives locales et les soutenir pourrait être "un plus" pour la Bretagne qui a souvent été à l'origine de ces formes d'accueil.

Le principe d'appropriation d'une vision partagée de la Bretagne par les acteurs, identifié par le chantier 9, n'est pas accompagné d'un plan qui permette aux acteurs cette appropriation. Le CESER s'interroge alors : parmi toutes les compétences qui existent en grand nombre, mais qui n'établissent pas nécessairement le lien avec l'activité touristique, quelle pourrait être la contribution de l'Institut régional du patrimoine de Bretagne ?

Enfin, bien qu'inscrit dans le Schéma 2007/2010, le CESER constate que le chantier de la recherche dans le domaine touristique n'a pas émergé. L'université pourrait peut-être s'y intéresser si le secteur du tourisme entrait dans le système des bourses d'étude ?

EN CONCLUSION

Le Président du Conseil régional a rappelé que la réflexion stratégique sur l'activité touristique s'intégrait à la stratégie générale de l'activité économique. Le tourisme est une activité qui se construit comme secteur économique à part entière et l'on mesure mieux aujourd'hui son impact en termes d'emplois, de chiffre d'affaire et sa contribution au PIB de la Bretagne. C'est déjà beaucoup, mais au delà, le CESER estime qu'en valorisant les spécificités régionales, le tourisme renforce l'attractivité économique et sociale de la Bretagne. C'est une responsabilité importante.

Concernant le phénomène des marées vertes ponctués par les accidents (2009 et 2011) qui ont donné lieu à une médiatisation forte, le CESER considère que le plan de lutte et le souci de transparence du Comité régional du tourisme en direction des visiteurs, devraient limiter l'impact négatif de ce phénomène. ◆

LA POLITIQUE CULTURELLE RÉGIONALE

Synthèse des AVIS adopté en Sessions plénières
• Politique culturelle régionale – "Bretagne, l'ambition culturelle : enjeux, méthodes, priorités" (mai 2011 ; rapporteurs : Alain MONNIER et Jean-Émile GOMBERT)
• Adoption des statuts de l'établissement public de coopération culturelle "pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne / Pays de la Loire" (juin 2011 ; rapporteurs : Olivier SIRE et Patrice QUINTON)
• Établissement public de coopération culturelle "fonds régional d'art contemporain de Bretagne" (janvier 2012 ; rapporteurs : Alain MONNIER et Jean-Émile GOMBERT)
• Nouvelles orientations en faveur du patrimoine culturel immatériel et de la diversité culturelle (juin 2012 ; rapporteurs : Alain MONNIER et Jean-Émile GOMBERT)
• Politique de soutien au livre - Évolution des dispositifs et nouvelles aides (juin 2012 ; rapporteurs : Alain MONNIER et Jean-Émile GOMBERT)
• Atelier régional de restauration de Kerguehennec (juin 2012 ; rapporteurs : Alain MONNIER et Jean-Émile GOMBERT)
• Établissement public de coopération culturelle Arc'antique (janvier 2013 ; rapporteurs : Jean-Émile GOMBERT et Hervé LATIMIER)

La Région souhaite poursuivre son soutien à la culture et mettre en valeur l'identité culturelle de la Bretagne.

L'AMBITION CULTURELLE DE LA RÉGION

Les principes

Le document "Bretagne, l'ambition culturelle : enjeux, méthodes, priorités", daté de 2011 s'ouvre sur de grands principes convoquant à la fois l'enracinement et l'ouverture, la tradition et la création ; des dynamiques opposées qu'il convient de mettre en balance. Le CESER juge que certaines affirmations méritent d'être interrogées.

La Région affirme qu'"il n'y a pas, il n'y a jamais eu, de démocratie sans artistes". Le CESER rappelle que les artistes ne font pas la démocratie : des régimes non démocratiques, ou totalitaires, ont pu posséder des artistes et/ou des pratiques artistiques. Ainsi, la nécessaire liberté de création, d'expression pour les artistes, de diffusion pour les œuvres, de fonctionnement pour les structures est un critère démocratique fondamental.

Le document s'intéresse également à l'identité bretonne, aux différentes manières de "se dire breton". Pour le CESER, ces propos amènent à juxtaposer les positions de celles et ceux qui se réclament de la Bretagne et de celles et ceux qui l'ignorent, alors qu'il serait probablement plus constructif de faire s'entrecroiser les différentes manières d'être breton/bretonne afin que chacun/e se sente à sa place et que personne ne se sente enfermé dans une définition.

Par ailleurs, les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et de textes plus récents de l'Unesco sur la diversité culturelle, qui ont présidé à la rédaction du document, représentent effectivement selon le CESER des composantes "élémentaire[s] irréductibles[s]".

Les priorités régionales

Le Conseil régional insiste sur de nouveaux défis, permettant de déterminer les finalités pour les années à venir définies selon quatre enjeux :
- la question de la gouvernance et de la méthode de construction des politiques publiques,
- le soutien à la création et à la production artistique,
- le soutien aux industries créatives régionales,
- la valorisation et la transmission de l'héritage culturel.

Le document énumère 7 grands chantiers du mandat :
- la promotion du patrimoine culturel immatériel,
- la recherche de nouveaux modèles de production artistique,

- un mot d'ordre : les jeunes au cœur des projets artistiques,
- un soutien affirmé au développement des industries culturelles en Bretagne,
- l'encouragement à la mobilité pour une meilleure visibilité de la Bretagne,
- l'indispensable investissement dans l'enseignement supérieur et la formation,
- le déploiement de l'ingénierie culturelle au sein des territoires.

Une politique qui vise à garantir l'accès à la culture pour tous

La préoccupation territoriale, qu'il s'agisse de l'équilibre entre territoires en Bretagne comme de la visibilité de la Bretagne à l'extérieur, est utilement affirmée par la Région. Ceci vaut pour une approche traditionnelle des territoires, comme pour l'approche renouvelée qu'en proposent la culture et l'économie numérique. Le patrimoine culturel immatériel se verra rendu ainsi plus accessible mais aussi plus conséquent.

Le CESER ne peut qu'être sensible à ce que la présence des jeunes soit inscrite comme "au cœur des projets" culturels. Il attire néanmoins l'attention du Conseil régional sur les jeunes les plus éloignés des pratiques et expressions culturelles : des actions préalables et un accompagnement sont nécessaires pour nombre d'entre eux avant qu'ils ne s'engagent dans des appels à projets publics. De même, pour l'ensemble des personnes en grande difficulté, il faut également lever les freins matériels et immatériels à l'accessibilité culturelle.

En résumé, le CESER considère que le futur de la politique culturelle ne manque ni d'ambition, ni d'imagination, ni de souffle. Il convient maintenant d'en détailler plus avant les modalités d'application. En effet, le projet reste imprécis quant au calendrier et aux mesures concrètes qu'il implique.

Le paradoxe budgétaire

L'action régionale se fait dans le cadre d'un paradoxe signalé par le document. Le budget de la Région alloué à la culture a augmenté de 119.57% pendant la dernière mandature alors que les contributions des Départements et de l'Etat sont marquées soit par l'incertitude soit par une tendance avérée à la baisse. Dans le même temps les Régions françaises ne sont que le quatrième financeur de la culture après les communes et leurs groupements, l'Etat et les départements.

Si ce constat doit inciter à la prudence quant à la gestion de fonds publics, il ne doit pas servir de prétexte à l'étranglement progressif d'initiatives ou de structures. Il est alors essentiel que le périmètre d'action de la Région reste celui qu'il a été jusqu'à présent. Le CESER préconise de poursuivre l'action en faveur du milieu artistique professionnel, de soutenir la formation et la recherche et le milieu associatif.

Le CESER recommande en outre de renforcer la contractualisation pluriannuelle afin d'améliorer la visibilité et la sécurité financière des acteurs culturels, en particulier ceux du secteur associatif.

LE FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN

La gestion du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) de Bretagne a été confiée à un établissement public de coopération culturelle (EPCC) financé à hauteur de 60% par la Région, le reste étant pris en charge par l'Etat et la Ville de Rennes. Compte tenu d'une participation financière et, de ce fait, d'une proportion de représentants de la Région plus importantes au sein du conseil d'administration, le CESER souhaite que la diffusion des œuvres, des artistes, de la pédagogie et de la médiation se fasse au bénéfice de l'ensemble du territoire régional et de ses habitants ou visiteurs.

© Charles Crié - CRB

Le CESER souhaite à ce titre que le FRAC soit un projet collectif régional vivant et innovant, associant au maximum la population de la Bretagne à l'enrichissement de son patrimoine.

LE SOUTIEN AUX INDUSTRIES CRÉATIVES

Par le biais de sa politique culturelle, la Région propose plusieurs types d'aides au secteur de l'édition, en plus du soutien à l'EPCC "Livre et lecture en Bretagne". Depuis 2012, en plus des aides déjà en place, la Région décline les aides à l'édition en aides au programme éditorial et en aides aux projets éditoriaux exceptionnels. Deux autres types d'intervention sont également proposés : une aide individuelle aux éditeurs pour leur participation à des événements hors du territoire régional, en France comme à l'international, et une aide à la résidence d'auteur. A ce sujet, Le CESER juge qu'une meilleure articulation avec les établissements scolaires ou universitaires, ou autres structures ayant une vocation éducative, sous réserve du respect des droits de chacun, pourrait également se révéler bénéfique.

Pour le CESER, les mesures proposées marquent l'engagement du Conseil régional en faveur de la chaine du livre. La cohérence de l'ensemble de la politique en faveur du livre et de la lecture devrait toutefois être davantage affichée par l'EPCC et donner lieu à des ressources (accès, diffusion et archives) accessibles au public sur l'ensemble du territoire, via les technologies ad hoc. La bataille du livre ne se gagnera qu'à la condition qu'y soient associés le plus large public et les ressources en technologies de l'information et de la communication.

LA VALORISATION ET LA TRANSMISSION DE L'HÉRITAGE CULTUREL

La Région pose comme enjeu pour les années à venir la valorisation et la transmission de l'héritage culturel. Elle est pourtant parfois amenée à délaisser sa compétence en matière.

L'atelier régional de restauration de Kerguehennec

La Région s'est retirée en 2012 de l'association "Atelier régional de restauration de Kerguehennec" puisque, contrairement à la situation en 1984, au moment de la création de l'association, de nombreux restaurateurs privés sont actuellement installés en Bretagne. Le CESER connaît et comprend le contexte qui conduit le Conseil régional à prendre cette décision mais regrette que celle-ci semble contrainte par un contexte budgétaire et financier qui ignore un certain nombre d'autres réalités.

Le CESER estime que l'ouverture à la concurrence n'entraîne pas nécessairement une progression des exigences de qualité, ni peut-être des garanties suffisantes quant à l'intégrité des objets confiés. Il faut également rappeler que l'Atelier, par l'accueil régulier de stagiaires, a grandement contribué à la diffusion d'un savoir-faire de pointe.

Il semble paradoxal que la Région demande à bénéficier de plus de compétences, notamment en matière culturelle, et que dans le même temps, elle abandonne sa capacité d'initiative et de régulation dans un domaine aussi sensible que celui de l'entretien et de la conservation du patrimoine, domaine qui incombe clairement aux collectivités.

L'EPCC Arc'antique

Au début de l'année 2013, la Région se retire de l'Etablissement public de coopération culturelle "Arc' Antique", spécialisé dans la conservation et la restauration du patrimoine culturel et créé en 2007 à l'initiative du Département de la Loire-Atlantique. C'est d'abord un argument d'ordre juridique qui est avancé, au-delà de la considération économique. Le CESER regrette qu'aucun argument sur la pertinence de l'outil ne soit évoqué. Il remarque, par ailleurs, que l'on voit là cesser une collaboration institutionnelle avec le Département de Loire-Atlantique et la ville de Nantes dans un domaine où l'approche historique du territoire breton est pertinente.

Nouvelles orientations en faveur du patrimoine culturel immatériel

La Région a déterminé de nouvelles orientations en faveur du patrimoine culturel immatériel et de la diversité culturelle. Les évolutions concernent en particulier trois domaines.

• *Une politique de soutien aux musiques populaires de Bretagne*

La Région propose de soutenir les lieux qui font des musiques populaires de Bretagne et du monde un axe fort de leur projet. Par ailleurs, elle entend poursuivre son accompagnement des réseaux professionnels spécialisés et mettra en œuvre des moyens conséquents pour améliorer l'information sur les musiques populaires de Bretagne.

• *Une politique de soutien à la mobilité des artistes issus de Bretagne*

La Région a doublé la dotation du fonds mis en place en commun avec l'Institut Français pour soutenir des déplacements d'artistes à l'étranger pour leurs travaux de création. Dans la même perspective est prévue une réorientation en profondeur du projet de Spectacle vivant en Bretagne, dont le cœur de mission visera à soutenir les artistes bretons dans leur projet de développement national et international.

• *L'association Bretagne culture diversité*

La clé de voute de ces nouvelles orientations est la mise en place et le soutien à une nouvelle structure, l'association Bretagne culture diversité, dont l'objet sera la promotion de la diversité culturelle en Bretagne et le soutien à l'expression des singularités culturelles bretonnes en région, et aux niveaux national et international.

La structure semble quasi-exclusivement concerner des personnes morales, émanant du mouvement associatif. Cela crée un échelon intermédiaire supplémentaire entre, d'une part, le "terrain associatif" et ses bénévoles et, d'autre part, les décideurs. Le CESER craint que cette configuration ne brise l'engagement et la dynamique culturelle bretonne. Aussi, le CESER approuve la démarche de la Région mais déplore la méthode retenue et affirme que si la vitalité de la structure n'est pas conservée, personne ne trouvera intérêt à la bonne marche de la structure et des sommes importantes auront été dépensées en vain. Il recommande alors de s'inspirer du fonctionnement à caractère professionnel de structures comme l'Institut régional du patrimoine qui peut être vecteur d'efficacité.

En conclusion, le CESER souhaite une meilleure articulation des nouvelles orientations pour la politique culturelle avec l'Agenda 21.

LE PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE

En janvier 2010, l'assemblée régionale a accepté le principe de la création d'un EPCC constitutif de la mise en place d'un pôle d'enseignement supérieur pour le spectacle vivant en Bretagne et Pays de la Loire. Le CESER estime que ce pôle constitue un projet stratégique innovant du fait d'une triple multi-dimensionnalité :

- disciplinaire, visant à réunir au sein d'une même structure la musique, la danse et le théâtre,
- de formation, puisque l'EPCC assurera des formations diplômantes et qualifiantes et portera ses efforts également sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la formation continue,
- la dimension interrégionale, avec une offre centrée sur les métropoles de Rennes pour la musique, Nantes pour les diplômes de pédagogie dans le domaine du spectacle vivant et Angers pour la danse.

Tout en fédérant des structures et moyens existants, cette organisation donnera à l'ensemble du projet une forte visibilité.

Le CESER recommande de veiller à ce que le fonctionnement de l'EPCC soit réellement interdisciplinaire, la spécialisation des sites éloignés pouvant, à terme, créer un risque de distanciation. Par ailleurs, rien n'est spécifié quant à l'évaluation de l'EPCC ; ce point serait à éclaircir compte tenu des deux tutelles ministérielles qui ne devraient pas conduire à des évaluations multiples ou partielles. ◆

POUR UN AMÉNAGEMENT DU MONT SAINT-MICHEL À LA HAUTEUR DE SON IMPORTANCE PATRIMONIALE MONDIALE

Synthèse de l'AVIS adopté lors de la Session plénière de juin 2012
Rapporteur : Alain THOMAS

En juin 2011, le Conseil régional de Bretagne a renouvelé, à l'unanimité, son adhésion au syndicat mixte de la Baie du Mont Saint-Michel (SMBMSM) en confirmant un investissement financier dans la limite de 25 millions d'euros, en rappelant l'exigence d'une gouvernance touristique ambitieuse à l'échelle de la Baie garante de l'intérêt général et plaçant le visiteur au centre des préoccupations d'aménagement.

© Gilles Targat - CRB

L'AIRE DE DÉPART DES NAVETTES

Un positionnement non satisfaisant

Le positionnement de l'aire de départ des navettes retenu par le Syndicat mixte est éloigné du parking d'arrivée et entraîne des difficultés diverses (mécontentement des visiteurs dans l'obligation de marcher sur 900 m environ, durée de la visite du Mont réduite, fréquentation des autocaristes en forte diminution). La qualité de l'accueil en pâtit et cela pourrait provoquer une baisse de la fréquentation, voire une perte de notoriété internationale du site.

Le CESER indique que le temps écoulé depuis la nouvelle configuration d'accueil des visiteurs (28 avril 2012) pourrait sembler un peu court pour permettre un retour d'expérience approfondi. Cependant, les premiers constats viennent corroborer les suggestions faites dès 2009 par les experts touristiques auditionnés par le Syndicat mixte.

Un nouveau point de départ des navettes

Alerté par le Conseil régional de Bretagne, le SMBMSM a commandé une nouvelle étude qui propose que le point de départ des navettes soit à proximité immédiate des parkings sur le site dit du "Verger", avec différentes formules. Cette étude est jugée complète, de qualité et doit permettre de mieux répondre aux aspirations des visiteurs. Ce nouveau scénario rejoint les conclusions auxquelles était déjà parvenu le Conseil régional de Bretagne dès 2009.

A la lumière de ces avancées, le Président du Conseil régional souhaite solliciter du Président du SMBMSM la modification du point de départ des navettes et la mise en place d'une large concertation pour la mise en œuvre d'un véritable projet touristique et patrimonial pour le Mont Saint-Michel. A défaut, il est envisagé de prendre toutes les mesures organisant le retrait de la Région Bretagne, y compris la suspension ou le réexamen de sa participation financière ; le CESER approuve cette prise de position.

Le CESER rappelle que l'interconnexion des différents modes de déplacement constitue à l'heure actuelle une priorité pour toutes les collectivités en milieu urbain comme hors milieu urbain ainsi qu'un gage d'attractivité et de fluidité. Sur un site recevant annuellement de 2 à 3 millions de visiteurs, il semble logique de poursuivre un tel objectif en offrant une connexion parfaite (véhicule particulier, transport collectif, mode doux).

POUR UN PROJET TOURISTIQUE PLUS LARGE

Le rapport du président du Conseil régional rappelle, d'une part, la nécessité d'un projet touristique et patrimonial ambitieux et, d'autre part, fait référence à une gouvernance touristique du site à l'échelle de la baie. Il conviendrait de ne pas perdre de vue que le Mont tire aussi son juste prestige historique et architectural du site naturel qui le contient, site exceptionnel sur le plan paysager et écologique, classé au titre de la Convention de Ramsar, abritant deux vastes ZPS (Zones de protection spéciale pour les oiseaux à l'échelle de l'Union européenne), etc. En conséquence, le CESER considère que le projet touristique gagnera à intégrer significativement ce volet pour une information la plus large possible du public. ◆

© CESER

RELANCE DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Synthèse des AVIS adoptés en sessions plénières
• Relance du projet de Parc Naturel Régional du Golfe Morbihan (décembre 2011 ; rapporteur : Armina KNIBBE)
• Projet de PNR du golfe du Morbihan : approbation des ajustements du projet de charte et consultation des collectivités (juin 2013 ; rapporteur : Alain THOMAS)

La Région Bretagne conduit un long processus de concertation depuis 1999 pour la création d'un Parc naturel régional (PNR) dans le Golfe du Morbihan, territoire reconnu pour sa biodiversité, son patrimoine et la qualité des paysages. L'idée est apparue localement en 1995. Sollicité par 27 communes, le Conseil régional a engagé la procédure officielle en janvier 1999 puis lancé l'élaboration du projet de charte constitutive. Après divers contretemps, une nouvelle charte est soumise en 2013 à la consultation des 38 communes, des 5 EPCI concernés et du Conseil général du Morbihan.

UN PROJET DE LONGUE HALEINE

Lors de sa première présentation au Conseil national de protection de la nature (CNPN), le projet a fait l'objet d'une appréciation favorable quant à la valeur patrimoniale de l'espace concerné mais d'un rejet pour le volet "gestion de l'espace et de l'urbanisme". Le Syndicat intercommunal d'aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) a alors relancé la concertation sur ces points. En juillet 2009, le Conseil régional est en mesure de représenter le projet. La charte amendée reçoit un avis favorable de la part du CNPN, du Ministère de l'Ecologie et de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Elle est votée à l'unanimité par le Conseil régional en avril 2010 et reçoit un avis favorable de la commission d'enquête publique en juillet 2010.

Le processus se grippe lors de la consultation des communes et des EPCI sur la question récurrente de l'urbanisme et aboutit à un retrait de Vannes Agglomération. Le Conseil régional prenant acte des résultats de la consultation sur la charte et le plan du Parc relance cependant le processus de création le 16 décembre 2011. Les résultats de la relance obtenus en matière de gouvernance du projet, de mise à jour du volet urbanisme, de l'étude de l'extension à la partie maritime du golfe permettent au Conseil régional de présenter en 2013 une nouvelle charte et les statuts du Syndicat mixte du PNR.

Au final, le CESER tient à saluer la démarche, qui est parvenue à impliquer les nombreux acteurs.

L'URBANISME, PRINCIPAL VERROU

La genèse du PNR montre clairement que l'urbanisme constitue la problématique centrale du projet : difficultés à le maîtriser tout en affirmant une volonté de développement durable, concessions réciproques que toutes les communes adhérentes au projet doivent consentir dans une approche solidaire et globale.

Le CESER remarque que l'outil PNR fait largement ses preuves en France depuis plusieurs décennies en matière d'aménagement intégré. Mais dans la majorité des cas, il est mis en œuvre dans des zones géographiques plutôt rurales, à faible densité de population. Le contexte socio-économique des communes riveraines ou périphériques du Golfe du Morbihan se caractérise au contraire par une forte croissance de la population (depuis 1962, la population a doublé) entraînant une consommation disproportionnée de foncier. Cette partie du Morbihan est l'un des secteurs les plus représentatifs du phénomène accéléré de la résidentialisation littorale, mis en lumière par les démographes et les géographes de Bretagne, ainsi que par les travaux récents des CESER de l'Atlantique. Le CESER s'interroge : l'outil PNR peut-il être applicable dans un tel contexte ?

Le CESER considère que le développement territorial durable ne peut se contenter d'un urbanisme croissant aux dépens des terres agricoles, du patrimoine naturel, des sites remarquables en bord de mer et de la biodiversité à préserver.

Le réexamen du volet urbanistique a porté sur l'évaluation de l'enveloppe foncière disponible. Cette mise à jour a permis de recenser 1 670 ha ouvrables à l'urbanisation. Il s'y ajoute

un potentiel foncier de 364 ha équivalant à 0,5% de la superficie totale des communes adhérentes pouvant être pris sur leurs zones naturelles et agricoles et pour une durée de 12 ans (durée de la charte avant renouvellement). Le CESER juge que cette mise à plat semble avoir permis de dégager le consensus nécessaire pour passer à la phase suivante de création.

Il conviendra donc au Syndicat mixte de gestion du Parc, par la création de deux outils déterminants - une commission de l'urbanisme et un observatoire du foncier - de rendre compatibles les prévisions de développement démographique et urbain avec les objectifs très ambitieux énoncés dans la Charte en matière de préservation des ressources naturelles du Golfe du Morbihan.

LES AXES DE LA CHARTE

Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le Golfe du Morbihan

Cet axe place la préservation de l'eau, "patrimoine universel", comme la deuxième de ses priorités. La Charte associe le périmètre du Parc à celui du bassin versant du Golfe pour agir efficacement dans ce domaine. Le CESER note qu'un des sous-bassins versants, celui du Loc'h, ne figure pas dans le périmètre actuel. Il ne peut qu'inviter le Syndicat mixte à rechercher l'adhésion des communes concernées pour asseoir cette cohérence.

Axe 2 : Assurer pour le Golfe un développement soutenable

L'axe 2 s'oriente notamment vers une gestion économe de l'espace et la défense d'une mixité urbaine, sociale et générationnelle. Le CESER constate la concordance avec le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) qui, en 2006, pointait les risques d'une emprise démesurée de l'urbanisation au regard des projections démographiques. Il recommande aux collectivités concernées, avec l'aide

du Parc, de renforcer les moyens de densification et d'incitation aux résidences principales, le label PNR agissant par ailleurs comme un critère d'attractivité.

Axe 3 : Mettre l'Homme au cœur du projet de territoire

"L'accompagnement des activités primaires pour un respect des équilibres naturels" est privilégié dans cet axe. Pour le CESER, la question de la pérennité des cultures marines et des pêches maritimes dans le Golfe se trouve posée sous l'angle des capacités d'accueil des populations et des capacités d'épuration du milieu marin. D'ores et déjà, des signaux alertent de plus en plus souvent quant à la saturation du milieu récepteur en matière d'épuration. Les interdictions de vente de coquillages pour cause de contamination deviennent fréquentes et certaines parties du plan d'eau sont menacées de passer en qualité B.

Sur ce troisième axe, mais aussi sur le second, le futur PNR devra vérifier pas à pas la compatibilité entre une enveloppe de 2 000 ha environ promis à l'urbanisation et les effets induits sur les ressources naturelles dont la préservation est par définition l'objectif pivot des PNR et donc de celui du Golfe du Morbihan. Le CESER sera vigilant à ce que cet outil soit mis en œuvre, aux côtés des autres outils fonciers et de protection des espaces naturels ainsi que des divers projets de territoires.

L'EXCLUSION DE LA PARTIE MARITIME DU GOLFE

Il était envisagé la possibilité d'adjoindre au PNR la partie maritime du golfe ce qui aurait conféré à ce projet une dimension forte et unique.

Cependant, le schéma de mise en valeur de la mer du Golfe est l'un des rares dispositifs de ce genre à fonctionner de façon satisfaisante (il en existe 3 à ce jour pour la France continentale). Il est piloté par l'Etat et implique les 20 communes littorales du territoire du Parc. Ses objectifs et ses actions en faveur de la protection des écosystèmes, de l'amélioration des conditions d'exploitation des cultures marines et des pêches, de la maîtrise des activités nautiques ont anticipé depuis 2006 les objectifs de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dont le Parc entend être dans l'avenir un fédérateur et un accélérateur. Une charte est alors envisagée pour définir la nature des collaborations entre les deux structures. ◆

ACTUALISATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR LA BRETAGNE

Synthèse des AVIS adoptés en Sessions plénières
• Actualisation de la politique linguistique pour la Bretagne
(janvier 2012 ; rapporteurs : Jean-Émile GOMBERT, Alain MONNIER et Jean-Yves SAVIDAN)
• Actualisation de la politique linguistique pour la Bretagne
(Mars 2012 ; rapporteurs : Jean-Émile GOMBERT, Alain MONNIER et Jean-Yves SAVIDAN)

Sept ans après la mise en place en 2005 de la politique linguistique visant à assurer la pérennité du breton et du gallo, le Président du Conseil régional propose de procéder à son actualisation selon deux grands axes :

- obtenir des conditions juridiques et politiques favorables à leur développement,
- soutenir les initiatives de la société civile et mettre en œuvre tous moyens propres à assurer la transmission des langues, le développement de leur présence dans la vie publique, sociale et culturelle ainsi que le développement de leur place dans le fonctionnement et les politiques de la Région.

© Martin Boudier - CRB

Le rapport d'actualisation présenté par la Région propose un prolongement de la première politique. Il replace ses enjeux dans leur contexte national, européen et international. Il contient au total un ensemble de 66 engagements qui sont des objectifs concrets que la collectivité se propose d'atteindre. Pour le CESER, cette détermination est à saluer et à accompagner, car l'exécutif ne pourra parvenir seul à atteindre ces objectifs.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES LANGUES DE BRETAGNE

Le CESER considère que l'utilisation des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique constitue un facteur majeur de développement pour celles-ci et le rapport prévoit les réalisations à opérer dans ce domaine. La place des technologies est également importante dans la diffusion et l'utilisation des savoirs. Enfin, la pratique des langues de Bretagne gagnera à être vécue aujourd'hui comme un véritable multilinguisme, opportunité de réflexion globale encourageant l'acquisition et la pratique de toutes les langues, au-delà du breton et du gallo.

Concernant les effectifs des élèves inscrits en classes bilingues, le CESER tient à souligner qu'au-delà de leur croissance constante, il existe cependant une coupure préoccupante entre le premier et le second degré, hormis dans le réseau Diwan. Une rupture est constatée entre le CM2 et la sixième et plus encore entre la troisième et la seconde. Le développement de la filière bilingue dans le secondaire est donc un enjeu majeur et appelle une politique de développement harmonieuse de l'offre sur l'ensemble du territoire. Le dispositif Karta prend déjà en compte les initiatives en breton ou en gallo et constitue un levier intéressant de créativité à développer. Plus généralement, expérimentation et innovation doivent permettre de donner un souffle puissant aux langues de Bretagne sous de multiples formes.

© ASO - CRB

UNE POLITIQUE QUI NÉCESSITE LA MOBILISATION DE NOMBREUX ACTEURS

Pour le CESER, compte tenu de ces enjeux et du contexte, il est légitime qu'un organisme tel que l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Ofis ar brezhoneg soit appelé à prendre toute son importance.

Le document recense les acteurs incontournables par lesquels se met en œuvre la politique linguistique, qu'il s'agisse du breton ou du gallo : écoles et organismes de formation, associations, médias, etc. Concernant les premières, l'aide à la formation des enseignants est une condition indispensable de succès, mais le CESER précise que, si le dispositif Skoazell est une initiative positive, les modalités d'attribution de congés de formation pour des enseignants déjà en place constituent un frein à l'augmentation réelle d'enseignants en situation d'enseigner le/en breton et le/en gallo. ◆

LA VIE ET LES ACTIVITÉS DU CESER

L'ASSEMBLÉE

ILS ONT SIÈGÉ AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE BRETAGNE ENTRE NOVEMBRE 2010 ET OCTOBRE 2013

COLLÈGE 1

ENTREPRISES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES NON SALARIÉES

Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne
- Robert JESTIN
- Youenn LE BOULC'H
- Dominique LECOMTE
- Jacques FEUTEUNA, puis René LE PAPE
- Jean-François LE TALLEC
- Évelyne LUCAS

Union des entreprises - Medef Bretagne
- Patrick CARÉ

Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Association bretonne des entreprises agro-alimentaires
- Jean-Bernard SOLLIEC

Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec la Fédération régionale du bâtiment et la Fédération régionale des travaux publics
- Michel BARIAT, puis Rémi AMICEL

Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne (UIMM Bretagne)
- Jean HAMON

Union des entreprises Medef Bretagne, en accord avec l'Association pour le développement industriel du Trégor (ADIT), et le Groupe armoricain en informatique et télécom (GRANIT)
- Luc AVRIL

Chambre régionale d'agriculture
- Olivier ALLAIN
- Jean-Luc FOSSE, puis (Siège VACANT)
- Jacques JAOUEN
- Yves LE GOURRIÉREC

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs (FRSEA et JA)
- Laurent KERLIR
- Thierry MERRET
- Franck PELLERIN

Confédération paysanne de l'Ouest
- Henri DAUCE

Coordination rurale
- Eugène BARATTE

Comité économique agricole régional des fruits et légumes, l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne et le Centre interprofessionnel laitier
- Marcel CORMAN

Confédération des coopératives agricoles de l'Ouest de la France
- Michel GUERNEVÉ, puis Patrick FAIRIER

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
- Ange BRIERE
- Jean-Claude MOY
- Raymond QUINTIN
- Daniel ROUSSEL

Union professionnelle artisanale de Bretagne
- Michel COLLET
- Marcel ETIEMBLE

Comité régional de la Fédération bancaire française
- Claude VOUILLOT

Fédération bretonne des caisses régionales de crédit agricole
- Jean LE VOURCH, puis Alain LAPLANCHE

Fédération du crédit mutuel de Bretagne et crédit mutuel ARKÉA
- Jean-Pierre DENIS

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
- André LE BERRE, puis Olivier LE NEZET

Union des armateurs à la pêche de France
- Jean-Yves LABBÉ

Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne
- Marcel LE MOAL, puis Hervé JENOT

Chambre nationale des professions libérales (CNPL)
- Jean-Claude CERRUTI

Section régionale de la CNPL en accord avec le Conseil régional de l'ordre des médecins, le Conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes, le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens, le Conseil régional de l'ordre des vétérinaires, et les syndicats régionaux de ces professions
- Sylvère QUILLEROU

Section régionale de la CNPL en accord avec les bâtonniers des barreaux auprès des tribunaux de grande instance, le Conseil régional des notaires, le Conseil régional des huissiers, les conseils régionaux des experts-comptables et des commissaires aux comptes et le Conseil régional de l'ordre des architectes
- Yvonnick GAUTIER

Représentations régionales des entreprises publiques
- Jean-Philippe DUPONT

COLLÈGE II

SYNDICATS DE SALARIÉS

Comité régional CGT de la région Bretagne
- Patrice BOUDET
- Jean-Edmond COATRIEUX
- Olivier DEHAESE
- Guy JOURDEN
- Corinne PERRODO, puis Françoise LE LOARER
- Thierry LENEVEU
- Christian PELTAIS
- Nadine SAOUTI
- Marie-France THOMAS
- Joëlle ROBIN, puis Gaëlle URVOAS

Union régionale CFDT de la région Bretagne
- Françoise BOUJARD
- Bernard DUBOIS
- Evelyne HUAUMÉ, puis Norbert HELLUY
- Yolande HENRY
- François LE FOLL
- Alain LE MENN
- Maryvonne GUIAVARC'H,

puis Thierry LEMETAYER
- Michel PERON
- Patrick GALLÉE, Gilles POUPARD
- Marie-Lou ROUDAUT
- Marie-Pierre SINOU
- Jacques UGUEN

Coordination régionale FO de Bretagne
- Joël JOSSELIN
- Annie KERHAIGNON
- Éric LE COURTOIS
- Pierrick SIMON
- Jean THIRLAND

Union régionale CFTC de Bretagne
- Paul AUDREN
- Christine DIVAY
- Pierre EUZENES

Union régionale de la CFE-CGC de Bretagne
- Loïc FANOUILLERE
- Catherine TANVET

Union régionale de l'UNSA
- Gérard FERRE
- Michel MAILLARD

Conseil fédéral régional FSU Bretagne
- Jean-Luc LE GUELLEC
- Claudine LEMASSON

Union régionale Solidaires
- Serge LE QUÉAU
- Viviane SERRANO

COLLÈGE III

VIE COLLECTIVE

Union régionale des associations familiales de Bretagne
- Lionel LE BORGNE

Caisse régionale d'assurances maladie des travailleurs salariés, les Caisses d'allocations familiales et le régime social des indépendants
- Philippe MAGRIN, puis Blandine BISILLIAT-DONNET

Association des caisses de mutualité sociale agricole
- Marie-France MARCHAL

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologies (ANPAA)
- Jacqueline KERJEAN

Union régionale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et sociales
- Daniel HARDY

Union régionale des associations de parents et d'amis de personnes Handicapées mentales et le Centre régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les handicaps
- Claude LAURENT

Chambre régionale de l'économie sociale (CRES)
- Marie-Martine LIPS

Union régionale de la Mutualité française
- Alain EVEN

Universités de Bretagne
- Guy CATHELINEAU
- Marc GONTARD, puis Jean-Emile GOMBERT
- Pascal OLIVARD
- Oliver SIRE

Conférence des directeurs des grandes écoles de Bretagne
- Patrice QUINTON, puis Alain CHARRAUD

Institut national de recherche agronomique
- Gérard MAISSE, puis Alexandre GOHIN

CRITT et Centres techniques de Bretagne
- Gilbert BLANCHARD

Mission pour l'électronique, l'informatique et les Télécoms de l'Ouest, collège recherche de Bretagne
- Jean LE TRAON

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- Philippe MARCHAND, puis Antoine DOSDAT

Bureaux départementaux des fédérations des conseils de parents d'élèves des écoles publiques et l'Union régionale des parents d'élèves de l'enseignement public
- Denis CHEVALLIER

Comité académique de l'enseignement privé de Bretagne
- Jean-Yves SAVIDAN

Institut culturel de Bretagne et Conseil culturel de Bretagne
- Alain MONNIER, puis Hervé LATIMIER

Centre régional d'information jeunesse
- Jean LEMESLE

Comité régional olympique et sportif
- Lucien THOMAS

Association régionale des organismes HLM et l'Union bretonne des comités interprofessionnels du logement
- Tifenn QUIGUER

Union régionale des PACT-ARIM, Habitat et développement en Bretagne
- Michel MORVANT

Association Eaux et rivières de Bretagne
- Jean-Paul GUYOMARC'H
- Gilbert JEFFREDO, puis Marie-Pascale DELEUME

Bretagne vivante – SEPNB
- Daniel PIQUET-PELLORCE
- Bernard GUILLEMOT, puis Alain THOMAS

Maison de la consommation et de l'environnement (MCE)
- Daniel COLLET

Associations de solidarité représentatives au niveau régional
- Serge BONNAL
- Marie-France FERRET

Délégation régionale de l'Union nationale des associations de tourisme et l'Union bretonne de tourisme rural
- Alain LE FUR

Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles(URCIDFF)
- Annie GUILLERME

Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)
- Anne-Claire DEVOGE

Réseau Cohérence
- Armina KNIBBE

Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne
- Michel CLECH

Fédération régionale des chasseurs de Bretagne
- Guy BONNEFOUS, puis André DOUARD

Personnalité qualifiée, choisie en raison de sa compétence en matière d'environnement et de développement durable
- Yvon LE NORMAND

COLLÈGE IV

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Véronique DELAITRE
- Jean-Michel LEMETAYER
- Michel NUSIMOVICI
- Jean-Claude PIERRE
- Anne SAGLIO

LE BUREAU

ILS ONT SIÉGÉ AU BUREAU MI-MANDAT DE NOVEMBRE 2010 À OCTOBRE 2013

Président
- Alain EVEN

Vice-présidents délégués :
- Patrick CARÉ
- Alain LE MENN
- Anne SAGLIO

Vice-présidents :
- Jean-François LE TALLEC
- Patrice BOUDET
- Marie-Martine LIPS
- Yves LE GOURRIÉREC
- Christine DIVAY
- Marc GONTARD, puis M. Olivier SIRE (au 24/01/2011)
- Ange BRIERE
- Michel MAILLARD

Membres :
- Marcel ETIEMBLE
- Jean-Bernard SOLLIEC
- Loïc FANOUILLERE
- Jean THIRLAND
- Jean-Paul GUYOMARC'H
- Annie GUILLERME
- Olivier DEHAESE
- M. Jean-Luc LE GUELLEC
- Jean LE VOURCH, puis M. Claude VOUILLOT (au 18/06/2012)
- Patrick GALLÉE, puis M. Jacques UGUEN (au 18/06/2012)

Les Présidents de Commissions :
- Marie-Pierre SINOU, Présidente de la Commission "Formations et enseignement supérieur"
- Jean HAMON, Président de la Commission du "Développement économique et recherche".
- Évelyne LUCAS, Présidente de la Commission "Aménagement et développement du territoire, environnement".
- Jean LEMESLE, Président de la Commission "Qualité de vie, culture et solidarités".

Les Présidents de Sections :
- Jean-Yves SAVIDAN, Président de la Section "Prospective"
- Jean-Yves LABBÉ, Président de la section "Mer littoral"

Les Rapporteurs généraux :
- Claude VOUILLOT, Rapporteur général du budget
- Michel MAILLARD, Rapporteur général pour les questions européennes
- Patrice BOUDET, Rapporteur général pour les plans et schémas

LES SECTIONS

ILS ONT SIÉGÉ EN TANT QUE PERSONNALITÉS EXTERIEURES AU SEIN DES SECTIONS

Outre les douze membres du CESER, chaque section comprend 6 personnalités extérieures.

SECTION PROSPECTIVE

Personnalités extérieures :
- Catherine GUY, Professeur en Aménagement du territoire et Urbanisme, Université de Rennes 2,
- Michel GUILLEMET (nommé le 10 février 2011), Directeur régional de l'INSEE Bretagne,
- Caroline LARMAGNAC (nommée le 10 février 2011), chargée de mission"Stratégies territoriales et lien urbain-rural" à la DATAR,
- Mathieu LEPRINCE (nommé le 15 novembre 2012), Economiste, maître de conférences Université de Rennes 1,
- Roger MORIN, Administrateur territorial, Directeur général des services de la Ville de Brest (1990-2001), Directeur de l'Institut national des études territoriales à Strasbourg (2001-2005)
- Claudia NEUBAEUER (nommée le 10 février 2011), Directrice de la Fondation Sciences Citoyennes, co-fondatrice et membre du bureau du Réseau européen des chercheurs pour la responsabilité sociale et environnementale,
- Michel RENAULT (nommé le 15 novembre 2012) Economiste, maître de conférences Université de Rennes 1
- Paul TRÉHEN, Professeur honoraire à Rennes 1, Président du centre de culture scientifique, technique et industrielle "Espace des Sciences" de Rennes

Invités :
- Jean-Luc LE GUELLEC (de novembre 2010 à mars 2012)
- Jean-Claude MOY (de novembre 2010 à mars 2012)

SECTION "MER-LITTORAL"

Personnalités extérieures :
- Denis BERIC (démission en juillet 2012), Directeur du lycée professionnel maritime Pierre Loti de Paimpol
- Jean-Claude BODERE, Professeur honoraire de géographie de la mer et des littoraux
- Alain GOURMELEN, Président de Nautisme en Bretagne, Comité régional du tourisme
- Loïc LAISNE, Administrateur général de 2e classe des affaires maritimes, Préfecture maritime de l'Atlantique
- Hervé MOULINIER, Vice-président du Pôle Mer Bretagne et Président de l'Ecole nationale supérieure maritime
- Dominique PETIT, Directrice-coordinatrice du Centre de culture scientifique, technique et industrielle CCSTI/Maison de la Mer à Lorient
- Hervé THOMAS (nommé en mars 2011), Délégué à la mer et au littoral, Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère
- Olivier Guyader (nommé en juillet 2013), Responsable du Département d'Economie Maritime, Directeur adjoint de l'Unité Mixte de Recherche AMURE (Centre de Droit et d'Economie de la Mer) à Brest

LES AUDITIONS ET RÉUNIONS DÉLOCALISÉES

LE CESER À LA RENCONTRE DES ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX DE 2010 À 2013

L'ACCUEIL DES AUTORITÉS RÉGIONALES ET NATIONALES PAR L'ASSEMBLÉE

- Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional, octobre 2010, janvier 2011, mai 2011, janvier 2012, juin 2012
- Gérard LAHELLEC, Vice-président du Conseil régional, octobre 2010, janvier 2012
- Isabelle ROBERT, Vice-présidente du Conseil régional, novembre 2010, janvier 2011, juin 2011, septembre 2011, mars 2013
- Pierrick MASSIOT, Vice-président du Conseil régional, décembre 2010, mai 2011, octobre 2011, décembre 2011, janvier 2012, juin 2012, puis Président du Conseil régional, octobre 2012, décembre 2012
- Isabelle THOMAS, Vice-présidente du Conseil régional, décembre 2010
- Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional, janvier 2013, juin 2011, octobre 2011, mars 2012, octobre 2012, avril 2013, juin 2013
- Gwenegan BUI, Vice-président du Conseil régional, mai 2011
- Michel MORIN, Vice-président du Conseil régional, juin 2011, octobre 2011, juin 2012
- Georgette BRÉARD, Vice-présidente du Conseil régional, octobre 2011, juin 2013
- Bernard POULIQUEN, Vice-président du Conseil régional, mars 2012
- Maria VADILLO, Vice-présidente du Conseil régional, juin 2012
- Marie-Pierre ROUGER, Vice-présidente du Conseil régional, janvier 2013
- Pierre KARLESKIND, Conseiller régional, juin 2011, Vice-président du Conseil régional, juin 2012
- Gérard MÉVEL, Conseiller régional, juin 2011
- Béatrice LE MARRE, Conseillère régionale, janvier 2012, janvier 2013, juin 2013
- Loïg CHESNAIS-GIRARD, Conseiller régional, janvier 2012
- Christian GUYONVARC'H, Conseiller régional, rapporteur général du budget, décembre 2012, janvier 2013
- Michel CADOT, Préfet de Région, janvier 2011, janvier 2012
- Dominique RAMARD, Conseiller régional, octobre 2012, juin 2013 Vice-président du Conseil régional, décembre 2012

LES AUDITIONS PAR LE BUREAU DES RESPONSABLES RÉGIONAUX

- Philippe CLAPPIER, Chef de projet à l'Observatoire régional de santé en Bretagne (ORSB), février 2011
- Jean-Paul DELEVOYE, Président du Conseil économique, social et environnemental, février 2011
- Ronan VIEL de l'AUDIAR de Rennes, M. Gilles POUPARD de l'audéLOR de Lorient et M. François RIVOAL de L'ADEUPa de Brest, avril 2011
- Daniel CUEFF, Président de l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) Foncier de Bretagne, septembre 2011
- Alexandre STEYER, Recteur de l'Académie de Rennes, novembre 2011
- Bernard POULIQUEN, Vice-président du Conseil régional de Bretagne, novembre 2011
- Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional, janvier 2012
- Marie-Aude Lefeuvre, responsable du service culturel et M. Alain Canard, professeur de zoologie à l'université de Rennes 1, avril 2012
- Jean-Luc MAILLARD, Directeur de l'Ecomusée du Pays de Rennes, mai 2012
- Robert ROUSSEAU, Rapporteur et Mme Monique MARTIN, Présidente de la Commission "Education, Formation tout au long de la vie, du CESER Pays de la Loire, mai 2012
- Michel RASERA, Président de la Chambre régionale des comptes de Bretagne, mars 2013
- Frédéric RODE, Directeur général de Bretagne Développement Innovation, mai 2013
- Sylvie ROBERT, Vice-présidente du Conseil régional, juillet 2013

LES AUDITIONS ET RÉUNIONS DÉLOCALISÉES

LE CESER À LA RENCONTRE DES ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX DE 2010 À 2013

LES RÉUNIONS DÉLOCALISÉES ET THÉMATIQUES DU BUREAU

Au cours de ses trois années de mi-mandat, le Bureau du CESER, lors de réunions mensuelles et en d'autres occasions est allé à la rencontre des acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens :

- À l'AUDIAR de Rennes (35), pour la présentation du rapport réalisé par les agences d'urbanisme et de développement de Brest, Rennes, Lorient et des Côtes d'armor, avril 2011
- Chez Armor Lux, à Quimper (29), pour la visite du site, mai 2011
- À l'Hôtel de Rennes Métropole (35), pour l'audition de Daniel CUEFF, Président de l'Etablissement public foncier régional de Bretagne, septembre 2011
- À l'Université de Rennes 1 (35), pour la présentation de l'action culturelle, scientifique et technique de l'université et la visite des collections scientifiques, avril 2012
- À l'Ecomusée du Pays de Rennes (35), pour la présentation de l'écomusée et la visite de l'exposition temporaire "Le Grand espoir", mai 2012

LES SÉMINAIRES DE RENTRÉE DU BUREAU

- Saint Méloir des Ondes (35), sept. 2011
- Planguenoual (22), sept. 2012
- Carnac (56), sept. 2013

LES RÉUNIONS DÉLOCALISÉES DES COMMISSIONS ET DES SECTIONS

S'ajoutant aux auditions menées lors de chaque réalisation d'étude, les Commissions se rendent régulièrement sur le terrain, dans toute la Bretagne, pour étayer leurs travaux par la rencontre directe avec les acteurs régionaux :

Commission "Qualité de vie, culture et solidarités"

- Au Conseil général du Finistère, à Quimper, en relation avec l'étude sur les jeunes, mars 2011
- À l'Association médicale Inter-entreprises du Morbihan et localités limitrophes (AMIEM), à Vannes, en relation avec l'étude sur le logement, novembre 2011
- Au FRAC de Bretagne, à Rennes, en relation avec l'étude sur "les Musées", février 2013
- À l'écomusée des Monts d'Arrée, à Commana, en relation avec l'étude sur "les Musées", juillet 2013.

Commission "Formations, enseignement supérieur"

- À l'UBO à Brest, en relation avec l'étude sur l'enseignement supérieur, février 2011
- À l'UBS à Vannes, en relation avec l'étude sur l'enseignement supérieur, avril 2011
- Au FONGECIF à Rennes, pas de relation directe avec une étude, octobre 2011
- Au GREF Bretagne à Rennes, en relation avec l'étude sur le décrochage scolaire, avril 2012
- À l'EHESP à Rennes, participation au colloque régional franco-québécois. Colloque de restitution du projet de coopération entre la région Bretagne et la région du Saguenay Lac Saint-Jean (Province du Québec - Canada) sur les réalités territoriales et la mobilisation des acteurs régionaux et locaux sur les questions éducatives et de la jeunesse, mars 2013.
- Au Centre régional d'information jeunesse, à Rennes, en relation avec l'étude sur le décrochage scolaire, juillet 2013.

Commission "Aménagement et développement des territoires, environnement"

- Au Conseil général du Finistère, à Quimper, en relation avec l'étude "Comment optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse pour le développement des territoires en Bretagne", septembre 2010.
- À l'AUDIAR, à Rennes, en relation avec l'étude "Comment optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse pour le développement des territoires en Bretagne", avril 2011.
- À la CCI, à Brest, en relation avec l'étude "Comment optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse pour le développement des territoires en Bretagne", septembre 2011.
- Dans les locaux de la SNCF, à Rennes, en relation avec l'étude "Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions", juillet 2012.
- À à la communauté de communes du Pays de Redon, à Redon, en relation avec l'étude "Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions", nov. 2012
- Au Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, à Saint Jacques de la Lande, en relation avec l'étude "Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions", juin 2013
- À la Mairie de Lorient et au Palais des congrès, à Lorient, en relation avec l'étude "Les dynamiques territoriales de Bretagne en questions", mars 2013

Commission "Développement économique et recherche "

- Au Groupe EVEN, Ploudaniel (29) en relation avec l'étude "L'internationalisation du système productif alimentaire breton", octobre 2012

Section "Mer-littoral "

- À la Mairie de Cancale, à Cancale, en relation avec l'étude "Milieux côtiers, ressources marines et société", décembre 2011
- Au Centre d'accueil de formation professionnelle et agricole, à Bignan, en relation avec l'étude "Milieux côtiers, ressources marines et société", décembre 2011
- Dans les locaux de la CCI, à Brest, en relation avec l'étude "Des énergies en Bretagne (2) : concrétisons la filière", octobre 2012
- Lors d'un comité de pilotage, à Lorient, en relation avec l'étude "Des énergies en Bretagne (2) : concrétisons la filière", octobre 2012
- Dans les locaux de la CCI, à Brest, en relation avec l'étude "L'économie maritime en Bretagne : la mer, un avantage comparatif pour l'économie bretonne ?", mars 2014

Section "Prospective"

La section "prospective" n'a pas délocalisé ses réunions

ILS ONT ÉTÉ RAPPORTEUR DES AVIS DU CESER...

Luc AVRIL, Gilbert BLANCHARD, Serge BONNAL, Patrice BOUDET, rapporteur général, Françoise BOUJARD, Ange BRIERE, Patrick CARÉ, Alain CHARRAUD, Jean-Edmond COATRIEUX, Daniel COLLET, Denis CHEVALLIER, Olivier DEHAESE, Véronique DELAITRE, Marie-Pascale DELEUME, Christine DIVAY, Pierre EUZENES, Loïc FANOUILLERE, Patrick GALLEE , Jean-Emile GOMBERT, Marc GONTARD, Maryvonne GUIAVARC'H, Jean-Paul GUYOMARC'H, Bernard GUILLEMOT, Annie GUILLERME, Jean HAMON, Daniel HARDY, Evelyne HUAUME, Robert JESTIN, Joël JOSSELIN, Jacqueline KERJEAN, Laurent KERLIR, Armina KNIBBE, Jean-Yves LABBE, Alain LAPLANCHE, Hervé LATIMIER, Claude LAURENT, Dominique LECOMTE, Jean LEMESLE, Thierry LENEVEU, Evelyne LUCAS, Youenn LE BOULC'H, François LE FOLL, Alain LE FUR, Jean-Luc LE GUELLEC, Françoise LE LOARER, Alain LE MENN, Jean LE TRAON, Michel MAILLARD, rapporteur général, Gérard MAISSE, Alain MONNIER, Michel MORVANT, Franck PELLERIN, Michel PERON, Corinne PERRODO, Gilles POUPARD, Tifenn QUIGER, Sylvère QUILLEROU, Patrice QUINTON, Marie-Lou ROUDAUT, Jean-Yves SAVIDAN, Anne SAGLIO, Marie-Pierre SINOU, Olivier SIRE, Catherine TANVET, Lucien THOMAS, Jacques UGUEN, Claude VOUILLOT, rapporteur général

ILS ONT ÉTÉ RAPPORTEUR D'ÉTUDE DU CESER...

- Denis CHEVALLIER et Yves LE GOURRIEREC : Quelles solutions pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?, septembre 2013
- Antoine DOSDAT, Alexandre GOHIN et Jacques JAOUEN : L'internationalisation du système productif alimentaire breton, septembre 2013
- Roger MORIN et Catherine TANVET : Les services collectifs demain en Bretagne : besoins, fourniture, accès, financement..., septembre 2013
- Jean-Edmond COATRIEUX : Populations et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers, quelle gouvernance avec quels outils ?, juin 2013 - CESER de l'Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine)
- Alain LAPLANCHE et Jacques UGUEN : Les dynamiques territoriales de la Bretagne en questions, juin 2013
- Christine Divay et Michel Morvant : Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne, janvier 2013
- Jean HAMON, Alain LE MENN et Anne SAGLIO : Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne, janvier 2013
- Guy JOURDEN : Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière, octobre 2012
- Gilbert BLANCHARD et Michel MAILLARD : Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne, juin 2012
- Luc AVRIL, Anne SAGLIO, et Olivier SIRE : Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne, mars 2012
- Bernard DUBOIS, Jean-Claude MOY et Claudia NEUBAUER : Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne : une approche prospective, mars 2012
- Jean-Philippe DUPONT et Pascal OLIVARD : Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse, janvier 2012
- Maryvonne GUIAVARC'H et Jean LE TRAON : Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?, janvier 2012
- Alain EVEN : Territoires 2040, 7 grands enjeux et 31 défis, décembre 2011
- Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL : Milieux côtiers, ressources marines et société, décembre 2011
- Annie GUILLERME et Sylvère QUILLEROU : Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne, juin 2011
- Christine DIVAY et Daniel HARDY : Agir pour la qualité de vie des personnes âgées en perte et reconfiguration d'autonomie en Bretagne, mai 2011
- Jean-Paul GUYOMARC'H et François LE FOLL : Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace, mai 2011
- Alain LE MENN : Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique, décembre 2010 - CESER de l'Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine)

ILS ONT AUSSI CONTRIBUÉ AUX TRAVAUX DU CESER...

De nombreuses personnalités issues de tous horizons : régional, national ou européen ont aussi pris part durant ces années (2010-2013) aux réflexions menées par le CESER et notamment :

2013 : Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?

- Karine ADAMCZYK, Chargée de mission "Pilotage des projets expérimentaux en faveur des jeunes" au Conseil régional du Centre
- Pierre-Yves BERNARD, Maître de conférences à l'Université de Nantes, Chercheur au Centre de recherches en éducation (CREN) de Nantes
- Gérard BOUDESSEUL, Maître de conférences, Coresponsable ESO-CEREQ, Basse-Normandie
- Mickaël BRIGNON, Coordonnateur régional Mission générale Insertion (MGI), Rectorat de Rennes
- René BOUILLONSecrétaire général de l'Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale (AROEVEN)
- Emmanuelle CASTELAIN, Directrice de l'Association régionale des Missions locales de Bretagne
- Thierry CHELOT, Coordonnateur académique "lutte contre le décrochage" et coordonnateur régional des plateformes, Rectorat Centre
- Olivier DAVID, Enseignant chercheur en géographie à l'Université de Rennes 2
- Monique DELORME, Directrice du Centre d'informations et d'orientation (CIO) de Dinan
- Françoise DUTEILLEUL, Chargée de mission "Insertion et égalité des chances" à la DRAAF,
- Bertrand ELISE, Proviseur du Lycée Mendès France, Rennes
- Olivier GAUDIN, Chef du service "Animation territoriale", DEFTLV, en charge de l'animation territoriale du dossier "décrochage" au Conseil régional de Bretagne
- Mickaël GUANEL, Stagiaire à la Coordination Régionale des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP)
- Bertrand GOHIER, Coordonnateur du Programme de réussite éducative de Rennes
- Hélène GRIMBELLE, Présidente de la Coordination Régionale des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) et déléguée générale de la Ligue de l'enseignement – Fédération Ille et Vilaine

ILS ONT AUSSI CONTRIBUÉ AUX TRAVAUX DU CESER...

2013 : Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?

- Rolland-Marie HEUSSAF, Directeur de l'Établissement public d'insertion de défense (EPIDE) de Lanrodec
- Evelyne LAPORTE, Directrice du Centre d'informations et d'orientation (CIO) de St Malo
- Arnaud LAUNAY, Directeur du CFA, Métiers du bâtiment, de St Grégoire
- Damien LAUNAY, Chef de projet expérimentation jeunesse au Conseil général du Morbihan (REAJ 56)
- Isabelle LEGENDRE-MAGRE, Directrice de l'Institut breton d'éducation permanente d'Ille et Vilaine (IBEP 35)
- Jean-Claude LESSARD, Conseiller régional de Bretagne
- Christophe LOUIS, Délégué national des Francas, chargé de la Région Bretagne
- Pierre LOUIS, Responsable OREF, GIP PRAO au Conseil régional de Rhône-Alpes
- Marie LE MORVAN, Directrice de la Mission locale du Pays de Brest
- Gaëlle LE STRADIC, Chargée de mission "insertion et formation" à l'Université sociale du Pays de Lorient, action "Prépa Diderot"
- Didier MOREAU, Coordonnateur régional du réseau des Missions insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC)
- Gérard MOREAU, Président de la Ligue de l'enseignement – Fédération Ille et Vilaine
- Emmanuel MOURLET, Directeur du Centre régional information jeunesse (CRIJ) de Bretagne
- Catherine PENNEC, Responsable du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) BTP de Quimper Cornouaille
- Nadine ROLLAND, Responsable de l'action territoriale de la PJJ Finistère-Morbihan
- Alain PHILIPPOT, Directeur territorial à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) du Finistère
- Raymonde ROUZIC, Chef SAIO Rectorat, Déléguée régionale ONISEP
- Marc ROUZEAU, Responsable de programmes "recherches, ressources et expertise en travail social" et Professeur associé au GIRFAS Bretagne
- Gérard SEILLÉ, Directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ) d'Ille et Vilaine – Côtes d'Armor
- Dominique SENORE, Chargé de mission auprès du Vice-président en charge de la formation tout au long de la vie au Conseil régional de Rhône- Alpes
- Henri SIMORRE, Directeur de la Direction de l'égalité et de la formation tout au long de la vie (DEFTLV), Conseil régional de Bretagne
- Michèle THEODOR, Chargée de mission "réussite éducative" au Conseil régional de Rhône-Alpes
- Thierry TICHIT, Directeur du Centre d'adaptation et de formation professionnelle (CAFP) -
- M. POISSON, Étudiant, stagiaire au Centre régional information jeunesse (CRIJ) de Bretagne
- Céline VIVENT, Chargée d'études, ESO-CEREQ, Basse-Normandie

2013 : Les services collectifs demain en Bretagne : besoins, fourniture, accès, financement....

- Loranne BAILLY, Directrice de l'aménagement et des solidarités DIRAM Région Bretagne – Rennes
- Pierre BAUBY, Enseignant chercheur Sciences Po Paris
- Pierre BERTRAND, Directeur Général adjoint Agence Régionale de Santé – Rennes
- Eric CHAREYRON, Directeur KEOLIS GROUPE Paris
- Fabrice DEMAS, Chargé de mission CREATIV Rennes
- DUPONT Jean-Philippe, Membre du CESER
- Olivier DULUCQ, Délégué régional Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) de Bretagne – St-Brieuc
- Isabelle GRAVIERE-TROADEC, Secrétaire générale pour les affaires régionales (SGAR) – Rennes
- Alain GUENGANT, Directeur de recherche CNRS et Professeur de finances publiques – Rennes
- Michel GUILLEMET, Directeur Régional INSEE Bretagne – Personnalité qualifiée extérieure du CESER – Rennes
- Alain GUILLOUARD, Directeur adjoint en charge des territoires Conseil Général d'Ille et Vilaine
- Jean-Luc HANNEQUIN, Directeur délégué Stratégies et innovations – Rennes
- Daniel HARDY, Membre du CESER, Président URIOPS
- Jean HORGUES DEBAT, Directeur ADRETS – Gap
- Evelyne HUAUME, Membre du CESER
- Bernadette KESSLER, Responsable service innovation numérique – Rennes Métropole
- Caroline LARMAGNAC, Conseillère en charge de l'équipe "Dynamique des territoires" DATAR – Paris
- Jean-Christophe LE DUIGOU, Ancien secrétaire National de la CGT - Paris
- Olivier LEON, Chef du service Etudes & Diffusion INSEE Bretagne – Rennes
- Marie-Martine LIPS, Présidente Chambre régionale de l'économie sociale (CRES) de Bretagne – Membre du CESER
- Martine LONG, Maître de conférences en Droit public Université d'Angers
- Jacques-François MARCHANDISE, Directeur de la recherche et de la prospective FING – Paris
- Romain MARIE, Juriste Université de Nancy – Laboratoire droit et changement social
- Bernard MERAND, Délégué général CRESS Bretagne – Rennes
- Henry NOGUES, Economiste, Professeur émérite Université de Nantes
- Laurence QUINAUT, Directrice Générale des Services Conseil Général l'Ille et Vilaine
- Alain SOMAT, Directeur LAUREPS/CRPCC
- Viviane TCHERNONOG, Chercheuse au CNRS Centre d'économie de la Sorbonne Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Gaël TOURNESAC, Responsable du pôle usages TIC CCI de Rennes

2013 : L'internationalisation du système productif alimentaire breton

- Virginie ALLAIRE-ARRIVE , Directrice de la COOP de France Ouest - Rennes
- Yvon AUFFRET, Directeur de CERAFEL - SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
- Stéphanie BENVEL, Responsable du Pôle Economie et Entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Bretagne - Rennes
- Michel BLOC'H , Président de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne - Rennes

- Gilles BOCABEILLE , Président de SOREAL ILOU - Brie
- Carl BOIS, Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) internationale - Rennes
- Olivier CLANCHIN , Président de TRIBALLAT NOYAL - NOYAL SUR VILAINE
- Jean CORDIER , Professeur au Département Economie rurale et gestion à l'Agrocampus Ouest – UMR SMART - Rennes
- Christian COUILLEAU , Directeur Général du Groupe EVEN - Ploudaniel
- Jacques CROLAIS , Directeur de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne - Rennes
- Karine DANIEL , Département Economie et sciences sociales du Groupe ESA d'Angers
- Fabienne DAURES , Unité d'Economie marine à IFREMER - PLOUZANÉ
- Gwénola FLOCH-PENN , Ingénieur économiste - Responsable prospective et marchés à la Chambre d'Agriculture du Finistère
- Marc GILLAUX , Directeur Général de Bretagne International - Rennes
- Sophie GIRARD , Unité d'Economie marine à IFREMER - Plouzané
- Bruno GLAHARIC , Responsable Département Mer chez Capitaine HOUAT, filiale du Groupe Intermarché - Lorient
- Xavier GUILLOU , Directeur Général des affaires maritimes et de la pêche, Bruxelles
- Philippe HERCOUET , Directeur régional adjoint à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de Bretagne - Rennes
- Olivier HOUSSAY , Directeur des crédits et du marché des entreprises au Crédit Agricole du Morbihan
- Werner KLEINHANSS, Thünen Institut d'Economie Rurale
- Céline LAISNEY , Chargée de mission au Centre d'études et de prospective au Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire - Montreuil s/ Bois
- Pascale MAGDELAINE , Institut technique de l'avicuture - Paris
- Michel MAGUEUR, Directeur Général Adjoint du groupe SILL - PLOUVIEN
- Louis-Pascal MAHE , Professeur Emerite - Département Economie à l'Agrocampus Ouest - Rennes
- Laurent MORIN , Délégué Général à FEEDSIM AVENIR - Rennes
- Bruno PARMENTIER , Consultant - Angers
- Jean-Luc PERROT , Directeur du pôle de compétitivité chez Valorial - Rennes
- Tanguy PESTEL , Directeur commercial de l'entreprise I-TEK, spécialisée dans l'équipement pour l'élevage porcin - Trémeur
- Anne-Marie QUEMENER , Responsable International et Communication du SPACE - Rennes
- Michel RIEU , Directeur du Pôle Economie à l'Institut du porc (IFIP) - Toulouse
- Joëlle SALAUN , Responsable observatoire des IAA à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne - Rennes
- Jean-Paul SIMIER , Directeur filières alimentaires à Bretagne Développement Innovation – Cesson Sévigné
- Thierry SIMON , Directeur Général de CREAVIA (Groupe EVOLUTION à partir du 01/01/2013) - Rennes
- Damien VAN CAUWELAERT, Directeur commercial au Centre d'affaires EDONIA – Saint Grégoire

2013 : Les dynamiques territoriales de la Bretagne en questions

- AUGER Jean-Christophe, Vice-président en charge des documents de prospective et de planification territoriale, Vannes Agglomération
- Loranne BAILLY , Directrice, DIRAM, Conseil régional de Bretagne
- Guy BAUDELLE , Professeur de géographie et aménagement, Université Rennes 2 – Haute Bretagne
- Christelle BEZARD , Directrice de l'économie, de l'emploi et des territoires, Conseil général des Côtes d'Armor
- Christophe BIDAUD , Directeur, GIP Pays de Redon
- Michel BIHAN, Président, CVB & Maire de Cesson-Sévigné
- Gwénaël BODO , Directeur de la stratégie et du rayonnement métropolitain, Rennes Métropole
- Stéphane BOIS , Directeur, Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire
- Armelle BOTHOREL, Présidente, Saint-Brieuc Agglomération
- Thierry BURLOT , Vice-président, Conseil régional de Bretagne
- Thierry CANN, Directeur, Pôle métropolitain Pays de Brest
- Nadine CATTAN, Directrice de recherche du laboratoire Géographie-cités, Université Paris Diderot – Paris 7
- Nathalie CONAN-MATHIEU , Directrice de Cabinet, Quimper Communauté
- Hervé CORNIC , Directeur général des services, Lorient Agglomération
- Luc COUAPEL , Vice-président en charge du foncier, de l'urbanisme, de l'enseignement supérieur Saint-Malo Agglomération
- Yves COURTOT , Directeur général, Brest Métropole Aménagement
- Nadine CRINIER , Directrice régionale, Pôle emploi Bretagne
- Annie DAVY , Présidente, GIP Pays de Brocéliande
- Daniel DELAVEAU , Président, Assemblée des Communautés de France
- Catherine DESVALLES-BUNEL, Directrice du développement économique, Saint-Malo Agglomération
- Dominique DUCLOS, Membre, CESER des Pays de la Loire
- Marc DUMONT , Maître de conférence (géographie/ aménagement), Université Rennes 2 – Haute Bretagne
- Maurice FRANÇOIS, Directeur général des services, Nantes Métropole
- Bernard FRITSCH, Professeur d'aménagement de l'espace, urbanisme, Université de Nantes
- Christian GALMARD, Conseiller technique, CESER des Pays de la Loire
- Daniel GASLAIN, Vice-président délégué au développement économique, Saint-Malo Agglomération
- Florence GOURLAY, Maître de conférences, Université Bretagne Sud
- Alain GUILLARD, Directeur du cadre de vie et de l'aménagement, Saint-Malo Agglomération
- Ludovic HALBERT, Chargé de recherche au CNRS, LATTS, ParisTech, Ecole nationale des ponts et chaussées
- Philippe HAMMAN, Professeur de sociologie, Université de Strasbourg
- Claude JACQUIER, Directeur de recherche, Laboratoire Triangle, ENS Lyon
- Patrick JAGAILLE, Membre du Bureau du Conseil de développement de l'agglomération et du Pays de Brest
- Yves JAVEY, Directeur général des services, Saint-Malo Agglomération

ILS ONT AUSSI CONTRIBUÉ AUX TRAVAUX DU CESER...

2013 : Les dynamiques territoriales de la Bretagne en questions

- Robert JESTIN, Vice-président, CODESPAR
- Dominique JULAUD, Président, GIP Pays de Redon-Bretagne Sud
- Marie-Hélène KEROUANTON, Observatoire des territoires, DATAR
- Maryse LARPENT, Chargée d'études "démographie et société", ADEUPA
- Sylvain LE BERRE, Doctorant en sciences politiques, Université Rennes 1 et stagiaire au Conseil régional de Bretagne en 2011
- Monique LE CLEZIO, Vice-présidente, Conseil général des Côtes d'Armor
- Ronan LE DELEZIR, Maître de conférences en géographie-aménagement, Université Bretagne Sud
- Joël LE JEUNE, Président, Lannion Trégor Agglomération
- Dominique LE ROY, Chef de l'unité "Etudes et prospective", DREAL de Bretagne
- Henri-Jean LEBEAU, Président, Saint-Malo Agglomération
- Jean-Charles LOLLIER, Président, Conseil de développement du Pays de Centre Ouest Bretagne
- Pierre MAILLE, Président, Conseil général du Finistère
- Nicolas MAXIME, Responsable du Service Unité du Service Statistiques, Pôle Emploi Bretagne
- Pierre MEHAIGNERIE, Vice-président, Fédération des Villes Moyennes
- Norbert METAIRIE, Président, Lorient Agglomération
- Jean-Jacques MONFORT, Directeur général des services, Lannion Trégor Agglomération
- Jean OLLIVRO, Professeur en géographie et aménagement, Université Rennes 2
- Gérard PELTRE, Président, Association Ruralité-Environnement-Développement et Mouvement européen de la ruralité
- André PIETRUCCI, Directeur général des services, Saint-Brieuc Agglomération
- Vincent PIVETEAU, Président, Collectif "Ville-Campagne"
- Bernard POIGNANT, Président, Quimper Communauté
- Michaël QUERNEZ, Vice-président, Conseil général du Finistère
- André TALARMIN, Maire, commune de Plouarzel
- Manuela THERAUD, Coordinatrice, Association des Iles du Ponant
- Jean-Louis TOURENNE, Président, Conseil général d'Ille-et-Vilaine
- Stéphane TUDAL, Directeur, Conférence des Villes de Bretagne
- Yann ZENATTI, Vice-président, Conseil de développement du Pays de Lorient

2013 : Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne

- Georges ANDRÉ, Président du Club "Décentralisation habitat Bretagne"
- Loranne BAILLY, Directrice de la Direction de l'aménagement et des solidarités au Conseil régional de Bretagne
- Cécile BELARD du PLANTYS, Directrice générale d'Archipel Habitat
- Maître Michel BOUCHAUD, Président de l'UNPI 35 (Union nationale des associations de propriétaires immobiliers) et Coordonnateur des UNPI en Bretagne
- Erwan BRETEL, Directeur de l'Agence de Bretagne de la Fondation Abbé Pierre
- Stéphanie CADRO, Conseillère en économie sociale et familiale au SIRES du Morbihan
- Christine COLAS des FRANCS, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Lorient, chargée du Tribunal d'Instance de Lorient (56)
- Didier COLLET, Directeur départemental des Côtes d'Armor et délégué régional à la Banque de France
- Benoît COURTIN, Directeur du Pact-Habitat et Développement du Morbihan
- Catherine CREAC'H-PAILLEY, Responsable Communication au Conseil régional des Notaires de la Cour d'Appel de Rennes (35)
- Daniel CUEFF, Président de Foncier de Bretagne, Maire de Langouët (35)
- Nathalie DEMESLAY, Responsable du service Habitat à Rennes Métropole
- Jean-Yves DIGUET, Conseiller en économie sociale et familiale au CDAS de la couronne rennaise Est
- Aurélie DJADEL, Responsable E-mobilia Bretagne
- Patrick DOUTRELIGNE, Délégué général de la Fondation Abbé Pierre
- Gilles DREUSLIN, Responsable des dispositifs de solidarité à Rennes Métropole
- Christian DU BOISLOUVEAU, Chef du service "Foncier, urbanisme et habitat" au Conseil régional de Bretagne
- Maître Jean DUGOR, Président du Conseil régional des Notaires de la Cour d'Appel de Rennes (35)
- Isabelle FOUREL, Assistante gestionnaire au service insertion par le logement au Conseil général d'Ille et Vilaine
- Maguy GAILLARD, Présidente de la Confédération nationale du logement 35, membre de l'association régionale CNL Bretagne
- Bénédicte GARÇON, Chef du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Morbihan (ADIL 56)
- Christine GOSSET, Responsable du service des interventions sociales à la MSA d'Armorique
- Luc GOUTARD, Chargé d'études à l'INSEE Bretagne
- Martine GRESELER, Responsable du CDAS de la couronne rennaise Est
- Yasmina HÉLIGON, Vice-présidente de l'Association "Consommation, Logement, Cadre de vie" d'Ille et Vilaine (CLCV 35)
- Bruno HOUSSIN, Président de la Chambre régionale de la FNAIM Bretagne
- Maître Stéphan HUBERT, Président de la Chambre régionale des Huissiers de justice de la Cour d'Appel de Rennes
- Nicolas JAFFRAY, Délégué départemental de l'Association "Consommation Logement Cadre de vie" d'Ille et Vilaine (35) - CLCV
- Jacqueline JAN, Responsable du pôle "Cohésion sociale et familiale" à la CAF 35
- Marie-France KERAMBELLEC, Directrice de l'Agence départementale d'information sur le logement du Morbihan - ADIL
- Fabienne LAGOEYTE, Directrice adjointe MSA Portes de Bretagne

- Michel LALANNE, Chargé des études et de la politique de l'habitat et du logement des populations spécifiques à la DREAL Bretagne
- Christian LAMOUR, Directeur des risques, de l'organisation et de la logistique à la Caisse régionale du Crédit Agricole 35
- Josiane LE DEVEHAT, Directrice du SIRES du Morbihan
- Yann LE JOLIVET, Directeur départemental du Crédit Mutuel/Arkéa 35
- Annie LE MAIGNAN, Chef de service à la Banque de France, Rennes
- Jean LE QUEMENER, Directeur adjoint, Direction de l'action sociale à la MSA d'Armorique
- Cécile LECHENE, Représentante de la Fédération bretonne des CAF
- Olivier LEON, Chef du service "Etude et diffusion" à l'INSEE Bretagne
- Pascal LEVEAU, Chef de division "Aménagement, urbanisme, logement" à la DREAL Bretagne
- Gilles L'HERMITTE, Directeur adjoint Arohabitat, animateur du Club Décentralisation Habitat Bretagne
- Claude MARTIN, Professeur à l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), Chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Jacques MATELOT, Directeur adjoint, Compagnons Bâtisseurs de Bretagne
- Jacky MEUNIER, Président de l'association Covoiturage+
- Philippe MORICE, Directeur de Pact-Habitat des Côtes d'Armor et Développement Bretagne
- Bernadette OSES, Responsable du Service Hébergement au CCAS de Brest
- Jean-Gilles PERRONO, Directeur adjoint à la Direction de l'action sociale au Conseil général du Morbihan
- Noël PHILIPPE, Directeur des Services Urbains à Rennes Métropole
- Guy POTIN, Vice-Président chargé de l'habitat à Rennes Métropole
- Sophie POUYMAYOU, Directrice de l'ADIL d'Ille et Vilaine
- Jean-Yves PRAUD, Vice-Président en charge de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire au Conseil général d'Ille et Vilaine
- Jules RAULT, Directeur d'Espacil Habitat 35
- Andréa RAVARINO, Directeur d'IDEA 35 (Agence de développement économique)
- Yves-Marie ROLLAND, Directeur du Logis Breton (Coopérative HLM 29)
- Patrick SCIBERRAS, Direction de l'AroHabitat Bretagne
- Marion STEUNOU, Responsable du Service "Conseil en mobilité" à Rennes Métropole
- Jacques UGUEN, Membre du CESER Bretagne, ex-président de l'AROHabitat
- Josuan VALLART, Chargé de mission insertion par le logement au Conseil général d'Ille et Vilaine
- Didier VILAIN, Directeur de l'Établissement public Foncier de Bretagne
- Sonia VOROBIEF, Conseillère en économie sociale et familiale, responsable du service "Assistance aux salariés en difficulté" à INICIAL/Espacil
- Claude VOUILLOT, Représentant de la Caisse régionale de la Fédération bancaire française et membre du CESER Bretagne
- Denis WATTEZ, Administrateur ESPACIL Habitat et directeur de l'action logement à INICIAL

2012 : Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?

- David ALIS, Professeur à l'Institut de Gestion de Rennes
- Darin BEACH, Chargé de mission "Investissements étrangers", Bretagne International - Rennes
- Eric BEATY, Attaché commercial au Consulat des Etats-Unis d'Amérique à Rennes
- Christophe BLANCHY, Directeur général d'UniExpansion Ouest - Rennes
- Anis BOUAYAD, Conseil en stratégie
- Olivier BOUBA-OLGA, Professeur d'économie à l'Université de Poitiers – UFR de Sciences économiques
- Daniel BOULLE, Représentant de Breizh Conseil – Société Synergie Actions - Rennes
- Patrick CLOAREC, Représentant de Breizh Conseil – Société Nexima - Rennes
- Patrick COSQUER, Délégué général de la MEITO (Mission pour l'Electronique, l'Informatique, et les Télécommunications de l'Ouest) - Rennes
- Jean-Luc COSTE, Consultant Cabinet Coste Développement, Saint Mars du Désert
- Bertrand DISTINGUIN, Directeur Investissement Grand Ouest Gestion - Rennes
- Yves FANTOU, Gérant de la Société Yves FANTOU SAS – Dol de Bretagne
- Jean-Luc GAFFARD, Directeur du Département de recherche sur l'innovation et la concurrence de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques - Paris
- Jacques GARAU, Commissaire à la réindustrialisation à la Préfecture de la Région Bretagne - Rennes
- Marc GILLAUX, Directeur général de Bretagne International Rennes
- Michel GRIFFON, Directeur général adjoint de l'Agence nationale de recherche (ANR) - Paris
- Michel HOUDEBINE, Président du Pôle de compétivité Valorial - Rennes
- Françoise LE LANN, Directrice d'Investir en Finistère - Brest
- Michel MORVAN, Directeur du Pôle Développement de Brest Métropole Océance
- Yves MORVAN, Professeur ancien Président du CESR de Bretagne
- Hervé MOULINIER, Président du Pôle de compétivité Mer Bretagne – Brest
- Frédéric PELLET, Chef de la division Etudes économiques de l'INSEE Bretagne - Rennes
- Jean-Louis PERRAULT, Maître de conférences à l'Université de Rennes 1 – Faculté des sciences économiques
- Jean-Luc PERROT, Directeur adjoint du Pôle de compétitivité Valorial - Rennes
- Maryline PIERRES, Responsable du Pôle International du Pôle International de l'Agence économique de Bretagne - Brest
- André-Yves PORTNOFF, Directeur d'études associé à l'Observatoire de la révolution de l'intelligence, Groupe Futuribles International - Paris
- Jean-Luc POULAIN, Président de Breizh Conseil Cabinet Phare & balises - Rennes
- Olivier THONNEL, Représentant de Breizh Conseil Hisséo consultants - Rennes

ILS ONT AUSSI CONTRIBUÉ AUX TRAVAUX DU CESER...

2012 : Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne

- Emmanuel BALLERINI, Chargé de mission Coordination des programmes FEDER-Obj2 et FSE, DATAR
- Jérôme BASTIN, Adjoint au Directeur Général des Services, Conseil régional de Bretagne
- Marc-Antoine BERTRAN de BALANDA, Chef du service des projets d'investissement, Réseau Ferré de France, Direction régionale Bretagne - Pays de la Loire
- Bruno BORODINE, Chef de service de la Mission de contrôle des fonds structurels européens (MCFSE), Conseil régional de Bretagne
- Karine BOUCHER, Assistante de projet Réseau Ferré de France, Direction régionale Bretagne - Pays de la Loire
- Jean-Claude CHARDRON, Responsable du pôle forêt bois, coordinateur du comité technique Breizh Bocage, DRAAF Bretagne
- Alexandre COLOMB, Responsable du réseau entreprise Network, CCI de la Région Bretagne
- Maïté COSNARD, Consultante - Eleo Conseil
- Sylvie COURATIN, Directrice à la Direction des affaires européenne et internationales (DAEI), Conseil régional de Bretagne
- Théo EFSTATHIOU, Responsable Recherche et développement, Sojasun technologies (Porteur de projet FEDER)
- Guillaume FARNY, Chef du bureau des affaires européennes, Secrétariat Générale aux Affaires Régionales
- Benoît FORMSTECHER, Chargé de projets études amont, Réseau Ferré de France, Direction régionale Bretagne - Pays de la Loire
- François FOUCAUD, Secrétaire général de l'AGLIA (Porteur de projet FEP, Interreg)
- Laurence GEMELINE, Gérante des Jardins de Kerbellec (Porteur de projet FSE)
- Isabelle GRAVIERE-TROADEC, Secrétaire Générale aux Affaires Régionales Bretagne
- Camille LAGARDE, Directrice adjointe, responsable du pôle ressources Syndicat mixte du parc naturel d'Armorique (Porteur de projet FEADER)
- Nelly LECHAPLAIN, Gérante d'Elan Créateur (Porteur de projet FSE)
- Marie-Noëlle LE KERVERN, Coordinatrice de l'animation du programme Interreg France-(Manche) Angleterre, Conseil régional de Haute-Normandie
- Yves-Marie LE PANNERER, Coordinateurs des projets de la Commission européenne Technicolor R&D France (Porteur de projet PCRD)
- Vincent MALFERE, Adjoint à la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales
- Gilles MARECHAL, Chef du service Europe et international Conseil Général des Côtes d'Armor
- Louis PAUTREL, Président de Louvigné Communauté (Porteur de projet FEADER, Breizh Bocage
- Gilles PETITJEAN, Directeur régional de l'ADEME Bretagne
- Christelle PICHON, Chargée de mission environnement Louvigné Communauté (Porteur de projet FEADER, Breizh Bocage)
- Sophie PLASSART, Responsable FEDER, ADEME Bretagne
- Eric PLAZE, Responsable du pôle Europe et territoires, DRAAF Bretagne
- Laurent PRIEUR, Ancien gérant et fondateur d'Elan Créateur (Porteur de projet FSE)
- Anne PROU, Responsable de la cellule FSE, Conseil général du Finistère
- Mélanie SICHE, Chargée de mission LEADER, Syndicat mixte du Pays de Pontivy
- Anne-Laure VALLAURI, Chef de service politique de cohésion, contractualisation nationale et coopérations européennes (SPEURO), Conseil régional de Bretagne
- Béatrice VIALE, Directrice de la recherche et de la valorisation, Université de Rennes 2

2012 : Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne

- Marcel ANDRE, Conseiller du Recteur d'académie de Rennes, en charge de l'enseignement supérieur
- Olivier APTEL, Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce de Rennes
- Nicole BELLOUBET, Vice-présidente, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la politique d'enseignement supérieur au Conseil régional de Midi-Pyrénées
- Claude CARPENTIER, Président du Conseil d'Institut de l'IUT de St Malo, Membre de l'ARIUT
- Guy CATHELINEAU, Président de l'Université européenne de Bretagne et de l'Université de Rennes 1, Membre du CESER
- Anne-Yvonne COZIC, Chargée de mission, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche à Rennes Métropole
- David DERRE, Directeur, délégué UIMM Bretagne
- Henri DEUDON, Ancien directeur général de la SAUR Ouest
- Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du CESE National
- Priscilla DE ROO, Chargée de mission à la DATAR
- Amandine ESCHERICH, Présidente de l'UNEF Rennes
- Jacques FERNANDEZ, Directeur du CROUS Bretagne
- Paul FRIEDEL, Directeur de Télécom Bretagne
- Frédéric GAFFIOT, Directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et des formations sanitaires et sociales au Conseil régional de Rhônes-Alpes
- Marc GONTARD, Président de l'Université Rennes 2 – Membre du CESER Bretagne
- Bertrand GUILBAUD, Directeur général du Pôle de compétitivité Images et Réseaux
- Marc LABBEY, Vice-président, délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche à Brest Métropole Océane
- Yvan LERAY, Président de l'Association régionale des IUT de Bretagne, Directeur de l'IUT de Brest
- Véronique LESCOP, Directeur des soins, en charge de la coordination des instituts de formation au Centre hospitalier de St Brieuc
- Olivier LE BERRE, Directeur de l'Agrocampus Ouest
- Françoise LE FUR, Chef du service "formations sanitaires et sociales" au Conseil régional de Bretagne
- Pierre L'HEVEDER, Vice-Président de l'Association FEDE B
- Philippe MARCHAND, Directeur de l'IFREMER
- Philippe MARTIN, Directeur de Supelec Rennes
- Philippe MENUT, Directeur de la Direction de la formation initiale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports au Conseil régional de Bretagne

- Yves MORVAN, Professeur émérite des universités, Rapporteur du Plan Université 2000
- Hervé MOULINIER, Président du Pôle de compétitivité Mer Bretagne
- Sylvie MURZEAU, Directrice de l'Université de l'Ouest
- Pascal OLIVARD, Président de l'Université de Bretagne Occidentale
- Robert PEDRON, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation à St Brieuc Agglomération
- Isabelle PELLERIN, Vice-présidente, déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche à Rennes Métropole
- Bernard POULIQUEN, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
- Patrice QUINTON, Président de la Conférence des grandes écoles de Bretagne, Membre du CESER
- Gwendal ROUILLARD, Vice-président, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à Cap L'Orient Agglomération
- Claire SALLIC, Directrice du service de la formation continue à l'ADEFOPE de l'Université de Bretagne Sud
- Louis-Marie SUPIOT, Vice-président, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche à Vannes Agglomération
- Grégoire THOMAS, Directeur général de l'Agrocampus Ouest
- Olivier THOMAS, Directeur du LERES – EHESP
- Jean-Vincent TRELLU, Directeur général de l'IRTS Bretagne
- Jean VERGER, Directeur de l'IUT de Lorient

2012 : Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne – une approche prospective

- Isabelle GOLDRINGER, Directeur de recherche, Unité mixte de recherche de Génétique Végétale, Ferme du Moulons, INRA
- Michel GRIFFON, Directeur général adjoint de l'Agence nationale de recherche (ANR)
- Yves HENOCQUE, Responsable "Nature et société", IFREMER, Paris
- Nathalie HERVE-FOURNEREAU, Membre du réseau Nanonorma, Directrice adjointe de l'Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE), Rennes
- Julien JEAN, Charge de mission scientifique et technique, Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA)
- Herve JENOT, Président du Comite régional de la conchyliculture (CRC) de Bretagne Sud
- Eric JUET, Ingénieur de recherche, Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE), Rennes
- Vincent JULLIEN, Professeur d'histoire et de philosophie des sciences, Université de Nantes
- Ecora KEROMNES, Chargée de mission, Service Pêche et aquaculture, Conseil régional de Bretagne
- Monique L'HOSTIS, Professeur, Centre vétérinaire de la faune sauvage et des écosystèmes des Pays de la Loire, Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique - Plateforme environnementale vétérinaire
- Olivier LAMBERT, Biologiste, directeur du Centre vétérinaire de la faune sauvage et des écosystèmes des Pays de la Loire, Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique – Plateforme Environnementale Vétérinaire
- Helene LANGEVIN-JOLIOT, Physicienne nucléaire, Directrice de recherche émérite au CNRS, Présidente de l'Union rationaliste
- Sylvain LAUBE, Maitre de conférences en physique, Directeur du Pabst, IUFM/UBO, Brest
- Josette LAUNAY, Chargée de mission, coordinatrice, Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne (CSEB)
- Violette LE FEON, Ingénieure agronome, écologue, chargée d'étude temporaire au Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne (CSEB)
- Alain-Herve LE GALL, Responsable du service Information et Communication scientifiques et techniques, Centre armoricain de recherches en environnement (CAREN), Observatoire des sciences de l'univers (OSUR), Rennes
- Haug LE GUEN, Directrice, Les Petits Débrouillards de Bretagne
- Claude LESNE, Médecin, spécialiste de l'appareil respiratoire Professeur, Département Sante publique, Faculté de médecine, Université de Rennes 1
- André LESPAGNOL, Ancien Conseiller régional, vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Conseil régional de Bretagne
- Marc LIPINSKI, Conseiller régional, ancien vice-président en charge de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, Conseil régional d'Ile de France
- Philippe LUCAS, Directeur de recherche, Unité mixte de recherche BiO3P, INRA, Rennes
- Bertrand MARSAL, Conseiller académique en charge de la "Culture scientifique et technique", Rectorat de Rennes
- Jean-Luc MILLECAMPS, Ingénieur, Pole Agronomique de l'Ouest, Rennes
- Denis MORINEAU, Physicien, Institut de physique, Rennes
- Jose NADAN, Apiculteur, Président du Syndicat des apiculteurs professionnels de Bretagne (SAPB)
- Sandrine PAILLARD, Directrice adjointe de l'Unité "Expertise collective, prospective et études", INRA, Paris
- Jacqueline PIERRE, Ingénieur-agronome, éthologue spécialiste du comportement des abeilles, Département Sante des plantes et environnement, INRA, Rennes
- Yannick PONT, Charge de la structuration de la recherche et de la culture scientifique, Service développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, Conseil régional de Bretagne
- Bernard POULIQUEN, Conseiller régional, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Conseil régional de Bretagne
- Fréderic RODE, Directeur général, Bretagne Innovation
- Olivier ROSAT, Président du groupement d'intérêt économique (GIE) Lait-Viande de Bretagne
- Vincent TARDIEU, Journaliste scientifique
- André THEPAUT, Directeur d'études, TELECOM Bretagne, Brest
- Stéphane TUDAL, Chef du service développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, Conseil régional de Bretagne
- Philippe VERNON, Directeur de recherche CNRS, écologue entomologiste, Station biologique de Paimpont, Université de Rennes 1

ILS ONT AUSSI CONTRIBUÉ AUX TRAVAUX DU CESER...

2012 : Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière

- Frank BELLION, Président de la CCI de Brest
- Marc BŒUF, Responsable partenariats énergies marines à DCNS
- Alain CLEMENT, Chercheur à l'École centrale de Nantes
- Alain COUDRAY, Président du CDPMEM des Côtes d'Armor
- Yann-Hervé DE ROECK, Coordinateur du projet France Énergies Marines
- Vincent DENBY-WILKES, Délégué régional d'EDF en Bretagne
- Jacques DUBOST, Président de Bretagne Pôle Naval
- Thierry GUEZENNEC, Directeur du développement économique à la CCI de Brest
- Stéphane JEDREC, Directeur de la Stratégie du Groupe Nass&Wind
- Christophe LE NANCQ, Directeur du développement à la CCI des Côtes d'Armor
- Jean-Jacques LE NORMENT, Adjoint au directeur en charge de la conduite de projet de développement du port de Brest, Direction de la mobilité et des transports, Conseil régional de Bretagne
- Violaine MERRIEN, Chargée de mission pêche, aires marines protégées, énergies marines au CRPMEM
- Thierry TROESCH, Vice-président de la CCI des Côtes d'Armor chargé de l'industrie, Président de la commission industrie-agroalimentaire

2012 : Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse

- Georges ANDRE, 1er adjoint, Maire-adjoint chargé du logement et du tourisme, Mairie de Vannes
- Jean-Pierre BIGORGNE, 6e Vice-président en charge des tranports, Quimper Communauté
- Philippe BONNIN, Vice-président en charge des infrastructures, Conseil général d'Ille et Vilaine
- Marc BOUCHERY, Délégué, Association Interconnexion Sud TGV en Ile-de-France
- Michel BREMONT, Vice-président en charge des transports, Conseil général des Côtes d'Armor
- Thierry CONAN, Représentant des agences d'urbanisme de Bretagne, Côtes d'Armor Développement
- Nathalie CONAN-MATHIEU, Directrice du Cabinet, Mairie de Quimper
- Anne COUTIERE, Directrice du pôle observatoire, Comité régional du Tourisme de Bretagne
- Jérôme DENIS, Directeur général des services techniques, Lamballe Communauté
- Anne DERRIEN-MALECKI, Chargée de projets prospective études et observatoire des transports, Direction de la mobilité et des transports, Service accessibilité, stratégie et logistique, Conseil régional de Bretagne
- Marie-Claire DIOURON, 1re adjointe au Maire en charge de l'environnement, du développement, de la rénovation urbaine et de la coopération intercommunale, Mairie de Saint-Brieuc
- Michael DODDS, Directeur, Comité régional du Tourisme de Bretagne
- Xavier DOMANIECKI, Directeur des routes, Conseil général du Morbihan
- Françoise EVANNO, Présidente, Syndicat Mixte du Pays d'Auray
- Anne-Laure GARNIER, Responsable Mission Grands Projets et Développement, Quimper Communauté
- Gilbert GASPAILLARD, Maire, Mairie de Pordic, Vice-président, Pays de Saint-Brieuc / Vice-président en charge de l'économie, Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Brieuc
- Michel GOURTAY, Délégué général, Investir en Finistère
- Morgan HAMON, Chargée de mission déplacements, Pays d'Auray
- Béatrice HEROULT, Directrice du développement économique et touristique, Saint-Brieuc Agglomération
- Hervé HERRY 1er Vice-président en charge des finances, Quimper Communauté
- Kristell JAMME, Directrice, Syndicat mixte du Pays d'Auray
- Pierre JOLIVET, Directeur général adjoint, Direction de la mobilité et des transports, Conseil régional de Bretagne
- Gérard LAHELLEC, 4e Vice-président chargé de la mobilité et des transports, Conseil régional de Bretagne
- Michel LEBOEUF, Directeur des grands travaux, SNCF
- Patrick LEWEURS, Directeur général adjoint à l'Aménagement, Conseil général des Côtes d'Armor
- Pierre LE BODO, Maire-adjoint chargé des travaux et déplacements, Mairie de Vannes
- Nathalie LE MENACH, Chef de mission, Direction de la mobilité et des transports, Service accessibilité, stratégie et logistique, Conseil régional de Bretagne
- Christian LE PETIT, Directeur général des services techniques, Rennes Métropole
- Jean LE VOURCH, Membre du CESER de Bretagne, Président d'Investir en Bretagne
- Claude LIEBERMANN, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Président du comité de pilotage de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de Loire
- Michel MACE, Ancien membre du CESER de Bretagne, alors rapporteur "transports"
- Pierre MAILLE, Président, Conseil général du Finistère
- Philippe MENERAULT, Professeur, Université Lille 1
- Ronan MARCEL, Directeur, Agence Quimper Cornouaille Développement
- Alain MASSON, 1er Vice-Président en charge des transports, Brest Métropole Océane
- Pascal MIGNEREY, Conseiller du délégué, DATAR
- Hervé MINJON, Directeur général des services, Mairie de Vannes et Communauté d'agglomération de Vannes
- Antoine MONNERIE, Responsable d'opérations, Rennes Métropole
- Alain MUSTIERE, Président, Association Interconnexion Sud TGV en Ile-de-France
- Jean-Charles ORVEILLON, Directeur, Pays de Saint-Brieuc
- Paul PELLE, Chargé de mission du projet "Gare" - Mission Grands Projets et Développement – Quimper Communauté
- Bernard POIGNANT, Président, Quimper Communauté, Maire de Quimper
- Gilles POUPARD, Représentant des agences d'urbanisme de Bretagne, AUDELOR Lorient
- Jean-François RAULT, Directeur général de l'Aménagement, de l'environnement et des transports, Cap l'Orient Agglomération

- François RIVOAL, Représentant des agences d'urbanisme de Bretagne, ADEUPa Brest
- Nolwenn ROUAULT, Responsable de la Direction Développement, Urbanisme et affaires économiques, Mairie de Saint-Brieuc
- Guy ROUSSEL, 1er Vice-président en charge du Pôle d'échanges multimodal, Syndicat Mixte du Pays d'Auray, 1er adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et des déplacements urbains, Mairie d'Auray
- Jean-François ROUXEL, Vice-président, Lamballe Communauté
- Chantal SIMON-GUILLOU, Vice-présidente en charge des territoires et de l'environnement, Conseil général du Finistère
- Jean-Marie STOLL, Responsable de la division transports mobilité sécurité, DREAL Lorraine
- Antoine STOUFF, Directeur des déplacements, Brest Métropole Océane
- Maria VADILLO, Présidente, Comité régional du Tourisme de Bretagne, Vice-présidente en charge du tourisme et du patrimoine, Conseil régional de Bretagne
- Ronan VIEL, Représentant des agences d'urbanisme de Bretagne, AUDIAR Rennes
- Jean-Marie ZELLER, Président, Conseil de développement du Pays de Vannes

2011 : Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace

- Pierre AUROUSSEAU, Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne (CSEB)
- Sylvain BALLU, Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA)
- Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional chargé de l'Aménagement du territoire et de l'environnement
- Jean-Michel LOPEZ, Directeur de la Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité du Conseil régional
- Aude WITTEN, Préfecture de la région Bretagne

2011 : Milieux côtiers, ressources marines et société 2011

- Geneviève ARZUL, Chercheur à l'Ifremer
- Pierre AUROUSSEAU, Professeur, Président du Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne (CSEB)
- Sylvain BALLU, Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA)
- Jérôme BASTIN, Directeur de la mer, du développement maritime et du littoral au Conseil régional de Bretagne
- Jean-Pierre BAUD, Chercheur à l'Ifremer
- Jean-Pierre BEURIER, Professeur de droit à l'Université de Nantes
- Christine BODEAU, Présidente de la Chambre syndicale des algues
- Jean BONCOEURN, Professeur, Directeur de l'UMR AMURE (Ifremer/UBO)
- Goulven BREST, Président du Comité national de la conchyliculture et du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord
- Thierry BURLOT, Vice-président chargé de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité au Conseil régional de Bretagne
- Patrick CAMUS, Chercheur à l'Ifremer
- Jean-Pierre CARVAL, Secrétaire général du CLPMEM Nord-Finistère
- Sébastien CHANTEREAU, Chargé de mission scientifique au Comité national de la conchyliculture
- Laurent CHAUVAUD, Chercheur au LEMAR (UMR CNRS/IRD/UBO)
- François CODET, Chargé de la politique des bassins versants au Conseil régional de Bretagne
- Aurore DAVAINE, Chef du service Pêche et aquaculture au Conseil régional de Bretagne
- Dominique DAVOULT, Chercheur à la Station biologique de Roscoff
- Denis DE LA BROISE, Chercheur à l'IUT de Quimper (UBO)
- Alain DREANO, Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
- Gaël DURAND, Directrice à l'IDHESA
- Didier GASCUEL, Directeur du Pôle halieutique d'Agrocampus Ouest
- Jacques GRALL, Chercheur au LEMAR (UMR CNRS/IRD/UBO)
- Catherine GREMILLET, Chef du service de l'eau au Conseil régional de Bretagne
- Alain HENAFF, Chercheur au laboratoire Géomer (UMR CNRS/UBO)
- Yves HENOCQUE, Responsable Nature et Société à l'Ifremer
- Christian HILY, Chercheur au LEMAR (UMR CNRS/IRD/UBO)
- Annick HOURMANT, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale
- Enora KEROMNES, Chargée de mission au service Pêche et aquaculture au Conseil régional de Bretagne
- Bernard KLOAREG, Directeur de la Station biologique de Roscoff
- Olivier LAROUSSINIE, Directeur de l'Agence des aires marines protégées
- Philippe LE GOFFE, Directeur du département Economie rurale et gestion à Agrocampus Ouest
- Olivier LE PAPE, Professeur au Pôle halieutique d'Agrocampus Ouest
- Harold LEVREL, Chercheur à l'Ifremer
- Jean-Michel LOPEZ, Directeur du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité au Conseil régional de Bretagne
- Alain MADEC, Gérant de la société Penn Ar Bed
- Philippe MASQUELIER, Responsable du contrat de rade de Brest, animateur du SAGE de l'Elorn à Brest Métropole Océane (BMO)
- Jean-Luc MILLECAMPS, Pôle Agronomique de l'Ouest
- Stéphane PENNANGUER, Responsable du pôle GIZC au Conseil régional de Bretagne
- Philippe POTIN, Chercheur à la Station biologique de Roscoff
- Françoise QUINIOU, Chercheur à l'Ifremer
- Jean-Louis RIVOAL, Délégué régional de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Eric THIEBAUT, Chercheur à la Station biologique de Roscoff
- Myriam VALERO, Chercheur à la Station biologique de Roscoff
- Gérard VERON, Chercheur à l'Ifremer
- Jacques WEBER, Chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
- Aude WITTEN, Responsable de la Mission interdépartementale et régionale de l'eau à la Préfecture de la région Bretagne

ILS ONT AUSSI CONTRIBUÉ AUX TRAVAUX DU CESER...

2011 : Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne

- Pierre BAZANTAY, Professeur de littérature française, Vice-président, Université de Haute Bretagne, Rennes 2
- Valérie Becquet, Maître de conférences en sociologie à l'Université de Cergy-Pontoise, chercheur au CNRS, Centre de sociologie des organisations de Sciences Po Paris, co-responsable avec Cécile Van de Velde du réseau "Jeunesses, âges de la vie et générations" de l'Association Française de sociologie
- Jérôme BOUTHIER, Chargé de mission au Centre régional information jeunesse Bretagne (CRIJ)
- Anne-Lise BREGER, Volontaire en Service civique à l'Association Française des étudiants pour la ville (AFEV) de Brest
- Stefan CARDAIRE, Responsable Information Jeunesse Finistère, CRIJ Bretagne
- Benoît CAREIL, Président de l'association Adrénaline à Rennes
- Olivier David, Maître de conférences en géographie à l'Université de Haute Bretagne, Rennes 2, UMR CNRS, Président national du mouvement d'éducation Populaire "Les Francas" sur la place des jeunes dans l'espace public
- Pedro DASILVA, Membre de l'Association "Boom Cœur" de St Brieuc
- Laurence DAVOUST-LAMOUR, Sociologue à Socioscope et Chrysalide
- Richard de LOGU, Directeur Association BUG, Rennes
- Sylvie DENIS, Directrice de la résidence KER HEOL (Foyer de jeunes travailleurs – FJT et EHPAD), association Les Amitiés d'Armor, Brest
- Ronan ELIES, Directeur résidence KERELIE (FJT et Espace multi accueil "Poupig"), association Les Amitiés d'Armor, Brest
- Romain FURIC, Jeune sapeur-pompier volontaire – SDIS 29
- Bernard GAILLARD, Psychologue, Maître de conférences à l'Université de Haute Bretagne, Rennes 2
- Gérard Guingouain, Maître de conférences en psychologie sociale à l'Université de Haute Bretagne -Rennes 2, UFR Sciences Humaines, Centre de recherches en psychologie, cognition et communication, ancien Président de la Société française de psychologie
- Pauline GUEGAN, Jeune sapeur-pompier volontaire, SDIS 29
- Nicole GUENNEUGUES, Responsable académique de la Mission égalité filles-garçons, Rectorat d'académie de Rennes
- Gwen Hamdi, Directeur adjoint du Centre régional information jeunesse Bretagne (CRIJ)
- Joëlle Huon, Vice-présidente du Conseil général du Finistère, Présidente de la commission "Enfance-Jeunesse"
- Nicolas Kayser-Bril, "Datajournaliste" pour le site www.owni.fr
- Denis-Maurice KERMEN, Professeur agrégé de philosophie au Lycée Chateaubriand de Rennes, Président de la Société bretonne de philosophie
- James Laffa, Développeur à Owni.fr
- Thomas LALLEMENT, Association étudiante Docabilly, Université Rennes 2
- Djamel LARBI, Membre de l'Association "Boom Cœur" de St Brieuc
- Pierre LEAUSTIC, Président de l'association "Les Amitiés d'Armor", Brest
- Isabelle LECHANOINE, Membre de l'Association "Boom Cœur" de St Brieuc
- Patricia LONCLE, Enseignant-chercheur à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) de Rennes
- Emilie LE CAM, Jeune lauréate du concours "T'as la tchatche " en 2009
- Corinne LE FUSTEC, Directrice des Fédérations départementales des MJC des Côtes d'Armor et du Finistère
- Thérèse LE GALLIOT, "Alliée" ATD Quart Monde à St Brieuc
- Capitaine Chantal LE GOFF, Chef du Bureau développement et fidélisation du volontariat du Service départemental d'incendie et de secours du Finistère (SDIS 29)
- Maxime LE NEIM, Membre de l'Association "Boom Cœur" de St Brieuc
- Aurélie MACE, Référente initiatives et citoyenneté des jeunes au CRIJ Bretagne
- Marine MEREL, Volontaire en Service civique à l'Association Française des étudiants pour la ville (AFEV) de Brest
- Christophe MOREAU, Sociologue, chercheur au LARES, LAS, Université de Haute Bretagne Rennes 2, Jeudevi
- Radouane NASRI, Président de l'Association "Boom Cœur" de St Brieuc
- Marlène NICOLAS, Présidente de l'association "Hip Hop New School" de Quimper
- Soazig RENAULT, Directrice du CRIJ Bretagne
- Daniel OLLIVIER, Consultant en ressources humaines, Cabinet Thera Conseil de Nantes
- Pascal PLANTARD, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université de Rennes 2, CREAD, Groupement d'intérêt scientifique "M@rsouin"
- Jean-Claude QUENTEL, Psychologue et Professeur en sciences du langage au Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) de l'Université de Haute-Bretagne Rennes 2
- Samuel RAYMOND, Responsable de l'association Technotonomy
- Catherine RENNE, Chef du service études et diffusion, Direction régionale INSEE Bretagne
- Gilles ROLLAND , Directeur Général de l'association "Les Amitiés d'Armor", Brest
- Reza SALAMI, Élu, délégué à la jeunesse et à l'enseignement supérieur au Conseil général du Finistère
- Vincent TANGUY, Responsable de l'association "7.1.6", Quimper
- Marianne TRAINOIR, Ingénieur d'études, Université de Rennes 2, CREAD, Laboratoire "M@rsouin"

LES SESSIONS

SESSIONS PLÉNIÈRES 2010-2013

Quinze sessions plénières ont permis au CESER d'exprimer ses avis, de présenter et adopter ses auto-saisines et d'exprimer ses vœux, au cours de cette demi-mandature.

2010

- 8 novembre 2010 : Session de renouvellement à mi-mandature des membres du CESER
En présence de : Sylvie ROBERT, Vice-présidente du Conseil régional.

- 6 décembre 2010 : Session ordinaire
En présence de : Pierrick MASSIOT, Vice-président du Conseil régional et de Isabelle THOMAS, Vice-présidente du Conseil régional.

2011

- 5 janvier 2011 : Session exceptionnelle

- 24 janvier 2011 : Session ordinaire
En présence de : Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional, Sylvie ROBERT, Vice-présidente du Conseil régional, Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional et Michel CADOT, Préfet de la Région.

- 12 mai 2011 : Session exceptionnelle
En présence de : Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional et Gwenegan BUI, Vice-président du Conseil régional.

- 14 juin 2011 : Session ordinaire
En présence de : Sylvie ROBERT, Pierrick MASSIOT, Michel MORIN et Thierry BURLOT, Vice-président(es) du Conseil régional et Pierre KARLESKIND et Gérard MÉVEL, Conseillers régionaux

- 8 septembre 2011 : Session exceptionnelle
En présence de : Sylvie ROBERT, Vice-présidente du Conseil régional

- 10 octobre 2011 : Session ordinaire
En présence de : Pierrick MASSIOT, Michel MORIN et Thierry BURLOT Vice-présidents du Conseil régional et de Georgette BREARD, Vice-présidente du Conseil régional

- 5 décembre 2011 : Session ordinaire
En présence de : M. Pierrick MASSIOT, Vice-président du Conseil régional

2012

- 23&24 janvier 2012 : Session ordinaire
En présence de : Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional, Pierrick MASSIOT et Gérard LAHELLEC, Vice-présidents du Conseil régional, Béatrice LE MARRE, Conseillère régionale, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Conseiller régional, Alain GAUTRON, Directeur général de l'ARS, Philippe LECOQ, de Pôle emploi, Annick BONNEVILLE de la DREAL, Christian CARADEC de la DRJSCS, Jean-Loup LE COQ de la DRAC, Rémi VIENNOT de la DRFIP, René GOALLO, chef de la division pêche aquaculture, Isabelle GRAVIERE- TROADEC, SGAR, Vincent MALFERE, adjoint au SGAR

- 12 mars 2012 : Session ordinaire
En présence de : Bernard POULIQUEN et Thierry BURLOT, Vice-présidents du Conseil régional

- 18 juin 2012 : Session ordinaire
En présence de : Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional, Maria VADILLO, Vice-présidente du Conseil régional, Pierrick MASSIOT et Michel MORIN, Vice-présidents du Conseil régional

- 1 octobre 2012 : Session ordinaire
En présence de : Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional, Thierry BURLOT Vice-président du Conseil régional, Dominique RAMARD, Président de la Commission Environnement du Conseil régional et de Catherine LATOUR représentante du Conseil Culturel de Bretagne.

- 3 décembre 2012 : Session ordinaire
En présence de : Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional, M. Christian GUYONVARC'H, Rapporteur général du Budget du Conseil régional et Dominique RAMARD, Président de la Commission Environnement du Conseil régional.

2013

- 28 janvier 2013 : Session ordinaire
En présence de : Béatrice LE MARE, Présidente de la commission Solidarités, du Conseil régional, Christian GUYONVARC'H, Rapporteur général du Budget du CRB, Marie-Pierre ROUGER, Vice Présidente du Conseil régional, Isabelle GRAVIERE-TROADEC, SGAR.

- 18 mars 2013 : Session exceptionnelle
En présence de : Sylvie ROBERT, Vice-présidente du Conseil régional

- 8 avril 2013 : Session ordinaire
En présence de : Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional

- 17 juin 2013 : Session ordinaire
En présence de : Thierry BURLOT, Vice-Président du Conseil régional ; Dominique RAMARD, Président de la commission Environnement du Conseil régional ; Béatrice LE MARRE, Présidente de la commission Solidarités, déléguée au logement et à la santé du Conseil régional ; Georgette BREARD, Vice-présidente du Conseil régional.

- 23 septembre 2013 : Session exceptionnelle
En présence de : Sylvie ROBERT, Vice- Présidente du Conseil régional.

LES REPRÉSENTATIONS

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL PRÉSENT DANS LA VIE RÉGIONALE

Le CESER siège, es-qualité dans les organismes suivants qui illustrent la grande diversité des sollicitations adressées aux représentations socio-professionnelles de la seconde assemblée régionale

- Assemblée des CESER de France
- Assemblée des CESER de l'Atlantique
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR)
- ARCNAM Bretagne
- Agence régionale de santé (ARS)
- Association du grand littoral atlantique (AGLIA)
- Comité académique de l'Education nationale (CAEN)
- Cellule Économique de Bretagne
- Centre de Culture scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI)
- Comité consultatif pour la pêche et l'aquaculture
- Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (CCRRDT)
- Comité Consultatif régional pour le développement de la vie associative en Bretagne
- Comité de programmation - Interreg IVA - France - Angleterre
- Comité de suivi des programmes européens et Commission régionale de programmation européenne (CRPE)
- Comité d'orientation du réseau rural breton (3RB) Etat-Région
- Comité ICPE élevage
- Comité régional de la formation professionnelle, de la formation sociale et de l'emploi (CCREFP)
- Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP)
- Comité régional des partenaires du transport public
- Comité régional d'orientation de la BPI
- Comité Régional du Tourisme
- Comité régional trame verte et bleue
- Commission régionale de programmation européenne (CRPE)
- Commission régionale de la forêt et des produits forestiers de Bretagne
- Commission sur le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)
- Commission sur l'enseignement des langues (Rectorat)
- Conférence de la mer et du littoral
- Conférence numérique (CRB)
- Conférence régionale de l'énergie
- Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Conférence régionale pour le spectacle (COREPS)
- Conférence régionale des affaires européennes
- ISTIC (Unité de Formation et de recherche en Informatique et Electronique)
- Conseil d'administration du Centre Eugène Marquis
- Conseil d'école de l'IUFM de Bretagne
- Conseil régional de l'égalité
- Conseil des études et de la vie universitaire de l'université de Bretagne Occidentale
- Conseil du sport (CRB)
- Conférence périphérique maritime (CRPM)
- Délégation permanente Bretagne Europe
- Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires DIACT
- École nationale supérieure d'agronomie Rennes (ENSAR Agro-campus)
- École supérieure de commerce de Rennes
- Europôle universitaire de Rennes
- Groupe de suivi du pacte énergétique breton (CRB)
- Groupe de travail "Démocratie sanitaire"
- Groupe Mixte CRB-CESER "Solidarité Internationale"
- Groupement relation emploi formation GREF
- Iles du Ponan
- Index régional de l'innovation pour la Bretagne
- Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Institut de Gestion de Rennes (IGR)
- Institut National des Sciences Appliquées (INSA)
- Observatoire du démantèlement de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée (CLI)
- Observatoire Régional de la Parité (Etat)
- Observatoire régional des transports
- Observatoire Régionale de la Santé Bretagne (ORSB)
- Ouest Atlantique
- Parc Naturel Régional d'Armorique
- Pôle iDForCar
- Pôle Images et réseaux
- Pôle Mer
- Pôle Valorial
- Schéma régional des carrières
- Secrétariat régional pour les affaires régionales (SGAR)
- Syndicat Mixte Brest Iroise

LA COMMUNICATION

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL COMMUNIQUE

LES RAPPORTS, COMMUNICATIONS ET CONTRIBUTIONS

L'intégralité des travaux du CESER est mise gratuitement à la disposition du public, sur simple demande. La publication "Horizon(s) Bretagne(s) propose une synthèse des travaux en quatre pages.

L'AVIS RÉGIONAL

Publication trimestrielle, l'Avis régional a pour objectif de présenter, sous forme synthétique les principales propositions et réflexions contenues dans ses travaux.

Diffusé à 7 500 exemplaires, l'Avis régional s'adresse notamment aux principaux "acteurs régionaux" à savoir les élus bretons, les services de l'Etat en Région, les représentants des organismes publics et parapublics, les chefs d'entreprises.

Le Site Internet : www.ceser-bretagne.fr

Associé au site du Conseil régional, le site du CESER dans ses différentes rubriques retrace la vie du CESER notamment son actualité, sa composition, ses modalités de fonctionnement, la synthèse de toutes ses études et avis adoptés en séance plénière et les travaux menés en coopération avec d'autres organismes.

LE SITE CESER DE FRANCE

Les CESER de France disposent d'un portail commun qui a pour but de regrouper l'ensemble des publications des CESER. Le portail offre à chaque partenaire un espace synthétique de son actualité et de ses travaux. Il est doté d'un puissant moteur de recherche qui renvoie au site de chaque CESER pour lire, télécharger ou commander des documents.

Le site est consultable à l'adresse suivante : www.ceserdefrance.fr

LA NEWSLETTER

La lettre électronique d'information du CESER compte plus de 4750 abonnés. L'abonnement est proposé sur le site : www.ceser-bretagne.fr

L'EXTRANET

La conception et mise en place d'un extranet au CESER a permis de transformer les modalités d'échanges des documents entre les services et les conseillers au bénéfice d'une numérisation renforcée des échanges en offrant aux conseillers un espace de consultation des données d'actualité comprenant les archives de données, et un espace d'échange et de communication avec les services.

LA PRÉSENTATION ORALE DES ÉTUDES

L'ensemble des travaux du CESER sont présentés à la presse écrite et audiovisuelle lors d'une conférence de presse avant chaque session plénière.

De plus, pour faire suite à la demande de certains organismes, les études du CESER peuvent également leur être présentées par les rapporteurs.

L'AVIS INTERNE

Bulletin mensuel interne, cette publication retrace la vie "au quotidien" de l'assemblée et de ses membres. Organisé autour de plusieurs rubriques (les décisions du Bureau, les représentations extérieures, la vie des commissions et des sections, l'agenda du président, le planning des réunions ou encore les dernières publications des autres CESER), il est accompagné d'une revue de presse qui recense les articles parus sur le CESER.

LES FORUMS "PROSPECTIVE"

Afin de poursuivre sa réflexion sur une thématique d'intérêt régional, le CESER organise régulièrement des forums "prospective". Ces conférences-débats accueillent une personnalité experte dans le domaine retenu.

LES BILANS DE MANDAT

Tous les trois ans, à mi-mandature, le CESER publie un bilan de mandat dans lequel il présente la contribution de ses différents travaux au développement régional, autour de 7 orientations prioritaires pour la Bretagne : s'ouvrir, innover, se développer, s'organiser, se former, coopérer et s'affirmer.

LA COMMUNICATION

L'AVIS RÉGIONAL DE 2007 À 2013

N°46 - Mars 2008

N°47 - Sept. 2008

N°48 - Mars 2008

N°49 - Nov. 2009

N°50 - Mai 2010

N°51 - Avril 2011

N°52 - Déc. 2011

N°53 - Juin 2012

N°54 - Jan. 2013

N°55 - Juin 2013

Bilan d'activités 2007-2010

LA DIRECTION DU CESER

L'ÉQUIPE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Ils ont travaillé dans les services du CESER entre 2010 et 2013

Directeur
Pierre LE FOLL

Directrice Adjointe
Fanny TARTARIN

Responsable du pôle vie de l'assemblée et communication
Muriel REYMOND

Conseillers Techniques
- Commission "Aménagement et développement des territoires, environnement"
  • Olivier COUTAND, puis Juliette CRISTESCU
- Commission "Développement économique et recherche"
  • Janick BÉREL
- Commission "Formations, enseignement supérieur"
  • Caroline MÉVEL, puis Virginie GICQUEL
- Commission "Qualité de la vie, culture et solidarités"
  • Fabien BRISSOT
- Section "Mer littoral"
  • Fanny TARTARIN
- Section "Prospective"
  • Virginie GICQUEL, puis Nolwenn ROBIC
- Coopérations régionales, européennes et internationales
  • Juliette CRISTESCU, puis Nolwenn ROBIC, puis Pierre YACGER
- Suivi de l'Assemblée
  • Jacqueline Manceau

Assistantes
• Cécile GUÉRIN, puis Fernande LE GALL (prospective et développement économique)
• Carole MAGNEN (assemblée, communication et coopérations)
• Anne-Marie MATHIEUX (assistante de direction)
• Solène PEROT (assistante de direction)
• Valérie PLANCHAIS (formations, enseignement supérieur et qualité de la vie, culture, solidarités)
• Stéphanie VINCENT (mer-littoral et aménagement du territoire, environnement)

Partenaires permanents au titre des CESER de l'Atlantique
Morgane MERESSE, puis Gaëlle FROSTIN

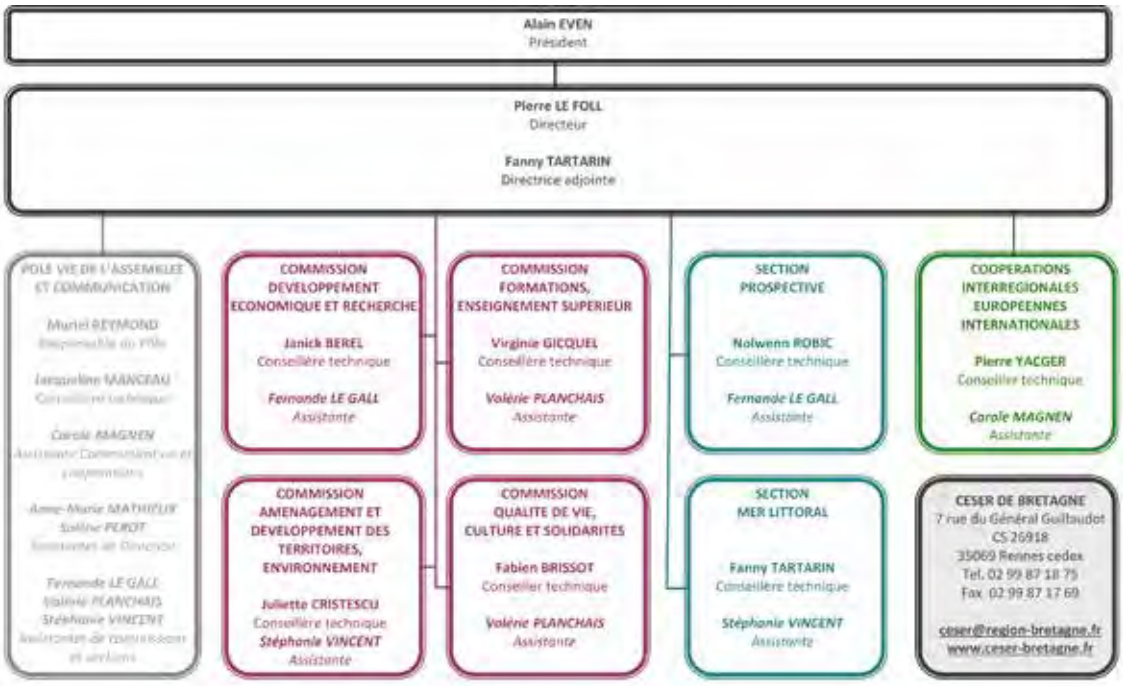

INDEX THÉMATIQUE

DE NOUVELLES PRIORITÉS RÉGIONALES DANS UN MONDE QUI CHANGE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Synthèse du rapport “Les dynamiques territoriales de la Bretagne en questions”, juin 2013 ..... p. 75
Synthèse des avis sur le développement du port de Brest ..... p. 125
Synthèse des avis : Pour un partenariat renouvelé entre la Région et les territoires bretons ..... p. 177
Synthèse de l’avis sur le projet de création du pôle métropolitain du pays de Brest, janvier 2012 ..... p. 180

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Synthèse des avis : Vers un Agenda 21 de seconde génération ..... p. 99
Synthèse des avis sur le Rapport d’analyse par programme ..... p. 101
Avis sur la contribution au débat national sur la décentralisation, mars 2013 ..... p. 166

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

Synthèse du rapport des CESER de l’Atlantique
“Pour la concrétisation d’un Réseau Nautique Atlantique”, décembre 2010 ..... p. 161
Synthèse des contributions du Réseau transnational atlantique sur la stratégie atlantique ..... p. 164

CULTURE - PATRIMOINE

Synthèse des avis sur la politique culturelle régionale ..... p. 206
Synthèse de l’avis : Pour un aménagement du Mont Saint-Michel
à la hauteur de son importance patrimoniale mondiale, juin 2012 ..... p. 209

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Synthèse de l’avis sur la mise en place du plan régional d’internationalisation des entreprises (PRIE)
pour la Bretagne, juin 2013 ..... p. 64
Synthèse de l’avis : une nouvelle impulsion pour le développement économique régional, décembre 2010 ..... p. 65
Synthèse de l’avis : Création d’un nouvel outil d’accompagnement de l’internationalisation des entreprises
par fusion de Bretagne international et CCI international, juin 2012 ..... p. 66
Synthèse du rapport “Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?”,
janvier 2012 ..... p. 72
Synthèse du rapport “Faire face aux mutations d’activités et aux restructurations d’entreprises
par une anticipation et une adaptation porteuses d’activités et d’emplois en Bretagne”, janvier 2013 ..... p. 109
Synthèse de l’avis sur le Plan cheval – rapport régional d’orientation sur la filière équine, octobre 2011 ..... p. 126

Agriculture - Agroalimentaire

Synthèse du rapport : L’internationalisation du système productif alimentaire breton, septembre 2013 ..... p. 43
Synthèse des avis sur la nouvelle alliance agricole ..... p. 46

Ostréiculture - Pêche

Synthèse du rapport “Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade
atlantique française ?”, mars 2012 ..... p. 117
Avis sur le Projet SCORE – Sélection collective de l’huitre creuse à des fins de captage orienté :
vers une solution à la crise ostréicole, juin 2012 ..... p. 119
Synthèse des avis sur la pêche et l’aquaculture ..... p. 122

Tourisme

Synthèse de l’avis sur L’acte 2 du Schéma régional du tourisme de Bretagne, juin 2012 ..... p. 205

ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Synthèse de la contribution du CESER à la Biennale de l'égalité : "Le CESER dans la dynamique de l'égalité femmes-hommes", novembre 2011 ..... p. 193

Synthèse de l'avis sur le label égalité femmes-hommes, juin 2012 ..... p. 194

ÉNERGIE

Synthèse du rapport "Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière", octobre 2012 ..... p. 37

Cahier d'acteur : Un parc éolien en baie de Saint-Brieuc, concrétisation de la filière des énergies marines en Bretagne, avril 2013 ..... p. 39

Synthèse de la Contribution au débat national sur la transition énergétique, juin 2013 ..... p. 94

Avis : La mise en œuvre du Pacte électrique breton, mai 2011 ..... p. 97

Synthèse de l'avis sur le projet de schéma régional éolien, décembre 2011 ..... p. 98

ENVIRONNEMENT

Synthèse de l'avis : Un plan véhicule vert en Bretagne pour un développement de l'éco-mobilité, juin 2011 ..... p. 42

Synthèse de l'avis sur la Stratégie régionale de gestion des eaux et des milieux aquatiques, juin 2011 ..... p. 87

Synthèse de l'avis sur le projet de Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE), décembre 2012 ..... p. 130

Synthèse des avis sur la relance du Projet de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ..... p. 210

EUROPE

Synthèse du rapport "Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne", juin 2012 ..... p. 78

Synthèse du forum 2014-2020 Optimiser l'utilisation des fonds européens en Bretagne : pour une stratégie régionale innovante, février 2013 ..... p. 175

FORMATION – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Synthèse du rapport "Quelles solutions pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?", septembre 2013 ..... p. 137

Synthèse du rapport "Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne", mars 2012 ..... p. 140

Synthèse du forum "Conjuguer excellences et proximité pour bâtir une stratégie territoriale d'enseignement supérieur en Bretagne", juillet 2012 ..... p. 142

Synthèse de l'avis sur la convention cadre entre l'Etat, la Région Bretagne et l'Université Européenne de Bretagne relative au projet UEB C@MPUS, mai 2011 ..... p. 145

Synthèse de l'avis sur le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, octobre 2011 ..... p. 146

Synthèse de l'avis : Une nouvelle ambition pour la démarche qualité en apprentissage, juin 2013 ..... p. 150

Synthèse des avis sur le Programme prévisionnel des investissements immobiliers pour les lycées publics ..... p. 151

JEUNESSE

Synthèse du rapport "Les univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne", juin 2011 ..... p. 185

Synthèse du forum "Quelle place pour l'engagement pluriel des jeunes en Bretagne ?", avril 2012 ..... p. 188

Synthèse des avis sur la politique régionale de la jeunesse ..... p. 190

LANGUES RÉGIONALES

Synthèse des avis sur l'actualisation de la politique linguistique pour la Bretagne ..... p. 212

LOGEMENT - FONCIER

Synthèse du rapport “Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne”, janvier 2013 ..... p. 57

Synthèse du forum “Comment sécuriser l’habitat et les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne ?”, juin 2013 ..... p. 60

Avis : Pour un habitat durable favorisant le bien être des Bretons et le développement des territoires, juin 2013 ..... p. 63

Synthèse du rapport “Populations et activités sur le littoral atlantique : Enjeux fonciers - Quelle gouvernance avec quels outils ?”, juin 2013..... p. 88

Synthèse des avis pour une gestion économe du foncier en Bretagne..... p. 92

MER LITTORAL

Synthèse du rapport “Milieux côtiers, ressources marines et société”, décembre 2011 ..... p. 81

Synthèse du rapport “Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d’une action efficace”, mai 2011..... p. 84

Synthèse de l’avis sur le rapport de politique transversale sur la mer et le littoral, mars 2012..... p. 120

Synthèse des avis sur la stratégie régionale de lutte contre les marées vertes ..... p. 127

Vœu : Pour une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral, juin 2011 ..... p. 170

Synthèse de la contribution du CESER à la mise en œuvre de la Directive cadre “Stratégie pour le milieu marin”, octobre 2012 ..... p.172

NUMÉRIQUE

Synthèse des avis sur Bretagne numérique ..... p. 26

Synthèse des avis sur Bretagne très haut débit ..... p. 29

PROSPECTIVE

Synthèse du rapport “Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne : une approche prospective”, mars 2012 ..... p. 52

Synthèse du forum “Sciences et technologies, controverses et débat dans la société bretonne de demain ?”, avril 2013 ..... p. 54

Synthèse du rapport “Les services collectifs demain en Bretagne : une étude prospective”, septembre 2013 ..... p. 112

Synthèse de l’avis sur Bretagne 2030, juin 2012 ..... p. 115

Synthèse de la contribution du CESER de Bretagne à la réflexion “Territoires 2040, 7 grands enjeux et 31 défis”, décembre 2011 ..... p. 159

SANTÉ

Synthèse du rapport “Agir pour la qualité de vie des personnes âgées en perte et reconfiguration d’autonomie en Bretagne”, mai 2011 ..... p. 49

Synthèse des expressions sur le projet régional de santé..... p.195

Synthèse des avis sur la politique de santé du Conseil régional ..... p. 198

SPORT

Synthèse du forum “A vos marques, prêts...bougez !”, novembre 2010..... p. 200

Synthèse des avis sur la politique sportive du Conseil régional..... p. 202

TRANSPORTS

Synthèse du rapport “Optimiser le projet Bretagne à Grande Vitesse”, 2012 ..... p. 15

Synthèse des voeux du CESER de Bretagne pour le soutien aux projets de transports stratégiques pour le développement de la Bretagne ..... p. 17

Synthèse des avis sur la Ligne à Grande Vitesse ..... p. 19

Synthèse de l’avis sur l’information relative à l’amélioration des axes ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper, phase 2, juin 2012 ..... p. 21

Avis sur les projets de fermeture et de déclassement de sections de voies ferrées sur les anciennes lignes Rosporden-Concarneau et Vitré-Fougères, décembre 2012 ..... p. 22

Avis sur l’aéroport de Notre Dame des Landes : création du syndicat mixte aéroportuaire et adoption des statuts, juin 2011 ..... p. 22

Déclaration du CESER de Bretagne à l’Assemblée générale de l’Association Interconnexion Sud TGV en Ile-de-France du 16 décembre 2010, octobre 2010 ..... p. 23

Synthèse du cahier d’acteur : L’interconnexion des lignes à grande vitesse en Ile-de-France (ou “Barreau sud TGV”), avril 2011 ..... p. 24

SEPT ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LA BRETAGNE

LES CONTRIBUTIONS DU CESER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

•

BILAN D’ACTIVITÉS 2010-2013

Directeur de la publication :
A. Even

Rédaction :
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne

Conception / réalisation graphique :
www.pollenstudio.fr

Conseil économique, social
et environnemental

L'Assemblée consultative régionale

7, rue du Général Guillaudot
CS 26918 • 35069 Rennes Cedex
T. 02 99 87 18 75
F. 02 99 87 17 69
ceser@region-bretagne.fr
www.ceser-bretagne.fr

Les études du CESER sont téléchargeables sur le site Internet et disponibles sur simple demande

© Yann Kersalé - CRB